REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

TROISIÈME SÉRIE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

P. JOUGUET ET A. ERNOUT

MEMBRES DE L'INSTITUT

PROFESSEURS A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

DIRECTEURS D'ÉTUDES A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

ANNÉE ET TOME XII

(64e de la collection)

PARIS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE, 11

1938

TOUS DROITS RÉSERVÉS

AJAX L'AIGLE

(Sophocle, *Ajax* 168-171.)

Tous les éditeurs expliquent le vers 169 : « épouvantée par l'immense vautour ». Mais cette interprétation, à mon avis, n'est pas juste. Ajax est *l'aigle*, et les Achéens des vautours (πτηνῶν γυπῶν). Cf. Eur. *Rhes.* 515 πετεινοῖς γυψί. L'antithèse αἰετὸς > < γύψ est assez fréquente. Imogen, la plus ravissante de tous les personnages féminins dans l'assemblage brillant de Shakespeare, dit à son père : « I chose an eagle and did avoid a puttock, » « Je choisis un aigle et évitai une buse. » (*Cymbeline* I. 1). Tecmesse, la plus charmante de toutes les femmes dans la galaxie de Sophocle, bien qu'il ne nous en donne qu'une silhouette, elle aussi, a pour époux un aigle.

Sophocle n'était pas ornithologiste — Aristophane connaissait mieux les oiseaux sans doute — mais à Colone, où plus que partout ailleurs soupire le plaintif rossignol, il avait entendu les chants de bien d'autres oiseaux, et certainement il en savait assez pour ne pas pouvoir faire les marins salaminiens comparer à un vil vautour leur noble prince, Αἴανθ', ὃς πέρι δ' ἔργα τέτυκτο | τῶν ἄλλων Δαναῶν μετ' ἀμύμονα Πηλείωνα (λ 550). Cf. B 768. Aux yeux de ses fidèles compagnons il est « the princely eagle », un des dix héros ἐπώνυμοι dont les statues se dressaient près du lieu où se réunissait la βουλή (Pausan. I. 5. 2), car le poète considère ces matelots comme de véritables habitants d'Attique. Le nom d'Ajax s'est toujours lié à celui d'Achille, e. g. Alcée 48 Αἴαν, τὸν ἄριστον πέδ' Ἀχιλλέα, Pind. *N.* 7. 27 ὃν κράτιστον Ἀχιλέος ἄτερ μάχᾳ. Cf. le σκόλιον cité par Athénée : ἐς Τροίαν ἄριστον ἐλθεῖν Δαναῶν μετ' Ἀχιλλέα, et le seul poème lyrique que nous possédions d'Aristote : Ἀχιλεὺς Αἴας τε Αἰδαο δόμους ἦλθον. Aussi Soph. *Ai.* 1341, et Antipater de Sidon, *Anth. Pal.* 7. 145. « Longinus » cite comme exemple de l'imagination poétique d'Homère l'héroïsme divin d'Ajax priant pour la lumière plutôt que pour le salut dans les ténèbres de la déroute. Au fait, Sophocle le dépeint même plus attractif que le guerrier homérique. Il ressemble en quelque sorte à Hector comme Tecmesse à Andromaque. En perdant son époux elle perd tout ; et elle pense à l'orphelin privé des soins du jeune âge, vivant sous une tutelle

odieuse. Sophocle ne fait que transcrire l'épisode de l'*Iliade*. En général on ne voit que l'esquisse homérique d'Ajax, le soldat vigoureux, solidement bâti, au parler lent, à l'esprit borné. Mais chez Sophocle ce n'est pas sa stature proverbiale, ses larges épaules, son fameux bouclier, son opiniâtreté rechignée qui nous attirent, c'est sa noblesse essentielle. Tecmesse le connaît, mais elle ne discerne pas les mouvements les plus profonds de son âme. Il a de la rudesse, presque sauvage ; mais Sophocle nous fait voir le noble cœur qui bat au-dessous de la rude poitrine. Il a aussi de la pénétration,et il est prompt à agir. Il ne possède pas l'acuité et l'agilité d'esprit d'Odysseus, mais on ne peut se méprendre sur sa capacité de sentir et de comprendre. Il parle peu, chez Homère au moins ; il n'appartient pas à la famille de perroquets : « El profesor es una especie de papagayo del género Psittacus, familia de los loros » (Baroja, *Paradox, Rey*, 3. 4). Mais l'Ajax de Sophocle sait parler au besoin aussi bien qu'un professeur d'éloquence. Je n'ai pas pu comprendre pourquoi les savants trouvent déconcertant le long monologue aux vv. 648 sqq. On a été choqué qu'« il ne dise pas la vérité », qu'« on ne reconnaît plus du tout le rude Ajax ». A vrai dire, l'Ajax sophocléen n'est pas rude, pas tout à fait rude. Les vers dans lesquels le héros fait connaître son intention sont vraiment merveilleux : le double entendre n'est pas trop clair ; fidèle à sa nature honnête il ne dit rien d'inexact, rien dénué de vérité. Mais Tecmesse et le chœur ne peuvent pas pénétrer son dessein. De sa bravoure suprême Odysseus lui-même en parle (1340), et Teucer profère les paroles mémorables et finales de la tragédie : « ce héros toujours brave qu'aucun mortel ne surpassa jamais ».

Or, les personnages tirés à la tradition devraient conserver leurs traits traditionnels et caractéristiques — *Aut famam sequere aut sibi convenientia finge*. Et certainement Ajax est « né le plus noble des courageux Achéens », aucun meilleur : τῷ πάντ' ἀγαθῷ | κοὐδενί πω λῴονι θνητῶν (1415). Pourrait-on appeler un tel homme « vautour? » Entre l'aigle et le vautour il y a de la marge et même un abîme — trop de différence pour qu'on puisse désigner le héros salaminien comme αἰγυπιός, soit μέγας, soit μικρός. Les chiens ressemblent aux loups quand ils dorment, les aigles aux vautours, jamais. On ne saurait faire d'une buse un épervier. Ajax, comme l'aigle, sait et sent sa propre noblesse : « je prouverai à mon vieux père que je suis né de lui, du moins en ma nature propre, avec un cœur bien placé » (471), « ou glorieusement vivre, ou glorieusement mourir, voilà ce que doit faire le brave » (479). De vilenie Ajax n'était pas capable.

Naturellement, Sophocle ne connaissait pas toute espèce du genre *Vulturidae*, mais il a dû savoir que ces oiseaux à tête et cou dénudés sont sans courage, qu'ils ont le bec épointé, les doigts du pied scutelliformes de niveau, peu crochus, mal faits, émoussés, et qu'ils se nourrissent presqu'exclusivement de cadavres. Hésiode nous apprend ce que c'est un αἰγυπιός (*Sc.* 405 sqq.) : αἰγυπιοί... πέτρῃ ἐφ' ὑψηλῇ, μεγάλα κλάζοντε μάκωνται | αἰγὸς ὀρεσσινόμου ἢ ἀργοτέρης ἐλάφοιο | πίονος, ἣν τ' ἐδάμασε βαλὼν ἀιζήιος ἀνὴρ | ἰῷ ἀπὸ νευρῆς, αὐτὸς δ' ἀπαλήσεται ἄλλῃ | χώρου ἄιδρις ἐών· οἳ δ' ὀτραλέως ἐνόησαν. Quelquefois les vautours osent attaquer des animaux vivants, s'ils sont blessés, et mis hors de combat, mais à moins d'être plusieurs contre un seul ; et tous les vautours sont prudents, précautionnés, et leur goût dépravé ne recherche en général que des animaux morts. L'odeur de la charogne ne les guide pas, car ils ont l'odorat faible[1]. Ils guettent des oreilles, exercées de bonne heure aux moindres bruits ; mais ils épient des yeux avec plus d'acuité. Aussitôt qu'un vautour découvre une charogne, son prochain devine son motif ; un troisième est attiré ; les nouvelles se répandent ; et bientôt une foule vorace s'assemble pour démembrer la carcasse et se battre avec acharnement sur les morceaux. Rudyard Kipling, dans son autobiographie, qui vient de paraître, dit que pendant sa jeunesse il avait vu, à Bombay, les Tours de Silence, où les Parsis exposent leurs morts aux vautours, qui luttent, se houspillent, se querellent, et déploient leurs ailes quand ils voient s'approcher les porteurs des cadavres. En Amérique nous avons le ' turkey buzzard ', qui est plus grand que les buses européennes. Néanmoins, ce « μέγαν αἰγυπιόν », que les éditeurs voudraient comparer à Ajax le courageux, j'ai souvent vu un tout petit oiseau l'attaquer, en le frôlant de son aile vive et le perçant à coups de son bec tranchant. Poursuivi, le ' buzzard ' fait des efforts forcenés pour s'échapper. Si un oiseau insignifiant qui passe à tire d'aile n'hésite pas à assaillir ce grand vautour, il est évident que τὰ πτηνὰ μικρὰ μέγαν αἰγυπιὸν οὐδὲν ὑπέδεισεν, et par conséquent, que l'interprétation traditionnelle du vers 168 de l'*Ajax* est fausse. On ne peut dire que le *buzzard* n'est pas un vrai αἰγυπιός, car Hérodote nous décrit un spectacle identique (3.76) : ἐφάνη ἱρήκων ἑπτὰ ζεύγεα δύο αἰγυπιῶν ζεύγεα διώκοντα καὶ τίλλοντα καὶ ἀμύσσοντα. Ajax, comme Achille, était toujours le *poursuivant*,

1. Audubon lui-même le dit. C'est aussi la croyance des Peaux Rouges. Mais tout récemment M. Chapman du Natural History Museum of New York a fait quelques expériences dont les résultats sont contradictoires. Par conséquent, on ne peut ni affirmer, ni nier ; c'est une question à élucider.

non pas le *poursuivi*, car il était le roi des oiseaux (Pind. I. 6. 50), οἰωνῶν μοῦνος ἐνουράνιος (*Anth. Pal.* 9. 223), ἀρίγνωτος μετ' ἀνθρώποις ἰδεῖν (Bacchyl. 2. 30), τελειότατος πετεηνῶν (Θ 247).

> The bird of Jove, stoop'd from his aery tow'r,
> Two birds of gayest plume before him drove.
>
> MILTON.

> Di quel signor dell' altissimo canto,
> Che sovra gli altri, com' aquila, vola.
>
> DANTE.

Cet oiseau magnifique a ébloui le ciel de l'esprit dans toute la littérature du monde.

Il est possible que Sophocle ait écrit :

ΜΕΓΑΛΑΙΓΥΠΩΝ

au lieu de

ΜΕΓΑΝΑΙΓΥΠΙΟΝ

S'il en est ainsi, Ajax est l'aigle, bien qu'αἰετός ne se trouve pas dans le texte. Ce qui se lit entre les lignes est souvent plus efficace que ce qui est exprimé. Une métaphore, dit « Longinus », est plus effective, si le fait que c'est une métaphore est habilement caché. En effet, il est probable que l'absence d'un accusatif avant ὑποδείσαντες soit la cause de l'altération de μεγαλαιγυπων à μέγαν αἰγυπιόν. Le copiste, croyant voir ΜΕΓΑΝ, et se souvenant de Αἴας τε μέγας dans l'*Iliade* (I 169), écrit ensuite αἰγυπιόν, puisque c'est le seul mot qui puisse suivre μέγαν et en même temps précéder ὑποδείσαντες, les premières cinq lettres étant αἰγυπ-. Avec cette correction du texte nous nous procurons aussi le substantif cherché pour πτηνῶν. Il est vrai que ποτανοί se trouve quelquefois seul dans des hexamètres et dans des vers lyriques, mais il est au moins douteux que Sophocle ait employé πτηνῶν sans substantif dans ces anapestiques, qui sont à peu près de la prose. Cf. v. 140 πτηνῆς πελείας. En outre πτηνός est applicable à d'autres objets, comme chauve-souris, flèches, scorpions, et même chevaux. L'addition de γυπῶν semble être nécessaire. D'ailleurs, μεγάλαι augmente le nombre des adversaires du héros — c'est toute l'armée.

Le lâche vautour est aussi gauche ; et il connaît bien ses limites. C'est l'aigle qui fait les autres oiseaux se cacher : αἰετὸς εὐρυάνακτος ἄγγελος | Ζηνὸς... θαρσεῖ κρατερᾷ πίσυνος ἰσχύϊ, | πτάσσοντι δ' ὄρνι- | χες λιγύφθογγοι φόβῳ (Bacchyl. 5. 17 sqq.). La tente devant laquelle chantent les matelots n'est pas un γυπάριον (Ar.

Eq. 793), nid d'un vautour lâche et lourd, mais d'un αἰετὸς ὠκὺς καὶ ἄλκιμος. Cf. *Eq.* 1013 ὡς ἐν νεφέλαισιν αἰετὸς γενήσομαι.

L'éditeur le plus récent de l'*Ajax* (Untersteiner, Milano, 1934) dit : « vi è un passagio della similitudine alla metaphora : l'avvoltoio è Aiace. » Mais il n'y a pas de *passagio*, puisque la métaphore s'évanouit, et la similitude (dont apparaît encore une suggestion dans ὑπό- ' s'affaissant *sous* ') continue jusqu'à ὑποδείσαντες, toute la comparaison étant parenthétique et explicative :

ἀλλ' — ὅτε γὰρ δὴ τὸ σὸν ὄμμ' ἀπέδραν,
παταγοῦσιν ἅπερ πτηνῶν ἀγέλαι
μεγάλαι γυπῶν — ὑποδείσαντες
τάχ' ἄν, ἐξαίφνης εἰ σὺ φανείης,
σιγῇ πτήξειαν ἄφωνοι.

Ainsi conçue, la proposition devient bien claire et facile à lire, ce qu'on ne peut pas dire des textes jusqu'à présent publiés ; δεῖ εὐανάγνωστον εἶναι τὸ γεγραμμένον, dit Aristote ; et on devrait écrire, dit Quintilien, *non, ut intellegere possit, sed, ne omnino possit non intellegere* (*Inst. Or.* 8. 2. 24).

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'Ajax ne pourrait pas être désigné comme membre de la famille *Cathartidae*, dont la nourriture de charogne produit une odeur qui entre au fond des narines, et qui est, parlant à la Falstaff, " the rankest compound of villainous smell that ever offended nostril ". Ces vautours fétides et odieux vous lancent au passage en plein visage leur puanteur, qui se mêle à celle de la charogne si puissante qu'il faudrait entreprendre une étude chimique si l'on voulait expliquer comment ils savent charger l'atmosphère d'odeurs aussi fortes. On en reste suffoqué. Ces oiseaux sentent toutes les odeurs, les unes à peine croyables, les autres indicibles, même inconcevables. L'air d'alentour se refuse à puer davantage. La putréfaction du cadavre ne gêne pas les vautours. Deux espèces se nourrissent de rebut, d'abattis, et même de κόπρος. Ajax n'est pas pareil aux oiseaux si dégoûtants. Ils se paîtent des morts — mammifères, oiseaux, serpents, lézards, araignées, millepattes, et insectes. La proie du *buzzard* est aussi immobile et silencieuse que le tombeau. Une charogne leur devient une bonne aubaine. De là la lutte furieuse pour les morceaux. Quant aux vautours de l'abattoir, leur fête est continuelle : mais les autres ont souvent grand faim ; de là l'expression espagnole *tener más hambre que un buitre*.

Pindare, l'aigle, compare ses rivaux, Simonide et Bacchylide, à deux corbeaux. Pandare s'écrie (Shakespeare, *Tro. and Cres.*) :

" The eagles are gone : crows and daws ! " Cf. *Titus Andronicus* 4. 4 :

> The eagle suffers little birds to sing,
> And is not careful what they mean thereby,
> Knowing that with the shadow of his wing
> He can at pleasure stint their melody.

Quand l'aigle apparaît, les autres oiseaux s'aplatissent : ἔπταζον ὥστ' ὄρνιθες ὦκυν | α�έτον ἐξαπίνης φανέντα (Alcée 27). Les perdrix, quand elles voient un aigle, s'accroupissent : πτώσσουσαν ὥστε πέρδικα (Archil. 106). Ainsi les Achéens, à la vue subite d'Ajax, se blottiraient. Masqueray traduit : « si tu apparaissais *tout à coup* ». Jebb au contraire : " *suddenly* they will cower ". Grammaticalement, Masqueray a raison — premier venu, premier servi. D'ailleurs, la position d'ἐξαπίνης, dans le vers d'Alcée déjà cité plus haut, démontre qu'il faut mettre la virgule *avant* ἐξαίφνης. Cependant, l'adverbe modifie aussi παταγοῦσιν, puisque les actions sont simultanées — l'aigle apparaît et aussitôt s'accroupissent les oiseaux. Par cela même ἐξαίφνης vient avant et la protasis et l'apodosis. Quoi qu'il en soit, Masqueray a tort en traduisant τάχ' ἄν « ils ne tarderaient pas », car cette phrase équivaut à ἴσως (παταγοῦσι, σοῦ ἀπόντος, ἀλλὰ τάχ' ἄν, φανέντος σοῦ, πτήξειαν ἄφωνοι).

Pour connaître l'homme, dit Confucius, il faut connaître la valeur des mots. Ici faut-il connaître θορυβῇ et παταγοῦσιν pour connaître l'oiseau, et ces mots ne sont pas difficiles à définir : ils indiquent un bruit étourdissant, un δοῦπος, comme dans l'armée de Dix Mille (Xén. *An.* 2. 2 θόρυβος καὶ δοῦπος ἦν). Quiconque a vu des vautours voltiger autour d'une charogne sait qu'ils font un grand tapage, une *algarabía* véritable, un vacarme infernal, en jetant de hauts cris et en battant des ailes, μεγάλα κλάζουσι (comme les vautours dans le passage de Hésiode cité plus haut) καὶ παταγοῦσιν, καὶ δὴ καὶ αἱ ἀγέλαι μεγάλαι πάνυ σφόδρα θορυβοῦσιν. J'ai entendu leurs cris rauques, qu'ils lancent du fond de leurs gorges, et les violents claquements de leurs ailes à deux kilomètres, et alors un de ces bruits comme on ne croirait jamais qu'il en existe. Il ne s'agit pas ici (*Ajax* 168-71) d'un babil de moineaux, ramage de fauvettes, chant d'alouettes, sifflement bizarre et saccadé de merles, grives et sansonnets, cris aigus et jacassement furieux de pies, ni même de la jaserie de geais, car c'est un grand tumulte, quelque chose de plus formidable que " the chatter of flocking birds ", comme Jebb le traduit : ce sont les clameurs de toute l'armée contre lesquelles les matelots ne peuvent rien sans l'aide de leur chef. Cf. v. 137 ζαμενὴς λόγος ἐκ Δαναῶν.

Strepsiade sait que dans son ventre τὸ ζωμίδιον παταγεῖ ὥσπερ βροντή, et Socrate lui apprend que les nuages, en se heurtant les uns contre les autres, ῥήγνυνται καὶ παταγοῦσιν (Ar. *Nub.* 378). Le cliquetis de boucliers fait un πάταγος (*Ach.* 539), comme le tintamarre de pots et de marmites (*Lys.* 329). Cf. Eur. *Heracl.* 832 πάταγος ἀσπίδων, Hdt. 7. 211 βοῇ τε καὶ πατάγῳ ἐπήισαν, Anacréon 7, βαρὺ δ' ἄγριοι | χειμῶνες παταγεῦσιν, Pratinas 1 τίς ὁ θόρυβος ὅδε... ἐμὲ δεῖ παταγεῖν. Il est donc évident que πάταγος n'est pas le chant de quelque roitelet de muraille, mais un fracas retentissant, *strepitus*, *stridor*, *clangor*.

Aristote parle de l'intrépidité de l'αἰετὸς γνήσιος, ὁ ξανθός, qui est le plus noble de tous les aigles en Grèce. En Amérique ce ' golden eagle ' est un peu plus petit que le ' bald eagle '. Dans l'Afrique du Sud il est encore plus petit, les pattes plus minces. L' ' aigle chauve ' n'est point chauve — seulement les plumes à la tête lui donnent l'apparence de la calvitie. Il est cuivré de couleur, et quand il descend d'en haut dans un vol magnifique, se balance un moment contre le ciel nuageux, et plonge rapidement pour serrer dans ses griffes quelque proie, poisson, canard, ou oiseau, et ensuite le porte en l'air, s'abattant après l'essor sur un roc à pic, on peut voir clairement le contour superbe de son bec et de son épaule. Cet aigle typique est puissant et féroce de nature. Les vautours au contraire sont faibles, sans courage, se gorgent toujours, et leurs corps deviennent si alourdis qu'ils ne peuvent guère se lever dans l'air pour s'envoler. Comme dit Hesyche, ils sont ὄρνεα σαρκοφάγα καὶ νεκροφάγα, toujours vils : " Let vultures seize his lungs ! " (2 *Hen.* IV, 5. 3), " Let vultures gripe thy guts ! " (*Merry Wives*, 1. 3). De tous les mauvais personnages dans la plus grande œuvre du plus illustre auteur vivant en Espagne, le pire est le " vautour " : " ¿ De manera que es un ave de rapina ? Un individuo del género Vultur, quizá un Sarcoramphus ? " (Baroja, *Paradox*, *Rey*, 1. 5). L'aigle, au contraire, " he is lord above " (Wordsworth). En outre, les vautours n'effraient que les troupeaux de poules de la basse-cour (*gallinacea vulgaris*), qui redoutent tous les grands oiseaux puissants qu'elles ne savent pas discriminer entre les dangereux (à la tête couverte) et les inoffensifs (à la tête nue, garnie d'un simple duvet) ; mais les oiseaux de haut vol, eux, le savent. Poseidon prend son essor (N 62) comme un épervier qui d'un rocher surplombant s'élance en avant pour poursuivre quelque oiseau le long de la plaine au-dessous. La plupart des *Falconidae* saisissent leur proie, assise ou au vol, avec leurs serres aiguës, tandis que les vautours sont lents, lourds, au bec peu crochu, et

émoussé, les doigts peu propres à serrer, les griffes épointées, peu courbées. Ce sont les faucons, les gerfauts, les tartarets, les tiercelets, les éperviers, les aigles qui pourchassent les autres oiseaux, y compris les vautours : « Julien vola de cette manière le héron, la corneille, et le vautour » (Flaubert, *Saint Julien*). Tous ces oiseaux sont rapides et acharnés. Le faucon, ἐλαφρότατος πετεήνων, s'élance avec une vitesse étonnante, avec la rapidité d'une fusée volante, sur une colombe tremblante, μετὰ τρήρωνα πέλειαν (X 139), mais l'autour s'élance à tire d'aile même plus rapidement sur sa proie. Mais c'est l'aigle que craint la gent ailée, tous les ὄρνιθες, οἳ ἀπειρέσιοι | πωτῶντ' ὑπὲρ κεφαλᾶς (Simon. 40).

Toute sorte de chat est féline, et toute sorte de vautour vulturine, même la buse qui pêche ; et *vulturinus* n'est pas une épithète qui cadre avec la noble nature d'Ajax, car le vautour est hideux, mal bâti, lugubre, décharné, lâche. Autant vaudrait appeler ce grand héros un grand héron, qui vogue dans la nue soulevé sur ses ailes lourdes, les pattes pendantes comme des branches cassées. Le *buzzard*, hagard et bossu, qui s'abat sur une charogne, est l'oiseau le plus vilain que j'aie jamais vu. Au vers 775 Ajax dit : « où je suis, jamais la ligne de combat ne fléchira » (les paroles du messager), où nous voyons de la jactance ; mais ce n'est pas le langage d'un lâche, d'un ké (*Tristan et Iseut*).

Je sais bien qu'on pourrait dire que les αἰγυπιοί pourchassent les petits oiseaux (χ 302). Mais le fait est que ces αἰγυπιοί homériques ne sont pas de vrais vautours, car ils sont γαμψώνυχες ἀγκυλοχεῖλαι. Un tel changement sémantique se trouve dans toutes les langues. Shakespeare dit : " Mice and rats and such small deer ", où ' deer ' signifie *Thier*, non pas ' daim '. *Equus*, ἵππος, et ' açvas ' avaient retenu leur signification primitive pendant bien des siècles, mais enfin ἵππος a été délogé par ἄλογον et *equus* par *caballus*, d'où cavallo, caballo, cavale, cheval. Ainsi ' perro ' et ' hound ' (*Hund*) ; et λόγος a supplanté μῦθος, qui prend une signification nouvelle ' conte fictif ' > < ' récit historique '. Le λαλεῖν d'Aristophane n'est pas le λαλεῖν de saint Paul, et la λαλιά que Plutarque trouve chez Euripide n'est pas la λαλιά défendue aux femmes dans les églises. Un des plus curieux de ces changements est l'anglais ' nice ', qui vient de *nescius*. Durant les six derniers siècles ce mot signifiait d'abord ' ignorant ', puis ' sot ', ensuite ' exigeant ', plus tard ' subtil ', et finalement et actuellement un mot général d'approbation auquel on attache un sens des plus vagues.

On pourrait dire, bien entendu, que le poète emploie αἰγυπιός au sens homérique. Mais il est à peu près certain que les Athéniens n'auraient pas toléré une métaphore qui dépeignît si indignement leur héros, τὸν θρασύν, τὸν εὐκάρδιον, τὸν ἄτρεστον ἐν μάχαις. Au théâtre à Paris, l'auditoire n'éclaterait pas en applaudissements frénétiques. si l'on appelait Bossuet le *vautour* de Meaux. Ce qu'un personnage dit, ou fait, devrait être l'émanation de son caractère. En voyageant sur le Mississippi, Audubon dit qu'il a vu un aigle blessé que le capitaine avait porté à bord, et " the noble fellow looked at his enemies with a contemptible eye " (il voulait dire ' contemptuous ', *dédaigneux*, non pas *méprisable*). Ainsi les Salaminiens s'imaginent que leur chef regardera ses détracteurs.

Il est vrai que Sophocle est Ὁμηρικώτατος πάντων, mais seulement en ce qui concerne le *ton*, non pas le vocabulaire, dans lequel Eschyle est le plus homérique : ἀλίγκιος, οὐλόμενος, ἄμμι, ἔθεν, θήν, κτέ. Mais Sophocle, comme Homère, est un maître de la musique verbale. Il reconnaît le besoin de la propriété, de l'harmonie qui existe entre la pensée et l'expression, de cet affermissement qui vient d'un ordre suggestif de mots, de la sûreté, de la forme, le sens de la mesure, la clarté, le sens de ce qui convient. Pour lui c'est un besoin naturel d'ordonner et d'opposer, même syntactiquement, l'important à l'accessoire, de chercher les élégances verbales, les félicités de phrase ciselées. Il a dû s'exercer à nuancer les mots, à les assembler en phrases harmonieuses, à les grouper en un ensemble. Des mots étrangers, inconnus, ou usités mal à propos, convertiraient un beau passage en rien que du jargon. L'auditoire aurait entendu αἰγυπιός au sens où Hérodote l'emploie, où les Athéniens en général l'entendaient, et " vautour " aurait été peu flatteur au guerrier *heros ab Achille secundus*. De plus, le vautour était un oiseau de mauvais augure, comme l'était aussi la grue, la corneille, le corbeau, présageant le malheur, comme l'oiseau ébon de Poë, cet " ominous bird of yore ".

" Thing of evil ! — prophet still, if bird or devil ! "
Quoth the raven, Nevermore.

Chez les Germains aussi le vautour représentait un mauvais principe. Actuellement on dit en Allemagne : " Zum Geier ! " (= Zum Teufel), comme à Athènes à l'époque d'Aristophane, βάλλ' ἐς κόρακας.

Pour tout dire, sur ce qui importe et vaut d'être poursuivi, ce

n'est point là querelle de mots : tout ne se joue point autour de ' vautour ', et ' autour ', ou ' aigle ', comme autour de ' Kultur ' et ' culture ' — c'est une question de faits, de caractère, de texte. Si, malgré tout ce que j'ai dit, quelque éditeur futur veut retenir αἰγυπιόν, il aura encore un obstacle à surmonter — le mètre. Le γ' de Heath est trop faible — un bouche-trou tout au plus —, le δ' de Dawes superflu (le ἀλλ' au commencement suffit), le μέγαν αἰγυπιῶν de Schneider tout à fait inacceptable. Seyffert suit Lobeck en transposant ὑποδείσαντες, mais Lobeck a changé d'avis, et il a accepté le δ' de Dawes. Dobree raie le participe comme " vox quae irrepsit e scholio ". Au contraire, les paroles du scholiaste indiquent qu'il l'avait trouvé dans son texte. Bergk, Nauck et Wecklein adoptent le remède de Dobree. Mais tous ces artifices ne nous permettent que de nous cacher ce que nous savons et savoir ce que nous cachons — c'est l'ingénieux sans bon sens.

Ce sont des *hommes* qui se cacheraient silencieux, les ennemis d'Ajax (ὑποδείσαντες, non pas ὑποδείσασαι). C'est pourquoi le poète omet αἰετόν. Cf. Bacchyl. 13. 14 ἀτυζόμενοι | πτᾶσσον ὀξεῖαν μάχαν, Pind. *P.* 4. 57 ἔπταξαν δ' ἀκίνητοι σιωπᾷ. Même le nom (Αἴαντος), d'après Pindare, signifie αἰετός (*Isthm.* 6. 50) ; ταῦτ' ἄρα οἱ φαμένῳ πέμψεν θεός | ἀρκὸν οἰωνῶν μέγαν αἰετόν.

Je ne sais si le temps aura vérifié ma conjecture, mais elle est tout au moins plausible, à la portée de la probabilité raisonnable. Quoi qu'il en soit, ce qu'il y a de certain, c'est que les éditeurs ne sauront qualifier l'aigle Ajax de " vautour ". Autant vaudrait dire que le rossignol suédois, Jenny Lind, était un chat-huant, ou que θᾶττον ἂν γὺψ ἀηδόνα μιμήσαιτο (Luc. *Pisc.* 37).

J. E. Harry.

Bard College.
Columbia University.

LA STÈLE D'HOMÈRE A DELPHES

Dans la précieuse mise au point des études delphiques qu'il vient de donner en traduisant et commentant les chapitres de Pausanias consacrés à la description de Delphes, M. G. Daux[1] n'a pas dissimulé les difficultés qu'apportait à sa tâche la langue de l'auteur et que même certains problèmes de détail n'avaient pu, sous peine d'ajourner la publication, être revus par lui de façon complète et décisive[2]. C'est ainsi qu'à propos d'une figure d'Homère placée dans le pronaos du temple d'Apollon[3], le mot στήλη a été traduit selon l'interprétation traditionnelle, comme s'il désignait la base d'une statue en bronze[4], et contrairement aux conclusions auxquelles nous aboutissions récemment ici même[5], selon lesquelles ce mot ne pourrait guère désigner, dans le passage en question, conformément à l'usage le plus courant chez Pausanias, qu'une stèle portant en quelque manière une effigie du poète.

Nous avons exposé ici comment une bonne méthode exigeait qu'on établît d'abord le sens des termes archéologiques chez Pausanias par l'étude du texte seul, et que la discussion sur les réalités, subsistantes ou disparues, se fondât ensuite sur le sens dûment déterminé. L'exemple qu'a bien voulu proposer lui-même à notre examen M. Daux[6] nous donne l'occasion d'éprouver en un cas précis les conclusions auxquelles nous a conduit une enquête purement philologique. Au reste, c'est encore la pratique du texte de Pausanias qui nous fournira ici les éléments décisifs d'une solution, mais on observera au surplus que cette solution s'accorde, non seulement avec l'ensemble de la description mais encore avec les indices archéologiques eux-mêmes. Ainsi cet exemple vaut doublement la peine d'être examiné puisqu'il nous permet à la fois de confirmer le sens du mot στήλη

1. *Pausanias à Delphes*, Paris, De Boccard, 1936.
2. *Op. cit.*, p. 167, n. 3.
3. X, 24, 2.
4. *Op. cit.*, p. 55 : cf. aussi p. 186.
5. P. Guillon, *La stèle d'Agamédès*, *Rev. Phil.*, 62 (1936), p. 209 sq., en particulier p. 216-228.
6. *Loc. cit.*, cf. n. 2.

chez Pausanias et de préciser avec quelque probabilité un détail de l'organisation du pronaos delphique.

Nous nous sommes efforcés d'établir, à la suite d'une analyse complète du mot στήλη chez Pausanias et des erreurs mêmes auxquelles aboutit l'adoption pour ce terme du sens hypothétique de « base », que ce mot ne désigne jamais, dans la Périégèse[1], le socle d'une statue en ronde-bosse ; il peut se traduire assez exactement par notre mot « stèle » et désigne assez précisément une plaque dressée, généralement en pierre et communément destinée à servir de support à un relief, à une inscription ou à l'un et l'autre à la fois. C'est sans doute le cas ici-même où il nous est au surplus indiqué que le relief est en bronze : θεάσαιο δ'ἄν καὶ εἰκόνα Ὁμήρου χαλκῆν ἐπὶ στήλῃ, καὶ ἐπιλέξῃ τὸ μάντευμα ὃ γενέσθαι τῷ Ὁμήρῳ λέγουσιν... M. Daux observe avec raison, écartant la singulière hypothèse par où Schober semble vouloir, sans égard pour le texte, ménager les deux sens à la fois[2], que si on adopte le sens de « stèle » on se trouve naturellement conduit à se représenter l'image d'Homère sous l'aspect d'un relief en bronze encastré dans une stèle. Hypothèse neuve peut-être, mais à laquelle pourtant rien ne s'oppose.

C'est au reste déjà trop préciser et soulever des problèmes que n'implique pas directement le texte. Mais écartons les objections qui semblent en définitive avoir retenu M. Daux : il faudrait ici, selon lui, imaginer en ce cas un médaillon-portrait en bronze. Il n'est pas tellement invraisemblable tout d'abord, si le sens de « stèle » est par ailleurs établi, d'en accepter les conséquences et de se représenter, encastré dans une stèle en marbre, un médaillon de bronze, et au surplus une figure qui eût prétendu être — l'authenticité n'étant pas en question en ce cas — un portrait d'Homère, ou que Pausanias eût tenue pour telle. Mais à vrai dire le problème n'existe pas : aucun terme, dans le texte de Pausanias, ne nous engage à supposer un médaillon, ni un portrait, encore moins un médaillon-portrait. Rappelons que le terme εἰκών, ici employé, est le terme le plus général, dans le

1. A supposer même que le mot ait jamais eu en grec cette signification : aucun des exemples invoqués en ce sens dans la réédition du Liddell et Scott, après d'autres, ne l'établit en effet avec évidence, et pour l'un d'entre eux, en particulier, G. Dalmeyda, guidé par le texte d'Andocide (*Myst.*, 39, éd. Belles-Lettres, p. 29 et note, p. 135), reconnaissait de son côté une stèle portant un relief en bronze, qu'il imaginait sous la forme d'un médaillon.

2. C'est également par un compromis, en définitive, que le récent traducteur anglais de Pausanias, W. H. S. Jones (Paus., coll. Loeb, IV, p. 507-508) semble avoir résolu le problème : on n'aperçoit guère avec certitude à quelle réalité précise répond sa traduction, « a bronze statue of Homer on a slab ».

vocabulaire de Pausanias, pour désigner sous tous les aspects possibles, ronde-bosse, relief ou peinture, toute représentation, et que c'est même le seul terme dont Pausanias puisse user en définitive lorsqu'il ne veut ou ne peut préciser ni la technique, ni la matière, ni la nature de cette représentation : ξόανον ne s'appliquant qu'à une statue en bois, ἄγαλμα ne s'appliquant qu'à une représentation de sujet divin, le seul terme qui pût être appliqué en dehors d'εἰκών à une figure d'Homère était ἀνδρίας, mais ce mot eût désigné d'autre part une statue en ronde-bosse [1]. Ajoutons ici que, lorsque Pausanias veut, exceptionnellement, signaler une ressemblance, réelle ou supposée, entre la représentation et son modèle naturel, il lui faut ajouter au mot εἰκών un tour plus complexe précisant cette intention [2]. Ainsi le mot ne désigne même pas à lui seul un portrait. Le seul terme qui puisse le traduire exactement et couramment est « image » et εἰκών n'implique, chez Pausanias, aucune notion plus précise, ni celle, en tout cas, d'un médaillon, ni même celle d'un portrait. Nous apprenons donc seulement par ce texte qu'il y avait, dans le pronaos du temple d'Apollon à Delphes, une image d'Homère et qu'elle était en bronze. Toute précision supplémentaire réside dans l'indication de son dispositif, ἐπὶ στήλῃ.

Or, si on admet qu'il s'agit en ce cas d'une statue de bronze érigée sur une base, il faut reconnaître que ce serait là l'un des deux seuls cas, parmi les centaines de statues citées par Pausanias, où celui-ci eût pris soin de nous informer en ces termes que la statue se trouvait sur une base. Il lui arrive en effet de noter au contraire, comme un cas singulier, qu'une statue repose directement sur le sol au lieu d'être montée sur base [3] ; il lui arrive de mentionner des bases privées de leurs statues [4] ; en revanche la simple mention d'une statue semble bien, pour lui, impliquer naturellement celle de sa base, comme un fait normal, sans qu'il soit besoin d'en souligner l'existence.

On pourrait toutefois penser qu'ici la mention de la base n'est qu'une notation de transition pure, destinée à introduire celle de l'inscription qui est assurément, d'après l'ensemble du passage, la notation essentielle pour l'auteur. Le tour serait

1. Son exclusion peut déjà nous tenir en éveil. Notons aussi qu'en ce cas la base eût normalement été appelée βάθρον ; cf. *Stèle d'Agam.*, p. 225.

2. L'expression comprend généralement une forme du verbe μιμοῦμαι ou l'un des substantifs μίμησις ou μίμημα. — Sur les tours qui auraient pu désigner plus spécialement un buste, cf. *Stèle d'Agam.*, p. 226.

3. VII, 22, 1.

4. Cf. Frazer, *Pausanias's Descr. of Gr.*, I, p. xiv, n. 6.

encore singulier en ce cas : Pausanias passe volontiers de façon abrupte de la mention d'une statue à celle de l'inscription gravée sur son socle ; sinon il précise plus clairement le rapport entre le socle et l'inscription. Mais surtout la construction ne laisse pas d'être embarrassante. A supposer même qu'on pût l'expliquer par un tour de la rhétorique de Pausanias, — hypothèse dont il est toujours préférable de faire l'économie dans un passage purement descriptif lorsque s'offre une autre solution —, cette explication ne vaudrait pas pour le seul autre cas où nous trouvions une mention analogue exprimée dans les mêmes termes : « . . . καὶ ἄλλα τέ ἐστιν οὐκ ἀξιόλογα ἐν τοῖς ἐρειπίοις (Lyrkeia) καὶ εἰκὼν ἐπὶ στήλῃ του Λύρκου. » (II, 25, 5). Ici la phrase tourne court, et l'auteur passe à un tout autre propos, qu'aucune subtilité de rhétorique ne saurait rattacher à ce qui précède. Tout s'éclaire au contraire si on aperçoit dans le groupe εἰκὼν ἐπὶ στήλῃ l'une des expressions, mal reconnues dans le vocabulaire de Pausanias[1], la plus naturelle au reste et la plus claire, sinon la seule, pour désigner directement un relief.

Il s'agit donc tout simplement, et dans les deux cas, d'une « figure sur stèle ». Le tour même en devient ici et là plus clair, l'ordre des mots et l'absence de l'article devant στήλῃ dans le dernier exemple[2], et, dans celui qui nous occupe, le mouvement de la phrase, où on retrouve cette gaucherie honnête et naïve qui est bien plus généralement la couleur du style de Pausanias dans les passages proprement descriptifs[3]. Nous traduirions donc ici : « On y peut aussi voir une image d'Homère en bronze sur stèle et lire l'oracle qu'on dit avoir été rendu à Homère. . . ». Ce que Pausanias a vu dans le pronaos de Delphes et ce qu'il a voulu cette fois noter, au moment de citer, à la suite des maximes gravées sur les parois, l'oracle rendu à Homère, c'est un relief en bronze représentant le poète sur une stèle.

Du texte nous n'apprendrons rien de plus. Il ne nous permet point de préciser exactement le thème : s'agit-il d'une figure

---

1. Cette obscurité tient à ce que, devant une œuvre d'art, Pausanias et, sans doute, l'amateur de son temps s'intéressent d'abord au sujet, secondairement à la grandeur, à la matière, à l'auteur présumé ou connu, etc..., fort peu à la technique : aussi le vocabulaire exprimant la technique proprement dite est-il chez lui pauvre et confus.

2. Trad. Jones : « a figure of Lycus upon a slab » ; la traduction de Frazer, moins précise, avait en revanche l'avantage d'être identique, comme le texte, dans les deux cas, « a likeness on a monument ».

3. On y retrouve aussi l'ordre le plus normal, chez Pausanias, des notations au sujet d'une œuvre d'art : sujet, matière, technique.

isolée du poète ou d'une représentation plus complexe, dont Pausanias, par un usage qui n'est point rare, ne retiendrait ici que le personnage principal ? S'agit-il par ailleurs d'une plaque de bronze encastrée dans une stèle en marbre ou fixée immédiatement au-dessus d'elle au mur en sorte que la stèle en constitue le support apparent, ou bien encore le relief était-il ciselé directement dans une stèle en bronze massif, l'adjectif χαλκῆν portant, dans la pensée de l'auteur, sur στήλῃ aussi bien que sur εἰκόνα ? La stèle portait-elle le texte de l'oracle, ou bien était-elle seulement fixée au mur au voisinage d'une inscription gravée, comme les maximes des sages, sur la paroi du pronaos[1] ? Nous devons ici nous en tenir aux vraisemblances : il semble bien, d'après le contexte, que ce soit pour revenir sur une inscription fameuse[2] que Pausanias, qui l'avait vue, mentionne cette fois, au passage mais en son lieu, cette stèle, et c'est, selon toute apparence, parce qu'elle portait non seulement le relief mais aussi l'inscription qui intéresse le propos de l'auteur. D'autre part une stèle de bronze est chose si spéciale que c'est sans doute ce détail qui eût retenu l'attention de Pausanias, et que, s'il a rapporté χαλκῆν à εἰκόνα, c'est que la stèle, selon l'usage le plus commun, était de marbre. Bref, il est vraisemblable que Pausanias a vu, dans le pronaos de Delphes, et probablement, comme les maximes des sages, au mur du pronaos, une stèle de marbre portant à la fois un relief en bronze représentant Homère, ou une scène dont Homère était au moins le personnage essentiel[3], et l'inscription contenant l'oracle rendu, selon la tradition, au poète au sujet de sa patrie.

Il n'est pas impossible de préciser désormais par des analogies empruntées aux découvertes archéologiques ce que le texte de Pausanias convenablement interprété nous permet d'imaginer sommairement. Un exemple s'impose en particulier et renforce, à notre sens, par plus d'une similitude, l'interprétation ici proposée ; c'est celui des stèles de Délos[4] destinées à porter, encastré à la partie supérieure de leur face, un relief en bronze dont on a, par une heureuse fortune, retrouvé un exemplaire, et qui n'est point un médaillon mais une plaque rectangulaire. Or l'étude

1. Les rapports sommaires exprimés par καί constituent une des graves obscurités de la description de Pausanias ; de là, en particulier le problème, parfois insoluble, des groupes en sculpture, que sa description ne permet pas de distinguer, en général, de figures isolées en fait et rapprochées dans le texte seul.

2. Cf. G. Daux, *op. cit* , p. 186.

3. Par exemple une scène du type des scènes dites « apothéoses » d'Homère ; cf. Pausanias, éd. Hitz.-Bl., p. 749.

4. R. Vallois, *Le bas-relief en bronze de Délos, BCH*, XLV (1921), p. 242-246.

de M. R. Vallois a permis d'établir que ces stèles, normalement désignées dans les inventaires du IIe siècle av. J.-C. par le terme στῆλαι, étaient elles-mêmes fixées à la paroi d'un pronaos, celui du temple d'Agathé Tychè. Elles portaient au surplus chacune, au-dessous du relief, une plaque de bronze plus étroite, où était gravée une dédicace. Il ne serait point surprenant qu'un texte qui passait pour être celui d'un oracle eût été, à Delphes, gravé de la sorte sur le bronze ; sinon, gravé sur le marbre, il pouvait, comme le décret délien, s'aligner au côté de la plaque sculptée. En tout cas, on ne s'égarera guère sans doute en se représentant à peu près sur ce modèle, pour l'ensemble, la stèle d'Homère fixée au mur du pronaos delphique.

Le passage de la description de Pausanias s'en éclaire tout entier : on voit qu'avant d'entrer dans le naos, où il ne manquera pas d'inventorier quelques objets célèbres, Pausanias ne retient au contraire du pronaos que les inscriptions gravées ou fixées aux parois, et, parmi elles, les plus précieuses à son sens, les unes morales et la dernière intéressant tout spécialement des discussions qui lui sont chères[1] : c'est à propos de cette dernière qu'il est amené, précisant sommairement mais en témoin véridique son emplacement, à nous citer aussi, exceptionnellement, un objet, à vrai dire incorporé lui-même à la paroi du pronaos, la stèle qui portait l'inscription, illustrée d'un relief en bronze représentant Homère.

P. Guillon.

1. Cf. en particulier, IX, 30, 2.

DEUX RELATIFS HOMÉRIQUES

(*Suite.*)

DEUXIÈME PARTIE

LE RELATIF ὅς τε

On sait que la particule τε connaît dans la langue homérique — et chez les poètes qui s'y réfèrent et s'en inspirent — à côté de sa valeur banale de copule, des emplois adverbiaux nombreux, nuancés, divers, qu'on tenterait vainement, semble-t-il, de réduire à une stricte unité. On la voit apparaître dans des énoncés généraux, des paroles proverbiales ou sentencieuses, très souvent dans des comparaisons. On la voit tantôt affecter le sujet d'un coefficient d'indétermination, d'ailleurs variable, tantôt instituer un lien d'habitude entre l'action et le sujet.

Ce dernier point a été indiqué par Wentzel (*Ueber den Gebrauch der Partikel τέ bei Homer* in Jahresbericht des Königlichen Gymnasiums zu Glogau, pp. 1-32, 1847). Malheureusement son enquête minutieuse s'est trouvée presque tout entière gauchie par une vue évidemment erronée : τε aurait à l'origine une force démonstrative qu'on peut et qu'il faut partout retrouver. Aussi est-il permis de croire que ce sont des matériaux plutôt qu'une doctrine que Monro, qui lui rend hommage (p. 303 n.), lui a empruntés. — On ne mentionne de même qu'à titre de curiosité la tentative de Skutsch (*Jahrbücher für Philol. Suppl.* 27, 86 sqq.), qui expliquait tous les emplois comme dérivant de l'acception copulative. On a depuis longtemps fait justice de cette hypothèse (rappel, par exemple, chez Wackernagel *Vorles. üb. Synt.*[2] II 118), encore soutenue pourtant par Stahl 227.

Mais c'est à la valeur généralisante que la plupart des auteurs se sont attachés. Kvíčala 400 signalait déjà (*Ztschr. f. öst. Gymn.* XV (1864), τε 393-422) : ' τὲ in ὥς τε bezeichnet, dass der Dichter bei der Anwendung des Bildes (in Gleichnissen) zwar an einen einzelnen Fall denkt, der aber in Wirklichkeit nicht blos ein einziges Mal stattfindet, sondern einer Wiederholung faehig ist, sodass ein solcher Vergleich zugleich das Gepraege der Allgemeinheit traegt. ' Et Lammert 25 reprend à sa suite, en soulignant son énoncé (*De pronominibus relativis homericis.* Diss. Leipzig, 1874) : ' temporibus autem homericis hoc fieri solebat solis in iis enuntiationibus, quae sententias continebant universas vel omnibus notissimas, quia res et actiones earum ubique et crebro repetuntur '.

Ce n'est d'ailleurs pas chose facile que de rendre compte de cet emploi. Même en s'attachant, comme on le fait d'ordinaire, à la correspondance sk. *yáḥ káç ca*, av. *yō čišča*, lat. *quisque*, on n'est guère plus avancé. On a l'assurance que cette valeur de **k*^{w}*e* est ancienne ; on n'en peut pas dire beaucoup plus. — Faut-il reconnaître à l'origine une force d'insistance ? C'est à quoi incline Delbrück *Grdr.* IV 511 : ' offenbar soll sie [la particule] nichts anders tun, als den Begriff des vor ihr stehenden Pronomen betonen. Indem

man den Gedanken der Unbestimmtheit und Beliebigkeit betont, erweckt man zugleich den Gedanken, dass niemand ausgeschlossen sei, und so entsteht die Bedeutung *jeder* '.

Certes, à ne considérer que la sémantique, cette filiation est plausible. Un mot accessoire ayant simplement force d'insistance peut prendre, en soulignant l'expression d'un procès, sa régularité, sa constance, une force généralisante. C'est ainsi qu'en sanskrit la particule de mot *evá*, simple signe de renforcement, en s'ajoutant aux subordonnants de sens temporel ou local bâtis sur le thème de relatif *yadá* 'quand', *yátra* 'là où', élargit leur champ d'action jusqu'à signifier 'toutes les fois que', 'partout où' (voir Delbrück *Altindische Syntax* [*Syntaktische Forschungen* V] Halle 1888, p. 482, et pour plus de détails Minard *La subordination dans la prose védique*, Paris 1936, §§ 403 et 511). Mais au regard de l'historien l'hypothèse est toute gratuite. La comparaison pose pour **k^{w}e* une valeur 'indéfinie' déjà constituée ; elle ne permet pas de remonter au delà.

Aussi bien, pour revenir au texte et s'y tenir comme il est plus prudent, cette doctrine n'apporte-t-elle rien qui en précise ou facilite l'intelligence. Et l'exemple produit par Delbrück lui-même s'accommode avec avantage d'une autre interprétation :

A 86 οὐ μὰ γὰρ Ἀπόλλωνα Διὶ φίλον, ᾧ τε σὺ, Κάλχαν,
εὐχόμενος Δαναοῖσι θεοπροπίας ἀναφαίνεις.

Ce n'est pas '*eben* der Apollo, zu dem du betest' ; ce n'est pas davantage, malgré Kühner-Gerth II 236, 'dessen Priester du ja *auch* bist (denn du bist ja sein Priester)' ; et l'on jugera insuffisante ici la doctrine de Christ 55 (*Der Gebrauch der griechischen Partikel* τε *mit besonderer Bezugnahme auf Homer*, Sitz. d. Philos.-philol. Kl. d. bay. Ak. d. Wiss. 1880, 25-76), selon qui 'dem ὅς τε geht in der Regel ein Nomen voraus, auf das es sich zurückbezieht'. On verra plus loin comment la particule, en soulignant la stabilité du lien tendu par le relatif entre le sujet et le procès, en est venue à marquer l'occupation coutumière, la profession. C'est *par état* que Calchas adresse des prières au dieu qui le chérit, par état qu'il en dévoile les oracles aux Danaens. Et cette valeur prend toute son importance si l'on songe que c'est ce caractère sacré qu'Achille ici rappelle, invoque, oppose, pour prendre la défense du divinateur contre le chef suprême qu'il craint d'irriter (A 78).

En tout ceci on a feint de croire que la relative exprimait dans tous les cas un procès ou bien général et indéterminé ou bien objet d'une répétition plus ou moins fréquente et régulière. Mais les faits sont plus complexes ; et, bien que ce ne soit pas absolument chose courante, il ne manque pas d'exemples où l'on a très clairement affaire à une action unique et déterminée. Aucune des doctrines proposées n'explique alors la présence de la particule. Mais sans doute jugera-t-on que c'est se résigner un peu vite que d'enregistrer avec Kühner-Gerth II 236 : 'doch ist sie allmählich... zu einem rein accessorischen Anhängsel geworden, sodass ein Unterschied zwischen ὅς τε und ὅς... nicht mehr empfunden wird'.

Il ne saurait s'agir ici de traiter d'ensemble le problème de τε : l'étude parallèle entreprise sur ὅς τις oblige à se restreindre aux cas où la particule affecte le seul relatif. Mais ce parti, imposé par le sujet, ne fausse pas la direction de l'enquête, et des sondages pratiqués en des points divers semblent bien indiquer qu'un examen exhaustif en confirmerait les principaux résultats.

La valeur centrale qui commande ce foisonnement de nuances, c'est celle d'indétermination temporelle, et c'est Charles Baron qui en a donné la formule la plus heureuse (*Le pronom relatif et la conjonction en grec et principalement dans la langue homérique*, Paris 1891, p. 51 sqq.) dans un chapitre trop bref et trop peu rigoureux, mais plein, dans l'analyse sémantique, d'une finesse digne de Bréal à qui la thèse est dédiée. Il rapproche donc ingénieusement notre familier 'des fois' au sens de 'à l'occasion', 'il se pourrait'. Et bien qu'il ne se soit pas suffisamment préoccupé d'y rattacher logiquement les acceptions qu'il distingue ensuite, c'est cet équivalent commode qu'on peut garder comme point de départ.

On pourrait être tenté de distinguer ensuite, comme on a fait pour ὅς τις, deux directions générales, selon l'extension du sujet. C'est le classement qu'indique et suit Denniston 521 (*The Greek particles*, Oxford 1934) : 'I shall keep the distinction between general and particular statements always in the foreground'. Sans qu'il soit besoin d'en faire la critique, on verra suffisamment par ce qui suit que le vrai critère doit être cherché ailleurs. Il est dans le caractère fortuit ou stable du lien affirmé par le relatif.

Si l'on en pose, et peu à peu renforce, le caractère contingent, on voit poindre l'idée de pouvoir inconditionné, d'arbitraire. Et si l'extension du sujet se réduit à un individu, à un acte unique, l'idée se précise d'un événement singulier qui a *pu* survenir contre toute attente et toute justice. La surprise douloureuse, l'indignation qui en résultent trouvent leur justification dans la subordonnée, qui prend ainsi force explicative. Et l'insistance qu'elle comporte donnant à ὅς τε valeur d'identification, l'incline jusque vers ὅς περ.

Si l'on accroît, au contraire, la stabilité du lien affirmé par le relatif entre le sujet et le procès dont il est l'auteur, on rencontre l'un après l'autre des repères bien définis : habitude passive ou active, coutume ou mœurs d'un groupe social (avec la notion de convenance qui s'y attache souvent), fonction ou charge d'un individu ou d'une classe ; ὅς τε devient ainsi relatif professionnel et finalement générique, d'où son emploi fréquent dans les comparaisons.

I. — ὅς τε MARQUANT LIAISON CONTINGENTE.

Les exemples qui composent cette première catégorie sont loin d'avoir la netteté de ceux qu'on verra plus loin dans la seconde ; la valeur même de ὅς τε explique assez la difficulté que rencontrent ici l'analyse et le classement. En outre, dans presque tous ces cas, τε ne porte pas sur ὅς mais sur l'ensemble de la phrase. Sans doute un lien s'est de bonne heure établi entre les deux termes, mais il n'est pas comparable à celui de ὅς τις étudié précédemment. Et si τε vient après ὅς, c'est qu'il doit occuper la seconde place de la phrase. On se placera donc dès l'entrée à l'aboutissement de la tendance, afin de mettre en pleine lumière, par un exemple favorable, le relâchement dont témoigne parfois le lien que le relatif établit entre le sujet et le procès. Ce point extrême d'indépendance, ce maximum d'élasticité, pourrait-on

dire, se trouve sans doute atteint dans la prédiction menaçante dont Ménélas, un pied sur le cadavre de Leisandros, cherche à effrayer les Troyens :

N 623 οὐδέ τι θυμῷ
Ζηνὸς ἐριβρεμέτεω χαλεπὴν ἐδδείσατε μῆνιν
ξεινίου, ὅς τέ ποτ' ὔμμι διαφθέρσει πόλιν αἰπήν

'et votre cœur n'a pas craint davantage la terrible colère de Zeus tonnant, de Zeus hospitalier qui quelque jour détruira votre citadelle escarpée.' — L'Atride ne saurait sans blasphème engager la décision du Très-Haut, et d'ailleurs l'indéfini ποτ(ε) marque suffisamment l'indétermination du procès attendu et souhaité.

Arbitraire. — Point extrême, a-t-on dit, mais exemple aussi à peu près unique. Toutefois une valeur assez proche se trouve clairement attestée, qui, d'ailleurs, n'était pas tout absente, peut-être, du passage précédent. Le sujet se présente maintenant comme revêtu d'une puissance dont la relative marque l'exercice, discontinu tout ensemble et discrétionnaire. Nulle contrainte n'en peut provoquer ou hâter le retour. Tout au plus l'événement peut-il proposer une occasion — on n'ose dire : une tentation — à ce pouvoir inconditionné. Ainsi en va-t-il, avant toute chose, de la volonté des Dieux, dont le caractère arbitraire fait l'objet d'aphorismes fréquents. Raison, vertu, courage, rien n'échappe à leur souverain caprice. On dirait qu'ils mettent un malin plaisir à troubler celui qui s'en fait gloire. Il semble, comme traduit Racine, qu'ils 'se sont fait une gloire cruelle De séduire le cœur d'une faible mortelle'.

Bondissante de joie, Euryclée court annoncer à sa maîtresse le retour d'Ulysse et le massacre des Prétendants. Mais Pénélope, toujours méfiante (cf. ψ 215) n'y veut pas croire :

ψ 11 μαῖα φίλη, μάργην σε θεοὶ θέσαν, οἵ τε δύνανται
ἄφρονα ποιῆσαι καὶ ἐπίφρονά περ μάλ' ἐόντα

'bonne mère, les dieux t'ont rendue folle, eux qui peuvent *à leur gré* rendre insensé même le plus sage'.

Contre Glaukos qui l'accuse de lâcheté, Hector se défend de redouter Ajax. Mais, en vrai combattant, il sait trop bien que nul n'est à l'abri d'une défaillance :

P 176 ἀλλ' αἰεί τε Διὸς κρείσσων νόος αἰγιόχοιο,
ὅς τε καὶ ἄλκιμον ἄνδρα φοβεῖ καὶ ἀφείλετο νίκην
ῥηϊδίως, ὅτε ὃ' αὐτὸς ἐποτρύνει μαχέσασθαι

'c'est toujours Zeus porte-égide dont le dessein finit par prévaloir, lui qui peut, *s'il lui plaît*, tantôt terrifier le brave et lui ravir

aisément la victoire, tantôt l'exciter lui-même au combat'.

Pour assurer aux Grecs l'avantage, Héra projette de détourner l'attention du maître des dieux. Elle s'adresse à Aphrodite :

Ξ 198 δὸς νῦν μοι φιλότητα καὶ ἵμερον, ᾧ τε σὺ πάντας
δαμνᾷ ἀθανάτους ἠδὲ θνητοὺς ἀνθρώπους

'hé bien, donne-moi le désir d'amour, par lequel, *quand il te plaît*, tu domptes sans quartier Immortels et hommes mortels'.

Injustice. — Mais, le plus souvent, se substitue un cas précis, sans que diminue en rien l'idée d'arbitraire commune à tous ces exemples et dont elle forme le lien. Le passage est sensible, et d'ailleurs savoureux, dans les imprécations dont Calypso couvre Hermès quand il lui apporte de Zeus l'ordre de laisser partir Ulysse :

ε 118 σχέτλιοί ἐστε, θεοί, ζηλήμονες ἔξοχον ἄλλων,
οἵ τε θεαῖς ἀγάασθε πάρ' ἀνδράσιν εὐνάζεσθαι
ἀμφαδίην, ἤν τίς τε φίλον ποιήσετ' ἀκοίτην

' misérables êtes-vous, ô dieux, et jaloux plus que tous, vous *qui allez jusqu'à* envier aux déesses le bonheur de s'unir ouvertement à l'homme qu'elles ont pris pour époux ! '

Malgré son emportement, la nymphe de la mer n'oublie pas ce qu'il en coûte de penser du mal des puissants, et surtout de le dire trop haut. Mais du moins reste-t-il permis de donner à sa rancune l'allure d'une sentence. Aussi jette-t-elle sur sa plainte trop précise le voile rhétorique d'un énoncé général.

Explication. — La différence est donc sensible entre ces deux exemples et les premiers cités. Et d'abord, comme on l'a noté, il ne s'agit plus d'une virtualité mais d'un acte. Quittant l'abstrait pour le concret, on se trouve installé dans le local, dans le singulier. Mais un second trait en découle. A l'énoncé résigné d'une toute-puissance contre qui toute rébellion est vaine, se substitue une plainte de plus en plus véhémente, une révolte de mieux en mieux affirmée, et l'idée d'arbitraire le cède à celle d'injustice. Enfin la relative, en développant le contenu d'une imprécation ou d'un reproche passionné, a logiquement pour fin de les justifier. C'est dire qu'elle prend ici une valeur explicative.

*
* *

Ambiguïté formelle de ὅ τε 'parce que'.

On sait que le neutre singulier ὅ τε, à la faveur d'emplois comme accusatif de relation, a donné naissance à une conjonction 'parce que', dont la valeur explicative s'éclaire assez par l'analyse qu'on vient de tenter. Nul signe extérieur, dans la tradition manuscrite, ne le distingue donc du tem-

porel ὅτε 'quand'. Ce n'est pas ici le lieu de montrer les difficultés qu'on éprouve parfois à les séparer. Mais on voudrait signaler brièvement une autre ambiguïté, plus rare sans doute et moins grave pour le sens, mais plus malaisée aussi à résoudre.

On a vu déjà que l'article masculin, en se substituant au relatif, revêt lui aussi la forme ὅ τε. Si donc le sujet commun des deux propositions, principale et subordonnée, se trouve être un masculin singulier, il est difficile, et peut-être impossible, de décider si l'on a affaire à l'accusatif neutre faisant office de conjonction, ou au relatif à force explicative. Quelques exemples favorables engagent à penser que ce second parti est parfois le vrai.

L'intérêt de cette étude peut sembler mince. Et il le serait si elle n'avait pour résultat que l'analyse plus exacte de trois ou quatre cas particuliers. Mais elle amène à se demander si la fixation de ὅ τε en valeur de conjonction à partir du neutre accusatif n'aurait pas été hâtée et fortifiée par une confusion formelle avec l'article masculin.

La filiation sémantique indiquée plus haut rend assez peu vraisemblable qu'il faille entendre ὅτε au sens temporel, ainsi que fait encore Bérard ('quand'), dans cette exclamation découragée d'Ulysse, à qui la déesse marine Inô vient de conseiller de se mettre à la nage et de se confier au voile magique qu'elle lui laisse en disparaissant :

ε 356 ὤ μοι ἐγώ, μή τίς μοι ὑφαίνῃσιν δόλον αὖτε
ἀθανάτων, ὅ τέ με σχεδίης ἀποβῆναι ἀνώγει

'malheureux que je suis ! j'ai bien peur que quelqu'un des Immortels n'ourdisse encore contre moi quelque ruse, en me pressant d'abandonner mon radeau !' — C'est avec raison que le scholiaste glose par ἐπειδή. Le seul doute qui subsiste concerne le genre du relatif : neutre comme l'entendait Aristophane (διό τε), ou forme masculine de l'article ? Ce dernier parti est de beaucoup le plus probable, surtout si l'on rapproche les gémissements de Thétis analysés plus bas.

Forme et genre se retrouvent ailleurs, dans des relatives à force explicative volontiers incluses dans une imprécation. — Teucer vise Hector de son arc, mais Zeus rompt le nerf, la flèche s'égare, et l'arme tombe des mains du héros. *A ce signe* il reconnaît qu'un génie est venu traverser leurs desseins guerriers :

O 467 ὤ πόποι, ἦ δὴ πάγχυ μάχης ἐπὶ μήδεα κείρει
δαίμων ἡμετέρης, ὅ τέ μοι βιὸν ἔκβαλε χειρός.

Le chagrin vous entre au cœur et à l'âme, dit Achille à Patrocle (et c'est ce qui lui est arrivé : 55 αἰνὸν ἄχος τό μοί ἐστιν, ἐπεὶ πάθον ἄλγεα θυμῷ) quand on voit un guerrier dépouiller son égal et lui arracher sa récompense *parce qu'il* (= profitant qu'il) l'emporte en autorité :

Π 52 ἀλλὰ τόδ' αἰνὸν ἄχος κραδίην καὶ θυμὸν ἱκάνει,
ὁππότε δὴ τὸν ὁμοῖον ἀνὴρ ἐθέλῃσιν ἀμέρσαι
καὶ γέρας ἄψ ἀφελέσθαι, ὅ τε κράτεϊ προβεβήκῃ.

Le genre n'est pas moins sûr, mais la valeur plus complexe dans la comparaison qui clôt le livre XVII de l'Iliade. Les étourneaux jettent des cris perçants en voyant approcher le vautour *parce qu'il* apporte la mort à leurs petits :

P 756 οὖλον κεκληγοντες, ὅτε προΐδωσιν ἰόντα
κίρκον, ὅ τε σμικρῇσι φόνον φέρει ὀρνίθεσσιν.

Mais il est probable qu'à côté de cette valeur, dont les exemples précédents

rendent bien compte, la particule donne à l'article, substitut du relatif, la valeur générique définie plus loin et normale en comparaison.

Il est temps de signaler que selon Monro § 269 on a dans tous ces cas affaire au neutre adverbial 'parce que'. Plusieurs des lieux par lui produits sont indubitables, mais ce n'est pas assez pour renoncer à l'interprétation proposée ici. Il est d'ailleurs aisé de voir que les deux partis ne sont pas inconciliables. Chacun d'eux rend bien compte d'une portion des faits. Et ce n'est pas parce que la limite est parfois indécise, et certains emplois capables de l'une et l'autre analyse, qu'il faut refuser de reconnaître la netteté du plus grand nombre. Mais une hypothèse importante résulte de cet accord supérieur : la fixation de ὅ τε en fonction adverbiale ne s'est pas faite seulement, comme on l'admet d'ordinaire, par la voie de l'accusatif neutre dit de relation, mais peut-être aussi, à la faveur d'une ambiguïté formelle, par celle du nominatif masculin.

*
* *

Abandonnant ce curieux développement latéral, revenons à la valeur explicative de ὅς τε, dont on s'est efforcé de retracer la filiation. Elle est singulièrement sensible dans les gémissements de Thétis que la douleur d'Achille désespère :

Σ 54 ὤ μοι ἐγὼ δειλή, ὤ μοι δυσαριστοτόκεια,
ἥ τ' ἐπεὶ ἄρ τέκον υἱὸν ἀμύμονά τε κρατερόν τε,
ἔξοχον ἡρώων...
62 ἄχνυται, οὐδέ τί οἱ δύναμαι χραισμῆσαι ἰοῦσα

'hélas sur moi, malheureuse, sur moi, déplorable mère du plus vaillant guerrier, moi qui ai enfanté un fils irréprochable et fort, insigne entre les héros !...' Un développement sur l'éducation d'Achille, sur le destin qui l'attend, surcharge et suspend le sens, dont il faut chercher l'achèvement au vers 62 : 'et voilà qu'il gémit sans que je puisse aller lui porter secours !'

Débarrassant cette longue plainte des ornements qui l'encombrent, si l'on cherche à dégager le mouvement humain, on peut en rendre ainsi les deux phases essentielles : 'j'*ai pu* enfanter un tel fils..., et il ne m'est *même* pas permis'. Par une rencontre curieuse, et qui n'est d'ailleurs pas isolée, l'idée d'indétermination temporelle, dont la filiation proposée rend bien compte, trouve un homologue en même temps qu'une traduction dans le 'pouvoir' du français.

Ces exemples permettent d'interpréter sans peine des vers comme ceux-ci où l'influence de la langue épique est visible :

Esch. Ch. 613 φοινίαν Σκύλλαν,
ἅ τ' ἐχθρῶν ὑπαὶ
φῶτ' ἀπώλεσεν φίλον

'la sanglante Scylla qui *alla jusqu'*à immoler à des ennemis un homme de son sang (son père)'.

Sept. 752 πατροκτόνον Οἰδιπόδαν,
ὅς τε ματρὸς ἀγνὰν
σπείρας ἄρουραν, ἵν' ἐτράφη

'Œdipe le parricide, qui a *osé* ensemencer le sillon sacré où il s'était formé'. (Mazon.)

Il est remarquable que dans ces deux passages le nom propre se trouve accompagné d'une épithète que la relative a pour fin d'éclaircir : ὅς τε se trouve donc par ce biais revêtir ici, comme dans le texte homérique, une force explicative aussi précieuse qu'imprévue. C'est elle qu'on retrouve dans cette invocation :

Ag. 355 ὦ Ζεῦ βασιλεῦ καὶ Νὺξ φιλία...
357 ἥ τ' ἐπὶ Τροίας πύργοις ἔβαλες στεγανὸν δίκτυον

'ô Zeus roi, ô Nuit amie, <je puis bien t'appeler ainsi> *toi qui* as jeté sur les murs de Troie un filet enveloppant'. — Et elle est plus explicite encore dans ce chœur de Sophocle :

El. 150 Ἰὼ παντλάμων Νιόβα, σὲ δ' ἔγωγε νέμω θεόν,
ἅ τ' ἐν τάφῳ πετραίῳ,
αἰαῖ, δακρύεις

'infortunée Niobé, je te reconnais aussi pour déesse, *puisque* dans la pierre qui te sert de tombeau, hélas ! tu verses des larmes'. (Masqueray.)

Le repentant Agamemnon sait mieux que personne quels maux sa querelle et la colère d'Achille ont causés aux Achéens. Mais la faute ne lui en revient pas :

T 86 ἐγὼ δ' οὐκ αἴτιός εἰμι,
ἀλλὰ Ζεὺς καὶ Μοῖρα, καὶ ἠεροφοῖτις Ἐρινύς,
οἵ τέ μοι εἰν ἀγορῇ φρεσὶν ἔμβαλον ἄγριον ἄτην,
ἤματι τῷ ὅτ' Ἀχιλλῆος γέρας αὐτὸς ἀπηύρων

'ce n'est pas moi le coupable, mais Zeus et le Destin et l'Erinys ténébreuse, eux qui m'ont, en pleine agora, jeté dans l'esprit la fureur sauvage, le jour où j'ai de mes mains ravi le butin d'Achille'.

Appelé à se prononcer sur la fameuse querelle, Nestor blâme les deux parties (μήτε σύ/μήτε σύ) : Agamemnon ne devait pas abuser de sa prééminence (ἀγαθός περ ἐών), mais Achille ne devait pas davantage chercher querelle à un roi porte-sceptre qu'a de tout temps séparé de lui la faveur du destin, *car* Zeus lui a donné la gloire :

A 277 μήτε σὺ, Πηλεΐδη, ἐθέλ' ἐριζέμεναι βασιλῆι
ἀντιβίην, ἐπεὶ οὔ ποθ' ὁμοίης ἔμμορε τιμῆς
σκηπτοῦχος βασιλεύς, ᾧ τε Ζεὺς κῦδος ἔδωκεν.

Analyse qui trouve une éclatante confirmation dans une fin de vers parallèle où la valeur explicative est nettement articulée :

Θ 216 Ἕκτωρ Πριαμίδης, ὅ τε οἱ Ζεὺς κῦδος ἔδωκεν.

Nestor raconte à Télémaque, pendant l'escale qu'il fait à

Pylos au cours de son voyage à Sparte, comment Zeus contraire désunit les Grecs, aussitôt après le sac de Troie :

γ 134 τῷ σφεων πολέες κακὸν οἶτον ἐπέσπον
μήνιος ἐξ ὀλοῆς γλαυκώπιδος Ὀβριμοπάτρης,
ἥ τ' ἔριν Ἀτρείδῃσι μετ' ἀμφοτέροισιν ἔθηκε

'aussi beaucoup d'entre eux ont-ils connu un destin mauvais, par la colère funeste de la Vierge aux yeux pers, la fille du Dieu fort, qui mit la discorde entre les deux Atrides'.

Identification. — La force explicative du relatif ὅς τε résulte ici comme souvent d'un raisonnement implicite, par où se trouvent unies deux propositions différentes, répondant aux deux valeurs reconnues pour la particule : — d'une part, une formule générale : Athéna qui peut *à sa guise* rompre les nœuds du sang et de l'affection, brouiller parents très proches, amis très chers ; — d'autre part, un énoncé particulier : Athéna qui, en l'espèce, *alla jusqu'à* dresser les deux frères l'un contre l'autre. Le mouvement logique de la pensée, c'est l'affirmation que les deux sujets n'en font qu'un, leur identification. Tel est l'un des biais — et le plus important, sans doute — par lesquels ὅς τε en vient à souligner l'identité, rôle communément dévolu à ὅς περ.

Cette valeur nouvelle est déjà plus nette dans les calmes paroles prononcées par le Priamide, quand, au plus fort du combat qu'ils livrent sous le mur et devant le fossé des Grecs, les Troyens voient avec épouvante un dragon lâché par un aigle s'abattre ensanglanté dans leurs rangs. Polydamas dénonce ce signe funeste, et conseille une prompte retraite. Hector le reprend vivement : s'il donne cet avis tout de bon et sans rire, il faut que les dieux lui aient fait perdre l'esprit :

M 233 εἰ δ' ἐτεὸν δὴ τοῦτον ἀπὸ σπουδῆς ἀγορεύεις,
ἦ ῥα δή τοι ἔπειτα θεοὶ φρένας ὤλεσαν αὐτοί,
ὃς κέλεαι Ζηνὸς μὲν ἐριγδούποιο λαθέσθαι
βουλέων, ἅς τέ μοι αὐτὸς ὑπέσχετο καὶ κατένευσε

'toi qui me presses d'oublier les décisions de Zeus retentissant, dont il m'a lui-même donné et confirmé la promesse'.

Sans doute est-il encore permis de chercher à retrouver ici la nuance isolée plus haut : 'ces décisions *dont il a été jusqu'à*'. Mais, sans l'exclure absolument, il est plus naturel d'entendre, se fondant sur ce qui précède : 'ces *mêmes* décisions dont'. Valeur qui atteint à sa pleine clarté quand la précédente s'affaiblit et disparaît.

Héra rappelle à l'obéissance les dieux irrités contre Zeus. Mais, à la nouvelle que son fils Askalaphos est tombé dans la mêlée,

Arès lance l'invective. Athéna l'interpelle : 128 μαινόμενε, φρένας ἠλὲ, διέφθορας 'insensé, ton esprit s'égare, et c'en est fait de toi !'

Ο 130 οὐκ ἀΐεις, ἅ τέ φησι θεὰ λευκώλενος Ἥρη,
ἡ ὀὴ νῦν πὰρ Ζηνὸς Ὀλυμπίου εἰλήλουθεν ;

'n'entends-tu pas ce que *justement* dit (= vient de dire) la divine Héra aux bras blancs, qui revient à l'instant même d'auprès de Zeus Olympien ?' — Les *paroles mêmes* prononcées par Héra avaient pour objet de rappeler que contre le Maître des Dieux toute rébellion est vaine, et, au surplus, sans espoir de pardon : 93 οἶσθα καὶ αὐτὴ, | οἷος κείνου θυμὸς ὑπερφίαλος καὶ ἀπηνής 'tu sais comme moi combien son âme est orgueilleuse et dure'.

Ébranlé par les supplications de Priam et d'Hécube, Hector s'interroge : doit-il attendre le choc d'Achille, ou aller au-devant de lui et lui promettre Hélène et toutes les richesses que Paris emporta vers Troie sur ses vaisseaux creux ?

Χ 114 καὶ οἱ ὑπόσχωμαι Ἑλένην καὶ κτήματ' ἄμ' αὐτῇ,
πάντα μάλ' ὅσσα τ' Ἀλέξανδρος κοίλῃς ἐνὶ νηυσὶν
ἠγάγετο Τροίηνδ', ἥ τ' ἔπλετο νείκεος ἀρχή

'ce qui fut *précisément* l'origine de la querelle'.

Au terme de cette voie sémantique, on voit τε se faire renforcer par περ dont il était l'équivalent :

Δ 361 τὰ γὰρ φρονέεις ἅ τ' ἐγώ περ

'car tes pensées sont *exactement* les miennes'.

Cumul (inexplicable dans une autre hypothèse) qui confirme l'analyse précédente et justifie l'interprétation proposée.

*
* *

Divers auteurs ont depuis longtemps remarqué (indications Monro § 266 n.) que ὅς τις dans la langue postérieure semblait revêtir parfois quelques-unes des valeurs de ὅς τε. L'étude qui précède, en précisant les emplois de ce dernier relatif, permet d'accroître et de nuancer les cas où apparaît cette curieuse substitution.

Une idée d'audace, issue de celle d'arbitraire — 'il a *pu* faire cela !' — explique bien, dans le drame d'Eschyle, les paroles par lesquelles Pouvoir exhorte Héphaistos encore hésitant à enchaîner Prométhée :

Pr. 37 τί τὸν θεοῖς ἔχθιστον οὐ στυγεῖς θεόν
ὅς τις τὸ σὸν θνητοῖσι προὔδωκεν γέρας ;

'n'as-tu pas en horreur le dieu maudit des dieux qui a *osé* livrer ton privilège aux hommes ?' (Mazon.)

Cette acception, on l'a vu, est quelquefois plus fuyante. Et l'on pourrait hésiter à la retrouver dans ce passage de Sophocle. Agamemnon entend refuser la sépulture au corps d'Ajax. Teucer ne le souffrira pas :

Aj. 1299 ὃς ἐκ πατρὸς μέν εἰμι Τελαμῶνος γεγὼς,
ὅς τις στρατοῦ τὰ πρῶτ' ἀριστεύσας ἐμὴν
ἴσχει ξύνευνον μητέρ', ἣ φύσει μὲν ἦν
βασίλεια.

Fils d'un héros qui remporta dans l'armée le prix de la valeur et qui épousa une reine, il ne peut mentir à son ascendance et déshonorer un sang aussi relevé :

Aj. 1304 ἆρ' ὧδ' ἄριστος ἐξ ἀριστέοιν δυοῖν
βλαστὼν ἂν αἰσχύνοιμι τοὺς πρὸς αἵματος.

Mais les lamentations de Thétis, dont le mouvement d'ensemble trouve ici un parallèle, permettent d'interpréter le relatif : 'né d'un homme qui *a pu*..., tu voudrais que je...!'

La valeur explicative, en se dégageant de la précédente, apparaît de plus en plus nettement dans ces deux exclamations d'Œdipe. Il connaît maintenant toute l'horreur de sa situation : sa naissance, son mariage lui sont également funestes, et il a frappé la tête qui devait lui être sacrée :

OR. 1183 ὦ φῶς, τελευταῖόν σε προσβλέψαιμι νῦν,
ὅς τις πέφασμαι φύς τ' ἀφ' ὧν οὐ χρῆν, ξὺν οἷς τ'
οὐ χρῆν ὁμιλῶν, οὕς τέ μ' οὐκ ἔδει κτανών

'lumière, puissé-je te voir maintenant pour la dernière fois, moi qui *ai pu*, au su de tous...!' — Il sort, pour reparaître peu après. Et tâtonnant (1309), ses prunelles sanglantes mouillant son menton (1276-7), il répond au Chœur qui se récrie et l'interroge :

OR. 1334 τί γὰρ ἔδει μ' ὁρᾶν,
ὅ τῳ γ' ὁρῶντι μηδὲν ἦν ἰδεῖν γλυκύ ;

'qu'avais-je besoin d'y voir, *puisque* je n'avais rien à voir qui fût doux à mes yeux ?' (Masqueray.) — Et plus tard, quand il rejettera sur d'autres la responsabilité de ses crimes :

OC. 270 καίτοι πῶς ἐγὼ κακὸς φύσιν,
ὅς τις παθὼν μὲν ἀντέδρων... ;

'd'ailleurs, comment serais-je véritablement criminel, puisque je n'ai fait que rendre ce que j'ai subi ?'

Mais la force explicative ainsi apparue entraîne vite à sa suite, ainsi qu'on l'a vu plus haut, celle d'identification : de 'lui qui' valant 'puisqu'il' on passe à 'lui précisément qui', 'le même qui'. Le cumul des deux nuances est encore sensible dans ce récit d'Hérodote III 120 : οἱ μὲν δή μίν φασι... ἐπιθυμῆσαι οὐκ οὕτω τὸν εἴπαντα ταῦτα τίσασθαι, ὡς Πολυκράτεα πάντως ἀπολέσαι, δι' ὅν τινα κακῶς ἤκουσε 'on prétend qu'il cherchait moins à punir l'auteur du reproche qu'à perdre Polycrate à l'occasion de qui il l'avait encouru'.

Cette analyse suffit à écarter l'interprétation de Liddell-Scott (1933) s.u. ὅς τις qui, voulant à toute force retrouver dans le relatif indéterminé une 'notion de généralité', commentent ainsi l'exemple précédent : 'not *the man through whom* but *one through whom*'. Elle achève en même temps de ruiner la doctrine imprécise (déjà critiquée plus haut) qu'on lit chez Kühner-Gerth II 400, dont le développement est, à ces divers égards, presque en

entier à reprendre. Enfin elle rend compte très simplement des cas, surtout connus par la langue d'Hérodote, où ὅς τις équivaut à ὅς περ, par affaiblissement de la force explicative qui paraissait encore sensible dans le dernier lieu cité, et dont une trace subsiste dans le cas suivant :

I. 7 Λυδοῦ τοῦ Ἄτυος, ἀπ' ὅτευ ὁ δῆμος Λύδιος ἐκλήθη 'qui a *précisément* donné son nom au dème'. — IV. 8 (λέγουσι) Ἡρακλέα... ἀπικέσθαι ἐς γῆν ταύτην ἐοῦσαν ἐρήμην, ἥν τινα νῦν Σκύθαι νέμονται '(on conte) qu'Hercule arriva dans un pays désert, *celui-là même* qu'habitent aujourd'hui les Scythes'. — II. 99 πόλιν κτίσαι ταύτην, ἥ τις νῦν Μέμφις καλέεται. — Thuc. VI. 3 Ἀπόλλωνος... βωμόν, ὅς τις νῦν ἔξω τῆς πόλεώς ἐστιν, ἱδρύσαντο.

La fonction du relatif, c'est ici d'affirmer une identité entre deux termes distincts par le niveau chronologique aussi bien que par la certitude logique, puisque l'un est passé, accessible par la seule tradition, simple objet de témoignages, l'autre présent, constatable et d'ailleurs connu d'un chacun. Et cette valeur finale recouvre précisément celle qu'on avait posée comme terme de la première ligne de développement reconnue pour ὅς τε. — Ceci amène à considérer autrement qu'on ne le fait d'ordinaire le sort ultérieur de l'indéterminé ὅστις.

Rappelons brièvement ce que fut le destin complexe et encore mal éclairci du relatif, avant de finir par disparaître en grec moderne devant ὁ ὁποῖος devenu ὅπου lui-même réduit à ποῦ, au témoignage de Jannaris 167 (*Hist. Gr. Gr.* 1897), Thumb 93 (*Hdb. der neugriech. Volksspr.*[2] 1910), Pernot 150 (*Et. sur la langue des Ev.* 1927). Et d'abord il n'est pas assuré que la distinction de ὅς et de ὅς τις soit rigoureusement observée même à la bonne époque. Du moins Thompson 69 (*Synt. of Att. Gr.* 1907) élève-t-il des doutes. Quoi qu'il en soit, elle ne subsiste plus qu'en gros dans la κοινή, selon Moulton 91 (*Gr. of N. T. Gr., I. Prolegomena*, 1906) qui avoue avoir observé des cas de confusion dans les papyri. Aussi Jannaris 352, invoquant le témoignage de Kälker 245 (*Quaestiones de elocutione Polybiana*, 1880), n'hésite-t-il pas à déclarer que la distinction n'a pas survécu à l'époque classique.

Il est d'ailleurs très remarquable que ce relatif n'apparaît guère en dehors du nominatif — mis à part l'accusatif neutre ὅ τι et le génitif figé dans des tours tels que ἕως ὅτου. Les divers auteurs, souvent divisés ailleurs, s'accordent sur ce point : Thackeray 192 le garantit pour les Septante (*Gr. of the O. T. in Gr.* I, 1909), pour les papyri Mayser (*Gr. der griech. Pap.* II. 1, 1906) et Moulton (*Class. Rev.* 1904, 154), pour les inscriptions Nachmanson 134 (*Laute u. Formen der magnetischen Inschr.* 1903), pour le Nouveau Testament Robertson 291 (*Gr. of the Gr. N. T.*, 1914).

Mais ce qui nous importe ici, c'est que ὅς τις, là où il n'est pas le substitut dégradé du relatif simple, revêt des valeurs qui reproduisent celles qu'on a dégagées plus haut pour ὅς τε. Deux d'entre elles sont claires : valeur explicative, valeur d'identification.

Valeur explicative : 'lui qui' = 'puisqu'il'. — Mt. 7. 15 'gardez-vous des faux prophètes : *car* ils viennent à vous en vêtements de brebis, mais au dedans ce sont des loups ravisseurs' προσέχετε ἀπὸ τῶν ψευδοπροφητῶν, οἵ τινες ἔρχονται πρὸς ὑμᾶς... — Ac. 10. 47 'peut-on refuser l'eau du baptême à ceux qui ont reçu l'esprit saint aussi bien que nous ?'... τούτους, οἵ τινες τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον ἔλαβον ὡς καὶ ἡμεῖς ; — Gal. 5. 4 κατηργήθητε ἀπὸ Χριστοῦ, οἵ τινες ἐν νόμῳ δικαιοῦσθε 'vous êtes séparés de Christ, vous qui cherchez la justification dans la loi'. — L'explication peut précéder le terme qui l'appelle : Ro. 6. 2 οἵ τινες ἀπεθάνομεν τῇ ἁμαρτίᾳ, πῶς ἔτι ζήσομεν ἐν αὐτῇ ; 'nous qui sommes morts au péché, comment vivrions-nous encore dans le péché ?' — Il faut parfois la dégager d'un raisonnement implicite : Jo. 8. 53 μὴ σὺ μείζων εἶ τοῦ πατρὸς

ἡμῶν Ἀβραάμ, ὅς τις ἀπέθανεν ; 'es-tu plus grand que notre père Abraham, qui est mort?' Le relatif ne s'explique que si l'on rapproche les paroles de Jésus, que les Juifs rappellent insidieusement ici : 'si quelqu'un garde ma parole, il ne verra jamais la mort'.

Si la rigueur logique se relâche, ὅς τις se borne à poser une égalité, ou plutôt une identité entre deux termes en apparence différents. L'affaiblissement de la valeur causale est clair dans Ac. 10. 41 'Dieu l'a ressuscité le troisième jour, et il a permis qu'il apparût, non à tout le peuple, mais aux témoins choisis d'avance par Dieu' : ἡμῖν, οἵ τινες συνεφάγομεν καὶ συνεπίομεν αὐτῷ 'à nous qui avons mangé et bu avec lui'. De 'nous qui' valant 'parce que nous', on passe à 'nous précisément qui', nuance qui subsiste seule, à l'exclusion de la précédente, dans 1 Cor. 3. 17 ὁ γὰρ ναὸς τοῦ θεοῦ ἅγιός ἐστιν, οἵ τινές ἐστε ὑμεῖς 'car le temple de Dieu est saint, et c'est ce que vous êtes'. — On en vient ainsi à rejoindre le type illustré plus haut par Hérodote et Thucydide : Lu. 2. 4 εἰς πόλιν Δαυεὶδ ἥ τις καλεῖται Βηθλεέμ.

L'examen de ces faits suggère deux hypothèses. Il semble, en premier lieu, que les cas où ὅς τις assume les fonctions de ὅς τε disparu sont bien plus fréquents dans la langue classique qu'on ne l'admet communément. En second lieu, il est vraisemblable que ces emplois se rattachent par une tradition ininterrompue aux emplois identiques reconnus à basse époque. Chacun de ces points mériterait une enquête. S'ils s'en trouvent confirmés, comme il paraît probable, on serait sans doute amené à regarder de façon toute différente la dégradation sémantique qui a ravalé ὅς τις au niveau du simple relatif. S'il s'est ainsi affaibli, ce ne serait pas, ou ce ne serait pas seulement, en vertu de sa valeur propre, mais aussi, et peut-être surtout, comme substitut de ὅς τε.

Le dernier exemple produit suffirait à laisser entrevoir combien cet emploi était dangereux pour l'intégrité de ὅς τις. Mais l'intime opposition des deux relatifs, esquissée dans l'introduction, et qu'on reprendra en la resserrant à la fin de la troisième partie, fait plus nettement comprendre la gravité de ce procès. Il ne s'agit pas d'un supplétisme banal entre deux formations parallèles, il s'agit d'une perversion profonde. Au lieu de définir une catégorie par son trait distinctif, ὅς τις en vient ici à établir simplement un lien entre un prédicat et un terme déjà posé. De relatif 'corrélatif', partie intégrante d'un système à deux membres, il devient relatif 'anaphorique', précision surajoutée. C'est renoncer à ce qui faisait sa valeur singulière, et du même coup perdre sa raison d'être. Aussi le voit-on glisser vers ὅς περ pour aboutir finalement à ὅς. (Cf. Pernot *Et. sur la langue des Ev.* 164, et Cadburn *Journ. of Bibl. Lit.* 42 [1923], 150.)

L'évolution rappelée dans ce bref aperçu a donc chance d'être importante. Mais, quoi qu'il en soit de l'interprétation suggérée,

il a semblé que la confrontation des exemples homériques avec certains emplois postérieurs, jetait une lumière intéressante sur le grand fait général qu'est l'usage des différents relatifs (ὅς, ὅς τις, ὅς τε) comme substituts de conjonctions.

II. — ὅς τε MARQUANT LIAISON STABLE.

Pour saisir l'unité des deux parties, pour retrouver la commune origine de ces deux voies sémantiques si divergentes, il faut revenir à l'indétermination temporelle traduite plutôt qu'exprimée par le ' jamais ' du style noble, le ' des fois ' du langage familier. Puis, considérant que le relatif affirme un rapport entre un sujet ordinairement inclus dans la principale, et un procès marqué par le verbe de la subordonnée, faisons varier en sens inverse la tension chronologique de ce lien. Laissant de côté tout raffinement de pensée ou de vocabulaire, on rencontre successivement les étapes ' parfois ', ' souvent ', ' toujours '. Il est à peine besoin de dire que ce sont là des repères grossiers. Et d'ailleurs, le caractère général ou particulier de l'énoncé, la qualité même du lien, ont au moins autant d'importance que sa tension ou son relâchement. Mais du moins ces repères ont-ils le mérite de jalonner clairement la route. Voyons donc la direction générale : l'analyse précise viendra après :

ξ 463 οἶνος γὰρ ἀνώγει
ἠλεός, ὅς τ' ἐφέηκε πολύφρονά περ μάλ' ἀεῖσαι
καί θ' ἁπαλὸν γελάσαι, καί τ' ὀρχήσασθαι ἀνῆκε,
καὶ τι ἔπος προέηκεν ὃ πέρ τ' ἄρρητον ἄμεινον

' c'est le vin qui m'excite, cet insensé qui *d'aventure* fait chanter le plus rassis, l'incite à rire mollement, à danser, et lui fait prononcer des paroles que *parfois* mieux vaudrait garder '.

I 553 ἀλλ' ὅτε δὴ Μελέαγρον ἔδυ χόλος, ὅς τε καὶ ἄλλων
οἰδάνει ἐν στήθεσσι νόον πύκα περ φρονεόντων

' mais la colère envahit Méléagre, la colère qui même aux plus sensés gonfle *à l'occasion* le cœur dans la poitrine '.

Rien en apparence ne sépare de tels exemples de ceux dont, à son origine, s'illustrait la première tendance, et par où Hector, Héra, Pénélope, dénonçaient avec envie, amertume ou résignation, la capricieuse puissance des Dieux. Et pourtant une différence importante ne laisse pas d'exister. Ce qu'on soulignait alors, c'était moins le pouvoir que son exercice, moins son éten-

due que son arbitraire, moins la stabilité de sa nature que l'irrégularité de ses manifestations. Ici, au contraire, toute notion de volonté se trouvant exclue, la discontinuité de l'effet laisse mieux transparaître la constance de la vertu. Et l'on voit déjà se dessiner à l'arrière-plan le type dans lequel ὅς τε, affecté à l'expression d'une fonction stable ou d'une qualité constante et universelle, prend figure de relatif professionnel et finalement générique.

Mais pour rejoindre cette valeur dernière et, tout ensemble, en justifier l'apparition, il importe de retrouver, dans une progression insensible, les intermédiaires les plus nets. Dans ce dessein, et le but étant ainsi posé, au classement chronologique que suggérait la grossière séquence ' parfois, souvent, toujours ' — insuffisante, et difficile d'ailleurs à préciser dans le détail —, on substituera un enchaînement plus intime, fondé sur la nature même de la relation affirmée. Disons donc que ὅς τε marque un lien d'habitude, ou de fonction, ou de nature.

Habitude passive : sentiment obsédant.

L'objet de cette habitude peut être un acte défini. C'est le cas le plus fréquent, celui aussi qui permet le mieux de saisir le passage à la seconde catégorie. Aussi, le réservant provisoirement, groupera-t-on d'abord ici les exemples qui relèvent d'une habitude passive : sentiment durable ou même obsédant. Ainsi en va-t-il du désir que Pasithéa inspire à Hypnos. Pressé par Héra d'accepter un gage de sa gratitude, le père de Thanatos n'en veut pas d'autre que la jeune Charite (analogue 269) :

Ξ 276 Πασιθέην, ἧς τ' αὐτὸς ἐέλδομαι ἤματα πάντα.

Paris transperce d'une flèche le pied de Diomède, et regrette injurieusement de ne pas l'avoir tué :

Λ 382 οὕτω κεν καὶ Τρῶες ἀνέπνευσαν κακότητος,
οἵ τέ σε πεφρίκασι λέονθ' ὡς μηκάδες αἶγες

' les Troyens auraient alors pu respirer, débarrassés de ce fléau, eux qui te redoutent *sans cesse*, comme font le lion les chèvres bêlantes '. — La terreur *s'attache*, pourrait-on dire, à lui, comme la haine au fils de Priam (noter l'article en fonction de relatif) :

Η 112 Ἕκτορι Πριαμίδῃ, τόν τε στυγέουσι καὶ ἄλλοι

fin de vers qui se retrouve en Ο 167 et 183.

On comprend ainsi que ὅς τε soit le relatif de choix pour marquer la constance de Pénélope et la perpétuité de son chagrin.

Athéna ne manque pas d'en user quand elle apparaît à Ulysse, frais débarqué en Ithaque :

ν 335 σοὶ δ' οὔ πω φίλον ἐστὶ δαήμεναι οὐδὲ πυθέσθαι,
πρίν γ' ἔτι σῆς ἀλόχου πειρήσεαι, ἥ τέ τοι αὖτως
ἧσται ἐνὶ μεγάροισιν, ὀϊζυραὶ δὲ οἱ αἰεὶ
φθίνουσιν νύκτες τε καὶ ἤματα δάκρυ χεούσῃ

'voilà bien ton caractère [cf. 330 αἰεί τοι τοιοῦτον ἐνὶ στήθεσσι νόημα] : tu n'as garde de t'instruire et de t'informer avant d'avoir éprouvé ton épouse, elle qui se tient *perpétuellement* au logis, elle dont les nuits et les jours lamentables se consument l'un après l'autre à pleurer'.

Et pas n'y manque davantage le galant Alkinoos, quand il tance bouvier et porcher de céder trop ouvertement à la tristesse que jette dans leur cœur la vue de l'arc d'Ulysse :

φ 86 ἆ δειλώ, τί νυ δάκρυ κατείβετον ἠδὲ γυναικὶ
θυμὸν ἐνὶ στήθεσσιν ὀρίνετον ; ἦ τε καὶ ἄλλως
κεῖται ἐν ἄλγεσι θυμός, ἐπεὶ φίλον ὤλεσ' ἀκοίτην

'ah ! malheur, allez-vous maintenant verser des larmes pour troubler dans son sein le cœur de cette femme, que déjà tient dans une affliction *sans trêve* la perte d'un époux chéri !'

Enfin Pénélope elle-même y recourt quand elle supplie l'aède Phémios d'interrompre le poème qu'il consacre au retour de Troie (326) :

α 340 ταύτης δ' ἀποπαύε' ἀοιδῆς
λυγρῆς, ἥ τέ μοι αἰεὶ ἐνὶ στήθεσσι φίλον κῆρ
τείρει

'suspends ce chant qui chaque fois me brise le cœur dans la poitrine'.

On voit que le sens ne permet pas de trancher le doute qui s'élève sur la forme du relatif dans cette adresse d'Arès aux Troyens :

Ε 466 κεῖται ἀνὴρ ὃν ἶσον ἐτίομεν Ἕκτορι δίῳ,
Αἰνείας, υἱὸς μεγαλήτορος Ἀγχίσαο

'le voilà gisant, le guerrier que nous honorions à l'égal du divin Hector, Énée, le fils d'Anchise au grand cœur'. — Que le τ' de la quasi-totalité des manuscrits soit une addition destinée à rétablir l'équilibre métrique rompu par l'oubli du digamma, c'est très probable. Mais il faut avouer qu'à ne regarder que l'idée, ὃν τ(ε) convient au moins aussi bien que le relatif simple : 'lui qui était l'objet *constant* de nos hommages'.

Habitude active : manière d'être.

Toutefois, ainsi qu'on l'indiquait pour commencer, le procès dont le relatif marque par sa forme le caractère habituel concerne communément une manière d'être — comportement, action véritable — plutôt que de sentir. Aussi l'exercice en est-il plus discontinu. L'adverbe αἰεί, en ce sens, gagne volontiers ὅς τε ici encore. Mais il faut lui restituer, comme dans l'avant-dernier exemple, sa valeur distributive temporelle ' chaque fois (que l'occasion s'en présente) ', souvent très sensible, parfois même rendue explicite par une expression complémentaire.

Ulysse, débarqué par les Phéaciens sur une terre qu'il ne reconnaît pas, interroge un jeune berger et lui conte en retour force menteries. L'autre lui rit au nez :

ν 299 (analogue K 278) οὐδὲ σύ γ' ἔγνως
Παλλάδ' Ἀθηναίην, κούρην Διός, ἥ τέ τοι αἰεὶ
ἐν πάντεσσι πόνοισι παρίσταμαι ἠδὲ φυλάσσω

' tu n'as pas reconnu Pallas Athéna, la fille de Zeus, moi qui en toutes tes épreuves t'assiste à chaque fois et te protège ! '

Atteint par la lance de Diomède, qui avait déjà blessé à la main Aphrodite, Arès se plaint à Zeus d'Athéna qui excite et protège le héros grec :

Ε 875 σοὶ πάντες μαχόμεσθα · σύ γὰρ τέκες ἄφρονα κούρην,
οὐλομένην, ἥ τ' αἰὲν ἀήσυλα ἔργα μέμηλεν

' c'est à toi que nous en voulons, toi qui as enfanté une fille insensée et pernicieuse, toujours absorbée en de criminelles occupations ! '

Télémaque expose à Ménélas ce qu'il lui faut endurer en Ithaque depuis que se prolonge l'absence de son père :

δ 319 δυσμενέων δ' ἀνδρῶν πλεῖος δόμος, οἵ τέ μοι αἰεὶ
μῆλ' ἀδινὰ σφάζουσι καὶ εἰλίποδας ἕλικας βοῦς

' ma maison est pleine de gens hostiles, qui chaque jour égorgent en foule mes moutons et mes bœufs aux cornes recourbées et à la démarche torse '.

Ils ne s'en tiennent d'ailleurs pas là ; et quand Nestor raconte au fils d'Ulysse la mort d'Agamemnon et le châtiment du meurtrier, le jeune homme regrette de n'avoir pas reçu du ciel le courage d'Oreste qui sut venger son père :

γ 205 αἲ γὰρ ἐμοὶ τοσσῆνδε θεοὶ δύναμιν περιθεῖεν,
τίσασθαι μνηστῆρας ὑπερβασίης ἀλεγεινῆς,
οἵ τέ μοι ὑβρίζοντες ἀτάσθαλα μηχανόωνται

'ah! si les dieux m'avaient donné pareille force d'âme pour punir l'outrageante superbe des Prétendants, dont l'orgueil effréné conspire *sans répit* ma perte!'

Coutume, mœurs.

Si l'extension du sujet vient à s'élargir encore; si, d'autre part, le lien cesse de concerner aussi strictement les individus, on passe d'un cercle fermé à l'idée d'un groupe social en général — tribu, peuple — et ce qui était manière d'être ou d'agir particulière ou temporaire devient usage, mœurs. C'est ainsi que, chez les Lotophages, une fleur constitue la nourriture *accoutumée*:

ι 84 γαίης Λωτοφάγων, οἵ τ' ἄνθινον εἶδαρ ἔδουσιν,

C'est une *tradition* qui maintient les jeux athlétiques et fixe les récompenses qu'on propose et décerne:

X 159 ἐπεὶ οὐχ ἱερήϊον οὐδὲ βοείην
ἀρνύσθην, ἅ τε ποσσὶν ἀέθλια γίγνεται ἀνδρῶν,
ἀλλὰ περὶ ψυχῆς θέον Ἕκτορος ἱπποδάμοιο

'car ce n'était pas une victime ni une peau de bœuf qu'ils se disputaient, aux luttes de vitesse, prix *accoutumé* chez les hommes. Non, l'enjeu de leur course, c'était la vie d'Hector, dompteur de chevaux'.

Usage > convenance.

Mais il suffit souvent qu'un pur fait d'habitude s'étende ou s'invétère, ou gagne une classe élevée, pour qu'un groupe social le regarde comme fondé en raison, estime qui s'y conforme, blâme qui s'en écarte. Usage devient bon usage, ce que le mot français indique très bien. Une notion de convenance accompagne donc volontiers celle de tradition. Ainsi, peut-être, dans l'éloge d'Ulysse que prononce Pénélope pour souligner l'indignité des Prétendants:

δ 690 οὔτε τινὰ ῥέξας ἐξαίσιον οὔτε τι εἰπὼν
ἐν δήμῳ· ἥ τ' ἐστὶ δίκη θείων βασιλήων

'jamais en dit non plus qu'en fait il ne causait de tort à nul citoyen; ainsi le veut la coutume des rois issus des dieux!'

Elle est plus sensible, sans doute, dans ces paroles à Priam, où l'orgueil d'Achille trouve son compte:

Ω 650 ἐκτὸς μὲν δὴ λέξο, γέρον φίλε, μή τις Ἀχαιῶν
ἐνθάδ' ἐπέλθῃσιν βουληφόρος, οἵ τε μοι αἰεὶ
βουλὰς βουλεύουσι παρήμενοι, ἥ θέμις ἐστί

‘ tu coucheras hors (de la tente), cher vieillard, de peur que quelqu'un d'entre les Achéens n'arrive ici chercher conseil, car ils viennent toujours me trouver pour délibérer sur les décisions à prendre, comme le veut la coutume ’.

Il est significatif de voir apparaître ici, dans la relative voisine, le mot même (θέμις) qui signifie la règle fondée sur l'usage, le droit coutumier. L'expression n'est pas rare ; on la retrouve, sous des formes identiques ou voisines, I 33, 134, 276, T 177, etc., souvent à l'initiale de vers. On pouvait s'attendre que la particule τε vînt nuancer le relatif ; on la rencontre en effet :

Λ 778 ἐς δ' ἄγε χειρὸς ἑλὼν, κατὰ δ' ἑδριάασθαι ἄνωγε,
ξείνιά τ' εὖ παρέθηκεν, ἅ τε ξείνοις θέμις ἐστίν

‘ et nous prenant par la main, il nous fit entrer, nous invita à prendre place, et nous présenta les mets hospitaliers qu'il est de tradition d'offrir aux étrangers ’.

Ainsi encore dans les paroles par lesquelles Ulysse tente d'adoucir le Cyclope à l'âme cruelle (272) :

ι 266 ἡμεῖς δ' αὖτε κιχανόμενοι τὰ σὰ γοῦνα
ἱκόμεθ', εἴ τι πόροις ξεινήϊον ἠὲ καὶ ἄλλως
δοίης δωτίνην, ἥ τε ξείνων θέμις ἐστίν

‘ pour nous, que le sort a conduits ici, nous voici suppliants à tes genoux, dans l'espoir que tu nous seras hospitalier et que tu nous donneras en outre le cadeau que l'usage commande de faire à des hôtes ’.

Fonction, emploi.

Mais coutume, convenance, c'est chose extérieure et changeante, générale aussi. Si le lien marqué par ὅς τε se resserre, s'affermit, se restreint enfin à un individu, le procès marqué par la relative exprime l'état, la fonction du sujet. Zeus, dont le nom appelle volontiers à sa suite l'un de ses innombrables attributs, est ainsi tour à tour le maître des dieux et des hommes :

B 669 et υ 112 ὅς τε θεοῖσι καὶ ἀνθρώποισιν ἀνάσσει(ς)

celui qui tient sous son regard toute l'étendue de Troie (cf. ν 213) :

Ω 291 ὅς τε Τροίην κατὰ πᾶσαν ὁρᾶται

l'arbitre prédestiné de nos guerres :

Δ 84 = Τ 224 ὅς τ' ἀνθρώπων ταμίης πολέμοιο τέτυκται

celui qui répartit à sa guise le lot des mortels mangeurs de pain :

α 348 ὅς τε δίδωσιν
ἀνδράσιν ἀλφηστῆσιν ὅπως ἐθέλῃσι(ν) ἑκάστῳ

celui qui accompagne et désigne au respect le suppliant :

η 165 = 181 ὃς θ' ἱκέτῃσιν ἅμ' αἰδοίοισιν ὀπηδεῖ.

Valeur bien attestée, on le voit, et qui devait sembler caractéristique, car elle se retrouve fréquemment chez les poètes qui veulent donner à leur langue une couleur épique. Elle abonde chez Pindare : *O.* 2. 39. Μοῖρ', ἅ τε πατρώϊον | τῶνδ' ἔχει τὸν εὔφρονα πότμον ' la Parque, *gardienne* du bonheur héréditaire de cette race ' — surtout dans les invocations : aux Charites *O.* 14. 2 (ταί τε ναίετε καλλίπωλον ἕδραν ' vous qui habitez une contrée riche en beaux coursiers '), à Agrigente *P.* 12. 2 (ἅ τε... ναίεις), à Hestia, fille de Rhéa et *patronne* des prytanées *N* 11. 1 (παῖ Ῥέας, ἅ τε πρυτανεῖα λελόγχας, Ἑστία), à Aphrodite qui repose sur les paupières des vierges et des garçons *N.* 8. 2 (ἅ τε παρθενηΐοις παίδων τ' ἐφίζοισα γλεφάροις). Eschyle aussi en fait grand usage : Pers. 42, Sept. 140 καὶ Κύπρις, ἅ τε γένους προμάτωρ ' et toi, Cypris, antique aïeule de notre race ! '

C'est par *fonction* qu'Iris est messagère des Immortels :

Ο 144 Ἶριν θ', ἥ τε θεοῖσι μετάγγελος ἀθανάτοισι

que Thémis dissout et convoque les assemblées des hommes :

β 69 ἥ τ' ἀνδρῶν ἀγορὰς ἠμὲν λύει ἠδὲ καθίζει

que Lampos et Phaéton sont les sourires de l'Aurore :

ψ 246 Λάμπον καὶ Φαέθονθ', οἵ τ' Ἠῶ πῶλοι ἄγουσι

que le Vieillard de la mer, Protée l'Égyptien, le devin infaillible, connaît, vassal de Poseidon, les abîmes de l'océan :

δ 384 πωλεῖταί τις δεῦρο γέρων ἅλιος νημερτής,
ἀθάνατος Πρωτεὺς Αἰγύπτιος, ὅς τε θαλάσσης
πάσης βένθεα οἶδε, Ποσειδάωνος ὑποδμώς

(α 52 la même relative concerne ' le redoutable ' Atlas).

Il va sans dire que le même relatif s'applique également aux mortels et à des fonctions moins relevées :

χ 395 δεῦρο δὴ ὄρσο, γρηῦ παλαιγενές, ἥ τε γυναικῶν
δμωάων σκοπὸς ἔσσι κατὰ μέγαρ' ἠμετεράων

' allons debout, et viens, antique vieille, à qui *est confiée* au logis la surveillance de nos servantes ! ' — de quoi l'on rapprochera ce vers d'Eschyle :

Eum. 1024 ξὺν προσπόλοισιν αἵ τε φρουροῦσιν βρέτας | τοὐμόν

' avec les servantes *préposées à* la garde de mon image '.

Ainsi affermi dans cet emploi, ὅς τε a pu servir à l'expression de nuances voisines, à demi figurées. C'est d'institution, pourrait-on dire, que les eaux du Styx sont le plus grand serment et le plus redoutable pour les dieux bienheureux :

Ο 37 = ε 185 καὶ τὸ κατειβόμενον Στυγὸς ὕδωρ, ὅς τε μέγιστος
ὅρκος δεινότατός τε πέλει μακάρεσσι θεοῖσι.

Et c'est une sorte de fonction pour l'aigle que d'être l'oiseau favori de Zeus (cf. Θ 247, β 146, etc.) :

Ω 292 ὅς τε οἱ (310 σοὶ) αὐτῷ
φίλτατος οἰωνῶν.

On comprend ainsi la valeur du relatif dans cette amère pensée d'Agamemnon, dépité de s'être aliéné l'amitié d'Achille et privé de son secours :

Ι 116 ἀντί νυ πολλῶν
λαῶν ἐστὶν ἀνὴρ ὅν τε Ζεὺς κηρὶ φιλήσῃ

'certes il tient en balance bien des combattants, le guerrier pour qui Zeus garde une tendresse au cœur!' — et dans ces paroles de Circé, quand elle conseille à celui qui va repartir de consulter d'abord l'ombre de Tirésias, 'devin aveugle < mais > dont l'esprit *demeure* intact' :

κ 492 ψυχῇ χρησομένους Θηβαίου Τειρεσίαο,
μάντιος ἀλαοῦ, τοῦ τε φρένες ἐμπεδοί εἰσι

enfin la saveur familière qu'il prend — peut-être même ironique dans la bouche de Léocrite, ennemi de Télémaque — quand il s'attache à un lien d'affection, d'amitié :

β 253 τούτῳ δ' ὀτρυνέει Μέντωρ ἑὸν ἠδ' Ἁλιθέρσης,
οἵ τέ οἱ ἐξ ἀρχῆς πατρώϊοί εἰσιν ἑταῖροι

'pour le mettre en chemin, il a Mentor et Halithersès, vieux et *fidèles* compagnons de son père'. (Analogue ρ 69.)

Phénomène périodique ou permanent.

Mais laissons ces nuances presque accidentelles, et revenons à la valeur centrale qui commande ce développement. La stabilité du lien peut s'accroître encore, au point que le relatif en vient à souligner la nécessité d'une loi naturelle, et par exemple le retour régulier d'un phénomène astronomique :

Ψ 226 ἦμος δ' Ἑωσφόρος εἶσι φόως ἐρέων ἐπὶ γαῖαν,
ὅν τε μέτα κροκόπεπλος ὑπὲρ ἅλα κίδναται Ἠώς·

'à l'heure où Lucifer paraît, annonçant la lumière à la terre, et qu'à sa suite l'Aurore déploie sur la mer son voile de safran'.

On est ici aussi loin que possible de la notion d'éventuel si claire au point de départ, puisque la nature même du procès exclut toute contingence. D'ailleurs, et sans que la nécessité diminue, à l'idée de révolution inévitable peut se substituer celle d'implacable permanence, d'indéfinie continuité.

Ainsi en va-t-il de la barrière qu'opposent les falaises à l'effort de l'océan :

ν 99 αἵ τ' ἀνέμων σκεπόωσι δυσαήων μέγα κῦμα
ἔκτοθεν

'elles qui abritent (le port) en repoussant *sans relâche* les vents dont le souffle terrible soulève au large la grande houle'. — Rapprocher ce chœur d'Eschyle

Suppl. 559 λειμῶνα χιονόβοσκον ὃν τ'
ἐπέρχεται Τυφῶ μένος

'la plaine fertilisée des neiges qu'assaille <*sans répit*> la fureur de Typhon'. (Mazon.)

Ainsi en va-t-il encore des fleuves sacrés qui coulent *inlassablement* vers la mer :

κ 351 ἐκ θ' ἱερῶν ποταμῶν, οἵ τ' εἰς ἅλαδε προρέουσι.

ὅς τε *relatif fonctionnel, professionnel, générique.*

Mais l'apparente similitude de ces deux exemples recouvre une différence importante, qui fournit un point de passage vers un nouvel et dernier emploi. Il ne s'agit plus, en effet, d'un sujet unique et déterminé — telle étoile, telle falaise —, mais d'une classe, d'une catégorie d'objets — les fleuves — dont la relative a pour fonction d'isoler un trait spécifique ou révélateur. De ces deux valeurs le cumul est parfois sensible, et la liaison plus claire peut-être dans ces vers où le présent, s'opposant à l'aoriste de la principale, marque bien la valeur universelle d'énoncé :

N 546 ἀπὸ δὲ φλέβα πᾶσαν ἔκερσεν,
ἥ τ' ἀνὰ νῶτα θέουσα διαμπερὲς αὐχέν' ἱκάνει

'et il trancha d'un coup la veine qui, remontant le long du dos, parcourt le cou'.

Et quand Phémios à genoux implore la pitié d'Ulysse, il ne manque pas de souligner, lui chanteur *attitré* des dieux et des

hommes, le caractère général et d'autant plus sacré de sa fonction :

χ 346 ὅς τε θεοῖσι καὶ ἀνθρώποισιν ἀείδω.

De relatif fonctionnel — professionnel, pourrait-on dire — ὅς τε devient ainsi relatif générique. Le passage était d'autant plus facile qu'une classe se définit souvent par son occupation essentielle : ainsi les juges, *chargés de* garder les lois au nom de Zeus :

A 238 δικασπόλοι, οἵ τε θέμιστας
πρὸς Διὸς εἰρύαται.

On comprend maintenant que les comparaisons fassent grand usage de ὅς τε, et que, corrélativement, près de la moitié des exemples de ὅς τε figurent en comparaison. C'est que le terme est alors choisi, non pour son aspect singulier, mais pour sa valeur universelle. Dans la trame du récit épique, par essence unique et sublime, l'aède se plaît à glisser mille fils familiers qui rappellent l'ordre du monde et l'identité de l'humain. C'est la femme qui pleure sur le corps de son mari θ 524, le père dont le fils est mort Ψ 223, le fauve qui fuit O 587 ou qui erre sur les monts boisés K 184, le lion blessé Π 752 ou qui va dans l'orage ζ 131, le sanglier à l'affût N 472, le bélier qui marche au milieu du troupeau Γ 198, la mouette pêcheuse de poissons ε 52, le fleuve débordé E 88, les nuages qui arrêtent les montagnes E 522, la source qui ruisselle d'une roche ι 15, la tempête qui soulève l'océan Λ 298, etc.

Ici comme ailleurs l'article se substitue au relatif sans que la valeur définie soit en rien modifiée. Ainsi du bœuf que les bouviers poussent sur les montagnes :

N 571 ... ὡς ὅτε βοῦς, τόν τ' οὔρεσι βουκόλοι ἄνδρες | ... ἄγουσιν

ainsi du chien qui se rue sur le faon blessé, que le trait du chasseur a atteint comme il s'élançait hors du gîte :

O 579 Ἀντίλοχος δ' ἐπόρουσε κύων ὥς, ὅς τ' ἐπὶ νεβρῷ
βλημένῳ ἅίξῃ, τόν τ' ἐξ εὐνῇφι θορόντα
θηρητὴρ ἐτύχησε βαλών.

Si la comparaison se développe, un second relatif peut apparaître, que la particule appuie également. Ainsi la hache qui fend le bois (ὅς τε), maniée par l'ouvrier qui construit un navire (ὅς ῥά τε) Γ 61. Ce n'est là, d'ailleurs, qu'un cas particulier du procédé employé par l'aède pour signifier la valeur générique du procès, en affectant chacun de ses éléments de l'indice τε indéterminateur : E 136-141, O 271-275, O 630-636, Π 157-163, P 673-678.

TROISIÈME PARTIE

COMPARAISON DES DEUX RELATIFS

Pour serrer jusque dans le détail les diverses valeurs des deux relatifs, pour montrer comment elles s'enchaînent, deux études indépendantes étaient nécessaires. Reste à en esquisser une comparaison. On la bornera naturellement aux points essentiels : d'une part (I) en produisant des exemples qui distinguent ou opposent clairement ὅς τις et ὅς τε ; d'autre part et au contraire (II), en définissant avec précision leurs emplois tout proches et, pour ainsi dire, mitoyens.

'Pour peu que'. — Mais auparavant il importe de signaler, et de mettre à part, un emploi, d'ailleurs unique, pour lequel les deux relatifs semblent bien s'équivaloir. On a vu comment ὅς τις, en définissant un terme par la qualité attendue de lui, prend force de condition exigée ; d'où sort, à l'occasion, une valeur familière à quoi répond bien notre 'pour peu que'. Or l'indétermination temporelle marquée par ὅς τε 'qui d'aventure' le rendait non moins propre à cette fin. On le trouve, en effet, revêtu de cette nuance dans deux exemples, excellemment traduits par Bérard.

Agélaos propose aux Prétendants traqués de forcer, pour appeler à l'aide, la seule issue restante (que garde, d'ailleurs, Eumée). Mélanthios, le chevrier, fait remarquer l'étroitesse du couloir :

χ 138 καί χ' εἷς πάντας ἐρύκοι ἀνήρ, ὅς τ' ἄλκιμος εἴη

'un seul homme y tiendrait contre tous nos assauts, pour peu qu'il fût vaillant'. — Valeur que confirme l'adjonction de la particule περ dans ces paroles d'Alkinoos :

θ 546 ἀντὶ κασιγνήτου ξεῖνός θ' ἱκέτης τε τέτυκται
ἀνέρι, ὅς τ' ὀλίγον περ ἐπιψαύῃ πραπίδεσσι

'l'hôte et le suppliant ne sont-ils pas des frères, pour peu que l'on conserve au cœur quelque sagesse ?'

Certes ὅς τε est bien à sa place ici, et il est aisé de lui restituer, dans l'un et l'autre cas, sa valeur originelle d'indice indéterminateur : 'un homme suffirait *qui d'aventure* serait un gaillard résolu' — 'l'étranger est autant qu'un frère pour celui *qui par chance* possède ne serait-ce qu'un grain de réflexion'. Mais ὅς τις ne conviendrait pas moins bien. Si pourtant on voulait rétablir par l'analyse une nuance que la traduction efface, on

pourrait dire que ὅς τε laisse une part plus grande au hasard ('s'il se trouvait que'), tandis que ὅς τις marque plutôt le but assigné et la condition qu'il exige ('pourvu que').

I. — Confrontation de valeurs extrêmes.

Certains passages favorables, en offrant côte à côte les deux relatifs, permettent de mieux les opposer. Monro § 272 cite ζ 286, mais cet exemple ne laisse pas d'être suspect. Au moment d'entrer en ville, Nausicaa prie Ulysse qui l'accompagne de la quitter pour éviter les médisances :

ζ 286 καί δ' ἄλλῃ νεμεσῶ ἥ τις τοιαῦτά γε ῥέζοι, (cf. χ 315)
ἥ τ' ἀέκητι φίλων πατρὸς καὶ μητρὸς ἐόντων
ἀνδράσι μίσγηται πρίν γ' ἀμφάδιον γάμον ἐλθεῖν

'certes je m'indignerais moi-même contre toute fille qui en userait ainsi, et qui, bravant, de leur vivant, l'opposition de ses père et mère, aurait commerce avec des hommes avant d'avoir célébré publiquement ses noces'.

Sans doute il n'est pas exclu que deux relatifs successifs affectent un même sujet, et Monro en produit plusieurs exemples valables. Mais c'est qu'alors, comme il le note lui-même, les procès se développent dans des plans distincts du raisonnement ou de la narration. Rien de tel ici : la seconde relative ne fait guère que reprendre, en le développant, le contenu du neutre global τοιαῦτα. Et c'est une subtilité vaine que d'entendre : 'Here ἥ τις insists on the inclusion of all members of the class (any one who —), ἥ τε prepares us for the class characteristics (one of the kind that —)'. Tout s'arrange dès qu'on lit, avec nombre d'éditeurs, ἠδ' ἀέκητι.

On aura d'autant moins de regret à le faire qu'il n'est pas difficile de trouver des passages plus sûrs et plus probants. Ainsi dans ce récit d'Ulysse ramené en Ithaque par les Phéaciens :

π 227 Φαίηκές μ' ἄγαγον ναυσικλυτοί, οἵ τε καὶ ἄλλους
ἀνθρώπους πέμπουσιν, ὅτις σφέας εἰσαφίκηται.

La traduction de V. Bérard souligne excellemment les deux valeurs opposées : 'ce peuple d'armateurs *fait métier* de passer *quiconque* va chez eux'. Et elle n'est pas moins heureuse en υ 187, quand la construction reparaît à propos du chef des bouviers : 'il arrivait du bac (πορθμῆες δ' ἄρα τούς γε διήγαγον), qui passe *chaque jour* les gens *qui se présentent*'.

C'est à Zeus, ou aux dieux infernaux, qu'on voue communément l'ennemi, le malfaiteur. Punisseur des coupables est donc le titre approprié dont les saluer en pareil cas. A cette expression le grec fait servir les deux relatifs étudiés. L'un marque le lien de nature, ou du moins la stabilité de la fonction ; l'autre souligne la discontinuité de son exercice. Car le juge divin ne sévit que lorsqu'il le faut ; et l'homme, d'autre part, n'est pas pécheur par état mais par accident, ce qu'exprime très bien ὅς τις, éventuel distributif :

ν 213 Ζεὺς σφεας τίσαιτο ἱκετήσιος, ὅς τε καὶ ἄλλους
ἀνθρώπους ἐφορᾷ καὶ τίνυται ὅς τις ἁμάρτῃ

'puisse les punir Zeus protecteur des suppliants, lui qui tient tous les hommes sous son regard et punit (*infailliblement*) *quiconque* vient à fauter'.

Et l'on pourrait faire même remarque sur l'invocation aux Erinyes, qui semblent préposées au châtiment souterrain des parjures (cf. Γ 278, analogue mais οἳ ὑπένερθε) :

Τ 259 Γῆ τε καὶ Ἥλιος καὶ Ἐρινύες, αἵ θ' ὑπὸ γαῖαν
ἀνθρώπους τίνυνται, ὅτις κ' ἐπίορκον ὀμόσσῃ

'Terre, Soleil, et vous, Erinyes, qui sous la terre punissez les mortels qui se sont parjurés'.

Ayant ainsi opposé clairement les deux relatifs à la faveur de lieux privilégiés, il convient maintenant d'examiner certains exemples de ὅς τε, où une traduction d'apparence exacte risque d'induire en erreur le lecteur inattentif en lui suggérant un sens auquel ὅς τις seul conviendrait. Ce risque apparaît notamment dans les cas où l'identité des formes verbales ne permet pas au français de distinguer immédiatement l'indicatif posant le fait, du subjonctif qui marque la qualité souhaitée ou requise, c'est-à-dire la condition.

Arrivant chez Calypso, Hermès ne lui fait pas mystère qu'il n'est pas venu de son propre chef : c'est Zeus qui lui en a donné l'ordre. Et qui voudrait, en effet, parcourir de plein gré cette immensité d'eau salée ?

ε 99 Ζεὺς ἐμέ γ' ἠνώγει δεῦρ' ἐλθέμεν οὐκ ἐθέλοντα·
τίς δ' ἂν ἑκὼν τοσσόνδε διαδράμοι ἁλμυρὸν ὕδωρ
ἄσπετον ; οὐδέ τις ἄγχι βροτῶν πόλις, οἵ τε θεοῖσιν
ἱερά τε ῥέζουσι καὶ ἐξαίτους ἑκατόμβας

'nulle ville d'hommes dans le voisinage, de ces hommes qui

ont pour coutume de célébrer aux dieux des sacrifices et des hécatombes de choix'.

Ce que la relative définit ici, c'est non pas un acte dont Hermès juge l'accomplissement indispensable, mais, entre toutes les occupations des hommes, celle qui le plus importe à la cupidité du dieu. Traduire 'nulle ville d'hommes qui', en suivant chaque mot du texte, ce serait suggérer une idée de fin et de capacité, claire dans notre 'il n'est pas d'homme qui' ou dans notre 'il n'est personne pour' valant 'de taille à', type à quoi répond, comme on l'a vu, οὐκ ἔσθ' ὅς τις. A une même structure négative la forme du relatif communique donc deux valeurs très différentes : ὅς τις implique l'existence du sujet mais lui dénie la possession de l'attribut, l'aptitude à remplir le procès exprimé par la relative ; — ὅς τε nie l'existence du sujet même, et développe à la suite l'expression de la qualité qu'il regrette le plus en lui.

Andromaque, gémissant sur le cadavre d'Hector, déplore qu'il ne lui ait même pas laissé en mourant le triste héritage d'une sage parole :

Ω 744 οὐδέ τί μοι εἶπες πυκινὸν ἔπος, οὗ τέ κεν αἰεὶ
μεμνήμην νύκτας τε καὶ ἤματα δάκρυ χέουσα.

Il faut se garder de traduire avec certains 'dont je pusse me souvenir' qui supposerait οὗ τινος. Par un cumul sémantique dont on a vu d'autres exemples, ὅς τε superpose ici deux valeurs : valeur générique 'une de ces paroles dont on se souvient', — valeur d'habitude 'dont je me serais souvenu', celle-ci confirmée par l'adverbe αἰεί et par les déterminatifs temporels νύκτας τε καὶ ἤματα 'dont sans relâche, nuit et jour'.

Ainsi encore quand Pénélope interpelle les Prétendants :

σ 276 οἵ τ' ἀγαθήν τε γυναῖκα καὶ ἀφνειοῖο θύγατρα
μνηστεύειν ἐθέλωσι, καὶ ἀλλήλοις ἐρίσωσιν·
αὐτοὶ τοί γ' ἀπάγουσι βόας καὶ ἴφια μῆλα,
κούρης δαῖτα φίλοισι, καὶ ἀγλαὰ δῶρα διδοῦσιν
ἀλλ' οὐκ ἀλλότριον βίοτον νήποινον ἔδουσιν.

Elle n'entend pas lourdement moraliser ni leur signifier comment devraient s'y prendre, quels dons en bœufs et en grasses brebis devraient apporter ceux qui courtisent et se disputent fille noble et de riche maison. Mais elle oppose l'usage commun, l'antique usage, à la conduite de ceux qui mangent les biens d'autrui, les sachant sans défenseurs.

C'est cette notion d'usage reçu, de droit coutumier, pourrait-

on dire, qu'évoquent, et qui en retour éclaire, les outrages dont Thersite poursuit Agamemnon :

B 229 ἦ ἔτι καὶ χρυσοῦ ἐπιδεύαι,...
232 ἠὲ γυναῖκα νέην, ἵνα μίσγεαι ἐν φιλότητι,
ἣν τ' αὐτὸς ἀπονόσφι κατίσχεαι ;

'est-ce encore de l'or qu'il te faut?... ou une jeune femme, pour t'unir d'amour à elle, et que tu garderais pour toi seul à l'écart'. — Cette possession exclusive et jalouse, allant jusqu'à la mise au secret, ce n'est pas un trait propre à l'Atride et le but caché de son désir ('une captive que tu puisses à ta guise') ; c'est l'exercice d'un droit reconnu : 'que tu garderais comme il est normal de le faire'.

Phénix tente d'émouvoir Achille : si Agamemmon demeurait intraitable, jamais il ne l'eût exhorté à céder. Mais voici qu'il lui apporte force présents, il en promet d'autres encore, il envoie pour le fléchir les Achéens du plus haut mérite et les plus chers à son cœur :

I 520 ἄνδρας δὲ λίσσεσθαι ἐπιπροέηκεν ἀρίστους,
κρινάμενος κατὰ λαὸν Ἀχαιϊκόν, οἵ τε σοὶ αὐτῷ
φίλτατοι Ἀργείων.

Deux idées parallèles mais distinctes se trouvent ici enchevêtrées par la dissymétrie de l'expression. Et d'abord c'est parmi les plus nobles des Achéens que les députés ont été choisis, idée à laquelle, on l'a vu, aurait pu convenir οἵ τινες, si le poète n'avait préféré une autre structure. En second lieu, une rencontre, heureuse certes mais qui n'a pas été cherchée, fait que ces hommes sont en même temps des amis de toujours. Le relatif οἵ τε, qui souligne l'ancienneté, la stabilité de ce lien d'affection, se rattache ainsi directement à ἄνδρας, par-dessus κρινάμενος avec lequel il n'a rien à voir.

En revanche, il est malaisé de justifier le relatif dans ces paroles de Nestor appelant Ulysse au cœur de la nuit :

K 146 ἀλλ' ἔπε', ὄφρα καὶ ἄλλον ἐγείρομεν, ὅν τ' ἐπέοικε
βουλὰς βουλεύειν, ἢ φεύγέμεν ἠὲ μάχεσθαι.

A strictement interpréter ὅς τε il faudrait entendre : 'Allons réveiller l'autre, celui qu'il convient toujours de consulter en pareil cas'. Mais — sans parler de cet étrange ἄλλον indéterminé — le contexte même fait obstacle. A aucun moment Diomède — 'l'autre' en question — n'apparaît sous l'aspect du con-

seiller obligé dont Nestor lui-même est le symbole. Je crois donc qu'il faut lire ὅν τιν' ἔοικεν 'tous ceux qu'il est convenable de consulter' — fin de vers où le *F* serait gênant si elle n'apparaissait ailleurs, par exemple (au féminin) Γ 285 et 458.

II. — Délimitation d'emplois mitoyens.

L'étude précédente fait assez ressortir l'indépendance des deux relatifs. Si divers, si imprévus même, que soient leurs emplois, et bien qu'ils développent leurs acceptions dans des catégories logiques parfois voisines, nulle part ils n'entrent en contact, jamais — sauf une fois, étudiée au début de cette troisième partie — ils ne pourraient s'échanger sans altérer sensiblement le sens. Toutefois, comme l'apparente identité de certaines rubriques semble y contredire, on reprendra brièvement deux d'entre elles.

1. *Habitude et répétition.*

Relatif soulignant la stabilité plus ou moins grande d'une manière d'être, de sentir ou d'agir, ὅς τε est propre à marquer comportement habituel. Cette valeur fréquente au présent, rien n'empêchait de la reporter dans le passé, et de signifier, par exemple, le geste accoutumé d'une profession, les mœurs d'un solitaire, la fonction d'un guerrier.

Pour le départ de l'hôte Télémaque, un sacrifice est célébré. Chacun s'empresse sur les ordres de Nestor :

γ 432 ἦλθε δὲ χαλκεὺς
ὅπλ' ἐν χερσὶν ἔχων χαλκήϊα, πείρατα τέχνης,
ἄκμονά τε σφῦράν τ' εὐπείητόν τε πυράγρην,
οἵσίν τε χρυσὸν ἐργάζετο

'vint à son tour l'orfèvre, tenant en mains ses outils de bronze, instruments de son art, l'enclume, le marteau, les tenailles bien faites, avec lesquelles il *faisait métier* de travailler l'or'.

Dans l'antre que découvre Ulysse habite le Cyclope :

ι 187 ἔνθα δ' ἀνὴρ ἐνίαυε πελώριος, ὅς ῥά τε μῆλα
οἶος ποιμαίνεσκεν ἀπόπροθεν· οὐδὲ μετ' ἄλλους
πωλεῖτ', ἀλλ' ἀπάνευθεν ἐὼν ἀθεμίστια ᾔδη

'c'est là que gîtait le monstre. *Son humeur*, c'était de paître ses troupeaux, seul à l'écart, sans se mêler aux autres, et dans sa solitude il roulait de criminelles pensées'.

Hécube se lamente sur le cadavre d'Hector :

Ω 729 ἦ γὰρ ὄλωλας ἐπίσκοπος, ὅς τέ μιν αὐτὴν
ῥῦσκευ, ἔχες δ' ἀλόχους κεδνὰς καὶ νήπια τέκνα

'te voilà mort, ô gardien, défenseur *attitré* de la ville, protecteur des épouses veuves et des enfants vagissants'.

Or on a vu plus haut comment ὅς τις est très propre à souligner la répétition, et comment cette notion trouve au passé une expression singulièrement nette. Faut-il conclure que les deux relatifs sont ici équivalents et qu'ils pourraient s'échanger sans dommage ? — Il est aisé de reconnaître la nuance très précise qui les sépare : ὅς τις marque bien une action qui se renouvelle, mais — conformément à cette indifférence à l'individualité dont on a fait son trait distinctif — ce procès qui se répète identique vise un terme chaque fois différent : Agamemnon interpelle les Grecs au fur et à mesure qu'il les rencontre ; les Troyens qui se présentent, Ajax les égorge un à un. Rien de tel pour ὅς τε. Ce sont toujours les mêmes Prétendants, maintenant tombés sous les coups d'Ulysse, qui mettaient sa maison au pillage, dévoraient ses biens et faisaient violence à son fils :

ψ 8 μνηστῆρας δ' ἔκτεινεν ἀγήνορας, οἵ θ' ἑὸν οἶκον
κήδεσκον καὶ κτήματ' ἔδον βιόωντό τε παῖδα.

C'est toujours le héraut Médon qui, dans la demeure, prenait soin du jeune Télémaque, lequel maintenant demande à son père grâce pour lui :

χ 357 καὶ κήρυκα Μέδοντα σαώσομεν, ὅς τέ μευ αἰεὶ
οἴκῳ ἐν ἡμετέρῳ κηδέσκετο παιδὸς ἑοντός.

D'un jour à l'autre, nul changement dans le procès. Il n'y a là pas autre chose qu'une manière d'être ou d'agir permanente s'exprimant par une action discontinue : ὅς τις marquait une répétition effective, narrative, distributive ('chaque fois qu'il') ; ὅς τε souligne un fait d'habitude, d'accomplissement indéterminé ('lui qui voulait me protéger').

Une différence formelle importante illustre cette opposition : ὅς τε reçoit volontiers, comme ὅς τις, l'appui de formes verbales itératives, redoublées ou non par αἰεί (on vient d'en voir des exemples) ; en revanche, il ignore l'optatif en subordonnée. Ceci confirme la distinction qu'on vient d'établir, et éclaire en même temps d'un jour inattendu cet emploi modal.

Un homme qui résiste à la drogue de Circé ! Elle a tôt fait de deviner qui ce peut être :

χ 330 ἦ σύ γ' Ὀδυσσεὺς ἐσσι πολύτροπος, ὅν τέ μοι αἰεὶ
φάσκεν ἐλεύσεσθαι χρυσόρραπις Ἀργειφόντης,
ἐκ Τροίης ἀνιόντα θοῇ σὺν νηΐ μελαίνῃ

'c'est toi, pour sûr, cet Ulysse fertile en tours, dont le messager à la verge d'or m'annonçait *sans cesse* la venue et le retour de Troie sur son noir vaisseau !'

Mais il faut reconnaître que la doctrine proposée, si elle rend bien compte de l'exclusion de l'optatif, n'éclaire nullement le subjonctif d'aoriste que présente étrangement en subordonnée ce compliment de Ménélas : la maturité du jeune Pisistrate annonce assez qu'il est fils de Nestor :

δ 207 ῥεῖα δ' ἀρίγνωτος γόνος ἀνέρος ᾧ τε Κρονίων
ὄλβον ἐπικλώσῃ γαμέοντί τε γεινομένῳ τε

'qu'elle est aisée à reconnaître, la race du héros à qui Zeus, pour son mariage comme à sa naissance, n'a *jamais* filé que le bonheur !'

2. ὅς τε *décrit et embrasse*, ὅς τις *définit et restreint*.

Il est encore vrai de dire que la relative, et qu'elle soit introduite par ὅς τις ou par ὅς τε, affecte un terme donné. Mais la différence n'est pas moins grande que dans le cas précédent. Le type ἄνθρωπος — ὅς τε δίκαιός ἐστι n'est rien d'autre que descriptif. La principale pose le sujet d'un côté, la subordonnée pose un prédicat de l'autre, le relatif signifie leur lien, dont il marque par sa particule la force et la qualité. Au contraire ἄνθρωπος ὅς τις définit : la relative, d'accessoire qu'elle était, devient essentielle. Ce n'est plus 'un homme (qui se trouve être juste)' mais 'l'homme-qui-est-juste', ou, d'un seul mot, 'le juste'. C'est si vrai que le substantif souffre fort bien de n'être pas exprimé, ellipse évidemment impossible avec ὅς τε, puisque celui-ci développe le contenu d'un terme préalablement posé.

Il faut toutefois signaler ici que cette présence nécessaire du sujet ne concerne pas le cas du neutre, de quoi l'explication apparaît aussitôt :

Ο 130 οὐκ ἀίεις ἅ τε φησὶ θεὰ λευκώλενος Ἥρη ;

Pas davantage le cas où le neutre, souvent voilé par une attraction, vise, non un terme précédent, mais l'ensemble du procès, tournure que Delbrück (*Grdr.* V 303) définit ainsi : 'Das Relativum bezieht sich nicht auf ein vorhandenes oder zu ergänzendes Substantivum, sondern auf die substantivisch vorgestellte Handlung des Hauptsatzes'. C'est notamment le cas de θέμις

(plus communément avec le relatif simple : B 73, Ψ 59, Ω 652, γ 45, λ 451, ξ 130...) :

ι 266 ἥ τε ξείνων θέμις ἐστίν.

Mais Delbrück a tort de croire que la construction signalée n'apparaisse qu'avec ce mot. Sans parler de son voisin sémantique δίκη (δ 691, τ 168, ω 255), il faut citer ces réflexions d'Hector, se demandant s'il ne vaudrait pas mieux rendre aux Grecs Hélène et les richesses que dans ses vaisseaux creux Alexandre à Troie rapporta :

X 116 ἥ τ' ἔπλετο νείκεος ἀρχή.

Cette différence de valeur entre les deux relatifs entraîne une autre différence de structure : ὅς τε, introduisant une détermination accessoire, peut très bien disparaître sans nuire, sinon au sens de la phrase, du moins à son intégrité syntaxique. Au contraire ἄνθρωπος ὅς τις s'y insère comme une pièce indispensable à son économie, et la principale reprend volontiers par un anaphorique ce terme complexe dans l'expression mais un dans l'idée :

λ 147 ὅν τινα μέν κεν ἐᾷς νεκύων κατατεθνηώτων
αἵματος ἆσσον ἵμεν, ὁ δέ τοι νημερτὲς ἐνίψει

'ceux d'entre les défunts étendus dans la mort à qui tu permettras l'approche du sang, ceux-là t'adresseront des paroles véridiques'.

Pour amener à sa pleine clarté cette importante opposition, il suffit d'ailleurs de donner à chacun des deux relatifs en cause un correspondant approprié. 'Quiconque' ici traduit bien ὅς τις, car il suppose la présence d'une principale : 'Quiconque boira du sang / parlera'. Aussi, pour marquer explicitement la nécessité du couple, est-il plus sûr de rendre le relatif par 'celui qui / (celui-là)'. Au contraire, ὅς τε développe, en marge du dessin général de la phrase, le contenu d'un terme, ou du moins d'un de ses aspects. C'est l'équivalent de 'lui qui'.

On notera que cette distinction rejoint, par des voies indépendantes, celle que Delbrück (*Grdr.* V 316) impose, avec raison, aux relatives en général. Selon lui, en effet, le pronom est capable : d'une part, d'un emploi 'anaphorique' — quand il se borne à greffer sur un terme un trait qui le caractérise plus ou moins nettement :

A 68 τοῖσι δ' ἀνέστη
Κάλχας Θεστορίδης, οἰωνοπόλων ὄχ' ἄριστος,
ὃς ἤδη τά τ' ἐόντα τά τ' ἐσσόμενα πρό τ' ἐόντα

d'autre part, d'un emploi ' corrélatif ' — quand il définit un sujet dont la principale ne saurait se passer :

RV III. 53. 21 *yó no dvéṣṭy ádharaḥ sás padīṣṭa*
yám u dviṣmás tám u prāṇó jahātu

' celui qui nous hait, puisse-t-il tomber à terre ; celui que nous haïssons, puisse le souffle l'abandonner ! '

Cette seule considération suffirait à lever le doute sur le choix du relatif dans ces paroles d'Eumée, heureux de passer la veillée à écouter un hôte si fertile en histoires :

ο 393 τῶν δ' ἄλλων ὁτινα κραδίη καὶ θυμὸς ἀνώγει
εὐδέτω ἐξελθών

' vous autres, si le cœur vous en dit, bon courage, allez dormir ailleurs ! ' (Bérard.) Mais d'autres arguments condamnent la variante ὅν τε, adoptée ici par Bérard, à la suite de quelques éditeurs. Et d'abord, comme on l'a noté, l'absence de sujet est inadmissible avec ce relatif (hormis le cas du neutre). En second lieu, si l'indéterminé ὅς τις ' quiconque ' vaut bien un pluriel ' tous ceux qui ', il n'en va pas de même de ὅς τε : celui-ci, au lieu de définir, décrinait un individu unique et déterminé. En troisième lieu, il est très malaisé d'attribuer à ὅς τε une valeur plausible. La moins absurde serait celle d'habitude, et elle est invraisemblable. Enfin deux passages parallèles suppriment toute hésitation ; c'est, d'une part, le défi sportif lancé par Ulysse à ses hôtes Phéaciens :

θ 204 τῶν δ' ἄλλων ὁτινα κραδίη θυμός τε κελεύει
δεῦρ' ἄγε πειρηθήτω

d'autre part, les paroles d'Hector provoquant les héros grecs à un combat singulier :

Η 74 τῶν νῦν ὅν τινα θυμὸς ἐμοὶ μαχέσασθαι ἀνώγει,
δεῦρ' ἴτω ἐκ πάντων, πρόμος ἔμμεναι Ἕκτορι δίῳ.

Pour des raisons identiques ou analogues, le relatif ὅ τε — seul connu pourtant de la tradition — est inacceptable dans le long récit mensonger que fait le faux mendiant au porcher Eumée :

ξ 220 ἀλλὰ πολὺ πρώτιστος ἐπάλμενος ἔγχει ἔλεσκον
ἀνδρῶν δυσμενέων ὅ τέ μοι εἴξειε πόδεσσι

' je m'élançais loin en tête et je terrassais de ma lance ceux des ennemis qui me le cédaient en agilité '.

Aux arguments produits plus haut — génitif partitif, absence de sujet véritable, emploi de τε injustifiable — on notera que

vient s'ajouter ici la présence d'un optatif de répétition, chose, comme on l'a vu, inconnue avec ὅς τε. Toutes ces difficultés s'évanouissent si l'on admet que τε est fautif. Mais par quoi le remplacer ? Au cours de l'analyse faite dans la première partie (I.B. § 1) des formes par où s'exprime la répétition dans le passé, on a cité des scènes de massacre de structure analogue à la précédente (K 488, O 743), et qui même, comme celle-ci, présentent à l'occasion l'ordre assez rare principale-subordonnée (M 267, O 730). Tous ces passages ont pour pivot ὅς τις, forme malheureusement impossible ici (aussi bien que ὅτις). Mais on a vu aussi que, dans ces emplois, nulle différence perceptible ne le séparait du relatif simple : ainsi B 188 ὃν τινα et 198 ὄν, ainsi encore Δ 232 οὓς et 240 οὓς τινας. Je crois donc qu'il faut ici lire simplement ὅς ἐμοί.

Mais on voit poindre ici une dernière opposition. Purement descriptif, ainsi qu'on l'a dit, ἄνθρωπος — ὅς τε se borne à énoncer ou rappeler une des propriétés du sujet ; il souligne une de ses manières d'être, il isole un d'entre les modes, un d'entre les attributs de la substance. Cette qualité, il suffit d'être homme pour en être doué ; l'appartenance à la catégorie entraîne, implique la possession du trait considéré. Aussi a-t-on pu faire de ὅς τε le relatif générique ou de classe. Au contraire ὅς τις délimite à l'intérieur d'un groupe une aire plus restreinte, en exigeant de ceux qui l'occupent une condition supplémentaire formulée par la relative. Qu'on le veuille ou non, poser ' celui qui (fait)', c'est exclure du même coup tous ' ceux qui ne (font) pas ', c'est à l'intérieur du genre inscrire une espèce : ' ceux (d'entre eux) qui'. Aussi ὅς τις a-t-il souvent pour régime un génitif partitif, comme dans l'exemple précédent : construction inconnue avec ὅς τε.

On peut donc dire que ὅς τις est restrictif, ὅς τε totalitaire. L'un et l'autre, sans doute, sont indifférents à l'extension du terme : peu importent le nombre et la personnalité des constituants. Mais, à considérer la compréhension, la différence aussitôt éclate : ὅς τε définit par la classe, ὅς τις par le genre prochain et la différence spécifique. Passant des notions aux jugements, et de la logique des termes à celle des propositions, on pourrait dire, usant — ou abusant — de la terminologie kantienne : ὅς τε se borne à isoler une qualité contenue dans la définition du sujet : c'est un jugement analytique ; — ὅς τις pose comme étant du sujet une qualité qui ne lui appartient pas essentiellement : c'est un jugement synthétique.

Il est intéressant de noter que, dans l'étude générale qu'il fait des relatives, Stahl 523 a utilisé la même distinction. Il les

nomme synthétiques et parathétiques ' je nachdem sie entweder eine beschränkende und unterscheidende Bestimmung des bezüglichen Nomens enthalten oder nicht. Jenes ist immer der Fall, wenn das Relativum in korrelativer Verbindung steht, dieses, wenn das bezügliche Nomen an sich etwas Individuelles benennt, das also keiner weiteren Beschränkung fähig ist '.

Ce n'est pas là une simple rencontre. Comme on l'indiquait dans l'introduction, le besoin s'est vite fait sentir de jalonner clairement ces directions divergentes, dont le relatif simple faisait indifféremment l'office d'introducteur. D'où l'apparition de ces formes univoques, que la particule adjointe gardait de toute ambiguïté. Les nouveaux venus ont reçu par là une valeur singulière qui dépasse de beaucoup celle de simple nuance qu'on est convenu de leur accorder. Il ne s'agit pas de raffinement, de luxe, mais d'une signalisation énergique au point où bifurquent deux grandes avenues de la pensée.

Armand Minard.

NOTES ET DISCUSSIONS

H. Berve. *Miltiades, Studien zur Geschichte des Mannes und seiner Zeit* (*Hermes*, Einzelschriften, Heft 2). VI-101 p. in-8°. Berlin, Weidmannsche Verlagsbuchandlung, 1937. Prix : 9 marks.

Dans la tradition classique, Miltiade est l'homme qui commanda les Athéniens à Marathon et les mena à la victoire ; quand on rappelle son passé, on est porté à regarder son séjour en Chersonèse comme une des premières manifestations de la colonisation athénienne. H. Berve vient de consacrer au personnage une étude où il critique fortement ces vues, simplistes selon lui et dues à une analogie faussement établie entre la fin du VI^e^ siècle et celle du V^e^. Reprenant et coordonnant des remarques faites fugitivement par d'autres, les complétant et les insérant dans un système, Berve estime qu'il peut démontrer qu'au temps de Miltiade, l'individu était bien moins étroitement lié à l'État qu'on ne le croit et que la part de l'initiative personnelle était considérable dans la vie sociale et politique. En conséquence, Berve juge que le témoignage le moins suspect sur Miltiade est celui de l'historien le plus rapproché de lui par le temps, Hérodote ; encore l'esprit de système l'entraîne-t-il à écarter même ce témoignage quand il s'oppose trop vivement à la thèse soutenue.

Selon Berve, l'établissement des Philaïdes en Chersonèse a donc été accompli sans aucune liaison avec l'État athénien ; Miltiade a gouverné son domaine avec un esprit réaliste, s'efforçant de ne pas se brouiller avec les Perses et de ne pas trop s'engager avec eux (ce qui lui était d'autant plus facile qu'à en croire l'auteur, il n'y eut pas de satrapie perse vraiment organisée sur la côte européenne qu'à la veille même de la première guerre médique) ; cependant il avait accordé (mais à titre tout personnel) des avantages aux Athéniens dans sa nouvelle conquête de Lemnos ; et quand il fut de retour à Athènes, Miltiade joua un rôle capital dans la politique extérieure du peuple athénien, sans pourtant chercher à obtenir les plus grands honneurs officiels ; à Marathon, le commandement aurait été exercé par

le polémarque Callimachos, dont Miltiade n'aurait été que le conseiller ; et l'expédition de Paros aurait été une affaire purement personnelle pour laquelle Miltiade se serait fait prêter les forces athéniennes. Telle est la thèse de Berve qui voit ainsi dans la plupart des actes de Miltiade les manifestations de l'énergie d'un aristocrate isolé plus que celles d'une politique suivie de l'État athénien.

Qu'il y ait une part de vérité dans ce tableau, c'est ce qu'on ne saurait nier ; et il est certain que, plus d'une fois, au VI^e^ siècle, la colonisation a été l'œuvre d'exilés, qu'il en a peut-être été ainsi pour les Philaïdes en Chersonèse. Que Miltiade ait su « louvoyer » habilement à travers les difficultés des rapports avec la Perse, c'est probable ; mais il ne faut pas nous dissimuler que, sur ce point, notre documentation est extrêmement restreinte. D'ailleurs, quand on examine la situation de Miltiade à Athènes, et l'histoire de la première guerre médique, on ne peut s'empêcher de faire de sérieuses réserves en face de la thèse de Berve. L'auteur nous semble trop réduire l'importance de la réforme de Clisthène : si, au cours du VI^e^ siècle, un Pisistratide, un Alcméonide a pu agir avec une grande indépendance dans la société athénienne, il n'est pas légitime d'admettre qu'il en est allé de même au début du V^e^ siècle, après une réforme constitutionnelle qui avait précisément pour but de mettre fin au pouvoir personnel et qui, de l'aveu de tous les historiens anciens, a réglé pour cent ans, le cours de la vie politique à Athènes. Berve semble attribuer trop d'importance à des concepts rigides ; il est légitime d'accorder à Hérodote, vu la date où il a écrit, un « préjugé favorable », mais, en ce cas, Berve a tort de rejeter certains des renseignements qu'il nous donne, cela sans autre raison que la difficulté de les mettre d'accord avec la thèse générale qu'il soutient. De même on ne voit pas toujours clairement pourquoi Berve semble ignorer certaines études récentes, quelques-unes même qui iraient dans le sens de ses idées : par exemple, il ne semble pas qu'il ait utilisé soit l'ouvrage de Giuseppina Lombardo sur Cimon, soit les articles de Brouwers sur la guerre de Sigée (*Revue des Études grecques*, 1928 et 1929), soit celui de M. Cavaignac sur Miltiade et Thucydide (*Revue de Philologie*, 1929).

Nous sommes ainsi amenés à faire, sur certains points de l'étude de Berve, des réserves dont les plus importantes portent sur le rôle de Miltiade dans la première guerre médique. Selon l'auteur, c'est Miltiade qui aurait provoqué le rapprochement entre Sparte et Athènes (p. 70) ; rien n'en témoigne ; l'une des

raisons de cette théorie serait que la politique de Thémistocle aurait été, dès 493, hostile à Sparte ; comment concilier cette affirmation avec l'influence indéniable que Thémistocle eut sur les décisions spartiates pendant le cours de la seconde guerre médique ? A Marathon, le commandement, non seulement théorique, mais effectif, aurait appartenu au polémarque Callimachos, et le mérite de Miltiade, subordonné à celui-ci comme stratège, aurait été de lui faire adopter un plan rejeté par la majorité des stratèges, (p. 75 et suiv.). Nous devons avouer que le texte d'Hérodote n'est pas d'une clarté absolue et que l'historien semble avoir fait une erreur quand il nous dit (VI, 109) que le polémarque était tiré au sort ; est-ce suffisant pour croire que dans tout son récit, Hérodote s'est représenté la situation en 490, comme identique à celle de son temps ? Nous ne le croyons pas ; par l'emploi de l'imparfait ἦν ἐνδέκατος ψηφιδόφορος... et par l'affirmation formelle : τὸ παλαιὸν γὰρ Ἀθηναῖοι ὁμόψηφον τὸν πολέμαρχον ἐποιεῦντο τοῖσι στρατηγοῖσι, Hérodote nous montre qu'il a eu connaissance d'un changement dans le rôle du polémarque. L'analogie tirée de la bataille de Salamine (p. 85) est trompeur ; car, en 480, il y avait débat entre des chefs de nations différentes sous les ordres d'un généralissime, tandis qu'en 490 tout se passait entre citoyens d'une même patrie où régnait l'ἰσονομία. Nous devons admettre que les stratèges se trouvèrent divisés en deux groupes égaux et que le polémarque intervenait seulement pour les départager (ἐνίκα prouve simplement qu'en cas de partage égal des voix on remettait la décision à plus tard, et ἐόντων δέκα δίχα γίνονται αἱ γνῶμαι ne prend toute sa valeur qu'avec cette interprétation ; il est d'ailleurs inutile de supposer que le polémarque n'assistait pas au conseil de guerre ; si Miltiade alla le trouver, c'est qu'il voulait obtenir une nouvelle délibération, Enfin l'explication de Berve le contraint à réduire à peu de chose la πρυτανηίη du stratège « de jour », au point même de se contredire (p. 83, note 1 ; p. 86 et 88). Le récit d'Hérodote, pour s'en tenir à celui-là, ne peut donner qu'une impression : c'est que Miltiade eut effectivement le commandement de l'armée athénienne ; que cette version vienne d'une source particulièrement favorable aux Philaïdes, c'est possible ; mais, en l'absence d'autres témoignages probants, il est arbitraire de s'en écarter.

Notons également que la discussion sur l'incident du bouclier qui devait donner un signal aux Perses (p. 90) ne peut mener à aucune conclusion ; croit-on d'ailleurs qu'un bouclier eût pu être suffisamment aperçu depuis la flotte perse. Je serais tenté de

reléguer l'incident que nous rapporte Hérodote parmi les bruits nés de la « psychose de guerre ». Il est d'ailleurs étrange que Berve, qui se montre disposé à croire à la persophilie des Alcméonides (p. 90), affirme que le patriotisme panhellénique était plus grand dans l'aristocratie que parmi le peuple (p. 72).

Dans l'expédition de Paros, Miltiade agit avec une grande indépendance, doit-on en conclure, comme fait Berve (p. 92-99), qu'il s'agissait là d'une opération où il traitait à égalité avec le peuple athénien, et que son attitude s'explique par l'indépendance des nobles du VI^e^ siècle ? En plein IV^e^ siècle, Timothée s'est permis de mener la guerre avec un égal souci d'en faire une « affaire commerciale », sans se tenir pour lié par des instructions précises du peuple et cela lui a valu les éloges d'Isocrate (*Sur l'Échange*, 107, 118, 120). Ne parlons pas de la conduite de gens comme Charés, Charidémos ou Diopeithès. La nuance est faible entre ces pratiques et celles de Miltiade ; le procès de ce dernier montre que, dès le début du V^e^ siècle, le peuple avait, le cas échéant, des moyens de s'en prendre au général malheureux, et c'est un doute arbitraire qui refuse de croire que Miltiade ait été jugé en vertu de la « loi ancienne » dont nous parlent Démosthène (*Contre Leptine*, 100 et 135), le pseudo-Démosthène (*Contre Timothée*, 67) et Aristote (*Constitution d'Athènes*, 43, 5,) ; Hérodote (VI, 136), en disant : ἐδίωκεν τῆς Ἀθηναίων ἀπάτης εἵνεκεν semble bien transposer une formule juridique.

Des points de détail aussi appellent des observations analogues. La date de la naissance de Miltiade est fixée par Berve à 545 environ, mais par une méthode bien hypothétique (p. 5) ; en fixant celle de Cimon à 500 environ, l'auteur admet implicitement (et sans explications, p. 6) que celui-ci a été stratège avant d'atteindre 25 ans, ce qui est bien étrange ; la placer en 506 *au plus tard*, est le moins qu'on doive faire. — Berve, invoquant le témoignage d'Andocide (*Paix*. 3), adopte (sans nous en avertir) la correction, fort douteuse, de Mitford (Κίμωνα τὸν Μιλτιάδου) alors que tous les manuscrits d'Andocide, et aussi ceux d'Eschine (*Sur l'Ambassade*, 172), parlent de *Miltiade, fils de Cimon* ; ce choix de Berve est d'autant plus surprenant que le texte des manuscrits est plus favorable à la thèse qu'il soutient en l'occurrence. — Hégésistratos, fils de Pisistrate, est identifié par Berve (qui y voit d'ailleurs des difficultés chronologiques, p. 29, n. 1) avec l'homme qui aida Pisistrate à remporter la victoire de Pallène (Aristote, *Const. d'Ath.*, 17, 4) ; les difficultés disparaissent si l'on voit dans ce dernier un oncle maternel du

premier, donc un beau-frère de Pisistrate (solution déjà proposée par Hude, p. 26 de son édition de 1892).

L'étude de Berve traite d'une période et d'un homme sur lesquels nous voudrions être mieux renseignés ; l'auteur s'efforce d'introduire des nuances dans son tableau de l'histoire grecque et d'évoquer l'évolution sociale qui eut lieu à la fin du VI^e^ siècle ; mais, précisément sur ce point, il se laisse trop entraîner par une idée préconçue (la persistance de l'indépendance que les « seigneurs » attiques avaient eue à l'égard de l'État), et cela nous oblige à faire quelques réserves sur les détails d'une étude où se montre parfois encore trop l'esprit de système.

Georges MATHIEU.

K. I. GELZER. *Die Schrift vom Staate der Athener* (*Hermes*, Einzelschriften, Heft 3). 134 p. in-8°, Berlin, Weidmannsche Verlagsbuchhandlung, 1937. Prix : 10 marks.

Le petit traité de la *République des Athéniens*, qui nous est parvenu avec les œuvres de Xénophon, continue à susciter l'intérêt des hellénistes ; et cela s'explique, étant donné son importance pour l'histoire des idées à Athènes, les traits particuliers de sa forme, et aussi le mystère qui nous en cache l'auteur. Plusieurs études ont paru à son sujet au cours des dernières années : en voici une nouvelle, dûe à Karl Ital Gelzer, élève de Von der Mühll et de Schadewaldt. A la vérité, c'est une « dissertation » présentée à Leipzig en juin 1936, et certains traits de l'ouvrage s'expliquent ainsi. Il débute par un examen détaillé de la « suite des idées », qui tourne parfois à la paraphrase et occupe les 52 premières pages du volume ; c'est beaucoup pour analyser un traité qui ne dépasse guère 300 lignes ; encore des appendices traitent-ils des questions de détail aux p. 103-132. Ce commentaire est nourri de rapprochements dont un grand nombre sont intéressants, mais dont certains sont moins probants (par exemple p. 4, n. 3 ; p. 47, n. 2 ; p. 64, n. 2, où le texte cité d'Isocrate, *Paix* 2, va contre la thèse de Gelzer ; p. 81, n. 1, où, en outre, il faut lire : Hérodote, v, 11, — au lieu de 2, 11). Il y a quelques longueurs, et diverses remarques d'allure toute scolaire pourraient disparaître sans inconvénients (p. 31, n. 6, à propos de οὐκ... ἀλλά... ; p. 116, n. 1, sur l'accord du verbe avec les noms neutres désignant des personnes). Mais, ces réserves une fois faites, l'étude est minutieuse et touche à tous les éléments importants du problème.

La *République des Athéniens* présente un certain nombre d'obscurités, soit dans l'agencement des phrases, soit dans la succession des développements. On a souvent cherché à y remédier par des transpositions ou par des corrections de texte. Gelzer connaît toutes ces tentatives ; mais il estime qu'on a exagéré le mauvais état du texte. Il montre que, le plus souvent, le texte transmis peut s'expliquer sans qu'il soit besoin de recourir à des remèdes violents. Cependant il adopte plus d'une conjecture ancienne et en propose même de nouvelles ; sur ce point, on peut ne pas être toujours de son avis ; par exemple, il propose (p. 13, n. 1) de remplacer ὡς δοκοῦσι (1, 14) par καταδοκοῦσι ; mais les textes même qu'il cite, montrent que καταδοκεῖν est toujours accompagné d'une proposition complétive, et non d'un simple nom ; mieux vaudrait nous résigner à déclarer que le texte est parfois très incertain.

Avec des efforts minutieux et répétés, Gelzer veut montrer que le traité présente moins de désordre qu'on ne l'a prétendu parfois. Les interprétations sont souvent probantes, mais il se laisse entraîner par sa thèse, et nous devons le taxer d'exagération quand il dit (p. 57) que l'ouvrage est « un tout composé suivant un plan strict » (*planvoll komponiertes Ganzes*). Lui-même reconnaît que 3, 10-11 semble avoir été ajouté après coup, et que plus d'une fois l'ordre adopté n'est pas celui que nous attendions (p. 21, 53, 61). Plus juste est son point de vue quand, se ralliant aux idées de Kalinka, il estime seulement (p. 54) qu'il y a quelques thèmes généraux qui dominent l'ensemble des développements liés de façon un peu lâche et parfois au moyen de simples associations d'idées. Gelzer examine le style, les procédés d'expression, en particulier les interpellations à un auditeur anonyme (p. 8, p. 100-102) et, en développant les indications qu'avait déjà données Wolf Aly (dans ses *Formprobleme der frühen griechischen Prosa*), il montre que d'autres œuvres du v^e^ siècle, écrites en prose, notamment certains écrits hippocratiques, présentent des caractères analogues. Ces remarques sont souvent pertinentes et pourraient être utilisées pour approfondir la nature de l'ouvrage, surtout si l'on notait que plusieurs de ces procédés stylistiques reparaîtront plus tard dans la διατριβή.

Roscher et Kirchhoff ont montré, de façon à peu près sûre, que la *République des Athéniens* a été composée entre la première invasion de l'Attique et l'expédition de Brasidas en Thrace (mai 431-automne 424). Gelzer accepte cette détermination, mais tente de réduire cet intervalle et de fixer une date plus précise. Selon lui, l'ouvrage est antérieur à l'automne de 429 et remonte

peut-être même aux premiers mois de la guerre de Péloponnèse (p. 69-74). Il n'est pas inutile d'examiner les principaux arguments qu'il donne. Du fait que l'auteur ne parle pas de la présence de « nouveaux riches » parmi les démocrates, qu'il ne semble pas admettre qu'un démagogue puisse avoir une personnalité réelle, qu'il ne s'intéresse qu'à la psychologie collective, il résulterait que le traité est antérieur à la prédominance de Cléon (p. 89-90). Mais le second argument empêcherait tout aussi bien qu'on plaçât l'ouvrage au temps de Périclès, et les *Cavaliers* représentent aussi les démagogues comme de simples « valets » du peuple (c'est encore le point de vue de Callicles dans le *Gorgias*) ; cette conception est due à une simplification partiale : l'auteur, identifiant χρηστοὶ (au sens politique) et πλούσιοι, passe sous silence les cas particuliers qui détruiraient sa thèse. Il n'est pas sûr d'autre part que l'auteur ignore délibérément l'existence, dans le parti démocratique, de gens aisés et même de « ploutocrates démagogues » , quand, à 1, 11, il critique la liberté relative que donne aux esclaves leur emploi dans le commerce et l'industrie, il y a une indication qu'on ne doit pas négliger : écrivant pour les contemporains, l'auteur n'a pas besoin de préciser pour que soient évoqués ainsi des gens comme Nicias, gros fournisseur de main-d'œuvre aux mines de Laurion, Lysiclès, marchand de bestiaux, ou Cléon, industriel en cuirs et peaux. — Gelzer estime, d'autre part, (p. 69), que l'auteur n'aurait pas pu dire que le peuple « vit sans crainte » (1, 15) s'il avait écrit pendant l'épidémie de peste de 430/29 ; si l'argument était valable, il pourrait servir aussi bien à rejeter l'ouvrage après 427 qu'à l'avancer avant 430 ; mais la peste ne fut, pour les contemporains, qu'un accident passager dont ils attendaient la disparition d'un moment à l'autre ; et surtout nous ne pouvons pas légitimement supposer que l'auteur en eût fait un élément de la vie sociale et politique d'Athènes. — Enfin Gelzer juge (p. 73) que l'ouvrage aurait été composé en tout cas avant l'automne de 429 parce que l'auteur déclare (2, 1) que l'armée de terre des Athéniens, est capable de tenir tête à celle des alliés et qu'une telle affirmation ne pouvait plus être exacte après la défaite infligée aux forces athéniennes à Spartôlos par les Bottiéens et les Olynthiens. Notons tout d'abord que l'auteur restreint son affirmation aux hoplites et que la défaite de Spartôlos fut causée par des peltastes ; or c'est seulement au cours de la guerre de Corinthe que les Grecs se décidèrent à attribuer quelque importance aux peltastes. D'autre part, si le corps expéditionnaire athénien perdit à Spartôlos le cinquième de son effec-

tif, il ne comprenait que 2.200 hommes (Thucydide II, 79), alors qu'Athènes pouvait mettre 13.000 hoplites en campagne (Thucydide, II, 13) ; d'ailleurs la défaite de Spartôlos ne semble pas avoir eu de conséquences graves pour Athènes puisque cette région fut à nouveau soumise à son empire, au moins en théorie, et peut-être dès 427 (cf. Cavaignac, *Hist. financière d'Athènes*, p. 118) ; l'opinion athénienne pouvait donc ne voir là qu'un incident passager d'opérations coloniales. — Les précisions que Gelzer croyait pouvoir obtenir restent donc fort incertaines. Si désireux que nous soyons de dater à quelques mois près la composition de la *République des Athéniens*, nous devons nous résigner à avouer que toutes les tentatives faites jusqu'ici n'ont pu donner de résultats satisfaisants.

L'importance que Gelzer donne à la bataille de Spartôlos comme *terminus ante quem*, vient d'ailleurs peut-être du désir qu'il a d'identifier l'auteur du traité. Selon lui, ce pourrait être (p. 103) le stratège Xénophon de Mélité, qui fut précisément tué à Spartôlos. Gelzer ne donne cependant cette idée que comme une hypothèse. Nous reconnaissons volontiers que l'homonymie expliquerait comment la *République des Athéniens* a pu être attribuée à Xénophon d'Erchia. Malheureusement l'hypothèse est indémontrable ; car nous ignorons tout des tendances politiques de Xénophon de Mélité, et rien ne nous dit qu'il ait jamais écrit quoi que ce soit. En outre, d'autres hypothèses sont tout aussi légitimes : Xénophon avait assez de relations dans les groupes antidémocratiques d'Athènes pour qu'un « pamphlet » oligarchique ait été en sa possession. Là encore nous résigner à notre ignorance est sans doute provisoirement le plus sage.

Ce qui peut être déterminé avec moins d'arbitraire, ce sont les tendances de l'ouvrage. Gelzer souligne un certain nombre de traits qui, d'ailleurs, ont été signalés isolément par l'un ou l'autre de ses prédécesseurs. L'auteur du traité ne cache pas son éloignement pour la démocratie et ses sympathie pour l'oligarchie ; mais il insiste sur le fait que la démocratie athénienne, loin d'être une « démence reconnue », est un régime logiquement organisé ; il en marque le fort et le faible, et n'établit pas, à proprement parler, de plan de lutte contre elle. Cela étant, Gelzer ne va pas jusqu'à adopter la thèse de R. Schœll selon qui le traité est un ouvrage de pure théorie politique ; mais il s'en rapproche en comparant les préoccupations de l'auteur à celles de Thucydide et en voyant chez lui les tendances « scientifiques » (p. 92). Là encore, si les remarques de détail faites par Gelzer

sont souvent justes, la conclusion qu'il en tire, nous semble exagérée. L'auteur anonyme est loin d'avoir la conception du κτῆμα εἰς ἀεί qui est celle de Thucydide. Son *ton* est *objectif* ; mais nous risquons de céder à une illusion quand nous concluons de ce trait de *style* à une *impartialité de pensée*. Notre oligarque, qui ne cache pas ses préférences, explique bien les « principes » de la démocratie athénienne, mais il ne cherche pas à les justifier, ni à comprendre complètement l'état d'esprit de ses adversaires ; il est même permis de penser que, par souci de polémique, il attribue à ceux-ci des plans plus logiques qu'ils n'en ont jamais eu. Les rapprochements faits avec le style de certains écrits hippocratiques ne doivent pas non plus nous égarer ; ceux-ci sont bien des ouvrages de science, mais de « science appliquée », destinée à l'instruction de futurs médecins, ou bien ils visent à combattre d'autres écoles médicales, les gens qu'on traite dédaigneusement de μάγοι τε καὶ καθαρταὶ καὶ ἀγυρταὶ καὶ ἀλαζόνες (*Sur le mal sacré*, 1). Le même souci d'instruction pratique et de polémique plus ou moins avouée se retrouve plus tard dans la ἰατρική qui, elle aussi, a des procédés de style analogues. Il est donc permis de se demander si la *République des Athéniens*, ne vise pas à un but plus pratique qu'il n'apparaît d'abord. Si l'ouvrage ne donne pas un « mot d'ordre », il présente néanmoins, quelques indications non négligeables. L'auteur, comme le reconnaît Gelzer, écrit, non pas uniquement, mais principalement pour les oligarques athéniens ; il les met en garde contre des illusions, et, en leur montrant la « logique » de la démocratie athénienne, il les avertit de ne pas compter sur un effondrement spontané ou sur une réforme du régime. Ce n'est pas pourtant une leçon de résignation qui se dégage de la *République des Athéniens*. L'auteur expose (et de façon relativement longue, par rapport à ses habitudes de sécheresse) le danger que court la démocratie athénienne du fait que ses adversaires pourraient introduire par terre l'ennemi dans ses murs (2, 15) ; il souligne que les postes qui, en temps de guerre, comportent une autorité et une responsabilité véritables, sont souvent confiés à des χρηστοί, donc à des gens qui sympathisent, semble-t-il, avec l'oligarchie (1, 3, 13 et 18) ; de plus, il fait allusion à ces gens qui n'ont du démocrate que l'apparence (2, 19). Ce sont des indications fugitives, mais qui, à notre avis, nous renseignent sur les arrière-pensées de l'auteur : il fait voir quels sont les moyens d'action dont, éventuellement, les oligarques pourraient disposer contre la démocratie ; et, de fait, en 411, le régime des Quatre-Cents s'établit grâce à l'alliance des oligarques et des

transfuges de la démocratie, et tenta de se maintenir en livrant à l'ennemi des fortifications de l'Attique.

La *République des Athéniens* a pu être lue hors d'Athènes, mais elle nous semble destinée, avant tout, aux membres des hétairies. Par sa franchise brutale, l'auteur les met en garde contre des mécomptes ; mais, en même temps, il leur fournit des arguments pour attirer à eux ceux des πλούσιοι qui ne sont pas encore des χρηστοὶ, et il leur indique un certain nombre de moyens qui pourraient faciliter un coup de force. A notre avis, ce petit traité, que nous devons laisser anonyme, est une sorte d'aide-mémoire pour la propagande oligarchique.

L'ouvrage de Gelzer a appelé de notre part plus d'une réserve ou d'une rectification ; mais il nous semble qu'en réunissant consciencieusement toutes les questions posées à propos de ce « traité » et en cherchant à en faire une synthèse, Gelzer a fourni des matériaux utiles à ceux qui voudront se mettre à nouveau à l'étude, décevante parfois, mais toujours attirante, de la *République des Athéniens*.

Georges Mathieu.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

L. Laurand, *Pour mieux comprendre l'antiquité classique. Histoire et méthode historique, pédagogie, linguistique* (Supplément au Manuel des études grecques et latines) ; 215 p. in-8° ; Paris, Aug. Picard, 1936.

Dans ce volume, M. L. Laurand a réuni un certain nombre d'articles relatifs à l'antiquité classique. Ils traitent des sujets les plus divers, et au premier abord semblent sans lien les uns avec les autres ; mais un examen plus approfondi montre qu'ils se rangent dans les trois divisions indiquées par le sous-titre : histoire et méthode historique, pédagogie, linguistique. L'érudition de M. Laurand est immense, mais elle n'est jamais rébarbative. Il a l'art d'exposer les questions les plus compliquées sous la forme la plus claire ; il a aussi le sens du réel, et chez lui l'étude de l'antiquité se dépouille de tout caractère livresque pour devenir actuelle et vivante : qu'on lise par exemple les remarques sur la méthode historique (p. 20 et suiv.), les articles sur Napoléon et les guerres historiques, Napoléon et César, sur les retranchements anciens et modernes. En outre il aime l'enseignement, il cherche tous les moyens d'intéresser les élèves (pour faciliter l'étude du grec, la lecture privée de Virgile dans les classes, la vie chère dans Plaute, etc.), les modèles d'explications ou de leçons qu'il propose aideront à rendre plus vivantes les classes de nos collèges. Enfin un sujet d'études particulièrement cher à l'auteur prend ici une place importante : je veux parler des clausules et du cursus, à propos desquels M. Laurand apporte des résultats nouveaux et suggère aussi des recherches nouvelles.

A propos de la linguistique dans l'enseignement, je ne puis m'empêcher de citer cette remarque de M. Laurand [1] : « Mais s'ils (les élèves) ne savent pas imperturbablement les déclinaisons, les conjugaisons, les verbes irréguliers et les règles essentielles de la syntaxe, il ne peut être question de linguistique dans l'enseignement secondaire, sinon à l'occasion et tout à fait en passant. » Elle s'applique aussi bien à l'enseignement supérieur qu'au secondaire, et nos candidats à la licence et à l'agrégation feraient bien de l'avoir sans cesse présente à l'esprit.

A. Ernout.

Catulli, *Carmina*, testo e versione metrica a cura di Giuliano Bonazzi ; xx-273 p. in-8° ; Rome, A. Signorelli, 1936-xiv.

La traduction de M. Bonazzi a surtout pour objet de faire goûter au public de langue italienne le charme et la variété des poésies de Catulle en les traduisant par des rythmes adéquats ; on lira avec intérêt les pages xv-xx de la préface où il expose comment, renonçant aux mètres classiques, à l'hendécasyllabe notamment, et à la servitude de la rime, il a, pour traduire son auteur, cherché des équivalences fondées sur la substitution de

1. Page 168, n. 1.

l'accent grammatical à la quantité syllabique ; mais cette partie de son livre est plutôt du domaine des italianisants. Ce qui revient plutôt aux latinistes c'est le texte original d'après lequel l'auteur a modelé sa traduction. M. Bonazzi ne s'est pas contenté de travailler sur un texte tout fait ; il a repris l'examen de la tradition manuscrite, des fautes qu'elle présente, des remèdes qu'on a voulu y apporter ; et dans des *annotazioni* abondantes (p. 189-263), il expose les raisons qui lui ont fait adopter telle leçon ou rejeter telle autre, soit qu'il revienne à la leçon des manuscrits jugée jusqu'à lui indéfendable, soit qu'il choisisse entre plusieurs conjectures déjà proposées, soit enfin qu'il en propose une nouvelle de son cru. L'auteur a fait pour s'informer un louable effort [1] et il expose correctement la genèse des fautes élémentaires. Mais certaines de ses explications sont grammaticalement impossibles. Pour n'en citer qu'un exemple, dans le second poème du recueil (le passereau de Lesbie), aux v. 7 et 8, M. B. écrit avec *V*

et solaciolum sui doloris :
credo ut cum gravis acquiescet ardor

et note dans son commentaire (p. 199) : Un senso abbastanza chiaro si ottiene facendo una pausa più forte alla fine del v. 7, et ritenendo che *ut cum gravis* in apposizione ad *ardor* rappresenti una gradazione del sentimento « un tanto grave ardore ». Terenzio *Hec.* I. 2. 40 *Hanc Bacchidem Amabat ut quum* (sic) *maxime tunc Pamphilus.* Cicerone Ad. (sic) Q. fr. II. 6 *Domus celebratur ita, ut quum* (sic) *maxime* ». Il n'est pas besoin d'être grand clerc en latin pour voir que les comparaisons invoquées par M. Bonazzi ne justifient en rien la leçon qu'il adopte ; dans une locution comme *ut cum maxime* (où *ut cum* est toujours employé devant un superlatif) le sens de chacun des trois éléments est parfaitement clair : comme < il arrive > lorsque < la chose est > au plus haut degré ; Cf. Kühner-Stegmann *Ausführl. Gramm. d. lat. Sprache*, II, 2, p. 480. — Je ne crois pas qu'il soit possible d'en faire autant dans l'interprétation qu'il donne de *ut cum grauis* — Je ne crois pas non plus que beaucoup de latinistes souscrivent à l'affirmation de la p. 205, à propos des vers 10 et 11 de la pièce 21 :

nunc ipsum id doleo, quod esurire,
me meus puer et sitire discet

« Con *me meus* il *me* ha valore di esclamazione : *mecastor.* » Je pourrais multiplier les critiques de ce genre. Pourquoi le poète traducteur n'a-t-il pas pris conseil d'un humble grammairien ? On a souvent besoin d'un plus petit que soi...

A. Ernout.

Virgile, *Enéide*, livres VII-XII, texte établi par R. Durand et trad. par A. Bellessort ; 255 p. in-8°, en majeure partie doubles ; Paris, Les Belles Lettres, 1936.

De la collaboration d'un homme de lettres et d'un philologue est sorti ce volume excellent, qui fait honneur à la collection que patronne l'Association G. Budé. M. Bellessort met à traduire Virgile toute sa sensibilité de poète, et M. R. Durand, avec la scrupuleuse probité que chacun lui

1. Il se trompe toutefois en datant l'édition de Schwabe de 1866 (p. 189) ; c'est 1886 qu'il faut lire.

reconnaît, s'est attaché à donner un texte aussi parfait que possible. Aux moyens d'investigation dont disposait son prédécesseur il a ajouté tous ceux qui ont été publiés depuis la parution des livres I-VI ; il a notamment utilisé l'édition critique de Sabbadini, celle de M. Mackail ; il invoque souvent le témoignage de M. Carcopino, de Cartault (e.g., VII, 716 ; IX, 303) ; bref on sent que chaque leçon n'a été adoptée qu'après un examen minutieux de la tradition antique, directe ou indirecte, et des interprétations ou des corrections qui lui ont été apportées. Là où il y a conflit entre les éditeurs, M. Durand signale dans l'apparat la position des érudits dont il ne partage point l'avis (ainsi VII, 600 à propos de *reliquit-relinquit*), pour que le lecteur ait sous les yeux tous les éléments du litige ; et dans bien des cas c'est un commentaire explicatif qu'il lui fournit : qu'on lise, par exemple, la note relative à l'allongement de l'a final de *anima* au vers 648 du livre XII. Ce texte de Virgile donne une impression de sécurité qu'on éprouve rarement aussi forte.

A. Ernout.

Cornelivs Tacitvs, I. 2 *Annales* lib. xi-xvi ; II. 2 *Germania*, *Agricola*, *Dialogus ;* III. *Indices* ; post C. Halm et G. Andresen, sextum curauit Ericus Koestermann ; p. 200-382 ; 222-324 ; v-53 ; 80 p. in-12 ; Leipzig, Teubner, 1936.

Ces divers volumes terminent la sixième édition des œuvres de Tacite dont la librairie Teubner a confié le soin à M. Koestermann. Dans une courte préface qu'il a mise en tête de l'index des Annales, le nouvel éditeur expose les principes qui l'ont guidé dans la révision de l'œuvre classique de ses prédécesseurs Halm et Andresen : retour à la tradition manuscrite, abandonnée trop souvent au profit de conjectures inutiles ou erronées, utilisation des travaux les plus importants, dont la langue de Tacite a été l'objet dans ces dernières années, notamment des études de MM. Einar Löfstedt, N. Eriksson, Per Persson, Gunnar Sörbom, Richard Reitzenstein. Il a aussi, autant que le lui permettait l'étroit espace dont il disposait, enrichi l'apparat critique ; enfin il a divisé les chapitres de Tacite en paragraphes qui en rendent la lecture plus facile. L'œuvre a été faite avec beaucoup de soin et de conscience, et le travail d'Halm-Andersen apparaît rajeuni et amélioré. Ainsi pour la *Germania*, M. Koestermann a utilisé la collation du manuscrit de Leyde due à Wissowa, et le codex Aesinus dont la découverte est due à M. Cesare Annibaldi. Je ne puis que regretter une fois de plus que la place lui ait été si chichement mesurée, et que Tacite n'ait pas semblé mériter l'édition entièrement nouvelle qui pourtant s'imposait.

A. Ernout.

The Letters of Pliny the Younger selected and ed. together with a Companion to Pliny's Letters by Helen H. Tanzer ; xxiv-292 p. in-8° ; New-York, G. E. Stechert a. Co., 1936.

L'auteur de ce livre s'est fait déjà connaître par un bon travail sur les villas de Pline le Jeune (New-York, 1924) ; elle connaît bien son auteur, et le choix de lettres qu'elle publie est de nature à intéresser les étudiants. Le classement, non plus par livres, mais par sujets traités, fournit un tableau de la vie romaine à l'époque de Trajan : occupations journalières, vie sociale, plaisirs urbains et rustiques, activité littéraire, croyances.

Un commentaire, classé lui aussi par matières, avec renvoi aux lettres correspondantes du recueil, élucide les principales difficultés. Enfin une illustration abondante et variée ajoute à l'intérêt et à l'agrément du volume. Il serait à souhaiter que nos livres de classe pussent être présentés d'une manière aussi agréable. Destinée surtout à des étudiants américains, la bibliographie ne comprend guère que des ouvrages de langue anglaise; on regrette toutefois de n'y pas trouver signalées l étude fondamentale de Th. Mommsen, et celle de M^lle^ Guillemin sur Pline le Jeune et la vie littéraire de son temps. De même il aurait été bon d'indiquer les récentes éditions de Pline dues à M^lle^ Guillemin, et à M. Schuster.

A. Ernout.

Lvcivs Ampelivs, *Liber memorialis*, ed. E. Assmann ; xxxii-96 p. in-8°; Leipzig. Teubner, 1936.

Cette édition est faite avec un grand soin, et l'auteur n'a rien négligé pour que notre information sur ce petit texte assez insignifiant n'eût rien à souhaiter. Introduction abondante dans laquelle il retrace exactement l'histoire du *codex Divionensis*, aujourd'hui disparu, sur lequel repose notre connaissance du *Liber memorialis*, étude minutieuse de la copie qui en subsiste, le *Monacensis latinus* 10383 a, que M. Assmann a lu plus correctement que Wölfflin ; apparat abondant, avec indication des sources ou des passages parallèles, index nominum, index uerborum, uerba graeca, grammatira et syntactica. Cette dernière rubrique ne contient du reste que peu de faits, et sans grand intérêt. Mais ce n'est pas la faute de l'éditeur si la langue d'Ampelius est aussi terne que son épitomé même. Je ne sais du reste si M. Assmann a relevé tous les faits qui méritaient d'être signalés : notamment dans la phrase de la p. 5 *Libra, quam Graeci zygon appellant, virile nomen est adeptus summa clementia et iustitia*, la construction *Libra... est adeptus* aurait dû être relevée.

A. Ernout.

André Labhardt, *Contributions à la critique et à l'explication des gloses de Reichenau ;* ix-107 p. in-2° ; Neuchâtel, 1936.

Malgré les nombreuses études dont les gloses dites de Reichenau ont été l'objet depuis leur découverte, il s'en faut que tous les problèmes soulevés par ce texte aient été résolus. Sur les conseils et sous la direction de M. Niedermann, dont la compétence en cette matière n'est plus à louer, M. A. Labhardt a entrepris un nouvel examen philologique du texte, traitant dans une première partie des questions communes aux deux glossaires (glossaire biblique et glossaire alphabétique), dans une seconde, uniquement du glossaire biblique, et de la langue dans laquelle il a été écrit. M. Labhardt s'est entouré de toutes les ressources dont il pouvait disposer ; il a collationné de nouveau le manuscrit, et rectifié en maint endroit les lectures de Stalzer ; il a utilisé pour son commentaire les fiches encore inédites du Thesaurus de Munich. Il arrive à cette conclusion que le manuscrit, loin d'être un original comme le voulait Stalzer, est une copie, et même une copie au moins du deuxième degré. Quant à la source principale d'où proviennent les gloses, c'est avant tout un glossaire latin l'*Abavus maior*, encore inédit dont M. Labhardt a consulté le manuscrit conservé à Munich, sous la côte Clm 14252. Après avoir ainsi précisé ces points, l'auteur propose ce qu'il appelle modestement des

« essais de restitution » et des « essais d'explication », qui améliorent très sensiblement soit l'état du texte, soit l'interprétation : je signale notamment l'explication de *pistritam*, d'un *pistrio* issu de *pistrix*, sur le modèle *nutrix/nutrio*; des formes *grinitam* (n° 591, p. 98), *exenia* (1471), issu d'une prononciation (*e*)*scenium* de *xenium*; enfin une tentative pour rendre compte de la construction singulière dans laquelle *genus* est accompagné d'un substantif en opposition (*genus olla* « sorte de pot ») au lieu d'un génitif déterminatif (*genus ollae*). Dans tout son livre, M. Lenhardt se montre prudent, sagace, bien informé; et son travail fait souhaiter qu'il nous donne bientôt l'édition critique des gloses, dont il vient en somme de nous donner la préface.

A. Ernout.

Apophoreta Gotoburgensia Vilelmo Lunsdtröm *oblata;* 448 p. in-8°; Göteborg, 1936. En distribution à la Göteborgs Stadsbibliotek.

A l'occasion de la retraite de M. W. Lundström, ses élèves et ses amis lui ont offert ce recueil de mélanges, que suit la bibliographie des travaux de l'éminent professeur. Les articles qui le composent sont les suivants : Armini Harry, *Några anmärkningar till Copa;* Boëthius Axel, *Ardeatina;* Düring Ingemar, *De Athenaei Dipnosophistarum indole atque dispositione;* Frisk Hjalmar, *Grekiskan ok det egeiska substratet;* Hagendal Harald, *Rhetorica;* Kalén Ture, *Ett grekisk lantbruksord;* Lagercrantz Otto, *Grekiska i Tunis;* Lindstam S., *En nygrekisk parafras till Pseudo-Pythagoras' Dicta aurea;* Lindsten Carl, Lat. (*h*)*arena. farina*, sab. *fasena;* Lyngby Helge, *Det republicanska Roms murar i trakten av Tibern;* Molin Anna Röding, *De codicibus aliquot Petri de Crescentiis;* Nachmanson Ernst, *Galenos'epidemikommentar;* Sobel Ragnar, *En Columellakonjektur;* Tingdal Gunnar, *En humanisthandskrift till Cicerotal i Strängnäs domkynkbibliotek;* Wijkström Bertil, *Clarorum uirorum facta moresque;* Wiman Gerhard, *Behöver Persiustexten ej emenderas?;* Wistrand Erik, *De Vitruuii sermone « parum ad regulam artis grammaticae explicato ».* Le tableau des enseignements donnés par M. Lundström à Göteborg de 1907 à 1936 a été dressé par M. Harry Armini; celui de ses publications, travaux originaux et recensions, est dû à M. Tonnes Kleberg : tous les deux, dans leur sécheresse, sont un hommage éloquent à l'activité professorale et scientifique de celui qui a su de façon si heureuse allier les qualités du professeur à celle du savant. Les articles sont rédigés en latin ou en suédois; pour ces derniers, on regrette qu'ils ne soient pas suivis d'un résumé dans une langue plus accessible. J'ai bien peur que la diffusion du volume ne souffre de cette absence.

A. Ernout.

A. Delatte, *Herbarius*, Recherches sur le cérémonial usité chez les anciens pour la cueillette des simples et des plantes magiques (Extr. des *Bull. de l'Ac. Roy. de Belgique*, Lettres, t. XXI, nos 6-9, 1936); 126 p. in-8°, Paris, Les Belles Lettres, 1936.

Dans la croyance populaire, la médecine par les plantes est avant tout de caractère magique; les propriétés des simples sont moins naturelles que surnaturelles, et ne s'exercent efficacement que si les rites traditionnels et symboliques selon lesquels doit s'opérer la cueillette ont été rigoureusement observés. Sur les différents aspects du cérémonial usité

selon les cas, nous sommes assez bien renseignés, tantôt par les auteurs spéciaux, médecins, pharmaciens, herboristes, ou compilateurs comme Pline l'Ancien, tantôt par des écrivains purement « littéraires » qui se sont parfois complus à décrire une cérémonie de cette nature. Mais ces renseignements sont dispersés de tout côtés, et il fallait toute l'érudition, et la patience de M. Delatte pour les rassembler, les confronter et les étudier méthodiquement. Grâce au talent d'exposition de l'auteur, à la clarté de son plan, à son art de la composition, le livre qui aurait pu se présenter sous une apparence accablante, est au contraire alertement écrit, de lecture aisée et passionnante. M. Delatte non seulement décrit les rites de la cueillette, mais il nous fait assister à leur évolution, il marque exactement les influences qu'ils ont subies au cours des temps, depuis la période animiste ou « orendiste » jusqu'à l'avènement du christianisme. Son étude apportera au psychologue, au folk-loriste une foule de renseignements précieux ; au philologue, des lumières nouvelles sur des textes d'une obscurité redoutable. En particulier, elle nous fournit les éléments d'un commentaire de toute une partie importante de l'œuvre de Pline qu'on accueillera avec reconnaissance.

A. Ernout.

Revista clasică Orpheus Favonius cond. de N. I. Herescu, tome VI-VII, Bucarest, 1934-1935 ; xiv-275 p. in-8°.

Ce volume, publié à l'honneur de M. C. Evolceanu à l'occasion de son soxante-dixième anniversaire, est un bon spécimen de l'activité philologique en Roumanie : il comprend neuf articles originaux de MM. : I. Valaori, Socrate. Învățătura, acuzarea și moartea, p. 1 ; D. N. Burileanu, Hesiod, scutul lui Hercule, p. 13 ; N. I. Herescu, Glanures d'histoire littéraire, p. 23 ; D. M. Pippidi, Sur un passage controversé de Sénèque, *De tranq. animi XIV*, p. 34 ; Matei Nicolau. Origina infinitivului de scop în limba latină, p. 78 ; Val A. Georgesco, Essai sur le mot *causa* dans le latin juridique, p. 90 ; I. Coman, Problema educației și a moralei în satira lui Horatius, p. 143 ; V. Buesco, Aetheriana, p. 160 ; D. M. Pippidi, In jurul stelei lui Asclepiades din Tomis, p. 161. Le reste du livre est presque entièrement consacré à des comptes rendus critiques classés méthodiquement. (p. 181-261). Il m'est impossible de faire un c. r. détaillé d'un recueil aussi varié ; je signalerai seulement l'importance de l'étude de M. Georgesco sur *causa ;* je m'étonne toutefois qu'il n'ait pas songé à l'influence de αἰτία sur les développements de sens du mot latin [1].

A. Ernout.

G. van Langenhove, *Linguistische Studien* I. xxv-163 p. in-8° ; Anvers, de Sikkel, 1936.

Dans le domaine des langues indo-européennes, c'est plutôt au germanique que M. van Langenhove s'est consacré, et malgré tout l'intérêt des études qu'il poursuit, elles sont trop loin de la *Revue de Philologie* pour que je puisse m'y attarder. Je me contenterai de signaler une étude en

1. P. 95 : Walde ne pensait pas à une racine *cudto* (qui serait un monstre), mais supposait une forme **caud-tā*, apparentée à *cudere* ; l'étymologie, qu'il proposait avec réserve, est de nouveau mentionnée par J. B. Hofmann dans la réédition qu'il publie du *Latein. Etym. Wörterbuch*. Elle est de pure fantaisie.

français intitulée : *La linguistique et l'histoire des religions* qui, en raison des problèmes généraux qu'elle pose, mérite d'être lue et méditée par les historiens et les philologues aussi bien que par les linguistes.

A. Ernout.

R. Guastalla et J. Lescale, *La vie antique*, versions et thèmes. Série latine, classe de seconde ; 92 p. in-8° ; Paris, Hachette, 1936.

Ce recueil de versions et de thèmes est fait avec le souci d'intéresser les élèves, et d'éveiller chez eux le sens de la recherche. Les textes latins sont variés ; l'intelligence en est facilitée par de courtes introductions qui replacent l'extrait dans son milieu, par des notes brèves et précises, et aussi par l'emploi d'astérisques et de points qui signalent les difficultés grammaticales, et invitent l'élève à se reporter, pour les résoudre, à sa grammaire. Par contre, pour lui enlever l'envie de recourir à une traduction, le nom de l'auteur et l'indication de l'œuvre ont été omis : la précaution est-elle bien efficace ? Une seule petite critique ; dans le désir de donner du nouveau, les auteurs ont été parfois amenés à choisir des textes bien difficiles pour des élève de seconde : par ex. le texte de Stace (numéro 44) qui fourmille d'obscurités, d'expressions torturées ou inintelligibles (tel le *uictus fugiente fera* dont personne encore n'a pu déterminer le sens). Dans la version, prise à Tibulle, les auteurs expliquent le second vers du premier distique.

At nobis aerata, lares, depellite tela,
Hostiaque e plena rustica porcus hara.

par l'ellipse de *erit* : cette ellipse est, grammaticalement, tout à fait invraisemblable ; et tous les éditeurs récents de Tibulle considèrent à juste titre le passage comme lacunaire.

A. Ernout.

J. C. Bolkestein, Ὅσιος *en* Εὐσεβής *Bijdrage tot de godsdienstige en zedelijke terminologie van de Grieken* ; Amsterdam, H. J. Paris, 1936, in-8°, 226 pages.

Cette thèse appartient à la série des monographies sur le vocabulaire religieux issues du séminaire de grec de l'Université d'Utrecht. Comme celles qui l'ont précédée, elle étudie avec méthode les mots envisagés, et en classe soigneusement les emplois. On ne pourra plus envisager les notions essentielles qu'expriment ὅσιος et εὐσεβής sans recourir aux précieux relevés qu'a établis Mme Bolkenstein. Ce que l'on pourrait reprocher à l'auteur c'est, après avoir fixé minutieusement les données du problème, de ne pas l'avoir considéré d'ensemble, et, pour tout dire, de s'être bornée à une analyse assez superficielle.

La notion exprimée par ὅσιος se réfère essentiellement à ce qui est admis par les dieux. Elle se trouve ainsi très proche de θέμις, et peut d'autre part s'opposer à ἱερός qui signifie consacré aux dieux, et par conséquent interdit aux hommes par la divinité. C'est ainsi que s'expliquent les passages où ὅσιος doit être traduit par « profane » : ainsi chez Isocrate VII, 66 καὶ τοῖς ἱεροῖς καὶ τοῖς ὁσίοις « de monuments sacrés et profanes » (voir encore Thucydide II, 52 ; Démosthène XXIV 9 etc...). Mme Bolkenstein a groupé ces textes (p. 168 à 178). Mais elle en tire à tort la conclusion que le sens originel de ὅσιος serait « usuel ». Si d'autre part le mot semble

présenter souvent une valeur purement morale, c'est qu'en Grèce les valeurs religieuses et morales se trouvent étroitement associées. Ce qui est ὅσιος, c'est ce qui est admis ou conseillé par les dieux, et l'auteur aurait sans doute éclairé son exposé si elle avait fait appel à la notion essentielle d'interdiction religieuse, nettement exprimée par ἀνόσιος.

Sur les rapports entre ὅσιος et εὐσεβής il y aurait peut-être encore des réserves à proposer. Εὐσεβής signifie « pieux » et désigne l'homme qui rend un culte aux dieux. Mais si le mot, déjà chez Théognis, semble ne plus présenter de rapport avec la religion (p. 9), c'est que c'est encore faire preuve de piété envers les dieux que de se bien conduire.

On inverserait donc volontiers l'ordre des termes proposés dans la conclusion p. 210 : « les deux groupes de mots, dit l'auteur, ont un sens religieux, mais en premier lieu un sens moral ». D'autre part il est excessif de prétendre que εὐσεβής et ὅσιος s'emploient à peu près dans les mêmes cas. La discussion conduite par Platon au début de l'*Euthyphron* montre que les deux termes se distinguent bien.

Le mémoire est accompagné d'un résumé de 32 pages en français qui aidera les personnes qui ne lisent pas le hollandais à en tirer parti.

P. Chantraine.

J. W. S. Blom, *Die typische getallen bij Homeros en Herodotos. I Triaden, Hebdomaden en Enneaden.* Nimègue, Berkhout, 1936 ; in-8°, XII-316 pages.

Numero deus impare gaudet. Cette grosse thèse s'emploie à montrer que chez Homère et plus encore chez Hérodote les faits, les personnes et les divinités sont volontiers présentés par groupes de trois, de sept, ou de neuf.

On accordera volontiers à l'auteur qu'il s'agit là de procédés traditionnels d'origine religieuse. Dans le détail Mlle Blom a groupé et discuté un grand nombre d'exemples caractéristiques, par exemple les vers homériques où les divinités sont énumérées par trois : A 400, Ἥρη τ' ἠδὲ Ποσειδάων καὶ Παλλὰς Ἀθήνη, etc... On retiendra encore l'étude stylistique de la composition ternaire chez Hérodote p. 183 et suiv.

L'étendue de l'ouvrage paraît pourtant hors de proportion avec l'importance du sujet traité.

P. Chantraine,

Paul Mazon, *Madame Dacier et les traductions d'Homère en France* (The Zaharoff Lecture for 1935) ; Oxford, Clarendon Press, 1936.

Cette brochure reproduit une conférence donnée à Oxford par M. Paul Mazon. Elle mérite d'être lue, non seulement parce qu'elle porte la marque du talent de son auteur, mais aussi parce qu'elle précise quelques notions essentielles.

M. Paul Mazon qui met la dernière main à sa traduction de l'*Iliade*, définit en termes excellents l'originalité du style homérique et les difficultés qu'il offre au traducteur. Pour traduire Homère, il faut un système. Le style homérique est formulaire, mais par une réussite admirable, il donne pourtant une impression de fraîcheur. C'est chez Homère que le miracle du style se présente sous la forme la plus saisissante : « jamais on n'est arrivé à faire quelque chose de plus neuf avec des éléments plus vieux ». Les traducteurs se trouvent placés devant cette alternative : « renoncer

au style formulaire pour conserver le mouvement — mais Homère sans formules n'est plus Homère —, ou conserver le style formulaire et renoncer au mouvement, mais un Homère sans mouvement n'est plus Homère, disons mieux, ce n'est plus rien ».

Le traducteur doit se créer à lui-même un style pour retrouver le rythme de son modèle. Le style homérique n'est généralement pas pittoresque, l'éclat des épithètes s'est éteint par le long usage qui en a été fait. Le traducteur devra atténuer ces épithètes. Ainsi restera-t-on fidèle à l'esprit du poème, tandis qu'une traduction appuyée des moindres détails (je songe aux épithètes comme καλλιπάρῃος, ou mieux encore βοῶπις ou γλαυκῶπις pour lesquelles une traduction étymologique n'est pas possible), équivaudrait presque à un contre-sens [1].

Les difficultés que M. Mazon conçoit si clairement, les premiers traducteurs en ont eu plus ou moins conscience. L'étude des principales traductions en français constitue une précieuse contribution à l'histoire de l'humanisme. La traduction de Mme Dacier vise à rendre ce que les poèmes homériques contiennent de vérité humaine. Bien que le mouvement s'y trouve parfois altéré, le ton est plus juste que celui de Leconte de Lisle qui voit dans l'*Iliade* et l'*Odyssée* non des poèmes courtois mais des poèmes barbares. Mais la courtoisie s'allie à la rudesse et Mme Dacier n'admet pas la grossièreté, pas plus que l'humour. Elle altère profondément le sens plutôt que de prêter à ses personnages une grossièreté (voir pp. 13 et 14).

M. Mazon juge avec une sévérité justifiée la traduction de Leconte de Lisle qui n'est guère, en somme, qu'une besogne de librairie. Les erreurs de sens sont assez nombreuses ; surtout « il s'applique à donner l'aspect d'un poème primitif à une œuvre qui marque l'épanouissement d'un art très ancien ». On préférera la traduction du premier chant de l'*Iliade* dans la langue du XIIIe siècle publiée par Littré en 1847 dans la *Revue des Deux Mondes*. Quelques fragments de cette version paraissent particulièrement heureux. Mais M. Mazon montre les dangers d'un pastiche qui évoque une civilisation qui n'est pas celle d'Homère et qui offre avec elle beaucoup plus de différences que de ressemblances. La conférence se termine par un hommage à l'œuvre de Victor Bérard, si ferme et si aisée malgré l'emploi du vers blanc qui ne va pas toujours sans quelque monotonie.

M. Mazon a indiqué en débutant les raisons pour lesquelles les traductions d'Homère constituent souvent de véritables œuvres d'art qui portent témoignage de la langue d'une époque et de ses tendances littéraires. C'est avouer implicitement l'importance de l'œuvre qu'il est en train de donner sous peu au public français.

P. Chantraine.

A. Giusti, *Antologia omerica*, *Odissea* ; Milan, Signorelli, [1936] ; in-8°, 205 pages.

Les textes de cette Anthologie judicieusement choisis sont répartis en deux sections d'inégale importance, le voyage de Télémaque et le retour

1. C'est dire qu'une traduction de l'*Iliade* ne peut tenir lieu d'un commentaire et ne coïncide pas avec l'explication littérale du texte.

d'Ulysse. L'auteur donne, bien entendu, les morceaux les plus célèbres du poème (pourtant on regrettera qu'aucun fragment de la *Nekyia* ne figure dans le volume).

Le commentaire, généralement bien informé, est abondant ; et même surabondant. Il fournit, outre l'explication de quelques passages difficiles, une foule d'indications archéologiques ou linguistiques. Pour l'interprétation je note en ζ 185 la traduction de μάλιστα δέ τ' ἔκλυον αὐτοί « ils le comprennent eux surtout ». En réalité la formule semble avoir été utilisée mal à propos par l'aède qui aurait fabriqué le vers.

Les notes linguistiques sont nombreuses. On nous enseigne (p. 22) que ἄναξ est d'origine asianique, ou (p. 15) qu'Ἀθήνη doit être un nom méditerranéen. Les explications grammaticales proprement dites sont le plus souvent correctes. Pourtant je ne crois pas, p. 30, que l'υ de χρυσέης doive jamais être considéré comme bref, et l'on sera surpris de l'explication de εἰκυῖα (p. 50) qui reposerait sur ἐοικυῖα dont l'ο serait tombé devant une voyelle accentuée, ou de l'affirmation (p. 183) que ἀνέχει repose sur *ανεχετι.

P. Chantraine.

R. Cantarella, *I primordii della Tragedia* ; Salerne Spadafora 1936 ; in-8°, 112 pagss.

Ce livre est constitué par les deux premiers chapitres d'un volume sur Eschyle que prépare M. Cantarella. L'auteur commence par opposer le « climat » de la tragédie à celui de l'épopée. A ce propos il présente un certain nombre d'observations, qui pour n'être pas toutes nouvelles n'en apparaissent pas moins pertinentes. Il est vrai que les héros de l'*Iliade* constituent pour Homère un idéal lointain ; il est vrai aussi (p. 10) que l'Olympe épique est composé de figures où n'apparaît aucune préoccupation morale ; probablement aussi que les mystères, plutôt que des cultes nouveaux, étaient plutôt une résurrection de vieux cultes indigènes.

Quant au problème précis de l'origine de la tragédie M. Cantarella montre combien de données nous en échappent. Il ne nous reste rien des œuvres de Pratinas, de Phrynichus ou de Thespis ; pourtant, comme l'auteur le remarque justement, ce fait à lui seul est instructif et ce ne doit pas être par hasard que ces œuvres se sont perdues. D'autre part la théorie aristotélicienne, généralement admise, présente de graves difficultés. Les rapports de la tragédie avec le dithyrambe et avec le culte de Dionysos sont obscurs : aussi haut que nous remontions dans l'histoire de la tragédie, les sujets n'en semblent que rarement empruntés à la geste de Dionysos. L'auteur incline à faire sortir la tragédie des δρώμενα des mystères, et il suppose que c'est Pisistrate qui a relié la tragédie au culte dionysiaque, mais cette hypothèse présente de graves difficultés : le nom même de τραγῳδία devient à peu près inintelligible.

Aussi bien M. C. ne s'acharne-t-il pas à scruter ses problèmes. Il se trouve sur un terrain plus solide lorsqu'il montre que l'époque des guerres médiques était favorable au développement de la tragédie, ou qu'en rendant justice à Phrynichus il souligne l'importance décisive du rôle d'Eschyle, ou encore qu'il met en lumière la valeur humaine de la tragédie.

On attendra avec impatience l'Eschyle que nous promet M. Cantarella.

P. Chantraine.

B. Stumpo, *Nuove osservazioni su Prometeo di Eschilo.* Rome, Maglione 1934 ; in-8° ; 40 pages ; *Emendamenti a Sofocle ed Euripide* (tirage à part de la *Rivista Indo-Greco-Italica* XVII), 26 p. in-8°.

Signalons brièvement la leçon que M. Stumpo a consacré au *Prométhée.* Il n'en conteste pas, bien entendu, l'authenticité, cherche à en fixer la date, et pense, comme Pohlenz en particulier, que le Προμηθεύς πυρφόρος était la première pièce de la trilogie.

Remercions-le aussi d'avoir exercé sur le texte des tragiques son ingéniosité de philologue. La vraisemblance des conjectures proposées apparaît inégale. C'est ainsi qu'au vers 1003 de l'*Hercule Furieux*, il me semble possible pour donner un sens à un passage désespéré d'écrire Παλλὰς κραδαίνουσ' ἔγχος ἐπὶ λώφῳ 'χράε, bien que le verbe χράω « effleurer » soit presque uniquement homérique. En revanche, aux vers 831-832 d'*Hécube* M. Stumpo ne m'a pas persuadé qu'il fallait abandonner la correction de Nauck pour lire :

ἐκ τοῦ σκότου τε τῶν τε νύκτωρ ἀμβρότοις
φίλτρων μεγίστη γίγνεται βροτοῖς χάρις.

P. Chantraine.

E. Ziebarth, *Eine Handelsrede aus der Zeit des Demosthenes, die Rede XXXIV gegen Phormion mit Einleitung und Sachkommentar* ; Heidelberg, Winter, 1936 ; in-8°, xii-36 pages.

Ce petit volume qui fait partie de la collection des *Kommentierte griechische und lateinische Texte* fondée par J. Geffcken est l'œuvre d'un des savants qui ont le mieux étudié l'histoire du commerce maritime dans l'antiquité. Le discours contre Phormion, faussement attribué à Démosthène, est un des documents qui nous font le mieux connaître le monde des trafiquants, des marins grecs, et de leurs banquiers. Il entre dans la série des plaidoyers qui traitent de litiges financiers à propos de prêts d'argent, en particulier de prêts à la grosse, à côté du *Trapézitique* d'Isocrate, ou du discours *Contre Dionysodoros*. L'emprunteur est Phormion, marchand de blé et spéculateur, le prêteur Chrysippos, importateur de blé qui depuis de nombreuses années traite à Athènes d'importantes affaires. On verra encore dans la brève mais substantielle notice quelles étaient les principales voies du commerce maritime, à combien montait le taux de l'intérêt (environ 30 °/₀ pour un voyage au temps de Phormion). Le commentaire fournit un grand nombre d'indications précieuses, et permet de comprendre les comptes assez compliqués que présente le plaideur. Le texte est établi avec soin, et accompagné de sobres notes critiques. Bref, cette édition permettra aux étudiants de lire avec profit un texte particulièrement instructif, et qui leur apprendrait à connaître les conditions de la vie économique des cités grecques.

P. Chantraine.

E. Schwartz, *Figure caratteristiche della letteratura classica*, traduzione di Ferdinando Belloni Filippi. Lanciano, G. Carabba s. d. [1936] ; in-12, 160 pages.

Ce petit recueil (*Charakterköpfe aus der antiken Literatur*) méritait d'être traduit. Le volume publié par M. Belloni Filippi nous donne l'occasion de relire les cinq chapitres consacrés chacun à des écrivains particulièrement

représentatifs d'une époque de la littérature grecque ou latine : Hésiode et Pindare, Thucydide et Euripide, Socrate et Platon, Polybe et Posidonius, Cicéron.

Le premier chapitre, sur Hésiode et Pindare, propose un certain nombre de remarques pertinentes ou suggestives : il est vrai que l'art de l'épopée tout traditionnel ne laisse rien apercevoir de la personnalité du poète ; ainsi s'explique en partie le fait que les poèmes homériques aient été attribués unanimement ou presque unanimement à un seul poète. Hésiode, qui s'est largement inspiré d'Homère, est l'auteur de la première œuvre de littérature personnelle que nous ait léguée l'antiquité.

Le poète des *Travaux*, qui associe le thème de travail et celui de la justice, s'adresse à de petites gens, paysans et marins. Il vitupère les exactions des rois et des nobles. Au contraire la poésie de Pindare d'un art et d'un ton si différents exalte la gloire et la vertu des ἐσθλοί. Bâtie sur cette opposition l'étude de Schwartz apparaît suggestive.

Mais, dans sa conclusion (p. 28), l'auteur se montre bien injuste à l'égard de Pindare. N'est-il pas excessif de prétendre que l'inspiration de Pindare n'est ni riche ni plaisante, que le cercle de sa pensée est étroit, l'éclat de son style sans chaleur et la forme de sa poésie conventionnelle ?

P. Chantraine.

J. W. Poultney, *The syntax of the Genitive case in Aristophanes* ; Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1936 ; in-8°, xvi-236 pages.

Ce mémoire à l'impression duquel a contribué la fondation Rockefeller, inaugure une série de travaux sur la syntaxe d'Aristophane entrepris sous la direction de M. C. W. E. Miller. Le travail de M. Poultney témoigne des qualités de soin et de précision qui caractérisent les thèses américaines. L'auteur a relevé tous les cas d'emploi du génitif chez Aristophane et les a répartis suivant un classement raisonnable en douze chapitres : le génitif possessif et les diverses variétés du génitif complément de nom, le génitif partitif, le génitif du contenu et de la matière, le génitif complément du verbe et de l'adjectif, le génitif représentant un ancien ablatif, le génitif absolu, le génitif après des prépositions et avec des verbes composés.

Le mémoire touche parfois à des problèmes de portée générale : ainsi l'auteur note en plusieurs passages (p. 84, p. 111) les difficultés que l'on rencontre à vouloir distinguer en grec le véritable génitif du génitif représentant un ancien ablatif. Mais le livre sera surtout utile par l'abondance des matériaux qui s'y trouvent recueillis.

M. Poultney a étudié de près le texte d'Aristophane. Il s'est reporté en principe à l'édition de Hall et Geldart, mais il utilise également celle de M. Coulon. Bien qu'il cite dans l'introduction un certain nombre de passages dont le texte lui paraît douteux, peut-être ne discute-t-il pas toujours ces passages de façon assez approfondie. Au vers 111 des *Thesmophories* il n'y a pas lieu de commenter le génitif introduit par la correction de Dobree (p. xvi), alors que καλλίσταις ἀοιδαῖς des manuscrits donne un sens satisfaisant ; — au vers 430 des *Grenouilles*, on peut comprendre le texte traditionnel κύσθου λεοντῆν... ἐνημμένον « enveloppée dans une peau de lion... qui provient d'une vulve ». La correction de Bothe, κύσθῳ, qu'adopte M. Poultney, ne facilite pas la construction, au contraire.

P. Chantraine.

E. Fleury, *Morphologie historique de la langue grecque* ; Paris, de Gigord, 1936 ; in-12, 272 pages.

M. Fleury qui n'est pas un linguiste de formation, en préparant ses étudiants d'Angers au certificat de grammaire et de philologie, a pensé qu'il était utile de composer à leur usage des manuels de phonétique et de morphologie grecque. La morphologie qui vient de paraître semble plus recommandable que la phonétique publiée il y a quelques années. L'auteur a extrait de la grammaire de Brugmann et du Traité de MM. Meillet et Vendryes une sorte d'aide-mémoire qui rendra des services. Le tableau des déclinaisons par exemple est clairement et heureusement disposé. Ici ou là un détail pourra paraître inexact, mais on est surtout gêné de ce que les différents chapitres présentent les faits d'une façon schématique et sans faire sentir le développement historique de la langue. Le livre manque d'une doctrine, et là où l'auteur doit en exposer une, elle apparaît parfois défaillante : ainsi dans la théorie des alternances, ou dans l'exposé sur les prépositions où l'auteur propose des étymologies bien douteuses.

Sans présenter l'originalité des livres de M. Niedermann ou de M. Ernout pour le latin, cette morphologie, rédigée avec soin, apportera aux étudiants une aide utile s'ils savent s'en servir avec critique.

P. Chantraine.

C. Balmus, *Grammatica Limbii Greçesti* (*fonetica, morfologie, syntaxa*) ; Bucarest, Editura autorilor asociati s. d. [1936] ; in-8°, 265 p.

Cette grammaire est destinée aux élèves de l'enseignement secondaire. Le livre dans sa brièveté est précis, net, et la rédaction montre plus d'une fois que l'auteur est au courant des doctrines linguistiques et sait en tirer parti. C'est ainsi que dès la p. 10 on trouve un bref aperçu de l'histoire de l'alphabet avec l'indication des notations diverses qui ont été utilisées pour *e* long et *o* long, et la mention de l'existence du digamma et de sa valeur. En revanche, p. 17, l'auteur a tort de rapprocher la flexion de χῶρα (*sic* !) de celle de γλῶττα. Il est impossible de tirer du paragraphe l'enseignement correct que χώρα comporte un α long et que γλῶττα présente un suffixe *-yă/-yāς*. A la même page le rapport entre ἔδην et βάντων est exactement défini, mais aurait pu être expliqué de façon plus circonstanciée.

La morphologie est claire et semble sûre. La théorie du parfait οἶδα est bien présentée. P. 125 on notera que si τέτηκα et πέφευγα ne comportent pas l'aspirée caractéristique de certains parfaits, c'est parce que ce sont des formes anciennes.

La syntaxe paraîtra peut-être un peu schématique.

P. Chantraine.

Psichari, *Grande grammaire savante du roméique* (en grec). Vol. I et II ; Athènes, Kollaros et Paris, Le Soudier, 1920-1935 ; in-8°, 328 et 434 p.

Grâce aux soins diligents et pieux de M. A. Mirambel la grande grammaire du grec moderne qui couronne l'œuvre de Jean Psichari commence à paraître. L'ouvrage est divisé de façon assez singulière en deux parties, le « livre du maître » et le « livre de l'élève ». Les deux premiers tomes (les seuls publiés), à l'exception de deux chapitres de généralités, contiennent le « livre du maître ».

Ce traité sera malaisément utilisé par les personnes qui ne savent pas

déjà assez bien le grec moderne. Il est rédigé dans la langue assez personnelle de Psichari, et d'autre part, la disposition des matières et l'exposé de la doctrine supposent connus les éléments de la grammaire. Le second tome par exemple constitue une phonétique comparée du grec moderne qui rendra aux spécialistes les plus grands services.

Un des faits que J. Psichari s'est attaché à mettre en lumière (comme il l'avait déjà fait dans son enseignement et dans plus d'un article) est la continuité linguistique du grec : qu'on lise, par exemple, ce qui est dit I, p. 55, du tour σοφὸς γυνή ; avec cette réserve pourtant, que les exemples du grec ancien auraient dû être critiqués (sur ceux qui sont au duel voir la discussion de J. Wackernagel dans ses *Sprachliche Untersuchungen z. Homer*, p. 59).

On ne conçoit pas un ouvrage de Psichari, sans que la polémique y tienne une grande place. On verra I, p. 59 à 61, comment il se défend contre son vieil adversaire Hatzidakis. La disposition typographique elle-même rappelle les procédés employés par Louis Aragon et les surréalistes il y a une dizaine d'années.

P. Chantraine.

Fr. W. Freiher von Bissing, *Aegyptische Kultbilder der Ptolomaier-und Römerzeit.* (Der alte Orient, t. 34, fasc. 1/2) ; J. C. Hinrichs, Leipzig, 1936, 38 p. 8 pl., 2 m. 70.)

Cette rapide étude se compose d'une introduction et d'une conclusion qui encadrent quatre chapitres consacrés à Jupiter-Ammon, à Sarapis, Isis, Harpocrate, aux divinités cuirassées et finissant en forme de serpent, à Hermès-Thot et Cronos-Souchos (?), enfin aux Osiris de Canope. On trouvera à la fin huit planches, qui reproduisent vingt-trois statuettes, médaillons, reliefs, stèles en matières diverses, en général peu connus. L'étude elle-même n'est pas seulement, comme le titre pourrait le faire croire, un commentaire — d'ailleurs ingénieux et précis — des œuvres d'art reproduites à la fin ; elle contient aussi un certain nombre de faits et d'idées qui intéresseront les spécialistes de l'histoire des religions. Il est certain que les représentations des divinités égyptiennes ont témoigné pendant des millénaires d'une identité, d'une permanence de forme tout à fait remarquables et qu'elles ne se sont vraiment modifiées et humanisées — dans le sens du réalisme — qu'à la fin de l'époque ptolémaïque et surtout à l'époque romaine. Il est certain également que les mariages mixtes ont puissamment aidé à égyptianiser au point de vue religieux les générations qui ont suivi celle des premiers émigrés. Mais il est peut-être excessif de dire que la politique religieuse des premiers Ptolémées et la création de Sarapis ont abouti à un échec : les papyrus font si souvent mention (dans les lettres, par exemple) de proscynèmes devant « le Seigneur Sarapis » ! — A propos du doute exprimé par l'auteur au moyen d'un point d'interrogation sur l'identité Kronos-Souchos, on peut renvoyer à la toute récente étude de C. C. Holm : *Griechisch-ägyptische Namenstudien*, notamment au ch. II : *Die Kronosnamen*.

Paul Collart.

Le Père A. Revilla, *Catálogo de los códices griegos de la Biblioteca de El Escorial* ; T. 1, Madrid, Imprenta helénica, 1936 ; cxxxiv-560 p. in-8°.

Le catalogue proprement dit est précédé d'une préface substantielle, qui raconte l'histoire et le développement de la Bibliothèque de l'Escorial. La première pierre du Monastère de San Lorenzo fut posée le 23 avril 1563 et deux ans plus tard les premiers volumes étaient déposés sur les rayons. Il y en avait déjà 1094 en 1568. Dès lors les ambassadeurs et les savants espagnols s'empressèrent à acheter livres et manuscrits. Quand, le 2 mai 1576, conformément à une ordonnance de Philippe II rendue le 30 avril au Monastère même, la *Biblioteca de San Lorenzo el Real de El Escorial* commença vraiment d'exister, elle comptait 4000 volumes, dont 1836 manuscrits, parmi lesquels 534 manuscrits grecs. Il y en a actuellement 586. Le plus ancien est de l'an 1000, le plus récent de 1609. Après cet aperçu général, vient l'énumération minutieuse des collections et lots dont la réunion a formé la bibliothèque actuelle. Cette progression détaillée et curieuse intéressera particulièrement les spécialistes. Pour terminer, le Père R. dénombre et étudie les catalogues et inventaires successifs des *Scorialenses*, tant de ceux qui ont été faits avant l'incendie de 1671 que de ceux qui ont paru postérieurement. Le premier est de 1577, mais il n'en reste que la seconde partie, la première ayant été détruite par l'incendie. Le dernier est celui que E. Miller, envoyé en mission en Espagne par Villemain en 1843, publia en 1848, sans parler naturellement des catalogues spéciaux, comme le *Catalogus codicum hagiographicorum Graecorum Regii Monasterii Scorialensis* par le Père H. Delehaye (1909), *Les manuscrits alchimiques grecs d'Espagne* par les soins de l'Union académique internationale (1928) et le *Catalogus codicum astrologicorum Graecorum*, t. 1 de Zuretti (1932).

Le catalogue commence alors. Il est rédigé selon les principes suivants : 1) renseignements sur la matière du manuscrit, le nombre de pages, la numérotation, la date approximative, les particularités ornementales, le copiste, les propriétaires précédents, la reliure ; 2) renseignements sur le titre et description de chaque page avec l'indication du nombre des lignes au recto et au verso, ainsi que celle des premiers et des derniers mots. Au total, 178 manuscrits sont catalogués dans ce premier volume, qui se termine par trois indispensables index : celui — particulièrement précieux — des noms d'auteurs ou des titres d'ouvrages anonymes, celui des copistes, celui des précédents propriétaires.

Un tel livre représente tant de travail ingrat, une abnégation si prolongée qu'on n'ose pas signaler quelques fautes d'impression aperçues à la volée dans les noms étrangers et qu'on aime mieux s'arrêter pour présenter à l'auteur un juste tribut de félicitations et de remerciements.

Paul Collart.

W. Rehm, *Griechentum und Gœthezeit, Geschichte eines Glaubens* ; Leipzig, Dieterich, 1936 ; XII-436 p. in-8°.

Ce joli livre n'est pas à proprement parler du domaine de la philologie et de l'érudition. On n'hésite pas cependant à le recommander aux lecteurs de cette revue, parce qu'on a pris plaisir à le feuilleter. C'est l'œuvre d'un professeur à qui sa science et ses obligations professionnelles n'ont point enlevé le goût et ont laissé le loisir du rêve et de la méditation. Imaginez un humaniste imbu de la culture gréco-latine et en même temps bon connaisseur de sa littérature nationale, qui s'offrirait et du même coup offrirait à ses lecteurs la volupté de suivre la pénétration, le développe-

ment et les nuances diverses de l'hellénisme dans l'esprit et les œuvres littéraires et artistiques, entre 1750 et 1850 approximativement. C'est ce qu'a fait M. R. dans ce livre qu'il a médité depuis 1928. Il l'a divisé en dix chapitres dotés d'un titre et d'un sous-titre, auxquels sa passion a voulu donner une allure à la fois fervente et sibylline. Les voici : Introduction : éloignement et présent ; Winckelmann : loi et message ; Époque du génie : contradiction et mouvement ; Herder : tâche et mesure ; Gœthe : aspiration et plénitude ; Schiller : élévation et ampleur ; *Interpretatio christiana*, conversion et coup d'œil au loin ; Hœlderlin : destin et amour. Autant dire que s'aidant des œuvres, dont il cite des passages, en notant les dates de leur publication ou de leur représentation, sans oublier les voyages des écrivains et des artistes à Rome, en Grèce, en Asie Mineure, il observe avec le recul des années le cheminement, les chatoiements, les excès de l'hellénisme dans la littérature et l'art allemands du milieu du XVIII^e^ au milieu du XIX^e^ siècle environ. Et pour rendre plus sensible cette Grèce idéale, lumineuse et noble, qui faisait l'enchantement des Allemands d'alors, M. R. a orné son livre par la reproduction de six tableaux : *Paysage héroïque*, de J. A. Koch, *Paysage idéal*, esquisse de Gœthe, *Le Matin*, de Claude Lorrain ; *Paysage méridional de fantaisie*, de Gœthe ; *Ville grecque imaginaire au bord de la mer*, de Sckinkel ; *Le temple de Poseidon au cap Sounion*, de Rottmann. Et tout de même, comme l'auteur n'est pas seulement un lettré dilettante, mais un savant, son livre se termine par un très commode tableau chronologique d'ensemble, par quelques remarques sur les illustrations, par des notes bibliographiques, et par un *index nominum*, renseignements tous bienvenus. *Utile dulci !*

Paul Collart.

C. W. Mc Ewan, *The oriental origin of hellenistic kingship* (*The Oriental Institute of the University of Chicago. Studies in ancient Oriental civilization, n° 13*) ; The University of Chicago press, Chicago, 1934 ; XII-34 p.

Le but de cette dissertation est d'établir que la royauté divine, telle que l'a connue l'époque hellénistique, est d'origine non pas hellénique, mais orientale. A vrai dire, on s'en doutait et l'ouvrage est une confirmation, après enquête, plutôt qu'une démonstration. Cette enquête remonte jusqu'à la préhistoire, dénombre les idées antérieurement reçues relativement à l'origine de la royauté hellénistique, étudie la royauté divine en Égypte, en Mésopotamie, en Asie Mineure, en Assyrie, en Chaldée, en Perse, insiste sur la proscynèse et s'arrête avec la monarchie divine au début de la période hellénistique. Certainement la conception qu'Alexandre avait de la royauté divine a été influencée par les théories traditionnelles de la Perse, encore qu'une filiation fictive le rattache aux dieux de l'Olympe grec. Ces théories perses dérivent de Babylone, avec contamination postérieure et accessoire de théories égyptiennes. Les idées chaldéennes, d'autre part, ont leur source en Assyrie, ce qui les rattache au courant suméro-akkadien. Il était inévitable enfin que l'Asie Mineure, en raison de sa position géographique, mêlât les conceptions babyloniennes et égyptiennes, si bien que sur la question du roi-dieu et du culte dynastique, l'Égypte seule semble avoir légué une théorie originale à peu près intacte aux pharaons lagides. Encore faut-il dire que même là, comme ailleurs, des particularités et des accommodations locales ont pu superficiellement

modifier la conception purement orientale du roi-dieu. En appendice, une courte note signale depuis l'origine les détenteurs du titre de roi des rois. Une documentation abondante est rassemblée dans les notes.

Paul Collart.

Ed. Schwartz, *Kaiser Constantin und die christliche Kirche* ; 2e éd. Un vol. petit in-8°, viii-160 p. ; Teubner, Leipzig et Berlin, 1936.

Cette réédition d'un ouvrage déjà vieux de près de vingt-cinq ans, — il avait été publié en 1913, — n'en a pas modifié le caractère. L'aspect même en est demeuré semblable, et, il faut bien le dire, un peu déconcertant : cinq chapitres, qui correspondent à cinq conférences de l'auteur, sans titre, ni sommaire, ni division, sans table des matières, ainsi que sans la moindre référence bibliographique, n'en rendent pas le maniement particulièrement commode ni agréable.

Le point de vue selon lequel M. Schwartz dépeint Constantin, nul n'en sera surpris, n'a pas changé. Constantin à ses yeux est essentiellement un politique, qui d'ailleurs a pu devenir un chrétien sincèrement croyant, mais qui a surtout vu dans l'Église une organisation terrestre destinée à renforcer celle de l'Empire, dont le chef unique est le représentant sur terre du Dieu unique qui règne dans le ciel.

Cette étude avait d'autre part été, il y a un quart de siècle, l'occasion pour l'auteur de revenir sur le passé chrétien, au sujet duquel il adoptait un certain nombre de thèses assez radicales, comme l'abaissement de l'établissement de l'épiscopat monarchique à la fin du IIe siècle ou de l'apparition de la primauté romaine au temps d'Aurélien : on aurait souhaité alors, on souhaiterait encore aujourd'hui, devant cette réédition pure et simple, pour justifier des affirmations aussi nettes des arguments qui apparaissent eux-mêmes plus nettement.

Les quelques corrections de détail effectuées ça et là sont insignifiantes. Les raisons de renouveler certains points de vue n'auraient pas manqué cependant. On regrettera notamment que M. Schwartz n'ait pas repris pour son compte la question, si à l'ordre du jour, de l'édit de Milan, rouverte par M. Grégoire il y a bientôt dix ans et qui a fait couler tant d'encre depuis lors. On s'étonne qu'il n'en ait pas été tenté ou qu'il ait résisté à la tentation.

Jacques Zeiller.

The Homeric Hymns, edited by T. W. Allen, W. R. Halliday, E. E. Sikes ; 2 edition, Oxford (*Clarendon Press*), 1936.

M. Allen publie une seconde édition des *Hymnes homériques* dans laquelle son premier collaborateur, M. Sikes, qui se consacre maintenant à d'autres travaux, a cédé la place à M. Halliday. Il ne s'agit donc point d'une édition simplement « revue et corrigée », mais d'une refonte plus ou moins complète de l'ouvrage de 1904.

On est d'abord frappé par les modifications apportées dans la présentation : MM. A. et H. ont renvoyé à la suite du texte le commentaire, d'ailleurs très accru, qui l'accompagnait naguère, et soulagé leur apparat critique des conjectures qui l'alourdissaient dans la première édition. Pour parer à cet inconvénient, ils ont recouru à un moyen commode, mais discutable : faisant figurer à l'apparat critique non seulement les conjectures par eux introduites dans le texte, mais d'autres encore qu'ils considèrent

comme admissibles, ils ont rejeté les moins vraisemblables dans un « pilori », selon leur propre expression (p. 444), après le commentaire. Les défauts de ce procédé sont apparents : ainsi, en *Herm.* 157, je vois mal pourquoi la conjecture de Bywater a les honneurs de l'apparat, tandis que celle de Radermacher, non moins vraisemblable, est reléguée dans les « limbes ». De même la distinction établie entre les leçons d'importance majeure et celles d'importance mineure semble bien subjective ; et je crains que le lecteur, qui n'est pas forcé de connaître la tradition manuscrite, n'ait pas du texte une image assez fidèle ni assez concrète. D'ailleurs, on peut regretter que l'établissement même du texte n'ait pas été vraiment touché par les modifications de la 2e édition : sauf en ce qui concerne le *Matritensis* (T), il reste fondé sur l'édition Goodwin. MM. A. et H. n'ont connu, semble-t-il, l'*Athous* que de façon indirecte : mais est-il sans importance, par exemple, qu'au v. 70 d'*Hermès*, la bonne leçon θέων soit donnée à la fois dans l'*Ambrosianus* B 98 (D) et dans l'*Athous*, ou seulement dans le premier ? Il eût peut-être été utile de retrancher de la tradition manuscrite le *Vaticanus* 91 (G) et le *Vaticanus* 880 (S), dont le caractère apocryphe a été démontré (cf. Breuning, *de Hymnorum homericorum memoria*, 1927). En revanche, il aurait peut-être mieux valu renoncer à se servir du *Papyrus* 44 de Berlin, qui n'est qu'une paraphrase à fins magiques de l'*Hymne à Déméter*. Mais, si le texte est resté fondamentalement le même, il n'en est pas moins vrai qu'un bon nombre de conjectures — proposées par les éditeurs ou acceptées par eux — ont beaucoup contribué à l'intelligence de ces poèmes difficiles. Il me suffira de choisir deux exemples. Au second vers du fragment de l'*Hymne à Dionysos* par quoi commence le ms. M., on lisait : ὡς τάμεν τρία σοι, πάντως τριετηρίστιν αἰεί || ἄνθρωποι ῥέξουσι « de même que trois victimes te furent sacrifiées, de même tous les trois ans... ». MM. A. et H. proposent maintenant cette leçon élégante ; ὡς τάμεν τρία, σοὶ πάντως « de même qu'il (un Titan ?) te dépeça en trois morceaux, de même tous les trois ans... », et voient, dans cette allusion à la « passion » de Dionysos, la justification des fêtes triennales. En un autre passage (*Apoll.* v. 171), ils ont fait heureusement profiter leur texte d'une conjecture de F. Marx (*Rh. Mus.* 1907) : ἀμφ' ἡμῶν, que l'on tire facilement de ἀφ' ἡμῶν (codd.), se substitue ainsi aux adverbes ἀφήμως ou εὐφήμως, tous deux peu satisfaisants pour des raisons différentes, que l'on restituait d'après la citation de Thucydide.

Mais c'est assurément dans le commentaire que réside l'originalité de la seconde édition. D'une façon générale, des indications (souvent discutables et vagues) se rapportant à la mythologie comparée ont été remplacées par des témoignages pertinents tirés de l'antiquité, ou par des suggestions dues aux auteurs modernes qui ont étudié pour eux-mêmes les rites de la Grèce : on voit ce que le commentaire peut y gagner en précision et en rigueur : il n'est qu'à comparer, par exemple, la note des vv. 300-304 dans les deux éditions. Même quand on n'est pas d'accord avec MM. A. et H. — faut-il s'en étonner, devant de tels textes ? — on ne peut que rendre hommage au souci qu'ils ont constamment montré de *justifier*, par des exemples comparables pour la forme ou pour le sens, les leçons ou conjectures qu'ils nous demandent d'admettre. Ainsi, dans *Hermès* 238, l'ancienne note de la page 163 qui, pour nous faire accepter ὕλης σποδός « cendre de bois », se contentait d'affirmer que ce n'était pas là une adjonction oiseuse, était moins capable d'emporter la conviction que la nouvelle (p. 316), qui allègue toute une suite de cas comparables. On pourrait facilement multiplier de tels exemples.

Sur les positions générales adoptées par les éditeurs, et qui, dans l'ensemble, ne se sont pas sensiblement modifiées, il y aurait beaucoup à discuter : je pense, en particulier, à la vaste question de l'unité — ou de la dualité — de l'*Hymne à Apollon*, qui a suscité des travaux variés au cours de ces dernières années, voire des polémiques (Dornseiff, Jacoby, Bethe) ; mais ce serait dépasser de beaucoup les limites assignées à un compte rendu. En tout cas, quelles que puissent être ces réserves de principe, on ne peut que recommander la lecture attentive de cet ouvrage qui, sous cette forme nouvelle, témoigne d'un heureux effort à la fois de précision et d'enrichissement.

Jean Humbert.

David M. Robinson, *A short history of Greece* ; x-237 p., New-York, 1936, Husley House.

Ce livre fait partie des *History of Civilisation series* éditées par Laurence Foster et dédiées à Francis I. Du Pont, « Cultured gentleman, Inspiring Friend and Patron of Clio ». Le lecteur français y apprendra surtout ce que peuvent être, en matière d'histoire ancienne, les exigences et les goûts du public américain, public très différent de celui qui, chez nous, s'intéresse à des publications de ce genre. Dans ce livre dont on nous dit, peut être un peu ambitieusement (p. IX), qu'il est le premier ouvrage sur la Grèce qui soit écrit du point de vue de l'histoire de la civilisation, on sera heureux d'apprendre que Schliemann s'était retiré des affaires en 1864 avec une fortune d'environ $ 600.000, que M. Evans, à quatre-vingts ans, est encore capable d'aller en avion d'Angleterre en Grèce, et de lire, dans un pittoresque désordre, la liste des vingt-trois auteurs, artistes ou philosophes — depuis Milton jusqu'à Karl Spitteler — sur lesquels le Prométhée d'Eschyle a eu « a tremendous influence » ; mais on y cherchera vainement des renseignements sur l'évolution religieuse de la Grèce depuis l'époque homérique jusqu'à l'époque d'Alexandre, et, lacune plus surprenante encore, sur l'évolution politique (pas un mot sur les institutions d'Athènes, ou sur la vie privée des Grecs). — D'autre part, s'il n'y a pas lieu de condamner tous les rapprochements que l'auteur croit devoir faire sur l'histoire moderne, certains d'entre eux surprennent : on est étonné de voir mentionner l'expédition italienne en Éthiopie à propos de la naissance de Dionysos, et le lecteur ingénu qui verra (p. 50) que la drachme est restée l'unité monétaire « en Italie, en Grèce, en France, et ailleurs », risque d'avoir une idée imparfaite de l'histoire économique de l'Europe occidentale.

Jean Hatzfeld.

Oscar Leuze, *Die Satrapienientheilung in Syrien und im Zweistromlande von 520-320, Schriften der Königsberger Gelehrten Gesellschaft*, XI, 4 ; x-320 p. ; Halle 1935, Max Niemeyer.

Cet ouvrage, publié après la mort de l'auteur, est essentiellement une mise au point des récentes hypothèses proposées, en particulier par U. Lahrstedt et Lehmann-Haupt, sur la formation et l'histoire des deux provinces de Syrie et de Mésopotamie. L'introduction précise les limites de la région qui sera l'objet de l'étude, rappelle le peu qu'on sait de l'histoire administrative de l'Empire perse jusqu'à Darius I (M. L. estime qu'on ne peut faire aucun fond sur la division en provinces que Xénophon, *Cyr.*, VIII, 6, 7, attribue à Cyrus), et signale les difficultés de l'étude, rendue en particulier malaisée par le vocabulaire incertain des historiens grecs. Le

chap. I, consacré à l'histoire de ces provinces jusqu'à la réorganisation de Darius, dépasse, par la nature des documents utilisés, la compétence d'un helléniste. Le chap. II commence par une étude (1-6) de la réorganisation administrative de Darius, pour laquelle le texte essentiel reste Hérodote, III, 89, et qui doit se placer entre la 6e année du règne et l'expédition scythe, dont on sait du reste que la date est incertaine. Suit une discussion serrée sur les limites des deux provinces en question : Darius a divisé en deux la vaste province désignée auparavant sous le nom de « Babili et Ebirnari », sans qu'on puisse très exactement établir les limites des deux nouvelles satrapies : il semble cependant que celle de Babylone ait dépassé, à l'Ouest comme à l'Est, les limites géographiques de la Mésopotamie. — L'absence de textes oblige M. L. à descendre ensuite jusqu'en 401, époque pour laquelle l'*Anabase* fournit des indications discutées avec soin. Dans l'itinéraire des Dix-Mille, les noms de Συρία, Ἀραβία, Βαβυλωνία, etc., désignent des régions géographiques, non des circonscriptions administratives ; d'autre part la fameuse liste VII, 8, 25, qui n'émane pas de Xénophon, n'est pas utilisable ; reste qu'en 401 la satrapie de Syrie comprenait la Phénicie, la Syrie du Nord jusqu'à l'Euphrate, probablement la Syrie du Sud entre la Méditerranée et le désert — sans qu'on puisse dire si elle dépassait l'Euphrate à l'Est (chap. III). — Vers 350 (avec les réserves d'usage sur la chronologie de Diodore), Bélésys, sans doute descendant du Bélésys satrape de la même province avant 401 (*Anab.* I, 4, 10), était satrape de Syrie (Diod., XVI, 42, 1) ; par contre, du Périple du Ps. Skylax (104), souvent utilisé pour cette époque, M. L., après une minutieuse étude de ce texte assez corrompu, estime qu'on ne peut tirer aucun renseignement d'ordre administratif (chap. IV). — Dans les dernières années du règne d'Artaxerxès Ochos (345-339), des monnaies nous apprennent que Mazaios, auparavant satrape de Cilicie, réunit sous son autorité les satrapies de Cilicie et de Syrie (mais non de Mésopotamie, comme l'a voulu Kahrstedt (chap. V). — C'est encore lui qui garde cette fonction jusqu'à la bataille d'Issos (chap. VI) et même, nominalement, jusqu'à celle de Gaugamèle ; par contre on ignore le nom du satrape de Babylonie. En fait, l'ancienne satrapie de Syrie, à partir de 333, passe progressivement sous l'autorité d'Alexandre, dont l'organisation provisoire — en raison des contradictions qui existent entre Arrien et Quinte-Curce — est difficile à reconstituer avec précision. Après 331, Alexandre désigne, comme satrape de Babylonie, Mazaios, l'ancien satrape de Cilicie et Syrie — premier exemple d'un Perse à une si haute fonction, qu'il exerce, d'après M. L. (dont la discussion, sur ce point, ne me paraît pas convaincante) sans les limitations que le texte d'Arrien (III, 6, 14) semble indiquer ; Menès, dont on a voulu faire un satrape de Syrie, est en réalité chargé d'une mission spéciale de liaison entre la Haute-Asie, où se trouve Alexandre, et la Grèce (?) ; c'est Asklépiodôros qui est satrape de Syrie ; enfin Alexandre crée une nouvelle satrapie de Mésopotamie, prise sur le territoire de celle de Babylone (chap. VII). — Le chap. VIII, interrompu par la mort de l'auteur, ne fait qu'amorcer l'étude des satrapies après 324. C'est également la mort qui a empêché l'auteur de rédiger une conclusion à cet ouvrage d'une discussion très serrée, et en général judicieuse, mais dont les résultats positifs sont modestes, et dont le principal mérite semble être, dans l'état où il nous est parvenu, de débarrasser la question d'hypothèses aventureuses, et de réduire à leur juste limite les indications qu'on peut tirer des maigres documents que nous possédons.

Jean Hatzfeld.

Corinth, vol. III, part. II : *The Defenses of Acrocorinth and the lower Town*; Harvard University Press, Cambridge, Mass., U S A, 1936; 1 vol. in-4° relié toile, 315 p., avec 242 fig., 10 planches, et une carte.

Cette publication de l'École Américaine d'Études classiques à Athènes consacrera aux fouilles américaines de Corinthe une longue série de volumes (on nous annonce p. 76 un tome XV, consacré par Mme Stillwell au quartier des potiers). Le demi-tome qui nous est présenté ici par M Rhys Carpenter, qui fut jusqu'au début de 1935 Directeur de l'École, est réservé uniquement aux fortifications de Corinthe : Citadelle, Ville basse, Longs Murs la reliant au golfe.

Or, à côté des nombreux restes de l'époque classique, subsistent les adjonctions et les remaniements du moyen âge : période byzantine commençant avec le règne de Justinien ; période franque allant de la quatrième croisade à la prise de Constantinople ; période turco-vénitienne s'étendant jusqu'à la libération de la Grèce. Toutes ces constructions médiévales ont été étudiées par M. Antoine Bon, membre de l'École française d'Athènes, dans un mémoire qui occupe la plus grande partie du livre (p. 128-281) : son traducteur lui a rendu dans la préface les hommages auxquels il a droit.

Pareilles études, malgré leur intérêt, sont en dehors du point de vue philologique auquel se place toujours notre Revue. Nous devrons donc nous contenter de répéter une fois de plus le compliment que méritent depuis si longtemps les publications américaines, qui savent et peuvent faire somptueusement les dépenses nécessaires : excellent papier, impression belle et soignée, abondance de l'illustration, merveilleuses photographies. Un Index analytique ajoute à la valeur et à l'utilité du livre.

Georges Seure.

Corpus vasorum antiquorum, *University of California*, fasc. 1 ; gr. in-4° en feuilles sous la couverture cartonnée de la collection ; 60 p., LXII planches contenant 314 fig. ; Harvard University Press, Cambridge, Mass., U S A, 1936.

Ce premier fascicule, qui forme le cinquième de la série des États-Unis, sera suivi de plusieurs autres, qui contiendront la poterie chypriote, les vases à fond noir ou sans décor, et les deux sarcophages clazoméniens appartenant au Musée de Berkeley, où sont réunis tous les objets ici décrits et reproduits.

La presque totalité des vases étudiés par M. H. R. W. Smith ont été donnés au Musée par Mme Phoebé Apperson Hearst, la mère de M. William Randolf Hearst. Elle avait fait quelques achats au cours de ses voyages en Europe ; mais surtout elle avait chargé d'acheter pour son compte divers spécialistes, dont le plus connu est l'archéologue Alfred Emerson. Les principaux fournisseurs furent les antiquaires de Londres et de Paris. Certains vases proviennent des collections Somzée, Bourguignon, Charles Lormier, Seltman, Coleman. C'est pourquoi les provenances indiquées sont des attributions de marchands ou de collectionneurs, à l'exception de quelques objets recueillis dans les fouilles de Mancinelli à Saturnia ou Abbadia del Fiume.

Dans l'ensemble, ce sont les vases attiques à figures rouges ou noires qui sont les plus nombreux. Toutefois la plastique étrusque et apulienne

est largement représentée, ce qui n'est pas étonnant si l'on remarque la quantité d'objets achetés à Orviéto.

Il n'y a que des éloges à faire de la présentation et de la documentation de cet ouvrage. Mais il serait oiseux d'insister, puisqu'il est édité suivant les principes et la technique adoptés par l'*Union Académique Internationale*, promotrice de ce *Corpus*.

Georges Seure.

Inscriptions de Délos, nos 1400 à 1479. Grand in-4° de viii-227 p. ; Paris, 1935 ; librairie ancienne Honoré Champion.

Ce volume, édité officiellement par l'Académie des Inscriptions grâce au fonds d'épigraphie grecque constitué par le duc de Loubat, fait partie de la série, en cours de publication, sur les fouilles exécutées dans l'île de Délos par l'École française d'Athènes. Il contient les Actes des fonctionnaires athéniens préposés à l'administration des Sanctuaires après 166 av. J.-C., et jusqu'à l'an 135 environ.

On sait que l'administration athénienne de cette époque n'a guère laissé que des inventaires détaillés, minutieux, et un peu fastidieux à cause de continuelles répétitions des objets précieux conservés dans tous les lieux sacrés de l'île. Chacun d'eux est décrit, pesé, étiqueté au nom du donateur ; les listes successives, qui sauf quelques légères modifications semblent calquées les unes sur les autres, permettraient souvent de compléter un menu fragment de manière à rétablir des lignes et même des pages entières.

Il y a là un écueil dont le savant éditeur, M. Pierre Roussel, s'est défié avec beaucoup de sagacité. Il n'a pas voulu gonfler interminablement la publication par des répétitions, qui n'auraient même pas le mérite d'être absolument certaines. Car il a « constaté souvent, pour des offrandes identiques, des variantes plus ou moins graves dans la description, le poids, voire même le nom du donateur ». Ces variantes tiennent en grande partie à la négligence des lapicides. On n'a qu'à parcourir le volume pour en constater des exemples nombreux ; mais on se sent plein d'indulgence pour les ouvriers qui gravaient ainsi chaque année des listes ininterrompues ; on se dit même qu'il y avait là bien de l'argent et bien du travail dépensés pour l'établissement, puis pour la transcription sur pierre, de catalogues annuels dont chacun reproduisait et annulait le précédent.

M. Pierre Roussel, dans sa Préface, rend un juste hommage à Félix Dürrbach, le consciencieux et éminent spécialiste des choses de Délos. Dürrbach avait préparé l'édition, mais il restait à faire la révision des textes et le commentaire, dont le continuateur responsable parle en des termes beaucoup trop modestes. Quiconque n'a pas passé par là ne peut guère se faire une idée de la quantité de labeur et science que suppose un pareil travail. Il n'a pas été toujours facilité par le fait qu'un certain nombre de documents ont déjà été publiés. La plupart cependant « étaient inédits ou sont pour la première fois publiés dans leur intégralité ». On remarquera que les plus importants proviennent des anciennes fouilles, celles inaugurées par Théophile Homolle à partir de 1877. Les fouilles exhaustives, poursuivies à Délos de 1902 à 1912, n'ont mis au jour que des fragments de médiocre importance.

Georges Seure.

Charles Vellay, *Controverses autour de Troie*. 1 vol. in-8° de 176 p., avec 5 fig. et 1 plan ; Paris, Les Belles Lettres, 1936.

Publié dans la *Collection d'Études anciennes* patronnée par l'Association Guillaume Budé, ce volume est en quelque sorte le tome II du précédent : *les Nouveaux aspects de la question de Troie*, paru en 1930 dans la même collection. Les dernières lignes semblent annoncer un tome III, dont on croit apercevoir le titre : *La Troie véritable*, si l'on comprend bien la phrase finale : « cette capitale, ville historique ou ville homérique, doit être recherchée et trouvée ailleurs ».

Marquons tout de suite que s'il a été relativement aisé de parler de Troie *perdue*, il sera peut-être plus difficile de parler de Troie *retrouvée*. Mais M. Vellay prend la sage précaution de nous avertir que cette dernière pourra être soit une ville *réelle*, soit la ville *imaginée* par le poète. Il donne par là des gages à ceux de ses contradicteurs qui, appuyés sur les manifestes exagérations de l'épopée médiévale, insinuent qu'Homère a dû regarder les paysages à travers une loupe : grossissante à coup sûr, peut-être aussi déformante. J'ai déjà dit depuis longtemps qu'il est prudent de ne pas exclure la possibilité de l'inexistence matérielle de la Troie homérique. Mais, ce faisant, j'accepte pour ma part plus d'éventualités que M. Vellay n'en admettrait sans doute actuellement.

Le livre qui nous occupe reproduit une série d'articles qui ont déjà paru dans la *Revue des Études homériques*, que dirige le même auteur. En voici les titres et le résumé :

I. *W. Dörpfeld et l'Hellespont homérique*. — Réfutation par « quarante-deux objections homériques » (me permettra-t-on de dire que le nombre fait, sinon rien, du moins peu de chose, en cette affaire, et qu'une seule objection suffirait, si elle était péremptoire) des arguties par lesquelles le savant allemand a essayé d'établir que *pontos*, dans *Hellèspontos*, signifie la haute mer, et aussi que les épithètes homériques appliquées à l'Hellespont ne conviennent pas à un détroit.

II. *La « Grosstroja » d'Alfred Brückner et le témoignage d'Hellanicos*. — Une scolie genevoise de l'Iliade, publiée en 1891 par Nicole, fait connaître un passage du livre I des *Troïca* d'Hellanicos appliqué au vers 444 du chant XXI de l'Iliade : il y est dit que ce qu'on nomme Pergame est le mur de pierre d'Ilion placé *au sommet des collines*. Ce texte n'autorise évidemment pas à agrandir Hissarlik jusqu'à Kara-Your, la troisième des collines les plus voisines, située à plus de 8 km. à l'E.

III. *La durée de l'armistice du chant VII et la construction du mur des Achéens*. — Examen des objections présentées à la théorie de M. V. Seyk « d'après laquelle les murailles d'Hissarlik, dans leur partie mycénienne, correspondraient à une section du puissant mur de défense du camp achéen dont Homère raconte la construction ». La partie de la réponse par laquelle M. Vellay décompte les heures de l'armistice, et pour trouver un temps suffisant, imagine de les « séparer par des intervalles indéterminés », ne me paraît pas probante. Elle contient même une phrase que je trouve dangereuse, car elle fournirait, pour d'autres cas, une argumentation favorable à ceux qui n'admettent pas que le texte homérique se suffit à lui-même.

Notre auteur appelle « procédé elliptique » la faculté que le poète laisserait aux auditeurs d'ajouter à leur gré des « intervalles indéterminés » aux mesures du temps par lui fixées. « C'est à ce procédé elliptique, dit-il, qu'il faut songer quand on rencontre quelque épisode dont le développement normal ne semble pas en harmonie avec la marche du récit ». N'est-ce pas, avec tous ses dangers, la théorie du *sous-entendu* ?

IV. *Parvula inter magnas*. — Calcul de l'altitude, de l'aire, de la circonfé-

rence, de la dénivellation, etc. à Troie = Hissarlik, et comparaison avec Mycènes, Cnossos, Gortyne, Tirynthe, Thèbes cadméenne, Athènes théséenne, Corinthe, Orchomène, etc.

V. *De Platon à Alexandre et d'Alexandre à M. Radet.* — Étude sur une opinion « aventureuse » du savant membre de l'Institut, « qui croit justifier, par l'influence de Platon sur Aristote, la croyance d'Alexandre le Grand dans l'identité de l'Ilion ancienne et de la nouvelle », et qui se sert de « textes métamorphosés » et de « traductions imprévues ».

VI. *Quelques témoignages sur l'abandon du site de l'ancienne Troie.* — Examen des textes des tragiques, des orateurs attiques, et de la fameuse affirmation de Lucain : *etiam periere ruinae* (Pharsale IX, 969), à laquelle s'apparentent l'ode d'Horace (III, 3), qui montre les « troupeaux bondissant sur le bûcher de Priam et de Pâris », et le passage des Métamorphoses (XV, 424) où Ovide, visitant la Troade, y aperçoit : *nunc humilis veteres tantummodo Troja ruinas.* Entre parenthèses, et bien que j'aperçoive fort bien ce qu'on peut soutenir (= *humilis vetus Troja ruinas*), je trouve cet *humilis Troja* gênant pour tous ceux qui seraient tentés de faire un trop grand usage d'un texte ovidien.

VII. *La dernière bataille de Bésika.* — Examen des « erreurs presque invraisemblables » commises par M. Patroni, professeur à l'Université de Milan, adepte attardé de la thèse dörpfeldienne, dont son collègue M. Pareti, de Florence, déclare avoir accueilli les exégèses par « un sorriso tra di compatimento e d'incredulità ». Si vraiment le travail incriminé mérite tant de pitié et se manifeste si incroyable, M. Vellay a tort de lui consacrer 16 pages et de triompher sans gloire parce qu'il a vaincu sans péril.

VIII. *Les nouvelles fouilles d'Hissarlik.* — Critique des campagnes de fouilles américaines en 1932 (article paru dans le *Bulletin Guillaume Budé* de janvier 1933), puis en 1933, 1934, 1935. M. Vellay a l'impression « que le problème topographique (Troie = Hissarlik ?) a été délibérément écarté « sous le prétexte que l'identification est généralement acceptée ». Il affirme que « les deux chefs de la mission, MM. Semple et Blegen, n'étaient pas préparés par leurs travaux antérieurs à résoudre le problème ». Il s'agit donc avant tout d'une question préalable d'incompétence. Ce n'est pas ici le lieu ni de résumer l'argumentation ni de prendre part à la polémique.

Terminons, malgré des réserves que je n'essaierai pas d'exposer ici, en citant la juste et modérée conclusion de l'auteur :

« La localisation de l'ancienne Troie ne peut être.... admise que sur... les éléments dont nous disposons. Quels sont ces éléments ? D'abord la *tradition*, faite non seulement du texte homérique, mais.... de tous les auteurs anciens. Ensuite les *conditions topographiques* (géologie, nature du sol, calcul des distances [et des hauteurs]). En troisième lieu, les *considérations stratégiques.* Enfin, *l'archéologie* ». *Ultima, sed non minima,* j'espère !

Georges Seure.

Chapouthier (F.), *Les Dioscures au service d'une déesse.* Étude d'iconographie religieuse ; Paris, de Boccard, 1935 ; in-8°, VIII-380 p. (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fascic. 137).

L'objet de M. Chapoutier est l'étude d'une série iconographique et de ses rapports avec d'autres, plus ou moins parentes. La série en question

est très définie : c'est celle où est représentée une déesse entre les Dioscures. Elle est délimitée dans le temps et dans l'espace : pas un seul monument n'est antérieur à l'époque hellénistique, et le sujet n'apparaît plus après les monnaies de Claude le Gothique (268-270) ; l'aire de répartition est restreinte au monde égéen (Grèce et pays colonisés par les Grecs).

Toute une partie du livre est consacrée au catalogue et à l'analyse des monuments : elle est remarquable par le souci de la précision et de la classification. La seconde partie est la partie capitale : il s'agit de rechercher les « origines de la triade ». D'abord les origines relativement proches : on les trouve, d'une part, dans la légende *cultuelle* d'Hélène — d'une Hélène qui est manifestement une divinité antique, comme les textes le faisaient déjà supposer, et qui a dû être, en particulier, une déesse de la végétation ; d'autre part, dans la triade samothracienne dont le centre de diffusion semble devoir être placé en Asie Mineure, et spécialement en Phrygie. Il est possible de remonter plus haut : l'étude d'un miroir de Troade du v^e^ siècle conduit à admettre que le point de départ de la représentation, c'est le motif oriental de la Dame des Fauves porté par deux cavaliers — transposition d'un motif rituel, celui de l'image divine portée dans une procession. La troisième partie, sur « les variations de la triade » n'est pas moins riche ni moins intéressante ; mais on pourrait dire qu'elle se détache un peu du reste : on y trouve surtout l'analyse des conceptions dont la triade a été l'objet dans le monde gréco-romain, et notamment des fonctions diverses dont elle a été chargée. Ses destinées s'arrêtent au seuil du monde chrétien, dans l'imagerie duquel elle n'a pas vraiment pénétré.

Je me contente ici de donner une vue très sommaire du livre : une bonne part de son intérêt réside dans la richesse de sa documentation et dans la sûreté avec laquelle sont conduites des analyses qu'on ne résume pas. Et c'est cela qu'il faut signaler comme le premier mérite de l'ouvrage. Le second, c'est la netteté avec laquelle l'auteur a conçu un ordre de recherches bien défini : il a montré que, pour l'étude des représentations religieuses, l'iconographie peut constituer un domaine relativement autonome. A la condition, bien entendu, que, dans l'explication d'un motif, on ne perde pas le contact des réalités rituelles : et c'est pourquoi on goûtera particulièrement, au moins pour la préoccupation qui l'anime et pour le genre d'hypothèse vers lequel il s'oriente, le chapitre consacré à la « recherche d'une origine iconographique ». Peut-être même souhaiterait-on que M. C., qui est très conscient de sa méthode, le fût davantage de son véritable objet. Son véritable objet, c'était en somme le mécanisme des représentations, On aperçoit un schème au point de départ, mais un schème qui n'est pas seulement celui de la Triade (les triades égéennes n'ont pas de lien généalogique avec le motif étudié). Avec cela, il est visible que le motif a pris une signification différente de celle qu'il avait à l'origine présumée. Et une signification qui peut varier dans certaines limites : la déesse, dans toute une série de monuments (ceux où elle est sans attributs, ceux où les attributs ne sont pas caractérisés, ceux où elle est qualifiée par un emblème lumineux) sera dénommée Hélène ; mais, dans une autre série, c'est Cybèle, ou Artémis Ephésienne, Hécate, Tychè, Astarté. Ses parèdres, ce sont les Dioscures, mais des Dioscures qui ont parfois des accointances avec les Kabires. Unité, plasticité de la représentation imagée, dans le temps et dans l'espace : on voudratt connaître davantage les conditions de l'une et de l'autre. Il apparaît d'ailleurs que

l'origine même du motif, dans l'esprit de M. C. — mais c'est encore une donnée qui est plutôt implicite — ne peut-être simple : c'est dans un motif oriental qu'il faudrait voir le prototype du motif grec ; mais l'image des chevaux, qui est essentielle, n'appartient pas au fonds ancien des civilisations orientales. Il y a ici un apport « indo-européen » : l'auteur ne veut pas adhérer à la thèse, insoutenable en effet, de l'indépendance *absolue* des Dioscures et des Açvins ; et, en tout cas, on sait bien que le cheval est tard venu dans l'Egéide et en Orient.

Par le temps qui court, il faut signaler un autre mérite du livre : il est écrit avec soin [1].

Louis Gernet.

Maria Deinhardt, *Die Temporalsätze bei Caesar*, Inaugural-dissertation, München, 1936, 69 pages.

Cette dissertation inaugurale a été faite sous la direction de M. Stroux ; elle apporte des résultats intéressants et profitables sur un sujet que l'on pourrait croire depuis longtemps épuisé. Mlle Deinhardt a pris pour base de son étude les 7 premiers livres du *De Bello Gallico*, mais la comparaison intervient sans cesse avec les diverses œuvres du *Corpus Caesarianum*. Par là ce travail pourra utilement contribuer à toute recherche ultérieure sur l'évolution du style de César ou sur l'authenticité des œuvres groupées sous son nom. Mlle Deinhardt a procédé avec beaucoup de minutie, faisant une part importante à la statistique, mais sans négliger les enseignements qui pouvaient en être tirés pour la stylistique et la syntaxe.

On apprend ainsi (p. 53) que les propositions temporelles, si elles sont introduites par *cum*, ont quelque chose de moins vif et de moins expressif que si elles le sont par *ubi* : l'absence, dans ce dernier cas, de propositions incidentes à l'intérieur de la temporelle ou entre celle-ci et la principale semble bien, il faut le reconnaître, confirmer cette impression. *Cum* est deux fois plus fréquent que toutes les autres conjonctions. *Vt* est à peine représenté (p. 19), et cela aussi bien dans les œuvres proprement césariennes que dans les autres : la langue des puristes et celle du peuple tendaient toutes deux, pour des raisons différentes, à faire de *ut* une conjonction gouvernant essentiellement le subjonctif. En outre, César ne construit jamais *ubi* et *postquam* avec le subjonctif, même celui de l'*oratio obliqua*, scrupule inconnu de ses continuateurs. Après *cum* l'indicatif et le subjonctif se trouvent dans la proportion de 1 à 8 pour le B. G. et de 1 à 21 pour le B. C. Mlle Deinhart montre que la répartition est loin de répondre, comme on l'enseigne, à la présence ou à l'absence d'une nuance logique, causale ou autre. Peut-être y a-t-il alors une interférence du temps et du mode (cf. p. 66), le subjonctif apparaissant à l'imparfait ou au plus-que-parfait, l'indicatif au parfait. Une opposition comme celle de B. G. II, 2, 2 *ipse cum primum pabuli copia esse inciperet, ad exercitum uenit* en face de *ibid.* III, 9, 2 *cum primum per anni tempus potuit, ad exercitum contendit* (p. 43) serait évidemment de nature à le faire croire. Il y a là une idée intéressante et qui mériterait d'être approfondie.

F. Thomas.

---

1. Je note comme faute de typographie, à la page 11, la forme *excluât*.

DERNIERS OUVRAGES REÇUS

Transactions and Proceedings of the American Philological Association, edited by L. Arnold Post, vol. LXVII (1936) ; v-374, CXI pp. ; Lancaster, Lancaster Press, 1936.

Bernice Virginia WALL M. A., *A Medieval Latin version of Demetrius' de Elocutione* ; edited for the first time from a fourteenth century manuscript of Illinois with an Introduction and critical notes (the Catholic University of America Studies in Medieval and Renaissance Latin, vol. V) ; IX-125 pp. ; Washington, The Catholic University of America, 1937. Pr. $ 2.

Winifred Elberta WETER, *Encouragement of Literary Production in Greece from Homer to Alexander* ; 113 pp. ; Chicago, The University of Chicago Libraries, 1936.

HOMÈRE, *Iliade*, Texte établi et traduit par Paul Mazon avec la collaboration de Pierre Chantraine, Paul Collart et René Langumier, tome I (chants I-VI), tome II (chants VII-XII), XXV-172 pp. et XI-164 pp. Paris, Société d'Édition « Les Belles Lettres », 1937. Prix : 40 fr. le tome.

Johns Hopkins University Studies in Archaeology, n° 22 : Macurdy, Grace Harriett, Vassal-queens and some contemporary woman in the Roman Empire. XII + 148 pages. Baltimore, the Johns Hopkins Press, 1937.

HEUSS (Alfred), *Stadt und Herrscher des Hellenismus in ihren staats- und völkerrechtlichen Beziehungen* (Klio, Beiheft 39), XI-273 pp. Leipzig, Dieterich'sche Verlagsbuchhandlung, 1937. Prix : M. 19.25.

ATHENAEI *Dipnosophistae*, vol. II : Athenaei Dipnosophistarum Epitome ex recensione S. P. PEPPINKI, pars prima : libri III-VIII, XXXII-181 pp. Lugduni Batavorum, apud casam c. t. E. J. Brill, 1937. Prix : fl. 7,50.

Corpus Vasorum Antiquorum : United States of America the Robinson Collection, Baltimore, Md. fascicule 2 by David Moore Robinson with the assistance of Sarah Elizabeth Freeman, 38 pages & LIV planches en portefeuille. Cambridge (Mass.), Harvard University Press (London, Oxford University Press), 1937. Prix : sh. 22/6.

Abhandlungen der Herder-Gesellschaft und des Herder-Instituts zu Riga, Band V (n° 9) : DIEHL (Erich), *der. Digressionsstil des Kallimachos*, 27 pp. Riga, Verlag der A. G. « Ernst Plates », 1937.

AESCHYLI *septem quae supersunt tragoediae* rec. Gilbertus MURRAY. Oxonii e typographeo Clarendoniano, 1937. Prix : sh. 716.

AMATUCCI (Aurelio Giuseppe), *Appunti Fortunaziani* (Estratto dal volume « Studi dedicati alla memoria di Paolo Ubaldi »). Milano, Società Editrice « Vita e Pensiero », 1937.

Annales de l'École des Hautes Études de Gand, tome I : Études d'Archéologie romaine par Mrs. Jérôme Carcopino, Henri Marrou, Marcel Durry, P. Wuilleumier, W. Seston, Jean Gagé, av. 14 gravures dans le texte et 56 illustrations hors texte, 235 pp. Gand, École des Hautes Études, 1937. Prix : fr. belges : 50.

Annales de l'Université de Lyon, 3e série. Lettres, fasc. 4 : PLUTARQUE, *Sur*

les oracles de la Pythie, texte et trad. av. introd. par Robert Flacelière, 179 pp. Paris, Société d'Édition les Belles Lettres, 1937.

Antike und Christentum : Kultur- und religionsgeschichtliche Studien von Dr. Franz Joseph Dölger, Bd IV, Heft 3, pp. 153 à 232 (av. pl. 5 à 8). Prix : RM. 3.75, et Bd. V, Heft 4, pp. 224 à 325 (av. titre et table). Prix : RM. 3.75. Münster, Aschendorffsche Verbgsbuchhandlung, 1934 et 1936.

Archivum Towarzystwa Naukowego Welwowie. Dzial I, tom. VII, Zeszytz : Studia Euripidea de sermone, de uocabulorum copia, de elocutionis consuetudinibus, de genere dicendi siue « stilo », vol. II, pars prior, de elocutionis Euripideae consuetudinibus scripsit Joannes Smereka, 282 pp. Leopoli, Gubrynowicz i Syn., 1937.

Münchener Beiträge zur Papyrusforschung und antiken Rechtsgeschichte. Heft 26 : Bengtson (Hermann), *Die Strategie in der hellenistischen Zeit.* Band I, xii-235 pp. München, C. H. Beck'sche Verlagsbuchhandlung, 1937. Prix : RM. 9.50.

Bieler (Ludwig), *Antigones Schuld im Urteil der neueren Sophoklesforschung*, 18 pp. Wien., Oscar Höfels, 1937. Prix : RM. 1.20.

Bibliotheca scriptorum Graecorum et Romanorum Teubneriana : Demosthenes, Orationes post C. Fuhr ed. J. Sykutris, vol. II, pars 1, 379 pp. Prix : broché RM. 13.30. relié RM. 14.40. — Iamblichvs de vita Pythagorica Liber ed. Ludovicus Deubner, xx-158 pp. Prix : broché RM. 8.80, relié RM. 10. — Tibulli Aliorumque carminum libri tres, iter. ed. F. W. Lenz xxxii-115 pp. Prix broché : RM. 4, relié RM. 4.80. Leipzig, B. G. Teubner, 1937.

Boerma (Johannes), *Historischer Kommentar zu Justins Epitome Historiarum Philippicarum des Pompeius Trogus*, 1. XXVII-XXXIII, und zu den Prologi dieser Bücher, 126 pp. Den Haag. N. v. Huetinck, 1937. Prix : fl. 2.60.

Bolkestein (H.), Ξενων, Gastverblijf, Pelgrimsherberg, Armhus (Mededeelingen der Koninklijke Akademie van Wetenschappen, Afd. Letterkunde, Deel 84, Serie B. N° 3), 40 pp. Amsterdam, N. V. Noord-Hollandsche Vitg.-Mij. 1937. Prix : fl. 0,80.

Collection des Universités de France : Alcée. Sapho. Texte établi et traduit par Théodore Reinach avec la collaboration de Aimé Puech, vii-337 pp. Paris, Société d'Édition « les Belles Lettres », 1937. Prix : fr. 50.

Corpus medicorum Graecorum, V, IV, I, 1 : Galeni de propriorum animi cuiuslibet affectuum dignotione et curatione ; de animi cuiuslibet peccatorum dignotione et curatione ; de atra bile, ed. Wilko de Boer, xvi-166 pp. Lipsiae in aedib. B. G. Teubneri, 1937. Prix broché : RM. 11.40, relié RM. 13.40.

Corpus scriptorum latinorum Paravianum, N° 63 : Livi Andronici fragmenta, coll. M. Lenchantin de Gubernatis, xxxv-48 pp. Taurinerum in aedib. Jo. Bapt. Paraviae et Sociorum, 1937. Prix : L. 7.

Dissertationes Pannonicae, Ser. I, fasc. 8 : Lambrechts (Pierre), *La composition du Sénat romain de Septime Sévère à Dioclétien* (193-284), 130 pp. Budapest, Institut de Numismatique et d'Archéologie de l'Université Pierre Pázmány, 1937.

Drabkin (Norma Loewenstein), *The Medea Exul of Ennius*, 94 pp. Geneva, W. F. Humphrey Press, 1937.

Drerup (Engelbert), *Der homerische Apollon hymnos : eine methodologische Studie* (Sonderdruck aus Mnemosyne, Bibliotheca Classica Batava, Series IV, vol. V, p. 81-134). Leiden, E. J. Brill. 1937.

Enk (Dr. P. J.), *Handboek der Latijnse Letterkunde*, Deel II : Het tijdvak van Letterkundige Ontwikkeling onder Invloed van het Hellenisme. Helft 1 & 2 : De Dichters Livius Andronicus. Naevius en Plautus : 390 & 345 pp. Zutphen, W. J. Thieme & Cie, 1937. Prix broché : fl. 12, relié : fl. 15.

Études de philologie, d'archéologie et d'histoire anciennes, p. p. l'Institut historique belge de Rome, tome II : Lameere (William), *La tradition manuscrite de la correspondance de Grégoire de Chypre, Patriarche de Constantinople* (1283-1289), ix-234 pp. av. 4 pl. Bruxelles, Palais des Académies, 1937. Prix : Belgas 5.

Eus Supplementa. vol. 8 : Thaddaeus Zielinski, Iresione, tomus II : Dissertationes ad antiquorum religionem spectantes continens, iv-479 pp., 3 pl. Leopoli, Societatem philologam Polonorum, 1936.

Favez (Charles), *La consolation latine chrétienne*, 190 pp. Paris, J. Vrin, 1937.

Ferckel (Friedrich), *Lysias und Athen* (des Redners politische Stellung zum Gaststaat), viii-164 pp. Würzburg, Konrad Triltsch, 1937.

Florilegium Patristicum tam veteris quam medii aevi auctores complectens, Supplementum I : Carmen ad Flavium Felicem de resurrectione mortuorum et de iudicio Domini recensuit prolegomenis commentario indicibus instruxit J. H. Waszink, vi-185 pp. Bonnae sumptibus Petri Hanstein, 1937. Prix : RM. 7.

Hermes : Zeitschrift für klassische Philologie, Einzelschriften. Heft 4 : Becker (Olfrid), *Das Bild des Weges und verwandte Vorstellungen im frühgriechischen Denken*, 223 pp. Prix : RM. 16. — Heft 5 : Snell (Bruno), *Euripides Alexandros und andere Strassburger Papyri mit Fragmenten griechischer Dichter*, 109 pp. Prix : RM. 9.60. — Weidmannsche Verlagsbuchhandlung. Berlin, 1937.

Histoire de l'Église depuis les origines jusqu'à nos jours, publiée sous la direction de Augustin Fliche et Victor Martin, t. 4 : P. de Labriolle, G. Bardy, Louis Brehier et G. de Plinval, *De la mort de Théodose à l'élection de Grégoire le Grand*, 612 pp. Paris, Bloud et Gay, 1937. Prix : 60 fr.

Jax (Karl), *Der Frauentypus der römischen Dichtung*, 71 pp. Innsbruck. Felizian Rauch, 1938. Prix : sh. 3.20.

Kroll (Wilhelm), *Rhetorik* (Sonderabdruck aus Pauly-Wissowa, Real-Encyclopädie der classischen Altertumswissenschaft), 99 pp. Stuttgart, J. B. Metzlersche Verlagsbuchhandlung, 1937.

Lexicographi Graeci, vol. IX : Pollucis Onomasticon e codicibus ab ipso collatis denuo e.l. et adn. Ericus Bethe, fasc. III : Indices, 128 pp. Lipsiae in aedib. B. G. Teubneri, 1937. Prix broché : RM. 8.20, relié : RM. 10.20.

Lindsay (Wallace Martin), *1858-1937* (from the Proceedings of the British Academy, vol. 23), 28 pp. London, Oxford University Press, 1937. Prix : sh. 2.

Loth (Helen Edna), *A Study of the Lexicography of the casus Sancti Galli of Ekkehardus*, iv, viii-154 pp. Chicago, University of Chicago Libraries, 1936.

Mc Gowan (John P.), *Pierre d'Ailly and the Council of Constance*, I, 100 pp. Washington, The Catholic University of America, 1936.

Marmorale (Enzo V.), *Petronio nel suo tempo*, 94 pp. Napoli, R. Ricciardi, 1937. Prix : L. 8.

Meagher (Sister Luanne), *The Gellius Manuscript of Lupus of Ferrières*, iv-96 pp. av. 2 pl. Chicago, The University of Chicago Libraries, 1936.

Mioni (Elpidio), *I kontakaria del Monte Athos* (tirage à part des « Atti del

Reale Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti, tome 96, parte II, pp. 23 à 87 av. 2 pl.). Venezia, Carlo Ferrari, 1936.

Mioni (Elpidio), *Romano il Melode* : Saggio critico e dieci inni inediti, 233 pp. Torino, G. B. Paravia & C., 1937. Prix : L. 20.

Oldfather (W. A.), *Notes on the Excidium Troie* (tirage à part de Speculum, vol. XI, N° 2, pp. 271 à 277). Cambridge (Mass.), The Medieval Academy of America, 1936.

Oldfather (William Abbot), *The Sneeze and Breathing of Love* (reprinted from Classical Studies, pp. 268-281). S. l. s. d.

The Rice Institute Pamphlet, vol. 24, N° 2 (April 1937), pp. 37-117. Houston, Rice Institute, 1937.

Παπαγιαννοπουλος-Παλαιος (Ανδρ. Α.), Τό ἐν τῃ ἱερᾳ ὁδῳ μνημα της ἑταιρας Πυθιονικης, 23 p. Ἀθηνησι, 1936.

Παπαγιαννοπουλος-Παλαιος (Ανδρ. Α.), Ηακριβηστεσις της Ακαδημειας, 12 p. avec pl. Ἀθηνησι, 1937.

Philologus. Supplementband XXX. Heft 2 : Von Erffa (Carl Eduard Frhr.), *Αἰδως und verwandte Begriffe in iher Entwickkung von Homer bis Demokrit*, VIII-206 pp. Prix : RM. 10.50. — Heft 3 : Stöcklein (Paul), *Ueber die philosophische Bedeutung von Platons Mythen*, VIII-58 pp. Prix : RM. 4.50. — Heft 4 : Oppel (Herbert), ΚΑΝΩΝ *zur Bedeutungsgeschichte des Wortes und seiner lateinischen Entsprechungen* (Regula-Norma), XIV-108 pp. Prix : RM. 8. Leipzig. Dieterichsche Verlagsbuchhandlung, 1937.

Poznańskie Towarzystwo Przyjaciół Nauk. Prace Komisji Filologicznej, tom. VIII, zeszyt 2 : Markowski (Hieronymus), *Diatagma Kaisaros de caesare Manium iurum uindice*, 119 pp. av. 6 pl. Poznan, Jana Jachowskiego, 1937.

Ψυχαρης, Μεγαλη Ρωμαϊκη Ἐπιστημονικη Γραμματικη, τριτος τομος, 379 p. Ἀθηνα, 1937.

Publicazioni della Università Cattolica del Sacro Cuore, Serie Quarta : Scienze Filologiche. Vol. 18 : Studia Ammianea annotationes criticae et grammaticae in Ammianum Marcellinum, scripsit Ioannes Baptista Pighius, VIII-194 pp., 1935. Prix : L. 15. — Vol. 21 : Pighi (Giovanni Battista), *Nuovi studi Ammianei*, XVII-234 pp., 1936. Prix : L. 20. — Vol. 23 : Pighi (Giovanni Battista), *Discorsi nelle storie d'Ammiano Marcellino*, VIII-104 pp., 1936. Prix : L. 8. — Vol. 25 : Paredi (Angelo), *I prefazi Ambrosiani* : Contributo alla storia della liturgia latina, XII-308 pp., 1937. Prix : L. 25. Milano, Società Editrice « Vita e Pensiero ».

Quennell (M & C. H. B.), *La vie des Grecs d'Homère à Périclès*, 257 pp. av. 8 pl. et 166 ill. Paris, Payot, 1937. Prix : fr. 32.

Querolus (Le Grognon), Texte établi et traduit par Léon Herrmann, XXVII-128 pp. Bruxelles, B. Demarez, 1937. Prix : fr. belges 60.

Rini (Anthony), *Petronius in Italy from the thirteenth century to the present time*, VII-181 pp. New-York, The Cappabianca Press, 1937.

Societas Scientarum Fennica. Commentationes Humanarum Litterarum, IX, 2 : Zilliacus (Henrik), *De elocutione Marci Aurelii imperatoris quaestiones syntacticae*, 29 pp. Helsingfors, Akademische Buchhandlung. Prix : M. finl. 12.

American Geographical Society, Research Series. N° 20 : Heidel (William Arthur), *The France of the Ancient Gveek Maps*, X-141 pp. New-York, American Geographical Society, 1937. Prix : 2.50.

Studi Palermitani di Filologia Classica pubblicati da Bruno Lavagnini, 2 : De Cola (Maria), *Callimaco e Ovidio*, 130 pp. Palermo, Casa Editrice Trimarchi, 1937. Prix : L. 15.

Studi e testi, 72 : Commentaires de Pappus et de Théon d'Alexandrie sur l'Almageste. Texte établi et annoté par A. Rome, tome II : Théon d'Alexandrie, *Commentaire sur les livres 1 et 2 de l'Almageste*, pp. LXXVII à CVI et 317 à 805. Città del Vaticano, Bibliotheca Apostolica Vaticana, 1936.

The Johns Hopkins University Studies in Archaeology, 23 : Robinson (David M.) and Fluck (Edward J.), *a Study of the greek love-names* including a discussion of paederasty and a prosopographia, VI-204 pp. Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1937.

Iowa Studies in classical Philology. S : Nybakken (Oscar Edward), *An analytic Study of Horace's Ideas*, 124 pp. Iowa City, State University of Iowa. The Author, 1937. Prix : $ 1.50.

Symbolae Osloenses, fasc. supplet. VIII. Vandvik (Eirik), *Rhytmus und Metrum. Akzent und Iktus*, 237 pp. Osloae, A. W. Brøgger, 1937.

Syme (Ronald), *Pollio, Saloninus and Salonae* (reprinted from : the classical Quarterly 31[1] (January, 1937), pp. 39-48). London, John Murray.

Ten Veldhuys (G. J.), *De misericordiae et clementiae apud Senecam philosophum usu atque ratione*, VI-119 pp. Groningae, J. B. Walters, s. d.

The Catholic university of America, Patristic Studies. Vol. L : Fives (Reverend Daniel Christopher), *The use of the optative mood in the Works of Theodoret, Bishop of Cyrus*, XXIII-106 p. Prix : $ 2. — Vol. LII : Muldowney (Sister Mary Sarah), *Word-Order in the works of St. Augustine*, XXIV-154 pp. Prix : $ 2. Washington, The Catholic University of America, 1937.

University of Virginia. Bulletin of the School of Latin, 2nd series, N° 7 : Fitzhugh (Thomas), *The Indoeuropean Accent : the Voice of Speech and Song*, XXX-69 pp. Charlottesville (Va.), University of Virginia, 1937, Prix : $ 3.

Untersuchungen zur indogermanischen Sprach- und Kulturwissenschaft, 9 : Risch (Ernst), *Wortbildung der homerischen Sprache*, XVI-326 pp. Berlin, Walter de Gruyter & Co., 1937. Prix : RM. 20.

Religionsgeschichtliche Versuche und Vorarbeiten, 25 : Rohde (Georg), *Die Kultsatzungen der römischen Pontifices*, VIII-179 pp. Berlin, Alfred Pöpelmann, 1936.

K. Humanistiska Vetenskapssamfundets. Lund Årsberättelse, 1934-1935[2] ; Wifstrand (A.), *Aus der Papyrussammlung der Universitätsbibliothek in Lund*, 13 pp. av. 1 pl., 1935. — 1936-1937[6] : Wifstrand (Albert), *Aus der Papyrussammlung der Universitätsbibliothek in Lund*, II : Griechische Privatbriefe, 12 pp. av. 1 pl., 1937. Lund, C. W. K, Gleerups Förlag.

Neue Wege zur Antike, Reihe I, Heft 13 : Seel (Otto), *Römische Denker und römischer Staat*, 98 pp. Leipzig, B. G. Teubner, 1937. Prix : RM. 5.20.

Zerwick (Max), *Untersuchungen zum Markus-Stil : ein Beitrag zur Stilistischen Durcharbeitung des Neuen Testaments*, XI-144 pp. Romae, e Pontificio Iustituto Biblico, 1937. Prix : L. 38.

Romana : Rivista dell' Istituto Interuniversitario Italiano. Anno I. N[os] 2-3 (Aprile-Maggio 1937), pp. 51 à 144. Prix : L. 10. — N[os] 4-5 (Giugno-Luglio 1937), pp. 145 à 231. Prix : L. 10. Firenze, Felice Le Monnier, 1937.

Le Gérant : F. Klincksieck.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXVIII.

TITE-LIVE
ET LA PRÉCOLONISATION ROMAINE

En 423 avant J.-Chr., si l'on en croit Tite-Live, la « colonie » de Fidènes en était à sa septième défection, à sa septième révolte contre Rome [1] : singulière obstination de sa part [2], plus singulière longanimité de celle de sa métropole ! Mais on sait que la critique la plus récente et la plus sûre ne fait pas remonter la colonisation romaine plus haut que 335 [3]. Nous voici donc autorisés à mettre en doute toutes les indications de l'annalistique, c'est-à-dire de Tite-Live et Denys d'Halicarnasse, sur fondations, soulèvements, accroissements de « colonies » romaines avant cette date. Mais non certes à modifier la forme sous laquelle elles nous ont été transmises ! Car c'est surtout en matière douteuse qu'il importe de sauvegarder l'intégrité des témoignages : ne peuvent-ils un jour reprendre une valeur qu'on doit aujourd'hui leur refuser ?

*
* *

Cette Fidènes justement, qui avait cherché à prévenir les progrès de Rome, mais s'était attiré de la part de Romulus une sévère leçon, ne reparaît dans l'histoire livienne que pour susciter une discussion qui nous semble grosse de conséquences.

Nous voyons les Fidénates combattre en corps de nation à côté des Véiens contre les Romains et les Latins, que commande Tullus Hostilius. En un moment critique, le roi de Rome a l'idée de donner à très haute voix un avis d'ailleurs erroné, mais capable de semer l'inquiétude dans les rangs adverses. De fait, les Fidénates le comprennent, bien qu'Étrusques ; car, ajoute l'historien,

1. Liv. IV, 32, 5

2. G. De Sanctis, cherchant à rendre un compte rationnel de cette étrangeté, n'exclut pas la possibilité qu'avant sa chute suprême Fidènes soit passée plus d'une fois des mains des Romains dans celles des Véïens, et réciproquement (*Storia dei Romani*, II, Torino, 1907, p. 128 ss.).

3. Voir la discussion, aussi brillante que solide, de M. J. Carcopino, dans G. Bloch et J. Carcopino, *Histoire Romaine, II, la République romaine de 133 à 44 av. J.-C.* (Paris, 1935), p. 149-157.

magna pars Fidenatium, ut qui coloni additi Romanis essent, latine sciebant [1].

De longue date des éditeurs ont été embarrassés par la phrase. Ils admettraient bien que des indigènes eussent été adjoints à des colons romains (encore notera-t-on que Tite-Live n'a pas mentionné la *deductio* d'une colonie à Fidènes) ; mais non de façon à avoir la majorité dans la colonie et à pouvoir, par suite, mener une politique anti-romaine. Celle-ci étant postulée par le récit, il reste à admettre que ce sont des colons romains qui ont été adjoints aux Fidénates, assez nombreux pour leur apprendre le latin, trop peu pour modifier leurs sentiments. On corrigera donc :

... *ut queis coloni additi Romani essent* (Tanaquil Faber) ; ou : *ut quibus coloni additi essent* (Walters, suivi par Conway).

Mais le texte des manuscrits a été défendu par Jacques Gronov ; et non sans raison, semble-t-il :

1° Si, en soi, il n'est pas impossible que *quibus* se soit altéré en *qui*, ni non plus que de *Romani* soit issu *Romanis*, la conjonction des deux erreurs aboutissant à une formule exactement inverse de celle (supposée) de l'archétype serait étrange.

2° De même le passage d'un texte très clair à un autre un peu plus obscur, mais qui signifie au fond la même chose.

Au surplus, la correction du texte repose sur deux postulats : que Tite-Live s'est représenté de façon fort claire la prétendue colonisation de Fidènes, sur le modèle classique ; et que sa langue est d'une précision technique sans défaillance. Nous croyons ces deux postulats inadmissibles : Tite-Live nous paraît conserver en bien des cas tout un apport fort trouble où, à côté d'anticipations criantes, traînent de vagues souvenirs plus anciens que l'élaboration annalistique ; et son vocabulaire présente souvent, sous une apparence rigoureuse, des flottements de sens singuliers.

En veut-on des exemples certains ?

Soit la prétendue fondation de la colonie d'Ostie par le roi Ancus Martius [2]. Tite-Live écrit : *in ore Tiberis Ostia urbs con-*

---

1. Liv. I, 27, 9. — C'est le texte de tous les manuscrits ; seuls *L*, *R* et *D* portent l'impossible *et qui* (à la place de *ut qui*), que corrigent d'ailleurs la deuxième main de *R* et la première de *D*.

2. Liv. I, 33, 9. — Cf. la critique d'Ettore Pais, *Storia di Roma delle origini all'inizio delle guerre puniche*, II (Roma, 1926), p. 99 s. — La colonie date en fait des alentours de 335 (J. Carcopino, *Ostie*, Paris, 1929, p. 28).

dita ; il ne dit pas : *colonia*. Or, sans doute Varron affirme qu'originairement les colonies de Rome étaient appelées *urbes* parce qu'elles étaient fondées *etrusco ritu intra pomerium*[1] ; mais cette affirmation s'oppose à la notion de peuplement rural qu'implique le sens ancien de *colonia*[2]. De là nécessité d'admettre d'une part une certaine confusion dans l'esprit de ces écrivains ; mais, de l'autre, un scrupule de transcription qui nous laisse supposer soit qu'Ostie ne fut pas d'abord colonie[3], soit que, dans les temps anciens les Romains pratiquaient des peuplements « coloniaux » beaucoup plus divers que pendant la période classique.

Soit encore la *deditio*, reddition de vaincus corps et biens au vainqueur, dont Tite-Live lui-même nous a transmis la formule[4]. Il semble que le mot doive garder en toute occasion, chez un historien, son sens absolu. Or il n'en est rien : il s'applique, dans Tite-Live, à des capitulations dont les clauses sont discutées[5] ; il est employé abusivement quand il s'agit d'un *fœdus*, *iniquum* ou même *æquum*[6] ; on voit même les Campaniens se donner au peuple romain par *deditio*, comme *dediticii*, afin de conserver leurs biens et leurs champs[7] !

C'est un pareil mélange d'emplois techniques et généraux des mêmes termes (en particulier *manus iniectio*, *manum inicere*) qui rend presque inextricable l'explication de l'attentat machiné par le décemvir Claudius contre Virginie[8], bien qu'à coup sûr on ait affaire à la mise en œuvre dramatique d'un problème juridique, dont les données devaient être (et étaient originellement) fort nettes.

Et c'est aussi, à notre sens, cette incertitude verbale appliquée à des souvenirs (plus qu'à des notions) historiques fort vagues qui permet de rendre compte de la phrase qui nous occupe : Tite-Live nous a transmis indistinctement, parce qu'il le concevait mal, un aspect de la « précolonisation » romaine qu'obnubilaient les formes coloniales classiques.

---

1. Varro, *L. L.* V, 143.
2. Kornemann, in Pauly-Wissowa, *Realencycl.*, s. v. *coloniae*, in.
3. Cf. Festus, s. v. *Ostia*.
4. Liv., I, 38, 1-2 (*deditio* de Collatia). — Cf. A. Heuss, *Die Völkerrechtlichen Grundlagen der römischen Aussenpolitik in republikanischer Zeit* (*Klio*, Beih. XXXI, 1933), p. 60 ss.
5. Liv., XXII, 52, 2-3 ; XXXVII, 32, 11.
6. Liv., IX, 20, 4-5 (*deditio* de Teanum) ; cf. E. Pais, *Storia di Roma...*, IV (1928), p. 173, n. 7 ; — E. Pais, *ib.*, p. 204 et n. 3 ; p. 256.
7. Liv., VII, 31, 4 et 8-9 ; 38, 6-7. Cf. E. Pais, *Storia di Roma...*, IV p. 414 ss.
8. Liv., III, 44-48.

*
* *

Ces formes classiques sont connues ; elles ont été définies avec précision[1] : colonies « latines » d'une part, constituées par un nombre considérable (parfois plusieurs milliers) de prolétaires romains surimposés à une ancienne population et formant avec elle une nouvelle communauté agricole, mais rattachée à Rome, bien qu'en principe elle frappe monnaie particulière ; colonies *ciuium Romanorum* ou *maritimæ*, postes peu nombreux (300 familles d'ordinaire), concentrés (les lots de terre assignés sont de 5 à 10 jugères) en des positions stratégiques, et véritables délégations de Rome en pays conquis.

Dans l'un et l'autre cas, l'émigration est régie par des règles précises : initiative du Sénat, décision du peuple, élection de commissaires, inscription des colons, fondation rituelle et partage des terres.

Mais ces types coloniaux ne se fixent nettement que dans la seconde moitié du IVe siècle ; ils sont instables et n'ont pas eu une longue existence. Le droit des « colonies latines », qui n'avait pris une forme arrêtée qu'après la guerre de 340-338 contre le Latium, fut modifié en un sens défavorable à partir de 268, semble-t-il ; et, après 177, Rome n'en fonde plus en Italie[2]. Les « colonies de citoyens » avaient peut-être pris forme sur le modèle des colonies militaires créées par Denys l'Ancien[3] ; et la dernière en date, Auximum, est de 157. Qu'il y ait eu pour Rome, avant ces deux types arrêtés, d'autre modes, beaucoup plus incertains, d'expansion démographique, cela semble, à la fois, nécessaire et évident : car les textes anciens nous ont gardé le souvenir de maintes formules mixtes, extrêmement troubles et qui paraissent échapper à toute classification.

M. E. Pais est le savant qui semble le mieux s'en être rendu compte : « A l'origine, remarque-t-il, (les Romains) n'excluaient pas de ces établissements... les éléments indigènes ou alliés, Latins et Herniques : ce qui explique la fréquence des rebellions en plusieurs des plus anciennes colonies. Parfois, tout en distribuant à ses citoyens *uiritim* le territoire conquis, Rome concé-

1. Voir, en particulier : E. Pais, *Storia della colonizzazione di Roma* (Roma, 1923) ; *Serie cronologica delle colonie romane e latine* (*Atti dell' Accad. dei Lincei*, 1924-1925) ; — Kornemann, *art. cit.*

2. Cf. A. Piganiol, *La Conquête romaine* (Paris, 1927), p. 179 et 295.

3. J.Beloch, *L'impero siciliano di Dionisio* (*Atti d. Accad. dei Lincei*, 1881), p. 12 ss.

dait le droit de cité aux indigènes qui lui étaient restés fidèles. Nous ignorons les formules et les effets précis de cette concession. Pour Caeré, après sa révolte, la *ciuitas sine suffragio* marqua une déchéance. Mais peut-être n'en était il pas ainsi à l'origine, où il put y avoir plusieurs catégories de *ciues sine suffragio*... En beaucoup d'autres cas, Rome, semble-t-il, se contenta d'occuper le sol sans accorder aucun droit ni aux anciens habitants, ni aux colons qu'elle y envoyait pour la culture : il en fut ainsi de Velitræ en 338, de Privernum en 329 ; les anciens habitants déportés au delà du Tibre et les nouveaux colons furent pareillement des *peregrini dediticii*. Dès ce moment, sans doute, aux colons proprement dits s'adjoignirent des *adscripti*, de droits différents, plus ou moins analogues aux *incolae*, qui, plus tard, venaient s'établir dans les colonies et les municipes. On imaginera volontiers... la formation de diverses catégories de *peregrini dediticii*... »[1].

M. Pais parle ici des IVe-IIIe siècles. Risquons-nous à remonter au besoin plus haut et à nous représenter comme la préhistoire des colonies mixtes, lorsque les règles de fondation étaient encore moins arrêtées que ne les décrit le savant italien. Ce n'est pas à dire que leurs aspects doivent être plus complexes ; bien au contraire, étant moins médités. Quant à la méthode, les demi-aveux et les formules troubles de la tradition annalistique s'éclairent peut-être par ce qui nous est rapporté des autres peuples italiques, plus ou moins apparentés aux Latins.

Un type archaïque d'établissement mêlé, courant aux périodes barbares ou demi-barbares, consiste dans la saisie par un groupe armé des biens et des femmes d'une autre communauté. Ainsi firent, de façon mémorable, vers 497, les fugitifs Samiens à Zancle, sur le conseil d'Anaxilas, bien qu'il eussent été invités à venir en Occident par les Zancléens eux-mêmes[2] ; et pareillement, en Sicile, les « Campaniens » (Sabelliens) à Entella en 404[3], à Messine après la mort d'Agathocle (289)[4], ailleurs encore[5]. Sous un aspect un peu différent, des vainqueurs, soit appelés par les femmes des vaincus[6], soit exigeant la cession de ces

1. *Histoire Romaine des origines à l'achèvement de la conquête* (Paris, 1928), p. 167 s. Cf. *Storia di Roma...*, IV, p. 376-399.
2. Herodot., VI, 23.
3. Diod., XIV, 9.
4. Cf. E. Ciaceri, *Storia della Magna Grecia*, III (Milano, 1932), p. 33. Ils avaient cependant le droit de cité à Syracuse.
5. Sur les Mamertins en Sicile : Diod., XXII, 1 ; cf. XX, 32.
6. Cf. Caes., *B. G.* VII, 47, 5-6 (au siège de Gergovie). Voir d'Arbois de Jubain-

femmes, affaiblissent la communauté adverse en enrichissant la leur[1] : l'épisode de l'enlèvement des Sabines par les compagnons de Romulus nous semble pouvoir être interprété en ce sens avec autant et plus de raisons que comme rite nuptial d'exogamie...

On y reconnaît à découvert la condition primitive absolue d'une telle pratique : elle est le fait d'une force armée masculine. Que d'autre part, elle ait eu pour les Romains une réalité historique, c'est ce que prouvent deux événements que la tradition raffinée atténue avec un étalage de morale, mais qui parlent assez haut par eux-mêmes. En 342, l'armée romaine, en quartiers d'hiver à Capoue, médita d'enlever la ville et le pays aux Campaniens, de la même façon que ceux-ci les avaient enlevés aux Étrusques[2], c'est à dire par le massacre des habitants en trahison[3] ; et elle n'en fut que difficilement empêchée par le consul C. Marcius Rutilus et le dictateur M. Valerius Corvus[4]. En 282, la VIII[e] légion romaine, dite *legio Campana*, tenta le même coup sur Rhégion, où elle était cantonnée[5] : massacre des hommes, partage des femmes et des biens, indépendance politique[6], la réussite fut cette fois complète ; et Rome dut différer jusqu'en 270 le châtiment des coupables.

Le remarquable, c'est que, d'une part, Tite-Live assimile formellement l'attitude de l'armée en 342 aux sécessions (militaires, elles aussi) de la plèbe sur le Mont Sacré et sur l'Aventin, en 494 et en 450[7] ; et que d'autre part, Servius, ayant défini deux types classiques de colonies, ajoute : *Hae autem coloniae sunt quae ex consensu publico, non ex secessione sunt conditae*[8]. D'où naît le soupçon que de Rome, comme des cités grecques à date ancienne, purent essaimer, par *secessio* plus ou moins brutale, des « colonies » qu'au-

---

ville, *La Civilisation des Celtes*, p. 321 (cité par L. A. Constans). L'interprétation de P. Sartori, *Ein apotropäischer Kriegsbrauch* (*Archiv. f. Rel. Wissensch.*, 1935, p. 191-192), ne semble pas ici valable.

1. Voir les légendes des Sardiens à Smyrne, des Latins et des Fidénates devant Rome après l'invasion gauloise, et les remarques d'E. Pais à leur sujet (*Ricerche sulla storia e sul diritto pubblico di Roma*, IV, Roma, 1921, p. 166. ss.).

2. Liv., VII, 38.

3. Liv., IV, 37,2. L'exemple suivant indique qu'il doit s'agir des hommes.

4. Voir, sur cet épisode, E. Pais, *Storia di Roma...*, IV, p. 215 ss.

5. Cf. E. Pais, *Storia dell' Italia antica*, II (Roma, 1925), p. 311 et 328 s. ; E. Ciaceri, *Storia della Magna Grecia*, III, p. 36 et 51.

6. Mais — le détail est troublant — ils soutiennent en fait la politique romaine en prenant (avec les Mamertins de Messine) position contre Pyrrhus.

7. Liv., VII, 40, 11. Cf. Liv., II, 33, et III, 50-52. Il est remarquable qu'en 342, comme après les « sécessions » proprement dites, la plèbe romaine obtient des concessions.

8. Serv., *ad Verg Aen.*, I, 12.

cune obligation consentie ne liait à la cité-mère et que le mélange de sangs risquait de vite dresser contre elle. La tentative manquée contre Capoue et la main-mise des légionnaires campaniens sur Rhégion représentent les formes extrêmes de ce genre de sécession armée.

Mais on peut aussi se demander si le procédé n'a pas été utilisé consciemment par une cité donnée pour établir sa domination sur une autre population. Par une lecture pénétrante du plan de Pompéi, M. A. Piganiol a rendu fort probable l'établissement (sans doute au VI^e^ siècle, et par les Étrusques) d'un camp quadrangulaire auprès de la bourgade ausonienne de tracé confus : pour la surveiller, dit-il, selon « une méthode de colonisation militaire que Rome imitera »[1]. Faute de témoignages écrits, on est réduit ici aux hypothèses : les buts comme le mode réel de cet établissement nous échappent. Mais la fondation *spontanée* de la colonie de Signia, telle que la représente Denys d'Halicarnasse [2], par une armée romaine, qui se fixe au terrain pour l'hiver et donne à son camp l'allure d'une ville, figure très nettement la transition entre le coup de force non prévu et l'opération méditée. Et cette dernière apparaît claire dans le cas de Putéoli où, par le très long stationnement de forces imposantes, les dirigeants romains ont préparé, à longue échéance, une colonisation des plus régulières[3]. Forme à coup sûr très adoucie, quoique bien reconnaissable, de l'ancienne pratique.

On passe sans difficulté à un autre type de « colonisation mixte archaïque », sur lequel les historiens anciens nous ont laissé des témoignages, mais qu'ils ne se représentaient pas fort nettement ; elle consiste en la juxtaposition étroite de communautés d'origine différentes. C'est ce que décrit fort bien au III^e^ siècle avant notre ère, M. A. Piganiol : « La ligue italienne que Rome préside est donc un système compliqué, et, si nous considérions une commune en particulier, nous verrions, en bien des cas, qu'elle est elle-même mal unifiée, qu'elle comprend plusieurs éléments ethniques : par exemple une colonie romaine juxtaposée à une

1. A. Piganiol, *Notes d'histoire pompéienne* (*Rev. des Ét. latines*, 1929). p. 192.

2. Dion. Hal. IV, 63, 1 ; Signia se fonde ἐκ ταὐτομάτου, χειμασάντων ἐν τῷ χωρίῳ τῶν στρατιωτῶν καὶ κατασκευασαμένων τὸ στρατόπεδον ὡς μηδὲν διαφέρειν πόλεως.

3. L'ancienne Dicéarchia des Grecs, occupée par les Samnites peu après Cumes, avait pris un nom italique qui, en latin, devint Puteoli (Pouzzoles). En 214 les Romains y établirent, dans un camp retranché, une garnison de 6.000 hommes ; en 199 une douane ; enfin une « colonie maritime » de 300 hommes : la ville est alors gréco-osco-romaine (Cf. E. Ciaceri, *Storia della Magna Grecia*, II, p. 390 ; III, p. 203 et 233 s.).

ville indigène ; Rome elle-même avait commencé par être une ville double ou triple, et l'Italie conservait au IIIe siècle un très grand nombre de ces villes mixtes[1]. » Mais il ne faut pas se borner à voir vivre l'une à côté de l'autre des populations diverses et de statut administratif différent[2]. L'important est de se rendre compte des phénomènes d' « endosmose » pour ainsi dire, qui aboutissent à une véritable colonisation de l'un des éléments ethniques par l'autre, sans violence apparente. Et, bien entendu, la Rome primitive en serait un saisissant exemple, si l'on doit admettre la réalité de l' « atmosphère » que suggère la tradition : c'est-à-dire une sorte de lente fluctuation entre influences latines, sabines et étrusques. Mais il vaut mieux chercher des témoignages moins sujets à contestations.

C'est l'histoire de la poussée samnite et sabellienne (Lucaniens, Brettiens) du Ve au IIIe siècle qui nous en procure la série la plus complète. En Campanie, on voit « l'expérience » poussée plus ou moins loin suivant les villes. A Capoue, elle fut brusquement interrompue par le réveil de l'instinct préhistorique dont nous parlions plus haut : les Samnites massacrèrent les Étrusques avec lesquels ils cohabitaient[3]. A Naples[4], l'évolution se poursuivait normalement ; les Samnites, bien installés et comme tout à fait chez eux dans Palépolis, s'infiltraient dans Néapolis[5], lorsque l'intervention romaine tira les Grecs de la ville de cette sorte d'envoûtement. A Cumes, elle s'acheva : vaincue par les Samnites, la ville en reçut dans ses murs ; mais elle ne perdit que peu à peu son caractère grec, qu'adultérait « le voisinage des Osques »[6]. Même phénomène, on le sait, a Poseidônia-

1. A. Piganiol, *La Conquête romaine*, p. 174.

2. Par exemple la cité grecque et la ville indigène à Emporiae, Halicarnasse, Salmakis (Cf. E. Pais, *Storia di Roma...*, V, p. 127, n. 1) ; peut-être, en Étrurie, Caeré et ses ports.

3. Liv., IV, 37,2 : *Cepere autem* (*Volturnum Samnites*), *prius bello fatigatis Etruscis, in societatem urbis agrorumque accepti, deinde festo die graues somno epulisque incolas ueteres noui coloni nocturna caede adorti.*

4. E. Pais, *Storia di Roma...*, V, p. 118 ss. et 485 ss. ; E. Ciaceri, *Storia della Magna Grecia*, II, p. 391 s. ; III, p. 18 ss. (Mais pourquoi les Napolitains gréco-samnites n'auraient-ils point participé librement aux razzias sur la Campanie romaine à côté des Samnito-grecs de Palépolis ? Quittes à changer de politique — étant encore Grecs en majorité — lorsqu'ils virent que Rome était la plus forte.)

5. Où ils assument des magistratures (Strab., V, 246). A Compsa aussi les magistratures étaient divisées entre les deux peuples qui cohabitaient. Cf. E. Pais, *Storia di Roma...*, V, p. 125 s.

6. C'est ce que dit, fort bien, Velleius Paterculus, I, 4, 2 (*Cumanos osca mutauit uicinia*). Diodore écrit (XII, 76,5) que les Samnites détruisirent la ville, puis la repeuplèrent eux-mêmes : clauses de style ; on sait ce qu'il faut penser de la formule « détruire une ville » sans précisions supplémentaires, dans les textes anciens. Cf. E. Ciaceri, *Storia della Magna Grecia*, II, p. 391.

Paestum : à peine plus d'un demi-siècle après l'intrusion des « barbares »Lucaniens, on voit les Poseidôniates, ayant déjà perdu la langue et les institutions hellènes, regretter cependant par tradition l'héritage qu'il n'avaient pas su garder[1].

Si l'on veut se rendre compte de la façon dont se préparait cette « endosmose », une documentation bien pauvre encore et dispersée, mais expressive, relative à la Lucanie et au Bruttium, peut en donner l'idée. Les Italiques, affluant des montagnes, s'hellénisaient peu à peu par contacts répétés avec les Grecs des villes, tandis que la population (plébéienne) de ces villes s'italisait de plus en plus, de sang et de tendances[2]. Cependant la différence resta longtemps considérable entre ruraux et citadins : quand Alexandre le Molosse apparut dans l'Italie Méridionale, il eut peu de peine, semble-t-il, à s'emparer des villes, où les tendances grecques dominaient encore, tandis que les campagnes, lucaniennes et brettiennes, lui réservèrent une dure besogne[3]. Mais, aprés son échec, l'évolution se précipita : Polybe note la présence de « demi-Grecs » dans les armées de Carthage à la fin de la première guerre punique[4] ; Ennius parle des *Bruttaces bilingues*[5]. Il suffisait dès lors de peu de chose pour qu'une vieille cité grecque fût « colonisée » par les « barbares ». Le cas de Crotone est parfaitement clair : le parti démocratique y penchait vers les Brettiens dès le temps d'Agathocle ; il les introduisit dans la ville sur une pression (modérée, semble-t-il) du Carthaginois Hannon, tandis que l'aristocratie, de race grecque plus pure et de sentiments romains, émigrait à Locres[6].

Or, trois siècles plus tôt, Rome elle-même avait subi cette insensible colonisation des Sabelliens, qui faisant pression sur la ville étrusco-latine dès la fin de la période royale, et y pénétrant sans luttes par groupes plus ou moins importants (on sait l'afflux soudain de toute la « tribu » des Claudii, vers 504), en modifièrent puissamment la physionomie physique et morale[7].

---

1. Aristox. ap. Athen., XIV, 632 a = *FHG.* Müller, II, p. 291, fr. 90.

2. Voir E. Pais, *Storia dell' Italia antica*, II (Roma, 1925), p. 224 ; — E. Ciaceri, *op. cit.*, II, p. 292 s. ; III, p. 148 et 252 s. — Se rendant compte de ce mouvement irrésistible, certains politiques à larges vues, Denys I, Agathocle, Hannibal cherchèrent, on le sait, à hâter la fusion des races.

3. Cf. E. Ciaceri, *op. cit.*, III, p. 10 s.

4. Polyb., I, 67,7.

5. Cf. E. Pais, *Storia dell' Italia antica*, II, p. 227 s. — Rapprocher, dans un autre domaine, la notation de Salluste (*Jug.*, 78) sur Leptis : *Eius ciuitatis lingua modo conuersa conubio Numidarum.*

6. E. Ciaceri, *op. cit.*, III, p. 17 et 23 , p. 144 s.

7. L'invasion sabine, à Rome, une des grandes découvertes d'E. Pais, semble maintenant presque universellement admise. Cf., parmi les historiens les plus

Il ne serait donc pas impossible que les Romains eussent dès lors pratiqué les mêmes méthodes d'expansion. Mais au reste, elles sont si simples et naturelles qu'il est difficile de leur assigner une origine précise : plutôt mouvements démographiques qu'actes de volonté politique. Dans le récit des annalistes cette antique pression de Rome sur les villes voisines prend figure de colonisation à répétition, la cité tibérine envoyant périodiquement de nouveaux contingents de colons, en un site dont on doit ainsi admettre la romanisation progressive : nous le verrons pour Fidènes[1]. Mais Fidènes, à ce que rapporte en passant Denys, avait été « colonie » d'Albe, comme aussi Nomentum et Crustumeria[2]. Qu'est-ce à dire, sinon que l'« endosmose » des Latins sur la population entre Anio et Tibre avait précédé la fondation de Rome, et que Rome ne fit ici que prendre la suite ? Consciemment et par doctrine politique ? C'est une autre affaire.

A une date historique, elle agit de même dans l'Italie méridionale[3], à la suite des Sabelliens. Seulement, comme elle était alors en possession de types fixes, et bien éprouvés, de colonies (« latines » et « de citoyens »), la période d' « endosmose » et ses modes nous sont moins perceptibles. Cependant pourquoi Buxentum (l'ancienne Pyxous), colonie romaine en 194 seulement, dut-elle être renforcée de nouveaux colons dès 186, à moins d'admettre que la latinisation en apparaissait trop lente[4] ? Et, malgré les obstacles qu'apportaient à la fusion les méthodes, beaucoup trop strictes et administratives à cette date, de la colonisation romaine officielle, on voit se reproduire les mêmes phénomènes que du temps des Lucaniens et des Brettiens : la colonie romaine, établie sous un nom latin et *à côté* de la cité grecque, finit par se fondre avec elle. On saisit le progrès par le nom : le vocable latin s'adjoint d'abord l'ancien nom issu du grec ; puis parfois, il disparaît devant lui[5]. Ainsi Valentia, créée auprès de l'ancien Hipponion, devient Vibo Valentia (en 89) ; Copia, fondée à Frentinum, près de Thourioi, devient Copia Thurii (en 89), puis le nom de Thurium subsiste seul[6] ; la colonie de Nep-

récents : E. Ciaceri, *op. cit.*, II, p. 275 s. ; J. Vogt, *Die römische Republik* (Freiburg i. B., 1932), p. 52 s.

1. Plus bas, p. 113 s.

2. Dion. Hal., II, 53,4.

3. Ailleurs, aussi, il va de soi : voir l'analyse d'un phénomène analogue en Étrurie, dans S. Bastianelli, *I Castronovani* (*Studi Etruschi*, 1936, p. 447-461). Mais la « série historique » est plus complète dans l'Italie méridionale.

4. Liv., XXXIX, 23.

5. Voir E. Ciaceri, *op. cit.*, III, *passim*, surtout p. 207, 211 ss., 229 ss.

6. Nous savons (Liv., XXXV, 9, 7) que les colons envoyés de Rome ne parvinrent à occuper que les deux tiers du territoire confisqué.

tunia, d'abord distincte de Tarente, fut accueillie dans la cité grecque[1] et l'on nomma Tarentum Neptunia à côté de Tarentum ; de même encore le groupe de 300 familles romaines transportées aux *Castra Hannibalis*, près de l'ancien Skyllétion, devint la colonie de Minervia, plus tard Scolacium Minervium ou même Scyllaceum...

On dirait, d'après ces exemples, que l'élément pré-romain tendait parfois à prendre le dessus sur la colonie récente. Et, de fait, l'établissemeut des Romains en ces régions ne répondait pas à une poussée démographique irrésistible[2]. Mais celle des Lucaniens et des Brettiens avait été si énergique qu'elle assurait malgré tout, au profit des Latins tard-venus, la prépondérance de l'élément italique sur l'ancien peuplement grec[3]. Le drame de la « colonisation par endosmose » est en effet à développement lent : la population la plus faible, qui, pour éviter la destruction brutale, s'en est adjointe une plus vigoureuse, n'abandonne que peu à peu ses usages, et sa langue en dernier[4]. Il est aussi, dans une certaine mesure, réversible, les vainqueurs d'un moment n'ayant pas toujours le dernier mot, soit qu'une civilisation supérieure les ait trop complètement enveloppés, soit qu'isolés au milieu d'une population prolifique ils aient été absorbés par elle avant de recevoir un nouvel afflux des leurs[5]. Ainsi s'explique que peu d'années encore avant notre ère, certaines villes d'Italie témoignaient encore, dans leur statut ou l'état de leur population, de la généralité d'un phénomène dont la suite ne pouvait être qu'imparfaitement notée par les historiens anciens : Assise représenta longtemps, dans les formes de sa vie publique, un mélange romano-ombrien ; Ravenne une mixture étrusco-ombro-sabine, où Rome a interrompu le libre jeu des influences réci-

---

1. Strab., VI, 281.

2. Dans le golfe de Skyllétion et sur le territoire de Tarente, la constitution d'un *ager publicus* précéda de plus de 70 et de 50 ans l'envoi de colonies (E. Ciaceri, *op. cit.*, III, p. 204 s.). Voir aussi, plus haut, p. 106, n. 6.

3. On sait qu'au temps de Strabon, seules en Italie, Tarente, Naples et Rhégion n'étaient pas tombées dans la « barbarie » (Strab., VI, 253).

4. C'est ce qu'exprime remarquablement Tite-Live, parlant des Crotoniates (XXIV, 3, 12) : *Morituros se affirmabant citius quam immixti Bruttiis in alienos ritus, mores legesque, ac mox linguam etiam uerterentur.*

5. H. Hubert a pu écrire (*Les Celtes depuis l'époque de la Tène et la civilisation celtique*, Paris, 1932, p. 33) : « La première génération de Gaulois nés en Italie était sans doute aussi italienne que gauloise. » Et il nous montre (*ib.*, p. 130) la formation, au bout de 50 ans seulement, de « l'importante tribu, plus qu'à-demi celtique, des Aduatuques », à partir d'une bande de 6.000 hommes que les Cimbres et Teutons avaient laissée derrière eux en pays belge, à Namur, pour garder les bagages et protéger leurs lignes de communication.

proques[1] ; Mantoue apparaît triple encore à Virgile[2]... Comme pour témoigner de la vraisemblance de la tradition sur les origines de Rome.

Les textes anciens nous laissent encore soupçonner un troisième mode de « colonisation mixte », qui se rapproche du précédent tout en restant parfaitement original : on pourrait l'appeler la « colonisation réciproque ». Le principe en est un échange de population entre deux villes qui ne sont pas forcément voisines et qui y procèdent officiellement. L'exemple-type est celui d'Antemnae et Crustumeria : ces deux cités, selon la tradition, avaient pris les armes contre Rome, à la suite de l'enlèvement de leurs femmes aux fêtes des Consualia ; elles furent vaincues ; on y envoya des « colonies » ; mais beaucoup de leurs habitants aussi émigrèrent à Rome[3]. Denys d'Halicarnasse semble avoir utilisé des auteurs qui se représentaient sous le même aspect les rapports de Rome et de Véies à la même date[4]. Ceux de Rome et de Fidènes peut-être aussi[5].

Il est possible que les traditions sur les transferts en masse à Rome (avec droit de cité) des Sabins, des Albains, des Latins[6], dissimulent des phénomènes d'alliance de ce genre, déguisés pour la plus grande gloire de la ville tibérine. L'alternance des rois de races diverses ou, si l'on préfère, la prééminence de telle ou telle colline sur l'ensemble de la communauté sont assez nettes dans le récit légendaire des origines pour donner quelque fondement à cette hypothèse. Mais, d'ailleurs, les surnoms ethniques d'anciennes *gentes* acclimatées à Rome, en font une certitude[7].

---

1. E. Pais, *Ricerche sulla storia e sul diritto pubblico di Roma*, IV, p. 318 et 321.

2. Verg., *Aen.* X, 202-203. Cf. C. Saunders, *Vergil's primitive Italy* (New-York, 1930), p. 82 ss.

3. Live I, 11, 1-4 :... *Vtroque coloniae missae... Et Romam inde frequenter migratum est.*

4. Selon lui, d'une part les Véiens avaient perdu une partie de leur territoire, vouée sans doute, selon la coutume latine (et même italo-celtique) à la « colonisation » du vainqueur (III, 6, 1. Cf. II, 53, au sujet de Fidènes. Même indication dans Liv., I, 15, 5) ; d'autre part, le plus grand nombre des Véiens prisonniers, bien que Romulus leur laisse la liberté de rentrer dans leur patrie, préfèrent rester à Rome, où ils obtiennent droit de cité et terres en deçà du Tibre (II, 55, 6).

5. Voir plus bas.

6. Liv., I, 11 ; 30 ; 33. Cf. E. Pais, *Storia di Roma...*, IV, p. 376.

7. Amintinus (des Sulpicii) ; Camerinus (des Papirii) ; Maluginensis (des Cornelii) ; Medullinus (des Furii) ; Mugillanus (des Volumnii) : voir E. Pais, *Storia di Roma...*, IV, p. 377. Cf. F. Münzer, *Adelsfamilien und Adelsparteien* (Stutt-

D'un autre côté, les récits de Tite-Live et Denys sur de prétendues colonies antérieures à l'organisation proprement romaine de l'émigration, et où l'élément indigène, à égalité de droits, l'emporte sur l'élément nouveau, représenteraient la contrepartie de ce qui nous est narré sur les transferts de populations à Rome. Le phénomène est particulièrement net à Antium, où deux fois, à un long intervalle, on voit les indigènes participer à la soi-disant colonisation romaine[1]. La singulière affaire d'Ardée où, par décision du Sénat, les Rutules sont pourvus de terres avant les Romains et l'emportent « énormément » en nombre dans la « colonie »[2], soi-disant pour détruire l'effet d'un jugement injuste des Quirites ; le cas de Setia et de Velitrae qui, dépeuplées, demandent à Rome de nouveaux citoyens[3], paraissent se rattacher, de fait ou de tradition plus ou moins obscure, à la même pratique.

Bien entendu, cette « sympoliteia » avec échanges de citoyens est particulièrement instable. A supposer même que l'origine en soit cordiale, fondée sur une juste compréhension d'intérêts réciproques, ce qui dut être loin d'être la règle[4], le déséquilibre

---

gart, 1920) ; W. Schur, *Fremder Adel im römischen Staat* (*Hermes*, 1924) ; et l'analyse poussée d'A. Piganiol sur le cas des Quinctii (*Mélanges d'arch. et d'hist. de l'École fr. de Rome*, 1920).

1. Liv., III, 1, 7 (gauchement expliqué par une anticipation plusieurs fois séculaire sur les sentiments de la plèbe romaine), et VIII, 14, 8 (colonisation mixte soi-disant spécifiée officiellement). E. Pais disait d'abord, sans beaucoup de clarté, que Rome, au temps d'Hannibal, « s'associait » *fœderati* et *dediticii* (*Ricerche...*, IV, p. 336) ; ailleurs il remarque (*Storia di Roma*, III, p. 454) que : « Antium et Terracine, si elles ne devinrent pas des colonies romaines proprement dites, comme l'affirme l'annalistique, reconnurent néanmoins la suprématie de la confédération latine. » Mais peut-être vaudra-t-il mieux parler, pour la période la plus ancienne, d'un « droit de domicile » accordé par les Antiates aux Latins (sous condition de réciprocité ?).

2. Liv., IV, 11, 4. Cf. E. Pais, *Storia di Roma...*, III, p. 60 s. ; IV, p. 256-260. — Il faut faire la part d'une restriction volontaire de l'émigration-« colonisation » (pour raisons démographiques ?) en certaines circonstances ; par ex. Liv., IV, 49, 6 et 51, 8.

3. Liv., VI, 30, 9 ; Dion. Hal., VII, 12, 5.

4. Le *fœdus æquum* qui régla les premiers rapports entre Rome et Capoue semble (à une date pleinement historique, vers 343) avoir répondu à cette condition : cf. E. Pais, *Histoire Romaine*, I, p. 135. (Cf. Id., *Storia di Roma...*, IV, 167-173 : mais les « anticipations » que note ce savant ne sont pas toutes convaincantes.) On sait, cependant, que la plèbe romaine ne fut pas admise à partager les terres avec les anciens habitants, et s'en plaignit (Liv., VII, 38, 6 ss.) : apparemment, à cette date et dans ces régions, les transferts *pacifiques* de populations n'étaient plus possibles. Il est remarquable cependant que, d'une part, l'aristocratie campanienne garda le droit de cité romaine jusqu'à la seconde guerre punique, et le peuple recouvra même en 189 le *ius conubi* et fut recensé à Rome avec les Romains (A. Piganiol, *La conquête romaine*, p. 295) ; que, d'autre part, la plèbe romaine ne cessa d'aspirer au partage des terres campaniennes, tandis que le Sénat l'appréhendait vivement comme une « sécession » pleine de dangers

était fatal soit pour des raisons démographiques, si l'une des « cités » devenait plus capable d'émigration que l'autre, soit pour des raisons politiques, si les intérêts particuliers de l'une cessaient de s'accorder avec ceux de l'autre. A fortiori si la « sympoliteia » avait été plus ou moins vigoureusement imposée par l'un des contractants [1].

Ce que nous savons des rapports entre Rome et les villes du Latium s'explique fort bien selon ces vraisemblances. Il y a longtemps déjà que, passant par-dessus l'annalistique, on se les représente, jusqu'en 338, comme fondés non pas sur une demi-sujétion des unes à l'autre, mais sur une égalité souvent réelle [2] : le droit des « colonies latines », au moins à l'origine, comportant immigration réciproque, *commercium*, *conubium* surtout [3], est calqué sur l'ancienne coutume. Ainsi s'expliquera-t-on le nombre extraordinaire de « révoltes » attribuées à bon nombre de soi-disant colonies de Rome [4] : en réalité, il ne s'agit que de soubresauts de cités liées à Rome par contrat de « peuplement réciproque », mais au reste indépendantes et souveraines [5], et cherchant à sauvegarder leur liberté en face d'une alliée qui grandit trop vite [6]. Si, en effet, elles avaient en leur sein des

---

pour Rome (Cic., *Leg. agr.*, passim ; surtout II, 86-94) : comme si un transport de population massif et non contrôlé (id., *ib.*, I, 17 ; cf., II, 86) devait recréer à Capoue une cité mixte (bien que Cicéron feigne de croire à l'expulsion totale des anciens habitants, *ib.*, II, 84, alors que ceux-ci ne cessaient de se perpétuer comme fermiers ou journaliers : cf. J. Carcopino, *Histoire Romaine*, II : *la République romaine de 146 avant J.-C. à la mort de César*, p. 164, n. 94), aussi dangereuse pour l'hégémonie de Rome que pouvait l'être la Capoue du IVe siècle.

1. On peut expliquer de la sorte les singularités du récit de Liv., IV, 30-31 : l'envoi de nouveaux colons Romains à Fidènes répondant à la « déportation » de Fidénates à Ostie, et suivi d'ailleurs aussitôt d'une révolte de Fidènes.

2. Cf., par exemple, E. Pais, *Histoire Romaine...*, p. 87 ss.

3. Cf. Th. Mommsen, *Römische Staatsrecht*, III, p. 607 ss. — Sur le *ius conubi* des Campaniens : E. Pais, *Storia di Roma...*, V, p. 452 (et plus haut, p. 109, n. 4).

4. Antium (Liv., VI, 6, 4, VIII, 12, 7 ; 13, 5) ; Circei (Liv., VI, 13, 8 ; 21, 2-3) ; Cora (Liv., II, 16, 8) ; Medullia (Cf. E. Pais, *Storia di Roma*, II, p. 22, 24, 99) ; Pometia (Liv., II, 16, 8) ; Signia (Liv., VIII, 3, 9) ; Véies (cf. plus haut, p. 108, n. 4) ; Velitrae (Liv., VI, 13, 8 ; 21, 2-3 ; VII, 15, 11 ; VIII, 3, 9 ; 12, 7 ; 13, 5). — Pour Fidènes, voir plus bas.

5. Comme le sont, dans le principe, les « colonies latines » : cf. Kornemann, s. v. *coloniae* in Pauly-Wissowa, *Real-Enc.*, col. 583. On sait que le Latium se souleva contre Rome, en 340, sous la conduite de deux préteurs issus justement de « colonies romaines », L. Annius de Setia et L. Numisius de Circei (Liv., VIII, 3, 9).

6. Nous ne ferions donc pas, dans cette histoire, la part aussi grande (tant s'en faut !) que ne la fait M. E. Pais aux « anticipations » et aux « duplications ». Ces phénomènes seraient d'ailleurs moins explicables ici qu'en d'autres cas, puisque, après le soulèvement de 340, le Latium fut fidèle à Rome.

habitants venus de Rome à des dates diverses, ces nouveaux citoyens, par intérêt ou par contrainte, suivaient la politique de la communauté, même hostile à Rome, comme les Sabins ou les Étrusques de Rome le faisaient autrefois à l'égard de leur pays d'origine. Notre connaissance de ces antiquités reculées est toujours faussée, du fait des annalistes, parce que nous nous représentons mal que Rome ait pu être en face de Velitrae dans la position où Velitrae nous est figurée en face de Rome. Mais chacune des deux étant de population mixte, sans qu'aucune soit colonie de l'autre, celle qui, à la fin de contestations séculaires, s'est soumise à l'autre, a pris normalement figure de rebelle invétérée.

Peut-être a-t-on trop négligé une donnée solennelle de l'historiographie romaine : elle racontait qu'avant de se lever en masse contre Rome, les Latins avaient demandé de constituer avec elle un seul État, où tous les droits et toutes les magistratures eussent été partagés[1]. Or, si nos inductions sont vraies, cette tradition, même fausse, présente un degré éminent de vraisemblance morale : elle ne fait que synthétiser l'idéal de « peuplement réciproque » auquel Rome avait dû sa naissance, qui avait régi pendant longtemps ses rapports avec les diverses villes du Latium, mais dont le principe s'était peu à peu faussé, permettant à Rome de traiter diversement des villes, en théorie toujours souveraines, avant de leur imposer à toutes sa domination[2].

Ces trois aspects de la précolonisation romaine (les deux premiers surtout) peuvent surprendre par leur caractère archaïque, et pour ainsi dire naïf. Mais il est bien plus surprenant encore que la tradition — proclamée récente — dont nous disposons nous ait permis d'en noter des exemples précis dans le monde italique. On sera tenté d'en tirer deux conclusions — qui ne s'excluent pas l'une l'autre :

1. Voir Liv., VIII, 3, 8-6, 8. Cf. A. Piganiol, *La conquête romaine*, p. 128 : « tradition incroyable ».

2. C'est dire que nous nous imaginons un prélude presque inconscient à l'habile politique par laquelle Rome donna aux diverses cités latines, pour les mieux diviser, des droits et des devoirs différents : selon nous une évolution plus ou moins lente, selon que l'élément romain devenait plus ou moins puissant en chacune d'elles, avait déjà créé des inégalités dont la politique réaliste de Rome avait profité avant d'en faire un système de domination. La véritable « colonisation » romaine commença en fait lorsque le *conubium* fut interdit entre villes latines tout en restant permis entre chacune d'elles et Rome ; l'attraction exercée par la « capitale » fut alors sans contre-partie (cf. l'anecdote légendaire de Dion., VI, 1, commentée, en un autre sens, par E. Pais, *Storia di Roma...*, IV, p. 267).

1° Ces modes préhistoriques d'emprise se sont perpétués en Italie jusqu'en plein âge historique ;

2° Les annalistes, et les auteurs classiques qui en dérivent, en ont gardé, comme malgré eux, le souvenir.

Ils y ont eu un certain mérite. Car, à côté de quelques exemples purs, une précolonisation de ce genre, plus nécessaire (au sens philosophique) que voulue, en présente surtout de confus et qui mêlent les différents modes d'action. La « colonisation réciproque », en beaucoup de cas, n'est pas fort distincte de la « colonisation par endosmose » ; et elle n'est même pas toujours sans rapports avec la « colonisation par saisie des femmes » : nous citions plus haut Antemnae et Crustumeria, qui paraissent avoir conclu avec Rome un accord de peuplement réciproque, mais à la suite d'un acte de violence qui les avait privées d'une partie de leur population féminine.

D'autre part, comme il ne pouvait s'agir, en de telles actions, d'une *méthode* politique, les résultats risquaient d'en paraître déconcertants à des historiens qui voyaient de plus en plus le développement de Rome sous un aspect rationnel. Or ils nous ont transmis des indications contradictoires qui ne s'expliquent guère, il nous semble, que par une précolonisation non dirigée, et dont les historiens modernes eux-mêmes auraient profit à tenir plus de compte[1]. Ainsi entre Rome et certaines villes, comme Ardée, Tusculum, Capoue, c'est l'aristocratie seule qui paraît fusionner[2] ; mais ailleurs, comme à Fidènes, Privernum, Velitrae, l'aristocratie s'élève contre la politique romaine[3] et c'est entre les « plèbes » que s'établissent les liens de sympathie[4]. Il se peut que, dans le premier cas, se révèle une doctrine ; que, dans le second, se trahisse seulement le résultat d'un mouvement démographique. Il se peut aussi que ces faits, et d'autres analogues[5], doivent s'expliquer par une précolonisation

1. Ils ont tendance à penser que seules fusionnèrent les *aristocraties* de Rome et des cités « vaincues » (cf. E. Pais, *Storia di Roma...*, IV, p. 202 s. ; 358 s.).

2. Cf. E. Pais, *Histoire Romaine...*, I, p. 88 ; *Storia di Roma...*, IV, p. 358 s. ; 350 s. et 218 (voir Liv., IX, 25, 1-3).

3. Dion. Hal., III, 7 et 8, 1 (Fidènes) ; Liv., VIII, 14, 5-7 et 20, 9 (Privernum, Velitrae).

4. Cf. (pour Privernum et Velitrae) Liv., VI, 22 et VIII, 21.

5. Par exemple la question du partage et de la distribution du territoire de Véies, désirés par la plèbe, refusés par le Sénat (Liv., V, 24-25. Cf. E. Pais, *Storia di Roma...*, III, p. 88 ss. ; 342 ss.). On comprendra, d'après Tite-Live, que la plèbe vise d'abord à une sorte de *secessio* ; puis se contenterait d'un transfert en masse ; enfin propose l'organisation d'une cité unique en deux villes, presque du type Naples-Palépolis. (Nous lisons Liv., V, 24, 8 : *Ceterum partim plebi partim senatui destinabant habitandos [Veios]; duasque urbes communi re publica incoli a populo Romano posse.*)

de caractère différent selon qu'elle était urbaine ou rurale[1]. Sans entrer ici dans le détail, il est sûr du moins que les historiens antiques nous font pénétrer, par ces indications, dans un domaine qui n'est pas celui de la colonisation classique.

Seulement, comme ils n'y voient pas clair et que même, à la fin du Ier siècle avant notre ère, lois agraires et distributions de terres aux vétérans ont modifié et brouillé jusqu'aux règles de cette colonisation classique, il arrive à Tite-Live, par exemple, lorsque, dépassant le fait transmis par une tradition incertaine, il s'avise de vouloir l'expliquer, d'aboutir à une confusion incroyable, et même absurde. Passe encore qu'il se représente les étapes de la fusion romano-campanienne sous les espèces d'un traité, puis du *conubium*, puis du droit de cité complet[2]; ou que les colonies de Signia et de Circei lui paraissent avoir été fondées à la fois pour décharger Rome d'une plèbe inactive (idée « actuelle »), pour occuper le pays (colonisation rurale étendue) et créer des postes militaires (type de « colonie de citoyens » à effectif restreint[3]). Mais il en arrive à écrire qu'à Labici on envoya 2.500 colons pourvus chacun de deux jugères, pour prévenir une agitation agraire[4] ! — L'interprétation est fautive ; le fait, nu, peut-être vrai. C'est de cette combinaison du réel presque oublié et de l'interprétation erronée que doivent dériver les phrases incertaines où Tite-Live nous parle de la « précolonisation » romaine.

*
* *

Revenons à Fidènes.

Elle passait pour avoir été anciennement colonisée par Albe, comme Nomentum et Crustumeria[5] : Rome aurait-elle hérité de sa métropole ? Denys et Plutarque prétendent que Fidènes fut colonie romaine dès le temps de Romulus — avec des précisions suspectes... et discordantes[6] ; les deux villes étant alors

1. Les Ardéates, ayant appelé les Romains, gardèrent cependant leurs champs ; donc, si les Romains vinrent en nombre, ils durent plutôt s'adjoindre à la population urbaine. A Velitrae au contraire et à Privernum, après la guerre latine, les « sénateurs » furent déportés, laissant leurs champs aux colons romains.

2. Liv., XXXI, 31, 10 :... *ipsos* (*i. e. Campanos*) *fœdere primum, deinde conubio atque cognationibus, postremo ciuitate nobis coniunxissemus.*

3. Liv., I, 56, 3.

4. Liv., IV, 47, 6-7.

5. Dion. Hal., II, 53, 4.

6. Selon Denys d'Halicarnasse, (II, 53-55), Romulus y laissa une garnison de 300 hommes (figuration de la « colonie de citoyens romains »-type) ; selon Plutarque (*Rom.*, 23), il y envoya 2.500 colons (type de « colonie latine »).

rivales[1] : c'est-à-dire à peu près de même puissance. Mais Tite-Live ne l'affirme pas : il laisse sans conclusion le récit de la première défaite fidénate, sans que l'on puisse jurer que ce soit négligence d'abréviateur[2]. Il ne fait point allusion non plus à des difficultés entre Rome et Fidènes, que Numa aurait pacifiquement résolues[3], ni à plusieurs « rébellions » de la ville étrusque, curieusement échelonnées, dans la tradition de Denys, de façon à nous montrer d'abord un avortement de conspiration, puis des échecs entraînant des répressions de plus en plus sévères, mais qui n'aboutissent pas à l'extrême[4]. C'est quand il décrit la grande bataille où Mettius Fufetius songeait à trahir Tullus Hostilius qu'il note incidemment le mélange de population romano-fidénate[5]. Or, de ce mélange Denys ne parle explicitement qu'après la soi-disant prise de Fidènes par Ancus Martius[6] et une nouvelle campagne de Tarquin l'Ancien contre la ville, où les Étrusques avaient mis garnison : et la répression semble alors — paradoxalement — moins violente que celle à laquelle avait présidé Tullus[7].

De ces incoordinations, omissions et repentirs, on conclura d'abord que la tradition annalistique n'est pas une pure reconstruction : auquel cas elle présenterait une unité plus logique et plus ferme. L'intervention « moderne » semble nette lorsque, de fait ou d'expression, il est question de « colonie » ; mais une gêne subsiste, qui à elle seule mettrait le lecteur en garde même contre Denys, à plus forte raison en face de Tite-Live qui ne parle pas de *colonia*[8], ni d'une préfigure de *colonia*, et ne fait rien pour expliquer, soit avant soit après le moment où il en parle en passant, ce phénomène d'une population mixte[9].

---

1. Dion. Hal., III, 6.
2. Liv., I, 14. Le récit est fort circonstancié.
3. Dion. Hal., II, 72, 1.
4. Dion. Hal., III, 6 ss. ; 23 ss. ; 31, 5 (supplice des chefs du mouvement ; les autres restent politiquement libres, avec libre disposition de leurs biens) ; 39-40 (beaucoup de victimes à la prise de la ville ; supplice d'un petit nombre de responsables ; pillage de la ville avec sauvegarde des habitants ; garnison romaine).
5. Liv., I, 27, 3-4.
6. Dion. Hal., III, 40-44. Le récit anticipe sur les faits de 426 (cf. E. Pais, *Storia di Roma*..., II, p. 209 et 250 ; III, p. 65 s. et 320-326).
7. Dion. Hal., III, 58. Tarquin punit de mort ou d'exil les auteurs de la défection ; il laisse à Fidènes des Romains ἔποικοι καὶ φρουροὶ τῆς πόλεως ; les biens des condamnés sont partagés entre eux et le surplus laissé aux anciens habitants. La Fidènes issue de pareilles mesures aurait singulièrement ressemblé à celle que se figure Tite-Live entre Romulus et Tullus Hostilius.
8. Le mot ne figure, à propos de Fidènes, que Liv., IV, 17, 1.
9. Il est très remarquable que Denys (malgré sa propension et sa facilité à boucher tous les « trous » de la tradition) en agisse pour Velitrae exactement comme Tite-Live pour Fidènes : ayant mentionné (VI, 42, 2) la prise de la ville par les

On se demandera ensuite si une « actualisation » aussi gauche ne déguise pas une de ces fausses et progressives « colonisations » par endosmose ou peuplement réciproque dont nous avons donné des exemples. Non seulement la courbe générale de l'évolution s'en expliquerait mieux, mais même certains détails surprenants[1]. Et l'on pourrait s'étonner, sans doute, que des données si archaïques se soient transmises, même défigurées, jusqu'aux annalistes dont Denys et Tite-Live sont les derniers héritiers ; mais il n'était pas besoin de remonter jusqu'aux rois : à la date où Fidènes fut historiquement réduite à la sujétion par Rome, dans le dernier tiers du v[e] siècle, les mêmes modes d'emprise étaient usités[2], et ils se sont perpétués, nous l'avons vu, longtemps encore. Ce qui explique que nous ayons pu les ressaisir à travers Tite-Live lui-même et Denys.

Mais les historiens anciens (sauf Thucydide dans son étonnante « Archéologie », et peut-être Timée) n'avaient pas comme nous le sens du changement, de l'évolution morale surtout. Et il faut convenir que, dans le cas présent, la langue latine, loin d'aider Tite-Live à distinguer entre le processus ancien et les pratiques modernes, ne pouvait qu'aggraver en son esprit la confusion entre les deux.

Romains sans en indiquer les suites, il note que Velitrae, ayant perdu les neuf dixièmes de ses habitants par la peste, demanda à Rome de la repeupler, « parce qu'elle en avait déjà reçu des clérouques » (VII, 12, 5) ; Rome envoie de nouveaux « clérouques », et en colonie de type classique (VII, 13. Cf. Liv., II, 31, 4 : *Velitras coloni ab urbe missi et colonia deducta*, où, malgré la tentation, on ne considérera pas le second membre comme une glose, mais comme le témoignage d'une « actualisation », faite après coup, d'une tradition qui paraissait obscure et incomplète : actualisation antérieure d'ailleurs et à Denys et à Tite-Live. Ce dernier en effet décompose en deux temps, à deux ans d'intervalle, la donnée synthétique de Denys : II, 31, 4 (avant la peste) ; 34, 6 (*Et Velitris auxere numerum colonorum Romani*). Parfaite contre-partie à la façon de faire des deux historiens quand il s'agit de Fidènes).

1. Comme l'instabilité d'une « communauté » Rome-Fidènes établie par Romulus (Dion. Hal., III, 23 : sommés de justifier leur conduite, les Fidénates répondent μηδὲν αὐτοῖς ἔτι πρᾶγμα πρὸς τὴν Ῥωμαίων πόλιν εἶναι κοινόν depuis la mort de Romulus, auquel ils avaient juré τὰ περὶ τῆς φιλίας ὅρκια. Et ils sont censés cependant avoir reçu de Rome garnison et colonie paysanne : Dion. Hal., II, 53 !) — Ou la dénonciation d'une conspiration de l'aristocratie fidénate à Tullus Hostilius par « ses hôtes » de Fidènes (Dion. Hal., III, 7 et 8, 1). — Étroites relations, mais indépendance *réelle*. — On remarquera encore que, dans les années où Fidènes semble avoir été véritablement réduite par Rome, parmi les consuls appelés à agir contre elle figure deux fois un L. Sergius Fidenas (Liv., IV, 17,7 et 30, 4 ; cf. aussi 25,2).

2. Soi-disant « colonie Romaine » révoltée (Liv., IV, 17, 1-6), prise avec peine (22) et « détruite » (25,8), accusée de razzias sur le territoire romain (30,5), « renforcée » de nouveaux colons (30,6), qu'elle massacre pour recommencer la guerre (31,7), prise et pillée de fond en comble (34), Fidènes en ces quelques années présente le schéma complet de toute la préhistoire de la colonisation romaine (à peuplement mixte).

Le sens de *colonus* oscillait en effet entre des valeurs fort diverses : « paysan cultivateur[1] », ou, de façon plus précise, « fermier », « tenancier[2] » ; « occupant d'une terre vacante » et, par suite, « élément de peuplement[3] » ; « membre d'une colonie organisée » enfin. Même *colonia*, dont l'acception est pourtant plus nette en général, participe en certains cas de cette indétermination[4]. On conçoit quelle part laissaient à l'interprétation personnelle de pareils mots. Soit, en effet, une phrase comme celle-ci : *Eodem anno Setiam, ipsis querentibus penuriam hominum, noui coloni adscripti*[5]. Comme Tite-Live n'a nulle part indiqué plus haut que Setia fût colonie romaine, rien (sauf, nous le verrons, le verbe *adscripti*) n'empêche de traduire : « ...de nouveaux habitants furent recrutés pour s'adjoindre à ceux de Setia. » Plus loin seulement[6], nous nous apercevons que l'historien assimile ce peuplement à une colonie. Mais il se peut que ce soit le résultat d'nne interprétation personnelle. C'est ce qui semble net lorsqu'il écrit[7] : *Velitras coloni ab urbe missi et colonia deducta*. A une notation vague, mais qui peut garder quelques vestiges de réalité, il adjoint (sans pourtant croire commettre une tautologie, ceci est essentiel[8]) une interprétation précise, mais plus que suspecte. Demi-conscience, et en tout cas scrupule, suivis d'une erreur délibérée. Mais cela vaut mieux que le paisible et perpétuel contresens de Denys.

---

1. Par ex. Cato, *R. R.*, I.

2. Par ex. Cic., *Ad famil.*, XIII, 1 (en Gaule Cisalpine). Ce sens, technique et légal (Cf. Ernout-Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, s. v.), est habituel dans la langue du Haut-Empire : voir Fustel de Coulanges, *Recherches sur quelques problèmes d'histoire*, p. 9 ss.

3. Par ex. Liv., IX, 26, 3 et 5 (*...cum de COLONIS mittendis Luceriam consuleretur senatus, multi DELENDAM urbem censerent... Vicit tamen sententia ut mitterentur coloni ; duo milia et quingenti missi*). Cf. Liv., VIII, 14, 7 (Velitrae) ; IV, 30, 6 (Fidènes). L'idée de *coloni* n'entraîne pas alors forcément celle de *colonia* : par ex. Liv. I, 52, 2 (*res omnis Albana cum colonis suis*) ; IV, 32, 12 *respersos sanguine colonorum suorum* : i. e. *Romanorum*) ; et, peut-être, II, 39, 2 (à cause de la disjonction : *colonos inde Romanos*). — Le mot s'oppose à *incola* : Liv., IV, 37, 2 (Voir plus haut, p. 104 et n. 3. — Cf. Ernout-Meillet, *Dictionnaire étymologique*.... s. v.

4. Dans Plaute, de façon évidente : *Aul.*, 576 (*post hoc quod habeo ut commutet coloniam ego id cauebo* = « et puis, après, ma marmite changerait de résidence » [trad. A. Ernout]) ; *Ep.*, 343 (*ego hinc migrare cesso, ut importem in coloniam hunc... commeatum ?*). — Sens imprécis dans Caes., *B. G.*, VI, 34 ; Tacit., *Germ.*, 41 ; Liv., *Épit.* LXI.

5. Liv., VI, 30, 9.

6. Liv., VII, 42, 8.

7. Liv., II, 31, 4.

8. A moins de considérer *et colonia deducta* comme une glose ? Mais rien ne nous y autorise, sauf la naïveté de la phrase.

Le mot *addere* était, lui aussi, assez souple. Du moins il ne s'appliquait forcément ni à l'adjonction du moins grand nombre au plus grand nombre[1], ni au déplacement de l'élément adjoint vers celui auquel il s'adjoint. C'est ainsi que Tite-Live peut écrire, à propos de la « colonisation » d'Antium : *adeoque pauci (Romani) nomina dedere ut ad explendum numerum coloni Volsci adderentur*[2] ; l'élément volsque domicilié (*incolae*) restant de beaucoup dominant dans la ville et même parmi les *coloni* soi-disant Romains. Non seulement cette phrase est exactement semblable à celle d'où nous sommes partis à propos de Fidènes (car on doit forcément entendre... [*Romanis*] *adderentur*) ; mais elle nous ouvre peut-être un aperçu sur un emploi quasi-technique d'*addere*. Nous savons en effet par Paul (Festus) que ADSCRIPTI *dicebantur qui in colonias* NOMINA DEDISSENT, *ut essent* COLONI ; dans ces conditions, *addere* n'indique-t-il pas une désignation d'office quand le nombre des volontaires ne parvient pas à égaler celui des lots prévus ?

Le cas d'Antium, d'ailleurs, permet de mieux apprécier l'expression et la pensée de Tite-Live par comparaison à celles de Denys. Sous des faits analogues les deux historiens mettent des réalités en partie différentes. Denys[3] se représente la répartition du territoire antiate en trois étapes : appel aux Romains, qui s'inscrivent peu nombreux (ὀλίγων τε ἀπογραψαμένων) ; complément de Latins et d'Herniques pour remplir les cadres de la colonie (τῆς ἀποικίας μετέχειν) ; abandon par les triumvirs, chargés de la répartition, d'une partie des terres aux Antiates eux-mêmes (μοῖράν τινα ἐξ αὐτῆς τοῖς Ἀντιάταις ὑπολειπόμενοι). Cela répond à une formule connue, on dirait volontiers classique[4], et même chez d'autres peuples que les Romains. Et Denys s'y tient fort strictement dans la suite de son récit, distinguant toujours à Antium les Volsques, « anciens habitants de la ville », et les colons Romains (sans plus parler, d'ailleurs, des Latins et Her-

1. L'affaiblissement en est net, même au sens le plus direct (= placer vers ou à côté de), à date ancienne. Cf. les expressions *addere uirgas, calcaria...* ; et, dans Pacuvius (Ribbeck [3], *Niptra*, X (11) : *Id uiri* EST *officium, fletus muliebri ingenio* ADDITUS.

2. Liv., III, 1, 7. Comparer VIII, 14, 8 ; *Et Antium noua colonia missa, cum eo ut permitteretur, si et ipsi adscribi coloni uellent.* Le cas est ici bien différent, comme suffit à le montrer le mot *adscribi* appliqué aux Antiates (voir infra).

3. Dion. Hal., IX, 59.

4. Cf. le projet prêté à Sp. Cassius pour la répartition du territoire hernique : un tiers à la plèbe romaine, un tiers aux Latins ; le surplus laissé aux Herniques (Liv., II, 41, 6-7). L'anecdote de Sp. Cassius a l'air d'ailleurs de signaler dramatiquement une innovation juridique (on sait combien cela est fréquent dans Tite-Live) : le consul Virginius Proculus s'élève en effet contre l'abandon aux vaincus d'une partie de leur ancien territoire.

niques, compris dans la colonie romaine) ; distinction bien vaine, puisque les uns et les autres agissent de commun accord (μιᾷ γνώμῃ) contre Rome [1]. Tite-Live, tout au contraire, a l'air de se contredire, mais est bien plus conséquent au fond, si l'on admet nos précédentes inductions. En effet, il dit en toutes lettres que le peuplement mixte constitué par les Romains et les Antiates était déjà « de lui-même porté à l'infidélité » et qu'il se trouva plus déterminé encore à une politique anti-romaine par l'afflux d'autres Antiates précédemment réfugiés chez les Èques [2] ; non cependant au point d'entreprendre aussitôt une guerre, puisque Rome crut encore pouvoir demander à la ville un contingent militaire, que les Antiates fournirent minime, et avec retard [3]. En face de la normalisation forcée de l'historien grec, le vocabulaire plus souple et la relation plus nuancée de Tite-Live donnent l'impression d'une vue plus approchée des conditions de la vie et de la politique à une date reculée.

C'est bien aussi de cette façon que l'on se figurera, dans la phrase d'où nous sommes partis, soit les Fidénates, soit un grand nombre d'entre eux *coloni additi Romanis* : c'est-à-dire constituant avec les Romains un peuplement mixte, mais où ils ont (ou acquièrent avec le temps) la majorité.

Seulement Tite-Live, même lorsque, par la prudence de l'expression, il ne déforme pas de façon irrémédiable l'antique donnée, déjà incertaine sans doute chez les annalistes ses modèles, se représente toujours plus ou moins la colonisation romaine classique. Et cette colonisation lui montre un groupe compact de citoyens romains (ou d'alliés latins) auxquels peuvent être adjoints, par grâce, quelques éléments indigènes, les plus fidèles parmi les vaincus [4] : de son temps même, il en avait été ainsi pour les Salasses admis dans la colonie d'Augusta Praetoria [5]. Il a dû s'imaginer, comme Denys, que Fidènes était, dès

1. Voir Dion Hal., X, 20 et 21.

2. Liv., III, 4, 3-4 (*Suspecta et colonia Antium fuit... sua sponte iam infidos colonos...*).

3. Liv., III, 4, 4 et 11 et 5, 15.

4. Sur les Ligures indigènes dépendant des colonies romaines et latines de la plaine padane (Strab., V, 10 p. 216 c), voir E. Pais, *Dalle guerre puniche a Cesare Augusto* (1918), p. 563 ss.

5. Comme *incolae*, en 23 av. J.-Chr. Voir l'inscription *Notizie degli Scavi*, 1894, p. 364 (= *Inscriptiones Italiae*, XI, fasc. 1, n° 6), étudiée par E. Pais, *Sulla romanizzazione della Valle d'Aosta*, in *Rendiconti dell' Accad. dei Lincei*, 1916, p. 3 (article repris dans *Dalle guerre Puniche...*, II). Le phénomène est d'autant plus intéressant que la pression démographique des Salasses dans la région est attestée par ailleurs sur la colonie, antérieure, d'Eporédia (Strab., IV, 6, 7, p. 205 c).

le règne de Tullus Hostilius, colonie romaine, alors qu'il s'agis-tout au plus d'endosmose ; mais l'étrangeté des faits qu'il rapportait l'a engagé à ne pas employer le terme trop précis (même *colonia*) qui aurait outrepassé son modèle en fixant sa pensée. Travail d'un adaptateur de grand goût. Or il se trouve que l'expression, en sa bienfaisante ambiguïté, trahit malgré lui, par la contradiction entre sa signification de bon sens et celle qu'il sous-entend, le calque prudent d'un auteur ancien en qui vivait encore, plus ou moins net, le souvenir de peuplements moins administratifs...

Ambiguïté ou, si l'on veut, hypocrisie, nous n'avons pas le droit de la supprimer. Les éditeurs modernes qui corrigent ce texte accentuent l'erreur de vision dont Tite-Live semble avoir eu au moins le pressentiment : ils le font se tromper brutalement, alors qu'il cherche un biais prudent, et que son style imprécis s'accorde à l'indécision de sa pensée. C'est lui faire tort, et nuire en même temps aux historiens de la Rome antique.

Jean Bayet.

TITE-LIVE

ET LE

PASSAGE DES ALPES PAR HANNIBAL

Le passage des Alpes par Hannibal, tel qu'il est présenté par Tite-Live, au livre XXI, a tellement préoccupé... et découragé les commentateurs, qu'il semble superflu d'y revenir. Mais il circule, sous des noms vénérés, tellement d'absurdités au sujet de ce passage, lesquelles ont leur écho jusque dans les meilleures éditions scolaires, que je ne vois guère la possibilité dans l'état actuel des choses de l'expliquer ou de le commenter avec précision devant des élèves.

Pour y parvenir, quatre méthodes sont possibles : 1° Multiplier les contresens et les additions arbitraires jusqu'à ce que le texte arrive à dire ce qu'on veut lui faire dire, fût-ce le contraire de ce qu'il paraît dire ; 2° Jeter par-dessus bord tout ce qui vous gêne, sans se priver d'ailleurs d'utiliser l'auteur, toutes les fois qu'il vous arrange ; 3° Déclarer humblement qu'on n'y comprend rien et éliminer Tite-Live toutes les fois qu'on veut élucider ce point d'histoire ; 4° Essayer de découvrir comment s'est constitué le texte en question, et de quoi il est fait[1].

Je ne connais personne qui ait été assez réservé pour adopter, du moins intégralement, la troisième méthode ; mais les deux premières, les seules condamnables, ont d'illustres représentants. Se trouvant en présence de ces mots *sed ad laevam in Tricastinos flexit*, Ernest Desjardins[2] l'interprète ainsi : « Cet historien nous montre Hannibal s'écartant de la rive gauche de l'Isère et se dirigeant vers le Sud, comme s'il voulait retourner dans le pays des Tricastins. » Quel candidat infortuné au baccalauréat a jamais accumulé tant de contresens sur si peu de

1. Ce n'est pas à dire que certains arguments, certaines conclusions partielles même que j'ai adoptées, ne puissent se retrouver ailleurs. Mais, ayant tout tiré des textes anciens, et n'ayant consulté qu'à titre de contrôle des ouvrages antérieurs, je ne vois, dans notre rencontre fortuite avec ceux-ci, qu'une preuve de la solidité de mon argumentation.

2. *Géographie de la Gaule* (Paris, 1878). T. II, p. 232 ; cf. T. I, p. 90, où Desjardins répète un « comme si » qui n'est pas dans le texte, mais qui est nécessaire à sa démonstration puisqu'il ne le fera jamais passer par le pays des Tricastins.

mots? Camille Jullian[1], lui, tranche le nœud gordien ; il ajoute : « il me semble donc que Tite-Live, tout en respectant scrupuleusement les descriptions et les données qui venaient des contemporains d'Hannibal, les a appliquées à tort ou à travers aux lieux où il supposait le passage des Carthaginois. » Me voici bien embarrassé : faut-il laisser sans défense la mémoire du plus grave des historiens antiques ou attaquer celle d'un des plus respectables et éminents historiens français ?

Relisons ce passage : Ayant traversé le Rhône, après avoir harangué ses soldats et les avoir invités à se préparer à se mettre en route, [XXXI, 2] *postero die profectus adversa ripa Rhodani mediterranea Galliae petit, non quia rectior ad Alpes via esset, sed, quantum a mari recessisset, minus obvium fore Romanum credens,* [3] *cum quo, priusquam in Italiam ventum foret, non erat in animo manus conserere.* [4] *Quartis castris ad Insulam perveuit. Ibi Isara*[2] *Rhodanusque amnes diversis ex Alpibus decurrentes agri aliquantum amplexi confluunt in unum ; mediis campis Insulae nomen inditum.* [5] *Incolunt prope Allobroges*[3]... [6, 7, 8]. Hannibal, pris comme arbitre entre deux frères qui se disputent le trône, se prononce pour Brancus, qui, reconnaissant, le ravitaille en toutes sortes de choses. [9] *Sedatis Hannibal certaminibus Allobrogum cum jam Alpes peteret, non recta regione iter instituit, sed ad laevam in Tricastinos flexit ; inde per extremam oram Vocontiorum agri tendit in Tricorios, haud usquam impedita via, priusquam ad Druentiam flumen pervenit.* [10] *Is et ipse Alpinus amnis longe omnium Galliae fluminum difficillimus transitu est.* [11] *Nam cum aquae vim vehat ingentem, non tamen navium patiens est, quia nullis coercitus ripis, pluribus simul neque isdem alveis fluens, nova semper vada novosque gurgites gignit, et ob eadem pediti quoque incerta via est ; ad hoc saxa glareosa volvens nihil stabile nec tutum ingredienti praebet.* [12] *Et tum forte imbribus auctus ingentem transgredientibus tumultum fecit, cum super cetera trepidatione ipsi sua atque incertis clamoribus turbarentur.*

---

1. *Histoire de la Gaule* (éd. 1914). T. I p. 475 n.

2. Les manuscrits ont *Ibisarar*, d'où on tire facilement le texte actuel. Supposer ici qu'il s'agit de l'Arar (la Saône) nous jette, ce me semble, dans des difficultés inextricables.

3. Après cette indication, au § 6, Tite-Live écrit « *tum discors erat* », ce qui a fait croire au général Azan, que, contrairement au récit de Polybe, les deux frères n'habitent pas l'île, mais sont des Allobroges qui habitent auprès. Cela me paraît peu probable, ici, comme plus loin. Tite-Live a coupé son récit par une indication déplacée ou tirée d'un autre texte, qui constitue le § 5, de sorte que le suivant prête à confusion. Dans les deux textes les deux frères habitent l'île ; il n'est pas certain, d'après Polybe, qu'ils soient Allobroges.

XXXIII, 1-5. Scipion campé à l'embouchure du Rhône, se lance à la poursuite d'Hannibal et trouvant vide le camp que le Carthaginois avait occupé après le passage du fleuve, revient à la mer et gagne Gênes. [6] *Hannibal ab Druentia campestri maxime itinere ad Alpes cum bona pace incolentium ea loca Gallorum pervenit.* [7] L'armée carthaginoise, qui jusque-là ne connaissait des Alpes que ce qu'elle en avait ouï dire, trouve que la réalité le dépasse encore. [8] *Erigentibus in primos agmem clivos apparuerunt imminentes, tumulos insidentes, montani.* Le lendemain, bataille. Marche de trois jours. De nouvelles populations essaient de prendre le Carthaginois en traître ; bataille de deux jours. Marches et contremarches à la recherche du col que l'on atteint le neuvième jour.

Que ce passage soit inintelligible, c'est ce que chacun sait. Mais pour découvrir quel rouage est défectueux, il est souvent nécessaire de démonter le mécanisme. Nous allons donc examiner chaque expression.

[XXXI, 6] *recta regione* : Hannibal étant au confluent du Rhône et de l'Isère, quelle serait la « direction directe »? Par le Tricastin, dit Jullian ; mais Tite-Live oppose précisément cette direction à celle qui mène chez les Tricastins. Par l'Isère? Alors Hannibal, prenant à gauche, va encore remonter le Rhône, et par quels chemins invraisemblables passera-t-il ensuite? A vrai dire, il ne lui reste qu'un seul itinéraire acceptable, c'est le Grand Saint-Bernard : mais Tite-Live [XXXVIII, 6-9] l'a formellement rejeté pour des raisons valables, auxquelles on pourrait ajouter la longueur du trajet. Renonçons donc pour le moment à savoir ce que l'historien entend par *recta regio.*

ad laevam : « vers la rive gauche du Rhône, » interprète Desjardins. Mais le lecteur n'a pas oublié la traversée mouvementée du fleuve et ne peut pas supposer un instant le Carthaginois assez sot pour le franchir à nouveau et se diriger sur les Cévennes. Si l'on suppose que *laeva* désigne la rive gauche d'une rivière, ce serait de celle de l'Isère qu'il faudrait parler ; mais elle n'est mentionnée que conjointement avec le Rhône quelques lignes plus haut ; il faudrait donc une précision. Du reste *ad laevam* a-t-il jamais signifié « sur la rive gauche », surtout par rapport à quelqu'un qui remonte le courant ? Et n'est-il pas plus conforme de lui faire signifier tout simplement « à gauche » ; et comme le point de direction est indiqué (*cum jam Alpes peteret*), Hannibal, au lieu de faire face à l'Est, se dirige vers le Nord ou le Nord-Est. La remonte du Rhône étant exclue, il faut admettre qu'il remonte l'Isère.

in Tricastinos : seulement il ne rencontrera jamais les Tricastins, dont nous connaissons à peu de chose près l'emplacement. Il existe aujourd'hui un Tricastin, entre le Rhône et son affluent l'Eygues, et certains font de Saint-Paul-Trois-Châteaux (entre Montélimar et Nyons) leur ville principale. D'autres, il est vrai, lui préfèrent Aouste-en-Diois (sur la Drôme, à l'ouest de Die), qui serait l'*Augusta Tricastinorum* de Pline[1]. De toute façon, on croit pouvoir affirmer sans risque qu'ils occupaient la partie occidentale du département actuel de la Drôme, celle qui touche au Rhône. — Si, laissant de côté *recta regione* et *ad laevam*, nous nous en tenons à la mention des Tricastins, les difficultés ne sont pas pour autant aplanies. D'abord on attendrait plutôt *regressus est* que *iter flexit*, Hannibal ayant déjà traversé le pays des Tricastins en remontant le Rhône. Ensuite on s'explique mal qu'après avoir eu tant de hâte d'éviter Scipion, il rebrousse brusquement chemin, au risque de rencontrer le Romain, si celui-ci, comme il en a eu un moment l'intention, s'est mis à la poursuite de son adversaire[2]. Enfin le seul itinéraire vraisemblable en pareil cas étant Die (*Dea Vocontiorum*) et le col de Cabre, le Carthaginois ne serait pas passé *per extremam oram Vocontiorum agri*, mais au cœur même de leur territoire, et ne serait jamais allé chez les Tricores, que personne, que je sache, n'a jamais pensé à placer si au Sud.

per extremam oram Vocontiorum agri tendit in Tricorios... ad flumen pervenit. Résignons-nous donc à voir Hannibal remonter l'Isère au moins jusqu'à *Cularo* (Grenoble). Il longera en effet alors la frontière nord des Voconces qui, selon Strabon (IV, 6, 4), touchent aux Allobroges. Deux chemins s'ouvrent à lui pour atteindre la Durance : l'un remonte la vallée du Drac et redescend par le col de la Croix-Haute ou le col Bayard, l'autre franchit le col du Lautaret après avoir longé la Romanche. Dans les deux cas Hannibal s'éloigne des régions occupées par les Allobroges, où Brancus, Allobroge lui aussi, aurait pu lui prêter appui. De plus, si nous mettons les Tricores, avec la plupart

---

1. La discussion me paraît oiseuse : elle est fondée principalement sur le fait que, suivant Walckenaër, le nom de *Tricastinum* aurait été au moyen âge appliqué au district de Crest, tandis que le Tricastin actuel se serait appelé *Tricastrum*. Mais *Tricastinum* semble bien dériver lui-même de *Tricastrum* et le premier mot n'est que l'adjectif du second. Il n'y a rien que de très naturel à supposer que les Tricastins ont occupé un territoire plus étendu que le Tricastin actuel et qui s'étendait jusqu'au Diois.

2. Quelques-uns de nos arguments se rencontrent avec ceux du général Azan, qui a soutenu en 1902, étant alors lieutenant, une thèse sur « Hannibal et les Alpes ». L'absurdité d'une pareille contre-marche n'a pas échappé à un officier.

des géographes [1], dans la vallée du Drac, il y a une solution de continuité dans l'itinéraire d'Hannibal. Où va-t-il après les Tricores ? S'il remonte le Drac, il retourne chez les Voconces ; s'il remonte la Romanche, il pénètre chez une autre peuplade ; mais Tite-Live n'en dit rien.

Hannibal traverse la Durance ; on se demande pourquoi, puisque, étant sur la rive gauche, il n'a qu'à la longer pour atteindre le col du Mont-Genèvre et qu'il lui faudra ensuite passer à nouveau cette rivière difficile. Si du reste il est passé par le Lautaret, il n'a même pas besoin d'aller jusqu'à la Durance. Dira-t-on que pour Tite-Live la Durance, c'est la Clarée qui s'y jette près de Briançon ? Mais on a peine à croire que ce petit affluent ait pu grossir au point de laisser un souvenir si vif alors que la traversée des Alpes, qui va offrir par ailleurs de bien plus graves difficultés, est près de s'effectuer.

Ce que Tite-Live dit de la Durance n'est pas aussi sans soulever quelques objections. Desjardins en admire l'exactitude, Jullian déclare que la description ne convient pas à cette rivière, surtout à hauteur de Gap [2]. Cela n'est vrai, dit le général Azan (et nous pouvons nous fier à lui), que de Sisteron à Avignon. Un détail choque particulièrement, c'est *nullis ripis*, que Gœlzer, dans son édition scolaire, commente ainsi : « Elle n'est pas encaissée » ; or il suffit de jeter les yeux sur une carte pour constater le contraire et le général Azan nous le confirme ; ce serait d'ailleurs, je crois, le seul cours d'eau des Hautes-Alpes qui ne le fût pas.

L'historien latin laisse Hannibal au beau milieu de son itinéraire pour revenir à Scipion : c'est trop tôt ou trop tard ; Polybe, plus judicieux, place cette indication au moment où Hannibal remonte le Rhône.

ab Druentia en bon latin veut dire « à partir de la Durance » et, par conséquent, en s'éloignant d'elle, et s'il s'agit de la Clarée, c'est la seule interprétation possible. Or de l'une quelconque de ces deux rivières aux Alpes, si restreint que soit le sens donné à ce dernier mot, la distance est exactement égale à zéro ; et l'on s'explique dès lors que les habitants ne se soient pas montrés bien méchants. Le mieux est donc de traduire « à partir du moment où il est parvenu à la Durance ». Le latin de Tite-Live, comme le turc du Bourgeois gentilhomme, dit beaucoup en peu de mots ; du moins en cet endroit, car ce n'est pas son habitude.

---

1. Voir toutefois la note à la fin de l'article.
2. L'expression esl équivoque, Gap n'étant pas sur la Durance.

campestri maxime itinere : je ne vois pas d'autre sens à *campestris* que celui de « de plaine ». Gœlzer commente « une région de hauts plateaux » ; mais outre que les hauts plateaux sont rares dans les régions alpestres, l'expression ne convient guère, nous l'avons vu, à la vallée de la Durance.

ad Alpes, même en interprétant assez largement *ab Druentia*, puisqu'il y a un *iter* entre les deux, ne peut être dit ici que du cordon qui fait frontière entre la Gaule Transalpine et la Cisalpine. Les Anciens d'ordinaire sont plus généreux, et Polybe fait même partir les Alpes de Marseille.

Arrivés au pied du Mont-Genèvre, les Carthaginois sont terrifiés par l'aspect des Alpes. Ils ont mis du temps à s'émouvoir. Les hauteurs qui flanquent le col ne dépassent guère 2.500 mètres, et voilà quelque temps, s'ils ont remonté la Durance, qu'ils longent des sommets de pareille altitude. S'ils ont fait route par le Lautaret, ils ont vu bien autre chose : ils ont passé au pied de l'imposante et sinistre Meije, qui atteint presque les 4.000 mètres ; ils ont peut-être aperçu même la Barre des Écrins, qui les dépasse. Le franchissement du col ne saurait non plus les effrayer, puisque le Lautaret a deux cents mètres de plus que le Mont-Genèvre.

A ce moment ils n'ont plus que 8 milles environ à parcourir, compte tenu des lacets ; et les Gaulois, qui depuis la traversée du Rhône les ont laissés en repos, malgré le trajet considérable qu'ils ont effectué, surgissent soudain. Et pendant ce modeste parcours, ils auront à essuyer deux attaques de deux peuplades différentes (*alium populum* XXXIV, 1), et entre ces deux attaques, ils effectueront un assez long parcours [1], n'étant sérieusement gênés ni par les montagnards, ni par les obstacles pendant trois jours (XXXIII, 11), soit les 8 milles indiqués plus haut, 4 km. par jour.

Nous avons cru devoir relever minutieusement toutes les difficultés du passage pour montrer qu'aucune amélioration partielle ne saurait suffire, mais aussi que Tite-Live serait un historien indigne de considération, s'il avait accumulé à plaisir les erreurs et les invraisemblances. Il est plus juste d'admettre, même si on ne parvient pas à la découvrir, qu'une erreur initiale a faussé toute cette partie du récit.

De plus, si l'on examine avec soin toutes ces difficultés, on s'aperçoit qu'elles se ramènent à deux essentielles : les positions respectives d'Hannibal et des Tricastins, le point de franchisse-

1. XXXIII, fin *aliquantum eo triduo viæ confecit.*

ment de la Durance ou du cours d'eau auquel Tite-Live donne ce nom.

Étudions donc d'abord ces deux points en eux-mêmes : soit un voyageur qui, ayant passé le Rhône, fait face aux Alpes et a à sa gauche le Tricastin ; à quel point précis se trouve-t-il ? Réponse : à Pont-Saint-Esprit. — Et quel serait alors le chemin direct ? — Actuellement la route nationale n° 94 par Nyons, Aspres, Gap et la vallée de la Durance, trajet relativement rectiligne et assez court (250 km. environ). — L'antiquité connaissait-elle cet itinéraire ? — « La route directe, dit Strabon, pour aller d'Espagne aux Alpes, est le raccourci par les Voconces. » Or la route 94 laisse à 4 milles au Sud Vaison et plus loin, au Nord, Luc-en-Diois, les deux villes principales des Voconces. Et voici *non recta regione, sed ad laevam in Tricastinos iter flexit* expliqué ; seulement Hannibal n'est pas au confluent de l'Isère et du Rhône.

Scipion arrive au camp d'Hannibal trois jours après qu'Hannibal en est parti. Le Carthaginois est en ce moment-là en train de remonter le Rhône et n'a traversé, depuis le passage du fleuve, que ses affluents de gauche et très près de leur embouchure ; le plus important d'entre eux, celui qui mérite le mieux d'être décrit comme il l'a été par Tite-Live, est manifestement la Durance. Le moment où Scipion s'ébranle est précisément celui où (dans l'hypothèse très vraisemblable d'un passage du Rhône à Beaucaire-Tarascon [1]) Hannibal a mis la Durance entre son adversaire et lui ; c'est précisément celui que Tite-Live délibérément (puisqu'il s'écarte sur ce point de Polybe) a choisi pour nous indiquer les mouvements de Scipion. — La phrase qui suit aussitôt reprend immédiatement tout son sens : *ab Druentia* signifie bien « à partir de la Durance » ; les Alpes sont celles du Dauphiné ; enfin *campestri maxime itinere* est illustré par Strabon (IV, 1, 11) : « L'ensemble du pays (entre la Durance et l'Isère) est en plaine..., la partie qui va d'Aeria (?) à la Drôme a des passages étroits et boisés (sans doute la forêt de Marsanne et les hauteurs de 500 à 600 mètres qui la dominent). » Que les habitants aient laissé passer Hannibal s'explique sans peine : intimidés peut-être par l'échec des Volques, plus civilisés que les montagnards, et plus aisés à atteindre, ils ont pu être convaincus facilement des véritables desseins d'Hannibal, en même temps que de l'inutilité d'une résistance. — Lorsque

1. C'est celle que Jullian (I, 478-192), pour des raisons fort judicieuses, a adoptée.

les Carthaginois ont pénétré dans les Alpes, l'imposant panorama des hauteurs s'offre à leurs regards effrayés ; plus loin ils commencent à monter et les véritables difficultés commencent pour eux... Tout ce passage est tiré au clair.

Seulement il faut bien reconnaître que Tite-Live a recommencé trois fois, sous une forme différente, le récit des événements depuis le passage du Rhône jusqu'aux premières rencontres avec les montagnards. Ces passages, que nous désignerons par A, B, C, vont le premier de XXXI, 1 à 9, le second de *cum iam Alpes à in Tricorios*, le troisième de *ad Druentiam pervenit* à XXXII, 8[1]. Et ces passages ne concordent pas : A lui fait remonter le fleuve pendant quatre jours, ce qui, à la marche normale d'un fantassin moderne représenterait un total de cent kilomètres[2] ; Polybe donne pour le même trajet quatre jours et 600 stades, donc 100 km ; ce qui nous place aux environs d'*Arausio* (Orange) pour la traversée ; Hannibal longe ensuite constamment le fleuve jusqu'à l'Isère et ne suit que la frontière nord des Voconces. La topographie de B s'accommoderait à la rigueur de ces indications ; toutefois le passage offre un sens plus plein, si l'on suppose qu'Hannibal a franchi le Rhône à Pont-Saint-Esprit, puis s'enfonçant dans le pays des Tricastins vers Aouste, se glisserait ensuite pour ainsi dire entre les Ségallauns et les Voconces (itinéraire aujourd'hui de la route départementale n° 6 par Crest, Chabeuil) et atteindrait l'Isère à Romans, pour continuer à longer les Voconces par le Nord. Bien entendu une pareille hypothèse ignorerait Brancus. Enfin le passage C suppose une traversée du Rhône au sud de la Durance.

Tout se passe donc comme si *Tite-Live avait cousu bout à bout trois textes* portant sur les mêmes faits historiques, mais interprétés différemment[3]. Le fait, il faut le reconnaître, est assez étrange pour que nous nous y arrêtions un moment.

---

1. Il est intéressant de rapprocher le texte de Tite-Live de l'imitation épique qu'en a faite Silius Stalicus (Puniques, III). Après avoir décrit le passage du Rhône le poète ajoute (v. 4661 sqq.)

Jamque Tricastinos incedit finibus agmen
Jam facilis campos, jam rura Vocontia carpit.
Turbidus hic truncis saxisque Druentia lætum
Ductoris vastavit iter.

2. Aux temps lointains où je faisais mon service militaire, les marches d'épreuve étaient précisément de 100 kilomètres en quatre jours.

3. Nous avons déjà vu plus haut, à propos de Brancus, qu'une indication introduite dans le texte coupe le récit et prête à confusion. — Plus loin Polybe (LVI, 3) et Tite-Live (XXXVIII, 1) donnent quinze jours pour la traversée des Alpes. Or, si, pour l'historien grec, on peut, en déduisant les deux jours d'arrêt au col, obtenir un total exact, il n'en est pas de même pour Tite-Live. C'est que, aux

Le récit de Polybe, dans ses grandes lignes et souvent même dans le détail, concorde avec celui de l'historien latin. Or, après avoir (III, 49, 12 = Tite-Live XXI, 3, 8) mentionné le ravitaillement fourni par Brancus en reconnaissance du service rendu, il ajoute que Brancus suivit l'armée carthaginoise jusqu'au moment où elle s'approcha de l'endroit où elle devait commencer à monter les Alpes. Puis (L) « Hannibal, ayant longé le fleuve (l'Isère) sur une longueur de 800 stades (150 km.), commença à monter les Alpes, et à partir de ce moment tomba dans de très grands dangers. Car, tant que l'armée marchait en terrain plat, les petits princes allobroges, par crainte en partie de la cavalerie, en partie des barbares, qui faisaient escorte aux Carthaginois, s'étaient abstenus de l'attaquer ; mais quand l'escorte fut rentrée chez elle et que Hannibal se mit en demeure d'escalader les premiers contreforts... » (L, 3 = Tite-Live XXXII, 8), et les deux récits coïncident à nouveau. Tite-Live a donc substitué à ce passage, qui faisait suite au texte A, deux autres de source différente. Pourquoi ? C'est que Polybe a réduit au minimum les noms de fleuves et de peuples, et il s'en est expliqué au chap. XXXVI ; Tite-Live a cru devoir en ajouter quelques-uns, soit pour donner plus de précision, au moins apparente, à son développement, soit parce que les lecteurs étaient plus familiers avec la géographie de cette région devenue romaine et, s'ils en connaissaient sans doute mal la topographie, étaient néanmoins satisfaits de retrouver les noms que les événements contemporains avaient popularisés. La Durance, que suivait dans sa direction générale et traversait la *via Domitia*, ne leur était point étrangère. Nous sommes d'ailleurs au début de ce mouvement géographique qui poussera un Lucain, un demi-siècle plus tard, à consacrer toute une partie de son premier livre de la « Guerre Civile » à une description de la Gaule. A ces raisons s'ajoutent chez Tite-Live des préoccupations artistiques. Polybe se gausse des historiens qui, pour rehausser l'exploit d'Hannibal, se plaisent à exagérer l'escarpement et l'âpreté des Alpes ; l'écrivain latin, sans tomber dans ce travers, n'a pu résister au plaisir de faire une description pittoresque de ces chaînes magnifiques et terrifiantes. On comprend donc qu'il se soit éloigné de Polybe ou de leur modèle commun.

On s'explique moins évidemment qu'il ait si mal rajusté les différents textes dont il s'est servi. On a du moins très nettement l'impression que Tite-Live s'est mépris sur l'emplacement des

trois jours de travail pour faire la route, le Romain a substitué le fameux passage de la roche réduite par un acide, travail qui exigea quatre jours plus un jour de repos.

Tricastins[1]. Or si l'on consulte Ptolémée (II, 10), on aura peut-être la clef du problème. Celui-ci en effet place au sud des Allobroges, du côté ouest les Ségallauns (Valence), du côté est les Tricastins (Néomagus), au sud des Ségallauns les Cavares (Avignon, Orange, Cavaillon), au sud des Tricastins les Voconces (Vaison). Nous avons donc la disposition suivante :

Allobroges

Ségallauns	Tricastins
Cavares	Voconces

Dans ces conditions les Tricastins ne sauraient habiter que la basse vallée de l'Isère ; et si nous faisons le même raisonnement que plus haut, nous trouvons qu'un voyageur, qui a à sa gauche la basse vallée de l'Isère et la prend au lieu de gagner les Alpes par la route la plus directe (laquelle est alors[2] Aouste, Die, le col de Cabre, ensuite le chemin indiqué plus haut), ne peut se trouver qu'au confluent de l'Isère et du Rhône. Rien ne nous empêche d'admettre que l'erreur commise par Ptolémée (car il y a certainement erreur)[3] est plus ancienne que lui, qu'elle a été partagée par Tite-Live, et que celui-ci, n'ayant tenu compte que de ce nom pour rajuster son texte, a placé trop loin les indications précises relatives aux peuples qui jalonnent l'itinéraire d'Hannibal[4].

Mais Tite-Live veut encore utiliser une troisième source, qui donnait des détails pittoresques sur le passage de la Durance et l'aspect des Alpes. Là encore certaines indications mal interprétées vont lui servir pour faire le raccord : « Tant qu'Hannibal

---

1. Le fait même de la méprise est indiscutable. Le même Tite-Live (V, 34, 5 sqq.) nous montre le Celte Bellovèse cherchant à gagner l'Italie *Profectus ingentibus peditum equitumque copiis in Tricastinos venit. Alpes inde oppositæ erant... Ibi cum saeptos montium altitudo teneret Gallos circumspectarentque quanam per juncta cæto juga in alium orbem terrarum transirent, religio etiam tenuit, quod allatum est advenas quærentes agrum ab Salluviorum gente oppugnari. Massilienses erant.* La description de cette région montagneuse coïncide mal avec l'emplacement des Tricastins soit dans le Tricastin moderne, soit même dans le Diois occidental.

2. C'est l'itinéraire de la table de Peutinger pour un voyageur venant de Vienne-Tournon-Valence.

3. Voir à ce sujet les notes critiques dans l'édition Ch. Müller de la collection Didot.

4. Azan, p. 112 « Tite-Live, avec ses trois mots de liaison [*sedatis certaminibus Allobrogum*], a opéré une transposition géographique ; il a reporté après le confluent de l'Isère et du Rhône ce qui se passait après le passage du Rhône. » J'ai donc découvert une explication vieille de trente-cinq ans. Je ne le regrette qu'à moitié, d'abord parce que cette rencontre prouve bien la valeur de la solution, ensuite parce qu'elle paraît avoir été trop peu prise en considération par les éditeurs récents.

marcha en terrain plat, nous dit Polybe, les petits princes Allobroges s'abstinrent de l'attaquer. » Ce terrain plat (ἐπίπεδον) a été identifié avec le *campestre iter* de la troisième source : et Tite-Live n'a pas été le seul à commettre cette confusion, puisque plusieurs commentateurs modernes ont voulu y trouver la vallée du Graisivaudan, à laquelle *campestre iter* s'applique assez mal, cette vallée étant plutôt resserrée. Quant à la réserve des Allobroges, elle a paru expliquer à l'historien le *haud impedita via*, qui dans la réalité s'appliquait soit aux Volques, qui, revenus de leur surprise, ne tentèrent aucun retour offensif, soit à la cavalerie romaine, qui, fière de son succès et assez audacieuse pour venir (nous dit Polybe) jusqu'au pied des retranchements carthaginois, aurait pu tenter un raid et inquiéter l'arrière-garde d'Hannibal. — L'autre joint a été fourni par *Alpes*, qui pouvait s'appliquer indifféremment soit aux premières hauteurs rencontrées, par exemple au Vercors et à la Grande-Chartreuse, soit à la partie des Alpes où Hannibal a commencé à monter. Il y a là évidemment un trou, mais le saut d'un passage à l'autre s'explique par ce fait que Tite-Live, supprimant tout un passage de son texte, y a substitué, sans qu'il s'en aperçût, des textes qui se rapportaient à des faits antérieurs[1].

S'étonner de cette maladresse à rattacher et à fondre ces textes serait bien mal connaître les conditions dans lesquelles travaillent les écrivains anciens. On peut se demander de quel genre de cartes disposait Tite-Live, ou même s'il en utilisait. Trop souvent les indications des géographes eux-mêmes sont ou erronées (nous l'avons vu à propos de Ptolémée) ou trop vagues. Le texte de Polybe ne nous fournit qu'une fois et encore estropié, le nom de l'Isère ; ailleurs (L 1) c'est simplement « le fleuve ». Strabon ne nous dit-il pas que « au-dessus des Cavares sont les Voconces, les Icones (appelés ailleurs par le même Sicones), les Tricores, les Medylles » ; et nos modernes ne suent-ils pas sang et eau pour assigner un emplacement à ceux de ces peuples qui ne sont pas autrement connus ? Aussi il n'est pas rare que, lorsqu'un écrivain quelconque entre dans des considérations géographiques, nous tombions dans des difficultés inex-

1. On ne saurait trop insister sur le fait que Tite-Live décrit certainement la Durance, très connue à cette époque, surtout dans sa vallée inférieure. Évidemment, au point où Hannibal semble en être, il ne pouvait franchir d'autre rivière que le Drac. Y avait-il dans une de ses sources mention de cette rivière et Tite-Live trompé, et croyant qu'il s'agissait de la Durance, aurait-il par suite transcrit un passage qui s'appliquait à celle-ci ? Ce n'est pas impossible, mais aucune indication tirée des textes ne permet de le supposer. — Il semble qu'au temps de Strabon (l. l.) on franchissait la Durance en barque à Cavaillon.

tricables. On sait par exemple les problèmes que posent à cet égard les vers de Lucain : que sont les erreurs et les incertitudes de Tite-Live à côté de celles qui placent Spire près de l'Adour et Trèves sur la côte méditerranéenne ou introduisent au même rang que le Rhône et la Saône un fleuve Cinga, que l'Espagne seule connaît[1] ?

Ne nous scandalisons pas davantage des procédés de composition de Tite-Live. Nous avons sur la façon de composer des anciens des préjugés dont il faut absolument se défaire. Ce qui a été étudié pour Sénèque[2] serait à faire pour plus d'un écrivain romain ? Et qui sait si une composition beaucoup plus libre encore des auteurs que notre historien a suivis n'est pas à l'origine des fautes qu'il a commises.

Pour conclure je répondrai à un de nos plus remarquables historiens de l'antiquité, qui me déclarait récemment qu'on devrait défendre de parler du passage des Alpes par Hannibal. Sans doute, à moins d'une découverte imprévue, il est à supposer qu'il subsistera à ce sujet bien des obscurités[3]. Mais cela n'empêche nullement de faire le point, si j'ose dire, et d'expliquer dans les auteurs ce qui est explicable. Si nous n'aboutissons à rien, c'est par un manque de méthode vraiment inconcevable, dont les sciences physiques devraient bien pourtant nous préserver. Avant de se livrer à aucune hypothèse historique, étudier minutieusement les textes et, si possible, leur genèse ; ensuite ne pas recommencer ce travail de Sisyphe, qui consiste à ne tenir aucun compte des résultats acquis par les prédécesseurs et à tout remettre en question. Or nous considérons dès maintenant que le texte de Tite-Live se compose de trois éléments distincts, qui doivent être dissociés quand on s'appuie sur cet écrivain ; que, sauf dans un court passage (XXXI, 2 — XXXIII, 8), il ne s'écarte pas sensiblement de Polybe ; enfin qu'après la mention des Tricores[4], dont la position reste malgré tout assez incertaine,

---

1. Cf. *Revue de Philologie*, tome 54 (où 3e série, t. II = janvier 1928), p. 31 sq.

2. Par E. Albertini, *La composition dans les ouvrages philosophiques de Sénèque* (Thèse, Paris 1923).

3. Il me semble toutefois, avec Azan et Jullian, que Polybe et Tite-Live font passer Hannibal par la Maurienne. Pour qui connaît la région, on comprend les hésitations qu'Hannibal, près de pénétrer en Italie, a pu avoir sur la véritable route. S'il avait par exemple remonté l'Arc trop haut, il aboutissait au col de l'Iseran et retombait dans la vallée de l'Isère.

4. Les Tricores, d'après Strabon, sont, nous l'avons vu, comme les Voconces, les Icones et les Médylles au-dessus des Cavares, c'est-à-dire vraisemblablement dans la région montagneuse située entre le Rhône, l'Isère, les Alpes et la Durance. — Plus loin (IV, 6, 4) il nous place après les Salyes (région méditerranéenne), les Voconces, et après les Voconces, les Sicones (*sic*), et les Tricores. Si ces

Tite-Live ne nous fournit aucune indication géographique précise, la mention de la Durance, de quelque façon qu'on l'interprète, ne s'appliquant pas dans tous les cas au cours supérieur de cette rivière ; conclusion négative sans doute ou plutôt limitative ; ce qui vaut mieux qu'un scepticisme désabué. N'a-t-on pas le droit de dire en effet qu'en y résistant nous avons rendu à Tite-Live la justice qui lui est due et facilité à ceux qui voudraient reprendre la question l'éclaircissement et de ce point historique et des procédés de travail de l'historien ?

A. Bourgery.

---

peuples sont dans la même situation par rapport aux Voconces que les Voconces par rapport aux Salyes, ils se situent au Nord ou au Nord-Est des Voconces (une détermination plus précise est à peu près impossible). Desjardins les place dans la basse vallée de l'Isère. « Cette situation, dit-il (II, 231 sq.), ressort du récit de Tite Live... » C'est manifestement un cercle vicieux. Il est à remarquer que sur la belle planche (IV) publiée par ce géographe, la vallée du Graisivaudan n'est occupée par personne. Si l'on suppose que les Tricores s'étendaient jusque-là, l'énumération de Tite-Live est complétée, d'après l'itinéraire Azan-Jullian, jusqu'à la montée des Alpes ; de plus, Hannibal passe bien *in Tricorios* (autrement il longerait le territoire de ce peuple).

L'ACCENT GREC ET LATIN

REMARQUES ET BIBLIOGRAPHIE CHOISIE

Lorsque je commençai à enseigner, en 1896, j'étais persuadé, sur la foi de Louis Havet et de Victor Henry, que l'accent, en grec et en latin, était purement musical, sans aucune intensité.

Au bout de quelque temps, je m'aperçus que cette théorie était rejetée par beaucoup de savants compétents et qu'elle était sujette à de nombreuses objections.

Je m'intéressai spécialement à cette question et notai ce que les revues ou les livres publiaient à ce sujet.

En 1907, dans la première édition de mes *Études sur le style des discours de Cicéron*, je signalai la controverse[1]. Je fis de même dans les diverses éditions de mon *Manuel des études grecques et latines* où, sans prendre parti, je signalai successivement les principaux travaux qui paraissaient sur la question[2].

Le moment semble venu de publier une bibliographie un peu plus complète, qui n'existe nulle part, un choix des travaux les plus importants ou les plus suggestifs, parmi ceux que j'ai lus depuis une quarantaine d'années.

On pourra par là se faire quelque idée d'une controverse qui dure depuis longtemps, mais dans laquelle les partis qui se combattent semblent parfois s'ignorer.

Je dois renoncer entièrement à compter les opinions, de plus en plus nombreuses ; mais, à titre d'exemples, j'indique les suivantes :

Accent latin.

1° Purement musical ;
2° Purement intensif ;
3° Principalement musical, secondairement intensif ;
4° Principalement intensif, secondairement musical ;

1. *Études sur le style des discours de Cicéron*. Paris, Hachette, 1907, p. 187, n. 1.
2. *Manuel des études grecques et latines*, fascicule III, 5e éd. Paris, Picard, 1934, nos 16-23 ; fascicule VI, 6e éd., 1937, nos 13-17. Dans ces éditions, j'ai ajouté deux paragraphes intitulés « Dissentiments sur la grammaire grecque » et « Dissentiments sur la grammaire latine ». J'y indique plusieurs opinions différentes de celles que j'ai adoptées sur des questions discutées.

5° Musical et intensif à la fois, mais sans qu'on précise si l'un des deux éléments domine (si l'accent est principalement musical ou principalement intensif) ;

6° Musical dans les hautes classes de la société, intensif dans le peuple ;

7° A la fois musical et intensif, mais *plus* musical chez les gens distingués, *plus* intensif dans la prononciation du peuple.

Ce n'est pas tout.

Ceux qui admettent l'accent purement musical, indiquent quelquefois une différence précise dans la hauteur du son ; d'autres s'en abstiennent.

Certains partisans de l'intensité entendent par là une différence considérable de force dans le son, comme en anglais ou en allemand ; d'autres, au contraire, parlent seulement d'une différence bien moindre, analogue à celle que la phonétique expérimentale constate dans le français, — ou même plus faible encore.

De plus, les partisans de l'accent musical sont bien obligés d'admettre que l'intensité, si elle n'existait pas à l'époque classique, s'est introduite plus tard ; mais ils sont en désaccord sur la date : I^er^ siècle après J.-C. (inscriptions de Pompéi), II^e^, III^e^, IV^e^ siècle,...

Accent grec.

A première vue, on croit la question assez simple ; en explorant la bibliographie, on s'aperçoit qu'il n'en est rien : les désaccords sont à peu près aussi nombreux que pour l'accent latin ; les arguments sont en grande partie les mêmes ; la distinction entre les gens distingués et le peuple n'a pas été oubliée.

Accent grec et latin.

Il serait encore plus difficile de compter les opinions des savants qui se sont prononcés à la fois sur la nature de l'accent grec et sur celle de l'accent latin.

On trouve, par exemple, les opinions suivantes :

1° Accent grec et latin tous deux musicaux ;

2° Tous deux intensifs ;

3° Grec, musical ; latin, intensif ;

4° Grec et latin, à la fois musicaux et intensifs, mais grec, *plus* musical et latin *plus* intensif.

Et que dire de ceux qui font intervenir l'indo-européen, sur lequel les divergences d'opinions ne sont pas moindres !

Et si, au lieu d'intensité, on parle de « centralisation », l'accent grec étant « moins centralisant » et l'accent latin, « plus centralisant » !

Il faut donc laisser aux mathématiciens le soin de calculer le nombre des combinaisons que peuvent produire tant d'éléments réunis de la manière la plus variée.

Encore la science mathématique n'arriverait-elle pas ici à la précision complète.

En effet, — et c'est peut-être ce qu'on oublie le plus, — beaucoup de savants ne donnent leur opinion que comme probable ou « plus probable ». Les formules employées indiquent des degrés de probabilité très différents, sans être cependant exprimés par des chiffres.

Parfois l'affirmation semble, à première vue, catégorique ; mais, en examinant avec soin le contexte, on s'aperçoit que, dans la pensée de l'auteur, il ne s'agit que d'une hypothèse digne de considération, la rareté des indices historiquement attestés ne comportant pas de conclusion certaine.

*
* *

Sans prendre parti ni discuter la question, je signalerai brièvement quelques faits qui se dégagent de ces discussions infinies ou quelques erreurs définitivement réfutées.

Ainsi, en faveur de l'accent purement musical en grec, on a souvent fait valoir un texte de Denys d'Halicarnasse ; mais, comme l'ont bien vu les traducteurs les plus consciencieux, il ne dit nullement ce qu'on a prétendu en tirer. Denys oppose les intonations de la conversation ordinaire à celles du chant. Dans la conversation, dit-il, on ne dépasse guère l'intervalle de quinte. Il ne dit pas du tout que la syllabe accentuée soit *toujours* caractérisée par cet intervalle, ni que l'accent consiste *uniquement* en une différence de hauteur [1].

D'ailleurs, est-il possible que, dans le langage, toutes les syllabes aient exactement la même intensité et que la hauteur seule caractérise la syllabe accentuée ?

La phonétique expérimentale semble bien prouver le contraire ; et c'était l'opinion de l'abbé Rousselot : pour lui, la théorie d'un accent purement musical, sans aucune intensité, était, disait-il, « antiphysiologique ».

1. Denys d'Halicarnasse, *De comp. verb.*, 11. J'ai parlé en détail de cette question dans : *Pour mieux comprendre l'antiquité classique.* Paris, Picard, 1936, p. 169-171 ; voir *ibid.*, p. 171, les traductions, très exactes, de Ruelle et de Roberts.

On fait valoir aussi contre l'accent purement musical certaines graphies qui prouvent la disparition de syllabes non accentuées ; et aucune réponse n'a été donnée à cet argument.

*
* *

Beaucoup admettent que l'accent latin était *intensif* : la syllabe accentuée était prononcée *plus fort* que les autres.

Tout le monde a entendu prononcer de l'anglais, ou de l'allemand, ou de l'italien, ou de l'espagnol. Il y a, dans ces langues, des syllabes articulées plus énergiquement que les autres ; on les entend de plus loin ; on n'entend qu'elles si l'on est un peu sourd.

L'accent latin serait quelque chose d'analogue.

Certains savants sont d'un avis contraire : il n'y aurait eu en latin aucune intensité, mais seulement différence de hauteur dans le son.

On apporte comme arguments quelques textes anciens dans lesquels les mots *acutus*, *a*, *um*, *acuere* sont employés en parlant de la syllabe accentuée ; elle serait donc « aiguë ».

Cependant l'on objecte, d'autre part, que c'est attribuer à un mot latin le sens du mot français correspondant, sans se préoccuper de ce qu'il voulait dire réellement. Rien ne prouve que *acutus*, *acuere*, aient signifié un son musical plus élevé, sans aucune différence d'intensité. Il y a même des textes où l'on croit que *acuere* voulait dire : « prononcer plus fort ».

M. Juret a publié une intéressante réponse de L. Havet, consulté par lui sur cette question :

> M. L. Havet m'écrit : « *acue*, dans Donat, signifie, je crois, *appuyez sur, prononcez fortement, mettez en relief.* »
> (*Manuel de phonétique latine*, p. 84, n. 2.)

On a cherché aussi parmi les langues modernes quelque chose qui ressemblât à l'accent purement musical attribué par certains au latin et au grec.

On a cru d'abord y réussir en citant le lithuanien ; mais cette langue est parlée en Europe ; il n'est pas très difficile de l'étudier à l'aide de la phonétique expérimentale ; on a dû l'abandonner.

On a cherché plus loin ; le chinois, le japonais fourniraient l'exemple cherché.

Mais, si quelqu'un était informé de ces questions, c'était bien l'abbé Rousselot, le fondateur et l'inventeur de la phonétique expérimentale, lui qui, pendant plus de trente ans, a vu défiler, devant ses ingénieux instruments, des hommes appartenant aux nations les plus diverses, y compris des Chinois et des Japonais.

Or c'est lui qui, après tant d'expériences infiniment variées, déclarait qu'un accent purement musical est « antiphysiologique ». Tout langage humain, pensait-il, est rythmé; il l'est plus ou moins ; parfois l'oreille ne saurait percevoir la différence d'intensité, mais elle n'échappe pas à la sensibilité des appareils enregistreurs.

On a dit aussi que, s'il existait une intensité en latin (et en grec), la phonétique en serait bouleversée ; les voyelles non accentuées seraient estompées ou effacées; et l'on cite l'exemple de l'anglais moderne, où l'on entend très bien la syllabe accentuée, mais où les autres sont obscurcies et semblent n'avoir qu'un son vague et peu déterminé.

Mais on a répondu que, si l'intensité produit parfois ce résultat, elle ne le produit pas toujours. Les voyelles non accentuées sont beaucoup plus nettes en allemand qu'en anglais. Et, s'il y a une langue où les sons soient nets, les voyelles claires et bien distinctes les unes des autres, c'est assurément l'italien. Or personne ne peut nier qu'il n'y ait en italien un accent d'intensité, des syllabes prononcées beaucoup plus fortement que d'autres.

Faut-il mentionner un argument tiré des clausules de Cicéron, lesquelles, assure-t-on, prouveraient qu'il n'y avait pas d'intensité en latin ?

Mais les partisans de l'opinion adverse prétendent, au contraire, qu'elles sont une preuve de l'intensité.

En réalité, il n'y a rien à tirer de là.

Le rôle de l'accent dans les clausules de Cicéron est discuté[1] ; mais, quel qu'il ait été, l'orateur a pu tenir compte d'un accent intensif, comme aussi d'un accent purement musical.

*
* *

En faveur de l'intensité, on fait donc valoir la faiblesse des arguments contraires : si, d'après les recherches les plus consciencieuses, un accent purement musical est une impossibilité physiologique, il semble naturel d'admettre qu'il y avait en latin, comme dans les autres langues, des syllabes plus intenses que les autres.

La coïncidence de l'accent et de l'ictus à certaines places des vers latins a fourni aussi un argument en faveur de l'intensité ; on a surtout étudié à ce point de vue les poètes comiques ; on

1. J'ai dit quelques mots de cette question dans : *Pour mieux comprendre l'antiquité classique*. Paris, Picard, 1936, p. 64.

constate le même fait dans certains mètres d'Horace, et il est de toute évidence dans les hexamètres de Virgile[1].

Mais l'argument est sujet à objections : le poète a pu faire coïncider deux intensités, mais il a pu aussi réunir une intensité avec une élévation musicale de la voix. D'ailleurs l'ictus soulève tant de questions[2] que c'est expliquer « *obscurum per obscurius* ».

Une indication un peu plus significative est tirée du rythme binaire et ternaire.

On sait que, dans tout mouvement, et en particulier dans la parole humaine, le rythme se décompose finalement en alternances de deux en deux ou de trois en trois, trois-deux, deux-trois, etc. ; tels, les efforts musculaires, les coups de marteau, etc.

Or, dans l'accent latin et (*mutatis mutandis*) dans l'accent grec, nous trouvons précisément ce genre d'alternance : l'accent ne peut se trouver, en latin, que sur la 2e ou la 3e syllabe à partir de la fin.

Quoique l'origine des règles observées dans l'accent latin soit enveloppée d'une obscurité profonde, il y a là, du moins, une lueur ; et l'accent d'intensité se place assez naturellement parmi les alternances rythmiques musculaires.

*
* *

En étudiant les arguments apportés de part et d'autre pour l'accent purement musical et pour l'intensité pure, on a grand'peine à en trouver qui soient absolument sans réplique.

Aussi n'est-il pas étonnant que des savants de plus en plus nombreux proposent d'admettre à la fois hauteur et intensité. Ainsi les partis adverses se réconcilieraient.

Mais ce n'est pas tout. Plus on examine avec soin ce qu'est l'intensité elle-même, plus on y trouve d'éléments complexes. L'idée d'intensité est un concept global ; on indique par là qu'une syllabe est plus forte, s'entend mieux que les autres.

Mais qu'est-ce qui fait qu'une syllabe s'entend mieux ?

Il peut y avoir à cela bien des raisons.

La phonétique expérimentale, — toujours elle — nous apprend à distinguer, en quelque mesure, ces divers éléments dans les langues modernes.

Tout le monde cite l'anglais comme exemple d'une langue où l'accent est intensif. Pourtant, quand on analyse les sons anglais

1. *Manuel des études grecques et latines*, VII (5e éd., 1935), n° 86.
2. *Revue de Philologie*, LXIII, 1937, p. 287-289.

à l'aide d'instruments précis, on y remarque des variations, de hauteur et autres, absolument indéniables.

Quand on entend, dans les rues d'Athènes, la prononciation des Grecs modernes, on donne raison aux nombreux auteurs qui attribuent à leur langue un accent d'intensité. Et cet accent existe bien en réalité, à considérer les choses en gros : il y a des syllabes prononcées plus fort et qu'on entend mieux.

Mais, dans l'analyse exacte d'instruments précis, cette intensité se résout en plusieurs éléments, dont la hauteur elle-même n'est pas absente.

Qui niera qu'en italien il n'y ait un accent d'intensité, des syllabes prononcées plus fort que les autres? Mais quelles mélodies variées se jouent autour de cet accent de force! Et quel étranger peut se vanter de les imiter parfaitement?

On pourrait citer d'autres exemples, y compris le français où les différences de hauteur ont été étudiées comme les autres; — y compris aussi les *accents* des diverses provinces françaises où l'on a reconnu des mélodies caractérisées.

*
* *

La complexité de ces questions apparaîtra bien davantage quand on aura étudié les travaux cités dans la bibliographie suivante.

Je n'y signale que brièvement les plus connus, comme les célèbres ouvrages de Meillet, les articles de revues françaises ou très répandues; je donne quelques indications de plus quand il s'agit de publications étrangères ou passées inaperçues.

Je cite aussi de préférence les opinions plus personnelles ou plus nuancées de certains savants et les faits que très peu d'auteurs ont signalés.

Parfois, pour des jugements utiles à connaître avec précision, je transcris quelques lignes textuellement, pour être sûr de ne pas fausser la pensée de l'auteur.

Accent grec et latin.

V. Henry, *Précis de grammaire comparée du grec et du latin* (1887), 6e éd. Paris, Hachette, 1908.

P. 100-101 : accent grec.

P. 102-103 : accent latin.

O. Riemann et H. Goelzer, *Grammaire comparée du grec et du latin. Phonétique et étude des formes.* Paris, Colin, 1901, surtout p. 76-77.

Cliquennois, *Le grec et le latin*. Paris, Poussielgue, 1909.

P. 32-33 : accent grec.

P. 33 : accent latin.

A. Meillet et J. Vendryes, *Traité de grammaire comparée des langues classiques*. Paris, Champion, 1924, p. 119-125.

A. Schmitt, *Untersuchungen zur allgemeinen Akzentlehre, mit einer Anwendung auf den Akzent des Griechischen und Lateinischen*. Heidelberg, Winter, 1924.

P. 172-185 : accent grec.

P. 171-172, 185-208 : accent latin.

P. 208-209 : conclusions sur l'accent grec et l'accent latin.

On peut comparer le compte rendu de A. Meillet, *Bulletin de la Société de linguistique*, XXV, 1925, p. 29-32.

E. A. Sonnenschein, *What is rhythm?* Oxford, Blackwell, 1925.

P. 207 : accent grec.

P. 208 : accent latin.

Du reste, tout l'ouvrage est instructif pour l'étude de l'accent dans les langues anciennes et modernes.

W. H. Shewring, *Prose-rhythm : Classical Quarterly*, XXVII, 1933, p. 46-50.

P. 49 : « Je pense que, dans le latin parlé, l'accent d'intensité jouait un rôle important (spécialement chez le bas peuple non hellénisé) ; je ne nierais pas que l'accent d'intensité jouât même un rôle en grec. »

J. Schrijnen, *Les rapports préhistoriques du grec et du latin : Bulletin de la Société de linguistique*, XXXVII, 1936, p. 125-140.

P. 128 : nature de l'accent grec et latin.

P. 133 : place de l'accent.

C. D. Buck, *Comparative grammar of Greek and Latin*. Chicago, University Press, 1932.

P. 162-165 : accent grec.

P. 165-167 : accent latin.

G. Young, *Homer and the Greek accents*. Reading, Poynder, 1930 (parle non seulement de l'accent grec en général, mais aussi de l'accent *latin*).

Voir spécialement p. 21.

P. Kretschmer, *Sprache*, dans : A. Gercke et E. Norden, *Einleitung in die Altertumswissenschaft*, 3e éd., volume I. Leipzig, Teubner, 1927, fascicule 6, surtout p. 29.

ACCENT GREC.

J. Wackernagel, *Beiträge zur Lehre vom griechischen Akzent.* Bâle, Reinhardt, 1893, spécialement p. 14 et 28.

P. Kretschmer, *Der Uebergang von der musikalischen zur expiratorischen Betonung : Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung*, XXX, 1890, p. 591-600.

H. Ehrlich, *Untersuchungen über die Natur der griechischen Betonung.* Berlin, Weidmann, 1912; surtout p. 149-153, sur l'accent d'intensité, plus fort et prévalant d'abord dans les basses classes de la population.

L. Dalmasso, *La natura dell' accento greco : Rivista di filologia*, XLIV, 1916, p. 513-541, surtout 515 : tout en admettant que l'accent grec était principalement musical, il ne semble pas qu'on puisse exclure absolument toute intensité : émission plus grande de souffle, énergie plus grande d'expiration : car, entre la hauteur du son et la force d'émission du souffle, il y a fatalement une relation...

E. Schwyzer, *Griechische Grammatik*, *I.* Munich, Beck, 1934, p. 372-373, 391-392.

J. Vendryes, *Traité d'accentuation grecque.* Paris, Klincksieck, 1904, p. 19-32.

C. Meinhof, *Musikalischer Ton und Stärkeakzent : Indogermanische Forschungen*, LI, 1933, p. 181-195, spécialement p. 194 : « Pour moi, il n'est pas douteux que le grec ancien possédait un accent d'intensité. »

B. F. C. Atkinson, *The Greek language*, 2e éd. Londres, Faber, 1933, p. 52-63 (surtout p. 52-54, sur la *nature* de l'accent).

N. Bachtin, *Introduction to the study of modern Greek.* Cambridge, 1935, sans nom d'éditeur, p. 38-39 (accent du grec ancien et du grec moderne).

ACCENT LATIN.

A. Meillet, *Esquisse d'une histoire de la langue latine.* Paris, Hachette, 1918, surtout p. 128-129.

Compte rendu par A. Debrunner, *Indogermanische Forschungen*, XLVIII, 1930, p. 311-317 (spécialement p. 314-316, sur l'accent).

Réplique : A. Meillet, *Bulletin de la Société de linguistique*, XXXI, 1931, p. 104-105 (des comptes rendus, paginés séparément).

« Si en faveur du caractère intensif de l'*accentus* latin, je n'ai mentionné d'autre argument que celui qui a été tiré de concordances dans le vers, c'est que je n'en connais pas » (p. 104, n° 1).

— 2e édition, 1931, p. XI.

— 3e édition, 1933, même page.

A. Macé, *La prononciation du latin*. Paris, Klincksieck, 1911, p. 13-31.

J. Vendryes, *Recherches sur l'histoire et les effets de l'intensité initiale en latin*. Paris, Klincksieck, 1902, spécialement p. 1-103.

On peut comparer des comptes rendus différents :

M. Niedermann, *Berliner philologische Wochenschrift*, XXII, 1902, p. 1461-1464.

F. Skutsch, *Deutsche Literaturzeitung*, 1902, p. 187-200.

R. Waltz, *Manuel élémentaire et pratique de la prononciation du latin*. Paris, Fontemoing [1911], p. 23-24.

R. L. Turner, *Classical review*, LXIV, 1930, p. 73. A propos de l'étude de Fraenkel sur Plaute, exprime des idées personnelles sur la nature de l'accent latin (élément musical et élément d'intensité) et de l'accent en général.

F. Skutsch, *Éléments d'étymologie latine*, trad. fr. Louvain, Peeters ; Paris, Champion, 1912, p. 15-18.

E. A. Sonnenschein, *A new Latin grammar*, 2e éd. Oxford, Clarendon Press, 1917, p. 17.

Ch. E. Bennett, *The Latin language*. Boston, Allyn et Bacon, 1907, p. 73-76.

W. Corssen, *Ueber Aussprache Vokalismus und Betonung der lateinischen Sprache*, 2e éd., 2 vol. Leipzig, Teubner, 1868, II, p. 797.

E. Seelmann, *Die Aussprache des Latein nach physiologisch-historischen Grundsätzen*. Heilbronn, Henninger, 1885, p. 15-64, sur l'accent ; plus spécialement, p. 22-30, sur la *nature* de l'accent.

W. M. Lindsay, *The Latin language*. Oxford, Clarendon Press, 1894, p. 148-155.

W. M. Lindsay, *A short historical Latin grammar*. Oxford, Clarendon Press, 1915, p. 28.

R. G. Kent, *The educated Roman and his accent : Transactions and Proceedings of the American philological Association*, LIII, 1922, p. 63-72.

M. Niedermann, *Précis de phonétique historique du latin*. Paris, Klincksieck, 1906, p. 12-13. N'admet qu'un accent purement musical, « depuis le IIe siècle av. J.-C. jusqu'au IVe siècle de notre ère » (p. 12).

— 2e édition, 1931, p. 16-23. Admet que l'accent latin était « *essentiellement* » un accent de hauteur (p. 16), mais qu'il avait aussi, surtout dans la prononciation populaire, une certaine intensité, « témoins, des cas de syncope attestés par les inscriptions pariétaires de Pompéi (p. 18). »

Comparer le compte rendu de A. Debrunner, *Indogermanische Forschungen*, XLIX, 1931, p. 248.

F. Skutsch, *Der lateinische Accent : Glotta*, IV, 1912-1913, p. 187-200.

P. 187-188, sur la *nature* de l'accent.

M. Leumann dans : Stolz-Schmalz, *Lateinische Grammatik*, 5e éd. par M. Leumann et J. B. Hofmann. Munich, Beck, 1928, p. 180-189.

T. Frank, *Life and literature in the Roman republic.* Cambridge, University Press, 1930, p. 53, note : Le latin ne ressemblait, pour l'accent, ni à l'allemand, ni au français : il ressemblait au hongrois, étant principalement quantitatif; et, dans son accent de mot, il avait une intensité modérée, non sans une élévation de voix assez sensible, comme on en trouve dans certaines parties de la Suède.

A. C. Juret, *Manuel de phonétique latine.* Paris, Hachette, 1921, p. 57-72. Toute la phonétique qui suit dans le même volume est construite en fonction de cette théorie.

Comparer le compte rendu de F. Hartmann : *Glotta*, XII, 1923, p. 240-242.

R. G. Kent, *L'accentuation latine. Problèmes et solutions : Revue des études latines*, III, 1925, p. 204-205.

Voir, dans le même volume, p. 91-92, le résumé de la discussion qui a eu lieu à la *Société des études latines* après la lecture de ce mémoire.

M. G. Nicolau, *L'origine du « cursus » rythmique et les débuts de l'accent d'intensité en latin.* Paris, Belles Lettres, 1930.

L. Bayard, *Revue de Philologie*, LVIII, 1932, p. 45-46, 48.

F. F. Abbott, *The accent in vulgar and formal Latin : Classical Philology*, II, 1907, p. 444-460.

B. O. Foster, *The Latin grammarians and the Latin accent : Ibid.*, III, 1908, p. 201-203.

Autres notes de F. F. Abbott et de J. P. Postgate : *Ibid.*, III, 1908, p. 98-100, 101, 203-205.

A. Philippide, *Ueber den lateinischen und den rumänischen Wortaccent : Forschungen zur romanischen Philologie. Festgabe fur H. Suchier.* Halle, Niemeyer, 1900, p. 28-44, spécialement p. 30-34.

J. O. Grandjouan, *Le latin, langue vivante. La question de sa prononciation : Revue universitaire.* XLIe année, tome II, 1932, p. 409-414.

Surtout p. 414, sur le latin prononcé par les élèves du lycée de Casablanca : « ... L'accent, bien entendu, est un accent d'intensité, comme dans toutes les langues romanes, et non pas

un accent de hauteur, dont l'existence en latin classique... est douteuse... Cependant, à bien écouter le latin accentué par les petits Latins que sont nos élèves, on distingue une légère élévation de la voix sur la tonique, ce qui fait le latin aussi chantant que le provençal ou l'italien... Il faut avoir entendu le latin parlé, le latin vivant, le latin ensoleillé, pour comprendre combien nous sommes coupables de l'avoir déguisé à la mode du Nord. »

J. Marouzeau, *A propos de l'accent latin : Deux témoignages à réviser : Revue des études latines*, IX, 1931, p. 41-44.

J. Cousin, *Encore l'accent latin : Revue des études latines*, IX, 1931, p. 226-228.

E. Norden, *Die lateinische Sprache*, dans : P. Hinneberg, *Die Kultur der Gegenwart*, I, 8, 3e éd. Leipzig, Teubner, 1912, p. 523-565, spécialement p. 525.

F. Stolz, *Geschichte der lateinischen Sprache*, 2e éd. par A. Debrunner. Berlin, de Gruyter, 1922, surtout p. 53-55.

Ictus et accent dans les vers latins.

Outre les traités de métrique, voir spécialement les travaux suivants :

W. M. Lindsay, *Desultory remarks on Latin pronunciation : American journal of philology*, XLII, 1921, p. 335-339.

W. M. Lindsay, *The Captivi of Plautus*. Londres, Methuen, 1900, p. 357-374.

W. M. Lindsay, *Early Latin verse*. Oxford, Clarendon Press, 1922, surtout p. 18-33, 317-323.

F. Skutsch, *Forschungen zur lateinischen Grammatik und Metrik*. I. *Plautinisches und Romanisches*. Leipzig, Teubner, 1892.

E. Fraenkel, *Iktus und Akzent im lateinischen Sprechvers*. Berlin, Weidmann, 1928.

Compte rendu par A. Ernout, *Revue des études latines*, VII, 1929, p. 110-113.

P. 112 : « Je pense que, s'il est difficile de s'entendre, c'est que l'on s'en tient à des règles trop fixes, les uns voulant que, partout et toujours, il y ait une intensité et une coïncidence de l'ictus et de l'accent, les autres niant l'intensité et prétendant que jamais la coïncidence n'a été recherchée par le poète entre « l'accentus » et l'« ictus ». Vouloir poser en pareille matière des règles fixes est très dangereux. En français, où l'accent est à peu près insensible et porte en principe — là où il s'observe — sur la syllabe finale, nous constatons des déplacements suivant les nuances affectives de la pensée. L'adverbe *vraiment*, indiquant l'étonnement pur et simple, porte l'accent sur la dernière syllabe ; lorsqu'il comporte une

valeur ironique, il est accentué sur l'initiale, et l'on y constate à la fois un ton (accent de hauteur) et un accent d'intensité : *vraiment? vraiment?* Il est des plus probables qu'il en a été ainsi en latin : certaines coïncidences de l'ictus et de l'accent ont un sens ; d'autres n'en ont pas... »

E. H. Sturtevant, *The ictus of classical verse : American Journal of philology*, XLIV, 1923, p. 319-338.

E. H. Sturtevant, *The coincidence of accent and ictus in Plautus and Terence : Classical Philology*, XIV, 1919, p. 234-244.

E. H. Sturtevant, *The coincidence of accent and ictus in the Roman poets : Classical Philology*, XIV, 1919, p. 373-385.

E. A. Sonnenschein, *Ictus and accent in early Latin verse : Classical Quarterly*, XXIII, 1929, p. 80-86.

A. G. Harkness, *The word-group accent in Latin hexameter : Classical Philology*, III, 1908, p. 39-58.

W. M. Lindsay, T. *Macci Plauti comoediae*, 2e éd., 2 vol. Oxford, Clarendon Press [1910], préface (non paginée), 9e et 10e pages.

Voir aussi les ouvrages cités à propos de la lecture des vers latins : *Manuel des études grecques et latines*, fascicule VII (5e éd., 1935), n° 179. *Études sur le style des discours de Cicéron*, 3e éd., p. 195, n° 1.

Accent indo-européen.

La plupart des auteurs qui traitent de l'accent grec et de l'accent latin touchent à la question de l'accent indo-européen ; mais elle est discutée plus spécialement dans les travaux suivants :

A. Meillet, *Théorie du rythme et du ton en indo-européen : Bulletin de la Société de linguistique*, XXXI, 1931, p. 1-7.

H. Hirt, *Der indogermanische Akzent*. Strasbourg, Trübner, 1895 (marque une date, mais est pratiquement remplacé par le suivant).

H. Hirt, *Indogermanische Grammatik. V. Der Akzent*. Heidelberg, Winter, 1929, spécialement p. 214-216, sur la nature de l'accent indo-européen.

Sur l'accent grec, surtout p. 34-36 ; sur l'accent latin, surtout p. 68-70.

Parmi les comptes rendus, l'un des plus instructifs est celui de J. Fraser, *Classical review*, XLV, 1931, p. 149-151.

P. 149 : « Il y a encore des problèmes non résolus dans la théorie de l'accent grec et latin... »

K. Brugmann, *Abrégé de grammaire comparée des langues indo-européennes*, trad. fr. Paris, Klincksieck, 1905, surtout p. 55.

Sur l'accent grec, surtout p. 61 ; sur l'accent latin, surtout p. 65-66 : « Quels étaient, dans la latinité historique, les rapports de l'intensité et de la hauteur, c'est ce qu'il est impossible de préciser exactement. En tout cas, même après le développement de la nouvelle accentuation du mot en latin, l'élément expiratoire n'a jamais complètement disparu, et il est probable que, dans toute l'antiquité, il a prévalu sur le ton musical. »

Accent et apophonie (indo-européenne).

A. Cuny, *Revue des études anciennes*, LII, 1930, p. 300-302.

P. 300 : « Existe-t-il un lien de cause à effet entre l'accentuation et l'apophonie indo-européennes ? C'est ce dont on est généralement persuadé, en dehors de l'école dont M. Meillet est le chef incontesté. C'est ce que professent, sans hésitation, par exemple, MM. H. Hirt et R. Löwe,.. ; et, par différents passages de son célèbre *Mémoire*, on peut voir que F. de Saussure ne pensait pas autrement. »

P. 301 : « On pourrait, après tout, se rallier à la théorie (savoir : à l'origine, le ton reposait sur le seul e/o conservé dans une forme et occasionnait la chute des e/o environnants), sans être entraîné à admettre, avec la majorité des linguistes scandinaves, anglais, allemands et américains, que l'accent indo-européen était un accent d'intensité... car une voyelle de ton très élevé peut, la chose est évidente, occasionner non seulement la labialisation (Abtönung aboutissant à *o*) des autres voyelles du même mot, mais encore leur disparition complète... »

Accent et rythme ternaire.

R. Zimmermann, *Das Dreimorengesetz und der expiratorische Akzent : Rheinisches Museum*, N. F. LXXVII, 1928, p. 215-218.

H. D. Broadhead, *Prose-rhythm and prose-metre : Classical Quarterly*, XXVI, 1932, p. 35-44, spécialement p. 41.

Quelques opinions de romanistes.

L. Clédat, *Les origines latines du français*. Paris, Delalain, 1926.

P. 8 : « Il faut savoir que les Latins élevaient la voix sur les voyelles dites toniques... Ces voyelles différaient probablement aussi des autres par une plus grande intensité, particularité que les langues romanes ont seule retenue. »

E. Bourciez, *Éléments de linguistique romane*, 3e éd. Paris, Klincksieck, 1930.

P. 44 : « Il est à peu près certain qu'à l'époque classique, du moins dans la prononciation de la bonne société, cet accent était essentiellement mélodique et se distinguait par une acuité provenant de la tension des cordes vocales ; toutefois, ici déjà, une certaine nuance d'intensité doit en avoir été inséparable. »

Complexité de l'accent dans diverses langues et spécialement en français.

Cette partie de la bibliographie peut sembler inutile. Mais, dans le feu de la lutte au sujet du grec et du latin, on a été jusqu'à prétendre que l'accent français ne comporte aucune intensité ; et l'on a pris cette assertion comme point de départ dans l'argumentation. Il est donc utile de rappeler les expériences qui ont prouvé le rôle de l'intensité dans la prononciation du français ; en même temps, on y apprend combien d'éléments divers contribuent à former « l'accent » de notre langue.

Ch. Cassal, *The tonic accent in modern French : Transactions of the philological Society*, 1873-1874, p. 260-276.

L'auteur a étudié les accents des acteurs de la Comédie Française, alors à Londres ; il en a noté la variété et il formule plusieurs lois qui concordent en partie avec celles qu'Ellis avait énoncées peu auparavant.

A. J. Ellis, *On the physical constituents of accent and emphasis : Transactions of the philological Society*, 1873-1874, p. 113-164.

Th. Bolton, *Rhythm : American Journal of psychology*, VI, 1893, p. 145-238.

J. E. W. Wallin, *Researches on the rhythm of speech : Studies from the Yale psychological laboratory*, IX, 1901 (tout le volume).

P. J. Rousselot, *Principes de phonétique expérimentale*, 2 vol. Paris, Welter, 1897-1908.

II, p. 990-1002 (quantité) ; 1002-1014 (hauteur musicale) ; 1014-1087 (intensité) ; 1087-1100 (« l'accent et le rythme »).

P. J. Rousselot et F. Laclotte, *Précis de prononciation française*. Paris, Welter, 1902, p. 86-100 (durée, intensité, hauteur musicale, accent). Même théorie que dans les *Principes de phonétique expérimentale*, l'expression de « durée » étant préférée à celle de « quantité », mais employée avec le même sens, comme l'auteur l'indique, p. 87.

L. Roudet, *La désaccentuation et le déplacement d'accent dans le français moderne : Revue de Philologie française*, XXI, 1907, p. 297-314.

J. Marouzeau, *Accent affectif et accent intellectuel : Bulletin de la Société de linguistique*, XXV, 1924, p. 80-86.

Discussion à la Société de linguistique : *Bulletin de la Société de linguistique*, XXIV, 1924, p. XXVII-XXVIII.

L. Roudet, *A propos de l'accent d'insistance en français : Bulletin de la Société de linguistique*, XXVI, 1925, p. 104-108.

« F. de Grand'Combe » [F. Boillot], *Tu viens en Angleterre.* Paris, Presses Universitaires, 1932.

P. 262-263 : mobilité de l'accent en français et, quelquefois, en anglais.

Ce qu'est l'intensité.

Rien n'est plus simple en apparence. La complexité apparaît dès qu'on veut préciser.

J. van Ginneken, *Principes de linguistique psychologique.* Paris, Rivière, 1907, p. 289-323, 359, 526.

J. Marouzeau, *Bulletin de la Société de linguistique*, XXV, 1924, p. 86 : « ... l'accent dit d'intensité. On sait qu'il peut entrer en jeu dans la production de cet accent bien des éléments divers : hauteur, modulation, timbre, longueur, attaque de la voyelle, qualité de la consonne, action de la glotte, nature de l'expiration... »

L. Laurand.

NOTES D'ÉPIGRAPHIE ÉTOLIENNE ET DELPHIQUE

G. Klaffenbach a donné, il y a cinq ans, en seconde édition la partie étolienne des *Inscriptiones graecae*[1] ; tout récemment R. Flacelière a fait paraître une étude sur *Les Aitoliens à Delphes*[2] quelques mois plus tôt j'avais moi-même retracé l'histoire de *Delphes au IIe et au Ier siècle av. J.-C.*[3]. Ces trois ouvrages, conçus sur des plans différents, ont utilisé tout le matériel épigraphique relatif à l'Étolie et à Delphes pendant une période de trois siècles environ[4]. Ils constituent, par leurs *indices*, leurs tableaux chronologiques et leurs appendices, un répertoire commode pour quiconque s'intéresse à la Grèce du Nord-Ouest et à l'histoire hellénistique. Dans ces conditions, et en attendant qu'ils soient à leur tour remplacés par d'autres travaux d'ensemble, il y a intérêt à signaler périodiquement les compléments et les corrections qu'ils appellent. C'est ce que l'on a déjà fait[5] ; c'est ce que je voudrais faire ici pour quelques points de détail. Les remarques suivantes sont présentées, en gros, suivant l'ordre chronologique. N'auraient-elles pour résultat que d'éliminer des *indices* épigraphiques de Delphes et d'Étolie, une série de noms comme Σίδυμος, Ἄγιππος, Ἥτρων, Δρωπίδας, Ἰσόδαμος, Ἐλπίνας, Ξενόκλητος — dont deux ou trois sonnent étrangement —, elles trouveraient leur justification. J'ajoute que la plupart des noms que

1. *IG*, IX 1² (1932). Référence abrégée : Kl.

2. *Les Aitoliens à Delphes. Contribution à l'histoire de la Grèce centrale au IIIe siècle av. J.-C.*, Paris, 1937. Référence abrégée : Fl.

3. *Delphes au IIe et au Ier siècle depuis l'abaissement de l'Étolie jusqu'à la paix romaine, 191-31 av. J.-C.*, Paris, 1937. Référence abrégée : Dx.

4. Environ, puisque la limite inférieure est constituée par la victoire d'Actium. — Kl. réunit naturellement toutes les inscriptions étoliennes, mais on sait que — sauf un petit nombre de textes isolés — elles appartiennent exclusivement au IIIe et au IIe siècle av. J.-C.

5. Pour Kl., cf. G. Daux, *Notes étoliennes* (*BCH*, 1932, pp. 313 sqq.) ; G. Klaffenbach, *Bericht über eine epigraphische Reise durch Mittelgriechenland* (*SB. der Preuss. Akad.*, 1935, pp. 691 sqq.), *Neue Inschriften aus Ätolien* (*ibid.*, 1936, pp. 358 sqq.), *Asylievertrag zwischen Ätolien und Milet* (*ibid.*, 1937, pp. 155 sqq.). Pour Dx, cf. G. Daux, *Notes de chronologie delphique* (*BCH*, 1936, pp. 447 sqq.) ; A. Piganiol, *La date du troisième incendie de Delphes* (*REA*, 1937, pp. 108 sqq.) ; G. Klaffenbach, compte rendu dans *Gnomon*, 1938, pp. 6-25.

nous corrigerons appartiennent à des proxènes et intéressent par conséquent la prosopographie d'autres régions du monde grec[1] : Alabanda, Elis, Erythrées des Thermopyles, Thesprotes, Callatis, Lamia, Mégare, Pronnoi, Rhodes.

*
* *

Les synedroi étoliens. — Un décret gravé sur le mur polygonal à Delphes et connu depuis longtemps[2] est ainsi conçu :

Θεοί. Στραταγέοντος Ἀρκίσωνος ἔδοξε τοῖς συνέδροις· Ἀθανίωνι Πάτρωνος Δελφῶι τὰν ἀσφάλειαν εἶμεν καὶ ἀτέλειαν πάντων καὶ ἀσυλίαν καὶ αὐτῶι καὶ τοῖς αὐτοῦ ἐπιμελομένωι τᾶς πανοπλίας, ἂν οἱ Ἀμφικτίονες ἀνατίθεντι, καὶ τοῦ γυμνασίου καὶ τᾶς παστάδος τᾶς μεγάλας καὶ τῶν ἐργαστηρίων καὶ τοῦ ναοποιίου ἐπιμελομένωι· εἶμεν αὐτῶι τὰν ἀσφάλειαν, καθώς κα οἱ σύνεδροι καὶ ὁ ἀρχιτέκτων συντάσσοιεν, καὶ εἴ κά τις αὐτὸν ἀδικῆι, τοὺς ἀντιτυγχάνοντας συνέδρους τὰν ἐπιμέλειαν ὑπὲρ αὐτὸν ποιεῖσθαι.

Remarquons en passant qu'il n'y a aucune raison pour placer ce décret en 263 av. J.-C., comme on l'a fait[3]. La seule indication chronologique à retenir, c'est, avec les réserves toujours néces-

1. Les lectures nouvelles que je proposerai ont été faites soit directement sur la pierre, à Thermos et à Delphes, soit sur des estampages de Le Bas, dont j'ai eu connaissance et communication par L. Robert. Ces estampages, vieux d'un siècle bientôt, sont précieux, car ils doivent garder trace, en plus d'un endroit, de lettres disparues depuis 1843 ; néanmoins, si j'en juge par les remarques de Rüsch (cf. ci-après, p. 157, n. 1), la pierre permettait il y a trente ans et permettrait aujourd'hui encore sans doute la plupart des déchiffrements que j'ai pu faire sur eux.

2. Wescher et Foucart, *Inscriptions recueillies à Delphes* (1863), 1 = Kl. 172.

3. Pomtow, *Klio*, 18, 1923, p. 298. Ses arguments n'avaient guère de poids au moment où il écrivait ; ils n'en ont aucun aujourd'hui, puisque les textes qu'il groupait autour de la stratégie d'Arkison se trouvent déplacés et dispersés par les découvertes ultérieures. On regrettera donc que Kl. ait enregistré la date de 264-3 dans son tableau des stratèges étoliens, p. XLIX (cf. aussi le commentaire de son n° 172), et que Fl. se soit contenté de la dire « très incertaine », p. 217, n. 2 : il fallait tout simplement l'éliminer (cf. Fl. lui-même, p. 464 : « date ... inconnue »). D'ailleurs je ne sais pourquoi Kl. et, par son entremise, Fl. renvoient seulement à la page 298 de *Klio*, *l. l.* Pomtow y donne en effet la date de 263 pour Arkison, mais il suppose en même temps que l'Athanion honoré dans le décret est archonte la même année (postulat arbitraire — cf. ci-après —, mais peu importe en ce moment). Or, à la page 308, dans un « Schlusswort » qui apporte, sur « le plus difficile des problèmes de la chronologie delphique », « das Definitivum », il place l'archontat d'Athanion en 257-6 (avec faculté de le faire monter ou descendre d'une année) ; et c'est plutôt à cette conclusion ultime que Kl. et Fl. devaient se référer. Il convient d'ajouter que la date de 256 n'est pas plus fondée que celle de 263. — A propos d'Arkison je rappelle qu'il a *peut-être* exercé une seconde fois la stratégie, s'il est vrai que dans le décret *FD* III, 3, 144, au lieu de [στραταγέοντος τῶν Αἰτω]λῶν API — — — (lecture d'A. Salač), on doive lire [στρα]ταγέοντος τῶν [Αἰ]τωλῶν Ἀρχί[σωνος τὸ δεύ|τερ]ον (lecture de Klaffenbach sur estampage, cf. Kl. 173) ; voir le commentaire de *FD*, *l. l.*

saires quand il s'agit d'un indice aussi fragile, la suivante : « l'écriture... paraît indiquer... le deuxième tiers du siècle[1]. » Quant à la question de savoir si le Delphien Athanion, bénéficiaire du décret, est identique à l'archonte du même nom, nous la laisserons entièrement de côté : d'abord la date de cet archontat devra être révisée par suite de découvertes récentes[2] ; en outre il y a au moins deux Delphiens de ce nom au IIIe siècle : ils ont été bouleutes en même temps[3].

Si je m'arrête une fois de plus à ce document, souvent cité et commenté, c'est pour marquer qu'il n'est point légitime, dans l'état actuel de nos connaissances, d'hésiter sur la qualité des *synedroi* mentionnés par la formule des sanctions : sénateurs étoliens ou membres du *synédrion* amphictionique ? Les synèdres étoliens sont bien attestés par plusieurs textes épigraphiques, non seulement au IIe siècle, mais dès le IIIe siècle av. J.-C.[4]. Deux secrétaires figurent en tête de ces actes, à la suite du stratège éponyme et de l'hipparque : le γραμματεὺς τῶν Αἰτωλῶν et le γραμματεὺς τῶν συνέδρων, c'est-à-dire le secrétaire fédéral et le secrétaire de l'assemblée restreinte[5]. Bref nous n'avons pas à marquer de surprise devant la formule ἔδοξε τοῖς συνέδροις, parallèle à la formule ἔδοξε τοῖς Αἰτωλοῖς, que présentent plusieurs textes. Par contre aucune inscription ne nomme *synedroi* les membres du συνέδριον amphictionique ; celui-ci est représenté, dans les formules de sanction, par trois termes, isolés ou groupés selon les cas[6] : τοῖς ἱερομνήμοσιν, τοῖς ἀμφικτύοσιν, τοῖς ἀγορατροῖς[7]. Enfin une décision amphictionique ne comporte jamais[8] dans l'intitulé

---

1. Fl., p. 217, n. 2.

2. Fl., p. 464, le place vers 248-7 ; il faudra descendre très bas. C'est une preuve de plus, s'il en était besoin, combien la table des archontes au IIIe siècle reste incertaine ; et, malgré les progrès réalisés depuis que tous les textes intéressants sont publiés, cette incertitude est, pour quelques éponymes, de l'ordre de plusieurs décades.

3. P. de La Coste-Messelière, *BCH*, 1925, p. 91.

4. Cf. Kl., 69, *ad v. 3*, et *SB. Preuss. Akad.*, 1937, p. 156. Un texte inédit de la fin du IIIe siècle, découvert à Delphes en 1937, mentionne aussi le secrétaire des synèdres.

5. Sur cette assemblée, voir les références indiquées par Fl., p. 44, n 3 et 4 ; ajouter Klaffenbach, *SB. Preuss. Akad.*, 1936, p. 373, n. 1. A. Aymard pense que l'on a dédoublé la charge de secrétaire à la fin du IIIe siècle : voir son article des *Mélanges Iorga* (1933), p. 92 et *passim*. Mais la date où une magistrature apparaît dans les textes n'est pas nécessairement contemporaine de sa création. Il est probable que le secrétaire des synèdres est aussi ancien que les synèdres eux-mêmes. L'importance de sa fonction a pu d'ailleurs grandir à un moment donné.

6. Le détail n'en importe pas ici.

7. On ne peut donc pas dire (malgré Fl., p. 32, n. 6) que les agoratres n'avaient voix délibérative dans aucun cas.

8. Cf. toutefois ci-après, p. 153.

la mention du stratège étolien. Tout concorde pour prouver qu'il s'agit, dans notre décret, de synèdres étoliens.

Pourtant R. Flacelière, qui s'était d'abord rangé[1] à cette opinion, généralement admise, s'est demandé, à la réflexion, s'il ne s'agirait pas plutôt, comme on l'avait pensé autrefois, des membres du *synedrion* amphictionique, « ce qui est peut-être, tout compte fait, plus probable[2]. »

Quels arguments font, selon lui, pencher la balance, malgré les faits que nous avons exposés ? « Les privilèges accordés à Athanion sont ceux que décernent habituellement les Amphictions[3]. » Mais l'ἀσυλία et l'ἀσφάλεια sont couramment décernés par les Étoliens. Quant à l'ἀτέλεια πάντων — dont on aimerait savoir dans quelle mesure elle est delphique, amphictionique ou étolienne —, son attribution se rattache à un problème aussi ample qu'obscur : jusqu'à quel point, jusqu'à quels détails, la tutelle de la confédération sur la ville et sur l'Amphictionie se fait-elle sentir ? Problème actuellement insoluble[4] ; ce qui autorise pour notre décret toutes les interprétations, bien loin de faire obstacle à aucune.

Notre ignorance encore enlève toute base à un autre argument : « [L'hypothèse amphictionique] a pour elle la mention des Amphictions et celle de l'architecte, ainsi que la nature des édifices cités, qui relevaient tous de l'Amphictionie [au IVe siècle][5]. » Mais nous trouvons les mêmes monuments énumérés à la fin du IIIe siècle dans un décret de *la ville*[6] ! Flacelière observe, à ce propos[7] : « Il n'est aucunement question dans ce texte des Amphictions ni des Aitoliens. Ces derniers, après la première guerre de Macédoine, et surtout après la crise financière et les troubles sociaux qui avaient suivi, étaient alors en proie à de graves soucis, et l'on comprend qu'ils aient négligé momentanément les intérêts du sanctuaire delphique. » Mais, bien au contraire, nous voyons les Étoliens entretenir à Delphes, pendant la période où se place le décret de la ville, un véritable « haut-commissaire », ἐπιμελητὰς τοῦ τε ἱεροῦ καὶ τᾶς πόλιος. Ils témoignent, en cette fin du IIIe siècle, autant d'intérêt que jamais au sanctuaire delphique.

---

1. *BCH*, 1935, p. 14, n. 4.
2. Fl., p. 218-219, p. 261 et p. 329.
3. Fl., p. 218, n. 4 ; il ajoute d'ailleurs aussitôt, et avec raison : « pourtant l'ἐπιτιμά et la προδικία font ici défaut. » Or ce sont par excellence des privilèges amphictioniques.
4. Cf. Dx, p. 213-224 ; Fl., p. 214 sqq.
5. Fl., p. 218, n. 4.
6. Décret publié par Flacelière, *BCH*, 1935, p. 7 sqq.
7. Fl., p. 330.

On ne saurait donc expliquer le décret de la ville par une sorte de carence des Étoliens. La vérité est que, mal renseignés sur les rapports formels d'une Étolie toute-puissante avec la ville et avec l'Amphictionie — théoriquement indépendantes et pratiquement asservies —, nous ne le sommes pas mieux sur les attributions exactes de la ville de Delphes dans la gestion des biens du dieu, administrés en dernier ressort par l'Amphictionie. J'ai insisté ailleurs sur l'étendue de notre ignorance[1], et je répète que nous sommes trop démunis pour interpréter et pour classer les textes de ce genre : que les mêmes monuments paraissent dans les comptes amphictioniques, dans un décret des synèdres étoliens et dans un décret de la ville de Delphes, c'est un fait qui ne saurait surprendre, quoique d'ailleurs nous ne soyions pas en état de l'expliquer par une analyse des rouages administratifs[2].

Reste un troisième argument[3] : « Nous connaissons au moins un décret amphictionique... commençant par le nom du stratège aitolien, suivi d'ailleurs immédiatement de celui de l'archonte de Delphes ([στραταγ]έοντος Λαττάμου, ἄρχο[ντος δὲ ἐν Δελφοῖς.....]εος, [ἱερομναμονούντων etc...). » De toute façon la différence de rédaction entre les deux intitulés saute aux yeux : dans le second, figure non seulement l'archonte de Delphes, mais aussi la liste de tous les hiéromnémons ; en outre la formule de sanction est, comme d'ordinaire, ἔδοξε τοῖς Ἀμφικτιόνεσσι. On ne saurait donc conclure de ce texte au premier. En outre j'ai eu l'occasion d'indiquer que [στραταγ]έοντος n'était après tout qu'une restitution : « Walek a reconnu la difficulté... ; la mention... en tête d'un décret amphictionique... [est singulière]... Exception pour exception il faut envisager comme possible une restitution [ἀγωνοθετ]έοντος, que l'on pourrait justifier en supposant que le décret ait été voté au moment des Σωτήρια[4]. »

Bref il n'y a point lieu de douter que notre décret émane des

---

1. Dx, p. 9-11.

2. Autrement dit, nous n'avons pas à imaginer une série d'étapes distinctes, comme le fait Flacelière, *BCH*, 1935, p. 22 : « ... l'entretien d'un certain nombre d'édifices, qui relevait précédemment de l'Amphictionie, fut pris en charge par la ville dans la seconde moitié du IIIe siècle, probablement après une période de transition où les Aitoliens eux-mêmes avaient assumé ce soin. » Ce classement chronologique, invraisemblable par lui-même, ne tient pas compte de la complexité des faits.

3. Fl., p. 218, n. 4 ; cf. p. 329.

4. Dx, p. 224, n. 1. — Fl. a signalé mon hypothèse dans un *addendum* (p. 561) qui prête à équivoque. Je n'ai point proposé comme ferme la restitution [ἀγωνοθετ]έοντος, et j'ai marqué à la fois qu'elle soulevait une difficulté et comment on pourrait tenter une justification.

synèdres étoliens[1]. D'autre part le sens proposé par R. Flacelière pour « τοῖς αὐτοῦ » ne me paraît pas acceptable : « *les siens* (οἱ αὐτοῦ), c'est-à-dire apparemment [le] personnel, [les] ouvriers [d'Athanion] reçoivent les mêmes privilèges que lui[2]. » J'entends τὰ αὐτοῦ, au neutre, et je rapproche dans un décret amphictionique[3] les formules καὶ αὐτῶι καὶ τοῖς ὑπάρχουσιν αὐτῶι, et ἐάν δέ τις αὐτὸν ἄγηι ἢ τῶν τούτου τι. On dit, d'ordinaire, καὶ αὐτῶι . . . καὶ χρήμασιν.

*
* *

Les épimélètes (étoliens) du sanctuaire et de la ville (de Delphes). — A la fin du IIIe siècle, nous l'avons rappelé tout à l'heure, les Étoliens ont envoyé à Delphes, à plusieurs reprises, un commissaire dit ἐπιμελητὰς τοῦ τε ἱεροῦ καὶ τᾶς πόλιος. Nous avons conservé cinq décrets rendus par les Delphiens en l'honneur de cinq de ces personnages[4]. Deux de ces décrets appartiennent aux deux semestres d'un même archontat. « On conclura, » ai-je écrit, « que les fonctions des épimélètes n'excédaient pas une durée de six mois, si même elles l'occupaient tout entière[5]. » A quoi R. Flacelière répond, en *addendum* à son étude[6] : « Cela me paraît très invraisemblable, et je suis persuadé que l'épimélète étolien de Delphes restait normalement en fonctions toute une année ; si nous voyons deux épimélètes différents sous chacun des semestres de l'archontat delphique d'Archélas, c'est uniquement parce que l'année delphique était décalée de plusieurs mois par rapport à l'année aitolienne : les hiéromnémons aitoliens, de même, changent toujours entre les deux semestres d'un même archontat delphique. »

---

1. L'hypothèse amphictionique reparaît sous la plume de R. Flacelière à propos du décret *IG* IX 1², 175 (qui fait suite à un décret amphictionique) : « ἐπὶ Λυκώ[που στρατα]γέοντος τὸ τέταρτον, ἔδοξε [τοῖς Αἰτωλοῖς, ou : τοῖς συνέδροις] » ; ces synèdres — si l'on choisit la seconde restitution — pourrait être, selon lui, les Amphictions (Fl., p. 261). Mais que l'on écrive [Αἰτωλοῖς] ou [συνέδροις], la décision émane d'une assemblée étolienne, comme j'espère le prouver ailleurs. Flacelière semble, du reste, se rallier en fin de compte à cette interprétation.

2. *BCH*, 1935, p. 14. Aucun parallèle n'est proposé pour cette interprétation ; une note indique que τοῖς αὐτοῦ ne peut pas être l'équivalent de ἐκγόνοις — ce qui est incontestable — et renvoie à un passage d'Ad. Wilhelm (*Neue Beitr.*, III, p. 31-35) où je ne trouve rien qui appuie ce οἱ αὐτοῦ.

3. *GDI*, 2522 = *SIG*³, 494 ; l. 4, fin, et l. 5, fin, les lectures διέπαυσε τὸμ et τοῖς, ὑπάρχουσιν αὐτῶι κα[ὶ] sont confirmées par l'estampage Le Bas.

4. Sur le rôle de ces épimélètes, voir les deux exposés indépendants de Dx, p. 216-220, et de Fl., p. 333-336.

5. Dx, p. 217 ; j'ajoutais : « Ces envoyés se succédaient-ils sans interruption comme les deux décrets rendus sous [l'archontat d'] Archélas porteraient à le croire, ou leur mission avait-elle pour but de parer à des événements extraordinaires ? »

6. Fl., p. 561.

Bien loin que cette explication, présentée comme toute simple, condamne mon hypothèse, elle en constitue la base. En effet mon contradicteur ne s'est point avisé d'un fait essentiel : c'est que les épimélètes étoliens ont été honorés à la fin de leur mandat, conformément à l'usage[1]. Mais un retard ou même une anticipation de quelques jours sont dans l'ordre des choses[2], de sorte que, si les années étolienne et delphique coïncidaient, j'aurais retenu comme possible l'hypothèse, qui d'abord se présente à l'esprit, d'une mission annuelle. Précisément parce qu'il existe un décalage de deux mois[3] entre les calendriers de Thermos et de Delphes, je me suis refusé à voir en Aristarchos et Pantaleon, épimélètes honorés sous deux semestres d'un même archontat, les titulaires de *deux magistratures annuelles consécutives*. Il est vrai qu'on peut toujours, à propos d'un cas particulier, invoquer un accident et imaginer que le vote d'un décret a été retardé par une circonstance particulière. Mais, dans l'état actuel de notre documentation, il convient de dire, sans être affirmatif, que les fonctions des épimélètes semblent ne pas s'étendre sur une année entière. La vraie question d'ailleurs reste de savoir si l'épimélétie a été pendant une certaine période une institution permanente « ou si les cinq textes que nous avons conservés correspondent à des moments de crise qui furent, à dates irrégulières, l'occasion de missions exceptionnelles »[4].

*
* *

M^lle^ J. Vanseveren a copié au Musée de Chios et publié un fragment de texte, dont elle a reconnu tout de suite l'origine, delphique ou étolienne[5]. Je crois que l'on peut préciser davantage et affirmer sans hésitation qu'il s'agit de l'exemplaire chiote de l'un des décrets votés par l'Amphictionie delphique en l'honneur des hiéromnémons de Chios. On restituera en effet, la disposition des débuts et des fins de lignes restant arbitraire :

1 [προεδρίαν ἐν πάντοι]ς τοῖς [ἀγώνοις οἷς τίθεν]-
[τι τοὶ Ἀμφικτίονες καὶ] τἆλλα ὅσα δίδο[ται τοῖς εὖ]-

1. Je pense qu'il n'y a pas besoin de démontrer longuement ce point ; les considérants du décret sont à l'aoriste.

2. C'est à l'assemblée la plus proche du terme de la mission qu'on devait vo le décret.

3. De deux mois — et non de « plusieurs », comme l'écrit R. Flacelière — ce qui rendrait plus solide encore mon raisonnement.

4. Dx, p. 217.

5. *Rev. de philol.*, 1937, p. 334 : « Delphes, Amphictionie delphique, Confédération étolienne. »

[ερ]γετούντοις τὸν] θεὸν καὶ τὸ κοινὸν [τῶν Ἀμφικ]-
[τιόνων· ἀναγράψα]ι δὲ τὸ ψάφισμα [τόδε ἐστά]-
[λας λιθίνας δύο] καὶ στᾶσαι[1] τ[ὰμ μὲν ἐν Δελ]-
[φοῖς, τὰν δὲ ἑτέ]ραν ἐν Χίωι· τ[αύτας[2] δὲ τὰς]
[τιμὰς ὑπάρχειν κ]αὶ τοῖς ἐκγόν[οις αὐτοῦ — —

Ce formulaire recouvre mot pour mot, aux lignes 1-4, celui de deux décrets amphictioniques retrouvés à Delphes, et s'inspire, pour les ll. 4-7, de décrets de la même série[3].

*
* *

R. Flacelière a publié[4] un fragment de décret délphique qu'il attribue à l'archonte Eudoros (vers 222 ?). En réalité un autre fragment, dont le raccord matériel avec le précédent est assuré[5], permet de rapporter ce décret à l'archonte Diodoros, qui appartient à la première moitié du IIIe siècle.

Inv. 4518, trouvé le 24 mars (date julienne) 1905, au temple + inv. 1861, trouvé le 29 août 1894 sur le côté N. du temple, à la hauteur de l' « adyton ». Lettres et interlignes 0 m. 01 ; lettres rondes (O et Ω) plus petites.

Δελφοὶ ἔδωκαν [— — — — — — — — — —]
αὐτῶι καὶ ἐκγ[όνοις προξενίαν, προμαντείαν, προ]-
εδρίαν, προδ[ικίαν, ἀσυλίαν, ἀτέλειαν πάντων]
καὶ τἆλλα ὅ[σα καὶ τοῖς ἄλλοις προξένοις. Ἄρχοντος]
[Διο]δώρου, βου[λευόντων Ἀριστοκράτεος, Ἀριστομά]-
χου, Δαμέα[, — —

Le raccord des deux fragments se fait entre les lignes 5 et 6. A gauche du Δ de -δώρου se voit un petit trait oblique, qui peut tromper d'abord et faire croire à un Υ ; en réalité il est isolé, d'ailleurs trop proche du Δ, et à l'examen on s'aperçoit qu'il est accidentel ; il y a place exactement pour trois lettres avant -δώρου ; la restitution [Διο]δώρου est garantie par le nom des bouleutes.

*
* *

1. Mlle Vanseveren écrit στῆσαι dans la copie, mais ce n'est qu'une faute d'impression : cf. son commentaire et la photographie qu'elle publie.
2. Ou τ[ὰς δὲ τιμὰς ταύτας, etc.
3. Publiés, mais incomplètement et avec quelques fautes, *BCH*, 1896, p. 620 sqq. et *SIG*3, 545 et 553. Tous les textes de cette série seront repris dans la suite du fascicule épigraphique 3 des *Fouilles de Delphes*.
4. Fl., p. 483, n. 1.
5. Raccord et lecture sont dus à E. Bourguet ; je les ai vérifiés dès 1921.

Voici maintenant une série de rectifications[1] concernant presque exclusivement des noms propres[2].

FD III 1, 112[3]. — Les bouleutes de cet acte sont : l. 6 βουλευόντων Ἀριστα̣γόρα, Πραξέ(α) | l. 7 Ἱέρου[4], Λύσωνος. Les cinq lettres Πραξε sont tout à fait nettes, et il ne semble pas que rien ait été gravé ensuite. La difficulté créée par ce Πραξέας, alors que cinq bouleutes sont déjà connus pour ce semestre, mérite d'être signalée, quelle que soit d'ailleurs la solution à laquelle on s'arrête[5].

GDI 2587[6]. — Le troisième des Ἀλαβανδεῖς honorés par la ville de Delphes s'appelle non *Σιδυμος mais Σίσυφος. Je lis sur l'estampage Le Bas : Σισυφοι (datif). Curtius et Rangabé avaient d'ailleurs proposé, l'un [...]φοι, l'autre Σισύφωι. L'estampage condamne absolument le Σιδύμωι de Le Bas. Une seule objection contre la lecture Σισύφοι : la boucle du Φ y est beaucoup plus petite que dans Δελφοί qui précède. Mais on sait qu'à Delphes, au IIIe siècle, la forme de cette lettre varie souvent à l'intérieur d'un même texte. Je tiens pour acquise la lecture Σισύφοι.

FD III 1, 156[7]. — Le Mégarien honoré par la ville de Delphes ne s'appelle pas Ἄγιππος. Après ἔδωκαν je lis O. ΡΙΓΓΩΙ ; la lettre qui suit l'*omicron* n'est pas claire[8], mais parmi celles que

---

1. Quelques-unes avaient été indiquées déjà par E. Rüsch (utilisant souvent des notes de H. Pomtow) dans sa *Grammatik der delphischen Inschriften*, I (1914). Il est regrettable que Fl. n'en ait pas tenu compte ; sans les accepter de confiance, il eût été bon de contrôler sur la pierre les noms litigieux, ou, en tout cas, de signaler les *variae lectiones*. — Je tiens à préciser que les lectures de Pomtow et de Rüsch n'améliorent pas toujours le texte. Par exemple, dans *GDI*, 2604, l'estampage Le Bas confirme les leçons de Le Bas contre celle de Pomtow (citées par Rüsch, p. 115, n. 2), et notamment Πάττηι contre Ὑπάττηι : le nom *Ὑπαττης est passé malheureusement dans Bechtel, *Hist. Personennamen*, p. 434.

2. En voici une tout à fait insignifiante. Baunack écrit (*GDI*, 2511 et 2512 ; cf. Fl., p. 402) : ἐπὶ Πραό[γ]ου ἄ̣γοντος ; en réalité dans le second acte le γ est visible sur l'estampage Le Bas et il faut écrire Πραόγου ; dans le premier acte par contre il y a, sans aucun doute possible, d'après l'estampage Le Bas, Πραότου, et il faut écrire Πραό(γ)ου par correction. Leake, Le Bas et Brönstedt ont lu τ dans les deux textes : c'est que le τ du premier est beaucoup plus net que le χ du second.

3. Cité par Fl., p. 421, dern. ligne. Date : 298-7 ?

4. Toutes les lettres de ce nom se lisent sur la pierre.

5. Bourguet : « Πρ(α)ξέ[α] ; les quatre lettres ΠΡΞΕ sont certaines... ; je crois que nous avons ici [une] insertion du patronymique en abrégé. » Fl. néglige entièrement et cette lecture et cette explication ; mais ce n'est point que celle-ci lui paraisse s'imposer, puisqu'il fait des réserves (p. 423 et n. 1) à propos d'un exemple analogue invoqué par E. Bourguet (*FD* III 1, 142).

6. Cité par Fl., p 437, dernière ligne. Date : 275-4 ?

7. Cité par Fl., p. 442, l. 7. Date : 272-1.

8. Je vois une haste verticale, très nette, à droite de laquelle sont suspendus, dans le vide, deux petits traits, l'un horizontal, l'autre oblique ; on songerait à Γ ou à K ; mais toute la surface est usée, l'un des deux traits au moins doit être accidentel (il y en a un autre, sûrement accidentel, à droite de l'*iôta* médian, ainsi transformé en Γ, pourrait-on croire), et ni *Ὀγριππος ni *Ὀκριππος ne sont vraisemblables. La pierre admet fort bien un P.

suggère la pierre, seul P offre une combinaison acceptable. C'est d'ailleurs la lecture de Rüsch[1] : Ὀρρίππωι, et ce nom est attesté à Mégare, précisément, par une épigramme célèbre[2]. Sur la forme Ὄρριππος (=Ὄρσιππος), voir Solmsen, *Beitr. zur griech. Wortforschung* I (1909), p. 95 et Bechtel, *Griech. Dial.* II (1923), p. 178.

FD III 1, 157[3]. — Le Mégarien honoré par la ville de Delphes s'appelle Ἀρίστων et non Ἀρισ[τί]ων. La forme Ἀρίστωνι se lit nettement sur la pierre.

FD III 1, 158[4]. — Le père des deux Καλλατιανοί honorés par la ville de Delphes s'appelle non pas Ἥτρων, mais Ἱέρων. J'ai lu nettement Ἱέρωνος sur la pierre[5].

GDI 2584 et 2585[6]. — Le prétendu bouleute *Δρωπιδας s'appelle en réalité Ἀριστείδας. Sur les estampages Le Bas, je lis, pour *GDI* 2584 : Ἀριστ[εί]δα, et, pour *GDI* 2585 : Ἀριστείδα[7]. Je note que dans ce dernier texte Curtius déjà lisait Ἀριστείδα (et Le Bas Ἀριστώνδα) ; mais Baunack corrigeait en Δρ[(ωπ)]ίδα, d'après 2584 où Le Bas lisait et restituait Δρω[πί]δα. Bref le nom *Δρωπιδας[8] n'a jamais été lu par personne.

Philologus 1899, p. 70, n° XIV[9]. — Lecture de Pomtow : « [Αἰσχ]ύλωι (od. : [Δεινη]ύλωι) Πυθίωνος [Ϝ]αλ[ε]ίωι (?) ». Je lis : Αἰχμύλωι Πυθίωνος Ϝαλείωι ; le *digamma* est sûr[10]. Le texte appartient au milieu du IIIe siècle, et la date précise de 256-5 est très probable. C'est l'exemple le plus récent de *digamma* à Delphes[11] (dans le texte voisin et contemporain pour un autre Eléen, l'ethnique est écrit Ἀλείωι, *Philol.*, *l. l.*, p. 69, n° XIII).

GDI 2507 = *SIG*[3] 436 [12]. — L'estampage Le Bas garantit

---

1. *L. l.*, p. 245.
2. *IG* VII, 52 (= Kaibel, 843). Cf. Pausanias, I, 44, 1.
3. Cité par Fl., p. 442, l. 8. Date : 272-1.
4. Cité par Fl., p. 447, l. 7. Date : 266-5.
5. Comme Rüsch sur estampage, *l. l.*, p. 162, n. 2. Le nom Ἱέρων est attesté à Callatis par un autre décret de Delphes, cf. *BCH*, 1928, p. 189 (= Fl., p. 459, l. 17.
6. Cités par Fl., p. 448, l. 2 sqq. Date : 265-4.
7. La lecture rectifiée Ἀριστείδα a déjà été faite par Pomtow et Rüsch, *l. l.*, p. 115, n. 2.
8. Reproduit sans aucuns crochets par Fl., p. 448.
9. Cité par Fl., p. 456, l. 13. Date : 256-5.
10. Il avait été reconnu et m'avait été signalé depuis longtemps par E. Bourguet.
11. Encore apparaît-il dans un ethnique étranger : le graveur, quoiqu'il s'agît d'un décret delphique, a pu accepter pour ce nom la forme éléenne, et l'on n'est pas obligé d'en conclure que le *digamma* survivait, même sporadiquement, dans la prononciation delphique, au IIIe siècle av. J.-C. — Au début du IIe siècle (?) on a gravé à Delphes une lettre adressée aux Étoliens par les *Axiens* de Crète, et le nom est écrit, dans le texte crétois, avec un *digamma* (*BCH*, 1882, p. 460 = *SIG*[3], 622 B ; cf. E. Bourguet, *Dial. laconien*, p. 68) ; par contre le décret étolien, consécutif à cette lettre, écrit : Ὀάξιος (*IG* IX 1[2], 178 ; cf. Dx, p. 487, n. 1).
12. Cité par Fl., p. 458, l. 12.

toutes les lettres dans le nom du Lamien honoré par les Amphictions : Ἡρέας.

GDI 2601[1]. — L'estampage Le Bas donne, l. 1 : [— — —] ΝΛΑΚΡΑΤΕΙ, etc... On écrira : [Δελφοὶ ἔδωκα]ν[2] Λακράτει Ἀγοράκλέος Ῥοδίωι. Donc : Λακράτης, au lieu de : ...ακράτης.

IG IX 1², 37. — Lignes 2 et 3, les nom, patronymique et ethnique du proxène se présentent ainsi : ΑΓΑΘ [18 à 20 lettres] ΟΥΔΙΕΙ. Kl. écrit : ..ουδιεῖ, et Hiller von Gärtringen a proposé, dans un *addendum*, [Β]ουδιεῖ, ethnique mal attesté. Malgré la longueur de l'intervalle qui sépare le θ et l'ο, il paraît préférable de rattacher ου au patronymique et de détacher comme ethnique Διεῖ[3].

IG IX 1², 31. — Ligne 46, dans le troisième mot, je lis M et non X, donc Εὐμάρων[ι] plutôt que Εὐχάρων[ι]. A vrai dire je n'ai pu voir ni l'ω ni le ν, et il m'a semblé qu'entre le ρ et le nom suivant la place était un peu mince pour les trois lettres [ωνι] ; on peut songer aussi à Εὐμάρ[ει] ; les deux noms (Εὐμάρων et Εὐμάρης) sont connus. — Ligne 94, ce n'est pas Ἰ[σ]οδάμοι, mais Ἰπποδάμοι qu'il faut lire malgré la cassure : on voit le haut de l'*iôta* initial, la première haste du π qui suit, et, du second π, l'extrémité inférieure des deux hastes. — Ligne 138, je ne puis rien déchiffrer sur la pierre après στραταγέοντος Ἀρχεδάμου Φύλα τὸ, de sorte que la restitution [δεύτερον][4] me paraît décidément préférable à la lecture, très dubitative, de Kl. : τέταρτον.

IG IX 1², 8. — Ligne 12, l'ethnique Δυμαίου, sur lequel Kl. faisait d'expresses réserves[5], ne me paraît pas attesté par la pierre. Je n'ai rien pu lire avant ΑΙΟΥ[6].

IG IX 1², 101. — Ligne 3, je ne puis lire Ἐλ[πί]νας. Au début je vois une haste verticale, dont l'extrémité inférieure paraît libre sur une hauteur de 2 mm., ///, donc E est difficile et même impossible. Ensuite je ne vois pas de Λ. A la fin je lis ΙΑΣ et, à gauche de l'*iôta*, mais ne le touchant pas, une barre oblique qui me paraît appartenir à un Κ, ΚΙΑΣ. Bref une pre-

1. Cité par Fl., p. 475, l. 15.

2. Et même, en tenant compte de la lecture de Curtius : [ἔδω]καν. Mais Curtius indique à tort un intervalle de trois lettres entre le Ν et le premier Α du nom ; il lit : ΚΑΝ...ΑΚΡΑΤΕΙ.

3. Klaffenbach me signale que cette suggestion lui a été faite également par L. Robert.

4. Proposée par Dx, p. 515.

5. Cf. aussi Daux, *BCH*, 1932, p. 328.

6. G. Klaffenbach, à qui j'avais communiqué cette remarque, a revu l'estampage et m'a écrit : « Der Abklatsch scheint die Lesung Α..ΑΙΟΥ zu bieten, so dass man an Ἀ[γρ]αίου denken könnte. »

mière lettre qui peut être ι, γ, etc... mais non ε + 3 ou 4 lettres + χιας[1].

FD III 2, 69. — Le patronymique du second délégué Eniane à l'Amphictionie se lit tout entier ligne 6, sur la pierre : ΑΙΓΙ-ΔΟΣ[2]; le ς est partiellement mutilé, mais sûr.

FD III 1, 461. — L'Érythréen des Thermopyles honoré par la ville de Delphes s'appelle Ξενόφαντος et non Ξεν[όκ]λητος[3].

*
* *

Μαχετιεύς, *IG*, IX, 1², 36 et 69. — Je voudrais dire un mot des deux personnages qui portent cet ethnique dans les textes de Thermos. Le Στόμιος Χαδ(ρ)ί(α)[4] Μαχετ[ιεύ]ς qui est secrétaire des Étoliens dans le n° 69, Ἀγέλοχος étant stratège, ne doit faire qu'un, comme le suppose G. Klaffenbach, avec le Στόμιος Μαχετιεύς qui est hiéromnémon vers la fin du IIIe siècle[5] : quelle vraisemblance y a-t-il que, d'une bourgade insignifiante, soient issus vers le même temps deux homonymes de marque ? L'écriture du texte imposant le IIe siècle, G. Klaffenbach attribuait la stratégie d'Agélochos à l'une des années 169-8 et 168-7, qui sont les premières disponibles en descendant le cours du siècle, dans le tableau chronologique des *IG*, pp. LI-LII. Mais j'ai montré depuis lors[6] que l'année 187-6 (ou l'année 189-8) était libre : il est donc loisible d'y situer la stratégie d'Agélochos. Les autres indications prosopographiques données par le texte sont plutôt favorables à cette date haute.

Quant au second Μαχετιεύς connu, il s'appelle Ἀλέξων Ἀνδρωνός (n° 36, l. 3), et reçoit la proxénie étolienne dans une année voisine de 160[7]; en outre l'on rencontre, à Delphes, dans un

1. J'ai communiqué ces remarques à Klaffenbach ; l'estampage lui paraît confirmer l'*iôta* du groupe ιας ; d'autre part sur sa copie de 1926 il avait noté : « der 1. Buchstabe E oder wohl eher Γ. » En combinant toutes ces données il songerait à Γλ[αυ]χίας.

2. Cf. Dx, p. 653, n. 1. — Parmi les corrections de détail qu'il faudra apporter encore à ce texte, j'en signale deux. Ligne 11, [συνετλέ]χθαι, satisfaisant pour le sens, est impossible, car avant le χ se voit une haste verticale, libre à droite (à gauche, le marbre a sauté) ; ce peut être ι ou η, non ε : je propose [συν]ῆχθαι (cf. l. 16, même verbe) : ἐπει[δ]ὴ γεγονέ[ν]αι [τε καὶ συν]ῆχθαι etc... Ligne 16, on lit ἑ[α]υτῶν dans τὴν ἐξ ἑ[α]υτῶν εὐχρηστίαν, et non ἑ[α]υτ[οῦ].

3. Cf. Dx, p. 421, n. 1.

4. Le fragment du texte où figure ce patronymique est perdu et n'est connu que par la copie de G. Cousin, qui porte XABII ; la correction, due à Dittenberger, reste incertaine.

5. Cf. Fl., p. 413, l. 4.

6. *BCH*, 1932, p. 315 sqq.

7. Date approximative établie par G. Klaffenbach dans le commentaire (mais cf. ci-après p. 161, n. 3) et *SB. Preuss. Akad.*, 1936, p. 373 sqq.

acte d'affranchissement contemporain, un témoin de ce nom, mentionné sans ethnique[1]. Je crois à l'identité des deux personnages, mais je n'en conclus pas nécessairement avec G. Klaffenbach[2] que notre Μαχετιεύς ait reçu le droit de cité à Delphes et que le témoin de l'affranchissement soit Delphien. La vendeuse est dite expressément Καλλιπολῖτις, le garant Δελφός : c'est qu'il convient, juridiquement, de préciser la nationalité de l'un et de l'autre ; celle des témoins a moins d'importance, et il arrive qu'on néglige de l'indiquer ; or il se trouve que l'acte en question est gravé avec un souci remarquable d'économie : les formules habituelles y sont abrégées de façon extraordinaire. Il est fort possible que le témoin Ἀλέξων Ἀνδρωνος soit simplement Μαχετιεύς[3].

*
* *

Affranchissements en deux étapes. — J'ai relevé, en 1936[4], tous les exemples delphiques d'affranchissement définitif (ἀπόλυσις) succédant à un affranchissement avec *paramona* (délai de durée variable pendant lequel l'esclave, affranchi en principe, doit rester au service de son maître). Parmi dix-huit exemples, je signalais celui-ci[5] : « En 140-39 trois Delphiens affranchissent

1. Ἀλέξων Ἀνδρωνος, *GDI* 2280. Date : 160-59 (cf. Dx, p. 194).

2. *SB. Preuss. Akad.*, 1936, p. 373, n. 3.

3. Nous ne connaissons point le site des Μαχετιεῖς. Du fait que l'un d'eux est hiéromnémon étolien à la fin du IIIe siècle, puis secrétaire étolien, Klaffenbach conclut à bon droit qu'ils font partie de la confédération pendant cette période. C'est à une date voisine de 160 (date très probable, pour des raisons extérieures au fait même de la proxénie) que l'autre Μαχετιεύς reçoit la proxénie étolienne. Or Klaffenbach considère qu'un proxène est toujours par définition un étranger ; il en conclut, dans ce cas particulier, que les Μαχετιεῖς ont été entre temps détachés de la confédération (au cours des remaniements consécutifs à Pydna, c'est-à-dire en 166 : cf. Dx, p. 327). Au contraire, selon moi, l'octroi de la proxénie par les Étoliens ne prouve pas que le proxène soit un étranger ; je crois qu'il arrive à la confédération d'accorder la proxénie, à titre honorifique, à des sujets étoliens ; de sorte que l'on ne peut conclure d'une proxénie isolée à l'indépendance de la cité à laquelle appartient le proxène ; cette doctrine qui était déjà celle d'A. Plassart (*BCH*, 1915, p. 132-133), a été exposée par moi, *BCH*, 1932, p. 328-330 et Dx, p. 213, n. 2 ; elle est suivie par Fl., p. 222. Par conséquent je n'affirme pas qu'au moment où Ἀλέξων Μαχετιεύς reçoit la proxénie étolienne, les Μαχετιεῖς soient hors des frontières fédérales ; autrement dit cette proxénie ne suppose pas nécessairement qu'une modification soit intervenue dans le statut territorial des Μαχετιεῖς, et pourrait être antérieure à 166 ; même si elle est postérieure à 166 (et c'est probable, pour d'autres raisons), elle ne prouve pas qu'Ἀλέξων ne soit plus Étolien et par conséquent sa petite patrie peut être située dans les territoires restés étoliens après cette date. — Je tenais à souligner une fois de plus les deux hypothèses qui s'affrontent autour d'un problème difficile et important, dont la solution définitive ne pourra être apportée que par de nouvelles découvertes.

4. Dx, p. 615-618.

5. Dx, p. 617.

[un esclave] pour le prix de quatre mines. Aucune réserve n'est exprimée. Pourtant, à la fin de l'acte, on a ajouté, en 137 : ἀπ[ε-λύθ]η ἐπὶ Τιμοκρίτου ἄρχοντος, mois et bouleutes (*FD* III 2, 225) » ; et j'ajoutais : « Le graveur aurait-il omis dans l'affranchissement la clause de *paramona* ? Je regrette de n'avoir pas revu la pierre pour m'assurer qu'une lecture ἀν[εγράφ]η est exclue. » J'ai entre temps revu la pierre ; on y lit en effet ANE ; il faut restituer ἀνε[γράφ]η. Le paragraphe additionnel ne fait donc que préciser le délai qui s'est écoulé entre la rédaction de l'acte et la gravure [1]. Il n'y a eu dans ce cas ni *paramona*, ni affranchissement définitif, mais un seul acte [2].

Georges Daux.

---

1. Sur les délais de ce genre, d'ordinaire plus courts (mais dans bien des cas on n'a pas dû prendre la peine de les spécifier), cf. Dx, p. 79.

2. Qu'il me soit permis enfin de signaler très rapidement quelques détails, parmi beaucoup, qui pourraient, dans Fl. et dans Dx, égarer ou embarrasser le lecteur. — Fl., p. 402, n° 29, *Notes critiques*, l. 3, après Δαμονίκου, lire « Le Bas », au lieu de « Baun. ». — Fl., p. 403, n° 30, *Notes critiques*, au lieu de « Νικομά[χου] G. Daux », lire « Νικομά[χου] A. Salač, avec la remarque : NIKOΛΛ ou NIKOMA, l'avant-dernière lettre n'est pas sûre » ; et au lieu de « Αὐτολ G. Daux », lire « ΑὐτοΛ, A. Salač, avec la remarque : la dernière lettre est un Λ ou un Δ ». — Fl., p. 416, n° 51, l. 5 et *Notes critiques* : « Ἀ[γ]αιοῦ ; on peut songer aussi à Ἀ[λπ]αίου » ; à l'*index*, l'ethnique Ἀ[χ]αιός est accompagné d'un point d'interrogation. Il faut écrire Ἀχαιοῦ et Ἀχαιός sans aucune réserve : copie ancienne et non suspecte (puisque Ἀχαιοῦ représentait alors une *lectio difficillima* !), estampage ancien garantissent le χ, qui n'est plus visible sur la pierre ; d'autre part l'existence d'une bourgade d'Ἀχαιοί en Locride est attestée par une découverte récente, et G. Klaffenbach a eu raison d'écrire, *SB. Preuss. Akad.*, 1935, p. 699-700 : « Damit erledigen sich die allerdings zweifelnd vorgebrachten Vermutungen Λ[ιμν]αῖος (Jardé) und Ἀ[λπ]αῖος (Flacelière), die sich allein auch schon aus Raumgründen verbieten. » — Fl., p. 447, n. 3, se demande si un texte qui débute ainsi : « ἄρχοντος Δαμοσθένεος βουλευ[όντων —, —,] Μαντία » et qui « présente l'écriture habituelle du IIe siècle av. J.-C. » n'a pas « été recopié » et n'appartiendrait pas à l'archonte de 266-65 », ou « plutôt à un archonte Δαμοσθένης II qui aurait été en charge vers la fin du IIIe siècle ». Mais ce texte (cf. Dx, p. 29) revient sûrement à l'archonte de 182-1 : l'écriture est du IIe siècle ; les textes recopiés forment une toute petite minorité, et l'hypothèse est dans ce cas d'autant plus invraisemblable qu'un décret gravé immédiatement au-dessous est daté d'un archonte Ἀξ-αξίδας (nous en connaissons un en 173-2) qui n'a pas d'homonyme au IIIe siècle ; enfin le bouleute Μαντίας fait partie d'un des collèges de l'archonte de 182-1. — Fl., p. 454, attribue à un archonte Κλευφάνης du IIIe siècle un fragment de proxénie qui peut tout aussi bien appartenir à l'archonte homonyme de 172-1 (Dx, p. 28, n. 2, où le texte est dit par erreur inédit). Ni la copie d'E. Bourguet, ni celle de l'inventaire grec, reproduite, par Pomtow, ne donnent sur l'écriture d'indication précise ; la pierre reste introuvable. Il est par conséquent impossible de décider. — Dx, p. 535 : pour la date de l'archonte Calliéros et des textes qui lui reviennent on se reportera à Fl., p. 471-2.

RÉFLEXIONS SUR LE STYLE INDIRECT LIBRE

M. J. Bayet a publié dans la *R. de ph.* (1931, p. 327 et s.) une étude fort intéressante sur le style indirect libre en latin. Nous proposons ici sur ce sujet quelques réflexions; elles sont relatives à certaines idées générales et aux exemples contenus dans cet article.

Tout d'abord M. Bayet se refuse à admettre qu'il puisse y avoir style indirect libre en des propositions où le verbe est au subjonctif ou à l'infinitif, car, par eux-mêmes, le subjonctif latin et l'infinitif « avouent subordination syntaxique à l'idée d'un verbe d'énonciation ou de pensée qu'ils suffisent à suggérer » (p. 329). La raison invoquée me semble contestable. Soit par exemple le subjonctif suivant : *Paetus omnes libros quos frater suus reliquisset mihi donavit* (Cic., *Att.* 2, 1, 12). On ne voit pas qu'il suggère la subordination à un verbe d'énonciation, et, si l'on essayait d'insérer un tel verbe, le subjonctif deviendrait impossible. A ce type courant de style indirect libre en latin on peut comparer la construction française analogue :

Deux compagnons vendirent la peau d'un ours encore vivant, mais qu'ils tueraient bientôt.

Il est tout aussi impossible d'y insérer un verbe quelconque. En général, quand en latin un subjonctif ou un infinitif non subordonnés paraissent en des conditions où ils sont ordinairement subordonnés, avons-nous le droit de nous laisser suggérer la construction ordinaire? Un Latin lisant Tacite, *Ann.* 12, 41 : *Britannicus in praetexta, Nero triumphali veste travecti sunt : spectaret populus hunc decore imperatorio, illum puerili habitu*, donnait à *spectaret* l'intonation volitive suggérée par le sens ; l'imparfait donnait cette volition comme passée, et le contexte suffisait à suggérer à qui elle devait être attribuée. En latin primitif, et, je pense, en indo-européen les subordonnées n'ont dû avoir comme indice principal que l'intonation caractéristique de la subordination. C'est ce type, le plus archaïque, que, dans mon *Système de la Syntaxe latine*, j'ai mis au début de l'étude des propositions subordonnées : dans des cas tels que *cave cadas*, *tu*

nos fac ames, il serait enfantin[1] de sous-entendre la conjonction que le sens peut suggérer à un élève de 4e. Mais si l'intonation et la suite logique des idées suffisent à marquer la subordination, il y a intérêt à y ajouter un moyen plus sensible : les relatifs et les conjonctions. On peut voir comment ces instruments ont été peu à peu adaptés à cette fonction. En hittite, en latin archaïque, en sanskrit, etc., on observe que les relatifs et les conjonctions, divers selon les langues et résultant d'une adaptation de certaines formes pronominales démonstratives, indéfinies, sont encore régulièrement placés non en tête de la subordonnée, mais vers la fin ou à l'intérieur. Peu à peu ces outils de la subordination ont tendu à occuper la première place, celle que leur assignait leur fonction ; c'est la place qui, en français, est obligatoire.

Avant de passer à l'examen des exemples instructifs cités par M. Bayet, il est bon de préciser ce qu'il faut entendre par le style indirect libre.

Le style indirect en général n'exprime rien de nos propres pensées, mais affirme seulement que telle idée a été affirmée autrefois, généralement par un autre, quelquefois par nous-mêmes en d'autres circonstances, et cela sans que de ce fait on prenne en rien cette affirmation sous sa responsabilité.

Entre le style direct par lequel nous affirmons en notre nom et l'indirect où nous n'affirmons rien de nous-mêmes il y a un mode intermédiaire : nous affirmons parfois en donnant une référence, un garant de notre dire, en disant p. ex. : « comme un tel l'a raconté, voici comme il l'a jugé, s'il faut en croire un tel ». Ce n'est pas encore le style indirect, puisqu'on affirme soi-même, mais on en est tout près, puisqu'on affirme d'après des dires d'autrefois ou d'autrui.

La forme normale du style indirect est celle où, explicitement ou implicitement, il y a subordination à un verbe d'énonciation ou de pensée et où cette subordination est marquée par un moyen linguistique : relatif, conjonction, intonation. Lorsque ce moyen n'est pas employé, le discours indirect est dit libre : il n'est que suggéré par les circonstances et la logique de l'ensemble du contexte. On affirme parfois qu'en français le style est caractérisé par l'imparfait de l'indicatif ou le conditionnel ; mais on trouve aussi bien en cette fonction le présent (ou le futur) de l'indicatif. Quand un critique littéraire analyse la pensée d'un auteur, il le fait très souvent au présent ; ainsi, dans son exposé

1. M. Bayet, p. 330, me suppose capable de ce fait. Est-il utile de dire que ma syntaxe latine proteste ?

de la doctrine de Descartes, M. D. Roustan (*Hist. de la litt. fr.*, Larousse, tome I, p. 207) écrit : « L'expérience reste utile... ; elle nous enseigne quelles combinaisons entre toutes celles qui étaient possibles Dieu s'est plu à réaliser. » Ce n'est donc pas la forme temporelle qui importe.

Ces précisions apportées aux concepts généraux nous aideront à apprécier les exemples que M. Bayet a rangés dans la catégorie du style indirect libre en latin, qui, selon lui, emploierait spécialement l'imparfait (ou le plus-que-parf.).

Quelques exemples doivent être écartés, comme étant sans rapport avec le style indirect.

1) T. Live, XCI, p. 3, b (Bayet, p. 337) : *Ipse* (*Sertorius*) *cum suo exercitu in Berones et Autricones progredi statuit : a quibus saepe per hiemem, cum ab se oppugnarentur Celtiberiae urbes, imploratam esse opem Pompei compererat...* « il avait reconnu que ces peuplades, quand il assiégeait... avaient imploré. » *Ab se* est nécessaire dans la prop. *cum* parce que celle-ci fait partie de la pensée du sujet de *compererat*. — Pure narration contenant une proposition infinitive objet d'un verbe de pensée.

2) Cic., *Att.* IX, 2, 3 (Bayet, p. 331) : *Vixdum epistulam tuam legeram, cum ad me currens... Curtius venit, nihil nisi classes loquens et exercitus : eripiebat Hispanias, tenebat Asiam... in Graeciam persequebatur.* — Cela signifie : « en paroles il enlevait, il tenait, etc. — Narration pure.

3) Horace, *Serm.* I, 9, 35 et s. (Bayet, p. 337) : *Ventum erat ad Vestae quarta jam parte diei Praeterita, et casu tum respondere vadato Debebat, quod ni fecisset, perdere litem.*

C'est Horace, et non le fâcheux qui affirme que celui-ci devait... Sans doute, c'est celui-ci qui le lui avait dit. Mais cela ne change rien à la narration.

4) Il n'y a pas autre chose que le style direct de la narration dans T. Live, XXXIII, 33, 9-10, cité par M. Bayet, p. 335, et qu'il me semble inutile de discuter.

D'autres passages sont intermédiaires entre la narration et le style indirect : l'auteur raconte des faits en ajoutant expressément son garant :

1) Cic., *Att.* XVI, 8, 2 (Bayet, p. 338) : *Misit* (*Octavianus*) *ad me Caecinam..., qui haec pertulit : Antonium... ad urbem pergere... Consultabat* (« il demandait par cet intermédiaire » : narration) *utrum Romam proficisceretur an Capuam teneret...* (*Legiones*) *congiarium ab Antonio accipere noluerunt,* ut hic quidem narrat. Exemple très clair de ce type de narration garantie.

2) Cic., *Fam.* XV, 21, 4 (Bayet, p. 330) : *Primum quod ita judicabam : acute movebatur..., multae erant et reconditae litterae, vis non erat ; ad eam igitur adhortabar.* — Ce passage est le plus spécieux, le plus rapproché du style indirect libre français, du moins en apparence et si l'on fait abstraction de *ita judicabam*. Mais supposons que ce verbe soit au présent, nous aurons :

Ita judico : acute movetur..., multæ sunt... litterae, vis non est, où la phrase *acute...*, etc. n'a aucun indice écrit de style indirect [1]. Si l'on raconte ce jugement comme passé, sans employer les formes normales du style indirect, on peut dire soit : *ita judicabam : acute movetur*, etc., en gardant le présent, qui était nécessaire, lorsque ce jugement a été prononcé ; — soit : *ita judicabam : acute movebatur*, etc., en exprimant aussi au passé les qualités affirmées ; en ce passage il y a un intérêt évident à le faire : Cicéron veut dire que ces affirmations valaient dans les circonstances passées. Il n'est donc pas possible de reconnaître ici un cas de style indirect libre. Et même, si on interprétait ce cas comme appartenant au style indirect, on ferait disparaître la nuance de l'indicatif imparfait, qui nous paraît choisie à dessein. Sans changer le sens, on pourrait écrire aussi : *acute, ut judicabam, movebatur*, etc.

D'autres passages, cités par M. Bayet, quoiqu'ayant la forme de la narration ordinaire, rentrent dans le mode intermédiaire entre la narration et le style indirect, parce que le contexte suggère la source d'où proviennent les faits racontés :

1) T. Live, XXVI, 33, 1-3 (Bayet, p. 333) : *Campanis senatus datus est ; quorum oratio miserabilior, causa durior erat : neque enim meritas poenas negare poterant, nec tyranni erant, in quos culpam conferrent.* — T. Live ne rapporte pas seulement les paroles ou les pensées des Campaniens, mais il les affirme, en son nom aussi, pour expliquer ce qu'il vient d'affirmer : *causa durior erat.*

2) T. Live, XLIV, 19 (Bayet, p. 333). (*Alexandrinorum legatorum*) *oratio quam habitus fuit miserabilior : Antiochus Syriae rex... victor fuerat et... Alexandream terrebat ; nec procul abesse quin poteretur regno opulentissimo videbatur.* — Naturellement les envoyés ont dû dire cela ; mais T. Live l'affirme aussi : ce sont des faits qui nous montrent sur quoi leur discours se fondait pour être *miserabilior*. Si on interprète ce passage

1. Il y a sans doute une subordination logique de *acute*, etc., à *ita judicabam*, mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit.

comme appartenant au style indirect, ces faits ne sont plus donnés que comme affirmés par les Alexandrins, et la pensée de l'auteur paraît faussée.

P. 339, M. Bayet cite encore Cic., *Att.* 5, 16, 4 : *De Partho silentium est, sed tamen concisos equites nostros a barbaris nuntiabant ii qui veniebant. Bibulus ne cogitabat quidem etiam nunc in provinciam suam accedere ; id autem facere ob eam causam dicebant, quod tardius vellet decedere.* — Même cas que le précédent.

Je laisse de côté Cic., *Att.* II, 19, 3, dont le sens n'est pas assez clair, et dont il n'y a rien à tirer.

Bien plus instructif est Cic., *Att.* XVI, 7, 5 : *Quam valde ille... effudit omnia quae tacuerat !... Maxime autem dolebat me Kal. Sext. in senatu non fuisse ; Pisonem in caelum ferebat. Se autem laetari quod effugissem duas maximas vituperationes.* Évidemment tout ce qui suit *effudit omnia* développe son contenu ; mais il est évident aussi que ce n'est pas Brutus, mais que c'est Cicéron qui affirme, d'après les paroles de Brutus, que celui-ci « portait Pison au ciel », et par conséquent aussi qu'il « regrettait beaucoup ». Bel exemple de narration avec garant. Ce qui suit : *se autem laetari* substitue le style indirect libre à la narration garantie qui précède. Seul *effudit* qui se trouve bien plus haut prépare cette construction. Mais il est bien trop éloigné et trop séparé par des propositions non subordonnées pour qu'il soi légitime de lui subordonner *se autem laetari.*

Cet exemple n'est pas loin du suivant, passage bien connu de Cicéron, *Div.* 1, 55, que je cite *Syst. Synt.*[2], p. 418-419 : *Omnes hoc historici : cum bello Latino ludi votivi fierent, civitas ad arma repente est excitata... Exin cuidam rustico dormienti visus est venire qui diceret praesulem sibi non placuisse ludis. Idque* (passage au style indirect libre, mais préparé ici par *hoc historici*) *ab eo jussum esse eum senatui nuntiare.* La première partie de ce passage est un cas très clair de narration avec indication de garantie.

Nous aboutissons à ce résultat : aucun des exemples analysés ne rentre dans la catégorie du style indirect libre du type français à l'indicatif. Mais ils sont presque tous instructifs comme illustrant des nuances intermédiaires entre la narration et le style indirect. L'un d'entre eux, Cic., *Att.* XVI, 7, 5, contient un exemple de style indirect libre, mais à la proposition infinitive. La définition que j'ai proposée du style indirect libre en latin (*Syst. Synt.*[2], p. 419) me semble donc subsister intacte.

A. Juret.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Ehnmark (E.), *The idea of god in Homer.* Inaugural dissertation ; Upsala, Almqvist, 1935 ; in-8°, xiv-103 p.

Sur un sujet qu'on ne peut pas dire neuf, M. Erland Ehnmark a trouvé moyen d'écrire une dissertation très pénétrante où il est également servi par une connaissance approfondie de son auteur et par l'intelligence des problèmes généraux de l'histoire des religions.

Dans l'ensemble, M. E. insiste sur la représentation anthropomorphique de la divinité chez Homère. Conception rebattue, mais thèse vigoureuse : la thèse, c'est, d'une part, que l'anthropomorphisme homérique représente un mode de pensée aussi originel, dans l'hellénisme, que la notion de puissance impersonnelle ; d'autre part, qu'il est bien un mode de pensée religieuse et, pour le dire familièrement, que la religion homérique est une chose qui a existé.

Dans une première partie (chap. I-III) est définie la notion de pouvoir divin : aucun développement littéraire, mais des observations précises, par exemple sur le mode d'action des dieux (p. 6), sur les idées d'ἀρετή et de δύναμις (p. 24), sur la participation des hommes aux pouvoirs surnaturels, etc. Suit un chapitre sur le préanimisme (au sens de Marett) et l'animisme : il contient une critique de la théorie, soutenue notamment par Pfister, qui représente l'évolution de la religion grecque comme allant « de l'*orendisme* au panthéon de la poésie épique » ; en fait, on constate la tendance pour ainsi dire innée chez le Grec, non seulement à rapporter les événements extraordinaires à une cause naturelle dénommée θεός, mais à personnifier cette cause. Le chapitre suivant établit le « primat » de la représentation personnelle dans la mythologie homérique ; et les deux derniers montrent dans les Dieux d'Homère — surtout dans la collectivité des Dieux — une puissance qui s'accorde avec l'ordre du monde exprimé par le Destin et qui sanctionne les lois de la morale.

Le défaut de ce genre de thèses, c'est qu'on ne peut pas les dire plus vraies que fausses. Réserve faite de ce qu'Homère est l'aboutissement d'un très long passé — ce que l'auteur laisse tout de même trop dans l'ombre — il serait assurément vain de vouloir retracer dans ce que nous connaissons de la religion grecque une évolution où l'on retrouverait, scolastiquement, du préanimisme, de l'animisme, de l'anthropomorphisme et choses semblables, en strates successifs. Aussi bien les tenants de la théorie critiquée par M. E. ont-ils parfois reconnu que la notion des êtres en qui s'incarne le pouvoir impersonnel n'était pas chronologiquement postérieure à la conception de ce pouvoir lui-même. Pour ce qui est du monde hellénique, on ne voit pas pourquoi la notion de dieux plus ou moins individuels n'y serait pas en effet quelque chose de « très ancien ». Au vrai, cette question est indépendante de celle de savoir dans quelles conditions a pu se constituer la « religion homérique ». Cette religion n'est pas seulement définie par l'individualité des Dieux (l'auteur observe lui-même, p. 33, que l'activité de certains d'entre eux est étroitement définie, tandis

que, pour d'autres, leurs fonctions ne sont qu'un aspect de leur personnalité) ; or il est douteux qu'on puisse considérer la personnalisation proprement dite comme une donnée primordiale dans la conception hellénique du divin ; et il est regrettable que, sentant d'ailleurs qu'il y avait là un processus à expliquer, l'auteur ne fournisse à ce propos que des indications très sommaires et d'une banalité que, pour une fois, il n'a pas essayé de critiquer (p. 58, pour justifier la thèse d'un « anthropomorphisme » primitif, il invoque rapidement le culte des morts et la divinisation des rois et des magiciens).

La question du rôle des dieux comme « mainteneurs » de l'ordre et de la justice appellerait des observations analogues. Que la divinité dans son ensemble ait quelque rapport avec l'un et l'autre, il n'est pas difficile de le montrer. Mais il restera toujours douteux que la Moira ne soit pas, en fin de compte, une puissance hétérogène à celle des Dieux ; et quant à l'intervention des Dieux comme garants de la moralité, il faut une certaine complaisance, un certain optimisme peut-être, pour ne pas reconnaître qu'elle se produit de façon bien accidentelle et bien capricieuse.

Mais l'ouvrage est de ceux dont on peut ne pas accepter certaines thèses maîtresses sans leur dénier des mérites considérables : il est, d'un bout à l'autre, solidement pensé ; et il offre, dans sa brièveté, une masse précieuse d'observations vraiment objectives et souvent personnelles : c'est ce qu'un compte rendu ne permet pas de montrer assez.

Louis Gernet.

Erich Reitzenstein, *Wirklichkeitsbild und Gefühlsentwicklung bei* Properz (*Philologus*. Supplementband XXIX, Heft 2) ; 110 p. in-8° ; Leipzig, Dieterich, 1936.

M. Reitzenstein est depuis longtemps familier avec tous les problèmes que pose la littérature élégiaque. On ne sera pas surpris de trouver dans son récent volume une importante contribution à l'étude de Properce.

L'auteur s'est proposé d'étudier, à propos de textes choisis dans l'œuvre du poète, les rapports de la nature extérieure et des événements réels avec l'inspiration psychologique des élégies et les thèmes qui y sont développés.

Dans un premier chapitre, R., à propos de I, 21 et I, 22, pose à nouveau la question : épigramme ou élégie ? — Distinction souvent bien formelle, mais dont l'examen est d'importance pour préciser l'origine de l'élégie subjective des Latins. — Si R., lui, reconnaît dans les poèmes des motifs d'épigrammes, il les voit du moins transposés dans le mode élégiaque. Dans I, 21, Properce a renoncé aux détails circonstanciés et extérieurs de l'épigramme sépulcrale pour y substituer la peinture de mouvements psychologiques, exprimés sous une forme aussi directe et émouvante que possible. De même dans I, 22, nous voyons comment au détail précis et concret de l'épigramme, le poète substitue l'expression d'un sentiment, d'un état d'âme en leur conférant une certaine portée humaine. On le voit, l'étude de Reitzenstein s'appuie moins sur la philologie que sur le contenu littéraire et philosophique des textes.

Au chapitre 2, le rapprochement de Properce IV, 3 avec les Héroïdes d'Ovide fournit à l'auteur l'occasion de préciser la méthode littéraire du poète ombrien. La lettre d'Aréthuse montre que Properce attribue plus de prix à la valeur poétique et élégiaque du motif qu'aux circonstances par-

ticulières et extérieures. Si Ovide précise dès l'abord la situation, il en est autrement chez Properce.

Il est vain, selon R., de vouloir identifier les êtres que dissimulent des noms poétiques, car les indications extérieures données dans ce poème n'ont d'autre but que de rendre clairs les sentiments actuels de l'épistolière. R. profite de l'occasion qui s'offre à lui pour critiquer de façon pertinente la manière dont H. Mersmann (*Quaestiones Propertianae*, diss., Munster, 1931) et G. Jachmann (*Rh. Mus.*, 84, 1935) ont voulu établir la dépendance de Properce à l'égard d'Ovide. Certaines similitudes de formules ne prouvent rien, et peuvent venir des nécessités du genre. Vouloir établir l'antériorité d'Ovide par un mérite soi-disant supérieur est fort aventureux ; c'est faire également la part belle à la critique subjective. Mieux vaut, en rapprochant les deux poètes, essayer de voir en quoi diffèrent leurs procédés d'art. Ovide se plaît à situer un récit d'événements dans un cadre précis et déterminé, mais il est impuissant à donner à sa Laodamie une vie intérieure personnelle. L'Aréthuse de Properce, elle, parle peu de ce qu'éprouve son mari comme des « mandata » annoncés au premier vers. Mais nous voyons, au cours du poème, l'évolution de ses sentiments, de ses états d'âme. Tandis que l'art d'Ovide donne une forme oratoire à un exposé logique d'idées et de faits, l'art de Properce, plus intime et plus pénétrant quant à l'inspiration, doit s'accommoder d'une expression plus suggestive et difficile.

Tous ceux qui s'intéressent à Properce liront avec un extrême intérêt le 3e chapitre de ce volume, où l'auteur essaie d'analyser les modes selon lesquels procède l'inspiration de Properce. La matière en est riche, toujours appuyée sur des textes précis. Ainsi sont examinées les élégies III, 3 — II, 29 *a*, II, 27 *a*, I, 1, II, 31, poèmes narratifs, auxquels il faut ajouter IV, 8, qui présente cette particularité de ne faire place à aucun sentiment profond ; cependant 1, 3 et 11, 29 *b* nous montrent l'élément narratif rejeté à l'arrière-plan tandis que II, 22 nous permet de saisir la façon dont Properce, délaissant le détail concret, s'attache davantage aux idées et aux sentiments. Le procédé apparaît encore, avec plus ou moins de clarté, dans II, 33, III, 8 et III, 6.

C'est en vertu de cette interprétation psychologique de l'art élégiaque chez Properce qu'au 4e chapitre de son étude, Reitzenstein condamne la théorie de Jachmann sur les interpolations du texte traditionnel. C'est que les réelles difficultés d'interprétation peuvent provenir du procédé particulier selon lequel s'enchaînent les thèmes dans cet art tout orienté vers l'expression de la vie intérieure. D'ailleurs, même si nous accordons trop de valeur à nos manuscrits, mieux vaut adopter leur texte comme base scientique de notre travail que de vouloir retrouver un prétendu original, en prenant comme fondement de notre critique notre logique moderne. En appendice, Reitzenstein condamne également, sur le même sujet, la thèse de Knocke aussi abondante que fragile. Reitzenstein prend donc, très nettement, une attitude conservatrice à l'égard du texte de Properce, et il apporte en faveur de ce parti, un sérieux argument tiré de l'art même du poète.

Cette étude, riche et variée, est une utile contribution pour une connaissance approfondie d'un poète difficile. L'heure est peut-être venue d'entreprendre à son sujet un travail de synthèse. Le livre de Reitzenstein ne sera pas le moins important des documents apportés en ces dernières années par les philologues, surtout étrangers.

A.-P. Ségalen.

Massimo Lenchantin, *Callimaco, l'acqua Filetèa e Properzio*, III, 3 (extrait de la *Rivista di Filologia e d'Istruzione classica*, juin 1935).

Bien au courant des récentes publications papyrologiques concernant l'œuvre de Callimaque, M. Lenchantin étudie à nouveau le sens des données géographiques que Properce (III, 3) fournit sur l'Hélicon. Il n'a pas cru, avec Butler et Barber, que ce fût peine perdue.

A la suite de Callimaque, à qui il doit aussi le thème du songe, Properce considère l'Hippocrène (*umor equi Bellerophontei*) comme la source de la poésie épique : Ennius y but. Il faut en distinguer nettement le *lacus Gorgoneus* ou Phébus mène le poète, après l'avoir détourné de boire les eaux de l'épopée. Ce *lacus Gorgoneus* ne peut être que l'Aganippè, source du Permesse, fleuve de la poésie érotique. C'est à cette source que Calliope puise l'*aqua philetaea* dont elle arrose le visage du poète latin.

Il est vrai que si l'on peut ainsi interpréter de manière précise certains vers de Properce, III, 3, en les rapprochant d'ailleurs d'autres textes du poète ou de passages de Callimaque, on est contraint d'attribuer un sens vague aux adjectifs *Castalia* et *Tegæus* qui se réfèrent à des lieux forts éloignés de l'Hélicon.

Toutefois l'interprétation donnée à *aqua philetaea* amène M. Lenchantin à évoquer, une fois de plus, la question des rapports qui unissent l'élégiaque latin à ses maîtres alexandrins, et plus spécialement à Philétas. Très justement, l'auteur signale la stérilité des séparations strictes entre les genres, comme si des influences ne pouvaient se produire d'une forme poétique à une autre. Au surplus, un fragment d'Hermésianax donne à croire que la poésie personnelle ne fut pas inconnue du poète de Cos ; le programme que Calliope trace à Properce avant de puiser l'eau de Philétas semble confirmer cette hypothèse. Peu importe que cette inspiration personnelle se soit manifestée dans le cadre de l'épigramme ou de l'élégie ; les frontières qui les séparent manquent de netteté. Lenchantin reprend les idées exposées par Crusius dans l'article « Elégie » du Pauly-Wissowa et excellemment développées par A.-L. Wheeler à propos de Catulle (*Amer. Journal of Philol.*, 1915).

En conclusion, les récentes découvertes nous permettent de voir que Properce, dont la dette à l'égard de Callimaque n'est pas douteuse, ne fut pourtant ni le traducteur, ni l'imitateur fidèle du poète de Cyrène. Sa dépendance à l'égard de Philétas doit être du même ordre. Au fond, « l'élégie romaine a poussé sur le tronc robuste de l'*elegeion* dont s'étaient détachés les rameaux vigoureux de l'élégie alexandrine, pleine de traditions érudites, et de l'épigramme, miroir fidèle des secrets mouvements de la vie intérieure ».

A.-P. Ségalen.

Einar Löfstedt, *Vermischte Studien zur lateinischen Sprachkunde und Syntax* ; Lund, C. W. K. Gleerup ; Paris, librairie E. Droz, 1936, VIII-232 p. in-8°.

M. Löfstedt voulait d'abord faire de cet ouvrage la simple reprise de ses « Spätlateinische Studien », travail de jeunesse, aujourd'hui épuisé ; mais il y ajouta tant — et avec une telle maîtrise — qu'il peut à bon droit le présenter comme un livre nouveau. Les deux tomes des *Syntactica* trouvent ainsi leur complément dans une série de recherches de détail, d'une grande variété, traitées avec la même sûreté et la même ampleur.

La première partie de ces « Vermischte Studien » concerne l'histoire des

particules latines : *nec* seul au lieu de *nec... nec* ; *ut* (*ubi*) au lieu du relatif dans un tour comme *...per id, ut supra scriptum est, tempus* ; *quod* dans les expressions *similiter... quod* (= *similiter...atque*) et *postquod* (= *postquam*) ; *quam* au sens de *ut* (*sicut*) comparatif ; *nisi* avec la valeur de *sed* ; emploi de *-que* sans valeur copulative (type *ideoque* = *ideo*) ; tendance du bas latin à utiliser les adverbes comme conjonctions.

La deuxième partie se compose de plusieurs études sémantiques, syntaxiques, stylistiques : *loqui* (*dicere*) *de aliquo* avec nuance péjorative ; *horae* et *dies* au sens de « *quelques* heures », « *quelques* jours » ; valeur active des adjectifs en *-bilis* ; ellipse des verbes *fieri*, *euenire* ; interférences de mots : *mendosus* et *mendax*, *mentio* et *mentior*, *iterare* et *iter facere*, *dolus* et *dolor*, *liberius* et *libentius* etc. ; emploi d'*obseruare* au lieu de *cauere* ; substitution des verbes simples aux composés par réaction savante et hyperurbanisme ; valeur impersonnelle prise par certains verbes, *debet* d'après *decet* etc. ; double accusatif avec les verbes composés ; *decipere* au sens de « tuer par surprise » ; les flexions *cibus/ciboris*, *armus/armoris*, etc. ; l'expression *ad hora(m)* « sur l'heure » ; l'infinitif en fonction d'impératif, etc.

En appendice, M. Löfstedt signale divers tours parallèles du grec tardif et du bas latin ; et il souligne avec raison que, si le grec a influencé le latin, l'action inverse n'est pas moins certaine, quoique moins connue.

Ce livre est laissé sans conclusion ; et cependant on y sent une forte unité. Comme l'auteur l'indique dans sa préface, il a voulu faire ressortir l'étonnante continuité de la langue. Beaucoup d'emplois tardifs sont annoncés dès l'époque républicaine ou les premiers siècles de l'époque impériale ; et pour la plupart, ils se prolongent en roman. M. Löfstedt excelle à partir d'un exemple typique et souvent discuté, qu'il replace dans la série de ses antécédents et de ses conséquents, allant, s'il le faut, de Plaute aux auteurs mérovingiens et au vrai Moyen Age. La critique des textes y trouve du même coup son compte : la liste, en effet, serait longue des passages, où la leçon des mss. jusqu'ici corrigée, est justifiée par la méthode historique de M. Löfstedt.

Celui-ci est exclusivement philologue, et c'est en cette seule qualité qu'il recourt à la comparaison du grec. De même, il n'aborde jamais la question, toujours pendante et peut-être insoluble, des substrats, en particulier du substrat celtique. Mais la philologie bien faite touche à la linguistique ; et c'est un fait que la période pré-romane offre de nombreuses analogies avec ce qu'on entrevoit de la préhistoire du latin et des autres langues i. e.[1] Une remarque comme celle de la page 50 sur l'emploi de *nunc* au sens de *cum* illustre d'une manière frappante le passage de la parataxe à l'hypotaxe et la transformation des adverbes en conjonctions.

Si M. Löfstedt évoque dans sa préface les *locos laetos et amœna uirecta* de la littérature classique, qu'il ne fréquente guère, on n'y sent aucun regret : car il a trop éprouvé la fécondité du domaine plus sauvage mais si riche, où, depuis sa jeunesse, il dépense ses efforts.

F. Thomas.

Raimund Pfister, *Zum Aspekt der Verba des Sehens* bei Plautus, Inaugural-dissertation, München, 1936, 64 p.

---

1. Cf. A. Meillet, *Linguistique historique et linguistique générale*, tome II, Paris, 1936, p. 113-122.

Cette étude aboutit à une conclusion négative : M. Pfister estime, en effet, que d'une manière générale en latin et, en tout cas, pour le groupe des verbes exprimant l'idée de « voir » il peut être question de différences sémantiques ; mais l'existence de la notion d'aspect comme réalité grammaticale serait indémontrable. Ainsi *uideo* est un présent résultatif, et dans certains cas il prend la nuance de « je peux voir » ; le parfait *uidi* est très souvent un « konstatierende Perfekt » distinct du parfait historique ; les futurs *uidebo* et *uidero* sont presque toujours équivalents. D'autre part, l'opposition invoquée entre *conspicor* (indéterminé) et *conspicio* (déterminé) ne repose sur aucun fondement ; et à une forme comme *aspicio* il est impossible d'attribuer « kein eindeutiger Aspekt » (p. 58). On aurait donc une confirmation des idées soutenues par M. Van der Heyde dans son étude sur les composés et l'aspect verbal chez Plaute et dans ses articles de la *Revue des Études Latines* [1].

Cette dissertation, très fouillée et pleine de discussions, pèche surtout par l'esprit dans lequel elle est conduite. M. Pfister prétend avoir voulu faire œuvre objective, et nous le croyons sans peine, mais en réalité — et à son insu sans doute — il faisait tout le contraire. L'aspect verbal, si vraiment il existe en latin, se présente sous une forme précaire et flottante, sans rien de systématique. On relève un certain nombre d'oppositions concordant d'une manière frappante avec ce qui s'observe en d'autres langues de la même famille ; mais elles n'ont rien de nécessaire, et sans la méthode comparative jamais A. Meillet ne serait pas parvenu à les identifier. Dès lors, avant toute recherche particulière, on doit être assuré que les données des textes seront incomplètes, si bien que celui qui veut partir des faits et des faits seuls, ne rencontrera jamais l'aspect et aura toujours beau jeu à le nier. Or, telle fut précisément l'attitude de M. Pfister.

Nous sommes pleinement d'accord avec lui sur la nécessité d'études de détail analogues à la sienne ; nous l'approuvons d'avoir souligné le rôle important de la commodité métrique dans le choix de telle ou telle forme ; nous pensons aussi que l'opposition *conspicor/conspicio* n'est pas toujours confirmée chez Plaute, qu'*aspicio* n'a pas toujours un aspect précis. Mais il arrive aussi — et il faut en tenir compte — que *conspicor* se distingue de *conspicio* selon le sens indiqué. M. Pfister signale l'emploi fréquent du participe parfait *conspicatus* (pp. 50-51) ; or la valeur première de cette formation est de marquer un état acquis et durable. De l'ensemble des emplois d'*aspicio* se dégage la nuance de « regarder », acte isolé et momentané, ce qui, comme *conspicio*, l'oppose à *uideo*, état passif de celui qui voit ; le sens de « je peux voir » n'est au fond que la manifestation particulièrement accusée de cette valeur. Ainsi la notion d'aspect double les différences sémantiques, sans d'ailleurs se confondre avec elles ; et la question n'est pas de savoir s'il y a un aspect verbal en latin, mais bien de déterminer dans quelle mesure il se manifeste ; et celle-ci peut-être très variable selon la date des textes, le tempérament de l'auteur et la nature des verbes étudiés.

F. Thomas.

Homère, *Iliade*. Texte établi et traduit par P. Mazon, avec la collaboration de Pierre Chantraine, Paul Collart et René Langumier. Tomes I et II (chants I-VI et VII-XII) ; Paris, « Les Belles Lettres », 1937.

---

1. K. Van der Heyde, *Composita en Verbaal Aspekt bij Plautus*. Diss., Amsterdam, 1926 ; *R. E. L.*, X, 326 sqq ; XI, 69 sqq. ; XII, 140 sqq.

Précédant un volume d'*Introduction* qui, au moment où j'écris, n'est pas encore « sorti », les deux premiers tomes de l'édition si attendue de l'*Iliade* viennent de paraître dans la *Collection des Universités de France*.

La traduction de cette œuvre fameuse, non moins que la présentation même du texte, offrait, à chaque pas, de graves difficultés justement soulignées dans la *Préface*. Assurément il ne s'agissait point, pour l'*Iliade* comme pour tel autre ouvrage, de donner pour la première fois une édition qui fût fondée sur une connaissance complète de la tradition manuscrite, et le nombre si considérable des papyrus dépouillés par M. Collart (354 contre les 128 de la grande édition Allen), pour nécessaire qu'il soit en principe et souvent suggestif dans le détail, ne doit pas faire illusion : l'*Iliade* repose sur une vulgate de date alexandrine, et au delà de laquelle on ne peut guère remonter. Les difficultés majeures étaient d'un autre ordre : il fallait tout à la fois donner une image représentant, au moins quantitativement, la tradition manuscrite, puis faire entrer dans l'apparat, sans l'alourdir, tout ce qui, dans les travaux des philologues alexandrins ou de leurs successeurs, peut contribuer à une meilleure intelligence de l'œuvre et à une connaissance plus précise du texte même. Les écueils que devait éviter le traducteur étaient encore plus redoutables : comment aboutir à une traduction qui, plus vigoureuse et plus rigoureuse, renouvelle tant de traductions antérieures sans choquer le goût traditionnel ? Comment sauvegarder le mouvement propre de l'œuvre — qui en constitue l'originalité profonde — en respectant ce que le style épique a d'essentiellement formulaire ?

Je ne puis que choisir quelques exemples pour indiquer comment le texte de l'*Iliade*, malgré la sécheresse propre à tout apparat critique, se montre comme singulièrement plus concret que dans les éditions antérieures, sans d'ailleurs noyer le lecteur sous un amas de variantes ou de remarques. Il est en effet accompagné par les nombreuses suggestions que les scholies nous ont conservées et qu'elles avaient tirées, soit des grands critiques alexandrins comme Zénodote et Aristarque, soit de la doctrine grammaticale du *Résumé des Quatre*, soit même des éditions *politiques*. Ainsi, en A 97, le texte adopté par les éditeurs repose sur les témoignages indirects du grammairien Rhianos, de l'édition dite de Marseille et d'Aristarque, et s'oppose à celui de *tous* les manuscrits, sans compter le *Commentaire* d'Eustathe et peut-être Zénodote. Si les variantes de cette importance sont rares, il est toujours précieux d'avoir sous les yeux, accompagnant perpétuellement le texte, les jugements des Anciens, en particulier pour les vers qu'ils frappaient d'athétèse (le *numerus uersuum* différant selon les éditions antiques) : bien significative est en ce sens la condamnation portée par Aristarque contre A 117 (βούλομ' ἐγὼ λαὸν σόον ἔμμεναι ἢ. ἀπολέσθαι) : ὡς τῆς διανοίας εὐήθους οὔσης « attendu que la pensée est un peu sotte ». Sur d'autres points, la doctrine même des grammairiens alexandrins peut modifier la forme traditionnelle de certains mots : il importe, en A 65, que εἴ ταρ, ainsi écrit par le ms. A et sa scholie, soit confirmé par l'enseignement d'Hérodien, au lieu de la leçon la plus courante εἴ τ' ἄρ'. On peut donc dire que l'originalité de cette édition, pour ce qui est du texte, consiste essentiellement en ceci qu'elle utilise judicieusement toutes les ressources, directes ou indirectes, de la tradition antique : c'est d'ailleurs la seule attitude vraiment objective devant un texte qui se présente à nous dans les conditions de l'*Iliade*. Puisque les éditions alexandrines constituent un barrage que nous ne pouvons franchir, connaissons au moins leurs textes de la façon la plus précise. Grâce aux partis pris adop-

tés par les éditeurs pour la rédaction des variantes, cet apparat critique qui, sous sa double rubrique, est si riche et si complexe, reste toujours clair : renonçant à les dénombrer, ils ont pesé les témoignages. Pour l'*Iliade*, texte *ne varietur*, les questions de familles de manuscrits et d'archétype n'ont plus de sens : il y a une majorité et une minorité, étant bien entendu que l'éditeur se réserve la liberté du choix, et indique par une astérisque la leçon adoptée par lui, bien que la moins représentée. Ce procédé, qui a l'air un peu grossier sous sa forme quantitative, permet de lire et d'utiliser rapidement l'apparat : pour en apprécier la commodité, il n'est que de se reporter à la magnifique édition de Allen, où l'œil est entraîné dans un tel tourbillon de lettres et de signes qu'il renonce à passer du texte à l'apparat.

Avant de lire la traduction, on fera bien de méditer les pp. XII-XVIII de la *Préface* où M. Mazon a résumé, en un puissant raccourci, les difficultés auxquelles il devait faire face. Parmi celles-là les plus importantes nous paraissent les suivantes. Il fallait, sans recourir à la dangereuse prose rythmée, donner l'impression d'un rythme qui ne fût pas exempt d'un certain ronronnement de formules attendues ; il y avait nécessité à rendre, dans une langue de structure différente comme le français, ces grands composés homériques, d'une si noble aisance dans le texte et qui, traduits littéralement, ne constituent plus « des files d'expressions bien alignées, mais une masse de mots trois fois plus nombreux qui se traînent en désordre » (p. XIV) ; l'éditeur devait traduire nombre d'épithètes dont le sens ne nous est connu que par les interprétations, souvent arbitraires et contradictoires, des Anciens. A toutes ces difficultés particulières s'en ajoutait une, qui pour être moins apparente, n'en est pas moins délicate : faire admettre au public un rajeunissement de l'expression qui, la débarrassant de la sclérose mortelle de je ne sais quelle noblesse traditionnelle, maintînt cependant ce qu'il y avait de « déjà dit » et de formulaire en elle. M. Mazon déclare que les procédés qu'il a employés pour rendre le texte « auront manqué leur but, non seulement s'ils choquent le lecteur, mais même s'ils retiennent son attention. » Nous examinerons cependant sur quelques points comment est faite cette traduction si personnelle. B 204 sqq : « Avoir trop de chefs ne vaut rien ; qu'un seul soit chef, qu'un seul soit roi — celui à qui le fils de Cronos le Fourbe aura octroyé de l'être. — Ainsi il parle en chef, et remet l'ordre au camp ; et de nouveau, des nefs et des baraques, l'armée accourt à l'assemblée. Le fracas en est tout pareil à celui des flots d'une mer bruyante, qui mugit au long d'un rivage immense, cependant que gronde le large ». On perçoit d'emblée, si discret et varié que soit leur arrangement, des éléments rythmiques auxquels notre oreille est naturellement sensible : vers de 8, 10 et 12 pieds ; en particulier, l'ampleur du bruit de l'assemblée comparée au fracas de la mer est heureusement traduit par la séquence 8 + 10 + 10 + 8, cependant que la phrase « celui à qui le fils de Cronos » maintient les droits de la prose. Il n'y a là d'ailleurs rien qui ressemble à un procédé, mais seulement les rythmes naturels d'une belle prose au service de beaux vers. Le désir de débarrasser l'*Iliade* de toute fausse noblesse, qui apparaît un peu plus haut (v. 201) dans la traduction de ἀπτόλεμος et ἄναλκις par « pleutre » et « couard », se manifeste également par l'emploi du mot « baraque », pour désigner la « tente » traditionnelle d'Achille : on comprend que ce terme, qui seul répond à l'exactitude des faits, ait été substitué à une expression qui n'a pour elle que la routine et la noblesse conventionnelles des traducteurs ; en revanche, quand c'est un mot noble qu'il ren-

contre dans le texte, M. Mazon le rend comme tel ; κῆρα μέλαιναν est toujours traduit par « noir trépas » ou χρυσέῳ ἐν δαπέδῳ par « sur le parvis d'or ». On remarquera que le français ne souffre pas de la façon dont le composé πολυκοιρανίη a été rendu. — La traduction donne si souvent l'impression de quelque chose d'écrit directement et spontanément en français qu'il faut se détacher de l'autorité de l'expression pour se rendre compte avec quelle subtilité le texte grec est rendu par elle, non pas toujours *traduit*, mais souvent *transposé* ; ainsi dans E 81-83, « Le bras tombe à terre, sanglant, et dans les yeux de l'homme entrent en maîtres la mort rouge et l'impérieux destin », « *l'homme* » rend discrètement ce vague démonstratif anaphorique du grec, et « *impérieux* », appliqué au destin, le peint bien ployant l'homme sous son arbitraire : l'image de la « mort rouge »[1] est assez éclatante pour qu'il soit inutile de la commenter. — La tranposition permet à l'auteur des traductions pleines de relief, comme Δ 513 ἀλλ' ἐπὶ νηυσὶ χόλον θυμαλγέα πέσσει « il reste près de ses nefs à *cuver* un cruel dépit » ; parfois même, sous une apparence sommaire ou insuffisante, elle traduit mieux l'idée ou le ton : l'épithète rituelle ἰοχέαιρα est heureusement rendue par *Sagittaire*, qui en français a je ne sais quoi de figé, et εὐ ναιομένην πόλιν (E 488 par ex.) « votre belle ville » rend mieux l'expression que ne le ferait une traduction littérale.

On pourrait — on devrait peut-être — multiplier les exemples montrant les richesses complexes de cette édition : nous n'avons pu citer que quelques échantillons caractéristiques. Le public des lettrés saura donner à cette œuvre solide et d'une langue si dense l'attention qu'elle mérite, et ne se refusera pas le plaisir d'y découvrir constamment de sobres beautés.

J. Humbert.

C. J. de Vogel, *Een Keerpunt in Plato's Denken*, historisch-philosophische Studie ; in 8°, 266 pages ; H. J., Paris, Amsterdam, 1936.

Un élève d'Ovink, C. J. de Vogel, nous donne aujourd'hui une étude sur le « tournant » que constitue le *Parménide* dans l'évolution de la pensée platonicienne. De ce travail, écrit en hollandais, il a eu l'heureuse idée de rédiger, pour les nombreux lecteurs qui ne lisent pas cette langue, un résumé français (p. 261-266). Disons tout de suite que son travail témoigne non seulement d'une connaissance solide des textes, mais aussi d'une information abondante et d'une grande largeur d'esprit dans l'utilisation de la littérature platonicienne d'hier et d'aujourd'hui. Après une introduction d'une vingtaine de pages où il confronte l'une à l'autre les deux interprétations les plus opposées du platonisme classique, celle de Rohde et et celle de Natorp, et constate que ni l'une ni l'autre n'a compris ou voulu comprendre la révolution que marquent le *Théétète*, le *Parménide*, le *Sophiste*, il divise son ouvrage en deux parties (p. 23-136, p. 139-235). La première est une réfutation de la thèse de Burnet et Taylor. Pour ceux-ci, en effet, la théorie des Idées, telle que la critique la première partie du *Parménide* est celle, non de Platon dans sa première manière ni de disciples ou d'adversaires qui l'ont mal compris, mais du Socrate historique. Cette interprétation de la critique des Idées dans le *Parménide* se rattache à une thèse générale de Burnet et Taylor, que les lecteurs français connaissent par des réfutations diverses, entre autre par les articles de L. Robin dans

1. Les Anciens notant l'*éclat* et non la *couleur*, il se pourrait que le poète eût voulu désigner la *sombre* mort aussi bien que la mort *rouge*. Mais c'est là un vaste problème dont on ne saurait discuter ici.

la Revue des Études Grecques (XIX, 1916, p. 129-165, et XXXII, 1919, p. 451-461). De Vogel, qui fait avec raison si grand cas des autres travaux de Robin, ne me semble pas avoir cité ces articles, mais il soumet la thèse de Burnet et Taylor à une critique très détaillée. Pour réfuter leur affirmation, qu'Aristote n'aurait jamais fait de distinction entre le Socrate des dialogues et le Socrate de l'histoire, il utilise très intelligemment l'argumentation de Ross dans son introduction à la *Métaphysique* (Oxford, 1924). Contre leur prétention, qu'Aristote n'aurait jamais connu, comme théorie platonicienne des Formes ou Idées, que celle qui identifie les Formes aux Nombres, il se sert naturellement du grand ouvrage de Robin sur *la Théorie platonicienne des Idées et des Nombres* d'après Aristote (Paris 1908). Quant au récit que fait Socrate dans le *Phèdon* de sa propre évolution philosophique, de ses engouements premiers pour les sciences de la nature et leurs explications, de Vogel est disposé à lui accorder une assez large valeur historique. Alors, en effet, que l'*Apologie* de Platon tient à nous présenter Socrate uniquement comme un moraliste, un apôtre, Xénophon témoigne que Socrate était bien au courant des problèmes dont la comédie d'Aristophane nous le montre occupé. Dans sa section sur le *Phrontisterion* (p. 56-85), j'aurais mauvaise grâce à ne pas louer et sa documentation abondante et sa courtoisie à l'égard de ses prédécesseurs ; il montre excellemment quelle erreur a commise Taylor en faisant de la comédie d'Aristophane une source historique et travestissant ainsi Socrate en un prêcheur orphico-pythagoricien. Toutefois s'il soutient, contre Burnet, que Socrate n'a pas enseigné explicitement une théorie des Idées, il est tout prêt à s'autoriser des *Dissoi-Logoi* pour dire que l'essence des pensées formulées dans le *Phédon* est socratique, et du vocabulaire d'Isocrate pour admettre au moins la possibilité que Socrate ait désigné ses « notions générales » par les termes ἰδέα ou εἶδος. Mais il tient à nous avertir de ne pas y chercher trop vite « un sens spécialement philosophique et systématique ». Dans une sixième section, consacrée aux origines historiques de la théorie des Idées, il s'attache à montrer que l'influence pythagoricienne a dû être peu importante, et que, à côté de Socrate, les deux maîtres qui peuvent compter furent Héraclite et surtout Parménide.

Une fois rejetée l'interprétation de Brunet et Taylor, de Vogel entreprend de nous exposer la sienne propre. Il commence par prouver, peut-être un peu inutilement, contre Natorp, une chose admise généralement aujourd'hui comme démontrée, à savoir que le *Théétète* est d'une étape très postérieure au *Phédon*. Après quoi, il analyse plutôt rapidement les « apories » soulevées dans la première partie du *Parménide* et consacre trois sections (p. 149-188) à l'étude de la seconde partie. Alors que la première antinomie « sépare l'idée en soi de l'idée par rapport à la connaissance humaine », la seconde nous mène, en supposant cette signification relative de l'idée, à l'être sensible, et par cela même à une certaine cohérence d'idées. C'est de cette affirmation de la relativité de l'un que la troisième antinomie conclut, par rapport à l'un lui-même, qu'il participe au non-être autant qu'à l'être, car la relativité implique la négation. Un lien est ainsi noué entre l'être et le non-être, et c'est là une victoire qu'amplifiera le *Sophiste*. Mais en réfutant l'Un absolu de Parménide, c'est, estime de Vogel, « le caractère parménidien de sa propre philosophie d'autrefois que Platon se voit forcé de critiquer ». Cette critique se fait plus explicite encore dans le *Sophiste*, et de Vogel nous déclare que les « Amis des Idées » de *Soph.* 248 a sont avant tout Platon lui-même ; ce n'est pas seulement par là les outrances ou les méprises de disciples, c'est tout un côté de sa

propre doctrine que Platon corrige. Sur le *Philèbe* et son progrès, de Vogel répète en quelques lignes l'interprétation de Natorp, y compris l'importance un peu grosse donnée par Natorp et tant d'autre après lui à la formule γένεσις εἰς οὐσίαν (26 d). Dans sa septième section, consacrée au *Phèdre*, il défend, contre Friedländer, la position frontière du *Phèdre* telle que la définissait Campbell et que la définit aujourd'hui Robin, entre le platonisme classique et le platonisme des derniers dialogues ; en somme, après la *République* et avant le *Théétète* (p. 205-210). Sur le *Timée*, sur la critique d'Aristote dirigée non exclusivement contre le dernier platonisme, mais principalement contre celui des dialogues classiques, de Vogel nous donne quelques pages sinon très neuves, au moins dans l'ensemble, solides et de bon sens. C'est, je crois, la note générale de son travail, qui gagnerait assurément à être écrit dans une langue plus accessible à la majorité des platonisants.

A. Diès.

S. P. Peppink, *Observationes in Athenaei Deipnosophistas* (*Athenaei Deipnosophistæ* ex recensione S. P. Peppinki, Vol. I) ; Leyde, E. J. Brill 1936 ; in-8°, 106 p.

Depuis l'édition de Kaibel le texte d'Athénée n'a donné lieu qu'à quelques travaux de détail, par exemple les recherches de Clara Aldick sur les manuscrits de l'*Epitome*. Les *Observationes* de M. Peppink constituent en réalité le premier fascicule d'une édition des Deipnosophistes dont on attendra la suite avec impatience. Dans les premières pages de sa préface, le nouvel éditeur rend hommage à ses prédécesseurs, Casaubon, Cobet, Kaibel ; mais avec quelques réserves à propos de ce dernier, ce qui concorde avec l'opinion de M. Desrousseaux qui pense que l'on ne doit utiliser son édition qu'avec précaution ; pp. 2 et 3 on trouvera un certain nombre de corrections aux lectures de Kaibel ou de Clara Aldick. Le texte que nous promet M. Peppink sera fondé sur une collection nouvelle du Marcianus A, du Laurentianus E et du Parisinus C.

Le fascicule est occupé en majeure partie par des notes de détail dont la discussion pourra être plus facilement menée lorsque l'édition aura paru.

Mais M. Peppinck envisage un problème plus général. On sait que les Deipnosophistes nous sont parvenus sous deux formes : une rédaction plus longue et l'autre abrégée. L'auteur semble avoir réussi à prouver que l'Epitome dépend d'une tradition entièrement indépendante de celle de Marcianus A. A ce propos il montre en s'appuyant sur l'exemple de divers écrivains, Eschyle par exemple, que durant la période byzantine des traditions indépendantes se sont conservées parallèlement et il souligne la valeur de quelques leçons fournies par un manuscrit d'Eschyle souvent négligé, le Vaticanus 1332.

Pour en revenir à Athénée la tradition de l'Epitome est indépendante de celle du Marcianus A et mérite d'être prise en considération : ainsi 169 c (p. 10), où le Marcianus A donne κοίλοις ἐν βυθοῖσι, mais le Laurentianus E, manuscrit de l'Epitome porte ἐν μύχοισι avec βυθοῖσι au-dessus de la ligne.

M. Peppink note certaines particularités de l'abréviateur : il omet ou abrège ce qui est gâté dans l'exemplaire qu'il a eu sous les yeux, il modifie l'ordre des mots. M. Peppink remarque avec raison l'intérêt que présenterait une édition qui donnerait le texte de l'Epitome sous le texte complet d'Athénée. Tentera-t-il de le faire ? Les prolégomènes en tout cas montrent sur quel fondement son travail repose.

P. Chantraine.

C. Schmidt et W. Schubart, Πράξεις Παύλου, *Acta Pauli. Nach dem Papyrus der Hamburger Staats-und Universitäts-Bibliothek*; J. J. Augustin, Glückstadt et Hambourg, 1936 ; VIII-132 p. in-8°, 12 planches, broché 8 M, relié 10 M.

En 1927, grâce à l'initiative du conservateur de la Bibliothèque de Hambourg, M. Wahl, fut acheté ce très beau papyrus, dont la publication forme le tome II des *Papyrus de Hambourg*. En 1929, C. Schmidt — qui avait, en 1897, publié *Acta Pauli aus der Heidelberger Koptischen Papyrushandschrift Nr I*, 2 — annonçait à l'Académie de Berlin la découverte de fragments des *Actes de Paul* dans leur langue originale, le grec. La crise économique a retardé la publication du papyrus, mais, dans l'intervalle, M. S. a eu la bonne fortune de s'adjoindre un collaborateur de premier ordre, W. Schubart, et il a pu s'occuper de la chronologie des *Actes de Pierre* et des *Actes de Paul*. De son côté, le professeur Eberhard a fait deux jolies trouvailles : *P, Oxy. 1602*, qui passait pour un fragment d'une *Homélie à des moines*, « soldats du Christ », est un passage des *Actes de Paul* — dont on n'avait encore en grec que les 27 lignes de *P. Berlin 13.893* publiées par C. Schmidt — et *P. Oxy. 851*, réputé comme un passage des *Actes de Paul et de Thècla*, provient du *Martyre de Saint-Mamas*. Aussi l'attente et ces circonstances vont-elles faire bénéficier d'une curiosité et d'une attention accrues la publication de nos collègues allemands. Et tout sera au mieux, car ils ont publié et commenté ce précieux texte avec une vigilance amoureuse. En pouvait-il être autrement avec un tel texte et de tels éditeurs ?

Les *Actes de Paul* faisaient partie d'un *codex* de grand format (26 × 20), en papyrus si grossier que le calame a sauté, sans y rien écrire, les endroits les plus rugueux. Il ne reste du *codex* que 5 quaternions — formés de 2 feuilles doubles à quatre pages par feuille simple, soit 16 pages au quaternion. Des calculs ingénieux, compliqués et vraisemblables ont permis de fixer à 3.000 lignes la partie perdue des *Actes de Paul*. C'est tout le début, soit environ 3 quaternions. Le codex complet aurait donc compté 8 quaternions.

La partie conservée de ce recueil composite porte, avec des mutilations, les textes suivants. Du premier quaternion restent 8 pages des *Acta Pauli*. Le deuxième contient la fin, soit 3 pages des dits *Acta* avec le titre, le *Cantique des Cantiques*, soit 7 pages, en vieux dialecte fayoumique et 6 pages des *Lamentations de Jérémie*, en même dialecte. Du troisième quaternion, 4 pages seulement subsistent pour la fin des *Lamentations*. Le quatrième, qui est au complet, compte 14 pages de l'*Ecclésiaste*, en grec, avec le titre : Ῥήματα Ἐκκλησιαστοῦ et 2 pages du début du même texte en vieux fayoumique. Le dernier quaternion n'a gardé que ses douze premières pages ; elles ne nous donnent pas la fin de l'*Ecclésiaste* en copte.

En se rappelant que les *Acta Pauli* avaient en Egypte une valeur quasi canonique, on est amené à croire qu'un personnage pieux, sinon un ecclésiastique, s'était ainsi fait, selon son goût, un recueil de textes scripturaires ou apparentés. La provenance est sûrement le Fayoum, peut-être Tebtynis. C'est, en tout cas, actuellement le plus ancien essai de traduction des textes bibliques en dialecte local. L'écriture irrégulière, encore que soignée, l'inégalité des lignes et des interlignes datent l'ouvrage de l'époque de Dioclétien (IIIe-IVe s.). A part les fautes, assez nombreuses dues à la prononciation, l'orthographe est assez soignée et les règles de grammaire sont appliquées. Par contre, les signes orthographiques sont

rares et pas toujours corrects. La ponctuation est intermittente. Il faut noter l'emploi de la croix pointée (※), le plus souvent pour introduire les discours de Paul. A la fin, au-dessus et au-dessous du titre Πράξεις Παύλου, le scribe a dessiné une longue *coronis* compliquée, que souligne la croix ansée.

Le style du récit diffère sensiblement de celui des discours. La fréquence de la liaison καί est notable, comme dans les textes bibliques. Le vocabulaire, surtout celui du récit, est assez peu fourni. Le ton de certains discours se ressent de la rhétorique, tandis que dans d'autres il est purement biblique. Il y a si peu de concordances avec les deux autres papyrus grecs des *Actes de Paul* (*P. Oxy. 1602* correspond à la page 8 ll. 9-25 du papyrus de Hambourg et *P. Berlin 13.893* correspond aux ll. 3-11 et 30-37 de la même page), qu'on ne peut juger avec certitude de la valeur du texte.

En regard du texte, suivi d'un apparat critique, une traduction excellente est suivie de notes et de rapprochements. Les compléments nombreux sont suggérés par le texte grec des *Actes* ou par la traduction copte. L'édition est complétée par des *Recherches* copieuses (pp. 85-132), aussi savantes qu'agréables à lire.

Au total, le papyrus nous apporte onze pages des *Actes de Paul* en grec, dont trois nous étaient connues : celles du martyre. Nos acquisitions portent sur quatre épisodes : Paul livré aux fauves à Ephèse, séjour à Corinthe, traversée de Corinthe vers l'Italie et débarquement (à Pouzzoles sans doute) martyre à Rome. Les recherches s'étendent dans tous les domaines : analyse, commentaire, interprétation des faits, sources, rapprochements, style, valeur historique, date. On notera que M. S. maintient son opinion : les *Actes de Pierre* (180-190) seraient antérieurs aux *Actes de Paul* (imitations des premiers dans les seconds), qu'on peut dater de 190-195. On appréciera enfin, et tout particulièrement, le fait que de bonnes planches reproduisent le texte intégralement.

Paul Collart.

C. A. Roberts, *Two Biblical Papyri in the John Rylands Library Manchester*; The Manchester University Press et The Librarian, The John Rylands Library, 1936; in-8°, 62 p., 2 pl.

C'est un nouveau volume de la petite collection dans laquelle l'auteur a publié naguère un texte fameux : *An unpublished Fragment of the Fourth Gospel in the John Rylands Library*. L'importance des deux nouveaux textes leur a valu aussi l'honneur d'une publication spéciale ; on les retrouvera dans le tome III des *Papyrus Ryland*, dont Mr. R. — excellente nouvelle — nous annonce la prochaine apparition.

Le premier de ces deux papyrus a été extrait d'un cartonnage de qualité inférieure, qui provient peut-être du Fayoum. Il se compose de huit fragments d'un rouleau, dont trois, très petits, n'ont pu être replacés. Les cinq autres nous donnent : *Deutéronome* XXIII, 24 (26) – XXIV, 3 ; XXV, 1-3 ; XXVI, 12 ; XXVI, 17-19 ; XXVIII, 31-33. C'est sa date qui confère au papyrus une valeur unique. L'écriture en effet est une calligraphie ornementale du milieu du IIe siècle avant J.-C., c'est-à-dire que le papyrus n'est que de cent ans postérieur à la traduction de la *Septante*, et qu'il est antérieur de 300 ans aux plus anciens papyrus bibliques Chester Beatty. Le texte s'accorde surtout avec A et Θ contre B (cf. p. 34 le tableau, et le détail dans les notes).

Le second texte se lit sur une double feuille d'un *codex* provenant du

Fayoum, daté du IVe siècle ; il nous donne donc les restes de quatre pages, couvertes d'une écriture large, heurtée et irrégulière. M. R. a su découvrir que ces feuillets tronqués formaient, presque sans solution de continuité, la partie inférieure des feuillets publiés par M. Rudberg dans *Videnskaps-selskopets Forhandlinger* en 1923 et repris sous le n° 11 dans *P. Oslo II*. Ces feuillets intégralement restitués contiennent : I recto, *Isaïe* XLII, 3-4 et LXVI, 18-19 ; verso, *Isaïe* LII, 15 et LIII 1-3 ; II verso, *Isaïe* LIII, 6-7 et 11-12 ; recto, un verset non identifié, Genèse XXVI, 13-14 ; *II Chroniques*, I, 12 ; *Deutéronome* XXIX, 8 et 11. L'ouvrage devait appartenir à un genre littéraire en faveur dans les communautés chrétiennes, celui des *Testimonia* (genre connu par les *Testimonia* de Saint-Cyprien et par les *Testimonia adversus Judaeos* attribués à Saint-Grégoire de Nysse), qui offrait aux dévots une anthologie de passages prophétiques de l'*Ancien Testament*, annonciateurs du Christ et des vérités du christianisme.

Pour cette belle édition, savante, claire, prudente et perspicace, M. R. ne mérite que des éloges.

Paul Collart.

A. Ch. Johnson, *Roman Egypt to the reign of Diocletian* (*An economic survey of ancient Rome* t. II) ; The John Hopkins Press, Baltimore, 1936, in-8°, x-732 p.

Rien que pour avoir feuilleté rapidement ce gros in-8° facile à manier, les lecteurs diront d'un seul cri : voilà un livre commode et utile. Leur estime et leur admiration croîtront certainement quand ils l'auront consulté à loisir. L'ouvrage mêle en effet la théorie et la pratique ; c'est à la fois les *Grundzüge* et la *Chrestomathie* de Wilcken et de Mitteis et les *Selected papyri* de Hunt et d'Edgar.

Le dessin en est très simple : cinq grands chapitres sur la terre (p. 1-244), la population (245-324), l'industrie et le commerce (325-480), les impôts (481-634). et des questions diverses (635-718) ; et, à l'intérieur de ces chapitres, un nombre variable de subdivisions très nettes. Le premier chapitre, par exemple, comprend des études sur les produits agricoles, le régime du Nil et le système d'irrigation, la répartition des terrains en catégories, l'établissement annuel du cadastre et les inspections qu'il nécessite, la location des divers terrains, les ventes et hypothèques, les comptes de fermage, le cheptel et les ressources minières. Non seulement l'auteur traite ces sujets en nous donnant sur chacun d'eux une mise au point claire et vivante, d'après les derniers travaux parus, mais encore il fait suivre chacun de ses exposés d'un choix de textes épigraphiques et surtout papyrologiques, qui en sont une illustration saisissante. Un seul regret — mais peut-on jamais tout avoir ! — c'est que nous n'ayons ces textes qu'en traduction, d'ailleurs une traduction excellente. Veut-on poursuivre ? Le deuxième chapitre est formé d'enquêtes sur la population et les opérations du recensement, les maisons et le morcellement de la propriété, le monde des esclaves, les engagements de nourrice, l'instruction des enfants, le mariage et le divorce, les divertissements, les salaires et le coût de la vie, les dépenses funéraires. Dans le troisième chapitre sont groupés des renseignements relatifs aux monopoles, aux diverses industries et aux métiers, aux διδασκαλικαί, aux associations corporatives, aux transports, à la circulation monétaire, aux opérations bancaires, aux prêts et dépôts, aux avances et distributions de semences, aux poids et mesures, aux denrées et aux produits manufacturés. Le quatrième chapitre, qui aurait pu n'être

qu'un fouillis inextricable, est au contraire d'une netteté lumineuse : généralités sur les revenus, levée des impôts, revenus agricoles, taxes sur les jardins et vergers, capitation, patentes, μερισμοί, impôts divers, douanes, liturgies, prestations. Et ici, en dehors des textes afférents, l'auteur a pris soin de dresser, avec renvoi aux sources, les catalogues infiniment précieux des impositions de toute nature actuellement connues. Dieu sait si les Egyptiens étaient taillables et corvéables à merci ! Dans le dernier chapitre sont réunies des questions qui n'entrent pas dans les cadres précédents : travaux publics, administration des temples, comptes militaires, finances municipales, édits et lois, y compris un résumé par chapitre du *Gnomon de l'Idiologue*.

En plus des 445 textes qu'il cite au cours du volume, M. J. donne aux travailleurs, grâce à une « *selected bibliography* » soigneusement classée (720-27), le moyen de chercher eux-mêmes un supplément d'information dans les recueils et les études spéciales. Son livre est pour un long temps un instrument de travail indispensable.

Paul Collart.

D. M. Robinson. *Pindar. A poet of eternal ideas* ; The John Hopkins Press, Baltimore, 1936 ; in-8°, VIII-118 p.

Livre curieux en ce sens qu'on y trouve les qualités de l'humaniste et les mérites de l'érudit, L'auteur a fait sur Pindare deux communications en 1935 à la *John Hopkins Philological Association* et à l'*American Philological Association*. Il nous les offre aujourd'hui méditées à nouveau, développées, fondues ensemble. Il est bien malaisé de dire du nouveau sur Pindare, surtout quand on a lu tous les livres et articles qui figurent dans la bibliographie et les notes de M. R. Mais il aime son poète et, partant de cette opinion que Pindare est un penseur méconnu, il s'efforce de montrer que son expérience large et profonde de la vie humaine lui a suggéré des idées et des réflexions — l'auteur ne le dit pas, mais on sent qu'il le pense — dont le chatoiement et la splendeur du style nous empêchent d'apprécier la valeur intrinsèque.

Les deux premiers chapitres sont presque purement historiques. Ils sont consacrés à la biographie de Pindare, aux traits caractéristiques de sa poésie, à son influence, aux critiques qui l'ont édité, traduit, étudié. C'est seulement dans les trois derniers chapitres, à grand renfort de citations tirées des épinicies, des Hymnes, des Péans, que M. R. s'efforce de mettre en relief les idées de Pindare. Elles sont « éternelles » (le sous-titre le dit) et si décidément les mots *commonplace intellect* le choquent (p. 109), disons qu'elles sont du domaine commun de l'humanité. Il y a encors là de quoi « consoler », « récréer » et « charmer » (p. 110) les hellénistes et tous voudront avec M. R. appliquer à Pindare ses propres vers :

καὶ κεῖνος ὅσα χάρματ' ἄλλοις ἔθηκεν,
τίς ἂν φράσαι δύναιτο ;

Paul Collart.

J. Coman, *L'art de Callimaque et de Catulle dans le poème La Boucle de Bérénice. A l'occasion de la découverte d'un nouveau papyrus de Callimaque* ; Imprimerie de l'*Universul*, Bucarest, 1936 ; in-8°, 124 p.

Quand le lecteur saura que ce volume est divisé en deux parties : *La technique littéraire du fragment, La technique littéraire du poème La*

Boucle de Bérénice ; que la première partie comprend quatre chapitres : *Le papyrus grec de la Boucle de Bérénice de Callimaque, Quelques observations sur le texte, La tenue littéraire du papyrus, Catulle fidèle ou traitre?.*, que la seconde partie se compose également de quatre chapitres : *L'origine du poème, La composition du poème, Les éléments de l'art littéraire du poème, La psychologie de Bérénice*, ce dernier avec deux subdivisions : *Les liens de parenté de Bérénice et de Ptolémée Evergète, Les aspects de l'amour de Bérénice* ; quand il apprendra que sous ces étiquettes il n'y a rigoureusement rien qu'une utilisation des articles parus sur le papyrus et un rappel des idées courantes sur les deux poètes ; quand on lui affirmera que ce que l'auteur a de personnel, c'est son style qui, sans faiblir une seconde, tout au long des 124 pages, se maintient au diapason de la phrase suivante, empruntée à la Préface : « *La chirurgie d'un texte reste œuvre inutile si d'abord elle n'aide pas à l'intelligence des grandes lignes spirituelles du morceau étudié, si ensuite elle ne fait pas entrevoir la perspective de l'architecture matérielle de l'ensemble* », — il voudra bien peut-être m'excuser, si je borne mon jugement à ce que je viens de lui dire.

Pnul Collart,

Roger A. Pack. *Studies in Libanius and Antiochene Society under Theodosius* ; Michigan, 1935 ; xii-126 p. in-8°.

C'est une dissertation pour l'obtention du grade de docteur en philosophie proposée à l'Université de Michigan. Elle se compose, après un court préambule, d'une notice bibliographique (p. ix-xi), de trois études suivies de notes, d'un appendice et d'un index.

Libanios, à partir de son retour à Antioche en 354, se laisse aller à l'esprit de polémique et de dénigrement, sans se rendre compte qu'il devient revêche avec l'âge et que sa manie de louer le passé ne peut qu'être désagréable à bon nombre de ses compatriotes. Son apologie Πρὸς τὸν βαρὺν αὐτὸν καλέσαντας est une transition vers les discours de critique sociale et de réformes, qui vont suivre. Au fond, il ressent l'isolement intellectuel et moral avec une nervosité croissante. Il aperçoit la décadence partout, dans l'armée, du haut en bas, dans l'enseignement, dans le commerce, l'industrie, l'agriculture, dans les mœurs des hommes politiques, et, plus qu'ailleurs, dans les conceptions religieuses. Il voit en particulier avec une haine féroce le développement du monachisme. Une réforme pénale lui semble nécessaire. A la fois parce que la φιλανθρωπία doit être la vertu essentielle, parce que, à plusieurs reprises et pour différents motifs, il a goûté de la prison, parce que les geôles regorgent de prisonniers, notamment après l'affaire de Théodore, enfin parce que, d'une manière générale, il tient à dénoncer les abus, Libanios écrit à la fin de 386 (discussion de la date et des circonstances du discours p. 92-96) le discours Περὶ τῶν δεσμωτῶν, dont M. P. donne une traduction intégrale (p. 83-92). En appendice, on trouvera un tableau commode des événements d'Antioche et des discours de Libanios entre le début de 388 et la fin de 389. Les notes emplissent 24 pages (97-120) et toute la dissertation forme un commentaire appréciable à la vie et aux œuvres de Libanios, spécialement au moment des troubles d'Antioche.

Paul Collart.

J. G. Winter, *Papyri in the University of Michigan collection. Miscellaneous Papyri (Michigan Papyri III)* ; Ann Arbor, University of Michigan Press, 1936 ; in-4°, xviii-390 p., 7 pl. § 5.

C'est un volume composite, à la fois parce qu'il est l'œuvre de plusieurs collaborateurs, dont le Professeur Winter est le principal, et parce que les textes sont de nature diverse. Le recueil contient en effet des textes littéraires et des documents, qui proviennent, en général, d'achats et dont le lieu d'origine ne peut pas toujours être fixé. Les fragments littéraires sont soit des textes bibliques de dates diverses (*Genèse XIII 7-10* ; *Psaumes III 4-8*, de format très mignon ; *Psaumes VIII 3-9* et *IX 7-17* ; *Proverbes VII 3-13*, tablette de cire scolaire ; *Ecclésiaste VI 3-5* et *8-11* ; *Isaïe XXVI 9-10*, amulette ; *Mathieu XXVI 19-52* ; *Actes XVIII 27-XIX 6* et *XIX 12-16* ; soit des textes profanes de dates variées (fins de 18 hexamètres épiques du cycle hésiodique ; Sophocle, *Oedipe à Colone 136-146* ; Thucydide, *VII 57, 2* ; Démosthène, *Contre Ariston* [*636*]*51*-[*637*]*54*) ; soit des textes scientifiques (Euclide *Eléments I, Définitions 1-10* ; problèmes d'algèbre ; exercices scolaires sur les fractions, problèmes de conversion de monnaie, calcul du prix de revient ou d'intérêts ou de surface ; restes importants de traités astrologiques — dont un Περὶ συναφῶν σελήνης et une étude sur les mouvements des planètes, savamment commentés —, des tableaux astrologique et astronomique et deux horoscopes. Les sciences occultes sont représentées par une amulette et deux charmes magiques, dont voici l'un *Phnounébeè* (*bis*). *donne moi ta force ; Io Abrasax, donne moi ta force, car je suis Abrasax. Répète sept fois la formule en te tenant les deux pouces* ».

Quant aux documents, ils appartiennent presque tous à l'époque romaine et sont très judicieusement choisis pour donner des échantillons de catégories importantes. Il y a deux *libelli* de la persécution de Décius provenant de Théadelphie, une décision du *judex datus* dans une succession ab intestat, des pièces militaires en latin, telles que reçu, listes, actes de naissance ; il y a trois διδασκαλικαί, trois pétitions à l'épistate (IIIe av. J.-C.), au préfet et à un centurion, trois bulletins de recensement, trois déclarations d'immeubles, des contrats de location, de prêt, de division de propriété, des reçus dont cinq appartiennent aux archives d'une famille et sont datés de 121-126 ap. J.-C., enfin vingt et une lettres privées, dont les huit dernières proviennent de la famille d'un certain Paniscos.

Il est superflu de dire ce que vaut l'équipe des collaborateurs : MM. Boak, Bonner, Mac Gregor, Pearl, Robbins, Sanders, Schuman et Winter. Les uns sont des maîtres éminents, les autres viennent de faire leurs preuves ici et dans le tome IV de la même collection. Tout est à louer dans ce recueil composite ; le choix des textes, la correction du déchiffrement, la probité des traductions, l'étendue d'information et la netteté des commentaires.

Paul Collart.

H. C. Youtie, V. B. Schuman, O. M. Pearl. *Tax rolls from Karanis. Part I : Text* ; (Michigan Papyri IV, 1) Ann Arbor, University of Michigan Press, 1936 ; in-4°, XVI-437 p., 4 pl. § 5.

437 grandes pages de grec ! Avant de se plaindre de cette abondante pâture, le lecteur fera bien de plaindre les éditeurs, qui ont pris la peine de la lui préparer. Il devra ensuite se poser le cas de conscience qu'ils ont eu à résoudre. Ils avaient devant les mains et sous les yeux trois rouleaux de papyrus, qui, tous les trois, sont des registres journaliers d'encaissements d'impôts, des mêmes impôts, du même village, donc payés par les même contribuables et pendant trois années consécutives : 171-72, 172-73,

173-74 après J.-C. Etait-il possible de publier chacun d'eux séparément ? On doit répondre par la négative. Car, même en pressentant la gêne d'avoir dans la suite sous les yeux deux volumes, celui des textes et celui des commentaires, quand on voudra consulter l'ouvrage, il faut reconnaître que faire un commentaire séparé pour chaque rouleau aurait entraîné des complications, des renvois inextricables. Nos collègues américains, qui ont eu la courtoisie de dédier leur recueil a deux professeurs français, souffrent de leur excès de richesses : ils ne savent comment les répartir ! Toujours est-il que les jeunes savants à qui a été confié le soin de l'édition, ont pris le bon parti en séparant le texte et les commentaires.

Nous avons donc, dans ce volume IV, les trois rouleaux qui sont les nos 223, 224. 225 de la collection. Les nos 131-221 sont contenus dans le tome III ; le papyrus des *Épitres* de Saint-Paul, excellèmment publié à part par H. A. Sanders forme le no 224. A M. Youtie incombait la direction du travail. Le professeur Boak avait fait un déchiffrement cursif des colonnes 1-13 et 38-41 du no 223. Obligé de pourvoir à d'autres tâches, il a confié le reste du travail à son assistant. Or le rouleau compte 3587 lignes en 175 colonnes ! Le no 224 avait été remis à M. Schuman, qui a consacré plus d'un an à l'étude et aux index des 6439 lignes réparties en 153 colonnes. Appelé pour enseigner le latin à l'*Indiana University*, il a passé la tâche inachevée à M. Youtie. Pour le no 225, qui compte 3412 lignes en plus de 200 colonnes, l'édition est l'œuvre de M. Pearl. Il faut ajouter que des colonnes manquent aux trois rouleaux, par suite de l'habitude des indigènes de morceler les rouleaux et même les papyrus isolés, pour en obtenir de différents acheteurs un prix plus élevé. C'est ainsi que la colonne 108 du no 224 est fournie par *P. Ianda 141*, publié par D. Curschmann.

On ne peut naturellement anticiper sur le commentaire que nous promettent les auteurs. Il faut se contenter de noter que toutes les taxes citées dans ces registres sont des taxes en argent et que le fait d'avoir des registres de trois années consécutives pour le même bourg permettra sans doute de préciser l'établissement et le mode de paiement de plusieurs impositions. Les quatre planches, une pour chaque rouleau et une pour des passages importants de 225, sont très bonnes et montrent que les deux derniers rouleaux sont de la même main.

Cela dit, félicitons les auteurs de leur science paléographique, de leur célérité et de leur courage dans l'accomplissement d'un labeur gigantesque et souhaitons que la gratitude des lecteurs les aide à mener à bien leur tâche finale.

Paul Collart.

Bulletin of the Faculty of Arts (*University of Egypt*), Vol. II, p. 2 (décembre 1934) et Vol. III, p. 1 (mai 1935).

On ne peut signaler ici de cette intéressante Revue que les articles concernant la philologie classique.

Vol. II. W. G. Waddell, *On Egypt*, traduction (et, par endroits, traduction légèrement paraphrasée, pour rendre tout le sens du texte) du discours d'Aelius Aristide. En tête se trouve une bonne introduction. M. W., qui a donné dans la même Revue une traduction des chapitres consacrés par Diodore de Sicile à l'Égypte, semble vouloir, en dehors de ses éditions de papyrus, traduire les ouvrages grecs de second plan relatifs à la vallée du Nil. Zaki aly bargout, *The social condition of Egypt under Ptolemy Phi-*

ladelphus, résume en moins de trois pages les résultats acquis sur le sujet. S. A. S. Huzayyin, *Les villes septentrionales de l'Orient arabe, leur distribution géographique*, étude qui montre la répartition des villes d'Asie ouvertes au monde grec par les armées macédoniennes.

Vol. III. M. J. Mazuel, *A la recherches des sources du Nil*, historique commode de ce problème, dont la solution, cherchée déjà par les historiens et géographes grecs, a été trouvée par les explorations anglaises du XIX^e^ s. S. A. S. Huzayyin. *Changement historique du climat et du paysage de l'Arabie du Sud*, recherches intéressantes sur le pays des Aromates. On croit apercevoir quelque confusion dans des documents littéraires invoqués comme sources. E. E. Evans Pritchard, *A trip to Dungul Dosis*, intéressant récit d'un voyage privé, accompagné de cartes et de photographies.

Paul Collart.

C. M. Bowra. *Greek lyric poetry from Alcman to Simonides*; Oxford, Clarendon Press, 1936 ; H. Milford, 31 s., VIII-490 p. in-8°.

L'apparition de ce livre n'a point surpris ceux qui suivent l'activité scientifique de M. B., en particulier les papyrologues. Après la publication de son beau livre : *Tradition and design in the Iliad* (1930), il a dû se tourner très vite vers les fragments de la poésie lyrique. En tout cas, dès 1933, il a donné sur ce sujet aux *New chapters* de M. Powell (t. III) une contribution agréable et nourrie : *Earlier lyric and elegiac poetry*. L'an dernier encore, on a pu constater l'unité de ses recherches par deux études, parues l'une dans la *Classical Quarterly* : *The occasion of Alcman's Partheneion*, l'autre dans la *Classical Review* : *Two notes on Sappho*. Naturellement toute la substance de ses travaux antérieurs, M. B. l'a fait passer dans les chapitres ou dans les appendices du présent livre, qui leur doit, outre sa méthode, ce qu'il y renferme de plus neuf et de plus personnel.

M. B. indique dans sa préface les deux raisons, qui l'ont amené à étudier les grands lyriques des VII^e^ et VI^e^ siècles. C'est, d'abord, la constatation que, depuis une cinquantaine d'années, aucun travail d'ensemble n'a paru sur le sujet ; c'est, ensuite, le fait que, depuis la même époque, les papyrus ont sérieusement augmenté le nombre de nos textes lyriques. Ajoutons aussi que cette nouvelle moisson lyrique a été soigneusement examinée et triée par les premiers éditeurs, puis par les critiques, pour être enfin recueillie avec tous les soins désirables dans des éditions isolées (parfaites, comme celle de M. Lobel) ou dans des *Anthologies*.

L'introduction (p. 1-15) est une histoire du lyrisme choral et du lyrisme personnel depuis leur origine entourée de légendes, leur éclat triomphal aux VII^e^ et VI^e^ siècles, jusqu'à leur déclin du V^e^ siècle, quand eurent disparu la société et les idées dont ils étaient les représentants.

Les huit chapitres suivants sont des monographies sur Alcman (p. 16-76), Stésichore (77-140), Alcée (141-185), Sappho (186-247), Ibycus (248-283), Anacréon (284-316), Simonide (317-401), les chansons à boire attiques (402-433). Tout au long de ces chapitres la méthode de M. B. est la même : 1° établir approximativement la chronologie et retracer la vie des poètes, soit d'après les renseignements fournis par la tradition indirecte, soit d'après les témoignages tirés de leurs œuvres mêmes, les uns et les autres étant minutieusement discutés ; 2° dresser une liste de leurs œuvres et, autant qu'il se peut, discerner le sujet et l'occasion de chaque poème en indiquant les différents thèmes qui y étaient développés. C'est là surtout que la patience, la perspicacité et l'ingéniosité de M. B. font merveille, car il lui

faut parfois baser ses interprétations sur une simple glose de lexicographe. Que ces interprétations (*It looks as if...*) soient parfois sujettes à discussion, il le sait ; du moins a-t-il pris la peine d'expliquer minutieusement toutes ses thèses nouvelles « dans l'espoir qu'elles conduiraient à une plus grande intelligence de cette phase unique de la poésie. » On peut dire, par exemple, qu'il n'a pas inutilement consacré plus de trente pages à démontrer que le *Parthénie* d'Alcman, conservé par un papyrus du Louvre, a été composé à l'occasion d'une παννυχίς en l'honneur de Dionysos, et non pas, comme on l'a cru généralement, à propos d'une fête en l'honneur d'Artémis Orthia. On lui saura gré aussi d'avoir traduit tous les textes grecs cités ; mais peut-être aurait-on aimé que, non content de citer *P. Hibeh 17*, *P. Oxy 1790* et *1800*, il indiquât la première édition des textes papyrologiques, dont il fait forcément un si large emploi.

L'ouvrage est complété par cinq appendices ; sur la chronologie de Sappho et d'Alcée (435-437) ; le chant du Crétois Hybrias cité par Athénée (437-443) ; des notes critiques (444-453), que la compétence de l'auteur rend particulièrement appréciables ; les origines populaires des mètres éoliques (453-450), enfin sur l'*Héroïde XV* d'Ovide, lettre de Sappho à Phaon (439-465). Un index des mots grecs (en dehors des poèmes cités) et un index général (qui renvoie, entre autres, aux citations des poèmes) permettent de consulter rapidement cet utile et agréable volume, que les hellénistes et les papyrologues garderont à portée de la main.

Paul Collart.

C. E. Fritsch. *Neue Fragmente des Aischylos und Sophokles* ; H. Christian, Hambourg, 1936 ; 63 p. in-8°.

La déception est peut-être naïve ; on peut cependant l'avouer. En ouvrant la dissertation de M. F., on pensait aux *Mélanges Bidez*, où sont publiés des papyrus inédits, dans deux beaux articles, l'un de P. Mazon, intitulé : *De nouveaux fragments de Cratinos*, l'autre de M. Norsa et de G. Vitelli intitulé : *Nuovi frammenti di Eschilo*, et on s'imaginait trouver aussi dans l'opuscule de nouveaux fragments d'Eschyle et de Sophocle. Hélas ! aucun n'est inédit et, si quelques-uns sont vraiment récents, il en est qui remontent à 1891 (*P. Petrie I*), à 1899 (*P. Oxy. II*), à 1906 (*P. Hibeh I*) : ils sont plus âgés que l'auteur de la dissertation, né en 1910.

Quoi qu'il en soit, de ces onze textes six sont attribués à peu près unanimement à Eschyle, et cinq à Sophocle, dont quatre avec une hésitation parfois trop justifiée. Les fragments d'Eschyle, ont déjà fait couler beaucoup d'encre. Ce sont : deux passages mutilés des *Dictyoulkoi*, des bribes du *Glaucos Potnieus*, sept trimètres incomplets, probablement des *Héraclides*, trente-six vers tronqués (quatorze restitués avec plus ou moins de certitude) provenant sans doute des *Myrmidons*, la scène fameuse différemment reconstituée de la *Niobé* (à laquelle M. F. ajoute le fragment contesté de *P. Oxy II. 213*) et une brève citation d'une tragédie inconnue tirée des scholies d'Ammonios (*P. Oxy II. 221*). A Sophocle appartiendraient dubitativement quatre colonnes lacérées de l'*Inachos*, les débuts de dix-sept trimètres d'*Iphigénie à Aulis*, une languette portant le milieu de onze vers de *Niobé*, des fragments déchiquetés, mais authentiques, des *Skyrioi* et ce que l'auteur appelle « *Commentaire à une tragédie de Sophocle* (?) »

Évidemment il sera commode d'avoir ces textes réimprimés ensemble avec une bibliographie et des remarques. Mais on a l'impression que M. F., qui

en quelques endroits a amélioré le texte et précisé le commentaire des fragments, a travaillé trop vite et avec une expérience trop restreinte de la papyrologie. On n'en veut pour preuve que son attribution du fragment 11 à un commentaire d'une tragédie perdue de Sophocle, qu'il a dû rectifier à la dernière minute par un papillon inséré dans son opuscule. Le fragment dont il s'agit, *PSI 724*, a été publié en 1920 et son histoire est bien connue. Vitelli l'appelait « *Scoli ad un testo poetico ignoto* », Wilamowitz dans une lettre à Vitelli (25 juillet 1921) a découvert qu'il s'agissait d'un commentaire à Lycophron, *Alexandra 742 sqq.*, (cf. *Aegyptus III (1922 p. 142)*, tandis qu'A. Kœrte *Archiv f. Papyrusforschung VII, 244* croit qu'il s'agit de scholies à *Odyssée* μ *432 sqq.*[1].

Paul Collart.

Études de Papyrologie (Société Royale égyptienne de Papyrologie), T. III. Imprimerie de l'Institut français d'archéologie orientale, Le Caire, 1936 ; 114 p., 1 pl.

Le professeur A. E. R. Boak continue brillamment la série de ses *Early Byzantine Papyri from the Cairo Museum*, dont les premiers ont paru dans le t. II. Il publie cette fois un choix de papyrus extraits encore des archives familiales d'Aurélios Isidoros de Caronis. Ce sont d'abord, quatre déclarations de terres faites en 299 pour le recensement de 297, l'une par Aurèlia Hèroïs, mère d'Isidoros, deux autres par Isidoros lui-même, la quatrième par un déclarant, dont le nom est perdu. Malgré les lacunes M. B. a pu reconstituer dans ses quatorze éléments le formulaire des déclarations de terres à cette époque et, grâce à ce formulaire, combler quelques trous et faire de menues rectifications dans *P. Théad.* 54 et 55, documents analogues de la même époque. Vient ensuite une déclaration de personnes pour la période de recensement 307-312, signée en 309 par le même Isidoros ou du moins en son nom par un remplaçant, car il est illettré. Y sont mentionnés Isidoros comme ὑποτελής et son fils mineur Péèous, comme ἀτελής. Des deux propositions de bail de terre qui suivent, l'une date de 296 : elle émane d'Isidoros et la souscription du bailleur Aur. Némésinos en assure la perfection et la validité ; l'autre date de 313 ; la souscription des preneurs, les Aurelii Capiton et Ptolemaios, parents d'Isidoros sans doute, la rend parfaite et valide. Le n° 15 est très curieux : pour remplacer son frère Aurélios Péras, désigné pour des travaux au canal de Trajan et empêché, Isidoros s'engage à rétribuer en argent et en nature un nommé Polion, pour une durée de deux mois, et prévoit, en cas de prolongation du travail, une nouvelle rétribution quotidienne. Les cinq derniers textes sont des reçus de fermages échelonnés de 276 à 312 et délivrés à Isodoros et à son père.

M. N. Lewis, pensionnaire de l'*American Academy* de Rome publie des *Greek literary papyri from the Strasbourg collection*. Ce sont d'abord quatre fragments homériques. Le premier est un exercice scolaire du (3e s. av. J.-C.), où un élève a intercalé au milieu d'un résumé du chant VI de l'*Iliade* les vers 448-455. Malheureusement les lectures sont très incertaines juste avant et juste après la citation et s'opposent à des conclusions fermes. Les autres sont N 297-302 du 2e s. ; O 301-314 (1e s.) et θ 214-230 (fin du 1e s.). A la suite sont réimprimés avec un texte amé-

1. On se demande pourquoi M. F. n'a pas aussi réimprimé *P. Grenf. II 6* (a) attribué par Blass à la *Niobé* de Sophocle, Litt. Centralbl. 1897, p. 334 (cf. Milne, *Catalogue* n° 68.)

lioré, les *Cantica* d'Euripide (2e s. avant J.-C.), que Crœnert avait publiés dans les *Nachr. Gött. Gesell.* en 1922, d'après des copies cursives de Reitzenstein et de lui-même : *Phéniciennes* 1500-1581 et 1710-1736 ; *Médée* 844-865, 976-981 (très mutilés), 1087-1115, 1251-1292, 1389-1419 ; un large fragment de *Mélanippe enchaînée* (?) mutilé en son milieu. A quoi s'ajoutent encore des fragments opisthographes du 5e siècle, portant des passages d'un discours fictif adressé à Alcibiade, dont on proposera certainement des restitutions diverses ; des restes de trois colonnes consécutives numérotées (1e/2e s.) relatives aux origines de la guerre de Troie et des fragments (1e/2e s.) d'un texte réputé médical, sans certitude absolue.

Du même jeune savant encore, la publication de 26 *Ostraca grecs du Musée du Caire* : 22 sont des quittances de taxes diverses, d'époque ptolémaïque et romaine, de provenances différentes : deux sont des comptes de vins et de melons ; un autre est un exercice d'écolier, le dernier est une prière chrétienne ou plutôt, à mon avis, une amulette préservatrice.

Le hasard fait que ce troisième volume des *Études de Papyrologie* est purement américain, dû à un des maîtres et à un des espoirs de la papyrologie transatlantique. Il est aussi substantiel et varié que les précédents. Il constitue une nouvelle preuve de la valeur et de l'utilité de ce recueil, auquel collaborent des savants de tous les pays.

Paul Collart.

M. L. W. Laistner. *A History of the Greek world from 479 to 323 B.C.*, xv-492 p., 4 cartes ; Londres, 1936, chez Methuen and Co.

Ce livre est le second tome de la collection *Methuen's History of the Greek and Roman World*. M. L. avait déjà fait paraître, il y a cinq ans, chez Heath, à New-York, une *Greek History* qui n'était, à vrai dire qu'un manuel assez incomplet (cf. *Rev. Phil.*, 1933, p. 414). Cette fois, dans les cinq cents pages consacrées aux cent cinquante années qui se sont écoulées entre la fin des guerres Médiques et la mort d'Alexandre, M. L. a pu donner un aperçu beaucoup plus substantiel de cette période. Son récit, en général exact, prudent, impartial et même un peu impersonnel, est bien au courant des derniers travaux parus sur l'époque — surtout dans les pays de langue anglaise : et l'on ne saurait s'étonner de voir M. L. adopter en général la façon de voir des auteurs de la *Cambridge Ancient History*, et renvoyer de préférence aux recueils de Hicks, Hill et Tod. — Le récit proprement historique occupe 328 pages ; le reste est consacré, suivant l'usage, à l'étude des divers aspects politiques, économiques, intellectuels, artistiques et religieux dans cette période : en tête de cette seconde partie, M. L. a placé le chapitre consacré à l'organisation militaire, disposition qui peut se défendre, car enfin on ne peut nier que la guerre ait été, durant ces cent cinquante ans, un état presque normal [1].

J. Hatzfeld.

1. Quelques petites erreurs ou omissions : p. 150, il n'est pas exact qu'un des premiers actes du gouvernement de Théramène ait été de confirmer la nomination d'Alcibiade à la stratégie : Alcibiade fut seulement autorisé à rentrer ; — p. 257, un rappel de l'article de G. Glotz (*BCH*, XXXIII, p. 526) ferait comprendre au lecteur les raisons de la panique qui fut, à Athènes, la conséquence de la prise d'Elatée ; de même p. 359, à propos des modifications dans la présidence de la Βουλή, c'est également d'un article de G. Glotz (*REG*, XXXIV, p. 1) qu'il eût fallu tenir compte ; — p. 354 l'hypothèse, empruntée à Beloch (*Att. Pol.*, p. 274), selon laquelle le « presiding *strategus* » aurait été élu par l'ensemble des Athéniens n'a jamais, à ma connaissance, reçu de confirmation.

DERNIERS OUVRAGES REÇUS

Indogermanische Bibliothek. Abt. I, Reihe 2, 1 : Walde (Alois), *Lateinisches etymologisches Wörterbuch*, 3e neu bearb. Auflage von J. B. Hofmann, Liefg. 10 (Bogen 46-50), pp. 721-800, in-8°. Heidelberg. Carl Winter's Universitätsbuchhandlung, 1937. Prix : RM. 1.50.

Ernst Moritz, *Manasse Platons Sophistes u. Politikos, das Problem d. Wahrheit*, 231 pp. in-8° ; Druck Siegfried Scholem, Berlin, 1937.

Enno Hänisch, *Die Caesar-Biographie Suetons*, 95 pp. in-8°, Münster, 1937.

Viktor Pöschl, *Römischer Staat u. griechisches Staatsdenken bei Cicero*, 186 pp. in-8°, Berlin, Iunker Dünnhaupt, 1936.

Thomas Fitzhugh, *The indoeuropean accent*, xxx-69 pp. in-8° ; Un. of Iowa, Bull. of the school of latin, 2e série, n° 7, 17 ; Charlottesville, Univ. of Virginia, 1937. Prix : 3 $.

Mathias Gabathuler, *Hellenistische Epigramme auf Dichter*, x-112 pp. in-8° ; Saint-Gall, chez l'auteur, 1937. Prix : 4 fr. 50.

Homère, *Iliade*, t. III, ch. XIII-XVIII, texte ét. et trad. par P. Mazon, P. Chantraine, P. Collard et R. Langumier ; xi-191 pp. doubles ; Paris, Les Belles Lettres, 1938. Prix : 40 fr.

Reinhold Strömberg, *Theophrastea, Stud. z. botanischen Begriffsbildung*, 234 pp. in-8° ; Göteborg, Elanders Boktryk. Aktiebolag, 1937.

Louis Furman Sas, *The noun declension system in merovingian latin*, Paris, Impressions P. André, 1937.

Leocadia Małunowicz, *De ara Victoriae in curia romana quomodo certatum sit*, 122 pp. in-8° ; Wilno, 1937.

Symbolae Osloenses, fasc. XVII, 106 pp. in-8° ; Oslo, A. W. Brøgger, 1937.

J. Devoto, *Tabulae Iguvinae*, viii-447 pp. in-8° ; Romae, Typis Regiae Officinae Polygraphicae, 1937. XV. Prix : 40 L.

Classsical and mediaeval Studies in honor of E. K. Rand, ed. by Leslie Webber Jones, viii-310 pp. in-8° ; New-York city, Buttler Hall, 1938. Prix : 4 $ 50.

B. D. Meritt, *Documents on athenian tribute*, vi-135 pp. in-8° et planches ; Cambridge, Harvard Univ. Press, 1937.

Aurelius Augustinus, *De magistro*, texte, trad. et commentaire par G. E. A. M. Wijdeveld ; 194 pp. in-8° ; Amsterdam, H. J. Paris, 1937.

Costas B. Papadimitriou, *La part du réel dans l'utopie de Platon*, ix-176 pp. in-8° ; Paris, Rousseau et Cie, 1937.

Ev. Dion Kolokotsas, *To protogenes saturikon drama ton archaion Ellenon ; to saturikon drama « Agen »*, 57 pp. in-8° ; Athènes, 1938.

G. Lazzati, *L'Aristotele perduto e gli scrittori cristiani ;* x-79 pp. in-8° ; Milan, Vità e pensiero, 1938. Prix : 12 L.

Abb. Gitti, *Orizzonti della storia greca primitiva nell'ultimo ventennio ;* 14 pp. in-8° ; Roma, tipografia del Senato, 1937.

Dorothy M. Schullian, 1° *A neglected manuscript of Valerius Maximus* (Extr. de Classical Philology, XXXII, 4, oct. 1937, pp. 349-359) ; 2° *Valerius Maximus and Walter Map* (Extr. de Speculum, XII, 4, oct. 1937, p. 516-518).

Leslie Webber Jones : A. Bruckner, *Scriptoria medii aevi helvetica*, II (Extr. de Speculum XII, 4, oct. 1937, pp. 519-522).

Carmina certaminis poetici Hoeufftiani, *Prope sacellum Iohannis Pascoli* ; *Videmus... in aenigmate* ; *Dulce solum* ; *Satanas* ; *Primus Horatii magister*. ed. Academia regia disciplinarum Nederlandica, Amstelodami, 1937.

Boisacq, *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*, 3e éd., augmentée d'un index ; xxx-1155 pp. in-8° ; Heidelberg, C. Winter, et Paris, C. Klincksieck, 1938. Prix : 275 fr.

Rich. Heinze, *Vom Geist des Römertums*, ausgewählte Aufsätze hrsg. von Erich Buck, 296 pp. in-8° ; Leipzig, B. G. Teubner, 1938. Prix : 7 M. 20 ; pour l'étranger : 5 M. 40.

Yves Béquignon, *Recherches archéologiques à Phères de Thessalie*, 112 pp. in-8° + 24 pl. et cartes ; Paris, Les Belles Lettres, 1937. Prix : 55 fr.

H. M. Smyser, *The Pseudo-Turpin* ; 125 pp. in-8° + 1 carte ; The Medieval Academy of America, Cambridge, Mass , 1937. Prix : 2 $ 75.

Irene Rosenzweig, *Ritual and cults of pre-roman Iguvium*, 152 pp. in-8° + carte ; Londres, Christophers, 1937.

S. Blomgren, *De sermone Ammiani Marcellini quaestiones uariae* (Recueil de travaux publiés par l'Université d'Uppsala 1937, 6), 184 pp. in-8° ; Uppsala, A. B. Lundequist. Prix : 5 Kr. 75.

Th. Simenschy, *Gramatica limbii latine, ed. a IV a*, xvi-225 pp. in-8° ; Monitorul oficial şi imprimeriile statului ; Imprimeria Chişinău, 1937.

C. F. Lactantii, *Institutiones l. VI, de uero cultu*, texte établi par C. Iordăchescu et Th. Simenschy, 38 pp. in-8° ; Sancti Gregorii Nysseni Contra Fatum, texte établi par C. Iordăchescu et Th. Simenschy ; 26 pp. in-8° ; Chisinau, 1938. Prix : 40 lei chacun.

Galeni, *De causis procatarcticis libellus a Nicolao Regino in sermonem latinum translatus*, Leipzig, Teubner, 1938. Prix : 6 M. 20 ; pour l'étranger : 4 M. 65.

Ladislaus Strzelecki, *De Flavio Capro Nonii auctore* ; 39 pp. in-8° ; (Acad. Polonaise, Sc. philologiques, t. LXV, n. 3) ; 39 pp. in-8° ; Cracovie, 1936.

Andrew Alföldi, *A festival of Isis in Rome under the christian emperors of the IV^th century*, 95 pp. in-4° + 20 planches ; Budapest, Institut de numismatique et d'archéologie de l'Université Pázmány, 1937. Prix : br. 25 pengo ; rel. 28 p.

Romana, Rivista dell' istituto interuniversitario italiano ; An. I, n. 6-7. Florence, Le Monnier, 1937.

L. A. Post, *Dramatic uses of the greek imperatives* (Extr. de Amer. Journ. of Philol. LIX, 1, janv. 1938, pp. 31-59) ; Baltimore, The Johns Hopkins Press.

Ronald Syme, *The origin of Cornelius Gallus* (Extr. de The Classical Quarterly, XXXII, 1938, n. 1, p. 39-44) ; London, J. Murray.

Casimir Felix Kumaniecki, *De quibusdam Oppiani Halieuticorum codicibus* (Extr. des c. r. de la Soc. des Sc. et Let. de Varsovie, XXX, 1937, cl. 1, p. 67-82) ; Varsovie, 1937.

Giulio Vismara, *Episcopalis audientia*, IX-184 pp. in-8°; Milano, Società editrice « Vita e pensiero », 1937-XV. Prix : 12 L.

Carlo Buzio, *Esiodo nel mondo greco sino alla fine dell' età classica*, XI-164 pp. in-8°; Soc. editr. « Vita e pensiero », 1938-XVI. Pr. 15 L.

Conferenze Leopardiane, tenute nel centenario della morte, 211 pp. in-8°; Milan, Vita e pensiero, 1938-XVI. Prix : 20 L.

Gudmund Björck, *Der Fluch des Christen Sabinus*, 165 pp. in-8° + 2 pl.; Uppsala, Almvqist et Wiksells, 1938. Prix : 6 Kr.

A. H. Macdonald et F. W. Walbank, *The origins of the second Macedonian war* (Extr. du Journal of the roman studies, 1937, pp. 180-207).

Sydney P. Noe, *Numismatic notes and monographs*, n° 78, a bibliography of greek coin hoards; 362 pp. in-12°; New-York, The American Numismatic Society, 1937.

Armand Pittet, *Vocabulaire philosophique de Sénèque*, 1re Livr., XVII-213 pp. in-8°; Paris, Les Belles Lettres, 1937. Prix : 35 fr.

Ericus Diehl, *Hypomnema De Callimachi librorum fatis capita selecta* (Acta Univ. Latviensis, Section Philol. Philos., série IV, 2, p. 382-476); Riga, 1937. Prix Lat. : 4.0.

Leslie W. Jones, *The Library of St Aubin's at Angers in the twelfth Century* (Extr. des class. and mediaeval Stud. in honor of E. K. Rand, p. 143-161); New-York City, 1938.

Richard Preston Eckels, *Greek wolf-lore*; 88 pp. in-8°; Philadelphia, Univ. of Pennsylvania, 1937.

Émile Amann, *L'époque carolingienne* (Histoire de l'Église, tome VI); 511 pp. in-8°; Paris, Bloud et Gay, 1938.

Histoire de l'Église depuis les origines jusqu'à nos jours publiée sous la direction d'Augustin Fliche et Victor Martin. — 2 : Jules Lebreton et Jacques Zeiller, *De la fin du 2e siècle à la paix constantinienne*, 511 pp. in-8°, 1935. Prix : 60 fr. — 3 : J.-R. Palanque, G. Bardy, P. de Labriolle, *De la paix constantinienne à la mort de Théodose*, 539 pp. in-8°, 1936. Prix : 60 fr. Paris, Bloud et Gay.

Wiener Studien : Zeitschrift für klassische Philologie, Band 55, Jahrgang 1937 Heft 1 und 2 : Festgabe für Professor L. Radermacher, VI-212 pp. av. 2 pl. et 2 dessins, in-8°. Wien. Oskar Höfels Witwe, 1937. Prix : 10 RM.

Travaux de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Bruxelles, 8 : Julius Firmicus Maternus, *de errore profanarum religionum*, trad. nouv. av. texte et comm.. p. Gilbert Heuten. 213 pp. in-8°, Bruxelles, Revue de l'Université de Bruxelles, 1938. Prix : 40 fr. b.

Greece & Rome, vol. VII, n° 20 : February 1938, p. 65-128 et pl. XXIX-XXXII. London, Oxford University Press, 1938. Prix : sh. 3/.

Le Gérant : F. Klincksieck.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXVIII.

LA THÉORIE CICÉRONIENNE DE LA PARTICIPATION AUX AFFAIRES PUBLIQUES

Dans un traité consacré à la science politique, à la définition du gouvernement idéal, à la recherche d'une vertu servant de base à la vie sociale, et à l'apothéose de l'homme d'État gagnant l'immortalité, Cicéron devait rencontrer ce problème moral, ancien et toujours actuel : quels sont les rapports de la pensée et de l'action ? de la vie contemplative (θεωρητικὸς βίος) et de la vie active (πρακτικὸς βίος) ? plus précisément, de l'étude et de l'activité politique ? a-t-on le droit de préférer à l'agitation du Forum une retraite oisive ou studieuse (*otium*) ? Le début du *De Re publica* [1] donne, catégorique et intransigeante, la réponse de Cicéron : l'homme se doit à la cité ; rien ne peut l'éloigner des affaires publiques. Et après ce préambule, véritable apologie de l'activité politique, l'auteur ajoute, en manière de transition : *J'ai traité longuement ce sujet, parce qu'un débat était ici instauré et engagé sur la politique ; pour que cette entreprise ne fût pas vaine, j'ai dû tout d'abord lever l'hésitation qui éloigne des affaires publiques* [2].

Dans l'antiquité, toutes les écoles philosophiques ont posé la question, et les réponses étaient variées. Les Épicuriens préconisaient l'abstention. Platon, qui distinguait avec soin l'état parfait de sa cité idéale et la corruption des cités existantes, semblait recommander à la fois l'abstention dans celles-ci, la participation dans celle-là. Aristote, tout en exaltant la vie contemplative, mettait au-dessus de tout le bien de l'État, disait la destination sociale de l'homme, et prescrivait, en conséquence, à l'individu de servir les intérêts de la cité. Parmi ses disciples, Dicéarque mettait la vie active au-dessus de la contemplative, mais Théophraste recommandait l'abstention. Le désaccord régnait à cet

1. *De Rep*,, I, 1-7, 1-11 (Édit. K. Ziegler, Lipsiae, 1929).

2. *De Rep.*, I, 7, 12 = *haec pluribus a me uerbis dicta sunt ob eam causam quod his libris erat instituta et suscepta mihi de re publica disputatio ; quae ne frustra haberetur, dubitationem ad rem publicam adeundi in primis debui tollere.*

égard dans les rangs des Stoïciens : si Zénon et Chrysippe prêchaient à leurs disciples la participation, ils usaient de formules réticentes, qui permettaient à d'autres de se soustraire, parfois ou toujours, à l'obligation de participer aux affaires publiques. Autant dire qu'il est facile, en découpant le préambule du *De Re publica*, de proposer, pour chaque argument, des rapprochements nombreux et d'expliquer par les sources [1] la thèse de Cicéron.

Mais ce travail ne rend pas compte :

1°) de l'impératif catégorique formulé, sans réserve, par l'auteur, qui n'adhère à aucune des restrictions, plus ou moins timides, de ses devanciers : *Puisque nous sommes très vivement portés à enrichir le patrimoine de l'humanité, que nous nous efforçons par la pensée et l'action de rendre la vie humaine plus sûre et plus puissante, et que la nature elle-même nous aiguillonne vers la recherche de ce plaisir, suivons la voie qui a toujours été celle des meilleurs, et restons sourds à ces sonneries de retraite qui voudraient rappeler jusqu'à ceux qui ont déjà marché de l'avant* [2]. Une étude détaillée de l'argumentation cicéronienne montre que l'auteur du *De Re publica* n'est complètement d'accord ni avec Platon, ni avec Aristote, ni avec les Stoïciens ;

2°) des atténuations sensibles que Cicéron devait lui-même apporter à sa thèse dans le *De Officiis*. En effet, le plan de son premier Livre, l'étude de l'honnête et de ses quatre sources, le ramenait aux mêmes préoccupations. La recherche de la vérité (première forme de la vertu) peut-elle nous faire oublier les affaires ? Non, répond l'auteur, *se laisser distraire des affaires par la recherche de la vérité, c'est aller à l'encontre du devoir, car la vertu ne se signale que dans l'action* ; mais il ajoute : *cependant l'action est souvent interrompue et fréquemment*

---

1. Pour cette étude des sources (surtout en ce qui concerne les doctrines politiques du dialogue), voir C. Thiaucourt, *Essai sur les traités philosophiques de Cicéron et leurs sources grecques*, Paris, 1885 ; R. J. Schubert, *Quos auctores Cicero in libris I et II de Re publica secutus esse uideatur*, Diss. Wurzbourg, 1883 ; L. Hinze, *Quos auctores Graecos Cicero in libris de Re publica componendis adhibuerit*, Diss. Hal., 1900 ; J. Galbiati, *De fontibus M. Tulli Ciceronis librorum qui manserunt de re publica et de legibus quaestiones*, Milan, 1916 ; C. Brakman, *De Ciceronis libris de Re publica*, Mnemosyne, 1921 ; W. W. How, *Cicero's ideal in his De Re publica*, Journ. of roman studies, 1930, p. 24 sq.

2. *De Rep.*, I, 2, 3 : *quoniam maxime rapimur ad opes augendas generis humani, studemusque nostris consiliis et laboribus tutiorem et opulentiorem uitam hominum reddere, et ad hanc uoluptatem ipsius naturae stimulis incitamur, teneamus eum cursum qui semper fuit optimi cuiusque, neque ea signa audiamus quae receptui canunt, ut eos etiam reuocent qui iam processerint.*

l'on revient aux études [1]. La grandeur d'âme (troisième forme de la vertu), qui consiste à mépriser les faux biens et à refréner notre passion de la gloire, n'exige-t-elle pas que nous refusions les honneurs et le pouvoir, que nous nous éloignions des affaires publiques, pour nous réfugier dans la retraite et rechercher la tranquillité du sage ? Non, répond l'auteur, mais il introduit des nuances et une distinction capitale : il ne faut absolument condamner ni les uns (ceux qui participent aux affaires publiques) ni les autres (ceux qui s'abstiennent) ; si la vie de ceux-ci est plus facile, plus sûre, si elle est moins importune et fait moins d'ombrage à notre prochain, la vie des premiers est plus profitable au genre humain ; *il faut peut-être autoriser à s'abstenir des affaires publiques ceux qui se sont, avec un talent exceptionnel, voués à la science, et ceux que la faiblesse de leur santé ou quelque empêchement plus grave ont écarté de la politique* [2]. Qui ne voit l'importance de cette concession, et l'abîme qui sépare les deux thèses, celle du *De Re publica*, et celle du *De Officiis* ?

*
* *

Enumérant dans le *De Diuinatione* ses œuvres philosophiques, Cicéron a cité les auteurs qui avaient traité le sujet de son *De Re publica : magnus locus philosophiaeque proprius, a Platone Aristotele Theophrasto totaque Peripateticorum familia tractatus uberrime* [3]. Quelle est, à l'égard de ces auteurs, la position de Cicéron, pour ce qui est de la participation aux affaires publiques ? Si le préambule du *De Re publica* est surtout dirigé contre les Épicuriens qui s'abandonnent, dans l'abstention, aux séductions du plaisir et du repos, s'il ne désigne qu'eux par un *isti* péjoratif [4], les critiques de Cicéron valent souvent contre d'autres : Platon, Aristote, Péripatéticiens ou Stoïciens.

Lorsque Cicéron prétend que le citoyen a contracté, vis-à-vis

1. *De Off.*, I, 6, 19 : *uirtutis laus omnis in actione consistit ; a qua tamen fit intermissio saepe multique dantur ad studia reditus.*

2. *De Off.*, I, 21, 71 : *iis forsitan concedendum sit rem publicam non capessentibus, qui excellenti ingenio doctrinae sese dediderunt, et iis, qui aut ualetudinis imbecillitate aut aliqua grauiore causa impediti a re publica recesserunt.*

3. *De Diuin.*, II, 1, 3.

4. *De Rep.*, I, 1, 1. Aucune école philosophique n'est désignée nommément dans le préambule. Mais les Épicuriens pouvaient être nommés plus haut dans la partie perdue — Dans le *De Oratore* (III, 17, 63-64), Cicéron avait déjà dit leur fait aux Épicuriens : « *cette école... est loin de convenir à l'homme que nous cherchons, qui doit prendre l'initiative des décisions politiques, diriger la cité, régner par ses avis et son éloquence au sénat, sur le peuple et dans les procès politiques* » ; et il congédiait ces gens (*istos*) qui prétendent que le sage ne doit pas se mêler de la chose publique (*negant uersari in re publica esse sapientis*).

de la patrie qui l'a mis au monde et éduqué, une dette et qu'il doit acquitter ces frais de pension (*alimenta*) en lui offrant le meilleur de son âme, de son intelligence, de sa réflexion [1], il utilise un argument platonicien, qui figurait, entre autres, dans le Criton et la 9e lettre à Archytas [2]. Mais, dans le chapitre suivant, Cicéron écarte l'excuse qui permet de s'esquiver et de déserter. à savoir que la plupart des politiciens sont des hommes tarés, qu'il est avilissant ou périlleux d'entrer avec eux en compétition, qu'un sage ne doit pas prendre les rênes, s'il ne peut contenir les assauts forcenés et déchaînés de la foule, et qu'il est dégradant de lutter contre des adversaires immoraux, de s'exposer aux outrages, aux violences. Raison de plus pour les bons, les vaillants et les magnanimes, objecte Cicéron, de ne pas obéir aux méchants, de ne pas les laisser déchirer la République [3]. On rapproche ordinairement de ce passage celui de Platon : *La punition la plus grave, c'est d'être gouverné par un plus méchant que soi, quand on se refuse à gouverner soi-même ; c'est par crainte de cette punition, ce me semble, que les honnêtes gens qu'on voit au pouvoir se chargent du gouvernement.* Mais il faut, pour comprendre la pensée de Platon, replacer la phrase dans l'ensemble du développement ; le philosophe n'y fixe pas quelle doit être la conduite des gens de bien ; il se contente d'expliquer ce fait que les gens de bien s'écartent d'ordinaire des affaires publiques, et que la crainte de la punition la plus grave (être gouverné par un plus méchant que soi) les contraint parfois à se charger du gouvernement. « *Les gens de bien ne veulent gouverner ni pour des richesses ni pour des honneurs ; ils ne veulent pas être traités de mercenaires, en exigeant ouvertement le salaire de leur fonction, ni de voleurs, en tirant eux-mêmes de leur charge des profits secrets. Ils ne sont pas attirés non plus par les honneurs, car ils ne sont pas ambitieux. Il faut donc qu'une punition les contraigne à prendre part aux affaires ; aussi risque-t-on, à prendre volontairement le pouvoir, sans attendre la nécessité, d'encourir quelque honte. Or la punition la plus grave, c'est d'être gouverné par un plus méchant que soi, quand on se refuse à gouverner soi-même ; c'est par crainte de cette punition, ce me semble, que les honnêtes gens qu'on voit au pouvoir se chargent du gouvernement. Alors ils se mêlent aux*

1. *De Rep.*, I. 4, 8.
2. Plat. *Crit.*, 12, 50 d, e ; *Lettre* IX, 358 a, b. Cf. Cic. *De Off.*, I, 7, 22 : *ut praeclare scriptum est a Platone, non nobis solum nati sumus ortusque nostri partem patria uindicat.....*
3. *De Rep.*, I, 5, 9.

affaires, non pour leur intérêt, ni pour leur plaisir, mais par nécessité, et parce qu'ils ne peuvent les confier à des hommes plus dignes ou du moins aussi dignes qu'eux-mêmes [1]. Ailleurs, lorsqu'il examine le rôle du philosophe dans sa cité idéale, Platon lui fixe son devoir : dans une République parfaite, au milieu d'une foule vertueuse, le sage sera contraint de participer aux affaires publiques, de jouer son rôle de conseiller, de gardien, de berger ; la multitude, éclairée, assagie, au lieu de suspecter les philosophes et de les tenir à l'écart, acceptera leur direction avec empressement [2]. Mais que doit faire le sage dans la réalité présente, dans l'état d'imperfection où sont nos cités ? *Quand il s'est bien rendu compte que la multitude est folle, qu'il n'y a pour ainsi dire rien de sensé dans la conduite d'aucun homme politique et qu'il n'est point d'allié avec qui il puisse se porter au secours de la justice, sans s'exposer à la mort ; quand, semblable à un homme qui est tombé parmi les bêtes féroces aux fureurs desquelles il refuse de s'associer, sans pouvoir du reste tenir tête à lui seul à toute une meute sauvage, il est sûr de périr avant d'avoir rendu service à l'État ou à ses amis, sans profit ni pour lui, ni pour les autres ; quand, dis-je, il a fait réflexion sur tout cela, il se tient au repos et ne s'occupe que de ses propres affaires* [3]. De ces deux passages il résulte que, dans la réalité, le sage, aux yeux de Platon, doit ou s'abstenir, ou attendre que la nécessité le contraigne à participer aux affaires publiques. S'abstenir ? Cicéron ne peut admettre cette désertion du combattant qui, avant l'engagement, renonce à la lutte : c'est l'idée du chapitre V. Attendre que la nécessité nous contraigne à la vie politique ? C'est donner la main aux Épicuriens dont la maxime était précisément : *Non accedet ad rem publicam sapiens, nisi si quid interuenerit* [4]. A quoi Cicéron réplique dans son chapitre VI :

1. Plat. *Rép.*, I, 19, 347 b, c (Édit. Chambry, Paris, Belles-Lettres, 1932-4).

2. Plat. *Rép.*, VI, VII.

3. Plat. *Rép.*, VI, 10, 496 c, d. Platon, il est vrai, dans la lettre IX (358 a, b), écrit à Archytas qu'il serait inconvenant de refuser, quand la patrie nous appelle à prendre en main les intérêts publics, *car il arrive de ce fait qu'on laisse la place à des gens pervers qui, s'ils s'emploient aux affaires de l'État, n'y sont point guidés par le motif du bien.* Mais il faut remarquer : 1°) que Platon écrit à Archytas pour l'encourager et dissiper son ennui de ne pouvoir être délivré des affaires publiques (cf. début de la lettre) ; 2°) que la théorie doit être extraite de la République, plutôt que d'une épître amicale ; 3°) que Platon dit exactement dans cette lettre : *quand elle-même la patrie nous appelle à prendre en main les intérêts publics*, ne serait-il pas inconvenant de refuser ? (καλούσης δὲ τῆς πατρίδος αὐτῆς πρὸς τὰ κοινά) ; il faut que la patrie vienne nous appeler ; nous ne rechercherons pas spontanément le pouvoir, comme il est dit dans *Rép.* I, 19, 347 b, c. Donc attendre que la nécessité nous contraigne à la vie politique.

4. Sén., *De Otio*, 3, 2. Cf. Cic. *De Rep.*, I, 6, 10 : *negant sapientem suscepturum ullam rei publicae partem, extra quam si eum tempus et necessitas coegerit.*

Comment concilier leur promesse de venir en aide à l'État, si la nécessité finit par les contraindre, avec leur incapacité de gouverner, lorsque la chose est beaucoup plus facile, en l'absence de toute nécessité[1] ? En visant les Épicuriens, Cicéron atteint Platon, son Platon[2]. Et il l'atteint sciemment, car, vers la même époque, dans une lettre datée de décembre 54, il oppose sa politique, qu'il veut justifier, et ses motifs, qu'il voudrait approuver, à l'abstention platonicienne : *Pour citer encore Platon, dont l'autorité sur moi est si grande, il nous conseille de limiter nos efforts, en politique, à ce que nous pouvons faire accepter de nos concitoyens ; il ne faut faire violence ni à son père ni à sa patrie. Et voici comment il explique son abstention politique : sa rencontre avec le peuple athénien s'était faite à un moment où celui-ci était déjà vieux et radotait presque ; il avait pu voir ses hommes d'État incapables de le gouverner ni par la persuasion ni par la force ; dès lors il se disait qu'il était probablement impossible de le persuader, mais qu'on n'avait pas non plus le droit de le contraindre. Quant à moi, ma conduite se régla sur d'autres motifs, car comme je n'avais pas affaire à un peuple d'esprit affaibli et qu'il ne m'appartenait pas de décider si je m'occuperais ou non des affaires publiques, je n'étais pas libre de mes mouvements...*[3] Cicéron a très bien compris le raisonnement qui est, en matière d'abstention politique, au fond de la pensée platonicienne, que le sage accepte et subisse, ou qu'il abdique complètement. Aussi l'auteur du *De Officiis*, d'après la même interprétation et la même réfutation de la doctrine platonicienne, se demandera si Platon n'a pas trop peu demandé à ses philosophes ; car ils tombent dans l'injuste, lorsque la passion de la recherche les éloigne de ceux qu'ils devraient protéger ; Platon estime ainsi qu'ils ne se mêleront pas des affaires publiques, à moins d'y être contraints : *itaque eos ne ad rem publicam quidem accessuros putat nisi coactos*[4] ; et c'est à peu de chose près, la formule d'Épicure : *non accedet ad rem publicam sapiens, nisi si quid interuenerit.*

Cicéron est beaucoup plus près d'Aristote que de Platon. Lorsqu'il oppose à l'égoïsme des Épicuriens et à leur abstention

1. *De Rep.*, I, 6, 11.
2. Cf. *Ad fam.*, I, 9, 18 : *ille Plato, quo ego uehementer auctore moueor* ; *Ad Quint.*, I, 1, 29 : *ille quidem princeps ingenii et doctrinae Plato* ; *Ad Att.*, IV, 16, 3 : *deus ille noster Plato.*
3. *Ad fam.*, I, 9, 18.
4. *De Off.*, I, 9, 28.

voulue d'après la loi de la nature, la loi naturelle de l'action sociale et de la participation[1], il part, dans son argumentation, du principe aristotélicien : l'homme est né pour la société, c'est un animal politique ; l'existence de la société est vraiment naturelle[2] ; donc la vie pratique et politique est la seule qui convienne à l'homme : μόνον γὰρ ἀνδρὸς τὸν πρακτικὸν εἶναι βίον καὶ πολιτικόν (Polit., VII, 2, 3). Cette formule célèbre sert précisément de conclusion au passage dans lequel l'auteur de la Politique oppose à la vie contemplative la vie active.

Au moment où Cicéron rédigeait le *De Re publica* (54-51 av. J.-C.), la thèse épicurienne de l'abstention avait été éloquemment défendue par Lucrèce[3]. Au début du Livre II du *De Natura Rerum*, le poète célébrait les fortins élevés par la science des sages, ces régions sereines d'où l'on peut abaisser les regards sur les vaines agitations des hommes qui errent, rivalisent, se disputent la gloire de la naissance, veulent s'élever au comble des richesses ou s'emparer du pouvoir (*ad summas emergere opes rerumque potiri*) ; et plaignant ces cœurs aveugles, il ajoutait : *Ne voyez-vous pas ce que crie la nature ? Réclame-t-elle autre chose que, pour le corps, l'absence de douleur, et, pour l'esprit, un sentiment de bien-être, dépourvu d'inquiétude et de crainte* (*nonne uidere / nil aliud sibi naturam latrare, nisi.....*[4]) A quoi répond le principe de Cicéron : *tantam esse necessitatem uirtutis generi hominum a natura tantumque amorem ad communem salutem defendendam datum, ut ea ius omnia blandimenta uoluptatis otique uicerit*[5]. Pour réfuter les Épicuriens, Cicéron revient au point de départ aristotélicien.

Il suit encore la même voie qu'Aristote, lorsque, dans le chapitre suivant, il affirme que la vertu est toute dans l'action : *uirtus in usu sui tota posita est*[6]. On pense aux formules d'Aristote : ἡ γὰρ εὐδαιμονία πρᾶξίς ἐστιν, τὴν εὐπραγίαν καὶ τὴν εὐδαιμονίαν εἶναι ταὐτόν[7]. Précisément, elles se trouvent dans

---

1. *De Rep.*, I, 1, 1 : *unum hoc definio, tantam esse necessitatem uirtutis generi hominum a natura tantumque amorem ad communem salutem defendendam datum, ut ea uis omnia blandimenta uoluptatis otique uicerit.*

2. Aristote *Polit.*, I, 1 = τῶν φύσει ἡ πόλις ἐστι..... ἄνθρωπος φύσει πολιτικὸν Ζῷον.

3. Cf. Cic. *Ad Quint.*, II, 9, 3 (début de février 54) : échange d'impressions entre les deux frères sur le *De Natura Rerum*. Et Cicéron fut probablement l'éditeur de Lucrèce — Cf. A. Ernout, *Lucrèce*, Paris, Belles Lettres ; 1924, Introd., p. VII.

4. Lucr., II, 1-19.

5. *De Rep.*, I, 1, 1.

6. *De Rep.*, I, 2, 2.

7. Aristote, *Polit.*, VII, 3.

le passage où il réfute la thèse des abstentionnistes, de ceux qui réprouvent les fonctions de gouvernemement, et soutiennent que la vie d'un homme libre diffère en tout de celle de l'homme politique.

Mais s'il ne cache pas son admiration pour l'activité de l'homme public qui rend service à ses semblables et use, pour le bien de tous, de son autorité, surtout lorsqu'elle n'a rien de despotique et s'exerce sur des hommes libres, Aristote est beaucoup moins affirmatif et tranchant que Cicéron. Les thèses de l'abstention et de la participation lui paraissent *toutes deux en partie vraies, en partie fausses*. Contre la seconde, il argumente ainsi : *Ce n'est pas à dire que l'action doive, comme on le pense en général, avoir nécessairement un but extérieur, et que les seules pensées vraiment actives soient celles qui ne visent qu'à des résultats positifs, suite de l'action même. Les pensées actives sont bien plutôt les méditations spontanées qui n'ont pour sujet que de s'étudier elles-mêmes. Bien faire est leur but ; et cette volonté est déjà presque une action : l'idée d'activité s'applique éminemment à la pensée qui combine et maîtrise les actes extérieurs*[1]. Ici l'auteur latin ne suit plus le maître : non content de donner à l'action la première place et de voir dans l'exercice du gouvernement l'action par excellence, il accorde aux hommes d'Etat sur les philosophes une double supériorité : supériorité dans le temps, puisque le droit est, à ses yeux, antérieur à la morale et aux leçons des sages ; supériorité morale, puisque le chef de la cité doit être mis au-dessus des dialecticiens[2]. Voilà qui nous éloigne d'Aristote, pour qui la politique était la reine des sciences pratiques, mais pour qui trônait, plus haut que tout, la science spéculative par excellence, la métaphysique ; et ces lignes de Cicéron nous font penser plutôt à tels ou tels propos d'un chef, d'un fuhrer qui n'est pas tendre pour les métaphysiciens !

Dirons-nous que Cicéron a suivi d'autres maîtres, issus d'Aristote ? Il a cité Théophraste à propos du *De Re publica*[3]. Mais nous sommes renseignés par une lettre à Atticus sur la position de ce philosophe, que son indulgent casuisme rappro-

---

1. Aristote, *Ibid.*

2. *De Rep.*, I, 2, 2-3 : *nihil dicitur a philosophis, quod quidem recte honesteque dicatur, quod non ab iis partum confirmatumque sit a quibus ciuitatibus iura discripta sunt..... Ergo ille ciuis qui id cogit omnis imperio legumque poena, quod uix paucis persuadere oratione philosophi possunt, etiam iis qui illa disputant ipsis est praeferendus doctoribus.*

3. *De Diuin.*, II, 1, 3.

chait souvent d'Épicure ; en mai 59, Cicéron écrivait, en manière de plaisanterie, à son ami : *Mon parti est pris ; puisque ton cher Dicéarque et mon ami Théophraste sont en si vive opposition, l'un — ton philosophe — mettant plus haut que tout la vie active, et l'autre — le mien — prônant la vie contemplative, je veux les contenter tous deux. Je crois que vraiment j'en ai assez fait pour satisfaire Dicéarque ; à présent je me retourne vers cette école qui non seulement m'autorise à me reposer, mais me blâme de ne pas l'avoir toujours fait. Donc, ô mon cher Titus, livrons-nous à ces belles études, et retournons enfin à ce que nous n'aurions jamais dû quitter*[1]. Si donc l'auteur du *De Re publica* s'est inspiré de Théophraste, ce peut être dans le corps même du traité et l'étude de la constitution, ce n'est pas dans le préambule qui nous occupe, et qui est si sévère pour *cette école* de repos.

Mais, dans cette même lettre, Cicéron fait allusion à la thèse contraire de Dicéarque, cet autre disciple d'Aristote, qui mettait plus haut que tout la vie active (*ut ille tuus* τὸν πρακτικὸν βίον *longe omnibus anteponat*). L'œuvre de Dicéarque était connue de Cicéron, au moment où il rédigeait son traité ; en décembre 60, il écrivait à Atticus qu'il venait de lire plusieurs livres de la Constitution de Pellène, ouvrage du péripatéticien Dicéarque, et qu'il projetait de lire ensuite les Constitutions de Corinthe et d'Athènes[2]. Mais aucun autre passage de la correspondance, ou fragment de Dicéarque, ne permet, à ma connaissance, de préciser sa thèse, en matière de participation politique. Il faut supposer néanmoins que son influence sur Cicéron n'était pas, à cet égard, considérable, puisqu'il ne fait allusion à la morale de Dicéarque, dans ses Lettres, qu'une seule fois, alors que, pendant cette même période de 59-51 (préparation, puis rédaction du *De Re publica*), il renvoie à Platon et aux réflexions que suggère la théorie platonicienne des philosophes dans l'État.

Enfin, dirons-nous que, dans le préambule du *De Re publica*, Cicéron doit beaucoup aux Stoïciens ? Mais à quels Stoïciens ? Zénon disait : *Le sage mettra la main aux affaires publiques, à moins d'une circonstance qui l'en empêche.* (*Zenon ait : accedet ad rem publicam, nisi si quid impedierit*[3].) Et Chrysippe, d'après Diogène Laërce, formulait une maxime identique : πολιτεύεσθαι φασι τὸν σοφὸν ἂν μή τι κωλύῃ, ὥς φασι Χρύσιππος ἐν

1. *Ad Att.*, II, 16, 3.
2. *Ad Att.*, II, 2, 2.
3. Sén., *De Otio*, 3, 2.

πρώτῳ περὶ Βίων[1]. Il est certain que l'application du vieux principe : vivre conformément à la nature, pouvait conduire les Stoïciens, comme Aristote, à une théorie de la participation, puisque les obligations naturelles de l'homme étaient, à leurs yeux : être utile, si faire se peut, à beaucoup d'hommes ; s'il se peut moins, à quelques-uns ; si moins, aux plus proches ; si moins encore, à soi-même[2]. Aussi pourrait-on dire qu'au départ, Cicéron, argumentant contre l'égoïsme naturel, cher aux Épicuriens, donne la main à la fois aux disciples d'Aristote et aux Stoïciens.

Mais la restriction de Zénon ou de Chrysippe (le sage mettra la main aux affaires publiques — à moins d'une circonstance qui l'en empêche) était fort dangereuse ; elle autorisait, pratiquement, toutes sortes d'abandons et désertions. Ainsi Athénodore de Tarse (le contemporain et ami de Caton d'Utique, ou le maître et ami d'Auguste ?) raisonnait, d'après Sénèque[3], fort habilement. Il établissait d'abord que le meilleur moyen de se rendre utile à ses semblables était de se jeter en pleine action et d'administrer les intérêts collectifs ou particuliers. Mais il ajoutait que dans la folle mêlée des ambitions, dans un monde de calomniateurs et de pervertis, la droiture du sage ne serait plus en sûreté ; il récolterait plus de déboires que de satisfactions : il doit donc se retirer du forum et de la vie publique ; trouver dans la vie privée mainte occasion de faire le bien ou de venir en aide à ses semblables ; au besoin se retrancher dans l'étude. En fin de compte, et Sénèque l'a très bien montré dans le *De tranquillitate animi*, Athénodore s'inclinait très facilement devant les circonstances et battait en retraite très rapidement[4]. Dans les rangs des Stoïciens, les Athénodores ne devaient pas manquer. Sérénus, l'interlocuteur de Sénèque dans le *De tranquillitate*, constate avec mélancolie que, pour avoir suivi avec une ardeur de novice les mâles maximes des maîtres, il s'est mêlé à la vie publique, et que, d'avanie en contrariété, il a reculé, fait volte-face, et s'est enfin claquemuré dans sa maison. Mais Sérénus constate aussi, non sans ironie, que parmi les maîtres, Zénon, Cléanthe, Chrysippe, aucun n'a pris part aux affaires publiques[5]. Dans le *De Otio*, le même Sénèque, qui

1. Diog. Laert., *Zenon*, 64.
2. Sén., *De Otio*, 3, 4 : *hoc nempe ab homine exigitur ut prosit hominibus : si fieri potest, multis ; si minus, paucis ; si minus, proximis : si minus, sibi.*
3. *De tranq. an.*, 3. 1-8.
4. *De tranq. an.*, 4, 1 sq.
5. *De tranq. an.*, 1, 10-12.

prend à son compte la théorie d'Athénodore, a-t-il tout à fait tort, lorsqu'il montre, par une conciliation d'allure sophistique, l'opposition purement apparente des deux maximes, stoïcienne et épicurienne : *non accedet ad rem publicam sapiens, nisi si quid interuenerit* (Épicure) ; *accedet ad rem publicam, nisi si quid impedierit* (Zénon) ? Quelle circonstance peut empêcher le sage de mettre la main aux affaires publiques ? Tout est là. Le sage ne se sentira nulle part à l'aise ; aucun gouvernement ne lui paraîtra moral, aucune cité habitable ; et il s'enfermera dans un *otium* studieux[1]. Pratiquement, le Stoïcien comme l'Epicurien, nous montre la voie qui conduit à la tour d'ivoire. Réclusion volontaire ou forcée dans cet asile ? question de mots. *Alter* — c'est Épicure — *otium ex proposito petit* ; *alter* — c'est Zénon — *ex causa*[2]. Mais Cicéron, qui se montre, dans le préambule du *De Re publica*, si soucieux des réalités et des vérités d'expérience, ne saurait entrer dans le jeu de ces restrictions commodes, épicurienne ou stoïcienne : *nisi si quid interuenerit*, ou *nisi si quid impedierit*. Tout motif d'abstention (qu'il vienne d'Épicure, de Platon ou de Zénon) est, à ses yeux, mauvais prétexte, excuse de déserteur[3].

On cite, il est vrai, un stoïcien éclectique, Panétius, ami de Scipion et de Lélius, venu à Rome où il fut très écouté, parce que son enseignement était mieux adapté aux temps et aux mœurs que le langage des *ueteres*. Dans le dialogue du *De Re publica*, Scipion regrette l'absence de cet ami, qui s'adonne à toutes sortes de recherches, en particulier à l'astronomie et à la science politique[4]. Pour C. Brakman[5], son influence fut grande sur la pensée de Cicéron. En particulier, la première partie du dialogue, dans laquelle le dernier mot reste à Lélius, illustre cette idée de notre préambule, que l'action est préférable à la contemplation, que le souci du présent doit l'emporter sur la recherche studieuse, que tout ce qui se passe à Rome a beaucoup plus d'importance que tout ce qui peut se passer dans le ciel, chez les astres[6]. Il faudrait voir là l'influence du Περὶ τοῦ καθήκοντος de Panétius. Hypothèse qu'il est impossible de vérifier, parce que nous ne savons pas quel était le contenu de ce traité ni quelle

1. *De Otio*, 3 et 8.
2. *De Otio*, 3, 3.
3. *De Rep.*, I, 6, 10 : *illa exceptio cui probari tandem potest, quod negant sapientem suscepturum ullam rei publicæ partem, extra quam si eum tempus et necessitas coegerit* ?.. etc.
4. *De Rep.*, I, 10, 15 ; 21, 34.
5. C. Brakman, *art. cit.*, Mnemosyne, 1921, p. 295 sq.
6. Cf. *De Rep.*, I, 19, 31.

était la morale de ce stoïcien mitigé. L'autorité de Panétius est invoquée par Cicéron, mais seulement dans trois passages, dont l'un — lettre à Atticus du 5 novembre 44 — se rapporte à la composition du *De Officiis*[1], et les deux autres — passages du *De Officiis*[2], — montrent que, s'il a fait des emprunts à Panétius, il ne l'a pas suivi servilement : *ipse Panaetius, quem multum in his libris secutus sum, non interpretatus.* Et quand on admettrait que l'auteur du *De Officiis* doit beaucoup à Panétius, il faudrait encore prouver que, dix ans plus tôt, l'auteur du *De Re publica* connaissait et pratiquait le Περὶ τοῦ καθήκοντος de Panétius. Dans les lettres des années 59-51 (préparation puis rédaction du *De Re publica*), j'ai trouvé des allusions aux ouvrages de Platon, d'Aristote, de Dicéarque et de Varron, aucune à l'enseignement ou à l'œuvre de Panétius. L'hypothèse de C. Brakman est donc très fragile.

*
* *

Cicéron nous invite lui-même, dans son traité, ou dans sa Correspondance, à ne pas regarder le *De Re publica* comme une dissertation de théoricien, mais comme un ensemble de considérations pratiques, fruit de son expérience personnelle. Telle est l'idée principale qu'il développe, en manière de transition, au chapitre VIII, entre le préambule qui nous occupe et le dialogue proprement dit. Et dans ce préambule, plusieurs fois, il fait appel, pour nourrir son argumentation, à son expérience de la politique, il invoque son propre exemple, les dangers qu'il a courus au poste suprême, ou les étapes de l'ascension qui l'a porté au consulat et l'a mis en état de tenir la barre d'une main sûre[3]. Au moment où il rédigeait son traité, Cn. Sallustius, son ami, ne lui avait-il pas rappelé que son sujet lui était plus que familier? *N'étais-je pas tout autre chose qu'un Héraclide du Pont*? (c.-à-d. autre chose qu'un théoricien) *N'étais-je pas un consulaire, et qui avait été mêlé aux événements politiques les plus graves* ?[4]. Enfin, et surtout, plusieurs passages des Lettres montrent comment, au cours de la période 59-51, cohabitaient en son esprit la préparation de son traité politique et le désir de

1. *Ad Att.*, XVI, 11, 4.
2. *De Off.*, II, 10, 35 ; II, 17, 60.
3. Cf. *De Rep.*, I, 3, 6 ; 4, 7 ; 6, 10.
4. *Ad Quint.*, III, 5, 1. Cf. *De Rep.*, I, 8, 13 : *quibus de rebus, quoniam nobis contigit ut idem et in gerenda re publica aliquid essemus memoria dignum consecuti, et in explicandis rationibus rerum ciuilium quandam facultatem non modo usu sed etiam studio discendi et docendi... essemus auctores...*

défendre sa politique. Dès juin 60, il écrit à Atticus ce qu'il pense de la rigueur vertueuse de Caton, dans l'affaire des publicains, et il glisse cette remarque : *Caton opine comme si nous étions dans la cité idéale de Platon et non dans la cité fangeuse de Romulus.* (*Ad Att.*, II, 1, 8.) Remarque de lettré qui compte la République de Platon au nombre de ses classiques ? Ou précieuse indication nous renseignant sur les lectures que Cicéron entreprend pour composer ses livres politiques ? On peut hésiter à répondre. En tout cas, au début de 59, une lettre à Quintus renferme deux allusions à la République de Platon ; la seconde lui permet de glisser un éloge de son consulat, qui est alors fort discuté : *A la vérité, le grand Platon, ce prince de l'esprit et de la science, estimait que les États ne seraient heureux que quand les savants et les philosophes en auraient pris en main le gouvernement, ou quand leurs gouvernants se seraient donnés tout entiers à la science et à la philosophie. Il est clair que, pour lui, cette alliance du pouvoir et du savoir est capable d'assurer le salut des États. Peut-être est-il arrivé une fois à l'État romain de la voir réalisée.* (*Ad. Quint.*, I, 1, 29.) Dans une missive d'avril 59, c'est l'opposition aristotélicienne du πρακτικόν et du θεωρητικόν, lorsqu'il paraît dégoûté de toute politique, décidé à regarder de la terre le naufrage des gens qui tiennent à présent la barre : *Mais ne va pas croire que je te pose ces questions du point de vue de l'action* (κατὰ τὸ πρακτικόν) *et parce que l'envie me travaillerait de prendre part à la vie publique. Il y a longtemps que j'étais dégoûté de tenir la barre, même quand cela m'était permis ; à présent que je suis forcé de quitter le navire, non point que j'aie abandonné le gouvernail, mais parce qu'on me l'a arraché des mains, je veux regarder de terre le naufrage de ces gens.* (*Ad Att.*, II, 7, 4.) Le 1er mai 59, à son ami Atticus il semble annoncer la décision énergique de ne plus écouter Dicéarque, apôtre de la participation, pour suivre Théophraste, l'abstentionniste, et retourner à ces belles études qu'il n'aurait jamais dû quitter. (*Ad Att.*, II, 16, 3.) Enfin citons la lettre à Lentulus[1] de décembre 54, dont nous avons donné plus haut un passage, et qui montre comment Cicéron est, à cette époque, préoccupé par le désir de présenter sa défense, d'expliquer sa *palinodie*[2], sa politique pro-césarienne, et occupé à composer un traité où la théorie de Platon sur la participation au pouvoir tiendra une place importante.

1. *Ad fam.*, I, 9.
2. *Ad Att.*, IV, 5, 1.

Nous devons donc rechercher si la théorie cicéronienne de la participation aux affaires publiques n'est pas plus et mieux qu'une contamination livresque : un plaidoyer de l'homme en faveur de sa politique des années 59-54 ; une réponse, en apparence philosophique et générale, en réalité personnelle et actuelle, aux attaques ou admonestations de certains ennemis ou amis, les uns lui reprochant de s'accrocher sans dignité à la politique, et à quelle politique ? celle des triumvirs et de la dictature ! les autres lui conseillant de rompre, ou du moins de se réfugier dans un *otium* plus noble que la vie publique, et plus fécond, parce qu'il serait peuplé de lectures et orné de productions littéraires. A cette époque, Cicéron indécis, faible, et prisonnier de la reconnaissance, hésite entre la participation et l'abstention ; il opte pour l'activité du Forum, tout en s'adonnant parfois aux recherches savantes ; il est « un de ces ralliés tièdes, mais sincères, chez qui la lassitude éveille la conviction »[1] ; sa politique est favorable à César ; peu à peu il se persuade et veut persuader aux autres, d'abord qu'une politique d'opposition est impossible, ensuite qu'il ne peut pas s'abstenir, se claquemurer dans la retraite.

*
* *

Assez improprement en effet, on appelle première retraite de Cicéron cette époque de sa vie. Entre le retour de l'exil (57) et la publication du *De Re publica* (51), Cicéron n'a pas seulement composé le *De Oratore* (55) ; il a dû prononcer toute une série de discours touchant plus ou moins à la politique, aux luttes des hommes et des partis : *Post reditum in Senatu*, *Post reditum ad Quirites*, *Pro domo*, en 57 ; *Pro Sestio*, *In Vatinium*, *Pro Caelio*, *De haruspicum responso*, *De prouinciis consularibus*, *Pro Balbo*, en 56 ; *In Pisonem*, en 55 ; *Pro Plancio*, *Pro Scauro*, *Pro Rabirio Postumo*, en 54 ; *Pro Milone*, en 52. Voilà, n'est-il pas vrai, une retraite assez active, un *otiosus* dont on pourrait dire comme de Scipion l'Africain : *nunquam minus otiosus fuit, quam cum otiosus !* En outre, lorsqu'on suit pas à pas Cicéron à travers sa Correspondance, on constate que le grand consulaire ne renonçait pas alors à la prétention — ou à l'illusion — de jouer un rôle, par ses avis, ses conseils et ses discours, d'être un personnage influent, de conserver son *auctoritas* : il se rend bien compte qu'il ne tient plus la barre, mais il croit encore agir sur les chefs qui la tiennent. Ainsi s'explique l'erreur qui lui faisait écrire en

1. J. Carcopino, *Histoire romaine* (*Coll. Glotz*), *César*, Paris, 1936, p. 755.

44, dans le *De Diuinatione : les six livres De Re publica, que j'ai écrits lorsque je tenais le gouvernail de l'État : sex de Re publica* (*libri*), *quos tum scripsimus, cum gubernacula rei publicæ tenebamus* (*De Diuin.*, II, 1, 3) ; en réalité, la correspondance montre qu'il a rédigé ces livres à partir de mai 54, et qu'à la fin de mai 51 ils étaient publiés[1]. Dans les années qui ont précédé le mois de mai 54, Cicéron a, nous l'avons montré, fait des lectures et amassé des matériaux ; il n'a rédigé qu'en 54-51. Mais en 44, lorsqu'il composait le *De Diuinatione*, il pouvait comparer son influence relative des années 54-51, et sa disgrâce présente, le rôle de l'orateur écouté qui s'était rallié à la politique de César, et l'isolement du républicain dégoûté qui ne savait plus à quoi se prendre. Ce passé, moins brillant que le glorieux consulat, lui paraissait alors moins défraichi que le présent.

Depuis 56, depuis que les tristesses de l'exil, les troubles qui ont suivi son retour à Rome et les attaques de Clodius l'ont amené à penser à sa sécurité, depuis qu'il a vu grandir la puissance des triumvirs, Cicéron a capitulé. Dans son discours sur les Provinces consulaires, il a fait l'éloge de César et favorisé les desseins ambitieux du futur dictateur. Il a même défendu Vatinius, homme taré, mais créature de César. Dans l'intimité, Cicéron est obligé de reconnaître que toute cette *palinodie* est une *petite saleté*[2]. Mais il accuse (et il n'a pas tout à fait tort) la veulerie et l'égoïsme de ses anciens amis, de ces aristocrates qui, dans leurs villas, se préoccupent de leurs murènes plutôt que de la République. Ceux-ci devaient lui reprocher trahison et servilité : *Je me vois*, écrivait-il en juin 56, *taxé de folie si je tiens sur les affaires publiques le langage du devoir, de servilité si je recommande ce que la nécessité impose, et enfin, si je*

---

1. Les textes concernant la composition du *De Re publica* ont été réunis dans l'Édit. Lemaire, et dans l'Édit. Ziegler.

Le renseignement fourni par Cicéron dans le *De Diuinatione* pourrait d'autant plus induire en erreur que la métaphore *gubernacula rei publicæ tenere* lui sert d'ordinaire pour rappeler son consulat ; ex. *Ad Att.*, IV, 18, 2 ; *De Off.*, I, 22, 77. Mais ceux que fournit la Correspondance de l'année 54 sont concordants. Cicéron a commencé à écrire ses livres *De Re publica* dans sa villa de Cumes (*Ad Quint.*, III, 5) ; et deux lettres envoyées de Cumes, en mai 54, disent à Quintus et à Atticus que la rédaction est en train (*Ad Quint.*, II, 12 ; *Ad Att.*, IV, 14). D'autre part, le préambule a dû être écrit assez tôt, puisqu'en septembre 54 il avait commencé tous les livres (*Ad Quint.*, III, 1), et qu'il en avait achevé deux à la fin d'octobre ou au début de novembre 54 (*Ad Quint.*, III, 5). La publication eut lieu avant le départ de Cicéron pour la Cilicie, puisque Caelius lui écrit peu après le 24 mai 51 : *tui politici libri omnibus uigent*. Il m'a donc paru nécessaire d'expliquer l'erreur du *De Diuinatione*.

2. *Ad Att.*, IV, 5, 1 : *subturpicula mihi uidebatur esse* παλινῳδία.

me tais, je fais figure de vaincu et de prisonnier. (*Ad Att.*, IV, 6, 1.) En juillet 56 : *Sache que l'extrême méchanceté de leurs attaques m'a fait abandonner dès à présent, ou peu s'en faut, ces vieilles opinions politiques qui étaient les miennes depuis si longtemps ; ce n'est pas, bien entendu, que j'oublie ce que je me dois à moi-même, mais je fais enfin aussi entrer en ligne de compte ma sécurité.* (*Ad fam.*, I, 7, 7.) Les aristocrates ne manquaient pas de reprocher à Cicéron sa volte-face et ses excellents rapports avec César ; Cicéron répondait à ces *consulaires bornés*, à ces *sénateurs jaloux*, à ces égoïstes *Tritons de piscines*, en leur reprochant d'envier bassement son crédit, son autorité !

Après que le triumvirat a été renouvelé dans l'entrevue de Lucques, la situation de Cicéron reste la même. Que faire ? défendre les vues de Pompée ? se taire ? où retourner à ses études ? *Et c'est assurément ce que je ferai, si l'amitié que j'ai pour Pompée me le permet. Ce que j'avais pu en effet espérer, après tant d'honneurs et de travaux, le droit d'exprimer dignement mon avis et de participer librement aux affaires publiques, ce droit a été complètement supprimé, et pour tous les citoyens non moins que pour moi-même. Il faut approuver, au mépris de sa conscience, une poignée de gouvernants, ou bien se livrer à une opposition impuissante.* (*Ad fam.*, I, 8, 3.) Comme il ne se livre pas à une opposition impuissante, et ne se décide pas à une retraite véritable, Cicéron approuve la poignée de gouvernants, il démontre aux autres et explique à soi-même que l'abstention est impossible. C'est ainsi qu'en octobre 54, l'acquittement de Gabinius le remplit de tristesse : *Tu le vois*, écrit-il à Quintus, *il n'y a plus de république, plus de Sénat, plus de tribunaux, plus de respect de soi-même chez aucun de nous.* (*Ad Quint.*, III, 4, 1.) Même dégoût et mêmes appréhensions dans la lettre à Atticus de fin octobre 54 : Cicéron aperçoit qu'on va doucement vers un interrègne et flaire *je ne sais quelle odeur de dictature.* Mais ce petit dialogue supposé entre son correspondant et lui-même en dit long sur une abdication qui ne peut se changer en abstention : *Plus de régime politique qui me plaise, en quoi je puisse me sentir heureux. — Est-ce cela, me diras-tu, que tu supportes aisément ? — Oui, cela même...* (*Ad Att.*, IV, 18, 2-3.) Et enfin, pour ne pas citer une troisième fois la lettre-plaidoyer de décembre 54 à Lentulus, cet autre passage, non moins caractéristique : dans une lettre à Quintus (fin octobre ou début de novembre 54), où précisément il parle du *De Re publica* auquel il ne cesse de travailler, Cicéron explique ainsi la situation politique et les liens qui l'enserrent : *J'ai le cœur serré,*

mon frère, oui j'ai le cœur serré de voir qu'il n'y a plus de république, plus de tribunaux, et que cette époque de ma vie, qui devrait s'épanouir dans le prestige de l'autorité souveraine que j'eus jadis au Sénat, est livrée aux épuisantes besognes du barreau, ou réduite aux consolations de l'étude solitaire ; que cet idéal dont je m'étais épris dès mon enfance :

être premier de loin et l'emporter sur tous,

n'est plus qu'un rêve mort ; que j'ai dû m'abstenir d'attaquer mes ennemis, et certains même, les défendre ; que je ne suis pas plus libre dans mes haines que dans mes affections, et que je n'ai trouvé que César, seul entre tous, pour être mon ami autant que je le désirais. (*Ad Quint.*, III, 5, 4.)

Telle est l'atmosphère dans laquelle a été composé le préambule du *De Re publica*. Cicéron n'est pas libre de se taire ou de s'abstenir comme Platon ; il ne lui appartient plus de décider s'il s'occupera ou non des affaires publiques. Et l'on comprend maintenant pourquoi la théorie de la participation politique revêt, dans le *De Re publica*, une forme si catégorique. C'est une espèce de plaidoyer *pro causa sua* ; et la cause exigeait que fût soutenue cette thèse intransigeante : si douloureuses que soient les épreuves et les avanies, si pervers que soient les chefs et si folle que soit la foule, l'homme de cœur ne doit, sous aucun prétexte, renoncer à l'activité politique[1].

*
* *

Notre démonstration a son corollaire : si la thèse de Cicéron, dans le préambule du *De Re publica* tient à la situation politique de l'homme, que cette situation change ! et la thèse doit elle-

1. Cf. *De rep.*, I, 5, 9 :... *quasi bonis et fortibus et magno animo præditis ulla sit ad rem publicam adeundi causa iustior, quam ne pareant improbis neue ab isdem lacerari rem publicam patiantur, cum ipsi auxilium ferre si cupiant non queant*!

Dans le *De Oratore* (III, 17, 64), qui appartient à la même période, Cicéron, écartant la philosophie épicurienne et condamnant sa doctrine de l'abstention, avait glissé une petite parenthèse : *L'orateur laissera cette philosophie dans ses jardinets où elle se plaît, où, mollement et voluptueusement étendue, elle nous appelle loin de la tribune, des tribunaux, de la curie, — sage dessein peut-être, surtout dans la situation actuelle de la république, fortasse sapienter, hac præsertim re publica.* (*ac præsertim... codd.* ; *hac* corr. Lambin). La correction *hac* paraît excellente. — Telle était bien à cette époque la pensée de Cicéron ; il bougonnait parfois, en aparté, contre la situation, mais, officiellement, il s'abstenait de bouder l'inévitable, l'acceptait, l'approuvait et trouvait de bonnes raisons pour repousser l'*otium* cher aux Épicuriens.

même s'adapter à la position nouvelle de son auteur dans la cité. C'est bien ce qui s'est produit.

Après la défaite des Pompéiens à Pharsale, Cicéron, revenu en Italie, découragé, brouillé avec son frère, est resté dans un abattement dont il ne devait pas se relever, d'autant plus qu'en l'année 45, un deuil cruel, la mort de sa fille Tullia, venait encore assombrir sa vie et creuser, autour de lui, le vide. Maintenant il n'a plus d'illusions : sa carrière politique est finie ; il n'y a plus qu'une issue : l'étude. En 44, lorsqu'il compose le *De Officiis*, il se voit dans une situation autre que dix ans plus tôt, en 54, lorsqu'il écrivait le *De Re publica*. Alors commence vraiment la retraite de Cicéron.

Dans le courant de juin 46, il commentait, à l'adresse de Varron, la situation ; il l'acceptait, puisqu'il était impossible de faire autrement, que César n'était pas, en fin de compte, plus coupable que Pompée, et que la victoire de tel ou tel parti était pour Rome le pire des maux. *Nous vivons en plein désordre, qui peut le nier ? Mais c'est l'affaire de ceux qui n'ont pas su se ménager de refuges contre toutes les vicissitudes.* (*Ad fam.*, IX, 6, 4.) Et ces refuges, la suite de la lettre le montre, sont les travaux littéraires et philosophiques. Désormais, l'idée fait son chemin dans l'esprit de Cicéron ; c'est lui qui va défendre le projet d'abandonner toute vie politique. Ainsi, le 17 mars 45, une réponse à Atticus montre que cet ami l'exhortait à paraître au Forum, ce même Atticus qui, certainement, dix ans plus tôt, lui conseillait la prudence, le silence, l'abstention. En mars 45, la situation est autre, et Atticus veut secouer son ami prostré, qui lui répond : *Tu m'appelles au Forum ; au Forum que je fuyais déjà, quand ma fortune était intacte. Que faire au Forum, quand il n'y a plus de tribunaux, plus de sénat, quand on s'y rencontre avec des gens que je ne puis pas voir sans irritation ?* (*Ad Att.*, XII, 21, 5.) Pour le convaincre, Atticus lui citait l'exemple de Caton et son mot : ἐγγήραμα κάλλιστον τὴν πολιτείαν, la politique est pour le vieillard la plus belle occupation. A quoi Cicéron répondait vivement : *Pour ce qui est de ton « ἐγγήραμα », plus rien à faire ! D'autres desseins m'occupent davantage.* (*Ad Att.*, XII, 25, 2 ; 21 mars 45.) La correspondance des années 45 et 44 abonde en témoignages de cette nature. Lettre à César de 46 ou 45 : *Aujourd'hui encore, ils* (nos hauts personnages) *veulent rallumer dans un homme éteint l'amour de la gloire et ils disent :*

Que je ne saurais périr sans courage et sans gloire, sans faire quelque chose de grand.

Cela me touche moins à présent, tu t'en rends compte. Je laisse là les grands mots d'Homère, et je vais aux préceptes vrais d'Euripide :

Je déteste le sage qui ne sait pas être sage pour soi-même,

vers que le vieux Précilius approuve. (*Ad fam.*, XIII, 15, 2.)

Lettre à Varron de la mi-juillet 45 : *Ah ! si seulement les temps étaient paisibles et la situation politique, sinon bonne, du moins stable, nous pourrions en petit comité nous donner à l'étude ; un autre régime nous fournirait d'honorables soucis et travaux ; mais, en réalité, quelle autre raison de vivre que l'étude?* (*Ad fam.*, IX, 8, 2).

Et, après les Ides de mars 44, lettres à Atticus du 31 mars : *Je n'aperçois absolument aucun moyen de me mêler des affaires politiques.* (*Ad Att.*, XIV, 6, 2.) Du 26 avril : *Si la guerre civile éclate..... que devons-nous faire? je l'ignore..... Que le hasard en décide, lui qui a, dans ces sortes de conjonctures, plus de pouvoir que la raison ! Arrangeons-nous toutefois* (*ceci dépend de nous*) *pour supporter avec courage et philosophie toute éventualité, pour nous souvenir que l'infortune est humaine, et demander aux lettres beaucoup de consolations, aux Ides de mars quelques-unes.* (*Ad Att.*, XIV, 13, 2-3.)

Ces extraits, mieux que tout commentaire, expliquent les circonstances dans lesquelles Cicéron a composé le *De Officiis* et le résumé qu'il a donné lui-même de la situation politique et de sa situation personnelle, au début du Livre III. Opposant aux vacances studieuses de Scipion sa retraite, à l'*otium* voulu de l'Africain, son *otium* forcé, il rappelle que dans une cité, où le sénat n'est plus, où il n'y a plus de tribunaux, il n'y a plus d'activité digne de lui au Forum ou à la Curie. Fuyant la vue des scélérats, il se cache, et, pour oublier sa solitude, il étudie, il écrit [1].

Ouvrons donc le *De Officiis*. La théorie de la participation aux affaires publiques n'est plus intransigeante. Tandis que l'auteur du *De Re publica* mettait l'homme d'État bien au-dessus des phi-

---

1. *De Off.*, III, 1, 2-3 : *extincto enim senatu deletisque iudiciis quid est quod dignum nobis aut in curia aut in foro agere possimus? Ita, qui in maxima celebritate atque in oculis ciuium quondam uixerimus, nunc fugientes conspectum sceleratorum, quibus omnia redundant, abdimus nos, quantum licet, et saepe soli sumus..... Nos autem, qui non tantum roboris habemus ut cogitatione tacita a solitudine abstrahamur,* (i. e. autant que Scipion) *ad hanc scribendi operam omne studium curamque conuertimus.*

losophes discutailleurs et des *doctores*[1] (certain écrivain d'aujourd'hui traduirait : des clercs), l'auteur du *De Officiis* exalte la passion de la recherche, l'investigation scientifique et désintéressée mise au nombre des quatre vertus cardinales[2]. Tandis que Cicéron, en 54, repoussait la formule : le sage ne se mêlera pas des affaires publiques, à moins d'y être contraint, en faisant valoir cet argument : peut-on prêter à l'État un concours improvisé, et quel concours, quand brusquement la nécessité oblige le sage, inexpérimenté en pilotage politique, à prendre la barre ? en 44, discutant la même formule, il proposait cette aimable critique : *Platon pense que les philosophes ne se mêleront pas des affaires publiques, à moins d'y être contraints. Il vaudrait mieux qu'ils le fissent de plein gré, car il n'est de bonne action, vraiment juste, que celle qui est faite de bon gré*[3]. Dans la première argumentation, le point de vue était celui de l'intérêt général, auquel l'auteur du *De Re publica* voulait tout sacrifier ; dans la seconde, c'est le point de vue de l'individu qui paraît l'emporter. Enfin, l'auteur du *De Officiis* reconnaît que, parmi les abstentionnistes, on compte *des philosophes fameux et éminents, ainsi que des hommes austères et pondérés qui n'ont pu souffrir les mœurs du peuple ni des chefs*[4]. Comment ne pas penser à Cicéron lui-même, attristé de la corruption des mœurs politiques, affligé de voir la plèbe menée par de faux démocrates qui rêvent d'abattre la démocratie, les aristocrates enlisés dans leur égoïsme, et leurs petites rivalités, les vedettes préoccupées de leurs ambitions personnelles et décidées à tout ? Aussi bien il est disposé à autoriser l'abstention de *ceux qui se sont, avec un talent exceptionnel, voués à la science, et de ceux que la faiblesse de leur santé ou quelque empêchement plus grave ont*

---

1. *De Rep.*, I, 2, 3. Cicéron n'a pas du tout atténué cette opinion dans la suite du *De Re publica*, Il est dit au chapitre XVII que la vraie félicité appartient au docte qui s'absorbe dans la contemplation des choses divines et éternelles, qui sait apprécier les biens à leur juste valeur, en particulier, *qui range nos commandements, nos consulats, au nombre des obligations qui nous sont assignées, non parmi les biens enviables, et qui les accepte par devoir, loin de les juger dignes d'être brigués par cupidité ou gloriole.* Mais cette opinion de Scipion est ensuite rectifiée par Lélius, qui tient le langage du Romain pratique, et paraît être ici le porte-parole de Cicéron : au-dessus des sciences théoriques et désintéressées, il place les études directement utiles à la cité. (*De Rep.*, I, 18-19, 30-32.)

2. *De Off.*, I, 6, 18-19.

3. *De Off.*, I, 9. 28.

4. *De Off.*, I, 20, 69 : *Multi autem et sunt et fuerunt qui eam quam dico tranquillitatem expetentes a negotiis publicis se remouerint ad otiumque perfugerint ; in his et nobilissimi philosophi longeque principes et quidam homines seueri et graves nec populi nec principum mores ferre potuerunt, uixeruntque non nulli in agris delectati re sua familiari.*

écarté de la politique [1]. En 44, Cicéron, retiré dans un *otium* studieux, se mettait dans les rangs de ceux à qui cette absolution était accordée. De son talent exceptionnel et de ses dispositions philosophiques, il ne doutait pas plus qu'il n'avait douté de son génie politique. Quoi qu'il en soit, quelle latitude peut offrir aux abstentionnistes cette vague formule : *iis qui aut ualetudinis imbecillitate aut aliqua grauiore causa impediti a re publica recesserunt* ! Elle autoriserait bien des réserves, des hésitations, des dérobades, des désertions. L'auteur du *De Officiis* prescrit à ceux qui en ont les moyens l'activité politique et l'exercice du pouvoir ; il pense que la grandeur d'âme peut s'y révéler, et que les vertus du sage sont autant nécessaires à l'homme d'État qu'au philosophe [2]. Il n'en reste pas moins qu'à la question de morale : devons-nous participer aux affaires publiques ? Cicéron a répondu, dans le *De Re publica*, par un impératif catégorique, dans le *De Officiis*, par une formule plus évasive, et même assez élastique.

La formule du philosophe a changé, parce que la situation politique de l'homme a changé. En 54, il avait à répondre à des ennemis ou des amis qui le sommaient ou le pressaient de faire une cure de silence et d'étude. En 44, il répliquait à ceux qui lui conseillaient de sortir de l'inaction pour reparaître au Forum. Aussi bien, au début du livre II du *De Officiis*, il éprouve le besoin de plaider sa cause : *Je crains parfois que le nom de philosophie ne soit odieux à certains hommes de bien et qu'ils ne s'étonnent de me voir y consacrer tant d'efforts et de temps* [3]. Il explique alors que les circonstances politiques, le pouvoir d'un seul, la disparition de la liberté, l'agonie de toute vie publique l'ont obligé à passer de l'action à la spéculation [4].

*
* *

En étudiant la thèse cicéronienne de la participation aux affaires publiques — on pourrait écrire : les thèses cicéroniennes, celle du *De Re publica* et celle du *De Officiis* —, en comparant les deux textes, et en les expliquant par l'actualité, situation générale et position politique de l'auteur en 54 et en 44, d'après la

1. *De Off.*, I, 21, 71.
2. *De Off.*, I, 21, 71-73.
3. *De Off.*, II, 1, 2 = *interdum uereor ne quibusdam bonis uiris philosophiae nomen sit inuisum mirenturque in ea tantum me operae et temporis ponere.*
4. *De Off.*, II, 1, 2-3.

Correspondance, nous constatons que Cicéron ne fut pas exempt des déformations professionnelles que présentent les hommes politiques de tous les siècles : le désir de maintenir leur prestige, le besoin de défendre envers et contre tous leur œuvre passée ou présente, l'orgueil ou la vanité, les poussent à faire leur propre apologie dans toutes les circonstances, et à tirer de leur conduite une règle qui aurait une valeur éternelle et universelle. Le préambule du *De Re publica* et le passage du *De Officiis* que nous avons rapprochés sont, en apparence, des dissertations philosophiques, et le premier, surtout, une contamination latine d'arguments empruntés aux écoles de morale. En réalité, la personnalité de Cicéron est partout présente, et dans les exemples qu'il tire de son glorieux consulat, et dans l'habile plaidoyer qui se glisse et se cache sous l'argumentation.

Habileté commune aux hommes politiques de tous les siècles ! Les lettres latines offrent un exemple parallèle à celui de Cicéron : celui de Sénèque, ainsi commenté par M. R. Waltz[1] : « Dans le *De tranquillitate animi* (IV-VI), Sénèque combattait la thèse d'Athénodore, qui écarte pratiquement le sage des affaires publiques, et soutenait au contraire qu'on ne doit renoncer à la vie active que contraint par les circonstances, que la bonne règle est de mêler le loisir à l'action (*miscere otium rebus*) et de ne se résoudre au repos qu'à la dernière extrémité. Dans le *De Otio*, il reprend en son propre nom l'argumentation d'Athénodore et la fait sienne sans réserve. Ce démenti qu'il se donne à lui-même et qui ne peut être l'effet d'un caprice, suppose entre les deux traités un écart assez considérable. Il est évident, d'autre part, que, si les sentiments de Sénèque sur une question aussi importante ont changé, c'est que sa situation personnelle s'est modifiée. Or nous savons qu'à partir de l'an 62, Sénèque, dont la puissance était battue en brèche par ses ennemis, et que Néron lui-même abandonnait, dut se résigner, par prudence, à vivre dans la retraite. C'est au fond cette décision... que le *De Otio* a pour objet de justifier. » Ainsi, pour des raisons analogues — raisons personnelles et imposées par les circonstances — nos deux philosophes, traitant le même problème de morale, ont connu même infortune : changer de sentiments sur une question importante, parce qu'on a vu se modifier sa situation personnelle.

Faut-il regretter que ces conclusions dépouillent de leur valeur

---

1. R. Waltz, *Sénèque, Dialogues*, T. IV, Paris, Belles Lettres, 1927, p. 110.

humaine et générale, et même de leur majesté philosophique, les préceptes de Cicéron, en particulier l'argumentation du *De Re publica*? Ces textes, me semble-t-il, gagnent ainsi en vie ce qu'ils perdent en gravité. La chaleur contenue d'un plaidoyer sera toujours plus passionnante que la sage architecture d'un prêche ou d'une dissertation.

E. de Saint-Denis,
professeur
à la Faculté des Lettres de Dijon.

LES DIX ARCHONTES DE 581

Aristote, qui est le seul à nous transmettre ce renseignement, nous dit ('Aθ. Πολ., XIII, 2) qu'une dizaine d'années après l'archontat de Solon, au lendemain du renversement de Damasias qui s'était maintenu en charge deux ans et deux mois, « on décida, à cause des dissensions, d'élire dix archontes : cinq eupatrides, trois paysans, deux ouvriers ; et ils gouvernèrent pendant l'année qui suivit Damasias[1] ».

« Curieuse entente », observe Glotz[2]. Mais le moins qu'on puisse dire, c'est que le renseignement n'est pas très clair. Nous ne savons même pas combien le régime a duré. Dix mois, comme on le penserait d'abord ? Nous verrons qu'on a voulu expliquer ainsi le nombre même des dix archontes. Mais on fait observer d'autre part que la lettre du texte n'impose pas cette interprétation ; en tout cas, on comprend mal que les Athéniens aient voulu appliquer, au mal chronique des « dissensions », un remède aussi momentané. — Alors on se demandera pourquoi, dans la suite, il n'est plus du tout question de ce régime, aussi mystérieusement évanoui que brusquement apparu. — Comment même a-t-il été institué ? Ἔδοξεν αὐτοῖς, dit Aristote. Cet αὐτοῖς est bien vague : faut-il admettre — et on l'admet parfois — qu'il y aurait eu un décret de l'assemblée, comme celui qui, une vingtaine d'années plus tard, accorda une garde à Pisistrate ? Mais comment croire qu'un changement de constitution, à cette date, ait pu dépendre de l'assemblée du peuple ? Il s'agirait donc d'une entente entre les intéressés, ce qui paraît nécessiter ou un organisme constitutionnel qu'on ne devine pas, ou, comme à l'époque de Solon, l'intervention d'un διαλλακτής qu'on n'a pas de raison de supposer. Les autres « changements », nous voyons comment ils se sont opérés : nous ne le voyons pas pour celui-là.

1. Trad. G. Mathieu (Collect. des Univers. de France) ; les termes de « paysans et d'ouvriers » sont commentés en note « roturiers agriculteurs ou industriels de la première classe » ; les deux mots qui figurent dans Aristote sont ἄγροικοι et δημιουργοί. — Pour la chronologie, il y a de légères variations : la date de 581 est celle qui est la plus généralement adoptée.

2. *Histoire grecque*, I, p. 443, à quoi nous renvoyons pour l'exposé le plus récent de la question.

I

Ceci n'est que préliminaire : ce qu'on n'arrive pas à se représenter, c'est le fonctionnement et la raison d'être du système. Ce n'est pas qu'on n'ait essayé, et de plusieurs façons ; mais il est difficile de penser qu'il y en ait une qui soit la bonne.

A vrai dire, le chiffre de dix archontes n'est pas absolument assuré : le papyrus de Berlin [1] paraît n'en indiquer que neuf (dont quatre eupatrides). Indice, peut-être, dans une rédaction qui n'aurait pas été définitive, d'une hésitation de l'auteur lui-même. La double mention figurait-elle dans la source, vraisemblablement unique, d'Aristote ? C'est peu probable. Il n'est pas interdit de croire qu'Aristote, quelque peu gêné par le chiffre de dix, a été tenté de lui substituer le chiffre, traditionnel, de *neuf* archontes. Mais l'intervention d'un copiste n'est certes pas exclue. En tout cas, quel que soit l'auteur de la correction, il semble bien que c'est une correction : pour la raison, d'abord, qu'il était plus naturel de changer dix en neuf que neuf en dix ; en outre, parce qu'on admettra beaucoup mieux un compromis qui mettait les eupatrides à égalité avec les autres classes qu'un arrangement qui les aurait mis en état d'infériorité. C'est donc à bon droit que la leçon (?) du papyrus de Berlin est communément écartée [2].

Les Athéniens auront donc élu [3], cette année-là, dix archontes. Ils n'auront pu les élire, d'après le texte, que tous ensemble : le texte donne bien l'idée d'un collège. Mais quel collège ? Un collège absolument nouveau, où la fonction, qui paraissait unique par essence, de *l'archonte*, aura été dévolue à dix personnages à la fois ? Dix personnages de rang égal, ce qui implique un principe constitutionnel de collégialité, un droit d'intercession ? Ne serait-il pas plus naturel de penser qu'on a voulu assurer la représentation des différentes classes dans le collège, déjà existant, des « archontes » ? Mais tel auteur fait valoir que la collégialité de ces archontes, qui n'avait pas grande importance à l'époque classique, en avait moins encore au lendemain du

1. Il n'indique pas le chiffre total : pour le nombre des eupatrides, il donne ..... ας qu'on a complété en [τέτταρ]ας.

2. E. Meyer, qui admettait le chiffre de neuf dans la première édition de la *Geschichte des Altertums*, II, p. 664, a abandonné cette opinion.

3. C'est le seul sens possible du verbe αἱρεῖσθαι qu'emploie Aristote. Il y aurait donc déjà là, d'après Aristote, une première dérogation à la constitution solonienne où, à l'en croire, les archontes étaient désignés par le sort.

départ de Solon [1] ; nous ne savons même pas s'ils s'appelaient, collectivement, « les archontes [2] ». Et puis, il n'y aurait pas égalité à l'intérieur du collège, ce qui réduit beaucoup la portée de l'arrangement. Aussi bien, pourquoi n'aurait-on pas admis le chiffre déjà existant, de neuf archontes, plutôt que celui de dix ? Le nombre des thesmothètes aurait-il été porté, arbitrairement, de six à sept [3] — et à quelle fin ? Tout cela est peu concevable. Mais on conçoit encore moins que, pour apaiser les dissensions, les Athéniens aient imaginé de faire siéger ensemble les représentants de trois factions, à moins — et encore ! — que ces « archontes» n'eussent expressément le rôle de « conciliateurs » ; ce qui ne nous est pas dit et ce que nous n'avons pas de raison de croire. Ajoutons que, de l'existence de ce collège, Aristote tirerait la preuve que «la plus grande autorité appartenait alors à l'archonte»: à la rigueur, on peut trouver là une preuve, en effet ; mais l'ellipse est tout de même un peu forte [4].

Si les dix archontes n'ont pas siégé en collège, il faudra conclure qu'ils ont siégé successivement — chacun comme archonte en titre, et justement à raison du prestige de cette magistrature, qu'on aurait entendu partager. Mais n'est-ce pas fausser le sens du texte, qui paraît bien indiquer un *corps* d'archontes ? Et que de difficultés ! Il restait dix mois de l'année : on voudrait que chacun des archontes extraordinaires eût siégé un mois (à côté des huit archontes ordinaires) : explication « bien aventureuse [5] ». Les dix auraient été nommés tous ensemble pour exercer à tour de rôle — on ne sait pas dans quel ordre — pendant vingt-neuf ou trente jours ? Et quel gouvernement attendre de ces archontes successifs, représentants par hypothèse de factions adverses ? — La première interprétation nous laissait dans l'embarras : que dire de la seconde ?

Mais ce qu'il faut pouvoir s'expliquer avant tout, c'est la portée et le sens du compromis. Il ne semble pas qu'on y parvienne.

Il y aurait eu trois partis, ou du moins trois catégories oppo-

---

1. G. de Sanctis, Ἀτθίς, *Stor. della republ. aten.*, 2e éd., p. 265, cf. p. 246.
2. Aristote affirme simplement que, sous l'archontat de Solon, le *thesmothéteion* fut pour eux un local commun (Ἀθ. Πολ., III, 5).
3. Suggestion de Busolt (*Griech. Gesch.*, II, p. 302) qui concluait sagement : « on ne peut pas arriver à une certitude ».
4. On estime même la preuve tout à fait inopérante : de Sanctis, *l. l.*
5. C'est celle de E. Meyer, *Forschungen*, II, p. 537 sq. (cf. Fr. Cornelius, *die Tyrannis in Athen*, p. 13) ; l'épithète est de Glotz, qui d'ailleurs ne substitue pas d'interprétation à celle-là.

sées par leurs intérêts[1] : eupatrides, *agroikoi*[2], *dèmiourgoi*. Cette division n'apparaît pas avant ; elle n'apparaît plus après. Dans les années qui suivent immédiatement — tout d'un coup, chez Aristote, et comme si de rien n'était — il est question d'une autre division en trois partis qu'il serait bien arbitraire de faire cadrer avec celle-là : c'est celle qui oppose, dès la période qui précède et prépare la tyrannie, les gens de la Plaine, de la Côte et de la Montagne. Que signifient les autres noms ? Le premier, celui d'eupatrides, est assez connu : il désigne la noblesse. Il serait naturel de penser que le second et le troisième désignent, en face de la noblesse, deux autres classes qualifiées par leur activité économique. De fait, quand nous entendons parler ailleurs des eupatrides, des « paysans » et des « ouvriers », c'est comme de trois ordres dans la cité, le premier étant hautement privilégié : il en est ainsi dans un fragment de la Πολιτεία qui se rapporte à l'« époque la plus ancienne[3] » et dans une série d'historiens ou de lexicographes qui procèdent d'Aristote, ou de la source d'Aristote, ou d'une source voisine[4]. A ce compte, en face des eupatrides, les deux autres classes constitueraient le « peuple » ? Je ne vois pas que personne l'admette aujourd'hui[5], bien que ce soit, encore une fois, le sens qui se présente d'abord. En effet, on se heurterait à une énorme invraisemblance : alors que les zeugites, qui sont des Athéniens relativement aisés, devront attendre jusqu'à 457 pour avoir accès à l'archontat, les classes inférieures y auraient été admises presque au lendemain de Solon, à une époque où l'archontat est une magistrature beaucoup plus importante qu'il ne le sera au Ve siècle. Mesure momentanée ? Mais rien ne dit qu'elle le fût dans l'intention

1. On paraît admettre plus communément que ce sont en effet des partis. Qu'ils soient en opposition, c'est un postulat de la critique : à la rigueur — nous reviendrons là-dessus — on pourrait penser que les Athéniens ont voulu réaliser une paix temporaire au-dessus des partis, en faisant siéger ensemble des représentants de catégories sociales qui ne concorderaient pas avec eux. Mais la mention des eupatrides et le fait même d'un compromis obligent à admettre des divergences entre ces trois classes.

2. C'est le terme d'Aristote, comme on a vu. Dans des textes parallèles que nous citons plus loin, on trouve quelquefois le terme synonyme de γεωργοί et même celui de γεωμόροι qui s'applique ailleurs à de riches propriétaires fonciers. Le plus autorisé, pour nous, est celui d'Aristote (cf. Hésych., s. v. ἀγροιῶται, où γεωργοί apparaît comme une glose d'ἄγροικοι).

3. Cf., dans l'édition que nous citons, les « Fragments de la première partie », nos 3 et 4, pp. 74-75. Notons que, d'après ce texte, les paysans et les ouvriers constituent, expressément, le πλῆθος.

4. Strabon, VIII, p. 383 ; Diod., IX, fr. 18 ; Plutarque, *Thésée*, 25 ; Hésych., s. v. ἀγροιῶται ; Den. d'Hal., II, 8 (qui ne retient que l'opposition entre εὐπατρίδαι et ἄγροικοι). Peut-être, comme on le verra, la source n'est-elle pas unique.

5. Cornelius, *l. l.*, parle de « plèbe » ; mais il entend une plèbe riche.

des réformateurs. Momentanée ou non, elle est incroyable. Il faudra du temps avant que le « peuple » dispose de la puissance autonome que le compromis supposerait.

Si l'on n'admet pas cette révolution, on admet que les termes d'*agroikoi* et de *dèmiourgoi* désignent une espèce d'aristocratie dans le monde « paysan » et dans le monde « ouvrier ». Mais ceci est contraire à ce qu'on vient de voir signalé sous les mêmes noms — une division tripartite de la population dans son ensemble —, contraire à la signification en elle-même générale des deux termes considérés, et peut-être aussi à la valeur sentimentale qu'ils présentent assez souvent[1]. D'où une première et grosse difficulté. — Maintenant, quelle idée nous ferons-nous des *agroikoi* et des *dèmiourgoi* ainsi représentés dans le collège des archontes ? Il est entendu que le principe timocratique aura été respecté (sur ce point, il y a une légère divergence qui ne touche pas au fond des choses : pour certains, c'est la première classe censitaire qui aurait fourni seule les archontes ; pour d'autres, le cens équestre conférait déjà — ou aurait conféré dès lors — l'éligibilité[2] : la suite montrera la raison probable d'une telle hypothèse qui, au surplus, reste en l'air et laisse subsister l'essentiel des difficultés). Donc, ce sont toujours les plus riches qui auraient accès à l'archontat ; mais les plus riches, ce sont, pour une bonne part, les eupatrides ; on leur adjoindrait des paysans et des industriels également riches.

Commençons par les derniers. Il y aurait à ce moment une classe d'industriels considérable. Très considérable en vérité : notons que, s'il y a eu un compromis, c'est par les eupatrides qu'il a dû être consenti, et qu'il n'a pas dû aboutir, d'emblée, à une représentation égalitaire. La catégorie des industriels serait donc si nombreuse que les plus riches d'entre eux, ceux de la première classe censitaire — à la rigueur, des deux premières classes — auraient encore droit, avec une représentation réduite, à fournir le cinquième des archontes. Sur quoi on ne manquera pas de

1. On sait que ἄγροικος, spécialement accentué ἀγροῖκος, signifie exactement « rustre » (*rusticus*). Le jugement de valeur, dans δημιουργός, est moins marqué mais guère moins : chez Platon, δημιουργός est pratiquement synonyme de βάναυσος (cf. Diod., *l. l.*, ; Hésych., s. v. δημιουργοί : χειροτέχναι...καὶ βάναυσοι). Il est difficile de penser qu'au début du vi^e^ siècle, dans un compromis où ils devaient figurer, ils aient pu désigner, en sous-entendant la catégorie censitaire, une classe de bourgeois riches.

2. De Sanctis, *o. l.*, p. 267. Il n'y a pas lieu d'insister là-dessus ; après tout, nous n'avons aucune certitude que les archontes fussent pris parmi les seuls *pentacosiomédimnes* : aucun texte ne le dit formellement, et on a fait valoir qu'il était invraisemblable que cette classe pût fournir neuf archontes tous les ans (E. Cavaignac, *Populat. et capital dans le monde médit. ant.*, pp. 53 sq.).

rappeler l'« essor industriel et commercial » qu'Athènes devait à Solon. Il faut croire que l'effet ne s'est pas fait attendre. Mais défions-nous des formules vagues : quand on voit ou entrevoit ce qu'était le développement industriel et commercial beaucoup plus tard, on peut être assez réservé à l'égard de l'Athènes du VI^e^ siècle, de l'Athènes antérieure aux Pisistratides qui ont bien fait quelque chose pour introduire leur cité dans une économie hellénique[1].

C'est pourtant le progrès de la richesse industrielle qui aurait obligé à rompre avec le principe censitaire tel qu'il fonctionnait jusqu'alors. La constitution solonienne n'avait égard qu'au revenu foncier : c'est le revenu intégral, et quelle qu'en fût la source, qui aurait alors défini la classe. « La réforme devant laquelle Solon avait reculé » aurait « été rendue nécessaire[2] » si peu de temps après Solon. Effet remarquable, à coup sûr : si nous comprenons bien, ce serait là, en fin de compte, l'essentiel de la réforme. Mais pourquoi les textes ne le disent-ils pas tout uniment ? Pourquoi cette réforme, qui aurait été durable, qui aurait été définitive, se dissimule-t-elle sous le récit d'un épisode sans lendemain ? La vérité, c'est que le changement constitutionnel est bien difficile à admettre à une pareille date ; ou plutôt, qu'on ne l'admet à cette date que par une espèce de pétition de principe : l'interprétation qu'on se croit obligé de donner du texte d'Aristote aboutit à le placer à ce moment-là ; et inversement, la datation ainsi obtenue permet de donner un sens au texte d'Aristote. Le fait est qu'un changement dans le mode d'évaluation du taux censitaire a dû se produire à une certaine époque. Rien ne nous dit au juste laquelle : ce serait une bonne fortune que d'en trouver ici l'indication. Mais vraiment, la chronologie s'y oppose : on n'a pas pu sortir de l'état solonien tout de suite après Solon, d'autant moins que le développement économique n'est pas seul en cause, mais qu'il y aurait eu alors des résistances à briser, et d'abord à réduire. C'est seulement au V^e^ siècle peut-être[3], tout au plus à l'époque de Clisthène[4], qu'on peut situer la réforme.

Quand même on accepterait que le compromis de 581 ait eu

1. Ajoutons que, la richesse foncière ayant alors une valeur éminente, des industriels enrichis devaient acheter des terres (cf. Busolt-Swoboda, *Griech. Staatskunde*, p. 820). Combien pouvaient être, finalement, les δημιουργοί intéressés dans l'affaire ?

2. Glotz, *l. l.* — On reconnaît en général que le changement est au moins postérieur aux Pisistratides : cf. Busolt-Swoboda, *o. l.*, pp. 598, 837 sq.

3. Beloch, in *Hermes*, XX, pp. 245 sq.

4. De Sanctis, *o. l.*, p. 238.

pour résultat, et partiellement pour raison d'être, de répartir les *démiourgoi* sans terres entre toutes les classes[1] — par suite, d'en élever un bon nombre à la première — comment faut-il comprendre la mention des « paysans » ? Si le principe timocratique était toujours en vigueur, la réforme aurait donc consisté à donner à ces paysans un droit qu'ils avaient déjà ? Sans doute, dans l'hypothèse admise, ils auraient gagné quelque chose : le développement économique aurait eu pour résultat, le cens étant calculé en monnaie, d'abaisser les barrières des classes. (Rappelons seulement le cas des producteurs d'huile : à l'époque de Solon, un métrète d'huile vaut une drachme, comme un médimne d'orge ; plus tard le prix du premier a monté beaucoup plus que le prix du second : un commerce actif d'exportation, au lendemain de l'archontat de Solon, aurait dû tout de suite faire renchérir ce produit, si bien que la même récolte aurait représenté un cens plus élevé qu'au début du siècle.) Mais la portée de la réforme serait mince et incertaine. — S'agirait-il d'une situation de fait, je veux dire que les paysans riches, mais roturiers, éligibles en droit à l'archontat, auraient été jusqu'alors primés par les eupatrides ? Mais sur quoi appuyer cette conjecture ? Il faudrait admettre que cette aristocratie paysanne était proportionnellement assez nombreuse — assez pour que les *pentacosiomédimnes* non nobles s'opposent aux nobles de même catégorie censitaire, assez pour qu'on leur fît une telle place dix ans après l'archontat de Solon ; ce qui n'est pas très facile à concevoir, même après les déclassements qu'a pu opérer la révolution solonienne[2]. Il faudrait admettre que cette opposition de classes a été quelque chose de très actif, ce que rien n'indique par ailleurs, et sans lendemain. Il faudrait admettre enfin qu'en dépit de son nombre et de sa combativité, cette classe de roturiers riches, tout en bénéficiant du principe censitaire, n'avait pas su toute seule se faire une place à l'archontat. C'est trop de postulats. Il faut pourtant les accepter — et accepter que la réforme, juridique à l'égard des *démiourgoi*, ait été de fait à l'égard des *agroikoi* — si l'on ne veut ni supposer une abolition des privilèges qui serait anachronique, ni réduire la réforme à une tautologie.

C'est justement cette différence de situation entre *démiourgoi* et *agroikoi* qui fait une difficulté de plus, dès lors qu'Aristote nous montre dans le compromis un épisode des luttes pour l'archontat. On pourrait comprendre, à la rigueur, une représenta-

1. Glotz, art. *Thètes* dans le *Dict. des Ant.*, p. 251.
2. Cf. Arist., Ἀθ. Πολ., VII, 4 ; XIII, 3.

tion des divers éléments « actifs » de la cité dans un organe de pacification sociale. Mais la création de droits nouveaux, c'est autre chose. Or cette création aurait eu lieu, au bénéfice de certains *démiourgoi* : c'est donc qu'il s'agissait de faire une place, à côté de la classe dominante, à des catégories inférieures. Mais la classe des « paysans » n'en était pas une si elle était celle des riches propriétaires ; et on ne voit pas ce qu'elle pouvait gagner de droits nouveaux, sinon une représentation proportionnelle dont la raison d'être n'apparaît pas. — Ajoutons que d'un autre point de vue encore la construction est boiteuse : s'il est entendu que les *agroikoi* et les *dèmiourgoi* sont ici des riches, l'antithèse qui leur oppose les eupatrides se conçoit mal ; car les eupatrides sont communément de riches propriétaires fonciers, et rien ne les empêche de gagner de l'argent : à Athènes, on ne déroge pas. Reste pour les distinguer, la naissance ; mais à cette date, fonde-t-elle encore un privilège politique ? En droit, certainement non. En fait, rien ne permet de le croire[1].

Il ne suffit plus de reconnaître que le compromis de 581 est bien obscur pour nous : il faut avouer qu'on n'y comprend rien.

II

Incidemment, nous avons signalé la phrase d'Aristote qui vient juste après le passage où est relaté le compromis : « cela montre que la plus grande autorité appartenait alors à l'archonte ». Dans ce contexte, la preuve, de toute façon, n'est pas très satisfaisante[2] ; et la conclusion (« on voit que les partis se sont *toujours* fait la guerre pour cette magistrature ») est plutôt étrange quand on vient de lire qu'à un certain moment, les partis s'étaient justement accordés à ce sujet — c'est le dernier épisode mentionné. Relisons le chapitre depuis le début : après le départ de Solon, deux années d'anarchie sur moins de dix ans ; puis l'archontat de Damasias, l'illégalité de Damasias, son renversement... : c'est bien ici qu'on attendrait la conclusion. Et tout irait mieux sans la phrase εἶτ' ἔδοξεν αὐτοῖς... qui semble rompre le développement.

1. Je suis bien éloigné de prétendre que le prestige de la noblesse était dès lors aboli ; mais que les nobles fussent à ce moment en opposition avec des non-nobles riches sur le terrain politique, c'est ce qui est d'autant moins probable qu'Athènes restera gouvernée longtemps encore par des hommes de grandes familles.

2. De Sanctis a senti la difficulté (cf. p. 218, n. 4) ; et la difficulté n'est qu'atténuée, mais non écartée, quand on admet, d'ailleurs arbitrairement, que chacun des dix avait pendant un mois le titre et la charge d'*archonte*.

Je ne donne pas cela pour un argument ; mais il est permis d'y trouver une suggestion. Au demeurant, il va de soi que, si le passage est interpolé, c'est à Aristote lui-même qu'il faudra attribuer l'interpolation : je veux dire que, comme il lui arrive, il aurait cousu, au récit plus ou moins suivi que lui fournissait un de ses auteurs, un renseignement occasionnel qu'il empruntait à un autre : celui dont la valeur est précisément en question.

Autre suggestion : le nombre de dix archontes peut mettre en éveil. Les modernes s'en étonnent parfois ; mais il devait être assez naturel à l'époque classique pour un « historien » à qui l'anachronisme n'aurait pas fait peur. Car, à l'époque classique, on peut dire qu'il y a dix archontes : chaque tribu fournit à tour de rôle, par la voie du sort, l'*archonte*, le roi, le polémarque, les six thesmothètes et le secrétaire des thesmothètes[1]. Ce système est récent, bien entendu : il est certain que, reposant sur le principe de l'égalité entre les dix tribus dans un régime de κλήρωσις, il est postérieur à la constitution de Clisthène, et probablement à la date (457) où le tirage au sort a commencé de fonctionner sans réserve pour la désignation des archontes. Il est d'ailleurs très possible qu'il soit justement entré en vigueur dès ce moment[2]. A la fin du v^e^ siècle déjà, le chiffre de dix archontes pouvait s'offrir spontanément à l'esprit[3].

Mais venons-en à l'essentiel. La division de la société en nobles, ouvriers et paysans, nous avons dit qu'elle figure dans un tableau de l'Athènes primitive qu'Aristote trouvait déjà parmi ses sources. Il est évident que, là, le schème se comprend beaucoup mieux ; il n'est guère moins évident qu'il a été inventé et qu'il n'a pas plus de valeur historique, pour l'époque antérieure au « synœcisme » ou pour l'époque de Thésée[4], que les fantaisies arithmétiques sur la répartition en tribus, phratries et

1. Arist., Ἀθ. Πολ., LV. 1.
2. Cavaignac, *o. l.*, p. 54.
3. Sur un autre point encore, la suggestion du présent a pu se faire sentir : on se représentait naturellement la réforme comme introduite par voie de décret (ἔδοξεν) ; pour la formule, cf., par exemple, Xénophon, *Hellén.*, III, 1, 2, ἔδοξε τῷ δήμῳ τριάκοντα ἄνδρας ἑλέσθαι.
4. C'est à Thésée que Plutarque, *l. l.*, attribue cette division de la cité. Il y a peut-être là l'indice d'une variante dans la tradition, car Aristote ni sa source ne paraît avoir fourni cette donnée. Aussi bien la désignation remarquable de γεωμόροι (qui pourrait impliquer une certaine conception des « paysans ») figure-t-elle à la fois chez Plutarque et chez Pollux, sans qu'il y ait nécessairement dérivation de l'un à l'autre.

génè — fantaisies qu'on accordait d'ailleurs, Dieu sait comme, avec cet essai de morphologie sociale[1].

La question qui se pose alors, c'est d'où vient cette division tripartite. Pour se faire une idée d'un passé dont on ne connaît pas grand chose, on utilise soit les données du présent, soit des théories sur la société. Or il y a bien eu, sur l'organisation sociale, une théorie qui fait songer à cette conception « historique » ; et nous avons des raisons de penser qu'en effet, elle a été projetée dans l'histoire.

Le premier point n'est pas bien difficile à établir. La Politique d'Hippodamos de Milet, telle qu'Aristote la résume[2], avait pour principe la division de la cité en trois groupes : un groupe « guerrier », un de « paysans », un d'« ouvriers ». Théorie exclusivement pragmatique, comme formule d'un idéal, ou scientifique au point de départ, comme analyse de l'expérience ? Nous ne savons pas ; mais il était facile de passer d'un point de vue à l'autre. Nous ne savons pas non plus, directement, si la théorie a circulé ; mais lorsqu'Aristote nous dit qu'Hippodamos fut le premier des théoriciens de la politique qui ne furent pas des hommes d'État, le renseignement, inexact peut-être si on le prend à la lettre, est une allusion aux utopies qui ont dû fleurir dès la fin du v^e^ siècle et au milieu desquelles se situe la *République* même de Platon[3]. Bien qu'elle fût d'un original fanatique du nombre trois, l'idée d'Hippodamos a pu être reprise après lui, sinon se présenter d'elle-même à la pensée. Nous voyons l'importance des considérations économiques dans l'analyse objective des sociétés humaines qui prélude, chez Platon, à la construction de la cité idéale — laquelle comporte aussi une espèce de division tripartite : ces considérations, chez Platon, ont été approfondies ; mais ce n'est pas lui qui a pu inventer le point de départ. Or, quand le Grec raisonne sur les fondements de la division du travail social, il a de fortes chances de retomber sur le principe

1. Sur le caractère fantaisiste de cette classification sociale pour l'époque primitive, cf. J. Hasebroek, *Griech. Wirtschafts - u. Gesellschaftsgesch.*, p. 46 sq. (Le même auteur, p. 191, exprime, incidemment, son scepticisme au sujet de la réalité historique du compromis de 581.)

2. Arist., *Polit.*, II, 1267 b 30 sq. Les agriculteurs sont désignés par le terme de γεωργοί, les ouvriers par celui de τεχνῖται ; l'un et l'autre, repris dans la critique de la théorie, paraissent ceux d'Hippodamos lui-même.

3. Il n'y a plus lieu d'établir que la *République* n'a pu être parodiée dans l'*Assemblée des femmes* ; comme d'autre part, il y a des rapports très précis entre l'utopie du comique et celle du philosophe, on peut conclure qu'Aristophane s'en prend à des théories analogues et antérieures à celle de Platon. Et la cité idéale a bien pu prendre d'autres formes que celle du communisme brutal tel qu'il est bafoué dans la comédie. Hippodamos en fournissait déjà une.

d'Hippodamos. Il méprise volontiers le commerce ; du moins, il le considère comme en marge de la cité : en fait, dans l'Athènes de l'époque classique, le commerce est surtout dévolu aux étrangers. Restent l'agriculture et les métiers : il faut y ajouter, bien entendu, l'élément qui est la cause finale de la cité : ceux qui portent les armes, les ὅπλα παρεχόμενοι[1]. Inutile de souligner que dans cette conception, il y a un parti pris réactionnaire ; mais la « politique » est réactionnaire par vocation. Dans l'utopie de la *République*, les guerriers sont les nobles, par opposition à la plèbe qui les nourrit : exactement ce qu'Hippodamos avait déjà inventé.

Cette équation nobles-guerriers, cette répartition en trois classes dont une privilégiée, il était tout indiqué de les admettre dans le passé le plus ancien. L'Athènes préhistorique du *Critias* comporte, sous les mêmes noms, les mêmes éléments : les agriculteurs, les ouvriers, et les guerriers qui sont d'essence supérieure et vivent à part[2]. Il est curieux que la théorie soit attribuée à Critias lui-même. Critias serait-il l'auteur de cette mythologie historique ? Dans sa *République des Athéniens*, à vrai dire, l'histoire paraît avoir eu surtout un caractère polémique[3] ; mais il n'est pas impossible qu'il ait reconstruit l'Athènes la plus ancienne suivant le schème qu'on vient de voir, où les guerriers ne sont qu'un autre nom des eupatrides. Le *Timée* et le *Critias* feraient du moins présumer que cette théorie historique, quel qu'en soit l'auteur, a été conçue, à la fin du Ve siècle, dans les milieux athéniens où se perpétuait un orgueil nobiliaire. Elle aura figuré ensuite dans l'ouvrage qui est la source d'Aristote pour le passage qui nous a surpris et retenus ; on s'en représentera l'auteur comme plus « modéré », et plus « historien », que Critias. Non seulement la division en trois ordres y était admise pour l'époque

---

1. Cf. Arist., Ἀθ. πολ., IV, 2 (dans la constitution de Dracon imaginée à l'époque des Quatre Cents : cf. XXXIII, 1 ; VIII, 97). Il y a une concordance remarquable entre cette expression et celles qui, dans l'exposé d'Aristote, définissent le premier ordre d'après Hippodamos : τὸ... τὰ ὅπλα ἔχον (1267 a 33), οἱ τὰ ὅπλα ἔχοντες (1268 b 17, 22), οἱ τὰ ὅπλα κεκτημένοι (20, 25, 30).

2. Platon, *Critias*, 110 c : ... τὰ μὲν ἄλλα ἔθνη (cf. Et. Magn., s. v. Εὐπατρίδαι : τὸ τεχνικὸν ἔθνος) τῶν πολιτῶν περὶ τὰς δημιουργίας ὄντα καὶ τὴν ἐκ τῆς γῆς τροφήν, τὸ δὲ μάχιμον ὑπ' ἀνδρῶν θείων ἀφορισθέν... ; 112 b : ᾠκεῖτο δὲ τὰ μὲν ἔξωθεν... ὑπὸ τῶν δημιουργῶν καὶ τῶν γεωργῶν.., τὰ δ' ἐπάνω τὸ μάχιμον αὐτὸ καθ' αὑτὸ γένος... κατῳκήκειν. Dans le *Timée*, 24 sq. (récit de Solon d'après Critias), même vocabulaire ; mais pour faire cadrer la description avec celle de l'Égypte, la classe des prêtres a été surajoutée (cf. Plut., *Thésée*, 25, sur les attributions religieuses des eupatrides).

3. F. Dümmler, *Die* Ἀθηναίων Πολιτεία *des Kritias*, in *Hermes*, XXVII, pp. 260 sqq.

de Thésée ou pour l'époque antérieure ; mais on en retrouvait encore le témoignage quelques années après Solon.

Il n'y a guère de théorie historique qui ne soit tendancieuse. Dans quel sens l'était celle-là ? Peut-être dans un sens très général, et pour illustrer une notion conservatrice de l'ὁμόνοια. Peut-être aussi avec une pointe plus décidée. A la fin du v^e^ siècle, jusque dans les années qui suivent la restauration de la démocratie, il y a un thème persistant dans les discussions politiques : c'est l'opposition entre les ὅπλα παρεχόμενοι et le reste de la cité[1]. Les premiers, à ce moment-là, étaient, par comparaison, les nobles. Certains leur réservaient le gouvernement : le projet Phormisios est encore un essai dans cette voie[2]. Mais on a pu concevoir aussi une espèce de conciliation, une représentation proportionnelle suivant un taux progressif de prestige[3]. L'histoire se trouvait fournir un précédent : dans la lutte des idées politiques, c'était justement sa fonction.

Contradictoire en lui-même, reflet d'une théorie historique issue d'une théorie politique, le compromis de 581 a donc bien des chances de n'avoir jamais existé. Aristote aurait eu le tort de le prendre au sérieux. Mais, après tout, un texte est toujours un témoignage : si celui-là ne concerne pas l'histoire constitutionnelle du vi^e^ siècle, il peut concerner l'histoire des idées au v^e^.

Louis Gernet.

---

1. Wilamowitz-Moellendorff, *Aristoteles und Athen*, II, p. 217 sq.

2. Exactement, c'est aux propriétaires fonciers que Phormisios attribuait la qualité de citoyens actifs ; en fait, la discussion de Lysias, XXXIV, montre que le projet était d'inspiration oligarchique — naturellement suivant la tendance dite modérée (G. Mathieu, *Arist., Const. d'Ath. Essai sur la méth. suivie par Arist.*, p. 122 sq. ; cf. P. Cloché, *La restaurat. démocrat. à Ath. en 403*, p. 424 sq.) : l'aristocratie ou ses succédanés pouvaient se concevoir de façon plus ou moins large.

3. La critique qu'Aristote adresse à Hippodamos au sujet des τεχνῖται réduits à une condition servile est celle qui aurait pu être formulée par cette catégorie de doctrinaires : « s'ils ne participent pas au gouvernement de la cité, comment pourront-ils être attachés à ce gouvernement ? » (1268 b 23 sq.). — Quant aux ἀγροικοι, on pourrait se demander quelle idée s'en faire dans l'hypothèse que nous suggérons puisqu'aussi bien l'agriculture est déjà représentée par une masse importante de propriétaires fonciers. Mais, parmi les métèques récompensés par le décret de 401-400, on a eu la surprise de voir qu'il y en avait une bonne part employés dans l'agriculture (Cloché, in *Rev. des Ét. gr.*, XXX, p. 394) ; à plus forte raison pouvait-il y avoir un assez grand nombre d'ἀγροικοι citoyens — ouvriers agricoles et, à l'occasion, possesseurs d'un lopin de terre : ceux-là se distinguaient de l'aristocratie des ὅπλα παρεχόμενοι.

PALÉMON ET L'*ARS GRAMMATICA*

L'*Ars Grammatica* de Palémon ne nous est pas parvenue. Ce traité pourtant a été largement utilisé par les grammairiens postérieurs et singulièrement par ceux de la décadence. Pour quiconque essaie de retracer l'histoire des doctrines grammaticales à Rome, la perte de l'*Ars Grammatica* est une gêne sensible.

Aussi plusieurs tentatives ont-elles été faites pour reconstruire la *Méthode* de Palémon. Les premières, dont la plus importante est celle de M. Marschall[1], sont énumérées par M. Schanz[2]. Elles consistent, naturellement, à grouper les citations, plus ou moins littérales, que les grammairiens, et surtout Charisius, font de Palémon. La dernière en date de ces tentatives est celle de M. Karl Barwick[3]. Par un jeu très habile de rapprochements et de tableaux[4], où il utilise Charisius au premier chef, puis les *Excerpta Bobiensia*[5], puis Donat, Diomède, Consentius, Victorinus, Dosithée, l'auteur collabore à son tour efficacement à la résurrection de Palémon.

Si ingénieux que soient ces essais, ils ne restituent jamais que des reflets de Palémon. Les citations des grammairiens ne sont pas forcément textuelles. Ils ne les donnent d'ailleurs pas comme telles, elles sont faites de mémoire, et peut-être de seconde main. M. Barwick démontre en effet, dans son ouvrage, que les grammairiens cités plus haut ont emprunté souvent à une source commune, elle-même très complexe, et où l'apport de Palémon serait très important. Cette source est perdue elle aussi.

---

1. *De Quinti Remmii Palaemonis libris grammaticis*. Diss., Leipzig, 1887.
2. *Geschichte der römischen Litteratur*, § 475.
3. *Remmius Palaemon und die römische ars grammatica*. Leipzig, Dieterich, 1922.
4. Voir, par exemple, le grand tableau *De partibus orationis*, *De nomine*, p. 4-6.
5. C'est à tort que Keil croyait les *cerpta Bobiensia* tirés de Charisius. Cf. K. Barwick, *op. cit.*, p. 3 sqq., et édition de Charisius (Leipzig, Teubner, 1925), *praefatio*, p. XVIII.

*
* *

Or, depuis ces travaux, a été acquis en 1925 par le British Museum [1] et publié en 1927 un papyrus que son éditeur, M. Milne, attribue à Palémon [2]. Ce papyrus du second siècle est écrit en capitales rustiques au verso d'un registre militaire. La très belle reproduction qu'on trouve à la fin de l'ouvrage [3] montre avec quelle science et quelle sûreté M. Milne a fait le déchiffrement que voici :

Col. I.

. . . . . .

[· · · ·]coqu[·]o[·]·[
[· ·]illud quod nihil[
[· ·]at declinat[i]one[m]
[·] to ergo ita definit[
[uel]ut diceretur dictio o-
[ris] uox figuram habens
[sign]ificantium uocum ;
[na]m [e]iusmodi uox potest
[di]ci, intellegi non po-
[test] ; itaque ea dictio quae
[ha[bet significationem
[in]tellectumque oratio.
[· ·a]utem oratio quasi o-
[ris] ratio cuius partes
[qu]idam grammatici
[u]sq[ue] multiplicauerunt
ut turba praeceptorum

Col. II.

. . . . . .

[· · ·]*nom*[*en pronomen*]
[*ue*]*rbum* [*p*]*a*[*rticipium*]
[*ad*]*uerbium con*[*iunc-*]

---

1. Inv. 2723.
2. H. J. M. Milne, *Catalogue of the Literary Papyri in the British Museum* published by the Trustees, London, 1927, p. 153-154.
Dans la publication, le Papyrus porte le n° 184.
3. Cf. Id., *Ibid.*, planche XI.

tio praepos[i]tio [inter-]
iectio. nomen e[st uel-]
ut notamen quo u[nam]
quamque rẹm [uo]cab[ulo]
notantes [cognos[cimus] ;
est enim uelut not[a quae-]
dam rei nam [t]um d[um]
libet etiam si prae[sen-]
tem non in[ue]neris [uo-]
cabuli huius materiam]
tamen a uoha hac n[omi-] [1]
nis nota protinus [spe-]
cies rei in hac re t[
mo huius autem fin[i

Comme on le voit, le papyrus comporte deux colonnes incomplètes par en haut. La colonne I présente une définition de la *dictio* et de l'*oratio* ; le grammairien y déclare que les parties du discours ont donné lieu à de nombreuses classifications. La colonne II énumère les parties du discours et donne une définition du *nomen*.

Aux précieuses indications données par M. Milne sur la date, l'origine, l'aspect et le contenu du papyrus, on peut encore ajouter un détail qui a son importance pour l'histoire de la grammaire. Le papyrus paraît bien être un texte scolaire. Deux arguments semblent le prouver :

1° Les lignes 18-21 sont soulignées, procédé bien connu pour attirer l'attention des élèves sur les faits importants ou sur les phrases à savoir par cœur, en l'espèce le nom des huit parties du discours.

2° Le texte est écrit au verso d'un document officiel. Or, vu le prix du papyrus, les archives tombées au rebut étaient souvent rachetées et utilisées sur le verso pour un usage scolaire. Dans son catalogue des papyrus littéraires, M. Oldfather l'a démontré [2], et, en feuilletant ce catalogue, on peut le constater pratiquement dans la description de nombreux numéros.

*
* *

1. L. 31 De l'aveu même de M. Milne, le texte est corrompu.
2. Cf. Charles Henry Oldfather; *The Greek literary texts from greco-roman Egypt*. University of Wisconsin studies in the social sciences and history, n° 9, Madison, 1923.

M. Milne appuie son attribution du texte à Palémon[1], sur l'énumération même des parties du discours[2], et, en particulier, sur la présence, dans cette liste, de l'interjection. Il rapproche le papyrus du passage suivant de Quintilien : « *Alii tamen ex idoneis dumtaxat auctoribus octo partes secuti sunt ut Aristarchus et aetate nostra Palaemon*[3]. »

Or les huit parties du discours selon Aristarque sont énumérées ainsi dans Denys de Thrace[4], son élève, qui codifia la grammaire alexandrine : ὄνομα (*nomen*), ῥῆμα (*uerbum*), μετοχή (*participium*), ἄρθρον (*articulus*), ἀντωνυμία (*pronomen*), πρόθεσις (*praepositio*), ἐπίῤῥημα (*aduerbium*), σύνδεσμος (*coniunctio*). Aussi faut-il, pour compléter le rapprochement du papyrus avec Quintilien, tenir compte aussi de cet autre passage : « *Noster sermo non articulos desiderat ideoque in alias partes orationis sparguntur sed accedit superioribus* interiectio[5]. » Cette classification en huit parties, hormis l'article, mais y compris l'interjection, telle que la présente le papyrus, serait donc bien celle de Palémon. Avant lui, en effet, le mot *interiectio* n'était pas employé par les grammairiens[6].

Outre ces rapprochements, qui sont de poids, quelques arguments de détail peuvent encore appuyer l'attribution de ce fragment grammatical à Palémon.

1° L'énumération des parties du discours est précédée de considérations sur le nombre de ces parties, nombre variable suivant les écoles[7]. Or la même énumération dans Quintilien est précédée de considérations semblables : « *Paulatim a philosophis ac maxime stoicis auctus est numerus*[8]. » Cette réflexion peut fort bien lui venir de son maître Palémon. Palémon tenait pour Denys de Thrace et l'École Alexandrine, il s'opposait donc aux Stoïciens et était tenté de leur imputer toutes les fautes[9].

1. L'attribution de ce fragment grammatical à Palémon est approuvée par l'autorité incontestable de M. A. Körte (compte rendu dans *Archiv für Papyrusforschung*, X, p. 237).
2. On la trouve Col. II, l. 18-21.
3. Quint., *Inst. or.*, I, 4, 20.
4. Édit. Uhlig, p. 19-86.
5. Quint., *Inst. or.*, I, 4, 19.
6. On le trouve une fois chez Varron, dans le *De sermone latino ad Marcellum*, lib. V (Funaioli, *Grammaticae romanae fragmenta*, fr. 40, p. 203), mais là il n'a pas son sens technique grammatical, il signifie « intercalation ». D'autre part Charisius (éd. Barwick, p. 311, l. 10 sqq.) fait appel à l'autorité de Palémon pour sa définition de l'interjection.
7. Cf. Col. I, l. 14-17,
8. Quint., *Inst. or.*, I, 4, 19.
9. En réalité ce n'est pas tant dans les parties du discours, mais plutôt dans les propositions qu'on trouve chez les Stoïciens des subdivisions à l'infini. Cf. Diog. Laert. VII, 66-72.

2° L'expression méprisante *turba praeceptorum*[1] est bien digne de Palémon dont la vanité était sans bornes. Il se croyait, en particulier, très au-dessus de ses anciens et de ses confrères dans la corporation des grammairiens[2].

3° Enfin la date même que la paléographie assigne au papyrus (IIe siècle après J.-C.) est en faveur de Palémon. D'abord elle écarte l'attribution à un grammairien tardif. Ensuite ce texte fragmentaire est bien extrait d'un manuel scolaire, d'une *ars grammatica*. Il contient, en effet, des définitions simples, puis une énumération avec la reprise, au moins amorcée, de chaque terme pour une étude de détail. Or on ne saurait attribuer une œuvre de ce genre aux grammairiens de la période pré-varronienne ou varronienne. Ils étaient philosophes plus que grammairiens. Toute préoccupation pédagogique leur était étrangère[3]. Les recherches peuvent donc se cantonner parmi les grammairiens du Ier siècle après J.-C. : ils ne sont pas tellement nombreux. D'abord on ne peut guère songer à ceux qui se sont spécialisés dans la critique ou le commentaire, Asinius Pollion et Hygin, ni même au lexicographe Verrius Flaccus. Il faut également écarter Pline l'Ancien. Comme l'*Ars* de Palémon, les huit livres *De dubio sermone* ont servi sans doute à Quintilien pour son exposé de grammaire. Ils lui ont inspiré en particulier tout ce qui, dans le premier livre de l'*Institution oratoire*, concerne les formes anormales[4]. Mais l'ouvrage de Pline n'est pas un livre scolaire ; c'est encore une de ces œuvres à demi philosophiques destinées à défendre une position dans le vieux débat des Analogistes et des Anomalistes[5]. Enfin le fragment trouvé sur papyrus n'appartient pas à Probus, n'appartient pas du moins aux traités de Probus qui nous sont parvenus. Aussi bien Quintilien ne pouvait-il pas faire d'emprunts à Probus qui n'aurait guère pu avoir été son maître[6].

---

1. Col. II, l. 17.

2. Cf. Suét., *De gramm.* 23,2 (Édit. Robinson, 1925, p. 31) : « *Arrogantia fuit tanta ut M. Varronem porcum appellaret, secum et natas et morituras litteras iactaret.* »

3. Sur les querelles philosophiques où s'égarait la philologie et sur le manque de sens pédagogiqne des philologues au Ier siècle avant J.-C., cf. la toute récente publication de M. F. Della Corte, *La Filologia latina dalle origini a Varrone*, Libreria editrice Casanova, Turin, 1937. Voir en particulier chap. II § 11, p. 75-84.

4. Cf. Nettleship, *Lectures and essays on subjects connected with Latin Literature and Scholarship*, second series, Oxford, 1895, p. 150.

5. Les citations que Charisius fait de cet ouvrage montrent que Pline était plutôt Analogiste, mais il admettait, à côté de la *ratio*, l'action de la *consuetudo* sur l'évolution de la langue (cf. par exemple, éd. Barwick, p. 151, l. 18).

6. Cf. Hieron., *Chron.* Ol. CCVIII, 4 (= 56 après J.-C.) : « *Probus Berytius... agnoscitur.* »

Après ces éliminations successives, il ne reste guère que Palémon. Les raisonnements positifs ou négatifs semblent tous pencher en sa faveur.

* *
* *

Sans doute ce papyrus du British Museum présente un texte bien mutilé ; du moins, s'il doit être attribué à Palémon, ce qui semble à peu près sûr, est-il le seul document un peu étendu qui nous mette en contact direct avec le grammairien. Une fois admise l'attribution à Palémon, et sans vouloir exagérer la portée d'un texte réduit, on peut essayer d'en tirer par tel ou tel détail confirmation nouvelle de certaines opinions.

1° La *Méthode* de Palémon, on en a ici une preuve tangible, s'apparente directement à la Τέχνη γραμματική de Denys de Thrace, comme on le supposait[1]. La parenté apparaît aussi bien dans le fond (manuel scolaire) que dans la forme (énumérations et définitions sans discussion aucune ; pas d'étalage d'érudition ; pas de citations ni de rapprochements).

2° Comme Denys de Thrace l'était pour les Grecs, Palémon est, pour les Romains, l'auteur du premier manuel scolaire. Il rompt avec la tradition grammaticale observée jusqu'à lui : la Grammaire était auparavant tout alourdie encore d'un bagage philosophique hérité des Stoïciens, ou encombrée par l'importune querelle de l'Analogie et de l'Anomalie. Avec Palémon, elle semble arriver à un tournant. Elle n'est plus une vague philosophie du langage, ou une science auxiliaire de la critique et de la rhétorique, une discipline qui se cherche et qui cherche sa terminologie, elle devient une science vraiment indépendante et se codifie à l'usage des classes. L'*Ars Grammatica* de Palémon est le premier modèle des *Institutiones* ou *Instituta*[2].

3° Quintilien s'inspire de Palémon. Un seul texte, il est vrai, fait du premier l'élève de l'autre[3]. Par ailleurs, on avait remarqué ce fait curieux que Quintilien nomme rarement Palémon : deux fois en tout. Une première fois[4], il étudie son nom à propos d'anthroponymie, mais sans faire allusion à la personne. Une seconde fois, il le nomme dans le passage cité plus

1. Cf. par exemple Nettleship, *op. cit.*, p. 163 sqq. ; Schanz, *op. cit.*, § 475 ; Gwynn, *Roman education from Cicero to Quintilian*, Oxford, Clarendon Press, 1926, p. 157.

2. Ces quelques réflexions, très générales, sont suggérées par un travail qu'on a entrepris sur Varron, son influence et l'évolution des doctrines grammaticales à Rome.

3. Schol. in Juv. *Sat.* VI, 452 : « (*Palaemonis*) *grammatici, magistri Quintiliani oratoris.* »

4. Quint., *Inst. or.*, I, 5, 60.

haut[1]. Aussi était-on presque tenté de croire que Quintilien n'était pas vraiment l'élève de Palémon[2]. Nulle part, en effet, Quintilien ne dit expressément que Palémon fut son maître, alors qu'il se reconnaît l'élève de Domitius Afer[3] et le cite bien des fois ; alors qu'il nomme, plus souvent que Palémon, d'autres grammairiens comme Varron. Les réserves faites sur la véracité du scholiaste de Juvénal pouvaient donc se justifier. Mais, désormais, l'influence directe de Palémon sur Quintilien semble démontrée par le papyrus, et le silence de Quintilien sur Palémon doit être expliqué autrement.

4° Le fragment de Palémon montre aussi, directement, le profit que les grammairiens de la décadence ont tiré de l'*Ars Grammatica*. M. Milne indique, entre autres, deux rapprochements, très frappants parce qu'ils reproduisent des jeux de mots. *a*) On trouve sur le papyrus[4] : « *... autem oratio quasi oris ratio.* » M. Milne rapproche cette phrase de celle de Diomède : « *oratio autem videtur dicta quasi oris ratio*[5]. » Grâce aux tableaux de concordance de M. Barwick, on peut également rapprocher la formule de Charisius : « *oratio est uelut oris ratio*[6] », et aussi *Exc. Bob.*, Keil, I, 533, l. 2-3 ; Dosithée, Keil VII, 389, l. 8-9. *b*) Le papyrus porte un autre jeu de mots[7] : « *nomen est uelut notamen quo unamquamque rem uocabulo notantes cognoscimus.* » M. Milne le rapproche du calembour de Charisius[8] : « *nomen dicitur quod unamquamque rem notat quasi notamen sublata media syllaba per syncopen.* » Les tableaux de M. Barwick donnent en outre : Diomède, Keil I, 320, l. 25-27 et Dosithée, Keil VII, 390, l. 1-3.

Ces deux exemples de rapprochements nombreux prouvent, à leur tour, avec quelle docilité les grammairiens du Bas-Empire suivaient Palémon. Ils montrent de surcroît, une fois de plus, avec quelle désinvolture ils faisaient, sans prévenir le lecteur, des emprunts aux textes antérieurs.

5° Enfin ces quelques lignes de l'*Ars Grammatica* nous révèlent que la *Méthode* de Palémon était couramment enseignée au IIe siècle après J.-C. dans la province d'Égypte.

---

1. Id., *ibid.*, I, 4, 20 ; cf. *supra*, p. 231.
2. Cf. par exemple, Gwynn, *op. cit.*, p. 181, et Cousin, *Études sur Quintilien*, tome I, Paris, Boivin, 1935, p. 43-44.
3. Quint., *Inst. or.*, V, 7, 7.
4. Col. I, l. 13-14.
5. Keil, *Grammatici latini*, I, 300, l. 19-20.
6. Édit. Barwick, p. 193, l. 4-5.
7. Col. II, l. 22-25.
8. Ou plutôt *Exc. Bob.*, Keil I, 533, l. 9-11.

*
* *

A ce propos, une question se pose. La découverte du papyrus la rend plus actuelle. C'est celle de la réputation de Palémon. S'il avait été un grammairien médiocre, ou simplement un grammairien sans personnalité, il n'aurait pas franchi les trois siècles qui le séparent du Bas-Empire. Alors, comment se fait-il que Palémon, auteur utilisé dans des écoles provinciales au IIe siècle, source importante des grammairiens du IVe siècle, soit si peu nommé, si rarement cité à Rome par les quatre ou cinq générations qui suivirent la sienne ?

Car au Ier et au IIe siècles, il faut le reconnaître, les allusions à Palémon sont peu nombreuses. Pline l'Ancien, son contemporain, parle assez longuement de lui[1], mais en tant que viticulteur. Il le représente d'ailleurs comme un propriétaire plutôt intéressé. Il daigne faire allusion à lui comme grammairien, mais il décoche à son caractère un mauvais compliment[2]. On a vu que Quintilien, son élève, le nomme deux fois, dont une fois seulement à titre de grammairien ; il ne le cite jamais. Pline le Jeune, lui-même élève de Quintilien[3], est muet sur Palémon. Juvénal le nomme deux fois[4], mais l'éloge dont il le gratifie dans la *Satire* VII s'adresse plutôt au grammairien en général qu'à Palémon en particulier qui semble pris surtout comme type représentatif d'une fonction. Aussi bien, le désintéressement, que Juvénal considère comme la vertu première du *grammaticus*, n'était-il pas, si l'on en croit Suétone, la vertu dominante de Palémon. La notice de Suétone[5], en effet, est accablante pour Palémon ; l'auteur nous le représente comme un débauché, un orgueilleux, un rapace. Si la chronologie ne l'interdisait, on pourrait croire, tant il est âpre, que Suétone poursuit contre lui une vengeance personnelle. Peut-être se fait-il l'écho d'une rancune d'élève. Car, fait étrange, dans ce *Traité sur les grammairiens* Suétone ne cite pas la *Méthode* de Palémon, ne dit même pas qu'il ait écrit un ouvrage de grammaire. Il ne le loue que comme poète, disant qu'il versifiait en mètres variés et savants. Mais précisément Martial, dans la seule allusion qu'il

1. *Hist. nat.*, XIV, 48 sqq.
2. *Ibid.*, XIV, 50 «... *non uiturte animi sed uanitate primo quae nota mire in illo fuit.*»
3. Cf. Pline., *Ep. II*, 14, 10.
4. *Sat.* VI, 452 et VII, 215 sqq.
5. *De Gramm.* 23 (édit. Robinson, p. 30 sqq.).

fasse à Palémon, vient combattre ce jugement[1]. Enfin Aulu-Gelle, si féru de grammaire, si enclin à rapporter les moindres propos des *magistri*, même des plus obscurs, ne parle pas une seule fois de lui. Ainsi, au cours des Ier et IIe siècles, on pourrait presque croire à la conspiration du silence contre Palémon.

Cette éclipse dans la réputation de Palémon méritait d'être mise en lumière. Ce silence ou, ce qui est pire encore, ces allusions tendancieuses ne sauraient être l'effet d'une pure coïncidence. Comment les expliquer ? On se trouve amené à proposer l'hypothèse suivante : la conduite de l'homme a influé sur la réputation de l'auteur.

Beaucoup de grammairiens au siècle d'Auguste avaient occupé des postes en vue. Caecilius Epirota avait été familier de Gallus et professeur de la fille d'Atticus[2]. Verrius Flaccus avait été précepteur dans la famille d'Auguste, puis professeur appointé par l'empereur[3]. Lucius Crassicius de Tarente était devenu précepteur du fils de Marc-Antoine[4]. Hygin, affranchi d'Auguste, avait dirigé la Bibliothèque Palatine[5], et Maecenas Melissus avait été précepteur de Mécène[6]. Parmi eux Palémon (on le voit par le passage de Suétone qui le concerne) restait, aux yeux des contemporains et de la génération suivante, celui que la faveur des grands avait dédaigné, celui que Tibère et Claude, peu suspects de rigorisme, avaient noté d'infamie[7].

Et, pendant une centaine d'années, ces faits ont dû peser sur la réputation de Palémon. Quintilien, professeur nommé par Vespasien à une chaire d'état, Pline le Jeune, personnage bien en cour sous Domitien et sous Trajan, se seraient fort peu souciés d'en appeler à Palémon. Sa mémoire aurait été pour ainsi dire abolie parmi l'élite morale de l'état.

*
* *

Si la réputation de Palémon a subi une assez longue éclipse, par contre, même au cours de cette période, son influence

1. *Epigr. II*, 86, 11-12.
2. Cf. Suét., *De Gramm.*, 16,1 et Funaioli, *Grammaticae romanae fragmenta*, p. XXIII.
3. Cf. Suét., *Ibid.*, 17,1 et Funaioli, *ibid.*, p. XXIV et p. 509.
4. Cf. Suét., *Ibid.*, 18,1 et Funaioli, *ibid.*, p. XXIV et p. 523.
5. Cf. Suét., *Ibid.*, 20,1 et Funaioli, *ibid.*, p. XXV et p. 525.
6. Cf. Suét., *Ibid.*, 21,1 et Funaioli, *ibid.*, p. XXV et p. 537.
7. Cf. Suét., *De Gramm.*, 23,1 « *Principem locum inter grammaticos tenuit quanquam infamis omnibus uitiis palamque et Tiberio et mox Claudio praedicantibus nemini minus institutionem puerorum uel iuuenum committendam.* »

demeura grande. L'homme était honni, l'auteur s'imposait quand même obscurément.

Si les scandales de sa vie privée, si les rétributions élevées exigées des élèves avaient écarté de lui la clientèle scolaire, ni Tibère, ni Claude n'auraient eu besoin de prêcher contre son école. Si sa *Méthode* n'avait pas connu le succès immédiat, la diffusion rapide, Juvénal ne l'aurait pas mise entre les mains de la femme savante, il n'aurait pas pris Palémon comme type du *grammaticus*.

On a fait des réserves au sujet de son influence sur Quintilien ; mais, d'autre part, on s'est ingénié dans Quintilien, à retrouver Palémon entre les lignes. Il y a d'abord l'hypothèse de Fabricius[1] : l'homme illustre qui fait naïvement dériver *stella* « étoile » de *stilla* « goutte »[2] serait Palémon et Quintilien aurait voulu lui éviter la honte de le nommer. On a pensé aussi que dans les conseils aux parents sur le choix d'un maître, « *praeceptorem eligere sanctissimum quemque*[3] », il y aurait, par une sorte d'antiphrase, une allusion à Palémon[4]. Cette opinion est d'autant plus raisonnable qu'elle s'appuie sur d'autres passages analogues[5]. Devant tant de redites, on pouvait conclure en effet que ce souci était dicté à Quintilien par sa propre expérience d'élève. Enfin on avait conclu parfois, assez aventureusement, du passage « *nostri praeceptores seruom*, *ceruom* u *et* o *litteris scripserunt* » que Quintilien faisait allusion à Palémon[6].

En tout cas, le papyrus publié par M. Milne apporte, lui, une preuve tangible que Palémon se survit comme grammairien au IIe siècle. Non seulement il se survit obscurément dans les milieux érudits, mais son ouvrage est journellement pratiqué à l'école.

Enfin le temps ayant effacé la réputation de Palémon en tant qu'homme, son influence demeure toujours vivace et sa réputation semble grandir à l'époque du Bas-Empire. Sans parler des

---

1. Cf. Quint., Édit. Bonnell, Leipzig, Teubner 1846, *Index nominum proprio rum*, t. 2, p. 298.
2. Quint., *Inst. or.*, I, 6, 35.
3. Id., *Ibid.*, I, 2, 5.
4. Cf. Gwynn, *Roman education from Cicero to Quintilian*, p. 192.
5. Cf. « *Iam si minor in eligendis custodum et praeceptorum moribus fuit cura, pudet dicere in quae probra nefandi homines isto caedendi iure abutantur* » *Inst. or.* I, 3, 17. De même pour le choix des rhéteurs : « *quorum imprimis inspici mores oportebit... quod magis necessariam eius rei mentionem facit aetas ipsa discentium* » *Ibid.*, II, 2, 1-5. « *Nam ut absit ab ultimis uitiis ipse ac schola, ne praecipiendum quidem credo* » *Ibid.*, II, 2, 15.
6. Cf. Colson, *M. Fabii Quintiliani Institutionis Oratoriae Liber* I, Cambridge, University Press 1924, p. x.

emprunts qu'ils lui font en fraude, les grammairiens du IVe siècle le citent beaucoup et sans hésitation. Loin d'être noté d'infamie par des empereurs eux-mêmes douteux, il reçoit les éloges d'un Père de l'Église[1]. C'est presque une apothéose.

Jean COLLART.

---

1. Cf. Hieron., *Chron.*, Ol. CCVI = 48 après J.-C. « *Palaemon Vicetinus insignis grammaticus Romae habetur.* »

NOTES ET DISCUSSIONS

Julius Firmicus Maternus, *De errore profanarum religionum*, trad. nouvelle avec texte et commentaire par Gilbert Heuten ; 211 p. in-8° ; Bruxelles, Editions de la Revue de l'Université de Bruxelles, 1938.

C'est une heureuse idée que cette édition, et il faut en louer M. G. Heuten. L'ouvrage de Firmicus Maternus est une source unique de renseignements précieux sur les religions païennes pratiquées à son époque, et notamment sur les mystères, comme il nous renseigne aussi sur le christianisme contemporain. Sans doute son information est-elle de seconde main, assez bornée, et sans critique — même la plupart de ses citations scripturaires sont tirées de Saint-Cyprien [1] — sans doute, se laisse-t-il entraîner à des amplifications oratoires superflues ; ces défauts, qui du reste sont ceux de tous les apologistes, n'empêchent pas que le *De errore profanarum religionum* tienne une place éminente parmi les traités de même nature.

On connaît l'histoire du texte. Conservé par un unique manuscrit, mutilé et en partie illisible, il fut publié pour la première fois en 1562 par Mathias Flacius Illyricus de Minden. Cette édition princeps, établie avec négligence, était déparée par toute sorte de fautes. De plus, après sa publication, le manuscrit se perdit, et les éditeurs qui reprirent l'œuvre de Flacius n'eurent d'autre ressource que la critique conjecturale pour l'améliorer. Certains s'y employèrent avec bonheur, entre autres Wower [2], jusqu'au jour où Bursian retrouva le manuscrit du *De errore* à la Bibliothèque Vaticane, où il figure sous la cote Cod. Vatic. Palat. Latin. 165, et en donna une nouvelle édition. Depuis la critique ayant retrouvé une base solide, s'est évertuée à améliorer la lecture, ou à corriger les erreurs de ce manuscrit : tous ces travaux ont abouti à l'édition donnée par Konrat Ziegler dans la collection Teubner en 1907. Celle-ci est faite avec un soin remarquable, et fournit au lecteur tous les éléments de documenta-

1. V. préface de cette édition, p. 22.
2. Voir le préface de l'édition de K. Ziegler, p. v et suiv.

tion qu'il peut souhaiter : préface abondante (XLI pages), dans laquelle sont débattues les questions relatives à l'établissement du texte : éditions et travaux critiques, tradition manuscrite, clausules, examen des *loci difficiliores*, problèmes de critique et d'exégétique ; texte qui s'accompagne d'un apparat critique comprenant outre les variantes du manuscrit, la mention de nombreuses conjectures, et des éléments de discussion, et aussi l'indication des passages cités, et les rapprochements avec l'autre œuvre de Firmicus, la *Mathesis* (p. 1-83) ; *indices* : index scriptorum (p. 84) ; index nominum (p. 85-119) ; syntactica (p. 120). Enfin deux planches illustrent l'édition, une des plus complètes et des plus soignées de la bibliotheca Teubneriana.

M. Gilbert Heuten s'est donc contenté de reproduire le texte de Ziegler, modifié en quelques endroits. Il l'a débarrassé de l'apparat critique, des rapprochements et citations, se bornant dans les cas où il se sépare de son devancier, à justifier par une très brève note la leçon adoptée. Le procédé ne me semble pas très heureux : quiconque en effet voudra se rendre compte de l'état du texte devra recourir à l'édition de Ziegler, qui seule lui fournira les moyens de se faire un jugement sur la tradition. Sans doute M. Heuten a-t-il jugé qu'après Ziegler il ne restait plus rien à faire. Je n'en suis pas tellement sûr. Par réaction contre l'édition de Halm, qu'il juge avec une extrême sévérité (Préf., p. VIII), Ziegler, s'appuyant sur l'exemple donné par Kroll et Skutsch dans leur édition de la *Mathesis*, et dans leurs articles du Rheinisches Museum [1] et de la Berliner Philologische Wochenschrift [2], se montre souvent d'un conservatisme excessif vis-à-vis de la tradition manuscrite, et maintient des leçons difficilement justifiables soit au point de vue de la grammaire, soit au point de vue du sens. Ainsi par ex., ch. III, 1 fin :

« Sic annuis sacris cum honore terrae istius funeris pompa « componitur, ut, cum persuaderetur hominibus quod colant ter- « ram, miseri funeris venerentur exitium.

La succession des temps est singulière : ut, cum *persuaderetur* ...quod *colant*... *venerentur*. Ziegler, qui, dans ses syntactica, cite ce passage parmi ceux où il relève une « consecutio temporum irregularis » [3], a soin aussi de nous indiquer dans l'ap-

1. F. Skutsch, *Rh. Mus.*, LX, p. 262 sqq.
2. W. Kroll, *Berl. Phil. Woch.*, XVII, p. 1481.
3. Du reste aucun des autres exemples cités par lui n'est comparable à celui-là : p. 8, 15 (ch. III, 3) : *uellem nunc mihi respondeant*, tournure bien connue due à l'élimination progressive du subjonctif présent dans l'expression de l'irréel. — P. 10, 6 (ch. IV, 1) l'exemple repose sur une erreur d'interprétation : *Iunonem*

parat les doutes et les corrections qu'il a suggérées. M. Beuten, tout en adoptant sans commentaire le texte donné plus haut, traduit : « Ainsi dans les cérémonies annuelles en l'honneur de la terre, on organise un pompeux enterrement ; et on fait croire aux hommes qu'ils honorent la terre, quand ils célèbrent ces misébrales funérailles », ce qui suppose, si je ne m'abuse un texte qui serait « *ut persuadeatur* hominibus *quod colant* terram, *cum* miseri funeris venerentur exitium ». Double correction implicite, dont rien n'avertit le lecteur dans le texte, et que n'accompagne aucune note dans le commentaire : c'est vraiment trop de fidélité apparente, et trop de sobriété.

Ch. IV., 3 : Erubescite o miseri summitatem : aliter vos deus fecit.

M. Heuten traduit : « Rougissez tant que vous pouvez, malheureux ! Dieu vous a faits autres. »

Il faut avouer que l'accusatif *summitatem*, et le sens qui lui est donné « tant que vous pouvez » sont de nature à surprendre. Y a-t-il un autre exemple de *summitatem* avec valeur adverbiale ? M. Heuten n'en dit rien. Ziegler note au moins dans l'apparat :

---

sane ne et hinc deesset incestum, Iouis uolunt ex sorore coniugem factam ; Ziegler n'a pas vu que le *deesset* est amené par *factam* (esse), et que par conséquent la consecutio temporum est régulière. — P. 23, 10 (ch. VII, 9) : *Quid sibi uolt ista persuasio, ut diuinis rebus funestae calamitatis ordo societur ? ut natura siderum quam deus summus certis legibus fecit, mortalis calamitatis luctibus iungeretur ?* Ici l'Imparfait *iungeretur* a été amené par le voisinage de *fecit* qui le précède. — P. 36, 15 (ch. XV, 3) : *Sed nec seruauit aliquando, nec profuit, et quid se maneat ex urbium in quibus fuit casibus vidit :* emploi tout à fait normal où *maneat* sert à indiquer un événement qui n'est pas encore accompli, tandis que *maneret* indiquerait qu'il s'est produit. C'est à tort que M. Heuten traduit : « Mais il ne préserva jamais rien, ni ne servit jamais à rien, et aux malheurs qui frappèrent les villes où il se trouvait, *il dut reconnaitre quel sort lui était réservé* ». Le sens est « et aux malheurs qui frappèrent les villes où il se trouvait, *il put voir le sort qui l'attend* ». C'est ce que démontre clairement la suite du passage : « *Dilatum est Palladium ab incendio, non liberatum. Stat sententia. manet poena, ignis imminet, ignis urget, quem uitare non poterit.* » Le châtiment n'est pas encore venu. — C'est une explication de même nature qui vaut pour le dernier exemple, p. 69, 5 (ch. XXVI, 4) : *Ideo se per omnes formas multiplici diuersitate conuertit* (sc. *diabolus*), *ideo se diuersi generis callidate composuit, ut variis ac multiplicibus fraudibus homines inretitos interimat.* L'opposition entre *composuit* et *interimat* exprime le même rapport qu'entre *uidit* et *maneat :* le diable continue à perdre les hommes, et le présent exprime le résultat actuel et permanent d'un acte préalablement accompli. M. Heuten a supprimé l'opposition en traduisant : « Dans cette intention, il *change* sans cesse et prend toute les formes, il *modifie* son apparence par des ruses de toute espèce pour prendre les hommes aux filets de ses mensonges nombreux et variés, et les faire damner ». Ainsi donc l'exemple du ch. III, 1 se présente dans des conditions d'isolement qui le rendent plus que suspect, et l'obscurité du passage est un autre indice — sémantique celui-là — qui vient confirmer l'hypothèse de la corruption.

10 supinitatem *vel* sublimitatem *Wo*, insanitatem *vel* stupiditatem *Oe*, *at cf. Arnob. I 25, VII, 36.*

Ainsi il a cru devoir indiquer les quatre suggestions proposées par Wower et Oehler, et renvoyer, pour justifier *summitatem*, à Arnobe. A vrai dire les passages invoqués de cet auteur ne me semblent pas très pertinents. Le premier dit :

Deum principem, rerum cunctarum quaecumque sunt dominum, summitatem omnium summorum obtinentem, adorare, obsequio uenerabili inuocare, in rebus fessis totis ut ita dixerim sensibus amplexari, amare, suspicere, execrabilis religio est et infausta..... ?

Et voici le second :

.... nos inconueniens ducimus, quin immo incredibile iudicamus, eos, qui gradibus mille genus omne uirtutum perfectionis transierint summitate, in uoluptatibus habere atque in deliciis <iis> esse res eas quas homo sapiens rideat...

Que résulte-t-il d'autre de ces citations sinon que la langue de l'Église connaît *summitas* pour désigner la « perfection suprême » ? Ceci n'est pas une nouveauté ; et aucun de ces deux textes n'a de rapport avec l'emploi de *summitatem* dans la phrase de Firmicus. Mais, en tout cas, Ziegler a flairé la difficulté, et s'il ne l'a pas résolue, il a pris soin d'en avertir ses lecteurs. Je n'ai pas de solution à proposer ; je tiens, jusqu'à plus ample informé, la traduction de M. Heuten pour fautive ; j'aurais voulu qu'il me fournît, dans une note, le moyen de m'y rallier.

Ch. XV.3 : Ab utroque enim loco homines liberant, et translatum est ne humano flagraret incendio.

Traduction : En effet, ce furent des hommes qui l'emportèrent (scil. le palladium) de chacun des deux emplacements pour qu'il ne fût pas consumé par un feu que les hommes avaient allumé.

M. Heuten traduit implicitement comme s'il y avait *liberarunt*, correction introduite par Bursian et par Halm, et qui semble nécessaire, rien ne justifiant une différence de temps entre la première proposition, et la seconde, où on lit *translatum est.* Il s'agit d'une banale faute d'haplographie. Ziegler, tout en maintenant *liberant* par soumission à Skutsch, a soin d'indiquer la correction ; M. Heuten n'en dit rien.

Ch. XX. 7 Supra homines erigitur, et a terrena fragilitate separatus, caelestium se rerum societate coniungit.

Traduction : « Il s'élève au-dessus des hommes, il échappe à la fragilité humaine, il s'associe à la compagnie des objets célestes...

Ce qui correspond à un texte : *se rerum societati coniungit* que du reste on attend : j'ai vainement cherché dans le Thesaurus, une construction de *coniungere* avec l'ablatif. Ziegler a prévu la réaction du lecteur ; aussi note-t-il dans l'apparat : *ne* societati *scribere malis*, cf. 66, 25. Le rapprochement du reste ne m'a pas semblé plus probant que ceux que j'ai rappelés plus haut. Voici le passage (ch. XXV, 4) :

Ideo ex genere Abrahae descendens Maria uirgo dei concipit (concepit *Bursian*, *Halm*), ut supra dictorum hominum soboles inmortalis societatis uinculo iungeretur, ut sic humanum genus per hominem pariter et deum aequata societatis comparatione coniunctum ad immortalitatis imperium oboedientiae merito perueniret.

La phrase n'est pas très claire, comme il arrive souvent chez Firmicus quand il se lance dans des considérations abstraites. Voici la traduction qu'en donne M. Heuten :

« C'est pourquoi Marie, descendante d'Abraham, vierge de Dieu, a conçu[1], pour que la descendance des hommes dont j'ai parlé soit[2] unie par une seule chaîne d'alliance éternelle, et que l'humanité, unie dans une association répartie avec équité, par cet homme et en même temps par Dieu[3], parvienne[4] par le mérite de son obéissance au royaume de l'immortalité. »

Il en résulte que le traducteur considère justement *aequata societatis comparatione* comme un « ablatif de manière », autrement dit comme un instrumental qualifiant *coniunctum* ; et que l'expression *aequata societatis comparatione coniunctum* veut dire « unie par une répartition équitable dans l'alliance », et non pas « unie à une répartition », ce qui n'aurait aucun sens. Là encore, le rapprochement invoqué par Ziegler est inopérant, et le maintien de l'ablatif *societate* n'est justifié par rien.

S'il arrive au nouvel éditeur d'être à mon gré trop fidèle à Ziegler, inversement, il est des cas où je m'explique mal les raisons qui l'on fait s'en écarter. Ainsi ch. II, 6 : *hanc uolunt esse mortem Osyridis cum fruges redeunt*, je ne comprends ni la leçon *redeunt*, ni la note critique qui l'accompagne : recondunt

1. Ici encore, M. Heuten adopte implicitement la conjecture nécessaire *concepit*.
2. J'aimerais mieux : fût.
3. Traduction très contestable de : *per hominem pariter et deum* qui veut évidemment dire « grâce à un homme qui était également un dieu ».
4. Ou plutôt : parvînt.

Reifferscheid : reddunt *P* redduntur *Wower* condunt *Bursian* recidunt *Oehler.*

La traduction « ils assurent que la mort d'Osiris se produit lorsque les moissons sont engrangées » semble correspondre à un texte *condunt*, *conduntur* ou *recondunt*, *reconduntur*. Ziegler adopte la conjecture de Reifferscheid *recondunt*. D'où vient le *redeunt* de M. Heuten ? Est-ce une conjecture personnelle ? Elle aurait besoin alors d'être justifiée, car le sens « sont engrangées » donné au verbe est sans exemple, et difficilement justifiable [1].

La traduction du traité de Firmicus est chose difficile ; l'apparente clarté de la phrase dissimule souvent des ambiguïtés et des obscurités redoutables ; la langue présente bien des tours déconcertants : les modes et les temps y sont souvent confondus, sans qu'il soit toujours possible de discerner si la faute en revient à l'auteur lui-même, ou au copiste [2] — le choix de la clausule

---

1. Il y a aussi quelques fautes d'impression ; ainsi p. 45, l, 1 de l'apparat, lire : *1. ignitam* au lieu de *2. ignitam* ; p. 53, l. 2 et 4 de l'apparat lire *15* et *25* au lieu de *20* et *30* ; p. 55 l. 1 de l'apparat lire *2* au lieu de *1* ; p. 61, § 4, l. 19 lire : *vilico* au lieu de *villico*, et *ad* au lieu de *de* ; p. 88, l. 9 du chapitre XIX lire *projeté* au lieu de *protégé* ; p. 90, § 6, l. 9 lire *veillant* et non *veillants* ; p. 125, § 13, avant-dernière ligne, l. *bestiam* et non *bestian*.

2. Ainsi par exemple XIX, 2 : Tunc *orietur* nobis ueri luminis gratia, tunc se nobis lucis auctor *insinuat*, tunc uerum lumen et accipere *possumus* et uidere. M. Heuten traduit justement, semble-il, *possumus* comme un futur : « Alors se *lèvera* à nos yeux la grâce de la lumière véritable, alors nous *pourrons* recevoir la vraie lumière et la contempler. » (La phrase *tunc.... insinuat* a été omise dans la traduction.)

Confusion des modes, ch. XVII, 1 : Solem dici uoluerunt *non quia solus est....* sed ideo Sol appellatur *quia*, cum ortus fuerit, obscuratis ceteris sideribus *luceat* solus. — Emploi de *quod* avec le subjonctif après *dicere* au lieu de la proposition infinitive, ch. XVIII, 4 : *Quod* autem consecratis hominibus a deo panis iste *praestetur*, per Esaiam dicit spiritus sanctus, que M. Heuten traduit par : « l'Esprit-Saint déclare par la bouche d'Isaïe que ce pain *sera donné* aux hommes qui se seront consacrés à lui. » *Praestetur* doit-il, selon lui, s'interpréter comme un futur ? au ch. XXII, 1 : *tunc a sacerdote omnium qui flebant fauces unguentur* « alors le prêtre frotte d'un baume la gorge de tous ceux qui ont pleuré », la forme *unguentur* est-elle, comme l'indique l'index de Ziegler, l'indicatif présent d'un verbe *ungueo* (cf. dans ce même chapitre : nam *quod olore perunguentur fauces*, avec une forme *olor* vulgaire au lieu de *odor*, sous l'influence de *olēre*) ? Il y a chez Firmicus quelques formes peu classiques : ainsi XVIII, 6 *fulgis* pour *fulgēs*, d'un ancien *fulgō* bien attesté par ailleurs ; XX, 1 ; XXIV, 3 *feris* = fers, XXIII, 3 *proferis* = profers, qui présentent le passage attendu de la conjugaison athématique à la conjugaison thématique, et qui se retrouvent CIL XIII, 1183 et dans de nombreux passages de l'Itala, cf. Rönsch *Itala u. Vulgata*, p. 286 ; mais je n'ai pas trouvé d'autre exemple de **ungueo*, et les formes romanes remontent à *ungĕre*, cf. Meyer-Lübke, Roman. Etymol. Wörterbuch, 3e éd., n° 9069. **Vngueō* aurait-il été créé sous l'influence de *urgeō* ; ou bien faut-il corriger *unguentur* en *unguontur* ou *unguen<tan>tur* ? — Confusion des temps encore ch. XXV, 1, si l'on en croit M. Heuten qui traduit le texte : cum hominem primum, id est Adam, ad imaginem suam deus faceret, certam illi mandatorum dedit legem par » Lorsque Dieu *eut créé* à son image Adam, le premier homme, il lu

semble avoir déterminé certaines de ses fluctuations — ; le sens des termes abstraits ne laisse difficilement préciser ; les citations des textes scripturaires posent également des problèmes, la traduction latine citée par Firmicus présentant des divergences notables avec le texte de la version grecque des Septante, ou avec le texte de la Vulgate : Je n'en veux citer que deux exemples ; le premier se trouve dans le chapitre XIX, 3 ; c'est une citation de Joel II, 15 et suivant. Je donne le texte grec en face du texte latin en mettant en italique dans celui-ci les différences les plus importantes :

15 Σαλπίσατε σάλπιγγι ἐν Σιὼν, ἁγιάσατε νηστείαν, κηρύξατε θεραπείαν,	Canite tuba in Sion, sanctificate ieiunium, *et indicite* curationem,
16. συναγάγετε λάον, ἁγιάσατε ἐκκλησίαν, ἐκλέξασθε πρεσβυτέρους, συναγάγετε νήπια θηλάζοντα μαστοὺς, ἐξελθέτω νυμφίος ἐκ τοῦ κοιτῶνος αὐτοῦ καὶ νύμφη ἐκ τοῦ παστοῦ αὐτῆς	aggregate populum, sanctificate ecclesiam, excipite maiores natu, colligite paruulos lactantes. Procedat sponsus de cubiculo suo, et sponsa de thalamo suo.

imposa l'observance de règles formelles. » Mais ici, je crois que mieux vaut comprendre « En créant le premier homme... ». Il n'y a pas antériorité, mais simultanéité. — Mélange injustifié du présent historique et du parfait, ch. XXVII, 3 : De cataclysmo humanum genus arca *liberauit* ; Abraham ligna unici filii humeris *imponit* ; de Aegypto recedentem dei plebem lignea uirga *protexit* ; lignum dulcem saporem amaris Marae fontibus *reddidit* ; lignea uirga ex spiritali petra salutaris unda *profertur*, et ut Amalec *uinceretur*, circa uirgam Moyses expansis manibus extenditur, etc., M. Heuten traduit partout, avec raison, par des parfaits. Confusion des temps, XXVIII, 2 si l'on suit Ziegler qui imprime, *persuadente Skutsch*, : Facinus tuum plurimos *damnat*, plurimos *perdet* et per omnem substantiam generis tui fecunda poena *diuiditur* ; que M. Heuten, embarrassé évidemment, traduit par « Des foules d'hommes *sont damnés* et *seront encore perdus* par ton sacrifice, et le châtiment *s'étend* à tout l'ensemble de ta race. » Mais il est tout à fait vraisemblable, pour ne pas dire tout à fait sûr, qu'il faut lire *perdit* avec les éditeurs anciens. Cf. encore XXVIII, 13, dans la citation de l'Apocalypse, Si quis *adorat* bestiam.... *bibit* ipse de uino irae dei... et *punietur*... que M. Heuten traduit : « Si quelqu'un adore la bête... il *boira* lui aussi du vin de la colère de dieu,... et *il sera puni* ; c'est-à-dire *bibet* qui correspond au πίεται du grec (*bibet* dans Cyprien, ad Fort. 3, et dans la Vulgate), comme *punietur*, également dans Saint-Cyprien, à βασανισθήσεται (*cruciabitur* Vulg.) — Par contre, je ne suis pas d'accord avec lui sur la valeur des subjonctifs dans la phrase du ch. XXVII,8 : Neminem apud idola profusus sanguis *inueniat*, et ne cruor pecudum miseros homines aut *decipiat aut perdat*, polluit sanguis iste, non redemit, qu'il rend par : « Puisse personne n'être racheté par le sang répandu auprès des idoles, puissent de pauvres hommes ne pas continuer d'être trompés et damnés par le sang des victimes ! Ce sang les souille au lieu de les racheter... ». Il n'y a pas là, selon moi, d'optatif ; et le sens : « Que le sang répandu auprès des idoles n'y trouve personne (c.-à-d. qu'on ne voie personne autour du sang répandu auprès des idoles), et, pour que le sang des victimes n'aille pas tromper ou perdre les pauvres humains, sachez que ce sang souille au lieu de racheter... »

La traduction donnée par Firmicus du § 15 est empruntée à Saint-Cyprien, *testim.* 2, 19 : *sancite* (*sanctificate* Hartel) *ieiunium et praedicate curationem* et se trouve aussi dans Tertullien, *Ieiun.* 16. La Vulgate au contraire au lieu de *praedicate curationem* donne *uocate coetum*, et saint Jérôme note à ce propos : *et uocate coetum siue curationem, ut per paenitentiam nostra peccata curemus.* Le passage est obscur : *interpretatio incerta* dit justement le Thesaurus, IV, 1476, 72 s. u. *curatio.* M. Heuten traduit : « Sonnez de la trompette à Sion, consacrez un jeûne *convoquez une assemblée*, assemblez le peuple, sanctifiez l'assemblée, *faites venir les anciens*, etc. »

La traduction « convoquez une assemblée » répond moins au texte de Firmicus *indicite curationem* qu'à celui de la Vulgate *uocate coetum.* Nous sommes en présence de deux versions divergentes que saint Jérôme essaie tant bien que mal de concilier dans la glose ; *et uocate coetum siue curationem.* Mais il n'y a aucun exemple de *curatio* au sens de « assemblée ». Je ne prétends pas résoudre le problème : peut-être le traducteur a-t-il eu raison de traduire comme il l'a fait ; mais j'aurais voulu qu'il nous éclairât sur les raisons de son choix. Et plus bas, je ne sais pas non plus si *faites venir* correspond bien à *excipite*, ἐκλέξασθε.

Plus loin, ch. XXVIII, 4, c'est une citation de la lettre de Jérémie (Baruch, VI, 5 et suiv.) qui présente mainte divergence avec avec le grec :

5...Εἴπατε δὲ τῇ διανοίᾳ· Σοὶ δεῖ προσκυνεῖν, Δέσποτα·	...Dicite autem in corde uestro « Tibi oportet adorare, Domine[1]. »
6. ὁ γὰρ ἀγγελός μου μεθ' ὑμῶν ἐστιν, αὐτός τε ἐκζητῶν τὰς ψυχὰς ὑμῶν.	Angelus *autem* meus uobiscum est, *lege autem exquiram* animas uestras.
7. Γλῶσσα γὰρ αὐτῶν ἐστι κατεξυσμένη ὑπὸ τέκτονος, αὐτά τε περίχρυσα καὶ περιάργυρα, ψευδῆ δ' ἐστὶ καὶ οὐ δύνανται λαλεῖν.	Lingua eorum polita <a> fabro, ipsa etiam inaurata et inargentata falsa sunt et non possunt loqui.
8. Καὶ ὥσπερ παρθένῳ φιλοκόσμῳ λαμβάνοντες χρυσίον,	Et sicut uirgini ornatum amanti accepto auro

1. « *In sensu autem tibi debet adorari, Domine* », Cyprian., *De domin. orat.* 5.

9. κατασκευάζουσι στεφάνους ἐπὶ τὰς κεφαλὰς τῶν θεῶν αὐτῶν. Ἔστι δὲ καὶ ὅτε ὑφαιρούμενοι οἱ ἱερεῖς ἀπὸ τῶν θεῶν αὐτῶν χρυσίον καὶ ἀργύριον, εἰς ἑαυτοὺς καταναλοῦσι,	*fabricati sunt* coronas supra capita deorum suorum. Est autem quando *subtrahent* sacerdotes a diis suis aurum et argentum et *erogant* illud in semet ipsos ;
10. δώσουσι δὲ ἀπ' αὐτῶν καὶ ταῖς ἐπὶ τοῦ στέγους πόρναις. Κοσμοῦσί τε αὐτοὺς ὡς ἀνθρώπους τοῖς ἐνδύμασι, θεοὺς ἀργυροῦς καὶ θεοὺς χρυσοῦς καὶ ξυλίνους.	dabunt etiam ex ipso et prostitutis meretricibus ornantque illos ut homines uestimentis, deo argenteos et aureos et ligneos.

et plus loin

21. Ἐπὶ τὸ σῶμα αὐτῶν καὶ ἐπὶ τὴν κεφαλὴν αὐτῶν ἐφίπτανται νυκτερίδες, χελιδόνες, καὶ τὰ ὄρνεα, ὡσαύτως δὲ καὶ οἱ αἴλουροι.	Supra corpus *eius* et caput uolitant noctuae et hirundines et aues similiter (*le reste n'est pas traduit*)
31 ὠρύονται δὲ βοῶντες ἐναντίον τῶν θεῶν αὐτῶν ὥσπερ τινὲς ἐν περιδείπνῳ νεκροῦ	Rugiunt autem clamantes contra deos suos sicut *in gehenna mortui.*

Dans quelle mesure le texte livré par le manuscrit de Firmicus est-il correct ? Les différences avec le grec sont-elles accidentelles ou volontaires ? Je vois qu'aux §§ 9 et 10 Flacius a proposé de lire *erogabunt ornabuntque* ; que, au § 21 Bursian et Halm lisent *eorum* au lieu de *eius,* et que Bursian ajoute après *similiter* <*et cattae*>. Peut-être pourrait-on aller plus loin, et songer à réduire les divergences des §§ 6 et 10, où ni *lege autem exquiram* ne correspond à αὐτός τε ἐκζητῶν, ni *subtrahent* à ὑφαιρούμενοι. Je soupçonne que dans les deux cas il faut lire des participes : *exquirens*, *subtrahentes*. La seconde correction ne fait aucune difficulté, la corruption de *subtrahentes sacerdotes* en *subtrahent sacerdotes* s'expliquant par une haplologie banale ; la seconde est plus compliquée mais explicable aussi ; il suffit d'admettre que *lege autem* est un impératif recommandant de lire la variante *exquiram* au lieu de *exquirens.* Et le sens de la citation s'en trouve considérablement amélioré. Car j'avoue n'être guère satisfait de la traduction : « Car mon ange est avec vous, et j'éprouverai vos âmes selon la loi », « Mais il arrivera que les prêtres enlèvent l'or et l'argent à leurs dieux et se les attribuent à eux-mêmes ; ils en donneront aussi à des prostituées. » — Reste pourtant un passage où la différence entre le

grec et le latin me paraît irréductible : c'est le *sicut in gehenna mortui* en face de ὥσπερ τινὲς ἐν περιδείπνῳ νεκροῦ.

Il est évident à propos de quelques citations glissées dans le texte, qu'on ne peut demander à l'éditeur de Firmicus de résoudre les épineux problèmes que posent les rapports de l'Itala avec la Vulgate ; peut-être, sans les résoudre, aurait-il été utile de les signaler d'un mot, soit dans l'apparat, soit dans le commentaire. Le texte et la traduction ont souvent un aspect de certitude trompeur ; ainsi, dans ce même chapitre, toujours dans une citation d'Ézéchiel, rien ne nous avertit que *conflabantur, sentiebant* est une correction de Bursian, le manuscrit portant : *conflabuntur, sentiebunt*.

J'ai indiqué plus haut quelques-unes des difficultés que présente la langue de Firmicus. En voici deux, je crois, qui ont échappé à M. Heuten ; je les signale, non pour me donner le malin plaisir de le corriger, mais pour montrer le caractère composite de cette prose où archaïsmes et néologismes se mélangent sans discernement :

Ch. XXV, 4 Sed deus Abrahae clarius a caeli sideribus promiserat regnum.

« Mais Dieu avait promis la royauté à Abraham plus clairement du haut des astres du ciel » (Heuten).

C'est méconnaître l'emploi, bien attesté à l'époque de Firmicus, du comparatif avec *ab*, cf. Thes. Ling. Lat. I 39, 40 et suiv., où le passage de Firmicus est cité l. 71, avec un passage comparable de la *Mathesis* 3, 7, 28 *ab omnibus cordatiores*, et le sens est « Mais Dieu avait promis la royauté à Abraham plus clairement que les astres du ciel. »

Ch. XXVII, 4 : Arborem suam diabolus consecrans intempesta nocte arietem in caesae arboris facit radicibus immolari.

« Le diable consacre son arbre, et, *dans les intempéries de la nuit*, fait immoler un bélier sur sa souche » (Heuten).

Faute d'avoir reconnu l'archaïsme *intempesta nocte*, le traducteur s'est mépris sur son sens. Le sens de la locution est donné par Aelius Stilon, dans Varron, *De Lingua Lat.* VI, 7 « intempestam Aelius dicebat cum tempus agendi est nullum », cf. Funaioli, *Grammaticae romanae fragm.*, I, p. 60, 10 et le sens est simplement « en pleine nuit », *inter uesperuginem et iubar*.

Il apparaît du reste que M. Heuten n'est pas très familier avec les questions de vocabulaire. Les listes qu'il donne dans l'appendice III, soit « de termes étrangers à la langue classique employés par Firmicus Maternus », soit « des éléments grecs de son vocabulaire », auraient besoin d'être corrigées et complé-

tées ; le sens donné aux expressions « mots poétiques » « archaïsmes » demanderait à être défini ; dans les mots grecs sont rangés indistinctement les emprunts et les transcriptions ; des mots donnés comme « mots de la bonne langue classique » sont attestés bien avant : ainsi *bacchari*, *barbarus* (et *barbaria*, *barbaricus*), *gymnasium*, *machina*, *machinor*, *paedagogus*, *plaga*, *pompa*, *scaena*, *theatrum*, *tragicus* (*tragoedus*, *tragoedia*, *tragicomoedia*), *tyrannus* sont dans Plaute ; *diadema* est dans Caton, *Orig.* 113 ; *chorus* dans Lucilius (*choragus*, *choragium* dans Plaute) ; et si Plaute n'a pas *cista*, il a *cistella* et *cistellaria* ; *murra* qui est attribué à la langue impériale est dans l'*Asinaria* v. 929, *murrinus* dans le *Poenulus* v. 1179, et dans le *Pseudolus*, v. 741. Ce n'est pas Firmicus qui a restitué l'orthographe *scaena* ; on a déjà la graphie *scaina* CIL I² 1794, et le mot pose un problème compliqué, qui n'intéresse pas seulement la graphie.

Dans le commentaire, à propos de l'expression *prope uesperam* (ch. VIII, 2, p. 159), il est dit que le sens temporel donné à prope est une « usage absolument post-classique ». C'est oublier l'existence de *propediem*, qui est déjà dans Plaute et dans Térence. — De même la note de la page 167 à propos de *aemulo stridore* est à refaire : « Dans la langue des écrivains chrétiens, dit M. Heuten, le sens du substantif *aemulus* a fortement évolué, au point de devenir synonyme de *hostis* (Tertullien, *Apologétique*, XXVII, 4 : *noster aemulus*, le démon), et de pouvoir remplir la fonction d'un adjectif signifiant « hostile, haineux » comme ici ou comme chez Tertullien encore (*Ibid.* II, 18, *aemula operatio*, activité haineuse). « Ce n'est pas dans la langue des écrivains chrétiens seulement que *aemulus* est devenu synonyme de *hostis* (ou plutôt de *inimicus*). Ce sens s'est développé largement dès le commencement de l'époque impériale, comme on le voit par l'article du Thesaurus, et il est possible d'en donner déjà l'amorce dans Plaute et dans Varron. Quand à rendre dans Tertullien, Apol. XXVII, 4 *noster aemulus* par « le démon », c'est paraphraser ou commenter l'expression, non la traduire.

Voici le texte : « Ille scilicet spiritus daemoniacae et angelicae paraturae, qui, noster ob diuortium aemulus et ob Dei gratiam inuidus, de mentibus uestris aduersus nos proeliatur... » que M. Vallette traduit exactement par : « C'est cet esprit de nature démoniaque et angélique, notre ennemi à cause de sa révolte, jaloux de nous, à cause de la grâce que Dieu nous accorde, qui nous fait la guerre... » — *Aemulus noster* est en apposition, comme *inuidus* (cf. August., *Ciu. Dei* 14, 3). Je ne

connais pas d'exemple de *aemulus* au sens de « démon » ; Tertullien, *An.* 20 dit *diabolus aemulus* (avec *aemulus* en apposition) ; Lactance, *Inst.* 2, 9, 11, *dei aemulus.*

Le texte de Firmicus pourrait donner matière encore à mainte controverse, mais à prolonger cet examen, je craindrais qu'on ne m'accuse d'avoir insisté trop longuement sur les points où le travail de M. Heuten est discutable, en négligeant ceux où il mérite l'éloge. Telle n'est pas mon intention. M. Heuten a fait œuvre courageuse et utile ; son introduction est claire et bien ordonnée, sa bibliographie, au courant ; sa traduction, si elle n'est pas toujours aussi littérale qu'il l'annonce et qu'on le voudrait, et si elle prête parfois le flanc à la critique, se lit avec facilité, ce qui n'est pas un mince mérite pour un texte de cette nature ; et le commentaire exégétique montre qu'il est bien informé des problèmes d'histoire des religions. Il a eu le mérite de donner le premier une version française fondée sur un texte le plus souvent bien établi. D'autres viendront après lui, qui, profitant de son effort, apporteront de nouveaux progrès ; et il faut souhaiter que son exemple soit suivi. Nous n'avons pas assez d'éditions commentées et traduites d'auteurs sacrés. Et surtout nous manquons d'une édition moderne des textes de l'Itala. Le projet que Denk avait formé semble abandonné ; depuis Rönsch, les études sur la langue de ces textes sont demeurées fragmentaires et insuffisantes. Il y a là pour de jeunes chercheurs un vaste champ d'exploration ; car il y a de la besogne pour plusieurs, amplement.

A. Ernout.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Greek Poetry and Life. Essays presented to Gilbert Murray on his seventieth Birthday 2 january 1936 ; Oxford, Clarendon Press, H. Milford, 1936 ; x-399 p. in-8°.

Pour son anniversaire, vingt-deux collègues ou élèves du Professeur Murray lui ont apporté, comme dans une fête de famille, une gerbe cueillie dans son jardin, le jardin de l'hellénisme. On ne peut que donner un résumé et une appréciation rapide de ces vingt-deux articles.

J. W. Mackail. *The epilogue of the Odyssey* (p. 1-13). Après avoir indiqué l'état actuel de la question, l'auteur distingue et commente les sept éléments de l'épilogue. Il propose de marquer la fin de l'épopée au v. 296, de ω, tandis que la suite, même si elle est faite de matériaux homériques, devrait être considérée comme la fin de la légende d'où est tiré le poème. L'explication, soigneusement documentée, est plausible.

H. L. Lorimer. *Gold and ivory in Greek mythology* (14-33). Deux notes substantielles et suggestives, sur Apollon Chrysocomas et Pélops. L'auteur y examine le rôle et la signification de ces matières précieuses, en étudiant les statues qui en sont décorées et les épithètes, où leur nom entre comme élément.

A. Blakeway. Dans *The date of Archilocus* (34-55), reprend tous les textes précédemment allégués (Hérodote, Clément d'Alexandrie, Eusèbe, Cicéron, Cornelius Nepos) et les témoignages qu'on croit pouvoir tirer des fragments du poète, pour proposer une chronologie prudente, qui va de 740-730 à 670-660, mais comporte encore des conjectures et des points d'interrogation.

H. T. Wade-Gery. *Kynaithos* (56-78). Cette étude infiniment ingénieuse, qui provoquera peut-être la curiosité plus que la conviction, s'appuie sur une scholie à Pindare, *Ném. II 1*, où il est dit que Kynaithos de Chio intercala de nombreux vers dans les œuvres homériques, composa l'*Hymne à Apollon* et récita des poème d'Homère à Syracuse vers 504. M. W. G. tient cette scholie pour véridique et s'efforce de démontrer qu'en effet vers cette date Kynaithos fit entendre à Syracuse les vers 1-5, 7-9, 14-72, 79-97, 99-127, 129-138, 179-298, 300-546 de l'*Hymne à Apollon*, dont il n'avait écrit lui-même que les vers 179-213.

H. J. Rose. *The ancient grief. A study of Pindar Fr. 133 (Bergk) 127 (Bowra)* (77-96). Ce fragment, si souvent discuté, rattaché à l'orphisme et au pythagorisme, contiendrait une allusion au meurtre de Zagreus par les Titans (παλαιὸν πένθος de Perséphone) et appartiendrait exclusivement à l'orphisme. L'interprétation, délicatement déduite, serait tout à fait séduisante, si l'on était sûr du sens des deux premiers vers.

J. L. Myres, dans Μηδίζειν : μηδισμός (97-105), montre que ces deux mots étrangement appliqués aux partisans de la Perse, étaient en usage avant l'avènement de Cyrus et remontent à l'époque où les Grecs d'Ionie, infidèles aux Mermnades, cherchèrent l'alliance des Mèdes. Par extension quand Cyrus incita les Grecs d'Ionie à trahir Sardes, les mêmes mots

furent employés, bien que le Perse Cyrus eût renversé l'empire des Mèdes. La démonstration, nourrie d'exemples, est persuasive.

A. W. Pickard-Cambridge. *The Niobe of Aeschylus* (106-120). Après avoir récapitulé les nombreux articles provoqués par le papyrus italien, l'auteur en donne deux restitutions avec apparat critique et commentaire. Une restitution fait du texte un monologue de Niobé (Norsa-Vitelli, Körte, Schmid), l'autre en fait un dialogue entre le coryphée et un personnage indéterminé (Reinhardt, Latte, Pfeiffer, Schadewalt). L'auteur prend parti pour la seconde hypothèse et pense, d'après un vase du Musée de Naples, que le personnage anonyme est Antiope, mère d'Amphion. Oset-on tout à la fois admirer la finesse de M. P. C. et déclarer qu'on reste indécis ?

J. D. Denniston. *Lyrics iambics in greek drama.* (121-144). Comme les exemples donnent à l'article toute sa valeur, on ne peut guère ici qu'en citer les divisions : dimètres et trimètres iambiques (avec leur fréquence comparée chez les trois Tragiques), tripodies et pentapodies, iambiques combinés avec d'autres mètres (comme les dochmiaques), terminaisons « impures », correspondance dans le lyrisme iambique (elle prévaut, malgré les résolutions, syncopes et longues facultatives).

A. S. Oven. *The date of the Electra of Sophocles.* (145-157). A la fois à cause du personnage de Chrysothémés et pour des questions de répartition des rôles qui comportent des parties lyriques, l'auteur pense que la pièce d'Euripide (413) est antérieure à celle de Sophocle (410). Hypothèse habilement défendue, mais non certitude.

R. W. Livingstone. *The exodos of the Œdipus tyrannus* (158-163) est une étude nuancée de la psychologie d'Œdipe après le suicide de Jocaste et son aveuglement volontaire.

T. B. L. Webster. *Sophocles. Trachiniae* (164-180) est une analyse de la pièce, destinée à montrer comment un Athénien instruit pouvait l'interpréter au point de vue des caractères, de l'ironie dramatique et de la correspondance des scènes.

A. M. Dale. Dans *Lyrical clausulae in Sophocles* (181-205) montre l'importance des fins de strophe et examine leur structure.

D. L. Page. *The elegiacs in Euripides, Andromache* (206-230). Comme ces 7 distiques chantés par Andromaque ne peuvent être rattachés ni aux épigrammes funéraires ni aux thrènes antérieurs, l'auteur — dérivation perspicace et qui serait plus frappante si ces poèmes n'étaient pas perdus — en voit le modèle dans les chants accompagnés de flûte des poètes doriens Echembrotos, Sacadas, Clonas etc. Il étudie ensuite la structure, le style, les rapports avec le vocabulaire homérique et les particularités métriques. Il place la pièce entre 424 et 428.

C. Bailey. *Who played Dicaeopolis?* (230-240). En s'appuyant adroitement sur l'emploi anormal de la 1re personne du singulier dans les vers 377-82 et 502-03 des *Acharniens* et sur le fait que des poètes tragiques et comiques, dont Aristophane, passent pour avoir joué des rôles dans leurs pièces, M. C. croit qu'Aristophane lui-même a joué Dicéopolis, au vu et su de tout le monde.

M. Platnauer. *Antistrophic variation in Aristophanes* (241-256). Recherches méthodiques et fructueuses pour établir les divergences permises dans la correspondance antistrophique et les principes auxquels elles sont soumises, principes assez fermes pour permettre des corrections de texte.

E. Fraenkel. *Dramaturgical problems in the Ecclesiazusae* (257-276).

Ces problèmes, habilement posés et résolus, concernent le décor de fond, la place des acteurs dans la scène de la Jeune et de la Vieille, la répartition de certaines répliques, et, à la fin de la pièce, l'identification du maître de la servante, qui serait Chrémès et non Blépyros.

W. R. Halliday. *Some notes on the treatment of disease in antiquity* (277-294). Histoire attrayante et instructive des cures et guérisons dans l'antiquité, qu'elles soient opérées par la médecine, la chirurgie, la magie (les papyrus sont invoqués) ou la religion.

E. Lobel. *A tragic fragment* (295-298). Restes de deux colonnes d'un rouleau du 1er s. après J.-C. ; trimètres iambiques (dialogue entre un héraut, semble-t-il, et une femme), et système anapestique prononcé par une femme. La situation semble la même que dans les *Troyennes* d'Euripide. Un héraut vient chercher une captive, qui part en se lamentant avec son fils. Il ne peut guère s'agir que d'Hécube ou d'Andromaque. Publication excellente et sobre, dans la manière habituelle de l'auteur.

T. H. Higham. *Teliambi. A review of « mousetailed » alias « miuric » hexameter verse* (299-324). C'est une étude documentée sur ces hexamètres, d'après les rares exemples que nous en possédons, tout spécialement *P. Oxy. 15 et 1795*. L'auteur semble avoir raison contre P. Maas en défendant à propos de ces papyrus, les indications chronologiques données par la paléographie. Mais P. Maas paraît plus près de la vérité en jugeant ces deux textes très médiocres. On y trouve en effet, tour à tour une grâce banale et conventionnelle, une mélancolie de romance sentimentale, un épicurisme de pacotille et le reste à l'avenant.

C. M. Bowra, dans *Erinna's lament for Baucis* (325-342), réédite le papyrus italien avec les restitutions de ses prédécesseurs et les siennes propres, un apparat critique, une traduction, un commentaire fourni et des remarques plus générales sur la langue, le style, le titre et la longueur du poème.

E. A. Barber. *The lock of Berenice : Callimachus and Catullus* (343-363) Après Scaliger, mais mieux armé que lui, grâce aux trouvailles papyrologiques et aux bribes de la tradition indirecte, qu'il reproduit ; sachant d'ailleurs, que Callimaque pille Homère, et qu'il est à son tour pillé par ses successeurs, M. B. édite, en face des 94 vers de Catulle, 94 vers grecs, dont une trentaine de Callimaque et le reste de sa composition. Il les fait suivre d'un commentaire où il indique ses sources. Contrefaçon distinguée d'humaniste virtuose.

E.R. Dodds. *Telepathy and clairvoyance in classical antiquity* (364-385). On y trouve, dans la première partie, un curieux exposé des idées de Démocrite, d'Aristote, de Posidonius et des Néoplatoniciens sur la télépathie, la transmission de la pensée et les phénomènes occultes de ce genre ; dans la seconde partie, un examen de cas spéciaux tirés des oracles de Delphes ou de Dodone et des songes d'Epidaure. *P. Oxy 1381* est invoqué.

Un beau portrait du Professeur Murray et trois jolis distiques grecs de M. B(owra) ornent ce volume plein de substance et d'agrément, dont la consultation est facilitée par un commode index.

Paul Collart.

Karl Jost, *Das Beispiel und Vorbild des Vorfahren bei den attischen Rednern und Geschichtsschreibern bis Demosthenes* (Rhetorische Studien, herausgegeben von E. Drerup, 19. Heft). — xvi-263 p. in-8° ; Paderborn, Schœningh, 1936.

Les idées générales utilisées par les orateurs grecs sont en nombre relativement limité et les rhéteurs enseignaient l'emploi des τόποι, à la fois catégories d'arguments et types de développements préparés d'avance. K. Jost vient de consacrer une étude au τόπος de l'appel au passé, tel qu'il figure chez les orateurs antérieurs à Démosthène et chez Démosthène lui-même, et aussi dans les discours que contiennent les œuvres des historiens de cette période.

Jost examine ce qu'est, pour ces auteurs, l'appel au passé à la fois comme procédé rhétorique de composition et aussi (principalement même) comme moyen psychologique de provoquer la conviction. On comprend donc, étant donné ce point de vue, qu'il achève son étude avec Démosthène chez qui l'appel au passé ne provient ni d'un souci d'historien, ni de traditions mécaniques de rhéteur, mais de la conviction profonde que la « tradition athénienne » doit rester vivante grâce à sa politique (cf. notamment p. 246 et suiv.). Néanmoins, quelque exacte que soit cette vue, il n'en est pas moins regrettable que ce soit seulement par de brèves allusions qu'il soit question des contemporains de Démosthène (alors qu'Eschine et Lycurgue font, plus que Démosthène, appel au passé lointain).

La majeure partie du volume est consacrée à Isocrate et à Démosthène ; et Jost marque soigneusement ce qui rapproche et, plus encore, ce qui sépare les deux orateurs. Dans chacune de ces deux parties un plan un peu schématique, mais parfaitement clair, classe les différentes formes que prend l'appel au passé. Pour les autres auteurs, Jost se contente surtout d'un relevé, d'ailleurs précis, des thèmes utilisés.

L'étude est soigneuse et, semble-t-il, réunit bien les documents qui touchent à son sujet. Peut-être les conclusions auraient-elles été plus profondes si l'auteur avait distingué plus nettement les arguments tirés du passé récent, de ceux qu'inspire un passé éloigné et même légendaire.

Le point de vue auquel s'est placé Jost, lui a fait considérer comme accessoire la place que tient l'attachement au passé dans la vie sociale et politique de la Grèce ; c'est seulement par quelques mots que l'auteur indique les rapports du thème qu'il étudie avec les traditions religieuses (p. 250) ou familiales, avec la politique de la πάτριος πολίτεια (p. 140), avec l'emploi de la formule κατὰ τὰ πάτρια (p. 213) ; une recherche poussée plus loin dans ce sens eût amené, croyons-nous, à des résultats intéressants, de même qu'on eût pu rechercher les origines de ce thème dans la poésie gnomique (au sens large du mot) et même dans l'épopée. Mais, même limité volontairement comme l'a voulu l'auteur, l'ouvrage n'en est pas moins une contribution utile aux recherches que l'on peut faire sur l'utilisation des lieux communs chez les orateurs grecs.

Georges Mathieu.

Josef Walz, *Der lysianische Epitaphios* (*Philologus*, Supplementband XXIX, Heft 4) ; Leipzig, Dieterichsche Verlagsbuchhandlung, 1936 ; 55 p. in-8°. Prix : 3 Marks 60.

L'*Oraison funèbre* qui figure parmi les œuvres de Lysias, continue à donner matière à discussion. J. Walz, remaniant une « dissertation » présentée à Heidelberg en 1930, vient de consacrer un nouvel opuscule [1] à la ques-

1. En dehors des ouvrages allemands, l'auteur n'utilise, semble-t-il, que celui de H. Caffiaux sur l'*Oraison funèbre dans la Grèce ancienne*, qui date de 1863 ! S'il peut être consolant pour les professeurs français de constater que les étrangers,

tion toujours débattue de la date et de l'authenticité. Pour lui, le discours date de 391 ou de 392, et a été réellement prononcé par Lysias lui-même à la cérémonie des Ἐπιτάφια. La démonstration s'appuie surtout sur la comparaison du discours, d'une part avec les plaidoyers de Lysias, d'autre part avec le *Panégyrique* ; elle est consciencieusement menée, mais n'emporte pas notre conviction.

Les arguments touchant la date sont probants, mais il n'en est pas de même pour ce qui a trait à l'auteur. J. Walz a raison, en principe, quand il déclare que c'est aux adversaires de l'authenticité à faire la preuve ; mais il est assez grave que le seul texte qui cite le discours (librement d'ailleurs) avant le IIe siècle après J.-C. (Aristote, *Rhétorique*, III, 10, 7), ne donne pas le nom de l'auteur. D'autre part, les rapports d'expression ne sont pas absolument significatifs, parce qu'ils portent sur des expressions usuelles (dont Walz lui-même, p. 44, tire une démonstration par l'absurde) ou bien s'expliquent par l'utilisation de lieux communs ; l'habileté de composition n'est pas particulière à Lysias et est le fait de tout orateur exercé à son métier (ce que devait être ἀνὴρ ὃς ἂν γνώμῃ δοκῇ μὴ ἀξύνετος εἶναι). Enfin il nous paraît toujours invraisemblable que l'isotèle Lysias ait pu être désigné pour parler au nom de l'État lors d'une cérémonie officielle ; il ne suffit pas de dire qu'aucun texte n'exclut formellement les étrangers de la participation active aux Ἐπιτάφια ; il faudrait encore qu'un texte nous permît de croire qu'ils pouvaient remplir une fonction publique quelconque ; ici l'*argumentum ex silentio* est inopérant, et le fait paraît exclu, étant donné surtout le particularisme jaloux de la fin du Ve et du début du IVe siècle. A notre avis, le discours date bien de 392, mais il est l'œuvre d'un Athénien, ancien membre du « parti du Pirée », et c'est la similitude de sympathies politiques qui l'a fait introduire dans le recueil de Lysias.

Georges Mathieu.

Xénophon, *Helléniques* (I-III) ; texte établi et traduit par J. Hatzfeld (Collection des Universités de France) ; 168 p. in-8° (pages doubles pour le texte et la traduction) ; Paris, Les Belles Lettres, 1936.

M. Hatzfeld vient de publier le premier volume des *Helléniques* de Xénophon, c'est-à-dire les livres I-III précédés d'une notice et suivis d'un appendice critique. L'éditeur a étudié, soit sur photographies, soit d'après les collations existantes, les manuscrits et les papyrus (auxquels il faudra joindre désormais, pour le second volume, PSI 1197 qui contient de V, 4, 43 à VI, 1, 13) ; sa conclusion est que, dès l'antiquité, la tradition du texte était fort éclectique et que, si le *Parisinus* 1738 est souvent préférable aux autres manuscrits, sa supériorité n'est pas telle qu'elle doive faire de lui notre seule source, ou nous dispenser de maintes corrections. M. Hatzfeld s'est montré aussi conservateur que possible ; néanmoins l'état matériel du texte ou des impossibilités de fond l'ont contraint à adopter des corrections antérieures ou à en introduire quelques-unes dues à lui-même ou suggérées par MM. Chamonard et Desrousseaux ; en particulier à I, 7, 23, M. Hatzfeld introduit une correction qui permet d'éviter de croire que, lors du procès des Arginuses, il y aurait eu postérieurement à l'ἀποχειροτονία

---

eux aussi, ne savent utiliser que les travaux rédigés dans leur langue maternelle, il n'en est pas moins inquiétant pour la recherche scientifique de voir les étudiants de chaque pays s'accommoder d'une sorte de « muraille de Chine » intellectuelle.

des stratèges et antérieurement à leur procès, un vote sur la culpabilité ; la correction est très plausible, sans être cependant absolument certaine ; une lacune ou même une expression trop elliptique de Xénophon n'est pas impossible. M. Hatzfeld exclut naturellement comme interpolations postérieures les notices chronologiques (souvent erronées) qui mentionnent l'Olympiade, l'éphore éponyme de Sparte, l'archonte athénien, etc... ; il conserve cependant quelques synchronismes qui sont exacts et dont la mention dans le texte peut s'expliquer.

La traduction est vivante et précise ; je ne ferai de réserve que pour II, 1, 31-32 où κατακρημνίζειν est, à quelques lignes d'intervalle, traduit de deux façons différentes et où ἀπέσφαξεν veut dire, me semble-t-il, que Lysandre fit égorger Philoclès, et non pas qu'il « l'égorgea de sa main » (cf. d'ailleurs Plutarque, *Lysandre*, 13).

L'introduction traite de la tradition manuscrite, de la méthode de Xénophon (et de ses insuffisances) et de la composition des *Helléniques* ; sur ce point, M. Hatzfeld reprend les conclusions auxquelles il aboutissait en 1930 dans son article de la *Revue de Philologie* : les livres I-II seraient antérieurs à 390, et tout le reste aurait été composé assez longtemps après, lentement, jusque vers 355, sans qu'on puisse être autorisé à distinguer deux « sections » dans cette seconde partie (quoi qu'en dise G. de Sanctis).

L'annotation précise, avec la compétence bien connue de l'éditeur, un grand nombre de points touchés par l'historien ; elle souligne aussi ses obscurités et ses silences (à I, 2, 16, on pourrait observer que Xénophon, qui ne mentionne pas la présence des Messéniens à Pylos, tait également les accusations dont Anytos fut l'objet après la reprise de la ville par les Lacédémoniens ; à III, 5, 16, on peut noter que l'accusation d'employer des Hilotes comme harmostes est aussi adressée à Sparte par Isocrate, *Panégyrique*, 111).

Tout le volume nous fait souhaiter vivement que cette édition ne tarde pas à être complétée.

Georges Mathieu.

G. Bardy, *Recherches sur saint Lucien d'Antioche et son école* (Étude de Théologie historique publiée sous la direction des Professeurs de Théologie à l'Institut Catholique de Paris) ; 378 p. in-8°, Paris, 1936.

M. Bardy est, dans le domaine de l'histoire ecclésiastique, un de nos plus savants érudits : c'est un travailleur infatigable, et il aime les sujets difficiles. Il s'est fait connaître d'abord par une excellente thèse de doctorat ès lettres sur Paul de Samosate. Il publie aujourd'hui une étude non moins approfondie sur Lucien d'Antioche, étude d'ensemble qui nous manquait, quoique Lucien ait été l'objet de nombreux travaux dans les histoires générales et de non moins nombreux articles dans les Encyclopédies. Nous savons peu de chose sur le personnage ; et nous sommes cependant certains que son influence a été grande. Il a groupé autour de lui des amis et des disciples qui ont été appelés Συλλουκιανισταί, *Collucianistes*. Ces disciples avaient, au premier quart du IVe siècle, en leur possession, plusieurs des sièges épiscopaux les plus importants de l'Orient. Arius avait été l'un d'entre eux, et l'arianisme a trouvé un terrain favorable presque partout où l'un d'entre eux se trouvait. D'autre part, comme éditeur de la Bible, Lucien est le successeur d'Origène et le prédécesseur d'Eusèbe. On voit combien nous serions heureux de le mieux connaître ; car nous savons peu de chose de sa vie, et son œuvre soulève pas mal de problèmes délicats.

M. Bardy apporte une contribution très précieuse à leur solution : son livre est divisé en deux grandes parties qui s'imposaient : Vie et écrits de Lucien ; ses disciples. Il a existé une ancienne *Vie de Lucien* ; M. B. s'applique à la reconstituer autant qu'il est possible ; il réunit et critique tout ce que nous pouvons savoir du symbole des *Encænies* (Concile de 341), où l'enseignement de Lucien fut en quelque sorte consacré. Il examine, — peut-être avec un peu plus de confiance — ce discours apologétique que lui prête Rufin, à l'occasion de son martyre. Dans la seconde partie, il dresse la liste des collucianistes ; définit la méthode du Maître et les tendances de ceux qu'il a formés. Il consacre tout son chapitre à Arius, un autre à Eusèbe de Nicomédie, un autre encore à Astérius dit le Sophiste. On verra p. 119 et p. 130 ses conclusions prudentes sur le Concile de 341 et le rapport de la formule qui en est issue avec la doctrine de Lucien. Sur beaucoup de points, il n'est pas possible d'arriver à des certitudes. Les hypothèses que présente M. Bardy, quand il faut y recourir, sont toujours dignes d'examen.

Ce livre, comme le *Paul de Samosate*, fait honneur à M. Bardy, et mérite de recevoir le meilleur accueil de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire religieuse du IVe siècle, qui s'y trouve étudiée dans une des périodes sur lesquelles nous sommes le moins bien informés.

A. Puech.

Lateinisches etymologisches Wörterbuch von Alois Walde, dritte neu bearb. Aufl. von J.-B. Hofmann ; 10. Lief. (feuilles 46-50) ; Heidelberg, C. Winter, 1937. Prix, 1 M.50.

Cette nouvelle livraison contient la fin de la lettre *i* (depuis *ischiadicus*), et le commencement de la lettre *l* (jusqu'à *ligula*) ; dans la précédente édition, la même matière occupait les pages 394-430 ; nous voici, dans la présente, aux pages 721-800. Cette comparaison suffit à indiquer la richesse de l'apport que nous devons à M. J.-B. Hofmann : en réalité, c'est à un livre nouveau que nous avons affaire ; et l'on ne peut que louer la richesse et la sûreté des renseignements que nous apporte le continuateur de Walde. Il a dépouillé, pour établir ce fascicule, le trésor incomparable des fiches du Thesaurus, ce qui lui permet d'indiquer avec exactitude la date d'apparition et le degré de fréquence de chaque mot ; il a lu tout ce qui a trait à l'étymologie, et il juge avec mesure et bon sens les hypothèses proposées ; bref, il nous donne un instrument de travail excellent, dont on regrette égoïstement que l'achèvement ne soit pas plus rapide ; mais quand on se représente quel somme de labeur chaque fascicule représente, on ne s'étonne plus de cette lenteur relative ; on s'étonnerait plutôt de voir M. Hofmann mener avec cette sûreté une tâche que l'accroissement constant de la documentation rend plus pénible de fascicule en fascicule[1].

A. Ernout.

J. Marouzeau et Juliette Ernst, *L'année philologique*, Bibliographie de l'année 1935 ; XXIV-441 p. in-8° ; Paris, Les Belles-Lettres, 1936.

Sous la direction de M. Marouzeau, Mlle Ernst continue sans se lasser son ingrate mais si utile tâche. En 1934, elle avait profité d'un séjour

1. P. 724, dans l'article *iubar*, l. 7, lire : *quae in summo* au lieu de *quasi in summo*.

à Rome pour compléter le dépouillement des livres et des périodiques italiens; en 1935, un séjour en Amérique lui a permis de mettre à jour la bibliographie américaine. Ainsi chaque année s'étend et s'améliore ce précieux instrument de travail : l'index des périodiques dépouillés comprend treize pages de petit texte serré; l'index des noms d'auteurs en comprend 23 de quatre colonnes chacune : ces chiffres parlent d'eux-mêmes. Il faut espérer que les auteurs de livres ou d'articles répondront à l'appel de M. Marouzeau et signaleront d'eux-mêmes leurs travaux dès leur apparition, pour que la documentation de M^lle^ Ernst soit ainsi plus rapide et plus complète. M. Marouzeau dans son avant-propos nous annonce que le volume comprenant la bibliographie des années 1896 à 1914 est près d'être achevé : il établira le pont entre la *Bibliotheca scriptorum classicorum* de Klussmann, et les *Dix années de bibliographie classique* (1914-1924) qui précèdent l'*Année philologique*. Souhaitons que ce livre, en dépit des circonstances difficiles, ne tarde pas trop à paraître : il est inutile d'insister sur les services qu'il rendra.

A. Ernout.

Studi Etruschi, volume X; 539 p. in-8° + 51 planches; Firenze, Rinascimento del Libro, 1936.

Ce dixième volume est aussi riche de matière que les précédents : il contient dix articles dans la partie Histoire, Archéologie, Religion (pp. 1-162); 7 articles dans la partie Langue, Epigraphie (pp. 165-325); 4 articles dans la partie Naturalistica (pp. 328-369); enfin les notes (Notiziario : Rassegne e Monumenti, Comunicazioni) abondantes renseignent avec précision le lecteur sur l'activité déployée dans les divers domaines de l'étruscologie, c'est là un précieux instrument de documentation et de travail, et j'ai goûté particulièrement la *Rivista linguistica etrusca* 1932-1935, due à la compétence de M. C. Battisti. Sans doute ne sommes-nous pas encore sur un terrain sûr, et j'éprouve toujours un peu de vertige en lisant M. Th. Kluge; mais nous sentons que le sol va s'affermissant peu à peu; et cela nous le devons à l'activité de l'Institut d'études étrusques : il ne faut pas l'oublier.

A. Ernout.

Conférences de l'Institut de Linguistique de l'Université de Paris, III (1935); 55 p. in-8°; Paris, Boivin et C^ie^; 1936.

Ce troisième petit volume comprend les trois conférences suivantes : A. Meillet et Ed. Pichon, *Structure générale du français d'aujourd'hui*; O. Bloch, *La Dialectologie gallo-romane*; A. Dauzat, *La toponymie française, ses méthodes, ses résultats*. Aucune d'elles n'intéresse directement la philologie classique; mais on y trouvera des indications d'ordre général, et des vues sur la méthode qui doivent faire réfléchir tout savant : par exemple dans la conférence de MM. Meillet et Pichon je signale les développements sur le système du verbe français et la vitalité du système des désinences actuelles, sur l'emploi des temps et des modes, sur la négation *ne*, sur la vie lexicale du français et l'indépendance des mots les uns des autres. Les conférences de MM. Bloch et Dauzat, tout en résumant avec clarté l'état des études dialectales et toponymiques en France, suggèrent aussi des enquêtes auxquelles le philologue classique pourrait participer avec utilité. *Ita di faxint !*

A. Ernout.

Einar Löfstedt, *Philologischer Kommentar z. Peregrinatio Aetheriae*, Untersuchungen z. Geschichte d. lateinischen Sprache ; 360 p. in-8° ; Uppsala, Almqvist et Wiksell, 1936.

Après vingt-cinq ans, M. Löfstedt a consenti à laisser réimprimer son livre, sans y rien changer. On l'en remerciera : l'édition de 1911 était devenue introuvable, et d'autre part, la doctrine enseignée par l'auteur n'a pas vieilli ; l'abondance et la sûreté de sa documentation, la sagesse de ses jugements méritent notre estime comme aux premiers jours. Ce qui fait le prix de cette étude, c'est qu'elle ne reste pas confinée à l'explication de la *Peregrinatio*. Le texte d'Aetheria a été pour M. Löfstedt un point de départ plutôt qu'un but. C'est de là qu'il est parti pour préciser, éclairer, délimiter ces notions jusque-là obscures et mal définies de latin populaire, latin familier, latin vulgaire : certains n'allaient-ils pas jusqu'à trouver du « latin vulgaire » dans la correspondance de Cicéron ? M. Löfstedt a réagi avec raison contre cette tendance à trouver du vulgaire partout — et il a marqué fort justement que nous n'avons pas un seul texte qui soit écrit en *lingua vulgaris*, c'est-à-dire dans ce latin hypothétique que les romanistes restituent pour expliquer les formes romanes ; que tout ce qu'il nous est permis de saisir ce sont des traces sporadiques de l'influence de cette *lingua vulgaris* sur la langue de certains auteurs, ignorants ou négligés, traces qui apparaissent dans leurs ouvrages à leur insu ou même contre leur gré : car aucun écrivain n'a jamais écrit de propos délibéré en latin vulgaire, et, en prenant la plume, il a toujours fait œuvre de style, avec plus ou moins de bonheur. Le texte de la *Peregrinatio* illustre cette doctrine de la façon la plus pertinente : le style d'Aetheria n'est pas sans prétentions littéraires, et souvent même on y entrevoit des réactions contre l'usage du temps. Mais ces prétentions ne sont pas toutes heureuses, et ces réactions se font parfois à contre-temps : les unes et les autres sont d'ailleurs fort instructives pour qui sait les interpréter. M. Löfstedt définissait aussi les rapports entre le « latin archaïque » et le « latin vulgaire », entre la langue populaire et la langue poétique. Il y réglait en quelques lignes le sort de l'*africitas*. Beaucoup de ses jugements sont devenus aujourd'hui matière d'enseignement — les distinctions qu'il a établies sont maintenant si généralement admises qu'elles en paraissent banales. La réédition du Commentaire nous reporte à un moment où elles apparaissent comme des nouveautés, et nous amènent à rendre à l'auteur un bien aujourd'hui commun, mais qui lui appartient à l'origine.

A. Ernout.

J.-B. Hofmann, *Lateinische Umgangssprache*, Nachträge z. ersten Auflage ; p. 185-214 ; Heidelberg, Winter, 1936.

Depuis l'apparition de la *Lateinische Umgangssprache*, qui date de 1926, bien des travaux ont été publiés sur le langage parlé, ou populaire, ou de la conversation. Sans parler de comptes rendus importants comme ceux de MM. Meillet dans *Litteris*[1] et Niedermann dans *Gnomon*[2], qui contenaient à la fois des observations de principe, et des compléments ou des rectifications de détail, les dix années qui se sont écoulées ont vu éclore toute une littérature consacrée aux divers « tons » du langage,

1. III, 1926, p. 163 et suiv.
2. III, 1927, p. 347 et suiv.

depuis le *Syntactica* d'E. Löfstedt jusqu'au *Traité de stylistique appliquée au latin* de J. Marouzeau, en passant par la *Pensée et la langue* de Ferdinand Brunot. M. Hofmann, dont l'érudition n'est jamais en défaut, donne une liste fort complète de ces études, et les utilise pour compléter ou rectifier, par des notes brèves et denses, sa première rédaction (p. 195-205). Dans un second chapitre intitulé *Synthetischer Teil, Proben*, il publie quelques textes qui, soit par eux-mêmes, soit par comparaison avec d'autres d'une plus haute tenue, permettent au lecteur de mieux saisir les caractères distinctifs de la langue familière, aussi bien dans le choix des mots que dans la construction de la phrase, et la composition du récit.

A. Ernout.

J. Svennung, *Untersuchungen zu Palladius u. zur latein. Fach-u. Volkssprache* ; xxxv-698 p. in-8° ; Uppsala, Almqvist et Wiksell, 1936.

Le texte du *De agricultura* de Palladius pose plusieurs questions, de date, d'authenticité totale ou partielle, de tradition manuscrite, de sources. Ce n'est qu'après les avoir examinées, et si possible résolues, qu'il convient d'aborder l'étude de sa langue. Celle-ci à son tour ne peut être examinée utilement que si, renonçant à une monographie purement descriptive, on la compare d'abord avec la langue des écrivains qui traitent des mêmes sujets et notamment avec des modèles dont Palladius s'est si largement inspiré — c'est le problème des langues techniques — puis d'une manière plus générale avec les écrivains de langue dite populaire — c'est le problème du latin parlé, ou familier, ou populaire, ou vulgaire, chacune de ces épithètes ayant une valeur différente ; enfin, si prolongeant l'examen, on essaie de déterminer dans quelle mesure elle laisse entrevoir ce que seront non seulement les langues romanes, mais aussi le latin médiéval. C'est de cette manière large que M. Svennung a conçu son sujet ; aussi ne s'étonne-t-on pas trop des dimensions considérables qu'il a par rapport à l'œuvre même qu'il étudie. Quatre premiers chapitres occupant 102 pages traitent de Palladius et de son œuvre, de l'authenticité du livre de médecine vétérinaire et du *de insitione*, et de la tradition manuscrite de celui-ci. C'est seulement après cette introduction nécessaire que sont abordés les problèmes de langue : phonétique et morphologie (p. 103-154) : syntaxe (p. 155-516) ; stylistique (p. 517-550) ; sémantique et lexicographie (p. 550-618). Le reste du volume est occupé par un répertoire des mss. de Palladius (619-629), des addenda et corrigenda (630-651 ; M. Svennung s'excuse fort pertinemment dans sa préface, p. xx, des dimensions relativement considérables de ce chapitre) ; des *indices* : 1° index des passages examinés du point de vue critique p. 652 ; index rerum p. 652 ; index nominum (latins, grecs, romans, germaniques) p. 673-695 ; enfin table des matières.

Comme on le voit, les chapitres sur la langue sont d'étendue fort inégale : la phonétique et la morphologie occupent très peu de place relativement à la syntaxe et au vocabulaire. Il ne peut en être autrement : il suffit de parcourir quelques pages de Palladius pour voir que sa langue ne présente aucun des caractères du « latin vulgaire ». L'interprétation des faits de « phonétique » invoqués par M. Svennung est quelquefois contestable ; il s'agit souvent de fausses étymologies, de rapprochements populaires, d'influences suffixales qui n'ont rien à faire avec des phénomènes proprement phonétiques. Parfois aussi l'expression étonne : ainsi p. 123, où ou lit : Betontes *i* est *e* geworden in *absentium* (aus gr. ἀψίνθιον, das *bs* ist

natürlich nur Hyperurbanismus in der Schreibung nach *absentia* u. dgl.) : le passage de *i* à *e* est-il un fait de phonétique ou de graphie ? Les manuscrits de Plaute, Trin. 935, ont *apsentium* (*B*) ou *absentium* (*CD*). Faut-il en conclure que le passage de *i* à *e* remonte à Plaute? Les mss de Lucrèce, I 936, et IV 11, donnent *absinthia*, ceux de Nonius p. 190, 25 et 413, 17 ont *absintia* ou *absinthia*, et citent un passage des Quinquatribus de Varron avec la forme *absintium* ; mais dans le De Re rustica du même Varron, I 57, 2 on ne saurait dire si l'archétype avait *absenthium* ou *apsenthium*. Comment se justifierait phonétiquement le passage de *i* accentué à *e* ? De la graphie KALINDAS qu'on lit *CIL* X 7776 on tirerait, si l'on voulait, une conclusion exactement opposée. Quant à la graphie *-bs-* dans *absinthium*, je ne saurais y voir un « hyperubanisme », mais un simple fait d'analogie qui a rapproché le nom grec emprunté de tous les mots commençant en latin par *abs-* : la graphie phonétique *aps* (*apstuli*, etc.) tendant à être éliminée au profit de la graphie étymologisante (*abstuli*, etc.) : même phénomène pour *obsōnium*, *obsōnō* sous l'influence de *obstō*, etc. La morphologie se borne à examiner l'aspect ou le genre de quelques noms.

L'étude syntaxique a le mérite de nous fournir une collection diligente et bien informée des faits les plus notables que l'on constate dans le latin tardif : on trouvera de bonnes observations sur le développement des prépositions composées (type *deintus*, *a foris*, etc.), sur la confusion entre les notions de quantité et de pluralité : je dois dire que bien souvent nous perdons de vue Palladius ; ou bien M. Svennung n'invoque son nom que pour constater que tel phénomène ne se trouve pas chez lui, e. g. p. 338 : Bei Palladius begegnet uns keine Spur von dem spätlat. Ersatz für das (im Roman. untergegangene) *ab* agentis, wie *per* (fr. *par*, sp. port. *por*) und die selteneren *de* (in it. *da* fr. *de*) und *ex*, etc. On sent que le cadre est un peu trop étroit pour la matière qu'a voulu traiter l'auteur, et qu'elle le déborde. C'est peut-être là le défaut du livre : M. Svennung a hésité entre nous donner une description de la langue de Palladius, et un exposé du latin populaire, et il s'est décidé pour un exposé du latin populaire en partant de Palladius. Peut-être celui-ci n'était-il pas le point de départ désigné. Il suffit de comparer une page de cet auteur avec une page de la *Mulomedicina Chironis*, ou de la *Peregrinatio* par exemple pour sentir l'abîme qui les en sépare. Aussi parfois se demande-t-on s'il n'a pas, involontairement et à son insu, forcé le caractère « populaire » de Palladius. Ainsi par ex. p. 439, il écrit « Der bei Pall. 11, 1, 2 *non habet amplius quod nocere* vertretene Typus blüht noch im Romanischen (*je n'ai que faire*). » Me reportant au passage dans les éditions de Palladius, je me suis aperçu que les éditeurs étaient loin d'être d'accord sur l'établissement du texte et sur le sens du passage tout entier dans lequel figure cette phrase, que j'avoue ne pas comprendre. J'ai des raisons de croire que cette observation pourrait être répétée plusieurs fois.

Définir le latin populaire est difficile, car comme le dit fort justement M. Svennung dans sa préface, nous ne possédons pas de texte de longue haleine qui soit écrit uniformément dans cette forme de langue ; et tout homme qui prend une plume se trouve dès ce moment, et sans s'en rendre compte, lié par d'innombrables liens avec la langue écrite et stylisée. » (Préf,, p. VI). Nous saisissons çà et là quelques traits épars ; reconstruire avec eux toute une figure est une chimère. Le livre de M. Svennung contribuera sans doute à mieux fixer l'esquisse fragmentaire que nous en pouvons tracer.

A. Ernout.

J. Svennung, *Kleinē Beiträge z. latein. Lautlehre* (Uppsala Universitets Årsskrift 1936 : 7) ; 70 p. in-8° ; Uppsala, A.-B. Lundequist.

Au cours de ces études sur le latin vulgaire, M. Svennung a été conduit à examiner de plus près un certain nombre de faits obscurs ou mal étudiés de la phonétique latine : traitement de *i* en hiatus (chute pure et simple, chute avec tranformation de la consonne précédente et assibilation, dans les groupes *di, ti, gi, ci, si, li, ni, mi, pi, bi, ui, qui, ri* ; « graphies inverses » ou contrépels) ; traitement de la diphtongue grecque οι en latin ; échange de g et de u̯ (= *v*) ; dittologie ou redoublement syllabique, particulièrement fréquente dans le type *argentararius*. Il est parfois malaisé de faire le départ entre ce qui est phonétique et purement graphique, ou entre ce qui est phonétique ou morphologique (dans le cas des mots en-*ararius*). La difficulté est que l'on opère sur des textes incorrects, et la graphie d'un ignorant est loin de refléter toujours une prononciation réelle ; nous n'avons pas toujours, pour la contrôler le témoignage des langues romanes — celui-ci du reste étant souvent, quand il s'agit de formes dialectales, fragmentaire ou tardif. M. Svennung n'ignore pas les incertitudes des recherches qu'il a entreprises, et son travail, conduit avec méthode, sait distinguer ce qui peut passer pour assuré de ce qui est douteux ou purement inexistant. A. Ernout.

Ernest Dutoit, *Le thème de l'adynaton dans la poésie antique* ; 177 p. in-8° ; Paris, Les Belles Lettres, 1936.

L'*adunaton* est un procédé d'expression bien connu : c'est le type de phrase : *quand les poules auront des dents*. Il consiste à accompagner de l'énoncé d'une impossibilité une affirmation ou une dénégation véhémente, une protestation contre une imputation jugée injurieuse, ou encore la constatation d'un fait jugé contraire à l'ordre normal. L'*adunaton* appartient à la langue affective ; il est aussi bien familier et populaire (qu'on se rappelle les *adunata* du capitaine Hurluret, dans le *Train de 8 h. 47* de Courteline), que recherché et littéraire. Naturellement comme le monde des impossibilités qui se présentent à l'esprit n'est pas illimité, les *adunata* tendent à se fixer dans un certain nombre de types traditionnels : les fleuves remonteront vers leur source ; le soleil s'arrêtera ou reculera dans sa course, etc. En se stéréotypant, ces formules s'affaiblissent ; l'étonnemen qu'elles doivent provoquer diminue ou disparaît, et, pour obvier à ce défaut, les écrivains cherchent à renouveler les *adunata* soit en y ajoutant des traits inédits, s'il se peut, soit en les accumulant ; ainsi fait par ex. Sénèque, dans le texte que cite M. Dutoit dans son Introduction, p. IX (*Hercule furieux*, v. 372 et s.).

M. Dutoit a entrepris d'établir le catalogue de ces adunata, aussi bien chez les Grecs que chez les Latins. Son travail, qui suppose beaucoup de lectures, est fait avec soin, et il est problabe qu'on trouvera peu de choses à glaner après lui. Le catalogue n'est pas sans intérêt littéraire ; M. Dutoit montre bien comment ce procédé expressif se vide peu à peu de sa valeur par l'emploi excessif qui en est fait : « L'abus de l'adunaton, dit-il fort justement p. 155, coïncide avec l'abus, en poésie, de la rhétorique. » Ce devient un jeu où l'on rivalise d'invention, mais qui devient purement artificiel. Il est significatif de voir que c'est précisément Ovide qui en latin est « le poète de l'adynaton ». C'est ce qu'on attendait. Cette simple confirmation permet de conclure que par cette étude, menue mais précise, M. Dutoit a rendu service à la littérature. A. Ernout.

Hildegard Kornhardt, *Exemplum, Eine bedeutungsgeschichtliche Studie*; VIII-95 sqq.; Göttingen, 1936.

L'étude du mot *exemptum* et des divers sens qu'il a pris en latin a été proposée à M. Kornhardt par M. Hermann Fränkel. La suggestion était heureuse : *exemplum* en effet, en raison, de son sens premier qui est assez vague, a pu être recueilli dans des acceptions particulières par des langues techniques, et subir des influences diverses. Le mot a dû d'abord être employé dans la langue des marchands, où *exemplum* désignait l'échantillon, tout comme l'adjectif *eximius* a désigné d'abord l'animal détaché du troupeau pour être offert en sacrifice. De là le sens de « modèle, exemple » (*exempla uirtutis*) ; par suite « leçon, enseignement », « fait cité en faveur d'une affirmation », et dans la langue du droit « châtiment exemplaire ». M. Kornhardt s'est efforcé de signaler les diverses valeurs du mot, qui du reste se déduisent facilement du sens fondamental. Il ne marque pas toujours assez nettement les affaiblissements de sens, notamment dans la langue de la comédie. Il y aurait eu une étude à faire sur l'emploi des locutions du type *exemplis plurumis* (par ex. Ba. 505 que M. Kornhardt ne cite pas). Il aurait fallu montrer aussi comment le mot a pu passer du sens de « modèle » au sens de « copie » ; l'auteur signale le fait sans le signaler. Enfin, il est regrettable que l'auteur n'ait pas tenu compte du latin chrétien, et qu'il se soit contenté d'esquisser superficiellement l'influence des mots grecs de sens comparable, comme παράδειγμα. Cette étude n'est qu'un échantillon, *exemplum*, non un modèle : *exemplar*.

A. Ernout.

Otto William Heick, The *ab Vrbe condita* construction in Latin ; 81 p. in-8° ; Lincoln, Nebraska, 1936.

Par construction *ab Vrbe condita* les philologues anglais désignent le tour latin qui consiste à adjoindre au substantif un participe passé pour exprimer le fait que telle ou telle chose a été faite : tour auquel le français substitue généralement un substantif abstrait suivi d'un complément déterminatif : *post Alexandrum mortuum* « après la mort d'Alexandre ». La désignation adoptée n'est pas satisfaisante, car cette tournure ne se rencontre pas seulement à l'ablatif et après une préposition, mais à tous les cas de la déclinaison ; et en outre, elle s'emploie non seulement avec le participe passé, mais avec le participe présent : *ab oriente sole*, ou même futur actif ou passif : *uenturaeque hiemis memores* (Virg. Georg. 4, 156) *ante conditam condendamne Vrbem* (Tite-Live, I Praef. 6). M. Heick adressé le catalogue de tous les exemples de cette construction qu'il a rencontrés dans trente auteurs latins échelonnés depuis Plaute jusqu'à Quintilien ; il a discuté les cas douteux ; il a ensuite essayé d'expliquer l'origine de la construction, qui rentre dans le système des constructions participiales du latin, où les constructions de type abstrait se sont développées tardivement, et qui s'explique par la tendance à présenter la pensée sous une forme « active », c.-à-d. sous forme d'un acte réalisé, ou bien en train ou sur le point de s'accomplir, ou d'un individu dans une activité ou dans un état. L'examen des listes dressées par M. Heick est instructif ; la construction est relativement rare chez Plaute et Térence ; dans l'emploi sans préposition Plaute a un seul nominatif : Cist. 686 (ea) *perdit perdidita me* ; tous les autres sont des exemples d'ablatif après *opus* et ou *usus esse* ; il a seulement 7 ex. d'emploi avec préposition, dont 4 sont : *ad*,

ante solem occasum, (3 ex.), *ante solem orientem* (1 ex.) ; Térence a 4 ex. de la construction, dont trois après *opus est* ; le quatrième *ob malefacta haec* Ad. 199 est douteux. C'est surtout à partir de l'époque classique que l'emploi du participe se répand ; le participe présent est rare, en dehors de locutions toutes faites comme *ab ineunte aevo* ; ce n'est qu'à partir de Virgile qu'apparaît le participe futur : l'emploi avec préposition est dominant. Mais dès l'époque classique, la tournure participiale est concurrencée par la tournure abstraite, que favorisent le développement de la langue philosophique et l'influence grandissante du grec. Cicéron a dit *amissio suorum, amicorum*, Tusc. 3.73 ; 5.29 ; Off. 3.26 ; la Rhetor. à Herennius *exercitus amissio* 1, 14, 24. On aurait aimé que M. Heick fît l'étude comparative des deux constructions ; elle est instructive à plus d'un titre. Mais le travail qu'il a fait rendra des services. A. Ernout.

Karl Büchner, *Beobachtungen über Vers u. Gedankengang bei Lukrez* (Hermes, Einzelschriften I) ; viii-129 p. in-8° ; Berlin, Weidmann, 1936.

Le problème de la composition du De Rerum Natura est un de ceux qui préoccupent la philologie germanique. D'après le témoignage des anciens, il semble que le poète soit mort sans avoir eu le temps de parfaire son œuvre ; et n'aurait-on pas ce témoignage, l'œuvre elle-même porte des traces d'inachèvement. Une des plus visibles est la reprise des mêmes vers ou des mêmes passages à des endroits différents, par ex. l'utilisation des vers 926-946 du livre I comme prologue du livre IV. La question se pose de savoir où s'est inséré d'abord le développement ; car la réponse donnée permettra de mieux connaître la composition du poème. Malheureusement, s'il est facile de constater la présence de doublets, il est plus malaisé de les interpréter ; les critères que l'on invoque n'ayant rien d'absolu, et les preuves apportées étant souvent subjectives. Après Mewaldt, Drexler, Regenbogen, M. Büchner a repris cette étude, faisait porter souvent ses investigations sur la forme du raisonnement dans Lucrèce, sur ses procédés de développement et sur la nature et la fréquence de l'enjambement dans son vers. Ce dernier chapitre est le plus important (p. 48-103), et comporte une étude comparative du rejet dans Lucrèce et dans Virgile. M. Büchner démontre abondamment qu'il y a des enjambements expressifs, et d'autres qui le sont moins : on s'en doutait déjà. Que cette discrimination permette de dater les différentes parties de l'œuvre de Lucrèce, comme il le fait, sans doute se permettra-t-on d'en douter ; et la disproportion est trop grande entre les faits qu'il constate et les conclusions qu'il en tire [1].

A. Ernout.

Thomas Cutt, *Meter and diction in Catullus' hendecasyllabics ;* 67 p. in-8° ; The University of Chicago Libraries, 1936.

On sait que, dans les langues dont la métrique est quantitative, certaines

1. Je ne sais sur quel témoignage il se fonde pour écrire, p. 1. « Nach der Art antiker Herausgeber hat M. Tullius Cicero, ohne etwas zu ändern, das Gedicht veroffentlicht. » Le « ohne etwas zu ändern » est en contradiction avec la phrase de saint Jérôme : cum aliquot libros per interualla insaniae conscribsisset, quos postea Cicero emendauit. Le verbe *emandauit* est vague, sans doute, mais, de quelque manière qu'on l'interprète, il suppose une intervention de Cicéron.

séquences sont exclues, soit parce qu'elles présentent des suites de quantités interdites par le mètre, soit parce que la structure du vers oblige le poète à éviter certaines coupes et certaines répartitions des mots à l'intérieur des vers. De là vient que pour exprimer certaines notions, le poète est obligé d'employer au lieu du mot propre de la prose, des substituts de nature diverse, synonymes, périphrases, composés ou dérivés, ou d'admettre des « licences poétiques », ou enfin de modifier l'ordre normal des mots dans la phrase, ou la structure grammaticale. Le latin n'a pas échappé à cette nécessité ; de nombreuses études de détail ont montré l'influence du mètre sur le vocabulaire poétique. C'est cette même question que M. Cutt, dans sa dissertation inaugurale, a étudiée à propos des hendécasyllabes de Catulle. Il l'a fait avec beaucoup de soin, n'épargnant ni les dépouillements complets, ni les tableaux statistiques. Il est bien au courant de la littérature du sujet, et certaines de ses observations montrent qu'il ne manque pas non plus de sens littéraire. Peut-être a-t-il exagéré l'influence de la métrique sur le vocabulaire de Catulle. Si le poète avait été obsédé par une préoccupation de ce genre, ce ne serait qu'un médiocre ouvrier en vers. Or jamais on ne sent la gêne ni l'artificiel chez Catulle : et si l'on relève des préférences, mettons même des manies, dans son vocabulaire, elles résultent du libre choix du poète, et d'une tendance de son esprit beaucoup plus qu'elles ne lui sont imposées par la contrainte du vers.

A. Ernout.

Gunnar Carlsson, *Eine Denkschrift an Caesar über den Staat historisch-philologisch untersucht* (Skrifter utg. av Vetenskaps-Soc. i Lund, 19) ; 129 p. in-8° ; Lund, C. W. R. Gleerup, 1936.

La question de l'authenticité des « lettres » ou discours intitulés *ad Caesarem senem de republica* a fait couler des flots d'encre. Pendant longtemps, les philologues et les historiens y ont vu un pastiche de Salluste dû à un rhéteur de l'époque des Flaviens, de Trajan, ou de Marc-Aurèle ; dans ces dernières années, par un mouvement d'opinion qui n'est pas sans exemple dans l'histoire littéraire, on a tendu à restituer ces petits écrits à l'auteur de la conjuration de Catilina. M. Carlsson résume fort exactement l'histoire de ces variations dans la préface où il pose le problème, et il marque les lacunes et les insuffisances de l'enquête : les historiens se sont préoccupés uniquement de l'aspect historique de ce libelle, encore ont-ils négligé de le confronter avec certains textes importants, comme la correspondance ou le De republica de Cicéron ; les philologues en ont examiné seulement la forme et la langue. C'est à combler ces lacunes, et aussi à réunir dans une étude d'ensemble les deux points de vue que M. Carlsson s'est appliqué : sa conclusion confirme la thèse des partisans de l'authenticité. « Sallust und kein anderer hat also diese an Caesar gerichtete Schrift im Jahre 51 verfasst » (p. 53).

Son argumentation est menée avec une telle sûreté qu'elle paraîtra difficilement attaquable ; et l'on peut espérer que désormais sera considéré comme résolu ce petit problème de littérature. Mais même si M. Carlsson ne réussissait pas à rallier tout le monde à sa thèse, il faudrait lui savoir gré de l'analyse pénétrante qu'il a faite du texte, des rapprochements ingénieux qu'il propose, et qui nous aident à le mieux comprendre.

A. Ernout.

Harry Linde, *Studier till Columellas nionde bok* (Doktoravh. i latinsk filologi vid Göteborgs Högskola, Serie Fr. O. M. 1926, XII) ; 82 p. in-8° ; Göteborg, Eranos' Förlag, 1936.

Cette dissertation est sortie de l'enseignement du professeur Vilhelm Lundström, comme son titre seul pouvait le laisser prévoir. On sait que l'édition de Columelle qu'il avait entreprise demeure inachevée ; mais les matériaux étaient rassemblés pour l'œuvre entière. M. Linde a utilisé les collations des manuscrits *S*, *A*, *R* (par cette lettre est désigné l'ensemble des *recensiones*, dont chacun est désigné séparément par une minuscule), et sur bien des points il rectifie et il améliore la forme du texte traditionnel ; en outre, il a comparé l'enseignement de Columelle avec tout ce que ses prédécesseurs ont écrit sur les abeilles, et il nous fournit sur les sources de son auteur des renseignements utiles, et qui rendront service à un éventuel commentateur.

A. Ernout.

Emanuele Cesareo, *Il panegirico nella poesia latina* ; iv-126 p. in-8° ; Palerme (chez l'auteur, 15, via Catania), 1936.

M. Cesareo, dont on connaît la compétence en poésie latine, s'est consacré cette fois à l'étude d'un genre un peu menu, le panégyrique. Par sa nature et son objet, cette forme de poème a ses règles, ses formules, ses thèmes, et relève autant de la rhétorique que de la poétique. Il n'est pas sans intérêt de voir comment les poètes se comportent vis-à-vis de ses règles, suivant leur tempérament et leur génie. Mais le titre de l'ouvrage ne répond pas tout à fait à son objet : M. Cesareo en effet arrête son étude à Martial, et néglige les panégyristes « professionnels », si l'on peut dire, du Bas-Empire. Chez la plupart des poètes qu'il étudie, on trouve plutôt des compliments adressés en passant à quelque haut personnage, Auguste, Mécène, Pollion, Messalla que des éloges en forme ; et peut-être jugera-t-on excessif de ranger parmi les panégyriques les hommages à leurs bienfaiteurs ou à leurs amis qu'on rencontre épars dans l'œuvre d'un Horace ou d'un Virgile.

A. Ernout.

Sir Cecil Clementi, *Pervigilium Veneris*, 3e éd., xi-269 p. in-8° ; Oxford, Basil Blackwell, 1936.

De 1911 à 1936, le Pervigilium Veneris de S. Cecil Clementi en est arrivé à sa troisième édition. C'est la juste récompense de l'effort désintéressé d'un humaniste, qui, sans être philologue de profession, reconnaît avoir trouvé dans l'étude de l'antiquité classique une source constante de plaisir et de réconfort, et qui dans cette étude a fait montre d'éminentes qualités de méthode et d'esprit. Le technicien le plus averti ne trouvera guère à critiquer dans ce livre : toutes les questions relatives à l'histoire et à l'exégèse de ce petit poème y sont examinées : découverte du texte, description des manuscrits, composition strophique, rapports avec le trinoctium de Venus, date et authenticité ; bibliographie (qui va de 1508 á 1935 et comprend 317 numéros), texte et traduction, notes explicatives. Le volume contient aussi des fac-similes du codex Salmasianus, du codex Thuaneus, du codex Sannazarii, une transcription du premier avec les variantes des deux autres, une liste des abréviations et des fautes dans S et T. Malgré la profondeur et l'étendue de ses recherches, Sir C. Clementi

ne se flatte pas d'avoir dissipé toutes les obscurités de ce petit texte ; il sait que beaucoup des solutions proposées sont conjecturales, et que ses investigations ont été souvent « *troublesome and often fruitless* » (Préface de la 3e édition, p. xi). Ce bel exemple de courage et de modestie ne saurait être trop loué. Ceci dit, on lira avec intérêt l'essai de reconstitution strophique proposé par l'éditeur (p. 48 et suiv. ; cf. vers 28, 51, 90) « essai qui n'est pas susceptible de preuve directe ou indirecte, mais qui n'est pas non plus un capricieux effort d'imagination, et qui respecte strictement les lois de la critique des textes » (p. 54). Ce même respect des méthodes de la critique textuelle se retrouve dans la justification de la conjecture *Paphies* que Sir Clementi introduit au v. 33 :

Facta Paphies de cruore deque Amoris oculis

au lieu de l'inintelligible *prius* des manuscrits.

Le commentaire fait bien ressortir le caractère de ce petit poème tout nourri d'imitations et de réminiscences classiques ; la note sur la scansion de Rōmulēas (v. 72, p. 253) montre que l'auteur sait à l'occasion s'autoriser des licences de ses devanciers. Il serait à souhaiter que les éditions de nos classiques fussent toutes faites avec le soin et l'amour que Sir Clementi a mis à l'étude du *Pervigilium Veneris*. A. Ernout.

Consentii, *Ars de barbarismis et metaplasmis*, éd. nouvelle suivie d'un fragment inédit de Victorinvs, *De solœcismo et barbarismo* par Max Niedermann (Recueil de travaux de la Fac. des Lettres de Neuchâtel, fasc. XVIII) ; l-43 p. in-8° ; Neuchâtel. Secrétariat de l'Université, 1937.

Depuis que Keil a publié dans le tome V du Corpus Grammaticorum Latinorum (p. 386-404) le traité des Consentius sur les barbarismes et les métaplasmes, notre connaissance du texte s'est enrichie par la découverte d'un nouveau manuscrit de cet auteur, le codex Basileensis F III 15 d, ancien Fuldensis. Ce manuscrit en écriture irlandaise date du viiie ou du ixe siècle ; il semble donc plus ancien que le Monacensis Lat. 14666 qui jusqu'à présent constituait notre unique source du traité. Signalé par Lindsay en 1901, il a été collationné par Winstedt en 1905, mais jusqu'ici personne n'avait songé à publier, en utilisant cette nouvelle source, une réédition de Consentius. C'est à combler cette lacune que M. Niedermann a travaillé : il l'a fait, selon son habitude, avec une méthode exacte, un souci de précision, un scrupule de ne rien omettre qui font de tous ses travaux des modèles que tout apprenti philologue doit étudier, que tout maître philologue doit imiter. M. Niedermann a repris après Windstedt la lecture du cod. Basileensis, et il n'a pas de peine à démontrer que son prédécesseur a lu vite et sans soin, en faisant des fautes graves et nombreuses (cf. Praef., p. x) ; il a ensuite confronté les leçons du ms. de Bâle avec celles du ms. de Munich, en déterminant la valeur respective de ces deux mss. ; il a examiné enfin le témoignage fourni par les abrégés du traité de Consentius. L'édition qu'il nous donne non seulement est en grand progrès sur celle de Keil — dont M. Niedermann signale impartialement tout le mérite (cf. Praef., p. viii-x), mais elle vaut surtout par la rigueur et la sûreté avec lesquelles elle a été réalisée : elle est faite de main de maître.

A. Ernout.

S. Gaudentii, episcopi Brixiensis *Tractatus* rec. Ambr. Glueck (Corpus Script. eccl. Latin. LXVIII) ; xlvi-275 p. in-8° ; Vienne, Hoelder-Pichler-Tempsky et Leipzig, Akadem. Verlagsgesellschaft, 1936.

Gaudentius est rangé avec raison par M. de Labriolle parmi » les théologiens de second plan »[1]. Mais ce fut un évêque de grande autorité, un écrivain habile dont les traités et les sermons eurent beaucoup de succès. Il n'était donc pas sans intérêt de publier son œuvre, d'autant que l'édition de Galeardus (Padoue 1720, Brescia 1738), reproduite purement et simplement par Migne (Patrologie latine XX, 715-1002) n'est pas, on le devine, sans défauts. La tâche avait d'abord été confiée par l'Académie de Vienne à Antoine Polaschek qui mourut sans l'avoir achevée. Elle a été reprise entièrement par M. Glueck, qui l'a accomplie avec autant de zèle que de compétence : il a collationné personnellement les manuscrits, notamment celui de Reims et le Parisinus B ; il a rassemblé tout ce que l'on sait de la vie et de l'œuvre de Gaudentius ; il a fait suivre le texte d'index copieux : index locorum sacrae scripturae ; index nominum et rerum ; index uerborum et locutionum ; index grammaticus et rhetoricus. Le texte comprend dix-neuf traités et deux sermons, dont celui sur la vie et la mort du prédécesseur de Gaudentius à Brescia, l'évêque *Filastrius*. La syntaxe de Gaudentius est classique en général, et les vulgarismes y sont rares ; le vocabulaire comporte peu de nouveautés propres à l'auteur ; la liste des ἅπαξ εἰρημένα dressée par M. Glueck, Proleg., p. xxxviii, est insignifiante ; mais comme on peut s'y attendre, les mots abstraits y sont en abondance, l'influence de la Bible s'y fait fortement sentir ; et le style où fleurissent toutes les grâces de la rhétorique nous montre ce que peut donner l'amalgame du profane et du sacré. Aussi ne souscrirai-je pas entièrement au jugement de M. de Labriolle qui trouve « son style... simple, correct », jugement du reste qui reprend celui que Paucker a déjà exprimé en 1881, sans tenir compte de la restriction que Paucker y mettait « *quamuis sordium seculi sui nec ipse immunis* »[2]. Les secours que K. Glueck nous apporte nous permettront de nous rendre mieux compte du caractère composite de cette langue.

A. Ernout.

Harald Hagendahl, *La prose métrique d'Arnobe. Contributions à la connaissance de la prose littéraire de l'Empire* (Göteborgs Högskolas Årsskrift XLII, 1936 : 1) xii-266 p. in-8° ; Göteborg, Wettergren et Kerbers Förlag, 1936.

On pourrait trouver que le livre de M. Hagendahl est un peu gros pour le sujet qu'il traite, si le sous-titre ne nous indiquait que ce n'est pas seulement la prose métrique d'Arnobe qui est en question. Seule en effet la première partie du livre examine le problème, *stricto sensu* : encore reprend-il l'étude des clausules par la base, établissant les principes et la méthode de ses recherches, traçant une histoire du passage de la prose métrique à la prose rythmique, et marquant les étapes de cette évolution. De cette discussion très technique, fondée sur des statistiques qui ne se laissent pas analyser, mais que l'auteur a établies avec une patience digne d'admiration, il résulte que la prose d'Arnobe, tout en étant encore métrique, c'est-à-dire fondée sur une certaine répartition des brèves et des longues, est déjà très influencée par la considération de l'accent, et par conséquent nous offre un exemple sûr de la tendance à substituer la rythmique à la métrique : la conclusion a son importance, à la fois pour mieux connnaître les origines

1. *Histoire de la littérature chrétienne*, p. 399.
2. *Zeitschr. für österr. Gymn.* 32 (1881), p. 481.

du cursus, et l'évolution de l'accent latin. La transformation que l'on constate dans le rythme de la prose à l'époque d'Arnobe ne peut guère s'expliquer que si l'on admet qu'à un rythme quantitatif, accompagné d'un accent musical (ton) a succédé, au cours du IIIe siècle après J.-C., un rythme fondé sur l'alternance de syllabes fortes ou faibles accompagné d'un accent d'intensité.

Une deuxième partie est consacrée à l'influence du rythme sur la langue d'Arnobe : choix des mots, multiplication des substantifs abstraits, emploi des verbes simples ou composés, des fréquentatifs [1] et intensifs ; formes contractes et non contractes du parfait, désinence en *-ere* ; coordination et asyndète.

Enfin dans un troisième chapitre, M. Hagendahl corrige quelques passages d'Arnobe qui demeurent corrompus ou inintelligibles malgré les efforts des éditeurs, et il apporte des améliorations notables au texte de Marchesi.

Il faut remercier M. Hagendahl de s'être donné aussi entièrement à une recherche ingrate, et d'en avoir élargi le champ. Grâce à lui nous nous rendons mieux compte du travail que s'imposèrent les écrivains latins pour accorder les possibilités de la langue avec les exigences du rythme quantitatif ou accentuel, et nous suivons mieux le passage de la quantité à l'accent. Les résultats de ces investigations ont une portée générale, et feront réfléchir l'historien comme le psychologue du langage. Je ne sais si M. Hagendahl n'a pas été enclin à exagérer quelque peu l'influence du rythme sur la langue : que des considérations rythmiques aient favorisé l'emploi de certaines formes, désinences contractes, parfaits en *-ere*, sans doute : qu'il faille attribuer aux exigences du rythme le développement des fréquentatifs ou le pullulement des mots abstraits, j'en suis moins sûr. Le développement des fréquentatifs est dû à une cause d'ordre général : la tendance à la normalisation des paradigmes, par conséquent à l'élimination des formes « fortes » (type *canere, pellere*) au profit des formes « faibles » (type *cantare, pulsare*). Quant à la multiplication des mots abstraits, elle coïncide avec l'évolution de la pensée, et avec une influence de plus en plus grande de la littérature philosophique et religieuse des Grecs. Inversement, on constate de tout temps, une tendance à concrétiser des notions abstraites : qu'on songe au *scelus, uiri, flagitium hominis, uae aetati tuae*, et tant d'autres de la comédie. Vouloir expliquer des phénomènes aussi généraux que ceux-là uniquement par le souci de la clausule me paraît excessif.

A. Ernout.

Emanuel Svenberg, *De latinska lunaria. Text och studier* (Doktoravh. i latinsk filologi vid Göteborgs Högskola. Serie Fr. O. M. 1926, XIII) ; VI-176 p. in-8° ; Göteborg's Eranos' Förlag, 1936.

Si les textes grecs relatifs à l'astrologie sont relativement bien connus, il n'en est pas de même de leurs correspondants latins. Les manuscrits qui les contiennent demeurent inédits, et rares sont les chercheurs qui s'avisent d'y recourir. C'est pour combler partiellement cette lacune que M. Svenberg a choisi comme dissertation de doctorat la publication des *lunaria* latins, autrement dit des traités relatifs à l'influence de la lune : traité est du reste un mot bien ambitieux pour ces formulaires qui rap-

1. C'est par un lapsus que, p. 171, M. Hagendahl range *uisere* parmi les fréquentatifs : *uisere* est un désidératif.

pellent par leur ton les prophéties des almanachs ou des diseuses de bonne aventure. Tous ont un fonds commun, sur lequel se brodent des développements plus ou moins appropriés, suivant l'imagination du rédacteur, et sans doute aussi afin de mieux répondre aux questions de la clientèle. La plupart s'inspirent de modèles grecs, comme M. Svenberg le montre bien dans son chapitre intitulé *Till traditionens historia* ; mais chez certains se décèle la préoccupation de faire concorder les jours de la lunaison avec les événements de la bible (par ex. L_4, F, b, Venetus Marcianus 106, Parisinus 3660 A). Le Vaticanus Latinus 642 contient au milieu des prescriptions attendues une véritable prière :

Luna XIIII. m. p. accipe fructum nouum creatum a deo. et fac super messem pro auibus cum oratione ista : « Domine sancte, pater omnipotens, aeterne Deus, permitte spiritum sanctum tuum paraclytum cum Panachiele archangelo, ut defendat segetes nostras a uermibus, a uolucribus, ab omni tempestate diaboli, per inuocationem sancti nominis Domini nostri Iesu Christi et per Deum omnipotentem. Te deum dominatorem omnium deprecamur patrem supplices, qui filii tui Iesu Christi nomina nominasti (?), et per te adiuro creaturam aquae, ut per te et per Michaelem archangelum tuum effugentur demones et uolucres et termes et mures et omnia animalia uenenosa a nostris segetibus. In nomine Dei patris omnipotentis et filii et spiritus sancti amen » (p. 91).

Et plus loin :

« Luna XXX a. m. p. incipe credere in fide. fac pedem altaris. corrige domum cadentem. baptizare ab episcopo. fac pacem, et numquam dissensio amplius erit inter illos. Si monachus esse uolueris, esto. et uota tua erunt. nam et quodcumque promittitur, tibi erit, et habebitur. bona est ad tenendum regnum et intrare in domum nouam. Quod furatum erit uel fugerit, inuenietur. Qui nascitur, negotia multa tractabit. qui in lecto ceciderit, diu egrotabit sed surget. et inuenietur libertas in ea » (p. 95).

L'auteur, aprés avoir énuméré et décrit les manuscrits connus, donne dans une édition parallèle les textes de *G* (Gotoburgensis X, du x-xi^e^ siècle) ; L^1 (Londinensis Titus D XXVII, 1034-1057, x^e^ s. ?) ; V^1 (Vatic. Lat. 3101, a. 1077) ; L^2 (Londinensis Tiberius A III, xi^e^ s.), L^3 (Londin. Sloane 475, xii^e^ s.) ; L^4 (Londin. Sloane, xiii-xiv^e^ s.) ; *F* (Florent. Ashburnam. 204, xiii-xv^e^ s.) ; *b* (Berolin. Electoralis 968 (= lat. qu. 70), xiv^e^ s.) ; puis, séparément, le texte de *P* (Parisinius nouv. acq. lat. 1616, ix^e^ s., le plus ancien de tous, peut-être d'origine irlandaise — et non islandaise, comme l'imprime M. Svenberg) ; de V^2 (Vatican. Latin. 642, xii^e^ s.) ; de *m* (Venetus Marcianus 106, xv^e^ s.), de *p* (Parisin. Lat. 3660 A, xvi^e^ s.). Ces deux derniers, qui sont les plus récents, sont aussi ceux qui ont le plus subi d'influences bibliques ; mais peut-être ne font-ils que traduire un original grec.

L'édition est suivie d'un bref commentaire, comparatif et explicatif, où sont notés les faits de langue les plus remarquables, et d'un dernier chapitre, que j'ai signalé plus haut, sur l'origine de ces formules, et notamment sur leurs rapports avec leurs correspondants grecs. Certains de ses traités par leur date sont particulièrement intéressants, notamment celui qu'on lit dans le ms. de Paris 1616, car, au dire de M. Cumont, aucun des textes grecs que nous possédons n'est antérieur au xiii^e^ siècle. La publication de M. Svenberg, sera donc accueillie avec reconnaissance par les philologues et les historiens des traditions populaires : elle est faite avec soin, et elle comble une lacune non négligeable. Un Sakregister et un Ordregister signalent les faits et les mots intéressants : ils sont l'un et l'autre un peu brefs. Il est regrettable que cette dissertation, comme celle de

M. Linde, soit écrite en suédois ; ce qui n'en facilitera ni n'en répandra la lecture.

A. Ernout.

Bertil Junel, *In Cassium Felicem studia ;* xv-156 p. in-8° ; Uppsala, Almqvist et Wiksell, 1936.

Cette dissertation inaugurale comprend, après une bibliographie abondante (pp. ix-xv), une préface qui traite des manuscrits et de l'édition princeps (pp. 1-22), et un chapitre intitulé *Critica* divisé en deux parties : la première étudie les constructions *ad sensum*, la contamination, l'anacoluthe (pp. 23-36) ; la seconde, de beaucoup la plus importante (pp. 37-149) et qui porte le titre général de *Ad uarios locos adnotationes* examine le texte établi par Rose, soit pour l'expliquer, soit pour le modifier. Un *index rerum et verborum* et un *index locorum* permettent de se retrouver à travers l'ouvrage.

M. Bertil Junel a profité intelligemment de tous les travaux parus depuis l'édition de Rose, qui date de 1879. Il a utilisé les mss. récemment découverts (*v*, le Vaticanus Lat. 4461, xiv^e^ s., et *m*, le Monacensis Lat. 29136, viii^e^ s., celui-ci fragmentaire) ; et l'étude de Wölfflin sur la latinité de l'Africain Cassius Felix [1] ; mais surtout il a repris l'examen de la tradition manuscrite, refait, revu et corrigé le classement de Rose dont un examen impartial et minutieux lui a montré les défauts et les lacunes (cf. p. 14 et suiv.) ; appuyé sur cette base solide, et aussi sur une bonne connaissance de la langue de son auteur, et du bas-latin en général [2], il propose au texte que nous possédons actuellement une série d'émendations — qui se traduisent généralement par un retour à la tradition manuscrite mal comprise et corrigée à tort par Rose —, et aussi des explications, des rapprochements qui seront précieux pour l'intelligence du texte. M. Junel a le bon esprit de traduire les passages qu'il discute : c'est d'une méthode excellente. Je renvoie le lecteur qui voudra se rendre compte du soin avec lequel sont examinés les problèmes, à la page 56 de cette dissertation. On y verra comment et par quelle argumentation exhaustive il rejette le texte de Rose *cepae sardae cretae cimoliae* pour revenir à la leçon des mss. : *terrae sardae, terrae cimoliae*. Ce travail, en dépit de certaines longueurs bien excusables chez un débutant, fait honneur à M. Junel et aux maîtres qui l'ont dirigé, H. Sjögren, G. Thörnell. J. Svennung.

A. Ernout.

Symbolae Osloenses, fasc. xv-xvi, edd. S. Eitrem et E. Skard ; 208 p. in-8° ; Oslo, A. W. Brøgger, 1936.

Voici le sommaire de ce double fascicule : Gunnar Rudberg, Zum Diogenes-Typus, p. 1 ; S. Luria, Zur Leukipp-Frage, p. 19 ; Eiliv Skard, Nemesiosstudien, p. 23 ; D. A. Frøvig, Das Aratoszitat der Areopagrede des Paulus, p. 44 ; Einar Molland, Clement of Alexanaria on the Origin of Greek Philosophy, p. 57 ; Gudmund Björk, Zu Semonides' Jamben von der Unzulänglichkeit menschlichen Planens, p. 86 ; Poul Heegaard, Three Horoscopes in the Oslo Collection of Papyri, p. 98 ; Franz Zimmermann,

1. Parue en 1880 dans les Sitzungsber. de l'Académie de Münich, et rééditée dans les *Ausgewählte Schriften* d'Ed. Wölfflin, Leipzig, 1933, p. 193 et suiv.

2. On sait que le traité de Cassius Felix date de 447 après J.-C. Cf. Schanz, *Gesch. d. römischen Liter.*, IV, 2, § 1130, p. 283 et suiv.

Eine verklungene Novelle, p. 101 ; S. Eitrem, Zur Apotheose, p. 111 ;Στ. Κυριακίδης, Παλμός ὀφθαλμοῦ, p. 138 ; S. Pantzerhielm Thomas, The Prologues of Sallust, p. 140 ; I. Reichborn-Kjennerud, Fragmente ärztlicher Texte in mittelalterlichen Gesetzbüchern Norwegens, p. 163 ; Eirik Vandvik, Einige Spuren des *aurium iudicium* i. d. Sprache Vergils, p. 173 ; Eiliv Skard, Zum Scholien-Kommentar des Origenes Zur Apokalypse Johannis, p. 204.

Cette énumération suffit à marquer l'importance et la variété de ces études, où le grec me semble dominer. En ce qui concerne le latin, je signale l'importante étude M. S. Pantzerhielm Thomas sur les Prologues de Salluste qui confirme, par une analyse approfondie du texte, le point de vue traditionnel suivant lequel les prologues de Salluste sont stoïciens, par la pensée comme par l'expression. Je dois mentionner aussi les recherches de M. Vandvik sur l'euphonie dans Virgile, et l'influence qu'elle a pu exercer sur la langue du poète. C'est une question délicate à laquelle l'auteur s'était préparé par son étude sur l'euphonie dans l'emploi du génitif de qualité (Symbolae Osloenses, fasc. XIII, p. 74) ; je crois que parfois il fait intervenir l'euphonie là où elle n'a pas à jouer, ou qu'il interprète d'une façon discutable certains mots ou certaines expressions : si *disvellō* est devenu *divellō*, ce n'est pas parce que « ohne Zweifel wegen ihrer artikulatorische Unbequemlichkeit als unschön empfunden » (p. 174), c'est parce que le maintien de la sourde *s* devant la sonore *v* était impossible, et la sonorisation de *s*, devenu successivement *z*, puis réduit à un souffle *h* qui s'est traduit par l'allongement de l'*i* est un phénomène de phonétique générale, non une question d'euphonie. De même p. 87, l'explication qu'il donne de l'expression *triste lupus stabulis* (Buc. 3.80) me paraît un peu simpliste : « Diese Verwendung des Neutrums war nicht ungewöhnlich ; Masculinum, der gewöhnlichere Ausdruck, war hier metrisch unbrauchbar. Die Rücksicht auf den Klang mag jedoch mit eingewirkt haben. » Il ne faut pas être grand clerc en latin pour voir que *tristis lupus stabulis* formerait contre sens ou plutôt n'aurait aucun sens, et que l'emploi du neutre ne relève ici que de la sémantique. *Ne quid nimis.*

A. Ernout.

Wiener Studien, Ztschr. f. Klass. Philologie, 54e vol., 1936 ; 202 p. in-8° ; Vienne, Buchh. O. Höfel's Witwe, 1936.

Le précédent fascicule était dédié au professeur d'Innsbruck, M. Kalinka ; celui-ci l'est partiellement au professeur Julius Jüthner, également d'Innsbruck : c'est un signe heureux de l'activité des maîtres de cette Université, et de l'affection qu'ils inspirent. Le volume comprend douze articles (*Abhandlungen*) et treize notes de moindre importance, ou de moindres dimensions (*Miszellen*). Voici la liste des premiers J. Mewaldt, Heroische Weltanschauung d. Hellenen, p. 1 ; L. Radermacher, Maison (samt Anhang : Susarion) 15 ; A. Lesky, Dionysos u. Hades, 24 ; A. Gomperz, Sokrates' Haltung vor seinen Richtern, 32 ; K. Jax, Τόποι, 43 ; J. Mesk, Die Exposition des Plautinischen Poenulus, 51 ; G. Jelenko, Die Komposition der Kulturgeschichte des Lucretius, 59 ; K. Mras, Horaz als Mensch u. als Dichter, 70 ; K. Prinz, Properz-Lesungen, 85 ; Ilse Zechner, Hat Tacitus seine politische Ueberzeugung geändert?, 100 ; M. Schuster, Z. Echtheitsfrage u. Abfassungszeit von Lactantius' Dichtung *De ave Phoenice*, 118 ; Ludw. Bieler, Textkritische Nachlese zur Boethius' De Philosophiae consolatione, 128.

M. Jelenko reprend après bien d'autres l'étude de la composition du

grand développement de Lucrèce sur l'histoire de l'humanité (l. v 925-1457) ; on sait que cette composition a été fortement attaquée : Lachmann, et Diels à sa suite, condamnent les vers 1091-1104 ; 1105-1160 ; Bockemüller et Giussani transposent les v. 1028-1090 après le v. 1160, etc. M. Jelenko conclut que le désordre remonte à Lucrèce lui-même ; le poète aurait rédigé à deux époques différentes les développements de ce chapitre, avec l'intention de fondre les deux rédactions dans un ensemble bien ordonné, qu'une mort prématurée ne lui a pas permis de réaliser : la conclusion n'est pas neuve, mais elle est sans doute judicieuse. L'article de M. Mras trouve encore du nouveau à dire sur un sujet qui semblait épuisé : la naissance et l'œuvre d'Horace. Sur le premier point, il s'efforce de démontrer qu'Horace était d'origine non pas juive, comme il a été soutenu quelquefois, mais orientale : « Mit seinem Judentum ist es also nichts. Aber für seine orientalische Herkunft sprechen auch geistige Eigenschaften » (p. 77). Je renvoie le lecteur à la démonstration, subtile, mais qui ne m'a pas convaincu. La seconde partie traite de l'originalité d'Horace vis-à-vis de ses modèles grecs. M. K. Prinz reprend l'interprétation d'un certain nombre de passages controversés de Properce, le plus souvent pour défendre des conjectures ou des leçons traditionnelles (1, 1, 24 *Cytaeines* et non *Cytinaeis* ; I, 1, 25 *Aut uos* ; I 1, 33 *nostra Venus*, I 9, 4 *quaeuis* ; I, 9, 12 *leiua* ; I. 9, 23 sq. *manu*, 34 *quo ;* I 14, 5 *et nemus omne satas intendat uertice siluas* ; I 17, 11 *fata reponere*) ; il fournit ainsi un utile complément aux commentaires de Rothstein et de Butler-Barber. Dans les Miszellen, faute de place, je me contente de signaler la brève étude de M. V. Bulhart sur *habui* avec l'infinitif comme mode réel du passé (p. 181) : la construction est connue, c'est le type qu'on trouve dans Saint-Augustin par ex., in Psalm. 21, 2, 28 *si diceret, « fines terrae »... dicere habebant « ecce habemus fines terrae »* ; mais jusqu'à présent, on l'interprétait comme servant uniquement à exprimer le conditionnel ; M. B. montre que, dans certains exemples, elle a servi aussi parfois à exprimer le passé réel. La construction se rencontre souvent au passif : *cum habuisset Hector occidi ; quibus Ceasar habuit occidi* (Serv. Dan. in Aen. II 35 ; V. 370). La construction est a priori étrange ; elle est évidemment faite sur l'actif, par un retournement mécanique : *habeo occidere Hectorem* a entraîné *Hector habet occidi*, comme en français : *il n'en finit pas de construire ce mur* a entraîné : *ce mur n'en finit pas d'être construit.*

A. Ernout.

A. S. F. Gow, *A. E. Housman, a sketch, together with a list of his writings and indexes to his classical papers* ; XIII-137 p. in-8° ; Cambridge, At the University Press, 1936.

C'est une curieuse figure que celle du professeur A. E. Housman. Poète de talent lui-même, c'est à l'étude des poètes latins et grecs qu'il s'est consacré à peu près tout entier ; et comme la philosophie est la servante de la théologie, il a fait de la philologie la servante de la poésie. Sa critique, ingénieuse et subtile, était audacieuse aussi ; le respect de la tradition manuscrite lui apparaissait comme la marque d'un esprit étroit et pusillanime ; et l'on connaît le jugement cruel qu'il a porté sur la critique conservatrice. Car il ne faisait pas bon de n'être pas de son avis, et le *genus irritabile vatum* s'appliquait à lui mieux qu'à tout autre : l'épithète dure, voire injurieuse, jaillissait vite de sa plume. Mais ses indignations étaient sincères, et inspirées par un ardent amour des belles lettres. On sait qu'il a

publié deux éditions fondamentales : l'une de Juvénal (celle qui porte le fameux sous-titre *editorum in usum*) parue en 1905, et rééditée en 1931 ; l'autre de Manilius : l'*editio maior* comprend 5 volumes parus de 1903 à 1930 ; l'*editio minor*, en un volume, date de 1932. Elles seront longtemps encore consultées par les philologues, car elles sont l'œuvre d'un homme qui joignait à une érudition solide un sens littéraire aigu. M. Housman était un personnage original, et, malgré ses violences, sympathique : il avait la foi.

A. Ernout.

Georges Méautis, *Eschyle et la trilogie* ; 284 p. in-8° ; Paris, Bernard Grasset, 1936.

M. G. Méautis nous donne ici une analyse pénétrante de la trilogie fameuse : l'Agamemnon, les Choéphores, les Euménides. Il en dégage le sens profond, et la pensée directrice : selon lui, le poète a forgé là un instrument qui lui permit d'exprimer ses vues sur les dieux et sur le destin, sur la volonté sage et ferme <qui> guide la marche de l'humanité » (p. 233). Ce serait en somme une profession de foi morale et religieuse plus encore qu'une œuvre dramatique ; et la marche même des personnages et des événements dans le triple drame l'autorise à conclure que pour Eschyle « le problème de la vie ne s'arrête pas au problème de l'individu, il doit être étudié en fonction de la famille et de la race qui seules permettent de le comprendre, » Cela nous change des jugements qui voyaient dans Eschyle un pur lyrique, qui avait vu seulement dans l'Orestie un thème assez vaste pour qu'il y pût déployer librement la richesse de son imagination et la splendeur de son verbe. M. Méautis rattache le poète à nos préoccupations les plus immédiates et les plus actuelles, et lui donne une nouvelle jeunesse. La thèse est soutenue avec vigueur et subtilité ; on n'en pouvait moins attendre de l'érudit qui sut retrouver si délicatement l'âme grecque à travers les peintures de ses vases.

A. Ernout.

K. Klaus, *Die Adjektiva bei Menander* (Klassisch-Philologische Studien, Heft 8) ; Leipzig, Harrassowitz 1936 ; in-8° ; xvi-160 pages.

La faculté de philosophie de l'université de Bonn ayant mis au concours, en 1933, un travail sur le vocabulaire de Ménandre, le lauréat de ce concours publie aujourd'hui, après l'avoir revu, une partie de son mémoire. Son manuscrit traite non seulement des adjectifs, mais aussi des substantifs et des verbes qu'il a méthodiquement classés et dont il a étudié l'emploi chez Ménandre, avec de nombreuses indications qui permettent de situer les faits à l'intérieur de l'histoire du grec. Malheureusement, les frais de l'impression étant trop élevés, M. Klaus ne donne aujourd'hui que la première partie de son travail, concernant les adjectifs. L'auteur, qui est un élève de M. Jensen, le dernier éditeur de Ménandre, s'est référé bien entendu aux meilleures éditions, et en particulier à celle de M. Jensen lui-même. Mais suivant le vœu exprimé par Wilamowitz il a tenu compte de tous les fragments transmis par la tradition indirecte, et même des monostiques.

L'ouvrage est donc un lexique des adjectifs établi avec le plus grand soin. Chaque article comprend un nombre important d'exemples, avec des comparaisons avec l'usage d'écrivains contemporains ou antérieurs, avec

l'indication des passages dont le texte est incertain. Ce lexique rendra, bien entendu, de très grands services et permettra, surtout lorsqu'il aura été complété, une étude méthodique du vocabulaire de Ménandre. On entrevoit que quelques termes doivent appartenir au langage de la conversation, comme δυσδιάθετος qui se dit d'une fille difficile à « caser ». L'article sur μεγαλεῖος aurait été plus instructif si l'on avait indiqué plus nettement que le mot appartient à la κοινή mais apparaît déjà chez Xénophon. Il a survécu en grec moderne où il équivaut sensiblement au français « épatant ».

Une brève conclusion rappelle quelques-uns des faits les plus remarquables qui ont été notés : par exemple, l'emploi de ἀγαθόν τίνος au sens de τίνος ἕνεκα.

Il est regrettable que l'on n'ait pas pu nous donner purement et simplement le lexique de Ménandre que M. Klaus avait préparé et il est à souhaiter que l'on en fournisse un équivalent en publiant le plus vite possible les noms et les verbes sur le même plan que les adjectifs.

P. Chantraine.

Henrik Zilliacus, *De elocutione Marci Aurelii imperatoris quaestiones syntaticae* (Societas Scientiarum Fennica, Commentationes Humanarum Litterarum IX, 2). Helsingfors, Akademische Buchhandlung et Leipzig, Harrassowitz, 1937 ; in-8°, 31 p.

M. Zilliacus, qui connaît le mémoire de Schekira sur la langue de Marc Aurèle (il ne cite pas celui de Ghedini qui ne concerne que la phonétique et la morphologie), indique dans quelques pages d'introduction les problèmes que pose la langue de Marc-Aurèle : dans quelle mesure a-t-il subi l'influence de l'école ? dans quelle mesure a-t-il suivi l'usage du grec parlé de son temps ? La graphie de nos manuscrits ne nous enseigne bien entendu pas grand'chose. Peu importe qu'ils flottent entre σσ et l'attique ττ ; contrairement à ce que semble croire M. Zilliacus le fait que les manuscrits écrivent ἄρρην, θάρρος etc... ne prouve pas grand'chose non plus.

L'auteur signale un certain nombre de faits notables dont les uns caractérisent le style de Marc Aurèle (ainsi les nombreuses phrases nominales et les ellipses) et les autres peuvent être dus à l'influence du latin, comme l'emploi développé du datif de point de vue et celui de la troisième personne du pluriel répondant au français « on ».

Le mémoire de M. Zilliacus étudie principalement la syntaxe du verbe : l'emploi de l'infinitif en fonction d'impératif, en particulier dans les prescriptions générales est fort ancien en grec et M. Z. aurait pu noter qu'il est attesté, précisément avec la même nuance dans les *Travaux* d'Hésiode ; un autre trait notable (p. 10) est le développement de ἵνα à la place de l'infinitif, ce qui s'observe généralement dans la κοινή ; de même, avec les verbes sentiendi la syntaxe de ὅτι s'est développée ; les nombreux participes neutres en fonction de substantifs sont peut-être dus à l'influence du latin.

P. 22 le participe ἀπιδών au livre IV, ch. 3, § 7 est considéré comme équivalent à un impératif. Cette interprétation est évidemment inadmissible, il faut ou bien penser à une anacoluthe, ou bien se demander si le texte n'est pas gâté.

P. Chantraine.

A. Giusti, *Homerica* 13 p. (extrait du *Mondo Classico*, VI, 1936) et *La pazzia di Aiace* (extrait de l'*Athenaeum*, XIII, 1935, 343-348).

Ces deux articles de M. Giusti méritent d'être signalés au lecteur de la *Revue de la Philologie* et attestent un effort heureux pour donner des textes

antiques une interprétation vivante, fondée sur la psychologie ou même la sociologie, qui les renouvellent. Les notes homériques de M. Giusti envisagent le problème de la nourriture des héros de l'*Iliade* (*Fave e ceci*), ou étudient telle expression énigmatique comme ἱερὸν ἰχθύν en M407. Mais on tirera un profit particulier de celle qui analyse deux scènes de lamentation (X 405 au moment de la mort d'Hector et Ω 704 lorsque son corps est ramené à Troie) : le rapprochement avec certaines cérémonies funèbres chez des demi-civilisés décrites par Durkheim nous fait considérer d'un œil nouveau ces épisodes célèbres. De même on retiendra l'étude sur les songes homériques où certains détails psychologiques (les songes par exemple apparaissent peu avant le réveil) sont exactement observés. M. Giusti a bien analysé le vers 497 du chant K, où Rhésos aperçoit en rêve Diomède qu'il n'a jamais vu au moment précis ou celui-ci va l'égorger : ce vers a été condamné ou même omis par certains critiques alexandrins, à tort je pense.

L'article sur la folie d'Ajax procède de la même inspiration et vise à montrer qu'il s'agit d'une sorte de crise d'épilepsie.

P. Chantraine.

K. F. Vickery, *Food in early Greece* (University of Illinois Bulletin, XXXIV, 7); Urbana (Illinois), University, 1936, in-8°, 98 p.

Ce mémoire au titre énigmatique, et d'ailleurs inexact, vise à recenser d'après les données archéologiques et linguistiques les aliments dont ont usé les plus anciens habitants de la Grèce et de l'Archipel avant l'arrivée des Indo-Européens. Après une description géographique de l'Egéide et un rappel des principales données chronologiques, l'auteur envisage successivement les végétaux, les animaux, les poissons, les produits de la chasse, le commerce des aliments, la préparation des aliments.

Certains paragraphes sans apporter de grandes nouveautés constituent de bonnes mises au point, ainsi celui sur l'emploi de la farine qui a surtout été utilisée pour faire des bouillies et des galettes, celui sur la vigne et le vin, celui sur l'olive et la fabrication de l'huile. Il se pose toute une série de problèmes intéressants, que nous sommes malheureusement mal armés pour résoudre. Il en résulte que l'ouvrage tout entier malgré la bibliographie et l'appareil scientifique dont il est entouré reste nécessairement un peu élémentaire et simpliste.

La linguistique ne doit être utilisée qu'avec précaution. Il est bien vrai que la plupart des noms de légumes grecs risquent d'être méditerranéens, mais lorsqu'il s'agit d'aliments qui ont été connus à la fois par les Indo-Européens et les « Égéens », c'est le plus souvent le terme indo-européen qui a été conservé en grec. Le bovin a joué un très grand rôle dans le monde égéen comme le prouve les fouilles de Crète et pourtant aucun mot grec n'est plus sûrement indo-européen que βοῦς.

P. Chantraine.

Alina Chodaczek, *De Prisciani Lydi Solutionum capite* VI (Acta seminarii philologici II universitatis Leopoliensis 1); Lwow, 1936 ; in-8°, 42 p.

Utile contribution à l'histoire des sciences dans l'antiquité. Dans ses *Quaestiones Naturales* Sénèque a largement eu recours aux Μετεωρολογικά de Posidonius. Mais dans le livre III, par exemple, Sénèque n'a pris à Posidonius que la théorie des « eaux terrestres », et a négligé ce qui concernait la mer. Or nous connaissons cette partie de l'œuvre de Posidonius par le chapitre VI des *Solutiones* de Priscianus Lydus, où Posidonius se trouve

fréquemment cité. Ce chapitre semble, il est vrai, être surtout inspiré du Περὶ μετεώρων d'Arrien, mais, à travers Arrien, il est possible de remonter jusqu'à Posidonius lui-même.

Si, en utilisant les diverses sources dont nous disposons, nous essayons de reconstituer le plan du chapitre de Posidonius relatif aux eaux, nous constatons que Posidonius a suivi servilement les *Météorologiques* d'Aristote. Ce mémoire, bien informé, montre une fois de plus comment, dans l'antiquité les sciences, même les sciences naturelles, sont restées des travaux d'érudition, souvent purement livresques.

P. Chantraine.

V. C. B. Coutant, *Alexander of Aphrodisias : commentary on book IV of Aristotle's Meteorologica* (Dissertation de l'Université Columbia); New-York City, 1936 ; in-8°, 99 p.

Cette dissertation consiste en une traduction du commentaire d'Alexandre d'Aphrodisias au quatrième livre des *Météorologiques* d'Aristote. Le mémoire aurait sans doute rendu de meilleurs services si cette traduction avait été accompagnée de la réédition du texte en regard. Elle est précédée d'une introduction où M. Coutant a voulu faire œuvre originale. Il s'est proposé, à propos de ce commentaire, d'envisager le difficile problème de l'authenticité du livre IV. M. Coutant n'accepte pas l'hypothèse de MM. Hammer et Jensen qui ne croient pas le livre authentique et l'attribuent à Straton de Lampsaque. Quelques-unes des remarques qu'il propose pour défendre l'authenticité de ce livre sont instructives, comme celle de la p. 13 sur l'emploi du tour ὡς πρότερον εἴρηται. Mais certaines contradictions que le livre présente avec d'autres traités d'Aristote sont difficiles à résoudre : ainsi celle qui est relative à la nature de l'eau qui dans ce quatrième livre, 382 a, est définie essentiellement comme « humide », tandis que dans le *De generatione et corruptione* II 331 a elle est définie essentiellement comme « froide ».

P. Chantraine.

Homère, *Hymnes* texte établi et traduit par Jean Humbert (Collection G. Budé) ; Paris, Les Belles Lettres, 1936 ; in-8°, 254 pages en grande partie doubles.

L'*Introduction* de M. Humbert caractérise avec précision l'ensemble des hymnes que la tradition attribue à « Homère ». Ces poèmes sont très divers par le style, par l'inspiration, par la date probable de leur composition, et l'opposition indiquée entre l'Hymne à Apollon Délien et l'Hymne à Arès (très proche du genre orphique), marque fortement ce que notre recueil a de conventionnel. Pourtant ces hymnes présentent, plus ou moins nettement, un trait commun : ils relèvent plus ou moins du genre épique et se distinguent d'hymnes de type différent, en particulier des longues litanies qui nous sont parvenues sous le nom d'Orphée.

Il a donc existé un recueil d'hymnes « Homériques », qui nous a été conservé dans 28 manuscrits de valeur inégale et de date tardive. Un manuscrit, qui est le seul à nous donner le texte de l'*Hymne à Déméter*, doit être mis à part, malgré ses nombreuses fautes : le *Leidensis 33 H* (ancien *Mosquensis*, d'où le sigle M). Les autres se répartissent en trois familles dont on trouvera la description dans l'*Introduction*. M. Humbert a pu étudier personnellement 26 des 28 manuscrits connus. C'est dire que l'apparat fondé sur une recension nouvelle et complète de la tradition nous

donne sous une forme aussi brève que possible les indications les plus précises : nous avons affaire à une véritable « édition critique » à laquelle il faudra désormais toujours se référer.

A analyser les données de la tradition telles qu'elles ressortent du travail de M. Humbert on constate que le texte nous est parvenu dans un état misérable : Vers faux, lacunes, passages gâtés, doubles recensions qui ne se concilient pas le rendent inintelligible et exigent l'intervention de l'éditeur. M. Humbert a dû adopter un certain nombre de corrections empruntées à ses devanciers : Ruhnken, Mitscherlich, Ilgen, Allen-Sikes. Il a choisi avec discernement les conjectures certaines ou probables qui rétablissent un sens plausible, tout en se tenant le plus près possible de la tradition.

Sur quelques points, comme il est inévitable, on pourra diverger d'avis avec lui. Dans l'*Hymne à Apollon*, par exemple, v. 18 je crois la correction ἐπ' Ἰνωποῖο ῥείθροις (manuscrits ὑπ' Ι. ῥ.) à peu près nécessaire ; v. 53-54 dans un passage difficile la conjecture τίσει pour λίσσει n'améliore guère le texte et ne semble pas vraisemblable ; v. 110 ἀπὸ de M doit être plus archaïque que ἄπεκ qui est adopté dans le texte ; v. 216 la leçon de M πετρίην semble suggérer la correction πιερίην ; v. 430 la forme παρενίσατο est suspecte ; peut-être vaudrait-il mieux écrire παρενίσετο puisque cette forme est attestée dans des manuscrits.

M. Humbert a eu raison de proposer des hypothèses personnelles sur des textes aussi difficiles. La condamnation du vers 24 dans l'*Hymne à Apollon*, de même que celle des vers 95-96, semble très motivée. Parmi les conjectures quelques-unes paraissent probables et pourront être adoptées par les futurs éditeurs des *Hymnes*. *Hymne à Hermès I*, v. 383 μέγαν δ'ἐπιθήσομαι ὅρκον (manuscrits ἐπιδαίομαι) ; dans ce même hymne, v. 461 ἡγεμόν' ἥσω (manuscrits ἡγεμονεύσω) ; dans *Dionysos I*, 55 Δῖ' Ἑκάτωρ qui n'est qu'une interprétation du texte des manuscrits paraît sinon certain, en tout cas bien ingénieux.

La traduction vise à donner une idée aussi exacte que possible du style si varié des différents hymnes. Les épithètes rituelles posaient à M. Humbert des problèmes qui n'admettent guère de solution ; il s'en explique très franchement dans son introduction (p. 20 à 22). On l'approuvera même d'avoir parfois recouru à un simple calque ainsi *Athéna I*, v. 4 Τριτογενῆι est traduit par Tritogène (mais ne serait-il pas plus harmonieux de dire Tritogénie ?).

Il faudrait dire aussi un mot des Notices. Elles réussissent à donner en quelques pages, outre une analyse critique de l'hymne, un aperçu suggestif des problèmes qu'il pose. M. Humbert est bien informé et juge avec bon sens ; il donne une idée des interprétations variées qui ont été proposées, par exemple, des diverses divinités. Peut-être cède-t-il parfois à la tentation de citer une hypothèse récente mais qui ne saurait guère passer pour assurée : ainsi p. 143 la combinaison de Ἀφρώ et de Δαιτίς pour expliquer le nom d'Aphrodite [1].

On se laisse aller à discuter avec M. Humbert : c'est que les textes dont il s'est occupé soulèvent toutes sortes de problèmes sur lesquels il a pris position ; c'est surtout parce qu'il a fait une œuvre originale et longuement méditée : ainsi son édition peut passer pour l'une des plus importantes qui aient paru dans la collection G. Budé. P. Chantraine.

1. On reprocherait volontiers aux notices et aux notes d'abuser des étymologies : p. 153 le rapprochement de ἐπενήνοθεν avec ἤνθον n'est pas sûr.

PLUTARQUE, *Sur les Oracles de la Pythie*, texte et traduction avec une introduction et des notes, par R. FLACELIÈRE (*Annales de l'Université de Lyon*, III, 4); Paris, Les Belles Lettres, 1937 ; in-8°, 180 p.

C'était une heureuse idée, pour un « Delphien » comme M. Flacelière, qui voulait par sa thèse mineure se qualifier comme philologue, d'établir l'édition de l'un des traités de Plutarque qui se réfèrent au sanctuaire de Delphes : On sait les liens qui attachaient Plutarque à Delphes (Il fut prêtre d'Apollon Pythien et épimélète des Amphictions), et la ferveur avec laquelle il a toujours défendu Apollon et son sanctuaire.

Un des mérites de cette édition est d'avoir pour auteur un savant qui connaît à fond le chantier de Delphes et qui peut commenter avec pertinence la promenade de Théon et des autres interlocuteurs du dialogue à travers les monuments (il a pu utiliser les dernières recherches de M. de la Coste-Messelière sur la topographie). Parmi les autres sections de la longue notice on lira avec un intérêt particulier celle qui cherche à fixer la date probable du dialogue ; on verra comment l'auteur, en s'appuyant sur des recherches personnelles est amené à le dater de la fin de la vie de Plutarque (ce serait d'ailleurs le dernier des traités delphiques). Sur la langue de Plutarque dans ce dialogue les remarques de M. Flacelière ne manquent pas d'intérêt : ce n'est pas sa faute si l'étude, à cet égard, d'un seul opuscule ne présente qu'une médiocre portée. Il en va de même pour le paragraphe consacré à l'histoire du texte : notre dialogue est un de ceux dont le texte repose sur les deux seuls manuscrits E (Paris. Gr. 1672) et B (Paris. Gr. 1675). Il est difficile d'après le texte du *De Pythiae oraculis* de se faire une opinion sur la valeur relative des deux manuscrits, qui sont d'ailleurs très proches l'un de l'autre. L'exemple de 402 a, que M. F. a donné [1] pour montrer la valeur de B, n'est guère valable, comme l'indiquent les *errata* : πεφήνασι de B n'est pas meilleur que le πεφύκασι de E. La correction ἀποφήνασι que l'éditeur adopte en dernier lieu ne me paraît pas probable, d'abord parce que ἀποφαίνειν ne convient guère pour le sens, aussi parce que la faute ne serait guère explicable. Je préférerais, il me semble, la conjecture de Wilamowitz πεποιηκόσι « des poètes qui lui ont donné le nom d'eau du Styx. »

M. Flacelière s'est montré prudent dans l'établissement du texte. Le dialogue présente un certain nombre de lacunes que l'on ne peut pas combler sans quelque arbitraire : 395 f le complément φρονίμως est assez heureux, mais ne s'impose pas ; en 399 a l'addition de εἰς devant τὸν χρόνον n'est pas nécessaire et méconnait un idiotisme (voir Kühner-Gerth I, p. 552). La nouvelle édition propose quelques autres corrections nouvelles : 405 d <τραγῳδοῦσαν> ἐκ θυμέλης ; 406 a μαντικὴν <ἀποφαίνων ἂν μόνην> ; 407 d πραγμάτων <οὐ φαύλων>.

La traduction m'a semblé rendre avec souplesse le mouvement du texte et l'on ne pourrait y relever que des vétilles : 398 e ὑπὸ πνεύματος ἀναρρίψεις est traduit de façon faible et inexacte ; 399 e ὑμῖν n'est pas traduit (votre Épicure). Il ne reste qu'à demander à M. Flacelière de nous donner des éditions comparables des autres dialogues de Plutarque relatifs à Delphes.

P. CHANTRAINE.

---

1. Le texte de M. F, est : οὐκ ὀρθῶς οὖν Εὔδοξος ἐπίστευσε τοῖς Στυγὸς ὕδωρ τοῦτο καλεῖσθαι ἀποφήνασι : l'opinion qui fait de cette eau celle du Styx ».

Galeni, *In Hippocratis Epidemiarum Librum III* edidit Ernst Wenkebach; Leipzig, Teubner 1936; Gr. in-8°, xxviii-187 p.

Suite de la publication des commentaires de Galien au traité d'Hippocrate sur les épidémies, qui a déjà été annoncée dans la *Revue de Philologie*. M. Wenkebach a bien entendu établi le texte suivant les mêmes principes que dans son premier tome, mais il reprend dans une introduction assez détaillée l'étude des divers manuscrits et de leur classement. Il distingue deux familles principales. L'une comprend en particulier le Monacensis 231 (M), le Parisinus 2174 (Q), le Venetus Marcianus 1053 (V). L'autre famille est représentée par le Laurentianus Florentinus LXXIV, 25 (L) et le Venetus Marcianus 285 (m). Enfin dans ce tome encore l'éditeur a utilisé avec précaution la traduction du médecin arabe Hunain, à laquelle le concours de M. F. Pfaff lui a donné accès.

Le texte traditionnel semble être dans ce troisième livre particulièrement obscur, les manuscrits sont tous de date basse et profondément gâtés. M. Wenkebach a multiplié les conjectures et les corrections inégalement nécessaires ou probables. Il est évident p. 2, l. 19. (483 Kühn) qu'il vaut mieux corriger, comme l'indique l'éditeur, νοσήσεως des manuscrits par ναυσιάσεως que par ἐμετῶν : l'apparat critique donne, pour la traduction de Hunain « Erbrechen ». La restitution du texte est sur ce point entièrement satisfaisante.

Dans cette même p. 2, l. 10 (482 Kühn) la tradition donne τοῦ μηδὲν γράψαι que M. Wenkebach corrige en τοῦ μηδὲν γεγράφθαι, mais l'éditeur remarque avec raison qu'il serait également possible de sous-entendre αὐτόν avec γράψαι : peut-être vaut-il mieux faire l'économie d'une conjecture ; lorsque l'on a affaire à une tradition manuscrite aussi médiocre et à un auteur dont la langue est mal connue, il est difficile de décider si l'on doit admettre une liberté de la syntaxe ou supposer une faute.

L'apparat critique très riche fournit toutes les variantes et de nombreuses corrections souvent brièvement commentées. La publication est digne en tous points des volumes précédents du *Corpus medicorum graecorum*.

P. Chantraine.

J. Kroll, *Theognis-Interpretationem* (Philologus, *Supplementband* XXIX, 1); Leipzig, Dieterich, 1936; in-8°, viii-318 p.

Dans ce mémoire M. Kroll analyse avec patience le corpus d'élégies attribué traditionnellement à Théognis. Quiconque voudra essayer de se faire une opinion sur cet ensemble difficile et disparate devra se reporter à cette analyse détaillée et précise. Dès les premières pages la position de l'auteur apparaît nettement lorsqu'il envisage les quatre petits hymnes qui ouvrent la collection (v. 1 à 18) : deux adressés à Apollon, l'un à Artémis, le dernier aux Muses et aux Charites. Le premier, purement formulaire, se caractérise par une remarquable banalité ; le second dont M. Kroll analyse le style en invoquant d'utiles rapprochements (mélange de la seconde et de la troisième personne), est assurément indépendant du premier ; il se rapporte à la naissance d'Apollon Délien, mais rien n'autorise à y voir, comme l'a fait M. Jacoby, « un morceau ajouté par un Athénien » ; l'auteur adopte à l'égard des deux derniers hymnes une attitude comparable : quand même le troisième se rapporterait à l'Artémis de Mégare, cela ne prouverait pas qu'il fût destiné à former l'introduction des élégies à Kyrnos, ni même qu'il fût l'œuvre de Théognis. Les quatre poèmes n'ont

aucun rapport l'un avec l'autre, aucun non plus avec ce qui suit. Ils ne rappellent rien dans la littérature grecque, sinon les poèmes εἰς θεούς qui ouvrent le recueil des scolies attiques, et ne sauraient être attribués à Théognis. M. Kroll discute longuement le sens de la σφρᾶγις qui a tant embarrassé les philologues. Il pense qu'il s'agit d'un sceau véritable et suppose que ce développement célèbre figurait originellement à la fin du recueil de Théognis. Il écarte, par conséquent, l'interprétation ingénieuse de M. Jacoby, qui a soutenu que ce « sceau » était la mention de Κύρνος (à qui l'œuvre est dédiée), cette mention dans une élégie en garantissant l'authenticité, et il rappelle que M. Jacoby lui même condamne certains développements où figurait le nom de Κύρνος : ainsi les vers 145-148. Démuni de ce critère commode, M. Kroll poursuit l'analyse du corpus de Théognis, et il souligne à chaque instant combien il est difficile d'établir un lien entre deux développements successifs, et de reconnaître, d'autre part, ce qui appartient à Théognis et ce qui serait interpolé.

La conclusion du mémoire est presque entièrement négative. Il n'est pas probable que l'ordonnance générale des poèmes remonte à Théognis lui-même. Le corpus contient une masse énorme de pièces qui ne remontent pas à Théognis : tous ce que l'on peut dire, c'est que les 200 derniers vers contiennent un certain nombre de développements répétés ou remaniés provenant des vers précédents. Nous n'avons même plus le droit de nous figurer, selon M. Kroll, que notre corpus contient une œuvre composée et ordonnée par Théognis, qui aurait ensuite été plus ou moins altérée et gâtée par des interpolations. L'espoir de retrouver l'œuvre de Théognis dans son économie originelle ne serait « qu'un beau rêve ».

P. Chantraine.

William Norvin, *Olympiodori Philosophi in Platonis Gorgiam Commentaria*, in-16, 250 pages avec index ; Leipzig, Teubner, 1936.

J'ai eu l'honneur jadis de rendre compte, ici-même (*Revue de Philologie*, janvier 1914, p. 115-120) du commentaire d'Olympiodore au *Phédon* publié chez Teubner, en 1913, par M. William Norvin. Cette édition était faite uniquement d'après le Marcianus Graecus 196 ; il en est de même aujourd'hui de celle du *Gorgias*. Le Marcianus, nous disait Norvin en 1913, date de la fin du IX^e^ ou du commencement du X^e^ siècle. Il contient 338 feuillets et renferme les commentaires d'Olympiodore au *Gorgias* (1^r^-116^r^), à l'*Alcibiade*, au *Phédon*, au *Philèbe*. Il provient de deux archétypes, dont le premier contenait les commentaire au *Gorgias*, à l'*Alcibiade*, au *Phédon*, et le second, les commentaires d'auteurs incertains au *Phédon* et au *Philèbe*. Ces deux archétypes étaient tronqués, l'un à la fin, l'autre au commencement, et souvent lacuneux, mais le *Gorgias* a été, sous ce rapport, privilégié à l'égard du *Phédon*, car le texte y est, en somme, sans lacunes. Ce texte, écrit en minuscules et, le plus souvent, correct, a été cependant amendé par un correcteur instruit, de la main duquel sont aussi les annotations marginales que Norvin a excellemment fait de reproduire ici, comme il avait fait pour le *Phédon*. Ce sont, soit des scolies explicatives, soit de brefs résumés par tableaux synoptyques. Une édition de ce commentaire au *Gorgias* avait été faite, dès 1848, par Adalbert Jahn (Arch. f. Philol. und Paed. XIV), mais d'après des manuscrits très inférieurs qui dérivent, comme tous les autres, du Marcianus Graecus 196. L'apparat critique de la présente édition manœuvre donc avec trois sigles seulement : M=Marcianus Graecus 196, librarius vel corrector (car la main du correc-

teur est souvent difficile à reconnaître) ; M^c = Marciani corrector ; S = apographa, vel omnia vel nonnulla. Pour ce qui regarde le contenu du commentaire, Norvin nous renvoie à un travail de lui déjà ancien (*in libello lingua vernacula complures annos abhinc elaborato*), et qui ne peut être que son étude en danois sur le commentaire au *Phédon* (Copenhague et Christiana 1915). Pour les détails qui nous intéresseraient sur les manuscrits postérieurs et leurs parentés mutuelles, il nous prie d'attendre des *Prolégomènes à Olympiodore*, qui paraîtront bientôt dans l'édition du reste des commentaires. Si nous ne pouvons en espérer de grands éclaircissements sur le texte, Norvin nous promet au moins le bénéfice, de renseignements précieux sur l'étude de la philosophie platonicienne à l'époque de la Renaissance.

Norvin nous avertit de ne pas chercher autre chose, dans ces commentaires, que des notes de cours, prises par les élèves d'Olympiodore à Alexandrie aux environs de l'an 600, et qui sont restées dans l'ombre et le silence pendant trois siècles. Comment elles ont fini par éveiller l'intérêt des chercheurs dès le début du x^e siècle ou la fin du ix^e, comment on s'est mis à les recueillir et comment, par exemple, le Marcianus 196 en serait une copie directe, voilà ce que nous expliqueront certainement les prochains *Prolégoménes*. Rédigé, dans sa forme actuelle, avant d'avoir pu subir les exigences des grammairiens byzantins, on ne peut lui demander ni une langue classique, ni une ponctuation correcte, mais ce sont là des défauts qui ne scandalisent guère un lecteur habitué au style des scoliastes. Norvin a suivi, ici, la même disposition que pour le *Phédon* : textes, sources et lieux parallèles, apparat critique, notes et scholies marginales. L'index est double : *index nominum, index locorum*. Sauf une ou deux fautes qui proviennent d'accidents purement mécaniques, d'ailleurs à peu près inévitables, l'impression est d'une correction parfaite. Il y avait ici beaucoup moins de restitutions à faire que pour le commentaire au *Phédon*, mais p. 144, lignes 6 et 7, il faut certainement, au lieu de θεοῦοιζη lire θεοῦ βίον ζῇ, et, αὐτὸν ζῆν au lieu de αὐτὴν ζῆν. Nous ne pouvons qu'être reconnaissants à William Norvin de l'œuvre de longue haleine qu'il a eu le courage d'entreprendre et qu'il est maintenant près d'achever : elle rendra de précieux services.

A. Diès.

Hansen Carmine Harrell, *Public Arbitration in Athenian Law*, The University of Missouri Studies, XI, 1, 1936, 111-42 p.

La question de l'arbitrage public à Athènes (M. H. ne parle qu'incidemment de l'arbitrage privé) a été, on le sait, renouvelée depuis la découverte de l''Αθηναίων Πολιτεία, dont le chapitre L, III, confronté avec les textes des orateurs et des écrivains, sert de centre à cette consciencieuse étude. Les deux juridictions qui au cours du iv^e siècle, se complètent — les Quarante et les Arbitres — ont remplacé, peu après 403, les anciens δικασταὶ κατὰ δήμους. Elle n'auraient pas, d'après M. C., survécu aux changements constitutionnels survenus après 322 — d'où il résulterait, si l'on acceptait cette manière de voir que le chapitre de l''Αθηναίων Πολιτεία, rédigé sans doute entre 328 et 323, décrit une institution prête à disparaître. — M. C. étudie d'abord l'organisation des arbitres, les conditions requises pour en faire partie (les Thètes ne pouvaient y accéder, ce qui semble confirmé par le nombre des arbitres désignés chaque année, environ 100 d'après IG II^2 943) l'obligation pour l'arbitre désigné par le sort d'accep-

ter sa fonction, le recours contre l'arbitre dont un client avait à se plaindre (ce qui permet à M. C. d'étudier de près le cas de l'arbitre Straton, Dem., *in Meid.*, 81-101). — Dans une seconde partie M. C. étudie la procédure d'arbitrage : désignation de l'arbitre, audition des parties et des témoins (on sait que les dépositions devaient être consignées par écrit — obligation où M. C. voit une influence des usages de l'arbitrage privé), sentence de l'arbitre, moyen dont les plaideurs disposent pour faire opposition. — On a l'impression d'un mécanisme simple, raisonnablement conçu, marchant à peu de frais, et d'un meilleur rendement que la machine compliquée de l'Héliée.

Jean Hatzfeld.

Max Pohlenz, *Herodot, der erste Geschichtschreiber des Abenlandes*, dans la collection *Neue Wege zur Antike*, 221 p. ; Leipzig-Berlin, 1937, chez Teubner.

Le titre dit la pensée essentielle du livre. Hérodote est le père de l'Histoire. Il mérite ce nom parce que, le premier, il a su se proposer un programme déterminé — celui-là même qu'il expose dans sa fameuse « préface » (I, 1, 1) : l'exposé du grand conflit qui a divisé les Grecs et les Barbares, et qui a abouti aux guerres médiques. Ce programme, il l'a réalisé sans perdre de vue le but final malgré la longueur de certaines digressions — et avec un effort méthodique d'information et de critique. De cette idée directrice dérive la division du livre : I, l'objet de l'ouvrage ; II, le « thème conducteur », c'est-à-dire précisément la lutte entre l'Europe et l'Asie ; III, l'histoire de l'Asie et celle de l'Europe — de l'Europe, c'est-à-dire de la Grèce et essentiellement de Sparte et d'Athènes ; IV, enquêtes et récits, avec une fine étude des mots ἱστορίη et λόγος, ; V développements particuliers et plan général, où M. P. montre la façon dont certains λόγοι, préparés peut-être en vue de lectures publiques (p. 66), s'insèrent dans l'ensemble. Le chap VI pose une des questions fondamentales du livre (p. 73) : Hérodote a-t-il dès le début de ses recherches, été guidé par l'intérêt historique, ou ne voulait-il être d'abord qu'un géographe à la façon d'Hécatée ou même qu'un rassembleur d'anecdotes ? — Question à laquelle M. P. pense pouvoir répondre catégoriquement (p. 83) : jamais Hérodote n'a été conduit uniquement par la curiosité du géographe ou du touriste : les hommes l'intéressent plus que les pays, et l'histoire des peuples l'intéresse dans la mesure où elle s'intègre dans le grand conflit qu'il ne perd pas de vue. Le chap. VII (signification des événements) est consacré aux conceptions religieuses, philosophiques, morales, d'Hérodote : on y voit comment le rationalisme ionien s'y combine avec les grands motifs chers aux tragiques, de l'Ὕβρις qui crée le φθόνος τῶν θεῶν. Enfin M. P. arrive (chap. VIII) à ce qui est le but et le sommet de l'œuvre d'Hérodote : l'histoire du conflit pour la liberté contre l'Ὕβρις barbare, où l'intérêt du récit historique est rehaussé par des thèmes et des procédés empruntés à la tragédie. L'œuvre d'Hérodote ne paraît point achevée (chap. IX) : il manque peut-être un panégyrique d'Athènes et de Périclès. La conclusion (chap. X) est qu'Hérodote malgré ses erreurs et insuffisances, par le soin de son information, sa critique, l'intérêt qu'il porte à la psychologie des individus et des foules, est bien un initiateur : Thucydide, qu'il le veuille ou non, lui doit beaucoup ; et répondant à la question qu'il a posée au début, M. P. termine : « Er ist der pater historiæ ».

On voit que M. P. réagit contre les philologues qui, depuis cinquante

ans, ont, chez Hérodote, mis l'accent sur le conteur « oriental », ou le curieux qui, sans critique, sans plan directeur, et sans moralité, recueille et aligne les informations de caractère et de valeur très divers. Cette rapide analyse ne rend compte, d'ailleurs, que d'une façon imparfaite de l'intérêt d'un livre riche en remarques ingénieuses et fines, comme seul peut en écrire un homme plein de son sujet. — La bibliographie, assez courte, contient l'essentiel : on regrette cependant de n'y pas voir figurer l'édition d'Hérodote, due aux soins de M. Ph. E. Legrand (Budé), et sa préface si judicieuse et nuancée, où l'on retrouve quelques-unes des idées qui sont chères à M. Pohlenz.

Jean Hatzfeld.

A. W. Gomme, *Essays on Greek History and litterature*, VII-29 2, p. 2 ; cartes ; Blackwell, Oxford, 1937.

M. G., à qui l'on doit déjà une étude fort bien conduite sur la Population de l'Attique au Ve et au IVe siècle, Oxford 1933, a résumé en un volume un certain nombre d'études déjà imprimées ou de conférences (Topographie de la Béotie ; Commerce et industrie en Grèce ; La législation athénienne relative au droit de cité ; Situation de la femme à Athènes au Ve siècle ; Sphactérie ; Un facteur négligé dans la stratégie navale des Grecs ; La fin de l'État-cité) auxquels il a joint quelques articles nouveaux trois sur Thucydide — (« La plus grande guerre de l'histoire grecque » ; Mantinée ; Les discours de Thucydide) — et un sur Ménandre. Ces travaux si divers par leur objet se recommandent par des qualités communes : M. G. ne se contente pas des jugements tout faits que se repassent les historiens et les philologues, et il sait les confronter aussi bien avec les textes revus de près qu'avec les réalités. Qu'il étudie la topographie de la Béotie en bousculant la théorie des Isthmes chère au regretté V. Bérard ; qu'à propos du commerce et de l'industrie en Grèce il montre qu'on a tort de se faire de l'« économie » du monde grec une image calquée sur notre société capitaliste — mais plus tort encore de voir dans la Grèce ancienne « un univers de paysans et de politiciens traversé occasionnellement par le passage d'un négociant phénicien » ; qu'il rabroue, non sans verdeur, M. Woodword d'avoir établi une reconstruction arbitraire de la campagne d'Agis en Arcadie (418) — reconstruction surtout fondée sur le texte de Thucydide fortement sollicité — et d'en avoir conclu que précisément ce récit de Thucydide était infecté de « malice athénienne » : on retrouve partout une discussion alerte et judicieuse. On remarquera en particulier le chap. XI sur la fin de l'État-cité, où M. G. avec beaucoup de pénétration, étudie la situation de la Grèce après Chéronée et combat les théories simplistes qui veulent que la bataille de Chéronée, ait marqué la fin de l'indépendance des villes grecque, ou qui parlent de la « dégénérescence » de la Grèce au IVe siècle ; dans ce dernier développement on appréciera les comparaisons que M. G. institue, avec beaucoup d'esprit et d'à-propos, entre le fonctionnement de la machine administrative, financière, militaire, navale, telle que nous la décrivent les orateurs du IVe siècle, et les renseignements du même ordre que nous possédons sur l'Angleterre des XVIIe-XVIIIe siècles. Si même on ne partage pas toujours la manière de voir de M. G. [1], cet ouvrage attrayant est de ceux qui font réfléchir le lecteur

1. Chap. X, il y a quelque exagération dans les affirmations de M. G. Il est vrai que la trière ne se comporte pas comme un bateau de commerce et qu'elle

et qui l'incitent, quand il s'agit des idées généralement adoptées sur l'antiquité grecque, au contrôle et à la prudence.

Jean Hatzfeld.

Y. Béquignon, *La vallée du Spercheios des origines au* IV^e *siècle : études d'archéologie et de topographie (Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome*, fasc. 144) ; Paris, E. de Boccard, 1937 ; in-8°, XVI-398 pages, 19 fig. dans le texte, 23 planches ; 80 fr.

Les paysages de l'Othrys, de l'Œta et de la vallée du Spercheios comptent parmi les plus beaux de la Grèce, et, parés comme ils le sont de grands souvenirs héroïques et religieux (bûcher d'Héraclès, défense des Thermopyles, sanctuaire de Déméter Pylaea), ils ont souvent inspiré les poètes[1]. Ils méritent aussi l'étude attentive de l'archéologue, car, si cette région de passage n'a pas été le berceau d'un grand peuple, elle a joué pourtant à toutes les époques de l'histoire grecque, en raison justement de sa situation, un rôle considérable.

Il convenait donc d'en faire tout d'abord l'inventaire géographique, et tel est bien l'essentiel de la tâche que s'est assignée Y. Béquignon : la géographie, à laquelle la première partie de son ouvrage est exclusivement consacrée, n'est pas absente non plus des deux suivantes. L'étude sur les passes (p. 21-49), comme il convenait, est particulièrement approfondie ; elle montre combien, « au rebours de l'opinion traditionnelle, la vallée du Spercheios est accessible, surtout par le Nord » ; cette vallée n'est nullement « un tout géographique aux limites précises, entre deux barrières de montagnes », mais une région pleine de variétés et de contrastes, qui loin d'être repliée sur elle-même, a de tout temps servi de couloir entre la Thessalie et la Béotie (p. 90-91). Si cela est fort bien mis en lumière par le texte, il est regrettable que l'absence d'une carte — ou seulement d'un croquis — d'ensemble de la région étudiée rende parfois la lecture de cette première partie assez difficile à suivre ; les trois cartes des planches XXI-XXII-XXIII sont fragmentaires, et d'une insuffisante clarté[2].

Dans la deuxième partie : *Des origines à l'époque historique*, l'auteur rappelle d'abord les résultats des fouilles conduites par Wace et Thomp-

---

est plus dépendante de ses bases ; mais enfin, quelles que soient ses difficultés de ravitaillement, la rame n'est pas son unique propulseur, et, à lire M. G. on finirait par oublier qu'elle se meut aussi à la voile.

1. Y. Béquignon, qui cite en différents endroits V. Hugo, Leconte de Lisle et J.-M. de Heredia, et qui prend comme épigraphe, p. 235, un vers de la *Légende des siècles*, aurait pu aussi faire allusion à un poème du même recueil, *En Grèce*, qui se termine par une évocation du paysage des Thermopyles, inspirée d'une traduction d'Hérodote ; le poète y mentionne :

...le Diras, torrent superbe, qui jadis
Sortit de terre afin de secourir Hercule,

puis : ...le Sperchius, sorti des mêmes monts
Que le Diras hanté par les mêmes démons,
Qui serpente et qui va se perdre aux mers de Crète,

enfin : ...Thélos [= Anthéla !], devant qui le tonnerre s'arrête,
Car c'est là qu'autrefois, fronçant leur noirs sourcils,
Les grands amphictyons songeaient, en cercle assis.

2. Il est notamment bien malaisé, en plusieurs cas, de voir à quels points précis se rapportent les noms des sites antiques, — par exemple ceux d'Héracleia et de Trachis sur la planche XXI.

son sur l'habitat voisin de Lianocladi, qui fut occupé d'une manière discontinue, à l'époque néolithique, à celle du bronze, puis à l'âge ancien du fer. On n'y trouve aucune trace de la période mycénienne. Quant au *Catalogue des vaisseaux*, qui pourrait nous renseigner sur cette période, il ne contient presque rien d'exact à propos de ce pays, qui faisait cependant partie du royaume de Pélée et d'Achille, le Spercheios apparaissant même chez Homère comme le « cours d'eau » national de leur dynastie ; le souvenir de Pélée semble être resté plus vivant dans la région que celui de son fils (p. 143). — L'arrivée des Enianes, des Maliens et des Œtéens est consécutive à celle des Thessaliens, donc à l'invasion dorienne. Les Enianes viennent du Nord plutôt que de l'Ouest, mais l'itinéraire que leur prête Plutarque, *Quest. gr.* 13 et 26, et qu'a suivi en fait Néoptolème, n'est nullement avéré (p. 148-158) ; ils chassent vers l'Est les anciens habitants du pays, appelés Dryopes, que les Maliens à leur tour, venus de Trachis sous la conduite d'Héraclès, refoulent vers le Nord. Quant aux Œtéens, il en est à peine question jusqu'à la fondation d'Héracleia, en 426, parce qu'ils étaient restés longtemps sous la domination des Maliens.

Parmi les principaux cultes de la région, celui de l'Apollon d'Hypata serait d'origine delphique. Quant à Déméter Amphictionis, elle n'aurait rien à voir non plus avec les pays du Nord et serait parente de la Déméter de Thèbes, de Mégare et d'Eleusis : « son origine trahit... des rapports avec la Béotie, et elle l'apparente avec la vieille amphictionie de Calaurie, présidée par Poseidon » (p. 198) ; c'est à l'imitation de cette amphictionie de Calaurie que les États du Nord auraient fondé celle des Pyles (p. 201) ; l'auteur expose à nouveau ses intéressantes recherches sur le site d'Anthéla. Enfin, selon lui, « le culte d'Héraclès se serait substitué, sur l'Œta, à un culte agraire primitif. C'est à la suite de Déméter que Héraclès est arrivé dans la région maliaque. Du défilé des Pyles, il est monté jusqu'à l'Œta. » (p. 226) On voit que l'influence méridionale (surtout celle de Delphes et de la Béotie), si les vues de l'auteur sont justes, l'aurait emporté de bonne heure dans la vallée du Spercheios sur celle du Nord.

Je résumerai plus brièvement la troisième partie, consacrée surtout à l'étude des sites historiques : les Thermopyles ; Héracleia et Trachis (celle-ci n'aurait été que la citadelle d'Héracleia dont la « fondation », en 426, aurait consisté dans la « remise en état d'une vieille place forte avec des moyens modernes » : p. 263) ; Lamia (qui ne prit de l'importance et ne fut fortifiée qu'après 426), Hypata [1], etc... Enfin les pages 344-363 contiennent une esquisse, trop rapide à mon gré [2], de l'histoire des trois peuples jusqu'à l'époque de la guerre lamiaque.

---

1. Y. Béquignon écrit Hypati, même lorsqu'il s'agit de la ville ancienne.

2. La question, notamment, de la participation des Maliens et des Œtéens à l'Amphictionie delphique aurait pu être abordée moins sommairement que dans la note 1 de la page 350. Le fait que, dans les listes du IVe siècle, le hiéromnémon œtéen d'Héracleia figure toujours sous la rubrique Μαλιέων, montre bien, à mon avis, qu'il fut une époque où les Œtéens n'avaient aucune voix tandis que les Maliens en avaient deux. Il me semble d'ailleurs impossible d'admettre, comme le fait G. Daux, *Delphes au IIe et au Ier siècle*, p. 310, qu'Eschine, II, 116 et 142, désigne par le terme Οἰταῖοι « ceux que les listes amphictioniques du IVe siècle appellent Αἰνιᾶνες. » Mais ce n'est pas ici le lieu de reprendre ce problème, non plus que celui de la représentation de Sparte, pour lequel je ne suis pas d'accord non plus avec G. Daux, *ibid.*, 329-335 ; je suis persuadé qu'à certaines époques au moins Lacédémone a exercé à Delphes le suffrage des Doriens du Péloponèse.

Je n'ai à faire à l'auteur, pour ma part, que des critiques de détail. P. 47, je ne comprends pas l'allusion à « la guerre contre Antiochus » à propos du décret amphictionique *SEG* II, n° 261 (et non pas « p. 261 » ; la référence devrait être donnée d'ailleurs à *Fouilles de Delphes* III, 1, 479 ; voir aussi R. Flacelière, *Les Aitoliens à Delphes*, 85-86 et 197-198, que Y. Béquignon, du reste, ne pouvait connaître au moment où il imprimait son ouvrage). — P. 234, nous apprenons qu' « un trait de caractère » de la vallée du Spercheios consiste en ceci que « l'histoire y dépend étroitement de la topographie » : n'est-ce pas là une vérité générale, valable pour toute sorte de pays ? — P. 365, dans la Conclusion, on lit : « Après 270, l'Etolie établit sa domination [sur la vallée du Spercheios] » ; or Héracleia de l'Œta devint étolienne dès 280 (Pausanias, X, 20, 9), et les Enianes subirent le même sort, je crois, vers 274. — J'avoue ne pas saisir le raisonnement de l'Appendice II, à propos de « Latyia ». — Enfin, puis-je ajouter qu'en confectionnant un *Index des auteurs modernes* (ce qu'il n'est d'ailleurs pas le seul à faire), Y. Béquignon me semble avoir pris une peine bien inutile ?

La bibliographie est abondante et, me semble-t-il, fort à jour ; cependant, à propos des Thermopyles, notamment p. 359, je crois que Y. Béquignon aurait eu avantage à utiliser — et peut-être à discuter — l'article de G. Glotz, *BCH*, 1909, p. 526-546 : *Philippe et la surprise d'Elatée*. L'ouvrage, sobrement et clairement écrit[1], est magnifiquement illustré (sous la réserve que j'ai faite plus haut pour les cartes) : on admirera les photographies des planches I-XX, dont la valeur esthétique est souvent égale à l'intérêt archéologique. La présentation du volume est excellente, et les fautes d'impression fort peu nombreuses[2].

C'est en somme une remarquable contribution qu'apporte Y. Béquignon à notre connaissance de cette région, peu hospitalière à cause de la *malaria*, et qu'il a eu d'abord le mérite de parcourir en tout sens et d'explorer dans le détail ; le résumé qui précède ne donne pas une idée suffisante du nombre et de l'importance des résultats archéologiques qui sont désormais acquis grâce à lui. Souvent il signale qu'à tel endroit un sondage, qu'il n'a pas pu faire, serait probablement fructueux ; souhaitons-lui de trouver les moyens de mettre à exécution ces projets et de combler ainsi certaines lacunes qui subsistent en dépit de tous ses efforts et de ceux de ses prédécesseurs. De telles monographies, assurément fort utiles, peuvent paraître ingrates à entreprendre, à cause de la variété des sujets que l'auteur est contraint d'aborder, puisque son travail n'a qu'une unité d'ordre géographique, mais il n'y a là qu'une raison de plus d'être reconnaissant envers ceux que n'effraie pas une semblable tâche, surtout lorsque l'ouvrage qui en exprime les résultats est aussi consciencieux et riche de substance que celui-ci.

R. Flacelière.

---

1. Mais un usage, qui tend à se répandre, me paraît contestable, et, à la longue, assez agaçant : c'est celui des points de suspension employés à l'intérieur d'une phrase, non pas — ce qui serait parfaitement légitime — pour indiquer, dans une citation, que l'on saute un ou plusieurs mots, mais pour attirer l'attention du lecteur, supposé d'esprit épais ou somnolent, sur une pointe que l'auteur juge excellente ou simplement sur un mot qu'il veut ainsi mettre en relief (cf. par exemple p. 134, 139, 144, 147, 150, 203, 205, 219, 221, 223, 226, 352).

2. Je n'en ai relevé quelques-unes que dans des mots grecs : p. 134, note 5, il faut lire προειρημένοις ; p. 179, ligne 12 : Ὀρομπάταὺ avec un esprit doux ; page 355, note 5 : Λοκροῖς.

DERNIERS OUVRAGES REÇUS

Sir Paul Harvey, *The Oxford Companion to classical Literature*; 468 pp. in-8° + 14 planches et cartes; Oxford, Clarendon Press, 1937. Prix 7 sh. 6.

Carlo Battisti, *Fonetica generale*; 487 pp. in-16°; Milan, Ulrico Hoepli, 1938. Prix : 28 L.

William Norvin, *Classica et mediaevalia*, Revue danoise de philologie et d'histoire, vol. I, fasc. 1; 176 pp. in-8°; Copenhague, Librairie Gyldendal, 1938.

Jessie D. Newby, *A numismatic commentary on the Res Gestae of Augustus*; 117 pp. in-8° + 4 pl.; Iowa City, Athens Press, Iowa, 1938.

Beatrice Friedmann, *Die ionischen u. attischen Wörter im Altlatein*; 129 pp. in-8°; Helsingfors, 1937.

J. Marouzeau, *L'année philologique*, tome XI, 1936; 448 pp. in-8°; Paris, Les Belles Lettres, 1937. Prix : 75 fr.

Plaute, *Comédies*, texte établi et trad. par A. Ernout; tome V, Mostellaria, Persa, Poenulus; 270 pp. (doubles pour le texte et la traduction); Paris, Les Belles Lettres, 1938. Prix : 40 fr.

Corso Buscaroli, *Perfidum ridens Venus*; 76 pp. in-8°; Bologne, N. Zanichelli, 1937. Prix : 10 L.

E. K. Rand, *The mediaeval Virgil* (Extr. des Studi medievali, V, 1932, p. 418-442); Turin, G. Chiantore, éd.

Revue des études indo-européennes, bulletin trimestriel publié sous la direction de Vlad Bănăţeanu; tome I, fasc. 1, janvier-mars 1938; 148 pp. in-8°; Bucarest, Librairie Académique.

Wolfg. Schadewaldt, *Homer u. die Homerische Frage*; 21 pp. in-4°; Berlin, W. de Gruyter, 1938. Prix : 1 M. 80.

Homère, *Iliade*, tome IV, chants XIX-XXIV, texte étudié et traduit par P. Mazon, avec la collaboration de MM. P. Chantraine, P. Collart et R. Langumier; xi-212 pp. (doubles pour le texte et la trad.); Paris, Les Belles Lettres, 1938. Prix : 40 fr.

Antonio Giusti, *Omero Odissea*, l. VI; viii-70 pp. in-8°; Torino, S. Lattes & C., 1938. Prix : 5 L.

Robert J. Bonner a. Gertrude Smith, *The administration of justice from Homer to Aristotle*; vol. II; vi-320 pp. in-8°; Chicago, The University of Chicago Press. Prix : 3 $ 50.

Max Pohlenz, *Hippokrates u. die Begründung der wissenschaftlichen Medizin*; vi-120 pp. in-8°; Berlin, W. de Gruyter, 1938. Prix : rel. 6 M.

Études de papyrologie, t. IV (Soc. royale égyptienne de papyrologie); 232 pp. in-8° + 4 pl.; Le Caire, Imprimerie de l'Inst. fr. d'Arch. Or., 1938. Prix : P. T. 45.

Victor Ehrenberg, *Alexander and the Greeks*, transl. by Ruth Fraenkel von Elsen; 110 pp. in-8°; Oxford, B. Blackwell, 1938. Pr. 7 sh. 6.

Fritz R. Wüst, *Philipp II von Makedonen u. Griechenland i. d. Iahren, 346-338* (Münchener Hist. Abhdl., I Reihe, 14. Heft); x-189 pp. in-8°; Prix : 8 M ; étranger : 6 M.

Le Gérant : F. Klincksieck.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXVIII.

QUELQUES OBSERVATIONS SUR LA MANIÈRE DONT PLAUTE S'EST COMPORTÉ ENVERS SES ORIGINAUX [1]

S'il y a un auteur latin dont les érudits de presque tous les pays se sont occupés ces dernières années, c'est sans aucun doute Plaute. Ce qui nous manque, ce sont des commentaires scientifiques sur les comédies qui n'ont pas été expliquées depuis la publication de l'édition maintenant vieillie du savant danois Ussing, car il n'y a rien dont on ait tant besoin que d'une réinterprétation de la plupart des comédies plautines. C'est ce que j'essayerai de prouver en faisant quelques observations sur la manière dont Plaute s'est comporté envers ses originaux.

La question se pose : comment Plaute a-t-il été original en latinisant ses modèles ? Lorsque Fraenkel eut publié son livre : « *Plautinisches im Plautus* », on pensait que la question de la contamination avait été presque tranchée, mais maintenant, après seize ans on doute d'une grande partie de ses conclusions.

Quand on étudie toute la littérature philologique sur l'œuvre de Plaute, ce que j'ai dû faire avant d'écrire les deux nouveaux volumes de mon Histoire de la littérature romaine, on voit que la plupart des hypothèses de contamination ont été mal fondées.

Il n'y a donc pas de contamination chez Plaute ? Mon ami, M. Beare [2] de l'Université de Bristol, nie tout à fait la contamination chez Plaute. Voici l'opinion du savant anglais :

' It seems doubtful whether manuscripts of Greek plays were available in sufficient numbers in Plautus'times to make it possible for him to contaminate ; it seems most unlikely that he would have taken the trouble to do so'.

Quant à moi, je crois pouvoir montrer que Plaute s'est servi de la contamination, mais qu'il s'est borné à insérer dans quelques comédies une partie cohérente qui pouvait être insérée

1. Cet article a été lu par M. Enk sous forme de communication au Congrès de l'Association Guillaume Budé qui s'est tenu à Strasbourg, à Pâques 1938.

2. *Classical Review*, 51 (1937), p. 109.

sans beaucoup de peine. Il a donc suivi la même méthode que Térence, dans les Adelphoe, qui a inséré une scène prise de Diphilos dans son original ménandrien.

Je donnerai un exemple tiré du Stichus. Le cinquième acte, la fête des esclaves, est une addition de Plaute, empruntée à une autre comédie grecque. Le dernier qui a combattu cette hypothèse de Leo c'est Otto Immisch [1].

Le *Stichus*, qui, excepté le dernier acte, est une abréviation d'une comédie ménandrienne, n'est pas une pièce qu'on puisse apprécier d'après les règles du théâtre moderne. C'est une variation sur le thème : « Le retour à la maison ». La pièce plautine se divise en trois parties. Le commencement est sérieux, le milieu est drôle, et la fin est pleine d'une gaîté turbulente, où les esclaves s'amusent en buvant et en dansant. Immisch croyait que Plaute avait trouvé tout cela dans un opéra hellénistique. Donc le savant allemand nie la contamination.

On connaît le sujet du *Stichus*.

Deux frères, Épignome et Pamphilippe, mariés à deux sœurs, ont mené une vie tellement désordonnée qu'ils ont dû aller à l'étranger pour rétablir leurs affaires. Au second acte le parasite Gélasime a été mandé par la femme d'Épignome pour aller voir au port, s'il n'y a rien de nouveau. Mais un esclave qu'elle avait aussi envoyé dès l'aurore, accourt, ordonne de tout nettoyer, dit de préparer un festin, car Épignome vient d'entrer au port. Au troisième acte Épignome arrive accompagné de Stichus, avec de l'or, de l'argent, des esclaves etc.

Je cite les paroles d'Épignome :

402. *Quom bene re gesta salvos convortor domum,*
Neptuno gratis habeo et Tempestatibus.

. . . . . .

418. *Age, abduc hasce intro quas mecum abduxi,*
[*Stiche.*

Après ce monologue, dont je ne cite que le commencement et la fin, l'esclave Stichus demande un jour de congé pour faire la fête avec deux esclaves de Pamphilippe. Ce dialogue entre Stichus et son maître se développe en treize vers. Puis Épignome lui répond en se servant des mêmes mots qu'au vers déjà cité

Age, abduc hasce intro. hunc tibi dedo diem.

Or, on a observé que Plaute en insérant quelques vers de sa

1. *Zur Frage der Plautinischen Cantica*, Sitzungber. der Heidelberger, Akad. d. Wiss. Philos.-hist. Kl. 1923, 7 abh., p. 18.

propre invention répète presque toujours les paroles après lesquelles il place son addition.

C'est un des arguments qui semblent prouver que Plaute a inséré les vers cités au troisième acte du *Stichus*.

En voici un autre.

Il est évident qu'Épignome entre dans sa maison après la réponse de Stichus (vs. 436) :

meam culpam habeto, nisi probe excruciavero.

Comment explique-t-on que Gélasime qui entre la scène vs. 454, trouve Épignome encore devant la porte de sa maison. Puisque Épignome est entré après 436 pour saluer sa femme, il ne peut quitter sa maison immédiatement après, sans aucun motif.

Si l'on supprime tout le dialogue entre Épignome et Stichus, on comprend que dans la comédie de Ménandre c'était Gélasime, le parasite, qui retenait Épignome.

Au commencement du cinquième acte Sangarin, l'esclave de Pamphilippe, vient du port :

Salvete, Athenae, quae nutrices Graeciae,
Te, terra erilis, patria, te video lubens.

Pourquoi cet esclave ne revient-il pas avec son maître Pamphilippe ? Stichus, lui aussi, accompagne son maître Épignome. Si Sangarin était retourné si tard dans l'original grec, Ménandre sans doute en aurait donné la raison.

Nous voyons donc qu'ici Plaute a contaminé, mais la manière dont il a ajouté une série de scènes est très simple. Il a ajouté le cinquième acte et pour l'annoncer il a inséré quelques vers dans le troisième acte.

Dans le *Pseudolus* Plaute a ajouté la troisième scène de l'acte premier, comme M. Klingner l'a prouvé dans le « Hermes » de dix-neuf cent vingt-neuf.

Il y a encore un autre morceau contaminé, savoir la scène de Lurcion dans le Miles [1].

---

1. vs. 813 etc.

vs. 582 L'esclave Scélédrus dit : « Je m'enfuirai quelque part et je me cacherai soigneusement pendant quelques jours ». Périplectomène voit que Scélédrus s'enfuit et dit : « Le voilà parti ». On penserait que Périplectomène a parlé de la fuite de Scélédrus pendant son entretien avec Palestrion, mais au vers 816 ce dernier dit : *Heus Sceledre, nisi negotiumst,* || *progredere ante aedis : te voco, Palaestrio.* Donc il est évident, qu'il ne sait point que Scélédrus a quitté la maison. Pourtant on ne peut douter que Scélédrus soit à la maison, car il dort enviné dans la cave, comme Lurcion le *subcustos*, dont nous ignorions jusqu'à ce point

Voici les trois cas de contamination que, à mon avis, il est nécessaire d'admettre dans toutes les comédies de Plaute que nous possédons. Et dans chacun de ces trois cas le procédé appliqué par le poète latin est très simple.

La contamination a été toujours considérée comme une preuve de l'indépendance de Plaute envers ses originaux grecs. Cependant Plaute ne s'est pas borné à insérer des passages inventés par lui-même ou empruntés à des comédies grecques. Quelquefois notre poète a supprimé des parties considérables, à la place desquelles il a substitué des vers de sa propre invention.

Comment dans un tel cas, s'acquitte-t-il de sa tâche ?

A la fin de l'*Epidicus* la jolie captive Télestis est reconnue par l'esclave Épidique pour la sœur consanguine du jeune homme qui l'aime et qui l'a achetée, Stratippoclès. Dziatzko et Legrand ont compris que chez le comique grec Stratippoclès épousait Télestis, parce que les lois d'Athènes permettaient le mariage entre frères et sœurs consanguins. Un tel mariage étant inacceptable aux yeux des Romains, Plaute a supprimé une scène qui se rapportait à ce mariage. Sur cette hypothèse tous les Plautinistes sont d'accord. Pour compenser les vers supprimés, Plaute a dû composer un supplément, savoir les vers 651-665 qui contiennent un dialogue entre Stratippoclès et Épidique.

Pourquoi ai-je cité ce passage ? Parce qu'aujourd'hui il y a plusieurs philologues qui veulent diminuer la réputation de Plaute comme poète et styliste. Un Anglais, Mr. Norwood [1], disait de Plaute en dix-neuf cent vingt-trois qu'il écrivait des comédies comme un forgeron réparant une montre, ' like a blacksmith mending a watch ' ! Et quant aux vers l'*Epidicus* que je viens de citer, Jachmann [2], Professeur à l'Université de Cologne, en parle de la manière suivante : « Ce que nous lisons dès le vers 651 est en partie, quant à la matière, fautif et incompréhensible, en partie, quant à la composition, embrouillé et

---

l'existence, vient raconter. Pour avoir l'occasion d'insérer la scène de Lurcion Plaute a ajouté le vers 585

verum tamendem, quidquid est, ibo hinc domum,

qui fait une impression étonnante après son explication *iam aliquo aufugiam.* En outre il ne cadre ni avec vs. 579 « dès que le militaire sera revenu au forum il me fera saisir à la maison », ni avec les paroles de Périplectomène au vers 593

Sceledrus nunc autemst foris.

Il est donc évident que Plaute a contaminé la scène deuxième de l'acte troisième (813-869).

1. *The Art of Terence*, Oxford, 1923, p. 1.
2. *Plautinisches und Attisches*, Berlin, 1931, p. 217.

chaotique... Il est évident que Plaute recueille ce qui est possible et impossible, pour le fourrer dans une lacune. L'embarras que cela lui cause, se reflète dans les répétitions, dans les contradictions, dans tout ce monologue par sauts et par bonds ».

Ces mots donnent l'impression que Plaute n'était qu'un bousilleur qui ne savait pas écrire lui-même un tout petit morceau de dialogue.

D'abord c'est drôle de s'apercevoir que les vers 648-652 qui, selon Edouard Fraenkel [1], ont conservé fidèlement la couleur et la finesse du dialogue attique, sont condamnés par Jachmann comme absolument ineptes (vollkommen sinnlos »[2]). Il est superflu de dire que Jachmann les tient pour des vers inventés par Plaute, car ce qui est bon dans Plaute, est toujours grec, ce qui est mauvais, est une invention du comique latin. Moi, je trouve les paroles d'Épidique

quod boni est, id tacitus taceas tute tecum et gaudeas

une trouvaille heureuse, grâce à laquelle Plaute n'était pas obligé de donner une explication ennuyeuse pour les spectateurs, mais je veux me borner aux arguments objectifs de Jachmann.

1° Au vers 654

et sororem in libertatem idem opera concilio mea

il croit que *concilio* est incorrect ; Plaute aurait dû écrire *conciliavi*, mais c'est justement le parfait qui serait absolument fautif. Jusqu'ici Télestis est la propriété de Strattippoclès ; le jeune homme l'a achetée, et la vendra, quand elle l'ennuiera. Elle ne sera pas libre, avant que Périphanès l'ait reconnue pour sa fille !

Concilio signifie : « je suis en train de procurer à ta sœur la liberté ».

2° Jachmann ne comprend pas, pourquoi il est nécessaire d'aller chercher Thesprion (vers 657). Pourtant cela est parfaitement clair. A ce moment Épidique, qui a trompé Périphanès deux fois, a encore l'intention de s'enfuir ; c'est pour cela qu'il appelle son collègue Thesprion qui est encore chez Chéribule, l'ami de Stratippoclès, car les *advenientes hospites*, c'est-à-dire Stratippoclès et Télestis, ont naturellement besoin de service (voyez le vers 662). Qu'Épidique demande à Thesprion d'aller à la maison de Périphanès *per hortum*, n'a pas d'autre but que de se dispenser d'avoir un nouvel acteur.

Entre les vers 660 et 661 il y a une pause de quelques minutes,

1. *Plautinisches im Plautus*, Berlin, 1922, p. 316.
2. *Plautinisches und Attisches*, Berlin, 1931, p. 214.

pendant lesquelles Épidique absorbé revient sur le devant de la scène. Puis il dit : *magnast res*, c'est-à-dire : « la découverte que j'ai faite est importante ; je crains ces vieillards moins que tantôt », car au vers 625 il avait encore peur. Ensuite il médite de nouveau et dit, beaucoup plus tranquille : « Je retournerai pour recevoir les hôtes ».

Enfin tout à fait rassuré il dit : *Non fugio* ; *domi adesse certumst.*

On voit que le manque de clarté, les répétitions, les contradictions n'existent que dans la fantaisie de Jachmann.

Je finirai après avoir montré comment on construit des hypothèses sur une interprétation fautive.

Je pense à la troisième scène du cinquième acte du *Rudens*. On sait que Gripus, un esclave de Démonès, a trouvé la valise du prostituteur Labrax et qu'il a promis de la lui restituer. Gripus a cherché son maître et revient avec lui et la valise.

Daemones : *Ubi istic leno est.* Gripus : *Heus tu, em tibi : hic habet*
vidulum.
Daemones : *Habeo et fateor esse apud me ; et si tuos est, habeas tibi.*
omnia ut, quidquid infuit, ita salva sistentur tibi.
Tene, si tuost. Labrax : *O di immortales, meus est. salve, vidule.*

Drexler[1] traduit les mots *habeo et fateor esse apud me* (1358) : « la valise est chez moi », ce qui ne cadre pas avec les mots du vers 1361 *salve vidule*. Puis il écrit : « Die Worte *fateor esse apud me* sind in dem uns vorliegenden Zusammenhang sinnlos », et conclut que Plaute a modifié son original, mais il ne comprend pas que Plaute s'est servi ici d'une locution juridique, qui signifie : « j'avoue que la valise est en mon pouvoir », voyez les *Digestes*, 51, 16, 63, *apud te est quod qualiter qualiter a te teneatur*, *penes te est quod quodammodo possidetur*, et voyez aussi Montellaria 295 *etiam nunc decem minae apud te sunt.* Toute l'hypothèse de Drexler, que Plaute a modifié son modèle, n'est qu'une supposition gratuite et Drexler a tort de trouver les vers cités absurdes. Je pourrais citer beaucoup d'autres exemples de cette propension de plusieurs philologues modernes à trouver des fautes en Plaute, dont il n'est pas coupable, et c'est pour cela que la réinterprétation et la défense de Plaute contre ses détracteurs est aujourd'hui plus nécessaire que jamais.

Groningen. P. J. Enk.

1. *Die Komposition von Terenz' Adelphen und Plautus' Rudens*, Philol. Supplementbnd XXVI, Heft 2, Leipzig 1934, p. 96.

ΔΙΑΓΡΑΜΜΑ

Διάγραμμα est le terme qui désignait une espèce d'actes publics grecs de l'époque de Démosthène jusqu'au siècle d'Auguste. On rencontre le *diagramma* à Athènes au IV^e^ siècle[1], en Macédoine depuis Philippe II jusqu'à Philippe V[2], en Crète[3], à Cyrène[4], à Délos[5], en Messénie[6], en Arcadie[7], en Béotie[8], en Thessalie[9] à l'époque hellénistique[10], dans l'Égypte de 263 jusqu'à l'an 13 av. J.-C.[11].

1. Voir E. Caillemer dans *Dict. des antiquités s. v.* et ci-dessous, p. 303.

2. Diod. XVIII, 56, 3, cf. 55 et 64 ; *Sylloge*[3], 306 (*BCH*, 1914, 109) ; deux textes mentionnant les *diagrammata* d'Antigonos I^er^ : C. B. Welles, *Royal correspondence*, 3, 25 (*Sylloge*[3], 44 ; Michel, 34) et *OGIS*, 7 ; les *diagrammata* des Antigonides : ci-dessous, p. 296 ; les fragments d'Amphipolis (où, d'ailleurs, le terme n'est pas mentionné) : P. Roussel, *Rev. Arch.*, 1934, III, 39 et M. Feyel, *Rev. Arch.*, 1935, VI, 30 et l'inscription de Chalcis en Eubée : S. B. Kugeas, Ἑλληνικά, VII, 1934, p. 179 (C. B. Welles, *Amer. Journ. of Archaeol.*, 1938, 252), l. 1 : Οἱ οἰκονόμοι ἐπιμελείσθωσαν, ὅπως τὰ διαταχθέντα ὑπὸ τοῦ βασιλέως εἰς τὰς παραθέσεις διατηρῆται ἄφθαρτα ; l. 39 : ὅ τι δ' ἂμ μὴ ποιήσωσιν οἱ οἰκονόμοι τῶν γεγραμμένων ἐν τούτωι τῶι διαγράμματι, γραφέτω τῶι βασιλεῖ παραγρῆμα ὁ φρούραρχος κ. τ. λ. ; l. 46 : τὸ δὲ διάγραμμα τοῦτο ἕκαστος τῶν οἰκονόμων ἀναγράψας εἰς στήλην στήσατω ἐν τῶι ἐπιφανεστάτωι τόπωι τοῦ φρουρίου καὶ αὐτὸς ὅταν ἢ μετάγηται ἐφ' ἕτερον τόπον, ἢ ἀφιῆται ἀπὸ τῆς χρείας, παραδιδότω τῶι ἐπικαθισταμένωι μετὰ τῶν λοιπῶν τῶν ἐκ τῆς οἰκονομίας κατὰ τὸ διάγραμμα τοῦτο.

3. Voir en dernier lieu M. Guarducci, *Inscript. Creticae*, I, p. 110, l. 36 (Lato) : τιμαῖς δὲ χρησιόμεθα ταῖς ἐς τὸ διαγράμματος τὸ τῶν Κρηταιέων ἃι ἑκάστωι ἔγραπται et les textes cités *ad l.* (*GDI*, 5024, 56 ; 5040, 64 ; 5146, 25). Cf. *Sylloge*[3], 685, 107 (Itanos) : τὸ παρατεθὲν ἡμῖν διάγραμμα.

4. Voir ci-dessous, n. 11, p. 300, n. 2 et p. 310, n. 2.

5. *Sylloge*[3], 582, 11 (Michel, 391 ; *IG*, XII, 4, 751) : ἐπειδὴ Ἐπικράτης... [διά]γραμμα ἐγθεὶς ὅπως οἱ πει[ρατεύ]οντες τοὺς πολεμίους ὁρ[μηθῶσιν] ἐκ τῶν ἰδίων λιμένων, τῶ[ι] [δὲ ἐν Δήλωι μ]ηθεὶς ὁρμητηρίωι χρή[σηται].

6. Le *diagramma* relatif aux mystères d'Andanie de l'an 91 (*Sylloge*[3], 962 ; Michel, 694) ; *IG*, V 2, 1379, l. 18 (Thuria) : [ἀνενεγκά]ντω κατ' ἐνιαυτὸν οἱ καθεσταμένοι εἰς τοὺς συνέδρους ποτὶ [τὸ πῶς δεήσει διοικεῖν] ἀργύριον διαροῦντες ποτὶ σῖτον, καθὼς γέγραπται ἐν τῶι διαγράμ[ματι].

7. *IG*, V, 2, 434 (Mégalopolis) : [τὸ δὲ ἀνάλωμα τὸ εἰς τὰν ἀν]αγραφὰν τοῦ τε διαγράμματος ; l. 7 : ἐπιδιορθῶσαι τὸ διάγραμμα.

8. Michel, 239 : les juges venus de Mégare ἐποιήσαντο δὲ τὰς κρίσεις κατὰ τοὺς νόμους τᾶς πόλιος Ὀρχομενίων καὶ κατὰ τό διάγραμμα (Orchomène).

9. Un bornage exécuté entre Gonnoi et Hérakleion, καθάπερ ἐν τῶι διαγράμματι γέγραπται (Ἐφ. Ἀρχ. 1913, 36, l. 21, cité dans A. Plassart, *BCH*, 1914, 112).

10. Sur le *diagramma*, mentionné dans une inscription du Pont, voir ci-dessous, p. 309, n. 5. Sur le terme διαγραφή voir ci-desssous p. 310, n. 1.

11. Voir en dernier lieu R. Taubenschlag, dans *Atti del IV Congresso Internazionale di Papirologia* (1936), 260. La plus ancienne mention du *diagramma* dans

Malgré ces mentions fréquentes, la nature du *diagramma* reste obscure [1], car les citations, même étendues, ne comportent pas les éléments formels du document. Le classement des pièces officielles dépend, pourtant, de leur forme plutôt que du fond. La « loi », le « décret-loi » et le « décret » peuvent traiter les mêmes matières. La distinction entre « lettres patentes » et « lettres closes » ou, pour nous en tenir aux exemples grecs, entre l'*enteuxis* et l'*épistole* [2], entre les *éphémérides* et l'*hypomnématismos* [3] s'établit d'après le formulaire de ces actes. Or, une inscription de Thessalonique, nouvellement connue, apporte maintenant des renseignements précis et inédits qui permettent de reprendre la question de la forme du *diagramma*. Voici la teneur de cette inscription [4].

Παρὰ Ἀνδρονίκου. Τὸ διά-
γραμμα, ὃ ἀπέ<σ>σταλκα πρὸς
ὑμᾶς διαπέμψαντός μοι τοῦ βα-
σιλέως περὶ τῶν τοῦ Σαράπιδος
χρημάτων, ἔγδοτε ἀναγράψαι
εἰς στήλην λιθίνην καὶ ἀναθεῖν<αι>
ἐν τῶι ἱερῶι, ὅπως εἰδῶσιν οἱ
πρὸς τούτοις ὄντες, ὡς κρίνει γίνε-
σθαι. Ἔτ(ους) Ε καὶ Λ, Δαισίου ΙΕ.
Διάγραμμα ὃ ἔθηκεν βασιλεὺς
Φίλιππος. Τῶν δὲ τοῦ Σαράπιδος
χρημάτων μηθεὶς ἀπαλλοτριούτω

---

les papyrus est actuellement celle qu'on lit dans *P. Hibeh*, 23 (L. Mitteis, *Chresth.* 23) de l'an 263-2. Le *diagramma* est mentionné encore dans les papyrus alexandrins de l'an 13 av. J.-C. : Mitteis, *l. c.*, 103 sqq. Mais τὸ διάγραμ[μα τοῦ] βασιλέως mentionné dans une inscription de Calymnos (Michel, 417) est probablement, lui aussi, une ordonnance ptolémaïque (E. Sonne, *De arbitris externis*, Dissert. Göttingen, 1888, p. 76). La « charte de Cyrène », donnée par Ptolémée Ier est appelée *diagramma* par les rédacteurs de l'inscription (*Riv. di filol.*, 1928, 183, l. 37 et l. 65). Mais nous ne savons pas si le Lagide était aussi juridiquement l'auteur de cette loi organique, qui pouvait bien être formellement votée par le peuple de Cyrène. Cf. sur le caractère juridique du document V. Arangio-Ruiz, *Storia del diritto romano* (1937), 211.

1. Cf. C. B. Welles, *Royal Correspondence*, *Appendix s. v.*; E. Weiss, *Griechisches Privatrecht* (1923), 130; U. Wilcken, *Urkunden der Ptolemäerzeit* I, p. 510; P. Collomp, *Recherches sur la chancellerie des Lagides* (1926), 3; A. Plassart, *BCH*, 1914, 108. A. Heuss, *Stadt und Herrscher des Hellenismus* (1937), 78 et *Hermes*, 1938, 136; C. B. Welles, *Amer. Journ. of Archeol.* 1938, 255.

2. Cf. *Archiv für Papyrusforschung*, IX, 158.

3. Cf. *Aegyptus*, 1933, 349.

4. Σ. Πελεκίδη, Ἀπὸ τὴν πολιτεία καὶ τὴν κοινωνία τῆς ἀρχαίας Θεσσαλονίκης (dans l'Ἐπιστημονικὴ Ἐπετηρίς τῆς φιλοσοφικῆς σκολῆς, Thessalonique, 1934), p. 6 et pl. II et C. B. Welles, *l. c.*, p. 249. Je reproduis le texte corrigé par Welles à l'aide d'un estampage de la pierre.

μηθὲν κατὰ μηθένα τρόπον μηδὲ ὑ-
ποτιθέτω μηδὲ τῶν ἄλλων ἀναθη-
μάτων μηδὲ γραφέτω περὶ τού-
των ψήφισμα μηθείς. Ἐὰν δέ τις ποι-
ήσηι τι τῶν ἀπηγορευμένων, ἔνοχος
[ἔστ]ω τοῖς ἐπιτίμοις τῆς φώρας καὶ
[τὸ ἀπα]λλοτριοθὲν ἐκ τῶν ὑπαρχόν-
[των] αὐτοῦ πραχθὲν εἰς τὸ ἱερὸν
[ἀποκα]τασταθήτω. Ὁμοίως δὲ μη
[οί θησ]αυροὶ τοῦ θεοῦ ἀνοιγέσθωσαν
[ἄνευ] τοῦ ἐπιστάτου καὶ τῶν δικα-
[στῶν] μηδὲ τὰ ἐκ τούτων χρήματα
[ἀναλι]σκέσθωσαν ἀλόγως ἀλλὰ
[μετὰ τ]ῆς τούτων γνώμης. Εἰ δὲ μή
[ὁ ποιήσ]ας τι τούτων ἔνοχος ἔστω
[τοῖς α]ὐτοῖς ἐπιτίμοις.

I

L'inscription de Thessalonique reproduit deux documents dont le deuxième a été communiqué aux rédacteurs du texte comme annexe du premier : le *diagramma* de Philippe V fut joint (en copie) à la lettre d'envoi d'Andronicos [1]. Cela explique pourquoi l'inscription ne fournit aucun élément protocolaire du *diagramma*. Les clauses de style étaient omises pour la plupart dans les copies des documents notifiés. D'autre part, pour des raisons d'économie, probablement, l'inscription néglige aussi les formules de salutation de la lettre d'Andronicos, qui étaient sans importance pour l'intelligence du document, mais reproduit la date, comme élément essentiel. Pour cette raison, nous pouvons encore calculer la date du texte d'après notre calendrier (mois de mai 187 av. J.-C.), mais nous ne saurions dire à qui Andronicos s'adressait : aux magistrats de la ville ou aux prêtres du Sarapieion.

1. C. B. Welles, *l. c.*, p. 250, tient la pièce pour un *hypomnéma*. Mais l'emploi du parfait au lieu du présent (l. 1 : τὸ διάγραμμα ὃ ἀπέσταλκα πρὸς ὑμας), suivant les règles du style épistolaire, suffit à prouver que le document était libellé à la façon d'une lettre. D'ailleurs l'*hypomnéma* sans adresse dans le praescript (c'est-à-dire une ἀναφορά) n'était employé que par des subordonnés s'adressant à leur chef (cf. *Archiv für Papyrusforsch.*, IX, 173 et les nouveaux exemples dans *Berl. Griech. Urkunden*, VIII, 1775 ; 1778 ; 1780 ; 1794 ; 1805). Or, il est évident qu'Andronicos, qu'il soit ministre ou gouverneur, n'était pas le subordonné des gens de Thessalonique. En reproduisant les lettres sur pierre, l'intéressé remplaçait souvent le praescript original par la simple indication de l'auteur (ou du destinataire) de la pièce. Cf. p. ex. *Syll.*³ 233 (Michel, 33) : παρὰ βασιλέως Αλ[εξάνδρ]ου Χίω[ν τῶι] δήμωι ; *Suppl. epigr. graec.*, IV, 247. Cf. Ad. Wilhelm, *Beiträge*, (1909), 283.

Tout cela n'est pas surprenant. Ce qui nous étonne, c'est que le roi ne s'adresse pas directement aux Thessaloniciens. En 205/4, le même prince écrivit aux habitants d'Abae une lettre pour leur signifier sa décision, envoyée au gouverneur compétent et relative à une terre consacrée. « J'ai ordonné à Héraclide », dit Philippe V dans cette lettre d'envoi, « de ne pas vous molester » [1]. En effet, selon les règles générales des chancelleries hellénistiques, quand le roi désirait communiquer aux intéressés sa décision, il la leur apprenait lui-même par une lettre comportant son ordre ou copie de celui-ci, si l'ordre avait été adressé à un officier royal [2]. Pourquoi Philippe V n'a-t-il pas suivi ces procédés dans le cas du Sarapieion de Thessalonique?

La règle que nous venons d'énoncer vaut seulement pour les dispositions royales conçues dans les formes d'une missive. Les ordres non épistolaires (les apostilles, l'*hypomnématismos*) n'étaient transmis qu'au magistrat compétent [3].

Le premier résultat de l'examen diplomatique de l'inscription est donc la constatation que le *diagramma* de Philippe V n'a pas été libellé à la façon d'une missive, destinée à être envoyée. En effet, dans notre documentation, le *diagramma* est opposé formellement aux missives en général, aux lettres en particulier.

Le plus ancien *diagramma* royal que nous connaissions, celui de 324 sur le retour des bannis, est distinct de la lettre d'Alexandre sur le même sujet, lue aux Olympies de 324 par Nicanor, envoyé d'Alexandre [4]. Une inscription d'Erésos distingue entre la *diagraphe* d'Alexandre concernant Agonippos et Eurysilaos, enfants d'un tyran, et sa lettre au sujet des enfants d'Apollodoros, un autre tyran [5]. Le *diagramma* de Philippe Arrhidaios de 319 cite

---

1. *Sylloge*^{3}, 552 (Michel, 42) : γέγρα[φ]α τῶι Ἡρακλείδηι μὴ ἐνο[χ]λεῖν ὑμᾶς.

2. Cf. *Rev. hist. relig.*, CXV (1937), 193 et C. B. Welles, *Royal correspondence*, p. xl. Voir par ex. un texte de l'an 184-3 (F. Preisigke, *Sammelbuch*, 5675) : βασιλεὺς Πτολεμαῖος Νέωνι χαίρειν· τῶν πρὸς τοὺς ἐπιστάτας τῶν φυλακιτῶν γεγραμμένων ἐπιστολῶν ὑποτεθείκ[αμε]ν σοὶ τὸ ἀντίγραφον, καὶ ὑμεῖς οὖν διαστείλασθε τοῖς παρ' αὐτῶν τεταγμένοις κατὰ τοπον πράσσειν καθὰ ἐπεστάλκαμεν.

3. Pour les apostilles ptolémaïques, voir *Arch. für Papyrusforschung*, IX, 177 ss. Pour l'*hypomnématismos*, voir *Aegyptus*, 1933, 350. Rappelons à ce propos que le roi hellénistique ne répond pas par lettres à des demandes soumises à l'audience, mais il signifie sa décision à l'officier royal compétent. Ce principe (cf. *Arch. f. Papyrusforsch. l. c.*) explique la forme des actes attalides, Welles, *Royal correspondence*, 47 et 69. Les règles des bureaux ptolémaïques, exposées *Arch. f. Papyrusforsch. l. c.*, étaient appliquées aussi par la chancellerie séleucide (*Institutions des Séleucides*, p. 196), et par les Antigonides (*Sylloge*^{3}, 450 et Ἀρχ. Ἐφημερίς, 1934-5, p. 118 = Welles, *Am. Journ. of arch.* 1938, p. 246).

4. Cf. U. Wilcken, *Sitzungsber. Preuss. Akad.*, 1922, 116. J'en parlerai dans les *Mélanges Radet*.

5. *OGIS*, 8, 35 et 128, puis l. 135. Cf. Welles, *l. c.*, p. 258, n. 4.

les lettres du même prince envoyées aux villes grecques en 323, et Diodore le distingue nettement des lettres envoyées à des villes grecques par Polysperchon pour préciser certains points touchés dans le *diagramma*[1]. Une ordonnance de Ptolémée II prescrit de faire certaines déclarations fiscales « suivant les instructions données par la lettre du roi et dans les délais fixés par le *diagramma* »[2].

Nous connaissons encore, au moins dans l'Égypte ptolémaïque, une autre espèce de missives, je veux dire le *prostagma*. Or, celui-ci est opposé souvent au *diagramma*[3]. Il suffit de citer ici une lettre de Ptolémée V de 184-3 : « les vérifications doivent être conduites conformément aux *diagrammata* et aux *prostagnata*, faits par nous, notre père et nos ancêtres »[4].

II

Le *diagramma* n'est pas une missive. Pour avoir de l'autorité, celle-ci doit être nécessairement expédiée à son destinataire[5]. Le *diagramma* entre en vigueur par sa promulgation dans la résidence de son auteur. Ainsi, Alexandre proclama à Suse, dans son camp, le *diagramma* sur le retour des bannis des cités de la Grèce[6]. Le *diagramma* de 319 fut « édité » à la cour de Philippe III et « remis » ensuite aux députés présents des villes grecques[7]. Les *diagrammata* des Antigonides réglementant le service intérieur de l'armée étaient reproduits, en partie, sur des stèles élevées à Chalcis en Eubée et à Amphipolis, mais ils n'étaient pas destinés évidemment à l'usage des seules troupes casernées dans ces deux villes.

1. Diod. XVIII, 55, 2 et 57, 1. Cf. H. Bengtson, *Die Strategie in der hellenistischen Zeit* I (1937), 84.

2. *P. Rainer* dans *Aegyptus*, 1936, 258 : καθότι ἐν τῆι παρὰ τοῦ βασιλέως ἐπιστολῆι διασάφηται ἐν τοῖς καθήκουσιν μεισὶν κατὰ τὸ διάγραμμα.

3. Cf. par ex. Mitteis, *Chresth.*, 36, 263 : λαμβάνειν καὶ ὑπέχειν τὸ δίκαιον κατὰ τὰ προστάγματα καὶ τὰ διαγράμματα ; *BGU* VII, 1792, etc. Cf. sur le *prostagma* : U. Wilcken, *Archiv für Papyrusforsch.*, IX, 235.

4. F. Preisigke, *Sammelbuch*, 5675, 10 : τὰς διακρίσεις διεξάγετε κατὰ τὰ διαγράμματα καὶ τὰ ὑφ' ἡμῶν καὶ τοῦ πατρὸς καὶ τῶν προγόνων προστεταγμένα.

5. Par cela, la tournure : « les lettres ont été remises » signifie qu'un arrêté épistolaire fut rendu. Cf. p. ex. l'inscription de Béroia en Macédoine (*Sylloge*[3], 459) de l'an 247 : βασιλεύοντος Ἀντιγόνου ἔτους δ' καὶ λ', ἐντυγόντων Δημητρίωι τῶν κυνηγῶν Χαρτ[α] τοῦ Νικάνορος, Ἀττάλου τοῦ Νικάνορος ἐδόθησαν αἱ ἐπισ[το]λαί. Δημήτριος Ἀρπάλωι χαίρειν κτλ.

6. *Sylloge*[3] (312, Michel, 366). Cf. U. Wilcken, *l. c.* (ci-dessus p. 298, n. 4).

7. Diod. XVIII, 55, 4 : τοὺς ἀπὸ τῶν πόλεων παρόντας πρεσβευτὰς προσκαλεσάμενοι... τὸ κυρωθὲν δόγμα γράψαντες ἔδωκαν τοῖς πρεσβευταῖς ; 57, 1 : τούτου δὲ τοῦ διαγράμματος ἐκδοθέντος καὶ πρὸς ἁπάσας τὰς πόλεις ἀποσταλέντος ἔγραψεν ὁ Πολυπέρχων πρός τε τὴν Ἀργείων πόλιν καὶ τὰς λοιπάς κτλ.

En effet, on lit dans l'inscription de Thessalonique : « le *diagramma*, établi par le roi Philippe », Cette formule : διάγραμμα ὃ ἔθηκε βασιλεὺς Φίλιππος est la même que dans des tournures comme τιθέναι νόμον, συγγραφήν, etc. Il s'agit ici toujours d'une pièce à déposer dans les archives [1]. Ainsi, Ptolémée X prescrit aux Cyrénéens d'insérer un *prostagma* royal dans « le *diagramma*, concernant les juges, en vigueur chez vous » [2]. Comme le *diagramma* reste chez le législateur, l'arrêté peut être revisé et complété au fur et à mesure. L'inscription citée de Cyrène en apporte un exemple. Un autre est procuré par une inscription de Mégalopolis qui parle d'« amender » un *diagramma* [3].

Par là, le *diagramma* ressemble au νόμος, la loi. Comme celle-ci, le *diagramma* est publié par affichage [4]. Selon le code du monopole de Ptolémée II, le prix local de l'huile doit être conforme « au prix inscrit dans le *diagramma*, affiché pour l'an 27 ». Un autre paragraphe du même code mentionne « le *diagramma*, affiché au sujet des toiles fines » [5]. Le « *diagramma* exposé » par un amiral rhodien à Délos interdisait aux navires de guerre sous son commandement de se servir du port de Délos comme de base d'opérations [6].

Le texte ainsi exposé peut naturellement être copié. Un *diagramma* ptolémaïque prescrit aux juges de rendre leurs sentences conformément aux *diagrammata* royaux, si quelqu'un leur indique que le point litigieux est traité dans ces règlements. Le *diagramma* contenant cette disposition principale fut remis en 227 par un plaideur au tribunal de l'Arsinoitis [7].

Pourtant, ce qui est particulier au *diagramma* c'est que les intéressés sont informés d'office de ses dispositions. Polysperchon

---

1. Cf. Ad. Wilhelm, *Beiträge zur griechischen Inschriftenkunde* (1909), 290.

2. V. Arangio-Ruiz, *Riv. di filol.*, 1937, 266 : ἐνταγήτω ἡ τοῦ προστάγματος γνώμη καὶ εἰς τὸ παρ' ὑμῖν κείμενον δικαστικὸν διάγραμμα. Cf. pour la tournure : Andoc. I, 84 : ὅπως ἂν οἱ ἀρχαὶ τοῖς κειμένοις νόμοις χρῶνται ; Demosth. XXIV, 33 : τῶν δὲ νόμων τῶν κειμένων μὴ ἐξεῖναι λῦσαι μηδένα εἰ μὴ ἐν νομοθέταις.

3. Voir ci-dessus, p. 295, n. 7.

4. Cf. par ex. la lettre d'Antigonos aux Teiens (ci-dessus, p. 295, n. 2) : l. 25 : ἐν δυσὶν ἔτεσι, ἀφ' οὗ ἂ[ν τὸ διάγραμμα προτ]εθῆι ; U. Wilcken, *Chresth.*, 259, 8 : ὁ δὲ τελώνης τὸ [διά]γραμμα τ[όδε] γράψας εἰς λεύκωμα μεγάλοις γράμμασιν ἐκτιθέτω κτλ.

5. *P. Reven. Laws* (U. Wilcken, *Chresth.*, 299), 53, 11 : τοῦ σησάμου ...τιμὴν τὴν γεγραμμένη[ν ἐν τῶι] διαγράμματι τῶι ἐκτε[θέ]ντι εἰς τὸ κζ (ἔτος) ; *ibid.*, 103, 3 (cf. *P. Tebtunis*, 703 *ad l.* 94) : [δι]αγράμματι τ[ῶι] ἐκκειμένωι ἐπὶ τῆ[ι ὀ]θο[νηρᾶι].

6. Voir ci-dessus, p. 295, n. 5.

7. *P. Gurob*, 2 (A. S. Hunt, C. C. Edgar, *Select Papyri* II, 256) : l. 40 : ἐπειδὴ καὶ τὸ διάγραμμα, ὃ καὶ παρέδοτο ἐν τοῖς δικαιώμασιν ἡ Ἡράκλεια, συντάσσει καὶ δικάζειν [.....] κῶς, ὅσα μὲν ἐν τοῖς βασιλέως Πτολεμαίου διαγράμμασιν εἰδῇ γεγραμμένα ἢ ἐμφανίζηι τις ἡμῖν, κατὰ τὰ διαγράμματα, κτλ.

donne des copies du *diagramma* de 319 aux députés des villes grecques présents à la cour de Philippe III, Philippe V transmet le *diagramma* de Thessalonique à Andronicos. Le même roi ordonne à « chaque intendant » de son armée de faire graver « au lieu le plus en vue » des forteresses le *diagramma* relatif aux devoirs de cet officier royal[1]. Par là, le *diagramma* ressemble au πρόγραμμα c'est-à-dire à l'avis officiel publié par les soins de l'administration pour faire connaître certaines dispositions que la population doit suivre dans l'intérêt public[2]. Ce mode de transmission et de publication explique une autre singularité, commune au *diagramma* et au *programma* dépourvus de praescripta : ni l'un ni l'autre n'indique n'indique l'autorité dont émane le règlement. Car cette autorité était précisée dans la lettre d'envoi qui légalisait le document. Ainsi, la lettre d'Andronicos garantissait l'autorité du *diagramma* anonyme gravé à Thessalonique.

Cependant, la différence juridique du *diagramma*, même signifié officiellement aux intéressés, et des missives de toute sorte reste essentielle. Elle réside dans le fait que les ordres épistolaires ne sont suivis qu'après leur réception par le destinataire et visent nécessairement celui-ci, tandis que le *diagramma* entre en vigueur dès sa proclamation dans la résidence de son auteur et peut s'adresser ici à tout le monde. Le règlement des devoirs des « *économes* » de l'armée macédonienne restait valable indépendamment de sa reproduction par tel « *économe* » et de la transmission de la stèle, prescrite dans ce *diagramma*, par chaque intendant à son successeur. Ces observations permettent d'expliquer un autre signe distinctif du *diagramma* ; celui-ci règle des questions fort diverses, il est *lex satura*.

III

Dans sa lettre d'envoi, Andronicos dit qu'il fait parvenir aux Thessaloniciens « le *diagramma*... transmis à moi par le roi, au sujet des biens de Sarapis » et ordonne de le faire publier sur une stèle dans le sanctuaire. Or, la particule δέ qui introduit le texte du *diagramma* sur la pierre, marque une corrélation avec des dispositions précédentes qui ne sont pas reproduites[3]. Autrement dit, l'inscription ne présente qu'une partie du *diagramma* original. Pourtant cette partie commence précisément avec la

1. Ci-dessus, p. 295, n. 2.
2. Cf. p. ex. Wilcken, *Chresth.*, 249 (*P. Rev. Laws* c. 38).
3. Pelekides, *l. c.* (ci-dessus p. 296, n. 4), p. 10.

mention des biens de Sarapis : τῶν δὲ τοῦ Σαράπιδος χρημάτων κτλ. Ce ne sont donc pas les rédacteurs de l'inscription qui avaient omis les autres dispositions du *diagramma*. C'est Andronicos qui n'en a communiqué à Thessalonique que le paragraphe concernant le temple de Sarapis. Voilà une autre singularité du *diagramma*, mise en relief sur la pierre de Thessalonique. En effet, quand un ordre est transmis par les soins des bureaux, on le cite naturellement *in extenso*, les formules de protocole mises à part. Voici un exemple amusant de ces habitudes. En 208, le dioicète de Ptolémée IV s'est cru obligé de réprimander vivement le régisseur royal responsable du transport du blé dans l'Arsinoitis. Comme la lettre du dioicète contenait certaines instructions, le pauvre régisseur dut la transmettre entièrement à son subordonné, puis celui-ci la reproduit pour le fonctionnaire au-dessous de lui, etc., faisant ainsi savoir à l'humble « sitologue » le blâme administré à son chef [1].

Le *diagramma* n'est cité, au contraire, que par extraits : « du *diagramma* royal au sujet des jugements », « du *diagramma* au sujet des esclaves », « il est écrit dans le *diagramma* », etc. [2]. En effet, le *diagramma* embrasse, en général, plusieurs matières disparates et n'est cité, naturellement, que pour tel et tel point particulier. L'*économe* militaire de Chalcis n'a fait graver sur pierre, conformément à une disposition du *diagramma*, que les articles concernant les fonctions de sa charge, mais le règlement lui-même fixait nécessairement aussi les charges d'autres officiers. Les fragments des instructions militaires trouvés à Amphipolis en font foi.

Pourtant, le *diagramma* se présente comme unité. Des titres indiquant le contenu de chaque article peuvent le précéder dans le texte du document [3]. L'extrait du *diagramma* sur les esclaves comporte sept divisions, séparées sur le papyrus au moyen du *paragraphos*. Mais aucune formule protocolaire n'isole les articles du *diagramma*. Au contraire, les longues séries des ordonnances d'amnistie, rendues ensemble par Ptolémée VII, sont entrecoupées dans les copies [4] par la formule : προστετάχασι δὲ à la tête de

1. *P. Tebtunis*, 704.

2. J. G. Tait, *Ostraca*, I, p. 46, n° 277 : [ἐκ δια]γράμματος περὶ τῶν ἐπὶ τοῦ βασιλέως —— κριθέντων ; Hunt, Edgar, *o.c.*², 205 : ἐκ τοῦ διαγράμματος τοῦ τῶν ἀνδραπόδων.

3. Ainsi, dans l'inscription d'Amphipolis (ci-dessus, p. 295, n. 2), chaque section est précédée d'un titre : ἐφόδων ; περὶ στεγνοποίας κτλ. Même arrangement dans le *diagramma* d'Andania (ci-dessus, p. 295, n. 6). Dans le *diagramma* de Chalcis (ci-dessus, p. 295, n. 2), les paragraphes sont liés par des καὶ et δὲ.

4. *P. Tebtunis*, 5 et 699.

chaque disposition. Car celles-ci furent libellées à la manière du *prostagma*, dont l'intitulé était : βασιλέως προστάξαντος et, partant, promulguées séparément.

On comprend ainsi pourquoi le *diagramma* n'est connu que par des extraits, qui n'indiquent pas son intitulé. Un *diagramma* commence dans ces extraits toujours sans préambule : « les *économes* prendront soin, etc. » ; « nous donnons à ferme les banques, etc. » ; « quant aux biens de Sarapis », etc.

Nous pouvons résumer ces observations diplomatiques comme suit : le *diagramma* était un règlement, promulgué dans la résidence de son auteur, et touchant, en général, à plusieurs matières. Il était transmis d'office aux autorités compétentes qui en publiaient les dispositions de leur ressort.

La caractéristique diplomatique du *diagramma* que nous venons de donner conviendrait aussi bien à la « loi » grecque [1]. Pourtant, le διάγραμμα est distingué du νόμος dans notre documentation. Comme nous ne connaissons ni les formalités qu'on employait pour établir un *diagramma*, ni les solennités d'un *nomos* dans les monarchies hellénistiques : nous ne pouvons pas préciser la différence entre le διάγραμμα et le νόμος quant à leur forme. Pour le fond, cette différence ne devait pas être nécessairement la même à Athènes, par exemple, et dans l'Égypte ptolémaïque. Pour la saisir, il faut donc étudier l'usage du *diagramma* dans le cadre constitutionnel de chaque État où cette forme du règlement était en usage. Cette étude est encore possible pour Athènes et l'Égypte ptolémaïque.

IV

A Athènes, le *diagramma* n'apparaît qu'au IVe siècle [2]. Selon les explications des lexicographes anciens, le terme désignait ici d'une part, le rôle d'impositions, d'autre part, le dû de chaque

1. Les publications des lois sur pierre commencent aussi souvent *ex abrupto*. Voir Ad. Wilhelm, *Sitzungsber. Wiener Akad.* CLXXIX, 6, p. 23.

2. Cf. en général G. Glotz, *Histoire Grecque*, III, 129 et 196. Les textes indiquent les valeurs suivantes du terme *diagramma* dans l'administration athénienne : I *a*) le rôle où étaient inscrites les estimations de la fortune de chaque contribuable et le montant de l'*eisphora* à lui imposé. Voir Imm. Bekker, *Anecdota* I, p. 186 : διάγραμμα ὃ λέγομεν ἀναγραφήν et surtout p. 236 : τὸ συντίμημα τῆς οὐσίας διάγραμμα ἐκαλεῖτο ἐν ᾧ ἐνεγέγραπτο τι ἕκαστος ἔχει. I *b*) par métonymie, le même mot désignait aussi le dû de l'*eisphora* de chaque contribuable, inscrit dans le *diagramma*. Voir Harpocr. *s. v.* (reproduit par Suidas *s. v.*) d'après Hypéride : τὸ ταττόμενον ἐν ταῖς συμμορίαις ὁπόσον ἕκαστον ἄνδρα εἰσφέρειν δεῖ. II *a*) Le terme désignait ensuite l'inventaire des agrès distribués entre les triérarques. Voir Démosth. XIV, 21 ; Imm. Bekker, *Anecdota*, p. 238 et Aug. Boeck, *Seeurkunden*

contribuable inscrit sur ce rôle. Du point de vue diplomatique, ce *diagramma* athénien apparaît donc tout à fait semblable aux *diagrammata* hellénistiques. C'était aussi une liste, divisée en plusieurs sections, valable dès sa confection et dont l'original restait dans les archives du service compétent.

Mais le terme ne s'appliquait pas à Athènes à tous les inventaires financiers. Il semble être lié au régime des *symmories*. Celles-ci étaient, on le sait, les groupes de contribuables, versant chacune la même part d'impôts et chargées de sa répartition entre ses membres. Ce système a été introduit en 378-7 pour assurer la rentrée de l'impôt sur le capital ; il fut appliqué à la triérarchie par la loi de Périandre en 357. Le *diagramma* était donc à Athènes un terme fiscal de signification restreinte. C'était le tableau annuel des recouvrements, à faire sur les personnes, des quotes-parts d'une répartition.

Un papyrus récemment publié montre que, un siècle plus tard, dans l'Égypte ptolémaïque, le terme gardait encore cette signification athénienne. Dans ses instructions à l'« économe », le dioicète des Lagides écrit [1] : « fais toute diligence pour que... les tisserands fournissent les étoffes bariolées réparties sur le district... ceux qui n'auraient pas livré les coupes de tissus convenues en payeront les prix fixés par le *diagramma* pour chaque qualité ». Le même texte nous enseigne, ensuite, qu'aussi les quantités de blé à livrer par les districts du pays à Alexandrie furent fixées par un *diagramma*. Celui-ci est donc un tableau dressé annuellement ; « le diagramma pour l'an 27 » est cité une fois [2].

Ces textes permettent d'expliquer, si je ne me trompe, l'usage des *diagrammata* dans l'Égypte ptolémaïque. Nous connaissons d'abord plusieurs *diagrammata* concernant l'administration des

---

(1840), p. 205. Cf. B. D. Meritt, *Hesperia*, 1935, 15. II *b*) Par métonymie, il signifiait aussi l'état des agrès dû par chaque triérarque. Voir Démosth. XLVII, 34 et 43 et les inventaires de la marine athénienne. III *a* et *b*) Le terme désignait de la même manière le rôle des charges triérarchiques réparties entre les membres des *symmories* et la quote-part à fournir par chaque triérarque. Voir Aug. Boeck, *o. c.*, 207. IV) Selon Suidas *s. v.*, le terme désignait aussi le prix, fixé par les agoranomes, que chaque hétaire pouvait mettre à ses faveurs Cf. A. M. Andreades, *A History of Greek public finance* I (1933), 284, n. 8.

1. *P. Tebtun.* 703, 91 : συντελούντων καὶ τῶν ὑφαντῶν τὴν διαγεγραμμένην τῶι νομῶι ποικιλίαν.|Ἐὰν δέ τινες πρὸς τὰς συντεταγμένας ἐκτομὰς ὀφείλωσι, πρασσέσθωσαν καθ' ἕκαστον γένος τὰς ἐκ τοῦ διαγράμματος τιμάς. Ὅπως δὲ καὶ τὰ ὀθόνια χρηστὰ ᾖι κ[αὶ τ]ὰς ἁ[ρ]πεδόνας ἔχωσι κατὰ τὸ διάγραμμα — — — φρό[ντι]ζε ; l. 80 : ἐπιμελὲς δέ σοι ἔστω καὶ ἵνα αἱ διαγεγραμμέναι ἀγοραὶ κατάγ[ωντ]αι εἰς Ἀλεξάνδρειαν ὧν σοι καὶ τὴν γραφὴν ἐπιστέλλομε[ν].

2. Voir ci-dessus, p. 300, n. 5. Cf. B. P. Grenfell, *Revenue Laws* (1896), p. 124.

finances [1] : l'ordonnance fixant les prix d'achat et de vente par le monopole de l'huile [2] ; l'ordonnance fixant les conditions de fourniture et les prix dans le monopole des tissus [3] ; un *diagramma* concernant le prix du nitre [4] ; un *diagramma* se rapportant à la vente par le fisc aux enchères [5] ; le *diagramma* fixant les taxes frappant la vente des esclaves [6] ; le *diagramma* concernant le blé, qui fixait le prix de cette marchandise, etc., et même la quantité de blé à fournir journellement aux veaux appartenant à l'État [7], enfin le *diagramma* bancaire [8].

On voit bien que tous les renseignements que nous possédons sur les *diagrammata* financiers trouvent leur place dans le cadre des listes répartissant entre les districts de l'Égypte soit les quantités à fournir annuellement à l'État, soit la somme globale à exiger des adjudicataires d'une ferme, par exemple celle des banques ou celle d'un impôt. Les *diagrammata* qui se renouvellent annuellement ne sont pas identiques avec des règlements, en principe permanents, qui portent le nom de « lois » telle « la loi sur (le monopole) de l'huile ». Les documents distinguent en effet soigneusement entre les « lois », les « correctifs » apportés à celles-ci, les *prostagmata*, c'est-à-dire les ordonnances isolées, et les *diagrammata* qui sont les « plans » annuels d'une économie dirigée [9]. Puis, des *diagrammata* réglaient certains points de procédure et du droit privé. Ainsi, entre 263 et 214, plusieurs contrats [10] contiennent la clause que l'exécution doit avoir lieu, à défaut du payement, κατὰ τὸ διάγραμμα. On en a voulu déduire que le *diagramma* en question était le code de procédure [11]. Mais la tournure citée n'est qu'une abréviation de la formule complète, qu'on rencontre dans les contrats de la même époque (entre 243 et 173) et qui est celle-ci : κατὰ τοὺς νόμους καὶ τὸ διάγραμμα [12]. Nous savons en effet que l'exécution sur la personne était réglée pour certaine classe de

1. Cf. W. L. Westerman, *Upon slavery in ptolemaic Egypt* (1929), 31.
2. *Rev. Laws*, 39, 17 ; 49, 3 ; 53, 11 ; 55, 1 (Wilcken, *Chrest.*, 299).
3. *Ibid.*, 103, 3 (cf. *P. Tebtunis*, 703. n. 94) ; *P. Tebt.*, 703, 92 sqq. et 769, 79.
4. *P. Hibeh*, 116.
5. Wilcken, *Chrest.*, 340 ; *P. Enteux.*, 61 et *P. Elephant.*, 27 a (cf. O. Guéraud, *P. Enteuxeis*, p. 148) ; Wilcken, *Urkund. ptolem. Zeit*, 112, c. 8, 5.
6. Westerman, *o. c.*, 1 (A. S. Hunt, C. C. Edgar, *Select Papyri*, II, 205).
7. *P. Columbia Zenon*, 54 *c*, I, 12 et III, 10. *P. Tebtunis*, 703, 81, 133, 187.
8. Wilcken, *Chrest.*, 181.
9. Cf. par ex. Wilcken, *Urkund. ptol. Zeit*, 112 ; *Chresth.*, 299, c. 57, etc.
10. Cf. A. Segrè, *Aegyptus*, 1927, 293, n. 6 et 327, n. 1. Cette tournure était en usage surtout dans l'Oxyrhynchitis (A. Segrè, *l. c.*, p. 295, n. 2). Ajoutez : *P. Cairo Zenon* III, 59340.
11. Cf. par ex. P. M. Meyer, *Juristische Papyri* (1920), p. 252.
12. Cf. A. Segrè, *l. c.*, p. 293, n. 7 et p. 295, n. 2. Cette formule était en usage dans l'Arsinoitis.

la population par « la loi sur la ferme » [1]. De même, l'exécution sur les esclaves était autorisée « conformément aux prescriptions des lois sur les esclaves sauf les cas où le *diagramma* l'interdit » [2].

Il existait donc des lois sur la saisie, et un *diagramma* qui les complétait. Le rapport entre les deux sources du droit est donc le même que dans la matière fiscale. De même, dans la charte d'Alexandrie, les conditions d'une action contre faux témoins sont précisées par la loi, mais cette loi renvoie au *diagramma* pour les règles concernant le recouvrement de l'amende [3]. Il suffit de se rappeler que le produit des amendes était affermé [4], comme d'autres revenus de l'État, pour comprendre pourquoi un *diagramma* complétait ici les lois.

Sans doute, d'autres mentions des *diagrammata* se rattachent-elles plus difficilement au budget annuel de l'État. Ainsi, un *diagramma* est cité pour établir le droit des parties à récuser des juges [5]; un autre porte le titre : « le *diagramma* sur l'autorité de la chose jugée » [6]. Tels textes contredisent, à première vue, la thèse ici soutenue que le *diagramma* ptolémaïque était d'abord et surtout un règlement annuel d'ordre fiscal. Mais l'objection n'est que spécieuse. Dans l'économie étatiste des Lagides, les directives annuelles du « plan » devaient nécessairement trancher plusieurs questions concernant le droit privé et l'organisation judiciaire. Par exemple, l'institution de l'hypothèque a été l'objet « de lois, de *diagrammata* et d'ordonnances » [7]. Le *diagramma* est cité ici au sujet de l'« *epikataholé* » de l'hypothèque [8]. Cette opération donnait lieu à la perception d'une taxe [9], et cela nous ramène au droit fiscal et aux conditions de la ferme. Un autre exemple : le principe *superficies solo cedit* a été formulé

---

1. *P. Rainer* (ci-dessus, p. 299, n. 2), c. II, 18 : ἐν προσβολῆι διδομένων ὧν ἡ πρᾶξις καθήκει καὶ ἐκ τοῦ σώματος γίνεσθαι καθότι ἐν τῶι ἐπὶ τῆς μισθώσεως γέγραπται. Cf. sur cette clause et sur la classe des σωματὰ λαικὰ ἐλεύθερα à laquelle elle se rapporte, W. L. Westermann, *Amer. Journ. of Philol.*, 1938, 14.

2. L. Mitteis, *Chresth.*, 369, 9. Cf. E. Berneker, dans *Études de Papyrologie* II (1933), 62.

3. *P. Halens*, 1, 46, 50, 67. Cf. B. Haussoullier, *Traité entre Delphes et Pellana* (1917), 71.

4. Jos. *Antt.*, XII, 176.

5. *P. Gurob*, 2, 10; *P. Halens*, 9, 6.

6. Voir ci-dessus, p. 302, n. 2.

7. *P. Enteux.*, 14 et 15.

8. *P. Enteux.*, 14, 4; *P. Tebtun.*, 817, 20 : ἐπικαταβολὴν ποιήσασθαι τῆς ὑποθήκης ἀκολούθως τῶι διαγράμματι. Cf. E. Schönbauer, *Arch. für Papyrusforsch.*, XII, 208 et R. Taubenschlag, *Atti del IV Congresso di Papirologia*, 271.

9. Mitteis, *Chresth.*, 193, 22.

dans le droit ptolémaïque dans un *diagramma* [1], car une taxe était due sur les bâtiments [2]. Comme la durée des contrats en question était presque toujours celle d'un an, il n'avait aucun inconvénient à y invoquer les dispositions des règlements annuels, qui étaient d'ailleurs maintenues dans les *diagrammata* subséquents [3]. D'autre part, le nombre des causes où l'intérêt du Fisc était impliqué, amenait à fixer dans des *diagrammata* des règles de procédure. Ainsi, on cite d'un *diagramma* le privilège soumettant tous ceux « qui gèrent les affaires royales » à la juridiction du dioicète [4].

Nous croyons donc que, dans l'Égypte ptolémaïque, le terme de *diagramma* désignait toujours les régulatifs annuels de l'économie dirigée, promulgués par affiche à Alexandrie [5]. En effet, la précision du langage des bureaux ptolémaïques était remarquable. On y distinguait par exemple le διάγραμμα περὶ τῶν σιτικῶν, la διαγραφὴ τοῦ σπόρου, cette dernière indiquant seulement les étendues qu'il faudra ensemencer, dans chaque district, des espèces de plantes prévues dans les *diagramma* différents, et encore la διαγραφὴ σιτική qui précisait les quantités du blé à fournir par chaque district après la récolte [6]. Il serait étonnant que le même terme *diagramma* ait servi aux scribes des Lagides pour désigner

1. *P. Tebtunis*, 780. Cf. U. Wilcken, *Urk. ptol. Zeit*, 170, 44 ; L. Wenger, *Philologus*, 1933, 254 et R. Taubenschlag, *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, 1935, 281.

2. U. Wilcken, *Grundzüge*, 171.

3. Il semble que les hypothèques ne pouvaient être constituées légalement que pour un an. Cf. E. Schönbauer, *Archiv für Papyrusforschung*, XII, 209.

4. Mitteis, *Chresth.*, 5; cf. *P. Tebtun.*, 5, 262.

5. Pour la commodité du lecteur, je donne ici un classement de toutes les mentions des *diagrammata* ptolémaïques, relatives au droit : A) sur juridiction exceptionnelle, ci-dessus, n. 4 et p. 306, n. 5-7. B) Sur récusation des juges, ci-dessus, p. 306, n. 5. C) Sur exécution, ci-dessus, p. 305, n. 10 et encore : Mitteis, *Chresth.*, 34 (cf. *P. Hibeh*, 73, 14) et *P. Michig. Zenon*, 71, 7 ; ensuite Mitteis, *Chresth.*, 23, 22 ; *P. Petrie*, III, 25 (dans *Archiv für Papyrusforschung*, VI, 357). D) Sur le taux légal (*P. Columb. Inv.*, 272 de l'an 245 dans W. L. Westermann, *Amer. Journ. of Philol.*, 1938, 16) et sur le taux des intérêts moratoires (F. Preisigke, *Sammelbuch* III, 7169 ; Mitteis, *Chresth.*, 103. Cf. P. Jörs, *Zeitschr. der Savigny-Stift.*, 1919, 17). Celui-ci est fixé seulement au IIe siècle. Le taux de 24 °/₀ est convenu dans *P. Tebtun.* 817, de l'an 182, sans que le *diagramma* ait été nommé à cette occasion. E) Sur l'exécution fiscale : ci-dessus, p. 306, n. 1. G) Dans les lois des villes grecques de l'Égypte : *P. Halens.* 1, 46 sq. (ci-dessus, p. 306, n. 3) et 165 ; *BGU*, VI, 1213, 11 (cf. W. Kunkel, *Zeitschr. d. Savigny-Stift.*, 1931, 233) ; Mitteis, *Chresth.* 369 (*P. Lille*, 29). De même à Cyrène (ci-dessus p. 295, n. 4) et à Calymnos (ci-dessus p. 295, n. 11). La question des rapports entre les lois des cités et les *diagrammata* (cf. *P. Gurob.*, 2, 72) est à reprendre à l'aide de ces deux dernières inscriptions H) Le sujet du *diagramma* reste pour nous indéterminé dans les fragments suivants : Mitteis, *Chresth.*, 28, 31, et *P. Enteux.*, 16 et 63 ; *BGU* IV, 1118 ; VIII, 1792 ; 1865.

6. Cf. M. Rostovzeff *ad P. Tebtunis*, 703, 57-60.

des directives annuelles du « plan » et des dispositions de caractère permanent, comme celles sur le taux des dommages-intérêts dus après la demeure du débiteur. On comprend, d'autre part, que celles-ci portent le nom de « *diagramma* », quand elles forment un article de ces règlements annuels [1].

V

Le *diagramma* ptolémaïque se présente ainsi comme une reproduction, sur une échelle grandiose et avec des modifications importantes, de l'instrument fiscal qui portait le même nom à Athènes au IVe siècle. Je ne trouve aucun indice sûr du même usage en dehors d'Athènes et de l'Empire des Lagides. Partout ailleurs, en Macédoine et dans les villes grecques, le terme *diagramma* et l'instrument qu'il désigne sont employés tout autrement. Le *diagramma* promulgué par Polysperchon en 319 n'est pas un tableau annuel des revenus. Ni le règlement militaire de Chalcis, ni le règlement relatif aux mystères d'Andanie qui se nomment dans leur texte *diagramma*, ne sont des dispositions fiscales et temporaires. Le terme est employé ici, et aussi dans la lettre d'Antigonos Ier aux Teiens et dans la loi organique de Cyrène, évidemment dans le sens d'« ordonnance générale ». C'est un tableau, si l'on veut, où sont écrites par ordre plusieurs dispositions législatives. L'ordonnance de 319, qui cite les « diagrammata écrits » par Philippe II et Alexandre le Grand [2], permet de faire remonter cet emploi du terme jusqu'à l'époque de Démosthène.

Le terme *diagramma* signifiait donc en même temps deux sortes de listes : à Athènes, c'était le rôle d'une imposition à répartir, en Macédoine, c'était une liste des décisions royales. Ici se pose un problème sémasiologique.

Le mot *diagramma* est technique. Sauf pour désigner des actes publics, on ne le trouve que dans le langage savant. Créé par des Pythagoriciens, probablement [3], il signifiait représentation graphique du rapport entre les nombres : figure de géométrie, plan, devis [4]. Archimède a été tué quand il méditait sur un *dia-*

1. Voir ci-dessous, p. 310, n. 4.

2. Diod. XVIII, 56, 3 : κατασκευάζομεν ὑμῖν εἰρήνην, πολιτείας δὲ τὰς ἐπὶ Φιλίππου καὶ Ἀλεξάνδρου καὶ τἆλλα πράττειν κατὰ τὰ διαγράμματα τὰ πρότερον ὑπ' ἐκείνων γραφέντα.

3. Je le déduis de l'indication citée ci-dessous, p. 309, n. 2.

4. Voir les passages de Platon (*Resp.* 529 *e* ; *Phaed.* 73 *b* ; *Theat.* 169 *a*, etc. et de Xénophon (*Memor.* IV, 7, 3), cités dans les lexiques.

gramma tracé devant lui [1]. Archytas, dit-on, a appliqué le premier la méthode graphique des *diagrammata* à la mécanique [2]. Stratonicos, contemporain de Platon, se servit le premier du *diagramma* pour la notation musicale [3].

Dans la littérature grecque, le mot garde toujours cette valeur spéciale. On ne l'emploie qu'en parlant de figures de géométrie, de dessins de construction, etc. [4]. Dans ce sens, il apparaît dans une inscription du Pont. Sur le roc d'une citadelle, on lit : « qu'aucun étranger ne pénètre en dedans du *diagramma*, sans permission du commandant de la citadelle » [5]. Le *diagramma* désigne ici le contour délimité par cet avis.

On concédera que l'emploi du mot par l'administration financière à Athènes, et ensuite en Égypte, se rattache bien à sa signification commune. Le *diagramma* reste ici encore, du moins selon son arrangement, un tableau de chiffres. Mais on ne voit pas bien comment le mot a pris la valeur d'une liste des décisions dans l'usage des bureaux de Philippe II, usage accepté ensuite partout dans la Grèce. Comme les institutions des Argéades nous sont trop peu connues, je ne saurais proposer sur ce sujet aucune conjecture qui pourrait s'appuyer sur une donnée positive [6].

Pour la même raison, on ne saurait préciser la place du *diagramma* dans la diplomatique macédonienne. On croira que le *diagramma* comportait des dispositions générales, tandis qu'on adoptait des mesures de circonstance par des décrets (*prostagmata*) de toute sorte [7], mais il est impossible d'apprécier la différence entre le διάγραμμα et le νόμος dans la constitution macédonienne.

---

1. Plut. *Marcell.* 19, Zonar. IX, 5, 5.

2. Diog. Laert. VIII, 4, 7 : οὗτος πρῶτος κίνησιν ὀργανικὴν διαγράμματι γεωμετρικῷ προσήγαγε.

3. Le péripatéticien Phanias dans *Athen.* 352. Cf. A. Hug, *RE*, XVI, 887.

4. Voici quelques passages à ajouter aux citations du *Thesaurus s. v.* : Theophr. *fr.* 29 *ed.* Wimmer ; Dio Cass. *fr.* 11, 8 (Zonar., VII, 11, 6) ; Philo, *de opif. mundi*, 107 ; *Script. musici*, *Index s. v.* ; Heron, *Definit.* l. 146 *ed.* Heiberg ; Plut. *Lysandr.* 25. Cicéro (*Tusc.* I, 17, 38) rend le terme par *descriptio*. Cf. *P. Lille*, 1, 252.

5. *Studia Pontica* II, 278 (*BCH*, 1909, 23) : ξένον μηδένα ἐντὸς τοῦ διαγράμματος παραπορεύεσθαι ἄ[νε]υ τοῦ [ἀ]κροφύ[λακ]ος.

6. D'après M. Welles, *l. c.*, p. 258, les lois royales étaient appelées *diagrammata* parce que le terme *nomos* était lié, au IVe s., trop étroitement avec la cité. Sans discuter cette idée (cf. Arangio-Ruiz, *Riv. di filol.*, 1937, 269), je dois observer seulement qu'elle n'explique pas le problème sémasiologique, qui m'intéresse ici particulièrement. Pourquoi le mot *diagramma* de valeur purement technique, fut-il adopté par la chancellerie de Philippe II pour désigner les constitutions royales ?

7. Voir les textes cités ci-dessus, p. 299, n. 1 et Pol. XXIV, 8, 10.

Les bribes des *diagrammata* émanant des villes grecques, citées ici et là, nous renseignent trop imparfaitement sur l'usage de ces actes en Grèce hellénistique [1]. Mais les grands *diagrammata* d'Andanie et de Cyrène sont du type « macédonien », et dans l'inscription de Cyrène, les termes νόμοι et διάγραμμα sont employés comme synonymes [2]. La différence entre la « loi » et le « diagramma » devient ici insaisissable. Comme une loi, le *diagramma* de cette espèce est rédigé à l'impératif : les textes de Cyrène, d'Andania, de Chalcis, d'Amphipolis et de Thessalonique prennent cette forme. Les *diagrammata* ptolémaïques sont conçus plutôt au futur [3]. Cette différence est conforme à celle entre le *diagramma* qui sert de directive économique et le *diagramma* législatif.

Quel que soit le contenu d'un *diagramma*, sa forme diplomatique reste partout la même. Cette unité de dessin est mise en relief par une autre indication de la stèle de Thessalonique. Dans cette inscription, le mot *diagramma* désigne non seulement l'ordonnance royale entière, mais aussi le seul paragraphe relatif au Sarapieion de Thessalonique. C'est l'usage attique. Le rôle des agrès distribués aux triérarques est appelé *diagramma*. Mais le même nom porte aussi chaque article de cette liste. « Je lui réclamai le *diagramma* des agrès », dit un plaideur attique de son adversaire pour exprimer qu'il exigeait les agrès inscrits au nom de celui-ci [4]. Les inventaires de la marine attique conservés sur pierre confirment cet usage [5], et des grammairiens l'attestent aussi pour les articles du rôle de contributions [6]. *Diagramma* est

1. Pour apprécier mieux l'usage du terme *diagramma* en Grèce, il serait utile, probablement, d'étudier la diffusion du terme synonyme διαγραφή. Ce terme peut désigner aussi figure de géométrie ou dessin de construction (cf. U. Wilcken, *Archiv für Papyrusforsch.* VIII, 282), mais dans le langage des bureaux, il est nettement distinct du *diagramma*. Celui-ci énonce des dispositions générales, par exemple, relatives à la procédure ou réglant les devoirs de prêtres (le *diagramma* d'Andanie). La διαγραφή est la liste des causes dans l'ordre où elles doivent se plaider (Michel, 842, 48) ou des sacrifices journaliers (*GDI*, 3719, 15). Mais cf. *Sylloge*[3], 1003 (II[e] s. av. J.-C.) : une *diagraphe* de Priène qui, comme le *diagramma* ptolémaïque Wilcken, *Chresth.* 181, fixe les conditions d'affermage (U. Wilcken, *Urkund. der Ptolemäerzeit* I, p. 501). Je note à ce propos que le mot *diagraphe* dans *IG.* XII, 5, 1065, qui a induit en erreur A. Heuss, *Stadt und Herrscher des Hellenismus*, p. 81 (et d'après lui Welles, *Amer. Journ. of Archaeol.*, 1938, 260), n'est qu'une restitution malheureuse de l'éditeur. L'habitude de certains érudits de citer les textes épigraphiques en négligeant les crochets, mis par les éditeurs précautionneux, est dangereuse pour eux comme pour leurs lecteurs.

2. *Riv. di filol.*, 1928, 183, l. 5 : ἂν ἐν τοῖς νόμοις τοῖσδε ; l. 37 : χρέσθωσαν δὲ τοῖς νόμοις τοῖς πρότερον οὖσι μὴ ὑπεναντιοις [τῶι]δε τῶι διαγράμματι.

3. W. L. Westermann, *o. c.*

4. Dem. XLVII, 36 : ἀπήτουν αὐτὸν τὸ διάγραμμα τῶν σκευῶν.

5. Voir par exemple, Michel, 602, 110.

6. Voir ci-dessus, p. 303, n. 2.

ce rôle, *diagramma* aussi est chaque article de ce rôle, enfin *diagramma* est la somme imposée, indiquée dans le rôle. Enfin, le même usage prévaut dans les papyrus ptolémaïques. Κατὰ τὸ διάγραμμα signifie ici « conformément au règlement », mais aussi « conformément à tel article du règlement ».

VI

Le *diagramma* de Thessalonique appartient, nous l'avons vu, à la classe des *diagrammata* législatifs. Ceux-ci sont représentés maintenant surtout par des inscriptions macédoniennes de l'époque de la conquête romaine. Ces ordonnances des Antigonides gravées sur pierre par des contemporains de Flamininus nous rendent compréhensible encore une autre particularité du terme *diagramma*. Je pense à son emploi pour désigner les *edicta* des magistrats romains. En effet, quand les Grecs connurent cette espèce d'actes romains, ils lui donnèrent le nom des ordonnances royales, celui de διάγραμμα [1]. C'est plus tard, vers la fin du IIe siècle, qu'on a pris pour rendre l'*edictum* en grec un terme particulier, à savoir : διάταγμα [2]. Polybe ne le connaît pas encore, et il n'acquit de prépondérance que sous les Césars [3].

En effet, tant par la forme que par le fond, l'*edictum* et le *diagramma* du type macédonien sont analogues. Tous les deux sont des proclamations, rendues dans la résidence de leurs auteurs, qui ne s'adressent pas à une personne déterminée, mais visent tous ceux qui se trouvent dans un cas donné. Les deux instruments sont conçus à l'impératif [4], tous les deux peuvent contenir des dispositions fort disparates. Ajoutez deux traits, que nous empruntons au *diagramma* du type ptolémaïque. Celui-ci et l'*edictum* diffèrent des lois et donnent, en principe, des prescrip-

1. Pol. XXIII, 10, 6 ; Plut., *Pomp.*, 31, etc.

2. Le plus ancien exemple est, semble-t-il, dans le *S. C.* d'Adramyttion (A. Passerini, *Athenaeum* 1937, p. 282, l. 18) de l'an 129. Cf. ensuite *Sylloge*[3], 705, 64 (de l'an 112) ; *OGIS* 441, 88 (de l'an 81). Ces trois textes sont des traductions officielles des actes latins. Dans la littérature grecque de l'époque, le terme signifie simplement « l'ordre » de toute espèce. Cf. par ex. Philodem. *Rhet.* II, p. 289, *ed.* Sudhaus : [ἔμ]πειρον ε[ἶν]αι δεῖ νόμων, ψηφισμ[άτ]ων τῶν ἄλλων διαταγ[μά]των et Diod. XVIII, 64, 5, où le mot est synonyme du terme *diagramma*, employé XVIII, 64, 3 ou une inscription de Larisa sur une fondation (L. Robert, *BCH*, 1931, 500) : κατὰ τὸν ἀποτεθεμένον εἰς τὸ ἀ[ρχέ]ον περὶ αὐτῶν νόμον καὶ διάταγαν.

3. Cf. U. Wilcken, *Zeitschr. d. Savigny-Stiftung*, 1921, 129 et J. Stroux-L. Wenger, *Die Augustus-Inschrift* (*Abhandl. Bayer. Akad.* XXXIV), 25. Διάγραμμα rend *edictum* encore dans *IG* XII, 5, 658, l. 34 (sous Caracalla).

4. Voir Wilcken, *o. c.*, 141, n. 2.

tions temporaires qui peuvent pourtant être maintenues par les règlements successifs. Le *diagramma* correspond de ce côté à l'*edictum translaticium*.

Dans le système des actes publics grecs, le *diagramma* prend effectivement la place qui revient à l'*edictum* dans la diplomatique romaine. Mais gardons-nous d'en conclure à un rapport de filiation, de quelque nature que ce soit, entre le *diagramma* et l'*edictum*. Car celui-ci est une communication orale faite au peuple par le héraut au nom d'un magistrat. Généalogiquement, l'*edictum* appartient à la même ligne que le κήρυγμα grec. Le *diagramma* est au contraire un instrument écrit, par définition, auquel correspond plutôt la *formula* des Romains. Comment donc le *diagramma*, simple dénombrement écrit de biens et de prestations en Attique, est-il devenu une source du droit promulgué ? Les papyrus permettent déjà de l'expliquer pour l'Égypte ptolémaïque. Les textes concernant la Macédoine et la Grèce, telle l'inscription de Thessalonique dont est partie cette étude, permettent de poser la question, mais ne laissent pas encore apercevoir, du moins à mes yeux, la solution du problème.

E. Bikerman.

LATIN *CRĒDŌ*, ARMÉNIEN *ARITʿ* ; MOTS ET LÉGENDES

Parmi les expressions religieuses communes à l'indo-iranien et à l'italo-celtique, l'une des plus frappantes est celle qui subsiste dans sk. *çrad dadhāmi*, *çraddhā-*, etc. ; avest. *zrazdå* (*zrasca dāṭ* , *Yt.* IX, 260), etc. ; lat. *crēdō*, v. irl. *cretim*, v. gall. *credaf*. Analytiquement et comparativement, c'est aussi l'une des mieux étudiées : le concept védique de *çraddhā* a été élucidé par Sylvain Lévi, *La doctrine du sacrifice dans les Brāhmaṇas*, 1898, p. 108 et suiv., et les formes iraniennes expliquées par Antoine Meillet, *MSL*, XVIII, 1913, p. 60 et suiv. ; M. Vendryes, *R. Celt.*, XLIV, 1927, p. 90 et suiv., a traité de mots celtiqnes apparentés ; M. Ernout, *Mélanges Sylvain Lévi*, 1911, p. 85 et suiv. (éliminant le rapprochement avec « cœur »), et A. Meillet, *MSL*, XXII, 1922, p. 213-214 et 215 et suiv. (à propos des rapports de lat. *fidēs* et *crēdō*, le premier servant de substantif au second) ont fait la théorie des formes latines et de l'ensemble de la famille. De ces recherches se dégage, pour l'expression indo-européenne, une valeur très précise : « avoir une foi absolue dans le résultat immanquable de l'acte sacré, cette foi suffisant d'ailleurs à assurer ce résultat. » On n'a pas pris garde, pourtant, à un remarquable accord entre les traditions indiennes et romaines relatives aux deux législateurs et sacrificateurs fabuleux Manu et Numa ; l'un est le héros de la *fidēs* comme l'autre le héros de la *çraddhā*.

Les traditions indiennes sur la *çraddhā* de Manu sont bien connues : S. Lévi, *op. cit.*, p. 115-121, les a excellemment commentées. La plus célèbre le montre, esclave de la *çraddhā*, livrant successivement aux sacrificateurs démoniaques, aux « brahmanes Asura » Tṛṣṭha et Varūtri, tout ce qu'il a de précieux ; il suffit qu'ils l'exigent en lui disant : *Mano yajvā vai çraddhādevo 'si* « Manu, tu es un sacrifiant, ta divinité, c'est la *çraddhā* ». Ses vases dont le seul bruit anéantissait les Asura, puis son taureau dont le mugissement remplaçait le bruit des vases, sa femme même enfin, la Mānavī, dont la parole avait recueilli ce don meurtrier, — sans une hésitation, Manu les remet, pour être

détruits dans le sacrifice, aux prêtres qui les réclament en ces termes. Quand Indra, à son tour, voulant sauver du moins la Mānavī, se présente à Manu sous l'apparence d'un brahmane et, avec la même formule, lui déclare qu'il va sacrifier, en prenant les deux « brahmanes Asura » pour victimes, Manu cède sans plus de difficulté et, dans une variante, (*Kāṭhaka-Br.*, 2, 30, 1), les deux brahmanes sont bel et bien immolés : Indra les décapite avec l'eau du sacrifice ; aussi de leur sang, naissent deux plantes qui sèchent sous la pluie... Et le dieu dit le grand mot, qui justifie d'ailleurs la conduite de son interlocuteur : *yatkāma etām ālabdhaḥ sa te kāmaḥ samṛdhyatām* « le désir que tu avais en prenant ta femme pour la sacrifier, que ce désir te soit accompli » (*Maitrāyaṇī-Saṃh.*, 4, 8, 1 ; nombreux textes parallèles).

Numa est le dévot de *Fidēs*. D'abord, certes, de la *Fidēs* juridico-religieuse, témoin et garante des engagements des hommes, à laquelle il est dit avoir dédié un sanctuaire, avec une fête annuelle où les trois flamines majeurs, représentant les divers éléments du corps social, sacrifient conjointement (Tite-Live, I, 21, *Fidei solemne instituit*, etc. ; surtout Denys d'Halicarnasse, *Antiquités Rom.*, II, 75, ...Πίστιν δὲ ἧς οὔτε μεῖζον οὔτε ἱερώτερον πάθος ἐν ἀνθρώποις οὐδὲν οὔπω σεβασμῶν τυγχάνειν οὔτ' ἐν τοῖς κοινοῖς τῶν πόλεων πράγμασιν οὔτ' ἐν τοῖς ἰδίοις. Ταῦτα δὲ διανοηθεὶς πρῶτος ἀνθρώπων ἱερὸν ἱδρύσατο Πίστεως δημοσίας (i. e. *Fidei Publicae*) καὶ θυσίας αὐτῇ κατεστήσατο, κ. τ. λ.).

Mais il est aussi le dévot d'une *fidēs* magico-religieuse, exactement au sens où Manu est *çraddhādevaḥ*, « a la *çraddhā* pour divinité ». Plutarque, dans sa *Vie de Numa*, 20, a résumé à cet égard une légende significative : « On dit qu'il avait si exclusivement suspendu tous ses espoirs au divin que, un jour, comme on était venu lui annoncer que les ennemis approchaient, il sourit et dit : « Et moi je sacrifie. » (Αὐτὸν δὲ τὸν Νουμᾶν οὕτω φασὶν εἰς τὸ θεῖον ἀνηρτῆσθαι ταῖς ἐλπίσιν, ὥστε καὶ προσαγγελίας αὐτῷ ποτε γενομένης ὡς ἐπέρχονται πολέμιοι, μειδιάσαι καὶ εἰπεῖν· ἐγὼ δὲ θύω). Manu n'aurait pas autrement agi.

Cet accord n'est pas fortuit ; il ne définit pas forcément une tradition indo-européenne commune illustrant la parfaite **kred-dhē-* de quelque législateur et sacrificateur mythique. Il garantit du moins que la **kred-dhē-*, dans sa valeur première, doit se définir : la condition nécessaire et suffisante, le ressort de «l'efficience » sacrificielle qui est, aux yeux du demi-civilisé, la plus vraie, la plus sûre des « causalités ».

M. Vendryes, *art. cit.*, p. 95, voit avec raison dans le simple **kret-* (ou **kred-* ?) « un vieux thème désignant la puissance, la

vertu mystique enfermée dans un objet » ; cette dernière restriction n'est pas même nécessaire : **kret* c'est « la Puissance », et l'expression **kret-dhē-* désigne donc étymologiquement l'attitude et l'acte par lesquels on « met » (en jeu, devant soi, à son service, etc...), on actualise cette puissance.

Il est probable pourtant que, dès les temps indo-européens, ce mot était engagé dans l'évolution qui devait le porter vers des valeurs mystiques (*fidēs* : effusion de l'âme rappelant plus la *bhakti* indienne que la *çraddhā*) et juridiques (*fidēs* : engagement solennel, garantie ; loyauté... ; cf. *crēditor*, *fīdūcia*... ; on pensera à indo-iranien *mitra* : *Dius Fidius*, cf. *Mitrāvaruṇā*). Tout automatique que fût en principe le sacrifice, il était offert à des dieux précis : la magie se doublait d'une prière. La « confiance » dans l'efficacité du geste sacré était déjà à quelque degré la « confiance » dans la puissance et le bon vouloir du dieu, et tout autant « la confiance » dans la bonne exécution du marché conclu avec le dieu [1] (*do ut des* , cf. H. Hubert et M. Mauss, *Essai sur la nature et la fonction du sacrifice*, dans *Mélanges d'histoire des Religions*, 1929, p. 90 ; sur le don contraignant, dans le droit, à Rome et dans l'Inde, v. M. Mauss, *Essai sur le don, forme archaïque de l'Échange*, *Année Sociologique*, *Nouv. Série*, I, 1925, p. 128-134, 140-152). Une analyse philosophique relèverait sans peine que ces deux « confiances », l'une dans un mécanisme, l'autre dans un maître ou dans un partenaire, sont contradictoires : cette contradictïon ne les empêche pas de collaborer, et même d'être indiscernablement mêlées dans la réalité ; elles se mêlent encore dans la pratique des grandes religions ; elles ont dû se mêler dès que des dieux personnels ont été constitués.

---

1. On a vu tout à l'heure Indra sauvant la femme de Manu qui allait être sacrifiée et la remplaçant par deux brahmanes qui, décapités par l'aspersion sacrée, deviennent deux plantes : et pourtant Manu obtient ce qu'il comptait obtenir en sacrifiant sa femme. L'histoire se termine dans plusieurs variantes par une règle rituelle : quiconque délivrera rituellement sa victime dans les mêmes conditions où Manu a délivré sa femme, aura la même prospérité qu'a eue Manu (*yām eva Manur ṛddhim ārdhnot tām ṛdhnoti*, *Kāṭhaka*, *l. c.* ; cf. *Taittirīya-Saṃh.*, 6, 6, 1, 1). On comparera la célèbre légende où c'est Numa, chicanant contre Jupiter, qui obtient de faire l'expiation de la foudre sans sacrifice humain : Jupiter, demande « des têtes » — « D'oignons », promet Numa — « D'hommes », demande Jupiter — « Avec les cheveux », promet Numa — « Vivantes », exige le dieu — « De poisson », promet encore Numa. Le dieu, désarmé, accepte et dorénavant l'expiation s'obtiendra à peu de frais : διὰ κρομμύων καὶ τριχῶν καὶ μαινιδῶν (Plutarque, *l. c.* ; Ovide, *Fastes*, V, 339 et suiv.). La *çraddhā*, la *fidēs* se combinent ainsi avec l'intérêt mercantile du sacrifiant ; l'important est de vouloir vraiment sacrifier, et de sacrifier quelque chose ; pour la qualité et la quantité, c'est affaire de négociations entre l'homme et le dieu.

*
* *

Un mot arménien encore inexpliqué appartient probablement à cette série : *aṙitʿ* peut en effet provenir de **krēd-dhē-*, à moins que ce ne soit du simple **krēt-* (dans les deux cas avec passage à la déclinaison en *-a-* : instrum. *aṙtʿaw*, etc.)[1]. Or *aṙitʿ* a les valeurs suivantes :

1°) « προμνήστωρ, pronubus, intermédiaire et garant lors des fiançailles » : le Dictionnaire de Venise cite, entre autres exemples, dans la traduction du *Commentaire* de Grégoire de Nysse au *Cantique des Cantiques* : *baregamkʿ pʿesayin ew makʿur harsnin aṙitʿkʿ* « les amis du fiancé et les *aṙitʿ-kʿ* de la pure fiancée » ; dans *l'Explication du mystère de la Messe* de Nersès Lambronecʿi (XII[e] siècle), on trouve une jolie comparaison qui éclaire bien l'élément « garantie » et l'élément « confiance » de ce mécanisme social : *miǰnord harsnacukʿn gan ew i xawsicʿ andi aṙtʿ-acʿn katʿê ew sermani sêr pʿesayin i sirt kusin* ; *ayspês ekeɫecʿ-woy kʿristonêicʿ aṙitʿkʿ eɫen markʿarêkʿn ew aṙakʿealkʿn* « Les intermédiaires viennent, et, des paroles des *aṙitʿ-kʿ*, l'amour du fiancé coule et germe dans le cœur de la jeune fille ; de même les *aṙitʿ-kʿ* de l'église des Chrétiens ont été les prophètes et les apôtres ». Des anciens *Recueils* appelés « *Čaṙəntirkʿ* », le Dictionnaire de Venise retient cette autre comparaison : *Gabriêl aṙitʿ kusin eɫew, erkni ew erkri zuyg merǯecʿucʿanelov* « Gabriel fut l'*aṙitʿ* de la Vierge, en rapprochant le couple du ciel et de la terre » ;

2°) plus généralement : « μεσίτης, mediator » : p. ex. dans une traduction de saint Maxime de Constantinople : *astucoy pargewacʿn hreštakkʿ linin mez aṙitʿkʿ* « les anges sont pour nous les *aṙitʿ-kʿ* des dons de Dieu, sont ceux qui nous concilient les dons de Dieu » ;

3°) « μέσον, medium ; ὑπόθεσις, ἀφορμή, causa, occasio » : p. ex. dans le « *Barǯracʿucʿêkʿ...* » de St. David Harkʿacʿi : *aṙaǰin pʿaytn mahu eɫew aṙitʿ* « le premier Bois fut *aṙitʿ* (occasion, instrument, et en même temps raison nécessaire et suffisante)

1. A l'initiale, **kr-* a dû être traité (réduction à *r-*, *ṙ-* et prothèse d'une voy.) comme **tr-* dans *erekʿ*, *eṙ-* « trois » (cf. **pr-* : *erêcʿ* « πρεσβύτερος », lat. *prīscus* ; mais **p-* initial s'amuit toujours). Quant à *tʿ* il est représentant régulier de **t* et un représentant satisfaisant du groupe i.-e. **-ddh-* pour lequel, naturellement, on n'a pas de cas comparables. La différence avec les formes indiennes et celtiques se réduit à la quantité de la voyelle (lat. *crēdō* est ambigu) ; il paraît ressortir des analyses de M. Benveniste, *Origines...*, p. 180 et suiv., que ce type de doublets par « allongement radical » (**kr-et-*, **kr-ēt-* en thème II) est normal.

de mort ». C'est là le sens le plus fréquent et celui qui subsiste dans la langue moderne littéraire (*arit*ʿ n'appartient plus à la langue vulgaire).

Le verbe dérivé *arit*ʿ*-em* comporte les mêmes nuances : « μνηστεύω, despondeo » ; προξενέω, concilio ; κατασκευάζω, ὑφηγέομαι, paro, pario... »

La zone sémantique du mot est bien celle de i.e. **kret-*, **kred-dhē-* ; aucune des valeurs n'est proprement inanimée ; les deux premières se réfèrent à des êtres qui sont à la fois *garants* et *médiateurs* d'un contrat ; la troisième, qu'il n'y a aucune raison de tenir pour secondaire, tend vers la notion double de « cause-occasion », de « cause-καιρός », d' « efficace », plus mystique que logique.

*
* *

Cette rencontre de l'arménien avec l'italo-celtique et avec l'indo-iranien n'est pas isolée. Les trois groupes ont en commun plusieurs mots religieux caractéristiques : *ζawn-em* « j'offre, je consacre » doit appartenir, comme le nom de prêtre gaulois *gutuater*, au groupe de sk. *ho-tṛ-* « prêtre sacrifiant », etc. ; *erg* (thème en *-o-*) « chant » recouvre sk. *arka* (cf. *ṛk*) « hymne », qui n'a pas de correspondant ailleurs ; arm. *surb* « propre », qui a exprimé l'idée de « saint » dans le christianisme, n'a de correspondant que dans le sk. *çubhra* et sans doute — avec un suffixe voisin — dans la *Cupra Mater* (« Bona Dea ») des Picentins et des Ombriens ; nous avons montré (*Revue des Etudes Indo-Européennes*, I, 2, 1938) que la racine arménienne *baiǯ-* « désirer ardemment, ποθεῖν » présente, laïcisés, les sens religieux qu'exprime la racine sanskrite *bṛh-* ; enfin l'arménien est seul avec le celtique (*dru-(v)id-*) et avec le sanskrit (*veda* ; cf. les brahmanes *su-vid-aḥ*, le sacrificateur *evaṃ-vid...*) à tirer de la rac. **weid-* un mot à valeur religieuse : *gêt-k*ʿ traduit régulièrement dans la Bible « ἐπαοιδοί, enchanteurs ».

Georges Dumézil.

LES FRAGMENTS DE CORSENDONCK

Note sur trois fragments d'un manuscrit de Virgile conservés a la Bibliothèque Nationale et a la Bibliothèque Royale de Bruxelles

Dans un article publié récemment dans la revue *Latomus*, j'ai décrit les fragments du *Commentaire* de Servius qui se trouvent dans les gardes des manuscrits conservés à la Bibliothèque Royale de Bruxelles[1]. Presque tous proviennent d'un même manuscrit de la région de Cologne qui fut mis en pièces vers la fin du xv^e^ siècle pour garnir des reliures. Seul avait une origine différente un feuillet de garde du ms. 1638-49, coté lui-même 1649, contenant également un fragment de Servius, mais à côté du texte de Virgile, cette fois. Je ne connaissais pas d'autre vestige de ce *codex* lorsqu'en examinant le manuscrit latin 17-177 de la Bibliothèque Nationale de Paris — où l'on a relié ensemble une centaine de feuilles de garde d'origines diverses — j'ai trouvé, constituant les feuillets 96 et 97 du recueil en question, deux feuillets en tous points semblables au fragment de Bruxelles. Ils précèdent les six feuillets très connus d'un autre manuscrit d'origine belge, le *Fragmentum Stabulense* de l'*Appendix Virgiliana*[2].

Puisqu'il me faut revenir à présent sur le fragment que j'ai déjà sommairement décrit dans l'article auquel je viens de faire allusion, je dois réparer une erreur qui s'y est glissée. L'usage

1. *Schedae Bruxellenses*, dans *Latomus*, t. I (1937), p. 66-71.

2. Ce fragment, du xi^e^ s., constitue un des éléments essentiels de la tradition de l'*Appendix*, et a été souvent étudié. L'ordre des feuillets : de 98 à 103, dans le recueil de Paris ne correspond pas à l'ordre primitif dans le manuscrit d'où ils sont tirés ; il a été rétabli par Vollmer : 99, 101, 102, 103, 100, 98. — 100 et 101 tiennent encore ensemble, 98 et 99 ont à peu près les mêmes dimensions, et il en est de même pour 102-103. Comme le texte s'enchaîne de 102 à 103, on peut en déduire que nous avons conservé la partie centrale d'un quaternion où 99 occupait la 2^e^ place, 101 la 3^e^, etc. — 99-98 et 102-103 formaient donc deux feuilles. Leur emploi tel qu'il nous apparaît dans le ms. latin 17.177 de la Bibliothèque Nationale, vient donc confirmer nettement l'hypothèse que j'avais formulée dans l'article précité à propos des fragments de Virgile du ms. 20.791 de Bruxelles, à savoir que les relieurs désarticulaient les cahiers du manuscrit sacrifié pour fournir des gardes, au lieu d'en couper les feuillets un à un selon les besoins.

d'une note inexacte prise sur le *Catalogue des Mss. de classiques latins* m'a fait écrire que Paul Thomas avait daté le manuscrit du x^e^ siècle ; un nouvel examen de son ouvrage vient de me montrer que l'éminent latiniste n'avait pas écrit « x^e^ » mais bien « xi^e^ siècle », ce qui est beaucoup plus logique d'ailleurs et plus conforme à la sûreté de jugement bien connue du maître regretté.

Procédons d'abord à l'examen des fragments de Paris :

Fol. 96. Le recto nous offre les vers 516 à 541 du livre II de l'*Énéide*, tandis que le verso présente les vers 546-93 du même livre (en omettant les vers 567-588). En face du texte nous trouvons au recto une portion du *Commentaire* de Servius commençant par le mot *astra* (*ad Æneid.*, II, 516 ; éd. Thilo, p. 299, l. 5) et se terminant par la scolie *Inbelle* : *ut inutile ferrum* (*ad Æneid*, II, 544), à laquelle s'enchaîne ce qui se trouve au verso, puisque le premier mot lisible, qui se place au milieu de la 2^e^ ligne, est *iocus* (*ad Æneid.*, II, 547 ; éd. Thilo, p. 302, l. 10). Le premier mot de la dernière ligne et le seul qu'on en puisse déchiffrer est *super* [*uiuat*] (*ad Æneid.*, II, 597 ; éd. Thilo, p. 305, l. 24).

Comme on a pu s'en rendre compte, nous n'avons pas ici un feuillet entier, mais seulement la partie centrale et supérieure. Les rognures latérales n'ont pas entamé le commentaire (qui se place vers l'extérieur de la page), mais le texte de Virgile a été atteint, au verso. Le bas de la page a disparu, occasionnant la perte des vers 542-545 sur le recto, et, sans doute, des vers 598-601 sur le verso. Il y avait donc 30 vers par page. Quant au commentaire, il n'a pas non plus été affecté par la rognure du bas. En effet, le scribe, voulant éviter probablement une discordance entre le commentaire et le texte, a laissé en blanc plus de la moitié de la colonne réservée au premier.

Le recto a peu souffert de sa destination de feuille de garde, n'étaient quelques trous de vers résultant de son application contre la reliure, qui devait être en bois. Mais le verso, qui adhérait à la reliure, est dans un triste état, et ce n'est qu'en identifiant les fragments de mots qui sont encore visibles que j'ai pu en déterminer le contenu, opération particulièrement délicate ici en raison de la lacune du texte.

Fol. 97. Recto : Virgile, *Énéide*, l. I, vers 246-267 ; verso, *id.*, vers 216-237.

Les premiers mots lisibles du commentaire sur le recto, sont : *quæ fit quotiens* (*ad Æneid*, I, 251 ; éd. Thilo, p. 93, l. 2) et les derniers, *Tuorum* : *uel Troianorum uel* (*ad Æneid.*, I, 257, *ibid.*, p. 96, l. 6). — Au verso nous lisons, à la première ligne :

progne pectus (*ad Æneid.*, I, 235 ; éd. Thilo, p. 89, l. 10), et à la dernière *securi dextras* (*ad* v. 243 ; éd. Thilo, p. 91, l. 13).

Pas plus que le feuillet 96 celui-ci n'est complet ; il lui manque la partie supérieure, mais les marges latérales sont presque intactes. Entre le verso dans le dispositif actuel, — qui devait être le recto primitif, — et le recto il y a une lacune de 8 vers (238-245) ; comme nous en avons conservé 22 sur cette face, elle devait en contenir autrefois une trentaine. En restituant 8 vers également au début de l'autre page nous voyons qu'on y lisait jadis les vers 208-237.

Le recto actuel est parfaitement conservé, sauf quelques trous de vers qui abîment le bord extérieur. Le verso, qui était collé à la reliure, est relativement peu effacé.

Le feuillet de Bruxelles (ms. 1638-49, fol. 358) se présente comme suit :

Recto : Virgile, *Énéide*, livre I, vers 187 à 207 ; verso, *id.*, vers 157 à 177.

Le commentaire conservé sur le recto s'étend de [*Accin*]*gunt : studiose parant* (*ad Æneid.*, I, v. 210 ; cf. Thilo, p. 81, l. 10) à *quod mortuorum umbræ* (*ad Æneid.*, I, v. 219 ; cf. Thilo, p. 84, l. 6). Au verso nous lisons, à la première ligne, *de cadis onerarat Acestes* (*ad Æneid.*, I, v. 195 ; cf. Thilo, p. 77, l. 3) et la dernière se termine par le mot *casus* (*ad Æneid.*, I, v. 204).

Ici aussi le feuillet a été retourné de manière à présenter le verso primitif avant le recto. Au surplus, dans le légendaire où on le trouve à présent, le texte de ce feuillet est perpendiculaire à celui du manuscrit. La partie supérieure en est perdue. Comme les vers 178-186 manquent entre les deux faces, il faut supposer que le recto (actuel) dont le premier vers est aujourd'hui 187, contenait autrefois les vers 178 à 207. Le texte, à part quelques trous de vers, est en fort bon état sur le recto ; le verso, jadis collé au bois, est effacé par larges plaques, si bien qu'il est devenu pratiquement inutilisable.

L'origine de deux de ces feuillets est connue. Celui de Bruxelles a garni la reliure d'un légendaire de Corsendonck, où il est encore inséré à présent. Le fol. 97 du ms. latin 17. 177 de la Bibliothèque Nationale porte dans une marge du recto perpendiculairement au texte de Virgile, l'inscription « KORSSENDONCK » en lettres majuscules. Pour le fol. 96 du même recueil, son classement à côté du feuillet de Corsendonck semble indiquer qu'il a été récupéré en même temps, par conséquent dans un manuscrit de même provenance, sinon dans le même volume. Au

surplus le texte du fol. 97 de Paris fait exactement suite à celui du fragment de Bruxelles !

Ce sont déjà de fortes présomptions en faveur d'une origine identique. L'étude paléographique des fragments emportera les dernières hésitations à ce sujet.

Grâce à la nature relativement favorable des mutilations subies par ces trois feuillets, on a pu déterminer le nombre de vers que renfermait primitivement chaque page : trente. Pour le commentaire, il était écrit sur une colonne occupant toujours le bord extérieur de la page, sur des lignes beaucoup plus serrées que le texte lui-même, et dans un caractère nécessairement plus petit ; ainsi, dans le fragment de Bruxelles (B) nous avons sur le recto actuel 47 lignes de commentaire en face de 21 lignes de texte ; dans le feuillet 97 de Paris (P^2), nous en avons 48 en face de 22. Il y a là une belle constance. La comparaison est moins décisive pour le feuillet 96 de Paris (P^1), car le commentaire dépasse largement le texte vers le haut, et n'arrive pas au même niveau au bas de la page, mais il n'y a, en face des 13 lignes de Servius, sur le recto, que 6 vers de Virgile [1] sur le verso, vis-à-vis des 21 premiers vers nous trouvons encore 48 lignes de commentaire.

Nouveau trait commun : la largeur des colonnes consacrées au texte et au commentaire ; 105 à 110 mm. dans le premier cas, 80 dans le second, et cela d'une manière constante. Si nous abordons à présent l'écriture, nous trouvons dans les trois cas une minuscule caroline régulière et fine, d'allure assez verticale, avec hastes aux terminaisons triangulaires, qui nous situe certainement au XI^e^ siècle. Le commentaire est contemporain du texte. Les expressions virgiliennes qui y sont expliquées sont écrites dans les trois fragments en capitales rustiques et, trait de ressemblance non moins frappant, souvent quelques lettres des citations sont marquées d'une tache rouge. Ces inscriptions en capitales rustiques ont un caractère plus cursif encore que d'habitude, car le bas des hastes de la plupart des lettres est pourvu d'un crochet remontant vers la droite, qui indique nettement la tendance à lier les lettres entre elles qui était celle du scribe. Bien que moins prononcées, la tendance à arrondir les angles qui s'observe aussi dans les citations du commentaire, et celle à la liaison des lettres qui vient d'être signalée, sont sensibles aussi dans le texte, si bien que je ne serais pas éloigné de croire que l'ensemble du travail est dû à une même main.

1. La différence de disposition n'est pas tellement surprenante d'ailleurs, dans des fragments aussi éloignés que devaient l'être dans leur manuscrit d'origine P^2 et P^1.

Le faisceau des preuves réunies ci-dessus suffira, je pense, à démontrer que l'atelier de reliure qui travaillait pour le prieuré de Corsendonck [1] a utilisé comme « matières premières », — si l'on peut dire —, pour ses travaux, entre autres manuscrits, un beau Virgile du XI^e^ siècle, avec commentaire de Servius et contenant au moins l'*Énéide*. De ce volume nous n'avons conservé que deux feuillets consécutifs et un autre isolé. La découverte de nouveaux fragments permettra peut-être de situer l'atelier de reliure, où le volume fut mis en pièces, et de déterminer le *scriptorium* d'où il sortait, mais, dans l'état actuel des choses, je ne pouvais sans imprudence pousser plus loin mes déductions.

Il nous reste à dire un mot du texte et du commentaire que renferment les trois feuillets décrits plus haut. Cependant leur état actuel ne permet pas d'en juger de façon sûre, puisque la face qui adhérait à la reliure est parfois effacée à tel point que dans un cas au moins (P^1) on n'en peut déchiffrer un mot entièrement.

Texte de Virgile :

B v° L. I, vers 157 : *littora* ; 158 *Lybiae* (page très abîmée).
r° : vers 193 : *humi* ; 196 *littore* ; 197 *merentia* ; 201 *Cyclopea* ; 202 *mestumque*.
P^2 v° : L. I, vers 225 : *littoraque* (les lectures sont difficiles).
r° : vers 260 : *Eneam*.
P^1 r° : L. II, vers 525 : *longeuum* ; 538 *loetum*.
v° (texte absolument illisible).

Ce qu'on peut retenir de la collation de ces quelques passages, c'est que le Virgile auquel appartenaient les fragments de Corsendonck contenait une excellente vulgate de l'*Énéide*, où s'étaient effacées les divergences que l'on rencontre encore entre les manuscrits en capitales. Comme eux cependant, il omet les vers 567-588 du livre II de l'*Énéide*, mais il suit les *deteriores* dans la lecture *humi* (L. I, 193). D'autre part les leçons *Eneam*,

1. Le prieuré de chanoines réguliers de Saint-Augustin de Corsendonck fut fondé en 1398, près de Turnhout, dans l'actuelle province d'Anvers. La date de création de cet établissement nous interdit de supposer que le Virgile y fut copié et il est même peu probable qu'il ait jamais figuré dans la bibliothèque du prieuré, car nous devrions en trouver encore d'autres traces dans les manuscrits de Corsendonck, au cas où les travaux de reliure auraient été exécutés sur place avec le matériel qu'on avait sous la main. Or, parmi les quelque cent manuscrits de Corsendonck que renferme la Bibliothèque Royale de Bruxelles, et dont beaucoup ont conservé leur reliure ancienne, le ms. 1638-49 est seul à nous présenter un fragment virgilien. J'ai cependant appelé les feuillets étudiés ici « Fragments de Corsendonck » en entendant par là, non qu'ils y furent copiés, mais qu'ils y furent conservés à l'état de fragments.

Merentia, *mestumque*, dans un manuscrit où le *e* cédillé est d'emploi régulier, indiquent un modèle où les diphtongues *ae*, *oe* étaient déjà confondues dans certains cas avec le *e* simple, c'est-à-dire, non un manuscrit en capitales, mais une copie en minuscule du IX^e^ ou du X^e^ siècle.

Passons au *Commentaire* de Servius.

Les scolies qui occupent la colonne extérieure de chaque page sont celles de Servius, jamais nous n'y trouvons trace du commentaire plus développé que l'on a appelé les scolies de Daniel. Voici les variantes observées par rapport à l'édition de Thilo :

B v° *Ad Æneid.* I, 195 : *partitur uina.*
196 : *pachinum*, *Esiodus.*
r° *Ad Æneid.* I, 210 (Thilo, l. 12) : *altius* omis. — *ac nunc* pour *ac nos.*
211 : *dabitur* pour *dabatur.*
212 (l. 9) : *gelu* pour *genu.* — (l. 14) *Laena* pour *ahena.*
214 *TVNC* pour *TVM.* — (l. 20) *num* pour *nunc.* — (p. 83, l. 1) *polissemus* pour *Polysemus.*
215 : *IMPLETVR impleor duos casus regit : dicimus enim et impleor illa re* [mot gratté] *ut alibi Plenamque sagittis Treiciis. Et Iuuenalis : lecticam athonis plenam, ipso et impleor illius rei Ut Cicero spaloris plenus, ac pulueris et Terentius : plenus rimarum sum.*
216 (l, 16) *et* omis.
219 (p. 84, l. 3) *subaudiamus* pour *subaudimus.*

P^2 v° *Ad* v. 235 (l. 12) *dicit Sidoniam* pour *Sidoniam dicit.*
236 (l. 19) *fœdere* ajouté après *pace.*
243 (p. 91, l. 11-12) : *originem . . . tempus* : omis.
r° *Ad* v. 253 (l. 10) *dicimus* pour *dicamus* — (l. 11) *labor* ajouté devant *lepor* — (l. 13-14) *Salustius* — (l. 14) *cogit* pour *coegit* — (l. 16) *ad* omis — *sic hoc est* suit *reseruas.*
254 (l. 20) *enim* ajouté après *nullus.*
257 l. 28) *Digtongon* pour *diphtongon* — (l. 29) *productam* pour *productum* — Kẏθερεẏa — l. 30. AINEIAC — MEDEYA — *Jupiter* (p. 96, l. 2) *tristior* : gratté.

P^1 r° *Ad Æneid.* II, 524 (l, 14) *habundat* pour *abundat*.
533 (p. 300, l. 10) *popliten* pour *Politen*.
538 : *CORAM...adsum*, déplacé après la scolie *Me cernere*.
539 (p. 301, l. 2) *cadauer* : omis — (l. 3) *sepultum uel sepulchrum* (var.)
541 (l. 11) *circhaismos* pour *archaismos* — (l. 16) *Merurio* pour *Mercurio* — (l. 17) *iure ueo* pour *iuro uero*.

Certains passages, — la scolie du vers 215 du livre I, par exemple, — établissent une parenté entre notre texte et le *Bernensis* 363, le *Hamburgensis* 52 (*H*), le *Monacensis* 6394 (*M*) et les corrections du xv^e^ siècle du ms. de Cassel (C^3). Celles-ci sont évidemment le reflet d'un manuscrit plus ancien, et nous n'avons pas à nous y arrêter. Les accords avec le *Bernensis* sont, par ailleurs, assez rares. En somme, c'est à *H* et à *M*, manuscrits du xi^e^ siècle l'un et l'autre, que les fragments de Corsendonck sont le plus étroitement unis, mais pas au point que l'on puisse les faire dériver de l'un de ces deux *codices*. Leur transcription contemporaine constituerait d'ailleurs une difficulté pour une telle hypothèse, d'autant plus que nous trouvons dans une scolie au vers 541 du Livre II la faute *circhaismos* pour *archaismos*, qu'ignorent *H* et *M*, et qui résulte certainement d'une mauvaise lecture d'un *a* ouvert, par le copiste de nos fragments ou par celui de son modèle. Quoi qu'il en soit, nos scolies remontent, peut-être directement — (leur âge rend cette hypothèse très vraisemblable), — à un archétype en caroline avec *a* ouvert, probablement un manuscrit du ix^e^ ou du début du x^e^ siècle, auquel pourraient se rattacher aussi *H* et *M*. Remarquant que ces deux mss comportent à la fois le texte et le commentaire et tenant compte des observations faites ci-dessus à propos des vers de Virgile dans les fragments de Corsendonck, je croirais volontiers que ces derniers, tant pour le texte que pour les scolies, dérivent d'un même manuscrit.

Novembre 1937.

André Boutemy,
Assistant à l'Université de Bruxelles.

A PROPOS DE GRATTIUS

Bien que nous ne possédions en fait aucune source précise des *Cynégétiques* de Grattius, on peut admettre sans grand risque d'erreur que le poète s'inspire d'un modèle alexandrin [1], d'un de ces auteurs de traités de cynégétique aujourd'hui perdus [2] ; c'est de la poésie savante, de la poésie de catalogue, mode littéraire à laquelle ont sacrifié de plus grands talents que le sien [3].

Mais à côté de cette influence hellénisante, la critique se doit de signaler un certain nombre de détails qui font de l'œuvre de Grattius une œuvre romaine ou, à plus proprement parler, une œuvre qui porte la marque du siècle d'Auguste. On peut à ce point de vue et en négligeant le détail envisager trois ordres de remarques : c'est d'abord le grand nombre des allusions romaines qu'on y trouve : divinités, pays, peuples, lieux géographiques, productions du sol, tout cet ensemble porte la marque spécifique de l'Italie ; c'est ensuite la parenté étroite que l'auteur établit entre la chasse et la guerre par l'emploi systématique de termes qui appartiennent au domaine de la technique militaire ; c'est enfin la digression sur les méfaits de l'intempérance.

Il paraît inutile d'insister sur le premier de ces points qui a le mérite de l'évidence ; du reste le relevé de ces allusions romaines a été déjà soigneusement exécuté [4].

Par contre les deux dernières remarques méritent, à notre avis, de retenir un peu plus longuement l'attention.

L'emploi dans la langue de Grattius de termes du vocabulaire militaire appliqués à un thème cynégétique a été signalé par Schenkl, qui a dressé une liste de ces expressions. La voici [5] : *adgredior* (1 exemple) ; *arma* (19 ex.) ; *armamentum* (1 ex.) ;

1. Sur cette question des sources voir Fiegl, *des Grattius Faliscus seine Vorgänger u. seine Nachfolger*, Gorz, 1890, et aussi l'édition de Enk, *Gratti Cynegeticon quae supersunt*, I, p. 31 et passim.

2. Plutarque dans son traité de fluviis cite le livre 3 des *Cynégétiques* de Callisthénès. Cf. le compte rendu de l'édition de Enk par Schuster, *in Jahresbericht der Altertumswissenschaft*, 1927, t. 212, p. 84.

3. Par exemple le *Catalogue des chiens*, Radermacher, Rhein. Mus., LX, 249.

4. Enk, I, p. 31-32.

5. Schenkl, *Jahrb. fur Philolog. u. Paedag.*, suppl. 24, 1897, p. 437-438. Cette liste est reproduite par Enk, II, p. 7.

armare (1 ex.) ; *auxilium* (10 ex.) ; *bellum* (4 ex.) ; *honos* (9 ex.) ; *hostis* (10 ex.) ; *inbellis* (2 ex.) ; *ira* (8 ex.) ; *Mars*, *Mauors*, *Mauortius* (7 ex.) ; *militia* (1 ex.) ; *proelium* (2 ex.) ; *pubes* (2 ex.) ; *pugna*, *pugnator*, *pugnare* (3 ex.) ; *triumphus* (1 ex.) ; *tropaeum* (1 ex.) ; *uictoria* (2 ex.) ; *uincere* (9 ex.) ; *uolnus* (9 ex.).

On peut sur quelques points apporter de légères retouches à cette liste et proposer le tableau suivant : *agger* (1 exemple d'ailleurs peu probant) ; *aggredior* (1 ex.) ; *arma* (17 ex. et non 19 puisque aux vers 274 et 471 il s'agit de *armus*) ; *armamentum* (1 ex.) ; *armare* (1 ex.) ; *auxilium* (10 ex.) ; *bellum* (4 ex.) ; *certamen* (1 ex.) ; *defendere* (1 ex.) ; *exercitus* (1 ex.) ; *fuga* (2 ex.) ; *fugio* (2 ex.) ; *gloria* (3 ex.) ; *hostis* (9 ex.) ; *imperium* (1 ex.) ; *inbellis* (2 ex.) ; *Mars* (5 ex.) ; *Mauors* (1 ex.) ; *Mauortius* (1 ex.) ; *militia* (1 ex.) ; *palma* (2 ex.) ; *pax* (1 ex.) ; *praesidium* (2 ex.) ; *proelium* (2 ex.) ; *pugnare* (1 ex.) ; *pugnator* (1 ex.) ; *triumphus* (1 ex.) ; *tropaeum* (1 ex.) ; *uictoria* (2 ex.) ; *uincere* (9 ex.) ; *uolnus* (9 ex.). En marge de ce tableau on relèvera également des expressions, d'ailleurs moins significatives, comme *decus*, *fama*, *clarissima fama*, *fraus*, *honos*, *impetus*, *insidia*, *ira*, *lacessere*, *metus*, *pubes*, *telum*, *uirtus*, *uis*, etc. [1].

Cet aspect du vocabulaire de notre auteur acquiert plus d'intérêt si on rappelle quelques textes d'Horace où le poète insiste sur l'utilité et sur la valeur de la chasse. On citera d'abord, pour respecter dans la mesure du possible l'ordre chronologique, la satire 2,2 où Ofellus, le vieux paysan italien gardien des saines traditions, oppose l'exercice de la chasse cette « *romana militia* » [2] aux sports grecs ; le terme *militia* pour désigner la chasse se retrouve, on l'a déjà noté, sous la plume de Grattius (vers 344), et Horace l'emploie encore ailleurs : *militat in siluis catulus* [3]. Parfois la leçon est donnée indirectement avec un sourire, une raillerie ou un reproche, lorsque Horace trace le portrait séduisant du jeune Romain qui s'entraîne, comme il le doit, à tous les exercices physiques en usage dans cette sorte de préparation militaire que sont les *sodalicia iuuenum*. C'est Astérie, qui, pendant que son amant Gygès est en voyage se laisserait facilement séduire par Enipée le brillant cavalier, le nageur habile [4] ; c'est Neobulé qui se consume d'amour pour Hebrus de

1. Pour retrouver les exemples il suffit de se rapporter à l'*index uerborum* de Enk, I, p. 75 s.

2. Hor., *Sat.* 2, 2, 11.

3. Hor., *Epist.*, 1, 2, 67. On peut rapprocher l'expression ironique de Sat. 2, 3, 234 *in niue Lucana dormis ocreatus ut aprum/cenem ego.*

4. Hor., *Od.*, 3, 7, 25-29.

Lipara, nageur audacieux, cavalier intrépide, chasseur habile à percer les cerfs de son javelot, courageux au point de recevoir d'un pied ferme l'assaut du sanglier[1]. C'est encore Lydie qui détourne Sybaris des exercices qui conviennent à la jeunesse romaine[2].

L'ode 3,24 et l'épitre 1,18 constituent une apologie plus directe des exercices et des sports où la chasse figure en bonne place. Dans le premier de ces textes Horace dépeint en termes pessimistes le déclin de la civilisation romaine, la mollesse des générations, et il en cite un exemple significatif : l'enfant de naissance libre n'est plus capable de monter à cheval ; il redoute les exercices violents et les dangers de la chasse. L'épître 1,18 est particulièrement importante pour le sujet qui nous intéresse ; là encore la chasse va de pair avec les exercices et les luttes du Champ de Mars, avec les rigueurs du service et de la guerre ; mais le thème se présente sous une forme peu courante. Ce sont les qualités du soldat qui font bien augurer de celles du chasseur. Lollius sera un chasseur intrépide parce qu'il a été un bon soldat. La parenté, la similitude de la chasse et de la guerre n'en est que plus nettement affirmée[3].

A côté de ces textes d'Horace si on rappelle les passages analogues de Virgile[4], si on mentionne l'institution des *ludi Troiani* et l'importance attribuée par Auguste aux *sodalicia iuuenum*[5], on peut admettre que le texte de Grattius, avec le parallèle étroit qu'il établit implicitement entre la guerre et la chasse, rentre dans cet ensemble de mesures élaborées ou envisagées par Auguste pour rendre à l'aristocratie romaine sa vigueur et son courage, pour réveiller en elle ses antiques vertus militaires[6]. Au second plan et dans un domaine modeste, le poète des *Cyné-*

1. Hor., *Od.*, 3, 12.
2. Hor., *Od.*, 1, 8.
3. On peut aussi dans une certaine mesure faire état de Hor., *Od.*, 3, 2 qui est une apologie de la vie rude, une exaltation du courage militaire, de la vie des camps, de l'entraînement à la guerre. La chasse n'y est pas mentionnée en termes exprès, mais on peut relever l'image d'ailleurs traditionnelle du jeune cavalier romain comparé à un lion redoutable.
4. Virg., *Énéide*, 4, 156-159 ; 7, 162 s. ; 7, 496-497 ; 9, 590-594.
5. E. Norden, *Vergils Aenis im Lichte ihrer Zeit*, Neue Jahrb. f. klass. Altert. 1901, p. 263, note 1. Pour la question des *sodalicia iuuenum* M. Della Corte, *Juventus*, Arpino, 1924 et aussi Marzullo, *il Collegium Iuuenum a Paestum*, Atti del III Congresso di Studi, Rom. I, p. 599 s.
6. Il est bien évident que Grattius n'a pas découvert ce rapprochement naturel entre la chasse et la guerre ; on en trouverait quelques exemples avant lui dans la littérature latine, Cic. *de Nat. Deor.* 2, 64 *et exerceamur in uenando ad similitudinem bellicae disciplinae* et dans la littérature grecque : Muller, *Zu Grattius*, Wiener Studien, 30, 1908, p. 165-167.

gétiques s'apparente ainsi de loin au Virgile des *Géorgiques* et de l'*Énéide*, à l'Horace des grandes odes officielles.

C'est cette même conclusion qui sort renforcée, à notre avis, de l'étude rapide du passage sur l'intempérance (vers 312-327). Après avoir prescrit de nourrir sobrement les jeunes chiens, Grattius, par une digression qui lui est familière[1], dépeint les méfaits de l'intempérance humaine : il oppose au luxe désordonné de son époque la simplicité, la frugalité des anciens Romains, et il évoque cette antique vertu qui a permis aux Romains l'empire du monde. Ce passage s'apparente à certains thèmes bien connus de la poésie d'Horace, où le poète blâme la corruption, la licence excessive des mœurs et le luxe effréné de son siècle. Pour n'en prendre que quelques exemples c'est l'éloge des soldats rustiques de la vieille Rome qui ont abattu Pyrrhus, Antiochus et Hannibal[2] ; c'est l'apologie des lois juliennes de 18 qui, mettant un terme nécessaire aux mœurs licencieuses, ont permis à la Rome d'Auguste d'étendre son empire sur l'univers[3]. Ces deux passages rendent le même son que les vers de Grattius (323-335) :

> ergo illi ex habitu uirtutisque indole priscae
> inposuere orbi Romam caput, actaque ab illis
> ad caelum uirtus summosque tetendit honores.

Ailleurs c'est la condamnation des festins de Sicile[4], c'est surtout le rappel de la pauvreté du foyer des Fabricius, des Curius et des Camilles[5], où l'on croit retrouver le *quam simplex mensa Camillis* de Grattius (vers 321).

La plupart des passages d'Horace cités appartiennent à cette partie officielle de son œuvre qui exalte les réformes morales que le prince médite ou a déjà réalisées. L'allusion aux lois juliennes de 18 (Ode 4,15) est particulièrement significative. La digression de Grattius procède du même état d'esprit ; peut-être même n'est-il pas trop risqué d'y retrouver une allusion à la *lex Iulia sumptuaria Augusti* de 18, qui marque une tentative du prince pour enrayer le luxe de la parure et de la table.

Quoi qu'il en soit on peut conclure de cette brève série de

---

1. *Elegantissima digressio* déclare Enk, II, p. 92, comment. ad uers. 312 ; cf. les autres épisodes ou digressions du chasseur Dercylon, d'Hagnon, l'antre de Vulcain, le sacrifice à Diane.
2. Hor., *Od.*, 3, 6, 36-40.
3. Hor., *Od.*, 4, 15, 13-16.
4. Hor., *Od.*, 3, 1, 18.
5. Hor. *Od.*, 1, 12, 41 s.

remarques que le texte des *Cynégétiques* de Grattius, malgré ce qu'il peut avoir de conventionnel, de froid et de purement technique, porte cependant la marque vivante de son siècle. Ce traité modeste et probablement incomplet joue du mieux qu'il le peut le rôle qui, dans une certaine mesure, est dévolu à toutes les œuvres littéraires de son époque : celui d'annoncer et d'exalter les réformes morales d'Auguste.

J. Aymard.

NOTE SUR LE GOUVERNAIL ANTIQUE

Sous ce titre, dans le numéro d'avril 1937 de la *Revue de Philologie*, M. L. Laurand a écrit un article où il utilisait une phrase de Lucien tirée du dialogue Πλοῖον § 6.

On ne saurait le contester : « Lucien nous a conservé un grand nombre de détails authentiques sur les institutions gréco-romaines de son temps. » Mais il a composé aussi l'*Histoire Véritable* et il n'y a pas deux de ses ouvrages qui soient absolument sérieux. Πλοῖον en particulier est la critique, *sous forme de dialogue*, des rêves sans contrôle auxquels se livrent les oisifs. Pourquoi l'effet de l'imagination ne serait-il pas montré au lecteur dès la description du bateau extraordinaire? Le point de départ vrai, qu'exige la règle du genre, peut se réduire à ce seul fait : on parlait avec admiration des grands bateaux qui transportaient le blé d'Alexandrie à Rome. Lucien a pu se moquer des hâbleries qui circulaient sur leur compte en supposant qu'un de ces transports aborde au Pirée, et il le dépeint comme étant aussi fabuleux que la légende l'aurait rendu. Telle est sa forme favorite d'ironie.

Il n'est pourtant pas du tout impossible d'admettre qu'effectivement ait abordé au Pirée le plus gros des transports de blé égyptiens. Cela ne remplira personne d'enthousiasme sur la facilité de sa manœuvre et la précision de sa course. Pour aller d'Alexandrie en Italie, ou même en Grèce, ce n'était pas la meilleure route que de passer par Chypre, puis par Sidon, et enfin par la Pamphylie (§ 7). Lukinos, l'ordinaire porte-parole de Lucien dans ses dialogues, s'empresse de le faire remarquer (§ 9) à ses interlocuteurs dépourvus de sens critique, qui admiraient trop vite gouvernail et pilote.

Rappelons à notre tour la phrase du § 6 que M. Laurand a citée. κἀκεῖνα πάντα μικρός τις ἀνθρωπίσκος γέρων ἤδη ἔσωζεν ὑπὸ λεπτῇ κάμακι τὰ τηλικαῦτα πηδάλια περιστρέφων. Le savant latiniste en conclut : « Ce texte prouve explicitement que parfois les deux gouvernails placés aux deux côtés du navire étaient réunis et qu'un levier commun permettait de les manier à la fois. »

En fait cette interprétation n'est pas évidente. A l'article *Navis*

du dictionnaire *Daremberg et Saglio*, le spécialiste Cecil Torr (§ VI *in fine*) commentait d'abord des figures représentant de gros vaisseaux marchands et notait que, fixée à la poignée de chaque aviron-gouvernail, une *petite barre* permettait de les manier avec plus d'aisance [1]. Puis se référant à Lucien Πλοῖον § 6, il déclarait, en se gardant de toute affirmation catégorique : « Il y avait sans doute une drosse pour relier ces deux barres, de façon qu'un homme pût manier les deux avirons à la fois.

Cecil Torr, s'il avait vu en κάμακι, comme M. Laurand, un *levier commun*, n'aurait pas manqué de l'exprimer avec précision. Or une drosse est une espèce de cordage. Le grec κάμαξ, d'autre part, ne représente jamais autre chose qu'une tige de bois : manche de pique ou échalas par exemple. Pour Cecil Torr le mot ne peut donc désigner que la barre fixée à la poignée de *chaque* rame gouvernail et dont il avait parlé quelques lignes plus haut. Les figures 5.272 et 5.295 du *Daremberg et Saglio* justifient pleinement l'épithète de λεπτῇ pour cet organe fragile. Le singulier s'explique parce qu'à chaque rame gouvernail est adaptée une seule barre. Mais il n'est pas légitime d'affirmer péremptoirement que Lucien ait voulu parler d'un seul levier pour les deux rames, comme si le texte portait μιᾷ κάμακι.

On le voit, Cecil Torr croyait néanmoins *possible* que les deux avirons fussent réunis. Comment, sans cela, un petit vieillard aurait-il pu les manier à lui seul ? Mais ce personnage qui « veillait à la sécurité de tout le bateau » (κἀκεῖνα πάντα ἔσῳζεν) en évitant les récifs et les autres dangers, était le chef du pilotage. Rien dans le texte n'empêche de penser qu'il ait été aidé par un timonier adjoint, comme cela se pratiquait souvent. De plus peut-être exagère-t-on son âge simplement pour pouvoir amener la comparaison qui suit avec Protée, le vieillard de la mer. La phrase, fort vague, ne fournit donc, dans ses termes mêmes, aucun argument précis permettant de prétendre que le bateau décrit comportât un perfectionnement dans le dispositif du gouvernail.

Lucien a fait d'un bateau une description peut-être purement imaginaire ; il a mis dans la bouche d'un des personnages les plus crédules des indications sur son pilotage qui peuvent être interprétées de diverses façons. Quels qu'en soient les perfectionnements, ils n'avaient, à coup sûr, aucune efficacité pour rendre

1. Cf. Lefebvre des Noettes, *De la marine antique à la marine moderne*, p. 11 : « Cette manette fut en usage jusqu'au xv[e] siècle de notre ère. »

la direction plus précise. On ne saurait donc trouver dans ce passage rien qui contredise ou limite si peu que ce soit les conclusions établies par le Cᵗ Lefebvre des Noettes.

Quant à réunir tous les textes anciens relatifs à la marine, c'est une suggestion intéressante, et j'ai dès maintenant entrepris ce travail.

P. Nordmann.

LALAGE DANS HORACE

Dans ses poèmes lyriques, Horace chante souvent la beauté de jeunes filles et de garçons. Autrefois croyant à la réalité de ces personnages on voyait dans ce poète un homme sensuel et léger. On s'efforçait également d'établir la chronologie de ses amours et l'on écrivait des livres comme *Les amours d'Horace*. Aujourd'hui on a abandonné ce point de vue, on voit dans ses poèmes sentimentaux et érotiques uniquement de l'affectation, un jeu purement intellectuel et dénué de tout sentiment [1] et on doute que les personnages dont il parle dans ses vers, aient jamais existé. Et avec juste raison. C'est surtout par ces mots de Sat., II, 3, 325 qu'Horace indique qu'il ne faut pas prendre ces histoires érotiques trop au sérieux. Quand le stoïcien Damasippus, à la fin de sa longue semonce, reproche encore au poète (v. 325) :

Mille puellarum, puerorum mille furores,

Horace perd patience, et il le chasse.

Et pourtant, il est possible que quelques-unes de ces femmes aient réellement existé. C'est certainement le cas pour Cinara (*Od.*, IV, 1, 4), et peut-être aussi pour Lalagĕ, la plus célèbre d'entre elles, qui portée sur les ailes de cette chanson merveilleuse « Integer vitae » (I, 22) a pu sauver sa mémoire à travers le cours des siècles (*Dulce ridentem Lalagen amabo, dulce loquentem*). Dans ce qui suit, je vais parler des traces de son existence.

Le nom de *Lalagĕ* se rencontre 2 fois dans les *Odes* d'Horace. D'abord II, 5, 16. Ici Horace donne à un inconnu, qui poursuit de son amour la belle jeune fille, cet avertissement : « Épargne-la, elle est encore trop jeune et ne peut pas supporter la force de ton amour. Plus tard elle te suivra de plein gré ». Horace n'est donc pas encore amoureux lui-même, à ce moment-là. L'idée de Kiessling, qui pense qu'Horace se désigne lui-même dans la personne de cet inconnu, est des plus malheureuses.

1. Cf. Lucian Müller, Q. *Horatius Flaccus* (Leipzig, 1880), p. 124. J'approuve le jugement de Herder chez Stemplinger, R E, VIII, 2, 2349, 15, ss.

Car, pour n'indiquer qu'une seule raison, nous ne rencontrons pas ailleurs parmi les passions d'Horace les noms des personnes que l'homme en question a aimées autrefois (Pholoë, Chloris, le beau Gygès). Pholoë et Chloris sont deux beautés bien connues dans la ville. Elles sont également mentionnées *Od.*, III, 15, mais non comme amies d'Horace [1].

Dans l'Ode I, 22, qui a été écrite plus tard, probablement, Horace se présente lui-même comme un adorateur fervent de Lalagë, dont il chante les charmes au cours de ses excursions dans les environs de sa propriété de campagne. Nous n'avons pas le droit de supposer que, pour distraire Horace, Lalagë ait séjourné dans le pays sabin. Elle était peut-être une amie de Rome, une jeune affranchie, fort admirée à cause de sa beauté. Horace lui rend hommage, comme les trouvères exaltent les qualités sublimes de la femme aimée. Mais il ne l'a peut-être pas vraiment désirée. Donnons libre cours à notre imagination ! Lalagë écouta plus tard son premier amoureux (d'après *Od.*, II, 5) et l'épousa. J'ose lui donner un nom : Sabinus, connu par *Epist.*, I, 5, 27, un bon ami d'Horace, un charmant causeur, toujours amateur d'un bon repas et d'une jolie fille (même, si, peut-être, il a été marié).

Mais les indications que nous donnons ici ne sont pas fantaisistes. Il est, au contraire, permis de les rapprocher des données d'une inscription intéressante de Rome, qui s'accorde d'une façon étonnante avec les personnages des odes, dont nous avons parlé plus haut. C'est l'inscription funéraire d'une certaine Livia Lalagë, affranchie de Livia Augusta, de l'époque d'Auguste. La pierre a été offerte par son mari Sabinus et Livia Secunda. L'inscription sépulcrale de Sabinus se trouve tout à côté ; elle est dédiée par sa mère, Livia Chloë, elle aussi est une affranchie. Les inscriptions sont gravées sur une plaque de marbre destinée à être fixée au-dessus d'une urne cinéraire (*olla*) à l'intérieur d'un « columbarium ». Ce « columbarium » est celui des affranchis de l'impératrice Livia. Il a été mis au jour en 1726 au bord de la via Appia, un peu avant la deuxième borne milliaire [2]. Les inscriptions découvertes ont été achetées par le Cardinal Alexander Albani. Elles se trouvent maintenant dans

1. Le nom de Gyges se retrouve *Od.*, III, 7, 5. Il cache peut-être aussi un personnage réel.

2. Les reproductions de ce « columbarium » faites d'après les photos de Piranesi et Canina sont nombreuses :

Schreiber, *Bilderatlas*, Planche 99, 10 ; Daremberg, *Dictionnaire des Ant.*, I, 2, 1335 ; Guhl-Engelmann, *Leben der Griechen und Römer*, p. 584, fig. 811 et 812.

la Villa Albani et au Musée du Capitole ou au Vatican[1]. Notre inscription conservée au Musée du Capitole et copiée par Henzen, est disposée ainsi (CIL VI, 2, n. 3940) :

a	*b*
Liviæ Lalage L(iviae) M. Livius Sabinus f(ilius) uxsori suae ollam dedit, eique Livia Terpni et Saturnin(i) lib(erta) Secunda dedit.	Livia Menophili et Sabini l(iberta) Chlœ M. Livio Sabino fil(io) suo ollam dedit.

La table CIL VI, 2, 3938 (au Vatican, Galleria Lapidaria) appartient à la même famille que l'inscription de Livia Secunda ; posée par Sabinus Aug. libertus. Livia Chlœ, la mère de Sabinus, nous rappelle la belle qu'Horace a aimée, lui aussi, une affranchie de Thrace, *Od.*, III, 9 et III, 26, 12 (cf. I, 23, 1).

Serait-ce par hasard que nous trouvons ici les mêmes noms, que dans les *Odes* d'Horace? Il est parfaitement possible, bien qu'il n'y ait pas moyen de le prouver, que la *Livia Lalage* de l'inscription soit identique avec la femme que le poète de Venusia a aimée.

Berlin-Charlottenburg

Hans Lucas.

---

1. Sur l'emplacement où les fouilles ont été faites, v. O. Richter, *Rom* (Iw. Müller, Handbuch, III, 3, 2), p. 354 n. 2. R.-E, IV, 1, 599, 56 ss. Nibby, *Analisi*, III, 537 s.

Une reproduction d'un « loculus » de ce genre et de l'urne (olla) dans Daremberg, *ibid.*, p. 1335.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

L. Amundsen, *Greek ostraca in the University of Michigan Collection*, Part I, Texts. (University of Michigan Studies, Humanistic Series, vol. XXXIV.) Ann Arbor, 1935, in-8°, xx-232 p., 8 pl.

Il faut au savant un véritable courage pour éditer, comme vient de le faire M. Amundsen, 699 ostraca ; le déchiffrement n'en est jamais facile, et, quand on a réussi à lire ce qu'un scribe a griffonné sur un de ces tessons, on n'a en mains rien de plus qu'une quittance d'impôt, un compte de propriétaire, ou une liste de contribuables. De longues recherches sont encore nécessaires, pour grouper en séries les documents du même type, concernant le même impôt, le même contribuable, ou la même propriété. Aussi les ostraca, parents pauvres des papyrus, sont-ils le plus souvent relégués en appendice d'un volume de textes dont l'intérêt est plus direct ou plus varié. Depuis le gros ouvrage de Wilcken, qui, après bientôt quarante ans, sert de base à toute publication de ce genre, le volume de M. Amundsen, et le commentaire qu'il annonce, marqueront une date parmi les éditions d'ostraca. Il nous apporte dans ce premier tome une centaine de textes originaires de diverses bourgades du Fayoum et rassemblés depuis 1920 par le Dr D. L. Askren ; beaucoup sont du premier siècle de l'Empire. Tous les autres proviennent des fouilles si heureuses que l'Université de Michigan poursuit, depuis 1924, à Karanis (Kôm-Aushim), sous la direction de M. Arthur E. R. Boak. Souvent ils ont été trouvés par groupes d'une vingtaine ; de ces sortes d'archives familiales, l'éditeur se propose de tirer d'intéressants renseignements sur l'histoire des familles et de leurs propriétés. Espérons aussi qu'il sera possible de connaître pour plusieurs domaines les variations de l'impôt dont l'État les chargea, et qu'ainsi nous saisirons dans leur réalité les rapports de l'État et de ses sujets pour une période où le monde ancien paraît avoir beaucoup changé, entre 270 et 330. Ces séries de tessons sont d'autant plus intéressantes, que, pour ce coin du Fayoum, ils ont pris dans la vie de cette bourgade la place qu'avaient les papyrus un siècle plus tôt. C'est une preuve de plus que la population paysanne s'est beaucoup appauvrie.

Il convient d'attendre, pour examiner tout ce que nous apprennent les documents publiés par M. Amundsen, que le commentaire annoncé ait paru. Aussi, sauf sur un point, nous bornerons-nous à de brèves remarques sur la date de quelques-uns de ces textes. La θεία διατύπωσις, à laquelle se réfère le 24 octobre 298 un versement d'impôt (n° 463) prélevé sur la récolte de 297-298, est le barème de répartition dont il est question sur un autre ostracon du Fayoum, publié par U. Wilcken, et cité par Gelzer (*Studien zur byz. Verwaltung Ægyptens*, 1909, p. 91), et dans les papyrus récemment édités par A. E. Boak (*Études de Papyrologie*, II, 1933, p. 1-8). D'après cette nouvelle quittance, il semble toujours plus probable que l'édit fiscal de mars 297 n'a été appliqué que plus d'un an après sa publi-

cation. — En marquant une date sur le n° 522, le scribe s'est trompé : on n'était pas en 311-312 dans la 2e année du règne de Licinius, mais dans la troisième (cf. n° 521 et E. Kase, *A papyrus roll of the collection of Princeton*, 1934, col. I, 10).

Parmi ces nombreux ostraca, il en est au moins deux qui sont assurés d'être bientôt connus et discutés. Aussi bien M. Amundsen, les détachant de l'ensemble, en a-t-il donné la primeur dans l'important commentaire qu'il a publié en 1933 des Ostraca du Musée d'Oslo (*Avhandl. utgitt av det Norske Videnkaps Akademi i Oslo ; Hist. Filos. Klasse.* 1933, n° 39). Les Ostr. Mich. 16 (Philadelphie, août-sept. 290) et 179 (Karanis, 23 juillet 297), rapprochés de l'Ostr.-Oslo 22 (9 nov. 296) et de P. Oxyr. 2142 (a. 293), ont conduit l'éditeur à penser que le cycle de quinze ans de l'indiction a été précédé sous Dioclétien par le système quinquennal de l'ἐπιγραφή, chaque village étant taxé annuellement sur des bases qui, selon M. Amundsen, auraient été établies tous les cinq ans à la suite d'un recensement des terres. Il est certes très important de savoir que le principe de la réforme fiscale ne peut avoir été fixé par Dioclétien et Maximien quand ils se rencontrèrent à Milan en 289, puisqu'en 287-288 l'ἐπιγραφή est déjà en vigueur. Mais pendant dix ans on n'a pas fait l'expérience d'un système nouveau que les édits impériaux auraient consacré en 297 sous la forme de l'indiction. Nous savons en effet de façon tout à fait certaine par les textes publiés par E. Kase, que le cycle de quinze ans pour l'indiction n'existe qu'en 312. Il n'y a d'autre part aucune trace d'une ἀπογραφή κατ' οἰκίαν entre 285 et 297 (cf. S. Avogrado, *Ægyptus*, 1935, p. 135). Enfin nous possédons depuis peu l'édit du préfet d'Égypte qui accompagnait l'édit impérial de 297, et nous connaissons par ce texte officiel les caractères essentiels de la réforme fiscale. Aucune allusion n'y est faite à un cycle quinquennal ; par contre l'édit de 297 est à l'origine des grands recensements des personnes et des biens, que la période précédente n'avait pas connus. Il ne consacre ni ne bouleverse le régime fiscal, encore qu'il change l'assiette de l'impôt, qui, de répartition qu'il était, devient, dans une certaine mesure, de quotité. Il n'est pas impossible que les raisons de justice fiscale qu'il invoque aient eu, en fait, pour origines les intérêts de la politique du moment, ou ceux de l'économie et du régime monétaire. Le régime de la capitation n'avait pas besoin d'être institué par un document officiel de la chancellerie impériale, puisque depuis 293 au moins, une *capitatio* frappait à la fois les personnes et les biens-fonds (C. Just. IV, 49, 9). Cette réglementation était l'occasion d'abus et d'injustices qu'un rescrit a essayé de réduire : Dioclétien a voulu mettre à l'abri des réquisitions faites en faveur des postes impériales le paysan *qui capitationem suam detulit et annonam congruam praestat* (C. Just., XI, 55, 1). Ce texte fait pour la première fois mention de la capitation, s'il est vrai qu'il a été rédigé aux environs de 290. Un rapprochement, qui a échappé à M. Amundsen, nous permet aujourd'hui de garantir son authenticité, sans qu'il soit toutefois possible de préciser sa date. Le législateur du rescrit a expressément interdit d'exiger du paysan tout autre *obsequium* que la capitation et l'annone ; les abus qu'il veut détruire concernent le service des postes impériales, qui a fait des réquisitions arbitraires. Or, voici que l'ostracon d'Oslo n° 22, corroboré par les ostraca de Michigan n° 177, 257, 356, mentionne, à la date du 9 novembre 296, des livraisons de paille faites dans une μονή, qui, plutôt qu'un simple lieu dit, est une véritable *mansio*. Il est d'un grand intérêt pour l'histoire si difficile des origines de l'impôt de capitation de savoir qu'aux environs de 290 le système fiscal de l'ἐπιγραφή assurait les versements de l'annone

et de la capitation. Pour un des problèmes les plus compliqués qui se posent à l'historien du Bas-Empire, M. Amundsen a ouvert, grâce à ses humbles ostraca, une voie nouvelle et féconde.

W. Seston.

Hermann Hirt †, *Indogermanische Grammatik*, T. VII : Syntax II, Die Lehre vom einfachem u. zusammengesetzten Satz ; xii-271 p. in-8° ; Heidelberg, C. Winter, 1937.

Le titre du livre fait suivre d'une croix le nom de l'auteur ; Hermann Hirt est mort après une longue carrière, tout entière consacrée à la linguistique, quelques mois après que ses élèves et ses amis lui avaient offert cette monumentale Festchrift d'une inspiration si particulière. L'éditeur a publié sans y rien changer la préface ininterrompue : *An dieser Stelle bricht Hermanns Hirt Vorwort ab*. Mais le livre était achevé au moment où H. Hirt est tombé ; il en avait corrigé les épreuves et, nous dit sa veuve, consacré ses dernières forces à en assurer l'apparition en temps voulu. Il serait aussi vain que malséant de critiquer un livre dont l'auteur n'est plus là pour vous entendre et vous répondre. Au surplus, le dernier tome de l'Indogermanische Grammatik présente-t-il les mêmes caractères que les précédents ; il appelle les mêmes éloges et les mêmes réserves : lumineuse clarté de l'exposé, intelligence très vive, mais hardiesse souvent excessive dans les explications, et philologie peu sûre. En outre, n'avons-nous ici qu'une esquisse. Il était impossible de traiter, en 270 pages, tous les problèmes que pose la syntaxe de la phrase simple et de la phrase avec subordonnée. Les lecteurs de Hirt rangeront avec déférence ce livre à côté des précédents, et garderont longtemps la mémoire de cet esprit audacieux et subtil, qui servit bien la cause de la linguistique indo-européenne.

A. Ernout.

Die *Germania* des Tacitus, erl. von Rudolf Much †, mit einer Karte u. 26 Abbild. auf 12 Tafeln ; xvi-464 p. in-8° ; Heidelberg, Winter, 1937.

R. Much, qui est mort avant d'avoir vu paraître son livre, était professeur d'antiquités germaniques à l'Université de Vienne. C'est donc surtout le côté ethnographique et historique qui l'a intéressé dans l'œuvre de Tacite, et les remarques sur le texte lui-même ne sont faites qu'en passant, pour en faciliter l'intelligence, et permettre d'aborder plus aisément le fond. Ainsi donc, pas d'apparat critique, peu ou pas de grammaire et de stylistique[1], mais un commentaire qui avant tout porte sur les faits dont Tacite est le rapporteur. L'auteur a suivi un plan assez rudimentaire : il donne successivement le texte de chaque chapitre, en le faisant suivre du commentaire ; et le lecteur a l'impression d'assister à une série d' « explications » faites pendant un cours, et sans lien entre elles. Heureusement trois index bien faits (*Verfasserverzeichniss* ; *Stellenverzeichniss* ; *Sachverzeichniss*) permettent au chercheur de retrouver dans cette masse de notes assez décousues celle qui l'intéresse particulièrement. Cette réserve faite sur la composition, on doit dire que M. Much connaissait fort bien son

1. Voici un exemple des notes grammaticales, p. 13, l. 3 : *ut ... sic dixerim* : für klassisches *ut ... ita dicam*.

sujet, et qu'il s'est efforcé d'apporter autant de lumière qu'il est possible dans un texte dont l'exégèse pose tant de problèmes.

A. Ernout.

Ernst Bickel, *Geschichte der römischen Literatur*, xii-587 p. gr. in-8° ; Heidelberg, C. Winter, 1937.

L'histoire de la littérature romaine de M. Bickel se signale par un plan nouveau : au lieu de suivre, comme ses devanciers, l'ordre historique, et de nous tracer le développement de la littérature par auteurs, en partant de Livius Andronicus par exemple pour aller jusqu'aux derniers écrivains sacrés ou profanes, il a préféré diviser son livre en trois parties : une première d'ordre général sur « l'ensemble de la littérature romaine et son histoire » (Die Gesamtheit d. römischen Literatur u. ihre Geschichte p. 1-92) ; une seconde qui examine « les périodes de l'histoire de la littérature romaine et l'histoire de la langue » (Die Perioden der römischen Literaturgeschichte u. die Sprachgeschichte, p. 93-314) ; une dernière enfin qui étudie « les domaines isolés de la littérature et la chronique des personnes » (Die einzelnen Literaturgebiete u. die Personalchronik, p. 315-565). Il a voulu sans aucun doute passer progressivement des considérations générales à l'examen des cas particuliers, et situer son lecteur dans une atmosphère romaine, et l'en imprégner suffisamment avant de l'amener à considérer les œuvres individuelles, celles-ci n'étant compréhensibles que si on les replace dans leur milieu, dans le courant d'idées et d'opinions où elles ont été créées. Je ne sais toutefois si la réussite est aussi parfaite que l'imagine l'auteur. Pour nous, le livre manque d'unité, ou plutôt nous avons trois livres différents : le premier constitue une sorte d'introduction générale, traitant de problèmes qui n'ont pas de lien entre eux : on y voit se succéder un premier chapitre sur la conservation des textes et les sources de l'histoire de la littérature romaine (Die Erhaltung u. Erforschung d. römischen Literatur p. 1-50), un autre sur l'esprit (Kunstgeist) littéraire des Romains (p. 51-64), un autre sur les formes littéraires et la dépendance des Grecs (p. 65-71), un dernier, sur la division de la littérature romaine d'après les « domaines culturels » (Kulturgebieten) et les périodes (Zeitabschnitten), p. 82-92. Vient ensuite un tableau de la littérature par époques, dans laquelle M. Bickel s'efforce en onze chapitres de marquer les caractères essentiels et l'évolution des conceptions littéraires à Rome au cours de son histoire. Enfin un troisième livre expose en neuf chapitres ce que Brunetière aurait appelé l'évolution des genres. L'ouvrage ne se comprend que s'il est lu d'une traite ; et c'est sans doute pour qu'il soit lu de cette manière que M. Bickel l'a conçu : je me demande si, même en Allemagne, il se trouvera beaucoup de personnes pour absorber d'un seul coup près de six cents pages compactes, dont certaines en petit texte, où les citations sont rares et réduites au minimum (quelques vers ou quelques mots de prose par-ci par-là), où les œuvres sont citées sans être analysées, où des questions de détail, sans importance pour personne sinon pour les philologues de profession sont longuement traitées au dépens de questions de valeur plus générale. Qu'on lise par exemple les pages 476-478 ; la discussion sur le nom de Plaute y tient autant de place que l'étude de ses vingt-et-une comédies ; et voici à quoi cette étude se réduit pour le Miles Gloriosus : « 12 *Miles Gloriosus*. Der name der Griechischen Vorlage *Alazon* « Der Bramarbas » wird im Prolog gennant, aber nicht der Verfasser » (p. 478). Voilà le lecteur bien avancé.

Mais généralement une histoire de la littérature se consulte plus qu'elle ne se lit. Veut-on se rendre compte de l'activité littéraire de Cicéron ? Il faut se reporter aux observations générales éparses dans le premier livre, lire dans le livre II le chapitre IX sur les Neoteroi et la prose classique, et dans le livre III le chapitre XVI (la littérature religieuse, Cicéron, p. 330), le chapitre XVIII (l'éloquence, vie et discours de Cicéron, p. 364 et suiv.), le ch. XX (philosophie et sciences techniques, les écrits philosophiques de Cicéron, p. 407 et s.). Et je n'ai pas trouvé trace de Cicéron juriste qui devrait figurer au ch. XVII (la littérature juridique, et spécialement p. 349 les juristes de la république), car enfin le *De legibus*, le *De republica* sont des œuvres qui existent, non plus que je n'ai trouvé trace de Cicéron poète. Autrement on n'aura de l'orateur qu'une idée fragmentaire, dispersée, et incomplète. Il en est de même pour Virgile : pour le connaître, il faut consulter le ch. X : l'apogée de la littérature sous Auguste et le problème de la Renaissance (Die augustische Blüteperiode u. das Problem der Renaissance, p. 147), le ch. XXI : la poésie narrative et la poésie didactique (Erzählende Dichtung u. Lehrgedicht, Vergil, p. 434 ; Die Epyllien der Neoteriker u. der Appendix Vergiliana, p. 442 ; Die Georgika Vergils 451) ; le ch. XXIV, Élégie et Épigramme, Idylle, Poésie lyrique (Elegie u. Epigramm, Idyll, Lied u. Gedicht : Vergils *Bucolica* 551 ; Das *Catalepton* Vergils 564). De plus, quelles que soient les différences de forme ou d'inspiration que l'on constate dans les diverses œuvres de Virgile, elles émanent toutes d'un même homme ; elles reflètent différents aspects de son esprit dont elles permettent de suivre l'évolution : il n'y a pas rupture brusque des Bucoliques aux Géorgiques, et des Géorgiques à l'Énéide : l'étude chronologique des œuvres permet de suivre les diverses étapes de sa formation, et la maturation de son génie. Sera-t-il facile de s'en rendre compte dans un ouvrage où les œuvres sont examinées justement dans l'ordre chronologique inversé, où l'on part de l'Énéide (p. 438) pour aboutir au *Catalepton* (p. 564)? Autre inconvénient : aucun écrivain n'est un produit spontané : il dépend de ses prédécesseurs, il a subi plus ou moins leur influence, qu'il les imite ou qu'il les combatte. L'influence d'Ennius sur Lucrèce est sensible ; de même, à un moindre degré, celle de Lucrèce sur Virgile. Le plan adopté par M. Bickel fait que Lucrèce est traité après Virgile. Comment sera marquée la dépendance de celui-ci par rapport à celui-là ?

Voilà pourquoi le plan adopté par M. Bickel me surprend, et ne me satisfait pas entièrement. Je ne veux rien dire de certaines pages qui me semblent inspirées par des « considérations actuelles » et des préoccupations uniquement allemandes, comme l'affinité élective entre l'inspiration artistique des Grecs et celle des Germains ; l'origine et la race des poètes romains (p. 51 et suiv.) ou ce que je comprends à peu près, mais ne saurais traduire, et que l'auteur appelle : « Die vorindividuelle völkische Eigenleistung der Römer u. das saturnische Carmen » (p. 100), ou encore : « Die Polarität der Zeit in der Atmosphäre der Freiheit » (p. 142). Le livre est écrit pour des lecteurs germaniques, évidemment : la bibliographie renvoie presque uniquement à des ouvrages allemands. Cela ne veut pas dire qu'il ne doive pas intéresser les lecteurs étrangers. M. Bickel connaît bien son sujet ; il sait résumer d'une façon claire et précise et présenter les résultats essentiels de la recherche : son premier chapitre sur l'histoire de la tradition des textes est excellent : je regrette seulement de ne pas y voir signalé le livre fondamental de Louis Havet, le *Manuel de critique verbale*. Il est au courant des problèmes techniques que posent l'histoire

de la langue, l'évolution du rythme par exemple ; sa bibliographie, sous la réserve que j'ai faite plus haut, est à jour et bien informée [1]. Il mérite l'estime, même quand nous ne saurions l'approuver tout entier.

A. Ernout.

Orazio *nella letteratura mondiale*, xiv-256 p. in-8° ; Roma, Istituto dei *Studi* Romani, 1936. Pr. 20 L.

Pour célébrer le bi-millénaire d'Horace, l'Institut d'Études romaines à Rome a demandé à treize savants de venir exposer dans une conférence faite en italien, l'influence exercée par le poète de Venouse dans leurs littératures respectives. Ainsi avons nous un *Orazio nella letteratura degli Stati Uniti* de M. Albert W. Van Buren ; *nella letteratura austriaca* de M. Ed. Castle ; *danimarca* de M. William Norvin ; *francese* de M. J. Marouzeau ; *tedesca* de M. R. Newald ; *inglese* de H. M. Oliver White ; *italiana* de M. L. Petrobono ; *olandese* de M. H. Wagenvoort ; *polacca* de M. L. Sternbach ; *romena* de M. Nicola J. Herescu ; *iberiche* de M. C. Riba ; *svedese* de M. A. Forosström ; *ungherese* de M. J. Huszti. Il faudrait avoir une compétence universelle en littérature pour juger un pareil volume, et pareille prétention est bien loin de moi. Je me contente donc de signaler l'importance qu'il peut avoir à quiconque veut connaître la survie d'Horace, et l'influence qu'il a exercée, soit par sa pensée soit par sa forme, dans les littératures modernes. C'est là un chapitre non négligeable de l'histoire de l'humanisme.

A. Ernout.

Études Horatiennes (Travaux de la Fac. de Philosophie et de Lettres de l'Un. de Bruxelles, t. VII) ; 267 p. in-8° ; Bruxelles, Édition de la Rev. de l'Univ. de Bruxelles, 1937.

L'Université de Bruxelles a cru, elle aussi, devoir rendre hommage à Horace à l'occasion de son deuxième bi-millénaire. Elle lui a donc consacré le tome VII de ses *Travaux*, et vingt-deux érudits belges représentant les sciences les plus diverses lui ont apporté leur collaboration : latinistes, hellénistes, romanistes, historiens de la religion, de la musique, de l'humanisme des littératures anciennes et modernes, historiens tout court, pour terminer sur un terme qui peut tout embrasser. De là résulte un recueil très varié, qui promène le lecteur à travers les domaines de l'érudition où l'on ne s'attendait pas toujours à rencontrer le souvenir d'Horace : M. Boisacq et M. Henri Grégoire par exemple traitent l'un de l'étymologie des noms de la poire et du poirier, l'autre de l'origine de *caballus*, qui n'ont avec le poète de Venouse que des liens assez lâches : peu importe, puisque cela nous vaut deux articles pleins de faits l'un et l'autre. Les dévots d'Horace prendront plaisir à lire ce livre, qui est aussi un éloquent témoignage de l'activité philologique et littéraire en Belgique.

A. Ernout.

Horace, *Three phases of his influence* by P. F. Saintonge, L. G. Burgevin, H. Griffith ; 120 p. in-8° ; The University of Chicago Press, Chicago, Illinois.

---

1. Toutefois p. 415, je n'ai pas vu mentionnée l'édition de la Consolation de Boèce de Wilh. Weinberger, parue en 1934 dans le C.S.E.L. de Vienne.

Encore un Horace ! Ce petit livre réunit trois conférences faites au *Mount Holyoke College*, toujours à l'occasion du bi-millénaire : l'une sur l'*influence d'Horace sur Ronsard et Montaigne* de M. Paul Frédéric Saintonge ; la seconde s'intitule : *A little farm : The horatian concept of rural felicity in english literature*, et elle est due à Mme Lesly Gale Burgevin ; la troisième, *The horatian strain in literary criticism* est de Mme Helen Griffith ; cette dernière s'accompagne d'une bibliographie. Ces études sont faites avec soin ; elles ont l'avantage d'être cohérentes, puisqu'elles examinent trois aspects d'un même problème : l'influence de l'art et de la pensée d'Horace dans les littératures modernes. Elles ont le mérite aussi de suggérer une enquête plus vaste, qui tentera peut-être un jour quelque chercheur.

A. Ernout.

A. Gellii, *Noctium Atticarum, liber I*, ed. with introd. a. notes by Hazel Marie Hornsby ; lxvi-227 p. in-8° ; Dublin, Hodges, Figgis a. Co, et Londres, Longmans, Green a. Co., 1936.

Nous n'avons pas d'édition récente avec commentaire d'Aulu-Gelle ; l'essai qui nous est ici présenté par Mlle H. M. H. sera donc bien accueilli, d'autant plus qu'il est fait avec beaucoup de soin, tout en restant assez élémentaire. L'introduction comprend six chapitres : A. Life and times of Gellius, p. ix-xviii ; B. Text, xviii-xxi ; C. Éditions, xxi-xxii ; D. Sources, xxii-xxxii ; E. The languague of Gellius, xxxii-lxv ; F. Chief works of reference, lxv-lxvi (l. *Daremberg* et non *Daremburg*). Mlle H. M. H. se borne généralement à résumer les résultats précédemment acquis, sans y ajouter beaucoup d'elle-même ; et certains chapitres, comme celui qui concerne la langue, ne contiennent guère que des listes de mots qui auraient besoin d'être reprises et étudiées plus à fond ; on pourrait faire la même critique aux observations grammaticales qui sont présentées pêle-mêle, et sans que la part d'originalité d'Aulu-Gelle soit mise en valeur : ainsi pour *terram mouisse* (IV, 6, 1) cité p. liv, 1, il aurait fallu rappeler que l'expression est déjà dans Tite-Live (XXXV, 40, 7 ; XL, 59, 7) ; p. lv, § 32 à propos de la construction *cum issent uisere*, il eût été bon de signaler que c'est l'usage de Plaute et de Térence, et qu'il était impossible d'écrire autrement à qui voulait distinguer *eo uisere* de *eo uisum* (supin de *uideo*). — Le texte est celui de la collection Loeb. — Le commentaire, qui est la partie la plus importante du livre (p. 43-208) et les index (p. 209-227) rendront des services ; p. 44 était-il besoin de rappeler que certains ont rapproché *penus* de *pabulum*, *pascor*, *panis*, étymologie que tout le monde s'accorde à reconnaître fausse ? L'auteur constate plus qu'il n'explique ; mais il ne faut pas trop demander à un travail de débutant (il a été présenté en 1931 comme thèse de doctorat à l'Université de Dublin), fait avec une louable application.

A. Ernout.

Leo T. Philipps, *The subordinate temporal, causal, and adversative clauses in the works of St. Ambrose*, xiii-165 p. in-8° ; Washington, The Catholic University of America.

Les conjonctions étudiées par M. Leo T. Philipps sont *cum*, *quando*, *ubi*, *ut*, *postquam*, *dum*, *donec*, *quamdiu*, *quod*, *antequam* et *priusquam*, *quotiens*, (*cumque*) ; *quod* et *quia*, *quoniam*, *siquidem*, *quo*, *si*, *etsi*, *etiamsi*, *licet*,

quamuis, *quanquam*. L'étude est faite, comme c'est l'usage dans les travaux de cette collection, par comparaison avec l'usage classique. Bien des indications données ici peuvent apparaître comme superflues ; par exemple, l'étymologie des conjonctions étudiées : c'est là une indication sans intérêt, car d'une part M. Philipps ne fait que reproduire des étymologies déjà connues, et ensuite il est incapable d'en faire la critique : par exemple, je suis beaucoup moins sûr que lui que *dum* soit « l'accusatif masculin singulier du thème pronominal **do-* » (p. 8). Et d'autre part, l'étymologie de ces conjonctions est généralement sans aucune importance pour expliquer l'usage qu'en fait S^t^ Ambroise. Utile dans une grammaire générale du latin, qui étudie l'origine et l'évolution de l'emploi des formes, l'étymologie est hors de propos dans l'examen de la langue d'un écrivain qui a hérité d'une forme toute faite.

M. Philipps indique, à juste titre, la fréquence des emplois. Les chiffres sont caractéristiques : S^t^ Ambroise a 923 ex. de *cum* contre 203 de *quando*. Ce détail confirme le classicisme de S^t^ Ambroise, dont la langue, à quelques détails près, est résolument conservatrice.

A. Ernout.

Gugliemo Ferrero, *Nouvelle histoire romaine*, 334 p. in-8° ; Paris, Hachette, 1937.

M. Ferrero a ses amis et ses adversaires : on ne peut s'en étonner quand il s'agit d'une personnalité aussi forte. Mais les uns et les autres s'accordent pour reconnaître sa sincérité et son talent. Si tout le monde ne partage pas sa façon d'envisager l'histoire romaine, personne ne conteste la connaissance qu'il en a. Il ne faut donc pas s'attendre ici à trouver un manuel sec, impersonnel et froid, mais un récit ardent, coloré, où les faits sont non seulement racontés, mais expliqués, et jugés. « *Qui gladio ferit, gladio perit.* Les légions, qui l'avaient créé, ont détruit l'empire. » Telle est la conclusion du livre ; elle en résume l'esprit d'une façon satisfaisante. Rome a été victime de ses conquêtes : « conquérir un empire est très facile... ce qui est plus difficile, c'est de gouverner un empire après l'avoir conquis » (Préface p. 7), vérité d'expérience confirmée par les difficultés que rencontrent aujourd'hui les grandes nations colonisatrices et conquérantes, et les abandons qu'elles ont déjà faits, ou auxquels elles devront se résigner. M. Ferrero ne croit pas non plus, on le sait, à l'action providentielle de la dictature, et selon lui, « les despotes qui sauvent les États en ruine sont une légende qui pousse dans les périodes de décadence et de désordre. On ne les découvre pas dans l'histoire des grands peuples, qui ont eu à résoudre des problèmes difficiles et ne les ont résolus, en partie tout au moins, que par les efforts successifs et douloureux d'innombrables générations. » (Préface, fin). On voit à quelles comparaisons avec le présent incite la nouvelle histoire romaine de M. G. Ferrero ; quelles réactions elle doit provoquer, quelles leçons aussi elle peut donner.

A. Ernout.

Philological Studies in honor of Walter Miller ed. by R. P. Robinson, 189 p. in-8° (The University of Missouri Studies, vol. XI, 3, juillet 1936) ; Univ. of Missouri, Columbia.

Pour célébrer le cinquantenaire de son professorat les anciens élèves de M. Walter Miller lui ont offert un volume de Mélanges, que préface

M. J. R. Angell, et que M. R. P. Robinson s'est chargé d'éditer. Professeur de grec, de latin, de philologie classique, M. Miller a exercé une grande influence non seulement comme savant, mais comme éducateur. De 1905 à 1935, il a été l'éditeur du Classical Journal ; de 1905 à 1912 il a participé à la direction de la Southern educational Review ; au témoignage de M. Angell son action sur les étudiants a été aussi profonde que bienfaisante. Je suis heureux d'annoncer ici l'hommage que lui ont rendu ses disciples reconnaissants, et d'en donner le sommaire : I. Thomas A Brady, The Gymnasium in Ptolemaic Egypt, 9 : II. Marjorie Carpenter, Romanos and the Mystery Play of the East, 21 ; III. Mary E. Folse, Arts and Crafts in the Epics of Vergil, Lucan, and Statius, 52 ; IV. Helen M. Johnson, Botanical References in Hemacandra, 75 ; V. Barbara P. Mc Carthy The Form of Varro's Menippean Satire, 25 ; VI Fr. C. Murgotten, The Cicada, a note on Homer, Iliad III, 150 ff., 108 ; VII. L. J. Richardson, The Clausula, 113 ; VIII. Rodney P. Robinson, The Hersfeldensis and the Fuldensis of Ammianus Marcellinus (avec 12 pl.) 118 ; IX. H. A. Sanders, Manuscript No 16 of the Michigan Collection, 141. Une liste des publications de Walter Miller clôt ce beau volume.

A. Ernout.

Transactions and Proceedings of the American philological Association ed. by L. Arnold Post ; vol. LXVI, 1935 ; VII-313-CXIV p. in-8° ; publ. by the Assoc^on through its editor, Haverford, Pennsylvania.

Le volume est, comme les précédents, riche de matière, et montre d'éclatante façon l'heureuse activité de l'American philological Association. Dix-huit articles originaux y figurent, et trente-neuf résumés de communications. Faute de place — et de compétence — je ne puis que me borner à donner les titres des *Transactions* ; I. G. M. Calhoun, Zeus the Father in Homer, p. 1 ; II. T. R. Shannon Broughton, Some Non-Colonial *Coloni* of Augustus, 18 ; III. M. Middleton Odgers, Quintilian's Rhetorical Predecessors, 25 ; IV. G. M. A. Grube, Dionysus in the Bacchae, 37 ; V. R. E. G. Downey, References to Inscriptions in the Chronicle of Malalas, 55 ; VI. A. Pelzer Wagener, On « Putting the Best Foot Forward », 73 ; VII. H. N. Couch, Some Political Implications of the Athenian Plague, p. 92 ; VIII. E. M. Husselman, A Lost Manuscript of the Fables of Babrius, 104 ; IX. E. M. Sanford, Propaganda a. Censorship in the Transmission of Josephus, 127 ; X. M. F. Mc Gregor, Cleon, Nicias and the Trebling of the Tribute, 146 ; XI. W. C. Mc. Dermott, The Ape in Greek Liberature, 165 ; XII. J. H. Oliver, The Athenian Decree concerning Miletus in 450/49 6-C. (avec 2 pl.), 177 ; XIII. E. A. Hahn, The Dum Proviso Clauses, 199 ; XIV. R. M. Geer, The Greek Names at Naples, 208 ; XV. E. L. Highbarger, The Pindaric Style of Horace, 222 ; XVI, W. F. J. Knight, A Prehistoric Ritual Pattern in *Aeneid VI*, 256 ; XVII. A. P. Dorjahn, Anticipation of Arguments in Athenian Courts, 274 ; XVIII. A. Diller, The Text History of the *Bibliotheca* of Pseudo-Apollodorus, 296.

A. Ernout.

H. Rolland, *Bibliographie d'Émile Esperandieu* ; XXII-124 p. in-8° ; Paris, Les Belles Lettres, 1936.

Mieux qu'un éloge en forme ce catalogue qui comprend 501 numéros montrera les services immenses que le commandant Espérandieu a rendus

à l'antiquité gallo-romaine. Il n'est pas un des domaines de cette histoire qu'il n'ait fouillé, et où il n'ait fait des découvertes. Dans ses œuvres monumentales, comme son Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine (1928) que complète son Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Germanie Romaine (1931), comme dans les notes, articles, études de détails, conférences, qu'il a prodigués avec autant de désintéressement que d'activité, il a fait montre d'une érudition, d'un jugement, d'une pénétration qui provoquent l'admiration et la reconnaissance. La bibliographie, dressée avec un soin pieux par M. H. Rolland, et précédée d'une belle préface de M. Augustin Fliche, est non seulement un juste hommage à l'activité du savant ; mais elle est aussi un précieux instrument de travail pour les historiens de notre sol.

A. Ernout.

Ferdinand Lot, *Les invasions barbares* ; x-350 p. in-8° ; Paris, Payot, 1937.

Le titre complet du livre de M. Lot est : *Les invasions barbares et le peuplement de l'Europe ; introduction à l'intelligence des derniers traités de paix.* Puis sous une astérisque indiquant que nous avons là un premier volume : **Arabes et Maures. — Scandinaves. — Slaves du Sud. — Slaves du Centre.* L'ouvrage échapperait donc entièrement à la compétence de la Revue de Philologie, s'il n'était le prolongement de celui que M. Lot a consacré aux invasions germaniques, que j'ai signalé précédemment [1]. A tous ceux qui s'intéressent à la formation de l'Europe, et des nations qui la peuplent, c'est une lecture qui s'impose : elle leur montrera comment les faits modernes s'éclairent à la lueur du passé, et leur fera comprendre notamment dans quelle mesure l'éveil — ou le réveil — des nationalités dans l'Europe orientale et centrale correspond à une réalité historique.

M. Lot sait tous les secours que l'histoire peut tirer de la philologie, et il les utilise avec compétence. Qu'on lise par exemple les pages qu'il consacre à l'influence de la langue des Normands sur le vocabulaire, la toponymie et l'onomastique du français, spécialement en Normandie (p. 149 et s.). Qu'on lise aussi la contribution que l'étude de la langue roumaine apporte à la connaissance du peuplement de la Dacie (p. 286-287). Et l'histoire vient de son côté au secours de la philologie pour expliquer qu'entre l'Espagne du sud et l'Espagne du nord il y ait peu de différences dialectales (p. 68-69). Cette union des deux disciplines donne au livre de M. Lot une solidité particulière.

A. Ernout.

J. Marouzeau et Juliette Ernst, *L'Année philologique* ; Bibliographie critique et analytique de l'antiquité gréco-latine, t. XI, 1936 ; p. 447 in-8° ; Paris, Les Belles Lettres, 1937.

A l'inverse des jours qui se suivent sans se ressembler, les volumes de l'*Année philologique* se succèdent, et se ressemblent ; et l'on ne peut que louer toujours les mêmes qualités qui font de ce recueil un instrument d'information incomparable, on ne peut que remercier M^lle^ Ernst du dévoûment et de l'abnégation qu'elle apporte dans l'accomplissement d'une tâche que la multiplication des périodiques, entre autres, rend chaque année plus lourde. Dans la préface, M. Marouzeau nous annonce la pro-

1. *Rev. de Philologie*, 3e série, t. XI (1937), p. 79.

chaine parution du Complément de bibliographie classique (années 1896-1914) dû aux soins de M. S. Lambrino, et une Bibliographie pratique de la littérature latine, à laquelle travaille un autre Roumain, M. N. J. Herescu ; ce sont là deux bonnes nouvelles.

Pour le volume qui nous concerne, il faut remarquer qu'il donne souvent plus que son titre ne promet, et que la bibliographie embrasse non seulement l'antiquité gréco-latine, mais le monde méditerranéen, la grammaire comparée des langues indo-européennes, la grammaire générale, et qu'on y voit même signalé l'ouvrage de H. Koppelmann sur la famille des langues eurasiennes : *Die eurasische Sprachfamilie. Indogermanisch, Koreanisch, und Verwandtes*, ou celui de M. Honnorat : *Démonstration de la parenté des langues indo-européennes et du sémitique*. Sans doute, rien n'est plus difficile que de savoir où s'arrêter ; et mieux vaut le trop, en matière de bibliographie, que le trop peu. Mais n'est-ce pas empiéter sur le domaine de l'*Indogermanisches Iahrbuch ?* Et est-il bien utile de citer certains ouvrages — je ne veux pas préciser davantage, — qui, outre qu'ils sont en dehors du domaine gréco-latin, relèvent beaucoup plus de la fantaisie que de la science?

On remarquera l'importance croissante des études bibliques ; les rubriques *Testamenta*, *Testamentum vetus* ; *Testamentum novum*, *Testamentorum Extra-canonica* occupent les pages 119-138 ; Homère (y compris les Hymnes) n'en a que cinq (55-60).

A. Ernout.

Bulletin linguistique publié par A. Rosetti, V, 1937 ; 268 p. in-8°, Paris, E. Droz, et Bucarest, Editura « Cultura Națională » 1938.

Sous l'énergique direction de M. Rosetti, le *Bulletin linguistique* publié par le Laboratoire de phonétique expérimentale de la Fac. des Lettres de Bucarest poursuit son heureuse carrière : les articles, mélanges, discussions, comptes rendus, index, qui figurent au sommaire sont un témoignage éloquent de l'activité de l'école linguistique de Bucarest. A côté de M. Rosetti lui-même et M. Graur, qui ont fourni la plupart des articles (j'en trouve six de M. Rosetti, six de M. Graur, un de ces deux savants en collaboration), ont collaboré MM. J. Byck, Nandris, Kuryłowicz, Spitzer — ces deux derniers noms attestant le caractère international de la publication. La plupart de ces études qui intéressent le roumain dépassent à la fois ma compétence et le cadre de la *Revue de Philologie* ; mais on y trouvera souvent des observations de portée générale, comme dans l'article de M. Graur sur le genre neutre ou roumain, ou dans celui de M. J. Byck sur « désagréable » comme moyen de renforcement ; ou encore des remarques propres à éclairer l'histoire des faits latins, comme dans l'article de M. J. Kuryłowicz qui traite des temps composés en roman. Deux contributions particulièrement importantes sont les notes d'étymologie roumaine, et les corrections roumaines au *Dictionnaire étymologique* de W. Meyer-Lübke. Les corrections roumaines occupent 47 pages, dont sept d'index ; elles sont un complément indispensable à tous les philologues qui utilisent le *Dictionnaire* de Meyer-Lübke : il est à souhaiter que l'exemple de M. Graur soit suivi, et que des corrections semblables soient publiées pour chacune des langues romanes utilisées par Meyer-Lübke. Elles fourniraient les éléments d'une quatrième édition de ce dictionnaire, dont les enseignements — nous le soupçonnions déjà, et M. Graur vient de nous en donner la preuve éclatante — ont souvent besoin d'être révisés.

A. Ernout.

Wiener Studien, LV[r] Bd., 1937, 1[s] u 2[s], Heft ; 212 p. in-8° ; Wien, Buchh. O. Höfel's Witwe, 1937.

Ce recueil est cette fois dédié au professeur L. Radermacher ; dix-sept études plus importantes (*Abhandlungen*), et sept notules (*Miszellen*) le composent ; la richesse et la variété des articles honorent les auteurs comme le dédicataire. Je ne puis que citer les titres des *Abhandlungen* : J. Mewaldt, Kampf der Weltanschauungen im Hellas (1) ; A. Lesky, Motivkontamination (Hesiods Erga, Apollodor, Petron (21) ; Em. Lœw, Empedokles, Anaxagoras u. Demokrit. I. Empedokles (32) ; Jo. Mesk, Der Schlachtbericht i. d. Hiketiden des Euripides (48) ; Jo. Paolu, Zur Abfassungszeit der pseudoplaton. Epinomis (55) ; H. Œllacher, Ein rhetorischer Katechismus i. einem Wiener Papyrus (68) ; K. Mras, Zu d. Patronymika i. nachhomer. Zeit (78) ; E. Kalinka, Vorschläge für e. Griech. Syntax (82) ; H. Gerstinger, Ein neuer lat. Papyrus aus d. Sammlung « Papyrus Erzherzog Rainer » (95) ; Rud. Hanslik, Problem bei Horaz, Sat. I, 1 (106) ; M. Schuster, Volkskundlische Bemerkungen zu Tibulls Ambarvaliengedichte, II, 1 (118) ; H. Lackenbacher, Persius u. die Heilkunde (130) ; K. Prinz, Zum Proömium d. Taciteischen Agricola (142) ; Jo. Sofer, Das Hieronymuszeugnis über die Sprache d. Galater u. Treverer (148) ; Vinz. Bulhart, Kritische Bemerkungen zum lat. Dioskurides u. zu Chiron (158) ; Wilh. Kroll, Etwas vom Werwolf (168) ; Gertrud Herzog-Hauser, Zum römischen Seelenkult. 172.

On remarquera le nombre des études consacrées aux croyances populaires et au folk-lore ; ce ne seront pas les moins agréables à M. L. Radermacher, et elles sont la meilleure preuve de l'influence de son œuvre et de son enseignement.

A. Ernout.

Mélanges de linguistique et de philologie offerts à Jacq. van Ginneken, LI-364 p. in-8° ; Paris, C. Klincksieck, 1937.

La bibliographie, dressée par M. Johan Renders, qui ouvre ce volume de mélanges comprend 586 numéros ; ce chiffre exprime éloquemment l'activité de l'éminent linguiste, et explique l'empressement des savants du monde entier à venir lui offrir leurs hommages. Quarante-trois articles composent ce volume ; la plupart dépassent le domaine strict de la philologie classique, et même celui de la grammaire comparée des langues indo-européennes, pour aborder les problèmes de linguistique générale, auxquels s'est intéressé avec tant de bonheur M. J. van Ginneken, ou encore pour explorer des régions moins connues que celles sur lesquelles s'étendent les langues indo-européennes. Mais le philologue ne perdra pas son temps à feuilleter ce volume, et je puis assurer que plus d'un titre éveillera sa curiosité, que plus d'une étude retiendra son attention.

A. Ernout.

Émile Boisacq, *Dictionnaire étymologique de la langue grecque* ; 3[e] édition, augmentée d'un index, xxx-1155 p. in-8° ; Heidelberg, Winter, et Paris, C. Klincksieck, 1938.

Il n'est pas besoin de rappeler les mérites du dictionnaire étymologique de la langue grecque de M. Boisacq ; l'accueil que lui a fait le public

savant est la meilleure preuve de sa valeur[1]. La deuxième édition était depuis longtemps épuisée ; celle qui lui succède n'apporte aucun changement au texte précédent, mais elle a été augmentée d'un index des mots appartenant aux dialectes italiques qui se trouvent cités dans le corps de l'ouvrage ; les latinistes comme les hellénistes se réjouiront de ce supplément.

A. Ernout.

Classical and mediaeval studies in honor of Edward Kennard Rand, ed. by Leslie Webber Jones ; VIII-310 p. in-8°, publ. by the editor, Butler Hall, 400 West 119th. Street, New-York City, 1937.

Ce beau volume est digne du savant auquel il est offert ; c'est un témoignage éclatant de l'estime et de l'affection que l'on porte à sa personne et à ses travaux dans le monde des érudits ; et il faut remercier l'éditeur M. Leslie Webber Jones d'avoir mis tout son zèle à parfaire la réussite de ces Mélanges. Latiniste éminent, paléographe, médiéviste, humaniste, M. Rand a exploré tous les domaines de la philologie, et dans chacun d'eux il a fait valoir ses éminentes qualités d'esprit, et la solidité de sa science : il n'est pas de ces savants à œillères, qui bornent leur curiosité à un domaine étroit, quelquefois même à un point, et sa large culture ne sépare pas la lettre de l'esprit. On trouvera dans ce recueil, auquel vingt-huit érudits ont collaboré, des reflets de cette multiple activité : articles relatifs à la paléographie, et aux bibliothèques anciennes, critique de texte, histoire du vocabulaire, critique littéraire, exégèse de passages difficiles, etc. : il est difficile de trouver une rubrique pour chacune des disciplines dont ce volume est le reflet, et je ne puis mieux faire que d'en reproduire la table des matières :

Ch. H Beeson, The Authorship of « Quid sit ceroma » 1 ; Bernt. Bischoff Elementarunterricht und *Probationes pennae* i. d. ersten Hälfte des Mittelalters, 9 ; John Bridge, Horace : The Beginning of the Silver Age, 21 ; Alb. Bruckner, Z. Geschichte der Stiftsbibliothek von St. Peter z. Basel, 33 ; Fred M. Carey, The Scriptorium of Reims during the Archbishopric of Hincmar, 41 ; Lane Cooper, The Verbal « Ornament » (κόσμος) in Aristotle's Art ot Poetry, 61 ; Olga Dobiaš-Rozdestsvenskaïa. L'histoire des Longobards comment fut-elle conçue et achevée, 79 ; J. Wight Duff, Varied Strains in Martial, 87 ; A. Ernout, Acetabulum, 101 ; Russel M. Geer, Plutarch and Appian on Tiberius Gracchus, 105 ; William C. Greene, Notes on *Georgics* IV, 491-493, 113 ; Mason Hammond, Curatores Tabularum Publicarum, 123 ; Herbert B. Hoffleit, A Latin Medical Manuscript, 133 ; Leslie W. Jones, The Library of St. Aubin's at Angers in the twelfth Century. 143 ; Harry J. Leon, Astronomy in Lucretius, 163 ; Dean P. Lockwood, in Domo Rinucii, 177 ; Elias Avery Lowe, A Manuscript of Alcuin in the Script of Tours, 191 ; Stephen B. Luce, Modon — a Venetian Station in Mediaeval Greece, 195 ; Arthur P. Mc Kinlay, The De Syllogismis Categoricis and Introductio ad Syllogismos Categoricos of Boethius, 209 ; Giovanni Card. Mercati, Tre Dettati Universitari dell'Umanista Martino Filetico sopra Persio, Giovenale ed Orazio, 221 ; Bernard M. Peebles, Da Prato's *Saibantianus* of Sulpicius Severus and Its Huma-

1. Voici l'indication des comptes rendus de la première édition (1916), dans J. Marouzeau, *Dix années de bibliographie classique*, p. 520-521, l'*Année Philologique*, I, 1927, p. 151.

nistic Connections, 231 ; David M. Robinson, A Magical Text from Berœa in Macedonia, 245 ; Eva M. Sanford, The Easter Question in Lucan's Bellum Ciuile, 255 ; John J. Savage, An Old Irish Version of Laodamia and Protesilaus, 265 ; Alexander Souter, Abbreviations in *Clm 6272* from Freising Abbey, 273 ; W. T. Townsend, Ennodius and Pope Symmachus. Part I, 277 ; William F. Wyatt, Part. II, 284 ; Dom André Wilmart. L'odyssée du manuscrit de San Pietro qui renferme les œuvres de Saint-Hilaire, 293.

A. Ernout.

M. et C. H. B. Quennell, *La vie des Grecs d'Homère à Périclès* ; 257 p. in-8° ; Paris, Payot 1937.

Cet ouvrage, remarquablement traduit par M. Guy de Budé, n'a pas de prétentions scientifiques. Il vise simplement à fournir au touriste qui se rend en Grèce un ouvrage d'initiation agréable et sûr, qui lui permette de comprendre le sens des monuments debout ou en ruines, et de se représenter la vie, les mœurs, les croyances de ceux pour lesquels ils ont été construits. Tout appareil d'érudition en a été soigneusement exclu ; par contre les auteurs ont recherché le trait pittoresque, qui fixe un paysage ou une ruine dans la mémoire. Ainsi pour Tirynthe ; « Un jour Tirynthe devint déserte, ses fiers remparts commencèrent à crouler. Les moutons arrivèrent, grimpèrent le long des murs, trouvèrent le chemin des appartements abandonnés. Et, au cours des années, le frottement de leurs grasses toisons a donné aux rudes moellons le poli du marbre. » Pour mieux évoquer les monuments, que les traces restées sur le sol ne permettent pas toujours de se représenter aisément, les auteurs ont publié en hors-texte les restaurations ou reconstitutions les plus vraisemblables que les architectes et archéologues nous en ont données. Les autres illustrations, dues aux auteurs eux-mêmes, sont bien choisies et suggestives ; j'aurais préféré, pour ma part, une reproduction directe à une interprétation qui, si consciencieuse soit-elle, altère toujours le style de l'original. Le livre est vivant, il fait constamment appel à des comparaisons avec nos habitudes actuelles ; il mérite d'être signalé avec sympathie.

A. Ernout.

Franz Cumont, *L'Égypte des astrologues*, 254 p. in-8° ; Bruxelles, Fondation égyptologique de la Reine Élisabeth, 1937.

Il est peu de philologues qui osent mettre le nez dans les fatras des grimoires astrologiques ; leur obscurité, leur puérilité sont de nature à décourager les plus vaillants. M. Franz Cumont a pourtant eu cette audace ; et, en éclairant ces textes à la lumière des renseignements fournis par les papyrus, il en a tiré un livre excellent, d'une lecture non seulement aisée, mais attrayante — et c'est bien là le miracle — qui nous donne de la vie et des mœurs égyptiennes au temps des Ptolémées un tableau précis, détaillé, qui sur plus d'un point complète nos connaissances, ou les renouvelle. L'ouvrage se divise en deux parties : I. le Gouvernement et la Société ; II. La religion et la morale. La première comprend sept chapitres : 1° le roi et la cour ; 2° officiers et fonctionnaires ; 3° les nomes ; 4° insécurité des campagnes ; 5° les villes ; 6° les jeux ; 7° les corps de métier ; la deuxième en a 9 : 1° le clergé ; 2° cultes étrangers et mécréants ; 3° culte des morts ; 4° les hôtes des temples ; 5° gnose et

divination ; 6° magie ; 7° les mœurs ; 8° droit pénal ; 9° vie future. Un appendice discute certaines allusions à des faits historiques chez Firmicus Maternus. L'index des mots grecs (p. 219-234) et celui des mots latins (p. 234-248) montrent l'abondance des matériaux examinés par M. Cumont ; enfin un tableau nous indique les passages qu'au cours de son enquête M. Cumont s'est trouvé amené à corriger dans divers textes, et notamment dans le *liber Hermetis* édité par Wilhelm Gundel [1]. Ce livre de M. Cumont est d'un savant et d'un artiste.

A. Ernout.

Pericle Ducati, *Le problème étrusque*, 207 p. in-8° ; Paris, E. Leroux, 1938.

M. Ducati a divisé son exposé en trois parties : I. Histoire du problème (p. 3-56) ; II. Les données du problème (p. 59-165) ; III. Solution du problème (p. 169-188). Une bonne bibliographie (p. 191-200) ; une table alphabétique, et quelques planches reproduisant les monuments étrusques les plus significatifs terminent le volume.

Il y a cinquante ans, l'étruscologie tenait une place relativement peu importante en Italie : sans doute pouvait-on citer des chercheurs patients et obstinés comme Élia Lattes ou Brizio, mais c'était en dehors de la péninsule que se publiaient la plupart des travaux relatifs à l'Etrurie ; en 1908, pour donner à ses compatriotes un exposé sommaire et bien au courant du problème, Pontrandolfi se contentait de traduire l'article de la Real-Encyclopädie de Pauly-Wissowa. Les temps sont changés. Sans doute s'occupe-t-on encore hors d'Italie de la question étrusque ; mais elle y a pris maintenant une importance considérable. La fondation de l'Institut d'études étrusques à Florence, la publication des Studi Etruschi, la création de cours d'étruscologie dans les Universités sont des manifestations éclatantes et souvent heureuses de cette activité. M. Pericle Ducati s'est révélé un des meilleurs animateurs de ce mouvement. Il a publié sur l'art étrusque un ouvrage fondamental ; il a aussi donné en 1928 sous le titre *Gli Etruschi* un petit livre qu'il qualifie modestement de bref résumé, mais qui est un des meilleurs ouvrages d'initiation que nous ayons sur le peuple étrusque. Son nouveau livre marque un nouveau progrès. Il expose sans parti-pris, et avec une objectivité scientifique, le problème des origines ; il résume sans vouloir exagérer nos connaissances ce que nous savons ou croyons savoir de la langue, et montre avec beaucoup de bon sens et de prudence comment et pourquoi le déchiffrement complet de cet idiome est improbable ; enfin, après avoir au cours de son exposé, passé en revue et critiqué les diverses théories qui s'affrontent actuellement, il s'efforce de dégager de cet examen la solution la plus vraisemblable : c'est finalement à l'origine orientale, et à l'arrivée des Étrusques par la mer Tyrrhénienne qu'il se rallie. Et il termine en enseignant que l'Etrurie, d'abord, « puissante et redoutable, s'amollit dans le bien-être dans l'opulence », et perd toute sa force d'expansion, tandis qu'au contraire « au sud du Tibre, à Rome, par la fusion de la race méditerranéenne (Sabins) et de la race indo-européenne (Latins) se constitue un peuple où les meilleures qualités des deux races, au lieu de s'affaiblir et de dégénérer, se renforcent l'une par l'autre ; c'est la fusion de l'audace, de l'agilité méditerranéenne, et de la fermeté, de la ténacité

1. *Neue astrologische Texte des Hermes Trismegistos* (Abhandl. Bayr. Akad. d. Wissench., N. F. XII), Munich, 1936.

indo-européenne; il en naît le peuple romain. » Je ne sais si cette conclusion sera entièrement et unanimement adoptée. Les Sabins appartiennent-ils à la race méditerranéenne? Et y a-t-il eu une « race » indo-européenne? M. Ducati ne confond-il pas trop facilement « race » et « langue » ? Et est-il bien autorisé à séparer aussi rigoureusement les Sabins des Latins? Sur ce point, je ferai quelques réserves. J'ajouterai aussi que la part faite à l'influence que l'Etrurie a exercée sur Rome me semble par là exagérément restreinte. On dirait que tout se passe comme si les Étrusques n'avaient jamais franchi le Tibre, et n'avaient jamais eu contact avec le sol des sept collines, comme si Rome était née simplement de la fusion d'éléments sabins et latins. Le problème est, à mon avis, autrement complexe ; et la donnée étrusque y tient une place qu'il ne faut pas exagérer sans doute, mais qu'il ne faut pas non plus sous-estimer. Et la notion de « race » et de « pureté de race » qui apparaît au premier plan des préoccupations de certains pays, est de celles dont l'historien sans parti-pris doit se méfier le plus [1].

A. Ernout.

J. Devoto, *Tabulae Iguuinae*; VIII-447 p. in-8° ; Rome, Istituto poligrafico dello Stato, 1937. Pr. 40 L.

L'édition des Tables Eugubines de M. J. Devoto était impatiemment attendue ; elle ne décevra pas l'attente. Elle est faite avec un soin méthodique qui force le respect, et si les explications proposées par l'auteur n'emportent pas la conviction, c'est que le texte comporte un certain nombre de *loci desperati* dont le déchiffrement est au-dessus des forces actuelles de la philologie et de la linguistique ; du moins l'auteur a-t-il fait tout ce qui est humainement possible pour les élucider. Peut-être aurait-il pu insister davantage sur le caractère limité de notre connaissance, et sur la sûreté très relative de certaines hypothèses qu'il avance. Sans doute M. Devoto avec une très grande loyauté nous prévient-il souvent de l'obscurité de certains mots, de la fragilité de certaines traductions. Mais il n'aurait pas été, selon moi, sans intérêt, de faire le bilan exact du connu, de l'incertain, de l'inconnu, dans une conclusion d'ensemble. En matière de déchiffrement comme en matière d'étymologie nous sommes trop souvent dupes d'illusions optimistes : il est bon de temps en temps de procéder à un inventaire, et de revenir à une vue plus exacte et plus sévère des choses.

L'ouvrage, écrit en latin, comprend quatre parties : I. De tabulis repertis ac primum inuestigatis. II. editio. de aetate tabularum. de singulis narrationibus. III. interpretatio. IV. indices. — J'avoue que ce retour au latin pour un exposé scientifique ne me satisfait pas beaucoup ; dans bien des cas le latin n'est plus un instrument suffisant pour exprimer des idées modernes, et il faut le torturer de mille manières, soit en forgeant des mots nouveaux (par ex. *omophona* que risque M. Devoto p. 27, et dans

1. La bibliographie, comme je l'ai dit, est en général bien au courant. Elle omet pourtant quelques ouvrages importants, parmi lesquels je cite : Jean Bayet : I. *Etude critique des principaux monuments relatifs à l'Hercule étrusque* ; II. *Les origines de l'Hercule romain* (Paris, 1927) ; Eva Fiesel : I. *Etruskisch* (dans la Geschichte der idg. Sprachwissenschaft) 1931 ; II. *Namen des Griechischen Mythos im Etruskischen* 1928 (M. Ducati cite seulement d'Éva Fiesel *Das grammatische Geschlecht im Etruskischen*, qui date de 1922) ; Émil Goldmann, *Neue Beiträge Z. Lehre vom idg. Charakter der etrusk. Sprache*, Wien, 1936.

lequel l'influence de sa langue maternelle lui a fait omettre l'*h* initial), soit en recourant à des périphrases, ou à des équivalents plus ou moins précis. Ajoutons que c'est un instrument qui n'est pas toujours commode à manier pour qui n'en a pas la pratique constante, et que de temps en temps il vous glisse des mains, e. g. : *Sonus* l *Latinorum cum* r *Umbrorum illic tantum comparavi ubi ratio certa esset* (p. 27), où *sonus* doit se lire *sonum* et où le subjonctif *esset* est contestable. Je m'excuse de cette petite chicane auprès de M. Devoto : il est probable que ce n'est pas lui qui a choisi délibérément le latin pour écrire son livre...

L'*editio* fournit le texte le meilleur et le plus solidement de tous ceux qui ont été publiés jusqu'ici, et elle demeura sans doute la *ne varietur* des Tables Eugubines. Elle comprend une reproduction phototypique des Tables, avec en face la transcription, puis un « apparat critique » au sens le plus large du mot ; l'*interpretatio*, après un texte accompagné d'une traduction latine, apporte un commentaire dont la richesse et la variété ne méritent que l'éloge ; et l'on admirera notamment le souci qu'a eu l'auteur de se documenter sur tous les rites du sacrifice usités aussi bien en Italie que dans le monde indo-européen pour apporter au secours de l'explication du texte la comparaison des usages aussi bien que des mots ; enfin un *index verborum* et un *index rerum* fournissent le complément indispensable au lecteur.

M. Devoto n'a pas cru devoir rédiger une grammaire systématique de l'ombrien ; il a bien fait. On a tiré en effet, du point de vue grammatical, à peu près tout le parti possible des maigres documents que nous possédons ; et, sauf le cas de la découverte de textes nouveaux et importants, il n'est pas possible d'ajouter grand chose aux exposés de von Planta, de Conway, ou de C. D. Buck. Les grandes lignes sont tracées, et la discussion de quelques points de détail ne mérite pas qu'on récrive une grammaire entière. Ce qui demeure obscur, c'est la signification d'un grand nombre de termes qui ne peuvent s'élucider que par le texte lui-même, par l'ambiance dans laquelle ils se trouvent, par la confrontation de passages semblables ou similaires, par l'étymologie, et enfin par la comparaison avec des pratiques qui apparaissent comme ayant avec celles qui sont invoquées dans les Tables un air de parenté ou d'analogie : méthode interne et méthode externe, combinaison des *Wörter* et des *Sachen*, pour reprendre le titre de la revue d'Anton Meringer, appel aux *Realien* pour deviner le sens des mots qui sont supposés les exprimer. M. Devoto joue des trois procédés avec maîtrise ; ce n'est pas sa faute s'ils n'apportent pas toujours, seuls ou combinés, la certitude que nous souhaitons. Il serait vain de le chicaner sur telle ou telle interprétation, d'autant que nous n'aurions sans doute pas de meilleure à lui opposer : il faut le féliciter d'avoir mené aussi bien qu'il se pouvait une tâche ingrate et décevante entre toutes.

A. Ernout.

Irène Rosenzweig, *Ritual and cults of pre-roman Iguvium* (Studies and documents ed. by Kirsopp Lake a. Silva Lake, IX) ; Londres, Christophers, 1937.

Les *Studies and documents* édités par K. Lake et S. Lake comprennent surtout des études religieuses ; il était tout naturel que le livre de M^lle^ Rosenberg y figurât. Préparé d'abord au séminaire de religion romaine du collège de Bryn Mawr, il a été continué à Rome et à Gubbio pendant le

séjour que l'auteur a fait à l'Académie américaine. Il comprend cinq chapitres : I. l'Iguvium préromain, ses monuments, sa topographie, son organisation municipale ; II. les cérémonies religieuses de la cité ; III. les dieux de la cité ; IV. le collège des *Fratres Atiedii* ; V. le caractère de l'ancien rituel et des cultes d'Iguvium (résumé). En appendice figurent le texte et la traduction des Tables Eugubines d'après C. D. Buck ; une carte de Gubbio, avec des indications sur la topographie probable de l'Iguvium préromain, termine l'ouvrage. Mlle Rosenzweig est bien informée, et son ouvrage résume d'une façon claire ce que nous savons du culte célébré par les *Fratres Atiedii* ; sa conclusion nous met fort justement en garde contre des généralisations hâtives, et attribue au document que constituent les Tables Eugubines l'importance exacte qu'il convient de lui accorder — au point de vue religieux, s'entend.

A. Ernout.

Dr J.-P. Enk, *Handboek der latijnse Letterkunde*, II ; 2 vol. 338 et 342 p. in-8° ; Zutphen, W. J. Thieme et Cie, 1937.

Le premier volume de la littérature latine de M. J. P. Enk, paru en 1928, avait pour sous-titre : La littérature latine avant l'influence de l'hellénisme ; la seconde partie qu'il vient de publier, étudie les effets de cette influence au début de la littérature, et spécialement chez Livius Andronicus et Plaute ; il n'est pas encore question d'Ennius dans ces deux volumes. On voit par là que M. J. P. Enk a conçu une œuvre de longue haleine et de vastes dimensions. Après un court chapitre sur l'hellénisme à Rome (p. 5-20), l'auteur passe à Livius Andronicus (p. 21-47), aux poètes anonymes (p. 48-50), à Naevius (p. 51-89), pour aborder Plaute, auxquels il consacre trois chapitres de caractère général (biographie, authenticité des pièces conservées, question des prologues p. 90-128) avant d'aborder en détail l'examen de chaque pièce séparée. Cette revue occupe le reste du premier volume (p. 129-338) et se poursuit dans une grande partie du second (p. 1-232), que terminent une étude sur les rapports de Plaute avec ses modèles grecs (p, 232-322), et un chapitre sur l'influence de Plaute et les destinées de son théâtre après sa mort (p. 323-332). En appendice nous avons un petit excursus sur la graphie du nom propre *Calidorus* (ou *Callidorus*), un index alphabétique, une courte liste de corrigenda et addenda.

Comme on le voit, l'ouvrage est plutôt analytique que synthétique, et l'on relèvera la disproportion, certainement voulue, entre la place accordée aux chapitres généraux, et celle qu'occupent les chapitres consacrés à chaque pièce prise isolément. M. Enk a voulu évidemment faire connaître les œuvres, et fournir au lecteur les moyens de fonder son jugement. Aussi a-t-il adopté pour chaque chapitre un plan uniforme : 1° une analyse de la pièce, avec citation et traduction de passages caractéristiques ; 2° l'original grec ; 3° jugement sur la comédie ; 4° date de la représentation ; 5° bibliographie. Il n'est pas besoin de dire que M. Enk connaît bien son sujet, et qu'il l'a traité avec compétence : ceux qui ont pratiqué son édition du Mercator ont pu apprécier l'abondance et la sûreté de son information. Il nous donne donc un précieux instrument de travail ; et ses bibliographies, judicieusement disposées, claires, et bien à jour rendront de grands services [1].

A. Ernout.

1. Il ne me semble pas avoir rencontré dans la bibliographie consacrée à la métrique l'ouvrage d'Audouin sur les anapestes plautiniens (Paris, 1899, thèse latine), ni celui de Crusius sur la *responsio* dans les cantica de Plaute.

A.-E. Giffard, *Précis de droit romain*, 3e édition ; tome I, 579 p., t. II, 427 p. in-16° ; Paris, Dalloz, 1938.

Le manuel de M. A.-E. Giffard en est, en moins de dix ans, à sa troisième édition ; ce succès est pleinement justifié. Il allie la clarté à l'érudition ; il sait être personnel tout en se gardant des hypothèses arbitraires ou aventureuses. Il peut satisfaire à la fois le débutant, et l'étudiant plus avancé, voire le professeur qui trouveront dans les notes des éléments de discussion des problèmes les plus épineux, et aussi des indications bibliographiques au courant des derniers travaux. L'esprit du livre n'a pas changé ; l'auteur y accentue encore ses réserves en ce qui concerne les hypothèses sur la préhistoire du droit romain, et la doctrine des interpolations du Digeste, dont la découverte des nouveaux fragments du Digeste a confirmé la fragilité. Mais il a développé quelques vues nouvelles sur les sources, la procédure, le *mancipium* et l'*auctoritas* (notion qui a l'honnenr de nombreuses discussions à la Société des Études Latines), les tutelles, le testament comicial et la *mancipatio familiae*, l'*heredium* et le *consortium* ; dans le tome II qui traite des obligations, il a aussi modifié les parties où sont étudiées les obligations *ex contractu*, les théories de la vente et de la dot, de la faute contractuelle, du *damnum* et de la responsabilité délictuelle, du cautionnement et de la solidarité. Il y a inséré enfin un résumé d'un cours de Pandectes sur l'*actio incerti*, et les contrats innommés. Ce livre rendra service non seulement aux juristes mais aux philologues : ils y trouveront à côté de données historiques précieuses — notamment sur l'ancien droit et ses sources — l'explication précise de certaines expressions techniques dont la traduction ne laisse pas de les embarrasser.

A. Ernout.

An economic survey of ancient Rome ed. by Tenney Frank ; volume III : *Roman Britain*, R. G. Collingwood ; *Roman Spain*, J. J. van Nostrand ; *Roman Sicily*, W. M. Scramuzza ; *La Gaule Romaine*, A. Grenier ; 664 p. in-8° ; Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1937.

Le second volume de cette histoire économique de Rome était consacré à l'Égypte, et notre collaborateur P. Collart en a dit tout le mérite. Cette fois ce sont quatre provinces occidentales de l'Empire qui sont étudiées, par quatre spécialistes qualifiés, dont notre compatriote M. A. Grenier. L'éditeur a eu la coquetterie de ne pas faire traduire en anglais le texte français de M. Grenier ; il s'en justifie dans des termes qui leur font honneur à tous les deux : « The monograph on *La Gaule Romaine* by Professor Grenier we have left in his own felicitous language in order to avoid having to apologize for a translation that could only have marred its lucidity an precision. As it is, the editor regrets his inability to accord a worthy amount of space to Professor Grenier, who might to advantage have devoted a whole volume to Roman Gaule » (Préface). Il est évident que la Gaule romaine est des quatre provinces traitées la plus importante et la mieux connue : sans lui consacrer tout un volume, M. Frank lui a réservé presque la moitié de celui-ci, comme on le voit par la répartition des matières : Bretagne romaine, p. 1-118 ; Espagne romaine, p. 119-224 ; Sicile romaine, p. 225-378 ; Gaule romaine, p. 379-644. Il faut être particulièrement reconnaissant à M. Collingwood d'avoir bien voulu se charger de la Grande-Bretagne ; il a tiré de notre maigre documentation tout le parti possible, sans en cacher les défauts et les faiblesses. MM. van Nos-

trand et Scramuzza ont longtemps vécu dans les pays dont ils avaient à retracer l'histoire, et ils ont pu faire bénéficier leurs exposés de leurs observations personnelles, autant que de leur connaissance des textes et des inscriptions. Quatre index consacrés à chaque province complètent cet excellent exposé.

A. Ernout.

Wallace Martin Lindsay, 1858-1937 (Extr. des *Proceedings of the British Academy*, vol. XXIII) ; 28 p. in-8° ; London, Humphrey Milford, 1937.

Après Housman, Lindsay : la philologie latine a été durement frappée en Grande-Bretagne dans ces dernières années. Le dernier fut renversé par une automobile au cours de la promenade qu'il faisait aux environs de Saint-Andrews, le 21 février 1937, et mourut quelques heures après. Ses amis trouvèrent dans ses papiers, qu'il classait avec un soin minutieux, une sorte d'aide-mémoire dans lequel il avait consigné les faits les plus importants de sa vie, et de sa carrière scientifique, qui ont servi à l'auteur de cette notice M. H. J. Rose, pour en marquer exactement les étapes. Mais M. Rose a su faire revivre avec autant de naturel que d'émotion les traits du savant, sa bonté, son extraordinaire activité, aussi bien physique qu'intellectuelle, son enjoûment. Quant à sa production, elle fut aussi considérable par l'étendue que par la qualité ; et son *Latin Language*, par l'heureuse union de la philologie et de la linguistique, demeure encore, après plus de quarante ans, un des meilleurs exposés que nous ayons de la langue latine.

A. Ernout.

Bartolomeo Nogara, *Les Étrusques et leur civilisation* ; 270 p. in-8° ; Paris, Payot, 1936.

Le livre de M. Bartolomes Nogara est un ouvrage de vulgarisation destiné au grand public. Il ne faut donc pas lui demander d'hypothèses nouvelles ni de recherches approfondies, mais un résumé, clair, bien ordonné et bien au courant de nos connaissances actuelles en étruscologie. L'auteur semble des mieux qualifiés pour le faire. Directeur général des musées, monuments et galeries du Vatican, dont le musée étrusque est justement célèbre pour sa richesse, collaborateur du *Corpus Inscriptionum Etruscarum*, il est depuis de longues années chargé d'exposer ce que nous savons des Étrusques aux cours de vacances de l'Université de Pérouse. Aussi trouvera-t-on dans ce volume, exposé généralement avec mesure et prudence, tout ce que tout homme cultivé peut désirer savoir de ce peuple demeuré par tant des points si mystérieux. M. Nogara sait, quand il le veut, discerner ce qui est sûr de ce qui l'est moins, ou de ce qui ne l'est pas ; affirmatif sur certains points, il est beaucoup plus réservé sur d'autres, notamment sur la langue et l'origine des Étrusques : les critiques qu'il adresse aux diverses méthodes employées pour le déchiffrement de la langue — méthode étymologique ou méthode de « combinaison » — sont fort justes ; et l'on ne peut que souscrire à cette phrase de la p. 223 : « En « ce qui concerne l'étrusque au point de vue linguistique, l'étude de la pho- « nétique doit passer avant celle de la morphologie, car les recherches « morphologiques présupposent la connaissance de la signification fonda- « mentale du discours, donc du lexique. » Mais on s'étonne alors de ne pas voir cité à ce propos le livre essentiel en la matière de Mme Eva Fiesel :

Namen des grieschischen Mythos im Etruskischen[1], alors que M. Nogara consacre plusieurs pages au « déchiffrement » fantaisiste du texte d'Agram par M. Butavand (pp. 216-218) ; on s'étonne aussi de ne pas rencontrer les noms de MM. Devoto et Terracini qui se sont occupés des mêmes recherches[2], et qui ont apporté des résultats importants et durables. Sans doute M. Nogara, à qui la place était mesurée, ne pouvait-il tout citer; mais il lui eût été facile, je crois, de gagner quelques lignes en d'autres endroits moins importants pour mentionner au moins des travaux vraiment scientifiques. Ce qui est dit par exemple de la métrique étrusque, p. 238 et 239, est beaucoup trop incertain, à mon avis, pour être exposé longuement dans un volume comme celui-ci, et aurait pu être écourté sans dommage, d'autant qu'on y relève des lapsus, comme celui qui consiste à qualifier de sénaire le groupe *divom empta cante* (le mot sénaire s'appliquant à des pieds, et non à des syllabes — et je ne parle pas de l'élision de la finale de *diuom* qui fait de ce groupe un pentasyllabe et non un hexasyllabe). Par respect pour la mémoire de Lattes M. Nogara accueille les hypothèses aventureuses qu'il a jetées d'abord sur le caractère métrique du texte de la momie d'Agram, et sur la nature de ce mètre qu'il identifiait au saturnien latin — *obscurum per obscurius!* — mais il est obligé de reconnaître « que la plupart des philologues n'ont pas accepté la conclusion favorable aux raisons de l'accentuation[3] » tout en ajoutant « qu'il reste démontré que l'inscription de la Momie est peut-« être entièrement composée en vers, dans lesquels se répètent les « couples de sénaires et d'octosyllabes qui sont à l'origine de la poésie « indo-germanique, et où l'on voit une prédilection pour les allitérations « qui ont engendré les assonances et les rimes de la prosodie néo-latine » (p. 239). Visiblement M. Nogara n'est pas sur son terrain, et on le sent embarrassé. Sans parler de la contradiction qu'il y a entre les termes *il reste démontré* et le *peut-être* qui l'annulle, sans relever que le védique ni le grec ancien n'offrent rien de pareil au saturnien, et qu'ils ignorent notamment la valeur particulière qu'y prend l'initiale[4], peut-on dire que ce sont les allitérations qui ont engendré les assonances et les rimes de la poésie néo-latine ? On sait que l'emploi des allitérations est en liaison étroite avec la valeur toute spéciale de la syllabe initiale en latin ancien ; que, sans disparaître entièrement, cette valeur de l'initiale est allée s'atténuant, que c'est l'action de l'accent pénultième (ou antépénultième) qui a déterminé l'aspect nouveau qu'ont pris les mots latins dans les langues néo-latines, et que ni l'assonance, ni la rime n'ont été « engen-

1. Göttingen, Vandenhoeck et Ruprecht, 1928. Je renvoie au compte rendu que j'en ai donné dans la *Revue de Philologie*, 3e série, tome III (1929), p. 205. M. Nogara ne cite pas davantage *Etruskisch* du même auteur, paru en 1931 à Berlin, chez W. de Gruyter, dont M. Benveniste a rendu compte aussi dans la *Revue de Philologie*, 3e série, tome VII, 1933, p. 196.

2. Devoto I, *Tendenze fonetiche etrusche attraverso gli imprestiti dal greco* Studi Struschi, t. I, p. 255 et s. ; II, *L'etrusco come intermediario di parole greche in latino* ; *ibid.*, II. 307 et suiv. ; B. A. Terracini, *Su alcune congruenze fonetiche fra etrusco et italico. ibid.* III, p. 209 et suiv.

3. Ici encore je cite la traduction. L'auteur a sans doute voulu dire « n'ont pas accepté les conclusions de Lattes, ni les raisons qu'il avait invoquées en faveur du caractère « accentuel » (et non quantitatif) du saturnien latin, et du « vers » étrusque.

4. Cf. A. Meillet, *Les Origines indo-européennes des mètres grecs*, p. 12 et suiv.

drées » par les allitérations du latin ancien. On ne saurait prétendre non plus que les « Étrusques possédaient une « métrique » du même « type que celle qui était en usage chez tous les peuples avec lesquels « ils étaient en contact. » Quels sont ces peuples dont nous puissions comparer la métrique avec la métrique imaginaire des Etrusques ? Les peuples italiques ? En dehors des Latins, que savons-nous de leur métrique ? Et s'il s'agit des Grecs, y a-t-il rien de commun entre leur métrique qui est purement quantitative, et où ni l'accent ni le ton ne jouent de rôle, et une métrique qui, selon l'auteur lui-même, est fondée sur un accent supposé d'intensité initiale? A ces affirmations quelque peu hasardées, je préfère la prudente réserve dont fait preuve M. Massimo Pallottino dans ses *Elementi di lingua etrusca*. Sans doute constate-t-il que, dans certaines inscriptions funéraires de style particulièrement solennel, on rencontre des groupes de mots ayant une allure rythmique et de longueur plus ou moins correspondante (§ 147, p. 75). C'est ainsi que dans l'inscription du sarcophage de Pulena le texte, du reste inintelligible,

Iris pulenas larces clan laθal ratacs velθurus nefts prumts pules larisal creices ancn ziχ neθśrac acasce creals tarχnalθ spureni lucairce

se laisse découper en tronçons à peu près égaux :

Iris pulenas larces clan
larθal ratacs velθurus nefts
prumts pules larisal creices
ancñ ziχ neθrasc acasce
creals tarχnalθ spureni lucairce

soit 4 fois 8 syllabes (en donnant à *Iris* et *ancn* une valeur disyllabique) + 10 syllabes (?, mais le mot *tarχnalθ* peut valoir plus de deux syllabes) ; et *nefts* et *prumts* peuvent être autre chose que des monosyllabes. A cette incertitude s'ajoute notre ignorance de la quantité des voyelles ; aussi M. Pallottino conclut-il qu'il est assez probable qu' « il s'agit de vers, comme « dans les « éloges » latins ; mais qu'il est impossible de discerner à quel « type de vers latins ils peuvent correspondre, et s'ils sont fondés sur la « quantité ou sur l'accent. » Et il ne se prononce pas sur le caractère rythmique du texte d'Agram ; ce qui est sage.

De même p. 224, il était sans doute inutile de signaler l'existence de l'aspiration en toscan moderne, dont on sait qu'elle n'a rien à voir avec l'aspiration étrusque [1]. Enfin certains développements sur l'impérialisme italien auraient pu être épargnés à un public de langue française [2]. Il est regrettable que l'esprit de parti fausse par endroits l'exposé et l'interprétation des faits : on cherchera vainement par exemple, dans le chapitre sur l'Etrurie et Rome dans l'histoire d'Italie, une phrase précise sur la présence des rois étrusques à Rome. On trouve tout au plus p. 20 « La « question du Latium est moins déterminée, mais il est probable que cette « région était dans la fin de l'an 500 (avant J.-C.) ainsi que Rome sous la « domination des Etrusques. » Plus loin, p. 21 « Du reste il est juste de

1. Cf. C. Battisti, *Aspirazione etrusca e gorgia toscana*, dans Studi Etruschi, IV, p. 249 et s.

2. Ainsi p. 245 : « Et comme Italiens nous devons considérer les Étrusques comme des chefs de race dans notre nation, aujourd'hui surtout où celle-ci s'achemine à une puissance universelle, en appelant à faire partie de son organisme civil et politique tous les peuples qui se trouveront en contact avec elle. »

« reconnaître que la cause de la domination des Étrusques sur le Latium « était différente de celle qui assura leur domination sur la Campanie. La « possession du Latium était pour eux un moyen et non une fin, et ils con- « servaient par rapport aux Latins leur propre indépendance, comme ils « leur laissaient la leur ; les plus anciens monuments de Rome en sont une « preuve, comme l'inscription du Cippe du Forum, celle du Vase de Due- « nos, le poème des frères Arvali, les *poèmes Saliare*, qui se différencient des « inscriptions étrusques. » La preuve donnée par M. Nogara est des plus con- « testables. Selon M. Ettore Pais « ...une réalité historique demeure évi- « dente : vers le VII^e^ siècle au moins, Rome fut conquise par les Étrusques, « et sa position stratégique, en tête de pont sur la rive gauche du Tibre, en « fit le siège d'un prince tyrrhénien. Les Tarquins luttèrent contre les « peuples du Latium, contre les Volsques, les Sabins ; contre d'autres « Étrusques aussi, à en croire la tradition et la peinture de Vulci.

« Cette dynastie étrusque fut renversée vers la fin du VI^e^ siècle ou au début « du V^e^ siècle. L'événement se place-t-il en 510, l'année même de la chute « des Pisistratides à Athènes et de la destruction de Sybaris ? Peu importe. « Ce qui est certain, c'est que, dans le Latium, comme plus tard en Cam- « panie, la domination étrusque fut balayée par une nouvelle et puissante « vague des Sabelliens. Libérées des rois tyrrhéniens, les plus importantes « des peuplades latines, s'unissant aux nouveaux venus de Sabine, fondèrent « un État aristocratique. De cette formation d'un État mixte, nous trouvons « trace dans la persistance des haruspices d'origine étrusque et dans leur « subordination aux pontifes romains » (Ettore Pais, *Histoire romaine*, tome I, p. 46 dans l'*Histoire générale* publiée sous la direction de G. Glotz, Paris, les Presses universitaires, 1926). Or, si la dynastie étrusque fut renversée vers la fin du VI^e^ siècle, il est tout à fait normal que l'inscription du *lapis niger* du Forum, qui est au plus tôt du VI^e^ siècle, soit rédigée en latin. L'inscription du vase de Duenos est beaucoup plus récente (IV^e^-III^e^ siècle). Quand au *Carmen Saliare*, au *Carmen fratrum Arvalium*, nous ne les connaissons que par des transcriptions récentes et fautives, qui ne permettent pas d'établir avec exactitude la date de la rédaction originale.

Or il n'est question, chez M. Nogara, que de la conquête de l'Etrurie par Rome, et l'on sent que le livre a été écrit moins à la gloire de l'Etrurie que *ad maiorem Romae gloriam*. Si M. Nogara réduit la part de l'influence grecque à Rome, et discute la portée de l'affirmation d'Horace

Graecia capta ferum uictorem cepit, et artes
Intulit agresti Latio

c'est pour mieux marquer l'influence étrusque ; or comme il se range du côté de ceux qui considèrent les Étrusques comme des autochthones, ou du moins, comme des immigrants venus, comme les Latins, du Nord, et par voie de terre, comme, selon lui, « la concordance des systèmes étrusques et romain[1] dans les temps historiques[2], justifie un commun fondement[3] originel, éthnique ou géographique » il s'ensuit que, pour tous

1. Je conserve dans cette citation l'orthographe du livre.
2. Je respecte (!) également la ponctuation.
3. Je respecte aussi le « français », si l'on peut dire, du traducteur. Je ne veux pas dans ce compte rendu de principe insister sur les défauts de la traduction ; mais je dois dire qu'elle constitue une véritable trahison. Le traducteur ne connaît pas la question étrusque, ce qui est excusable ; mais il ignore tout autant et le grec, et le latin, et l'italien, et le français. Il est regrettable qu'un ouvrage ait pu paraître avec des fautes aussi nombreuses et aussi grossières.

les emprunts que les Romains ont faits aux Étrusques, ils n'ont fait que puiser dans un patrimoine commun.

Je sais bien que depuis quelques années, reprenant une hypothèse qui date de loin[1], on a renoncé généralement en Italie à faire venir les Étrusques d'Asie Mineure et par mer pour admettre qu'ils ont pénétré dans la péninsule par la même voie terrestre que les autres peuples italiques. Mais cette façon de voir, de quelque côté qu'on l'examine, soulève des objections qu'il n'est pas facile d'écarter. Si les Étrusques ne sont pas un peuple de langue indo-européenne, où faut-il dans ce cas situer leur habitat primitif, et comment se fait-il que, depuis le point de départ de leur migration jusqu'à leur arrivée en Italie, ils n'aient pas laissé de traces jalonnant leur route? Sans doute invoque-t-on les *Raeti*, et M. Nogara signale p. 16 que « Le point de départ de Niebuhr quant à cette « dernière supposition (c.-à-d. l'hypothèse d'une provenance septentrio- « nale), fut la présence des Rètes dans la partie montagneuse des Alpes « Centrales, peuplade qu'il croit issue des Étrusques pendant leur voyage « d'immigration à travers les Alpes : ce que rendraient vraisemblable « quelques inscriptions apparentées à l'étrusque qu'on a trouvées dans les « cantons du Tessin, de la Valteline et du Haut-Adige. Comme les Étrusques « de Capoue auraient été l'avant-garde de la Confédération étrusque vers le « sud, ainsi les Rètes auraient formé l'arrière-garde au nord, par delà « l'Apennin. » Mais le caractère étrusque des inscriptions trouvées chez les *Raeti* n'est rien moins que prouvé; et les noms de lieux et de personnes ont une apparence plutôt celtique. Et s'il est possible que les Raeti aient subi une influence étrusque, celle-ci a pu s'exercer au moment où les Étrusques étaient déjà établis en Italie, c'est-à-dire remonter du sud vers le nord ; et les Raeti ne sauraient aucunement passer pour l'arrière-garde laissée par les Étrusques au cours de leur migration supposée du nord vers le sud[2]. — D'autre part, si les Etrusques doivent se ranger parmi les émigrants de langue indo-européenne, et s'ils sont venus par les Alpes et l'Apennin septentrional comme les autres peuples Italiques, comment expliquer les différences irréductibles que l'on constate, notamment en ce qui concerne la langue, entre les Étrusques et les autres habitants de l'Italie ? Sans doute suppose-t-on que les uns et les autres sont arrivés en Italie à des dates différentes. « Un deuxième groupe, de formation plus récente et guidé par Gaetano « de Sanctis et Luigi Pareti, admet que les Étrusques venaient des Alpes, « mais les sépare nettement des Italiens proprement dits : ceux-ci seraient « descendus des « encolitici » (*sic* ; *lege* : énéolithiques ; le traducteur « ce mot qui est courant en préhistoire), et leur civilisation fut celle de la « pierre et du bronze ; tandis que les premiers seraient issus des « terra- « maricoli » (*resic* ; *lege* : de la population des *terramare* ; le traducteur « ignore aussi bien le sens que l'origine du mot dont le second élément n'a « rien à faire avec *mare*), et, dérivés des « villanoviens », ont introduit l'usage « du fer et de la poterie cuite. » (Nogara, p. 13-14). Mais, outre que cette supposition ne repose sur aucune preuve sérieuse, toute la chronologie des immigrations en Italie étant obscure et incertaine, la différence de date entre la civilisation énéolithique et celle des terramare serait-elle assez

1. Cf. l'historique de cette hypothèse dans Basile Modestov, *Introduction à l'histoire romaine*, Paris, Alcan, 1907, p. 409 et suiv.

2. Sur les Raeti, voir en dernier lieu Conway-Whatmough *The prae-italics dialects of Italy*, tome II, p. 3-64, avec les renvois au commentaire et aux index. Le tome II est tout entier de Joshua Whatmough.

grande pour expliquer l'absence de tout point de contact entre l'étrusque et le latin ? On admet aujourd'hui que le hittite doit représenter la langue d'une vague d'immigration antérieure à celles des autres populations de langue indo-européenne. Néanmoins le caractère indo-européen du hittite a été reconnu presque immédiatement et il s'affirme davantage à mesure que la grammaire de cet idiome est mieux connue. De même pour l'osque et l'ombrien : une fois que l'on fut bien en possession de la grammaire comparée des langues indo-européennes, les linguistes n'eurent aucune peine à faire rentrer dans le groupe ces deux dialectes italiques, bien que les Osques et les Ombriens semblent n'avoir pas pénétré en Italie en même temps que les Latins. Or tout esprit non prévenu est forcé de reconnaître qu'il n'y a actuellement aucune parenté visible entre l'étrusque et les autres dialectes italiques, c'est-à-dire aucune communauté d'origine ; que les ressemblances que l'on constate, dans l'onomastique par exemple, ou les similitudes réelles ou supposées de vocabulaire s'expliquant par des influences réciproques de civilisation, et par des emprunts d'une langue à l'autre. Une autre hypothèse, que M. Nogara signale simplement sans la discuter, soutient « que les Étrusques furent les premiers types « d'une population qui précèda le peuple italique, et que leur influence « atteignait l'Espagne, la mer Tyrrhénienne, l'Asie Mineure, et la région du « Caucase. » (p. 14). Hypothèse extrêmement complexe, et que le résumé rapide de M. Nogara simplifie à l'excès. Depuis Sophus Bugge et Wilhelm Thomsen jusqu'à MM. Oštir et Dumézil, nombre de chercheurs ont essayé de démontrer l'existence dans le bassin méditerranéen d'une famille de langues préindoeuropéennes qui irait du Caucase jusqu'au pays basque en englobant l'Etrurie. C'est à la recherche de ce substrat préindoeuropéen que sont consacrées les recherches audacieuses et suggestives d'un Paul Kretschmer. Mais n'y a-t-il qu'une famille de langues, ou faut-il en admettre plusieurs ? Est-il possible, en l'état actuel de nos connaissances, d'affirmer la parenté des langues caucasiques avec les langues anciennes d'Asie Mineure ? Aurons-nous jamais, en ce qui concerne la plupart de ces dernières, assez de documents pour établir une comparaison solide ? Et même en ce cas, est-il entièrement légitime de comparer des formes prises à des langues parlées actuellement, et dont on ignore à peu près entièrement le passé, avec des formes de langues attestées seulement plusieurs siècles avant l'ère chrétienne, et disparues sans laisser de traces ? N'a-t-on pas le droit d'élever un doute sur la valeur de ces rapprochements ? Si séduisante donc que soit la vaste hypothèse d'une unité méditerranéenne, son ampleur même lui enlève de la solidité[1]. Aussi faute de mieux, c'est toujours au témoignage d'Hérodote, et à l'hypothèse de l'origine asiatique (lydienne ?) des Étrusques que l'on se trouve ramené, quelques obscurités qui subsistent encore avec elle, et quelques objections qu'elle soulève. Mais c'est cette hypothèse qui repose sur le plus grand nombre de concordances, et c'est celle qui cadre le mieux, *actuellement*, avec les faits que nous possédons. Je renvoie entre autres à l'article de F. Hrozný, *Etruskisch u. die « hethitischen » Sprachen* paru dans la Ztschr. f. Assyriologie, N. F. IV (1928), p. 172 et s. qui, après avoir relevé un certain nombre de coïncidences troublantes entre l'étrusque et les langues asiatiques, con-

1. Voir entre autres dans *Les Langues du Monde* (Paris, Champion, 1924) le chapitre intitulé *Les langues propres de l'Asie antérieure ancienne* de M. C. Autran (p. 273-318), où il fait entrer l'étrusque. Ce chapitre n'est plus au courant; mais il permet une première orientation.

clut par cette phrase : « Alles scheint somit zu der Annahme zu drängen, « dass die Etrusker aus Kleinasien gekommen sind. Dass sich die Indizien, « die diese Lösung des Etruskerproblems befürworten, in den letzten Jahren « erheblich vermehrt haben, ist ein nicht zü unterschätzendes Nebenergeb- « nis der in den letzten 13 jahren erfolgten Entzifferung der Sprache der « Hethiter. » J'ajoute enfin que dans l'hypothèse de l'origine asiatique des Étrusques, la présence d'une inscription étrusque à Lemnos (que le traducteur appelle Lenne !) demeure malaisément explicable ; il suffit de lire les lignes embarrassées que M. Nogara lui consacre, p. 15, pour s'en rendre compte.

J'ai insisté sur les objections que soulèvent certaines parties du livre de M. Nogara, non pour me donner le malin et facile plaisir de le critiquer, mais pour montrer combien il est difficile et dangereux d'affirmer avec certitude quand il s'agit d'une science qui se crée. Et je voudrais ajouter à ces critiques un vœu qui doit être celui de beaucoup d'étruscologues, c'est la publication d'un manuel d'étruscologie qui nous donne sous une forme maniable et accessible l'essentiel des renseignements sûrs dont tout étruscologue a besoin. Sur l'art des Étrusques, nous sommes assez bien renseignés grâce aux travaux qui vont de J. Martha à Pericle Ducati, sans compter les suppléments qu'y apportent annuellement les études parues dans les *Studi Struchi* et le précieux bulletin que publie M. Charles Picard dans la Revue des Études latines ; leur vie politique, religieuse et sociale, tout en étant déjà plus obscure, nous est connue dans ces grandes lignes ; les problèmes les plus difficiles et les plus discutés, ceux pour lesquels ont été présentées les solutions les plus divergentes demeurent ceux que posent la langue et l'origine de ce peuple, les deux questions étant du reste connexes. Or rien n'est à l'heure actuelle plus malaisé que de trouver les éléments capables de concourir à la solution de ce problème. Sans doute avons-nous pour orienter le débutant de bons ouvrages ; sans doute certains problèmes d'étruscologie ont-ils été traités avec maîtrise : j'ai déjà cité les travaux de M^me^ Eva Fiesel dont la mort prématurée est pour la science une perte douloureuse ; j'ai plaisir à y ajouter le livre de M. G. Buonamici *Epigrafia etrusca* [1], dont le seul défaut est le prix excessif, et les *Elementi* de M. Pallottino, mentionnés plus haut, qui peuvent rendre des services malgré leur sécheresse, et le caractère dogmatique de l'exposé. Mais sur plus d'une question importante, nous n'avons qu'une documentation fragmentaire et dispersée ; et certains outils de travail font encore complètement défaut : je pense notamment à un index *a fronte* et *a tergo* des mots étrusques, index que Lattes avait entrepris, mais qu'il n'a pas achevé, et dont les parties publiés sont aujourd'hui difficilement accessibles. Mais il nous manque aussi un exposé, objectif et critique, des rapports réels ou supposés des Étrusques avec les autres peuples, exposé accompagné des textes épigraphiques ou littéraires les plus probants, et d'une bibliographie impartiale et sévèrement établie. L'œuvre à entreprendre est longue, difficile et délicate ; mais elle m'apparaît nécessaire. En présentant au public érudit la somme de nos connaissances, fort maigre encore, et en piquant sa curiosité par l'exposé objectif et rigoureux de toutes nos ignorances, un livre de cette nature éveillerait sans doute des vocations. Or l'obscurité, la complexité, l'étendue des problèmes que posent les Étrusques réclament des chercheurs jeunes, actifs, et préparés sans parti-pris. Ne fera-t-on rien pour faciliter leur formation ?

A. Ernout.

1. Rinascimento dél Libro, Firenze, 1932-x ; 448 p. in-4°, 58 pl. hors texte.

Sir Paul Harvey, *The Oxford Companion of classical Literature* ; 468 p. in-8° + planches et cartes ; Oxford, Clarendon Press, 1937.

Ce petit manuel est un modèle du genre, par le nombre, la précision, la variété des renseignements qu'il renferme, par la clarté de l'exposé. Il est destiné à servir de livre de consultation et d'aide-mémoire non pas tant aux spécialistes mais à toutes les personnes cultivées qui, à propos d'une allusion à un fait concernant l'antiquité classique, histoire, géographie, mythologie, littérature, beaux-arts, ont envie d'avoir en quelques lignes les indications essentielles. Ce but qu'il se proposait, il me paraît l'avoir atteint pleinement. Pour montrer l'abondance des matières traitées, je donnerai le titre des articles des pages 192-193 : Gregory the Great — Griffin or Gryphon — Gromátici — Gronóvius — Grosseteste — Grote — Guilds — Gȳ'as — Gȳ'ēs — Gȳ'gēs — Gylíppus — Gýmnasiárcha — Gymnásium — Gymnopaédiae — Habrócomēs — Hā'dēs — Hádrian — Haémon — Halicarnassus. Les influences antiques chez les écrivains anglais sont naturellement celles qu'a relevées le plus souvent l'auteur (et il y a chez lui un heureux mélange de classique et de moderne ; ainsi à propos des monstres, cite-t-il les illustrations de Tenniel concernant le griffon dans le fameux livre *Alice in Wonderland* ; mais je suis sûr que le lecteur français trouverait grand profit à compulser ce vademecum. Les planches et les cartes, rejetées à la fin du volume, sont schématiques, mais répondent bien à l'esprit même du livre. C'est une réussite.

A. Ernout.

Jeanne Vieillard, *Le guide du pèlerin de Saint-Jacques de Compostelle* ; XIX-150 p. in-8° + 7 planches hors texte ; Mâcon, Protat frères, 1938.

Ce guide, qui forme le cinquième livre du *Liber Sancti Jacobi*, est d'un très grand intérêt pour l'histoire des mœurs, de la littérature, et de l'art. Il est plein de renseignements précieux et uniques sur les routes et la topographie, il intéresse aussi le philologue auquel il fournit en dehors d'un bon spécimen du latin écrit au XII^e^ siècle, quelques termes basques — les plus anciens, je crois, que nous connaissions —, et surtout une quantités de mots relatifs à l'architecture. On comprend donc que l'édition donnée en 1882 par le Père Fita avec l'aide de J. Vinson ait été vite épuisée ; on comprend moins que, depuis cette date, aucune réédition n'en eût été faite. M^lle^ Jeanne Vieillard vient de combler heureusement cette lacune ; son édition, qui s'appuie sur une collation nouvelle des deux plus anciens manuscrits, présente un texte plus correct et plus exact que celui de ses prédécesseurs ; la tradition qui accompagne le texte, l'introduction, la bibliographie, les notes, les index, les planches en font un instrument de travail excellent. Elle a joint au guide proprement dit deux textes qui s'en rapprochent : la lettre d'Arnauld du Mont (datant de 1173) adressée à ses supérieurs, et relative à la copie qu'il fit faire du *Liber Sancti Jacobi*, et l'itinéraire de Nompar II, seigneur de Caumont, qui fit en 1417 le pélerinage de Compostelle. Bref, tout est à louer dans ce livre, et il n'est pas un médiéviste qui ne doive l'avoir toujours à sa portée.

A. Ernout.

Études d'archéologie romaine, tome I des *Annales de l'École des Hautes Études de Gand*, par MM. Jérôme Carcopino, Henri Marrou, Marcel Durry, Pierre Wuilleumier, William Seston, Jean Gagé, un vol. in-4°,

235 p., 14 gravures dans le texte, 56 illustrations hors texte ; Gand, École des Hautes Études, 1937.

Sous le titre *Études d'Archéologie romaine*, l'École des Hautes Études de Gand a publié en 1937 le premier tome de ses *Annales*. Il est composé d'une série de travaux entrepris par M. Jérôme Carcopino et cinq de ses anciens élèves, occupant aujourd'hui diverses chaires d'histoire ou d'archéologie romaine dans les Universités françaises, Marcel Durry, Jean Gagé, Henri Marrou, William Seston, Pierre Wuilleumier, sur des sujets romains d'intérêt divers, mais dont aucun ne paraîtra indifférent à qui garde la curiosité des choses de l'antiquité dont procède notre civilisation.

Dans le premier, *César et Cléopâtre*, M. Carcopino s'est attaché et a réussi, avec la maîtrise qui lui est habituelle, à montrer que le prétendu amour du premier empereur romain pour la reine d'Égypte n'est qu'une légende, voilant la réalité d'une politique très positive où le sentiment n'avait point de part. L'argument d'ordre archéologique tiré de la statue du temple de Vénus Genitrix, qu'on a prise pour celle de Cléopâtre, repose sur une erreur d'interprétation,

Les pages sur *Herculanum à la lumière des nouvelles fouilles* de M. Marrou disent l'extraordinaire intérêt de la révélation de cette petite cité campanienne, où les fouilles, dirigées aujourd'hui avec tant de perspicace sûreté par M. Màjuri, nous font retrouver de façon plus complète encore qu'à Pompéi, le décor de la vie antique, nous donnent plus immédiatement la sensation de cette vie même.

Avec M. Durry et sa *Valeur de Cherchel*, qui connaît déjà ce site archéologique si prenant retrouvera, qui ne l'a pas visité pressentira le plaisir singulier que procure la visite de l'ancienne petite capitale du roi Juba et du musée où l'on a réuni quelques-unes des plus belles pièces des antiques collections de cet amateur d'art couronné.

La contribution de M. Wuilleumier, *Théâtres et amphithéâtres de Lyon*, retiendra peut-être plus qu'une autre tous ceux qui n'oublient pas que Lyon a été une des capitales de notre pays et qu'on la trouve aux origines de l'histoire du christianisme en Gaule. C'est parce qu'il était de ceux-là que Renan avait émis le souhait qu'on pût écrire un jour un traité *de theatris et amphitheatris Lugdunensibus*, pour « résoudre un problème capital de la topographie sacrée ». On cherche vainement en effet depuis des siècles l'emplacement de l'amphithéâtre où périrent les martyrs de 177. Les fouilles menées depuis 1933 sur la colline de Fourvières, et dont M. P. Wuilleumier expose la conduite et l'aboutissement provisoire, ne nous l'ont pas révélé davantage, mais elles ont obtenu dès à présent, comme le dit l'auteur, un double résultat, historique et archéologique : « d'une part, en ruinant l'hypothèse favorite, elles circonscrivent le champ des recherches et orientent dans un sens différent l'interprétation des textes ; d'autre part, elles ont mis au jour un théâtre important et curieux dans l'ancienne capitale des Gaules » [1].

L'article de M. W. Seston résume l'état de nos connaissances, au moment où l'érudite conférence qui en fait le fond a été donnée à Gand, en février 1936, sur *L'église et le baptistère de Doura-Europos* et les peintures si curieuses qui font peut-être le principal prix des découvertes multipliées ces dernières années dans les ruines de l'ancienne place-forte des bords de l'Euphrate. M. Seston croit y retrouver l'illustration d'une théo-

1. Page 127.

logie étrangère à la mystique paulinienne; la conclusion prêterait à discussion, car l'idée de la Rédemption ne paraît pas absente des scènes de Doura; mais tout le monde sera certainement d'accord pour reconnaître que les peintures de la *domus Dei* ont la valeur d'un enseignement dogmatique et plus spécialement sacramentel.

Enfin, dans ses *Nouveaux aspects de l'Afrique chrétienne*, M. Jean Gagé a consigné un certain nombre de résultats ou indiqué du moins une série de probabilités qui peuvent être dégagés des plus récentes études des restes archéologiques comme de la confrontation des textes relatifs à l'ancienne Église africaine. Ce sont les influences orientales que décèlent plus d'un monument ecclésiastique et qui pourraient être invoquées en faveur de la thèse de l'origine orientale de l'Église d'Afrique, à laquelle saint Augustin n'est pas sans fournir quelque appui, la mise en relief des traits spécifiquement africains d'un culte comme celui de sainte Salsa, à Tipasa, l'importance des ruines chrétiennes de Cuicul (Djemila), où il semble qu'il y ait bien eu, dès le IVe siècle, comme on le constate aussi dans des villes de l'autre côté de la Méditerranée, à Fréjus, en Gaule, ou à Salone en Dalmatie, un véritable quartier chrétien, l'exploitation de documents nouveaux sur le donatisme, comme l'heureuse mise au jour de la basilique donatiste de Vegesela, sur la route de Theveste à Timgad, ou sur la longue survivance du christianisme africain, attestée par les épitaphes de la nécropole d'En Ngila, en Tripolitaine, qui sont des Xe-XIe siècles.

On aura, par cette brève analyse, une idée de la richesse de ce volume, dont une fort belle présentation extérieure, papier de qualité, gravures dans le texte et nombreuses illustrations hors texte, accroît encore la valeur et l'attrait.

Jacques Zeiller.

Livi Andronici *Fragmenta* coll. M. Lenchantin de Gubernatis; xxxv-48 p. in-8°; Turin, Paravia, 1937.

Les pauvres restes que nous possédons de Livius Andronicus sont d'une importance considérable pour l'histoire des origines de la littérature à Rome, et l'on comprend que M. Lenchantin de Gubernatis leur ait consacré une édition spéciale. La préface, écrite en un latin clair et élégant, examine tous les problèmes posés par ces fragments, et notamment la question du saturnien : l'auteur repousse justement l'hypothèse qui fait du saturnien un vers fondé sur l'accent, et le considère comme un vers quantitatif, formé de deux membres asynartètes dont l'un est un dimètre iambique catalectique, l'autre une tripodie trochaïque :

mălūm/dăbūnt/Mĕtēl/lĭ || Nāeuĭ/ŏ pŏ/ētăe

Ce type idéal peut d'ailleurs subir des modifications; M. Lenchantin notamment admet des vers « acéphales »; des allongements au temps fort, des hiatus, des *breues breuiantes*, etc. Je ne veux pas reprendre cette discussion difficile, et il est probable que plus d'un détail demeurera toujours controversé; mais sur le principe, je crois, qu'on peut donner raison à l'auteur. Les fragments de l'Odyssia sont accompagnés d'un commentaire métrique qui rendra des services. Dans le fragment VIII des Tragédies je persiste à préférer *nefrendem* au *non frendem* que, sur l'autorité de Festus, M. Lenchantin lui substitue.

A. Ernout.

Norma Loewenstein Drabkin, *The Medea exul of Ennius*; 94 p. in-8°; Geneva, New-York, W. F. Humphrey Press, Inc., 1937.

Comme on le voit par les notes abondantes qui accompagnent chaque affirmation, cette dissertation inaugurale est faite avec soin, et l'auteur s'est efforcé d'être aussi bien informé que possible. Les fragments de la Médée exilée d'Ennius sont maigres, et leur examen ne permet pas de répondre avec certitude à la première question que se pose Mme Drabkin : Ennius a-t-il écrit une ou deux Médée, ou a-t-il recouru à la contamination ? Tout ce que l'on peut conclure, c'est qu'Ennius ne s'est pas astreint à une traduction littérale, constatation que confirme l'étude des fragments de trois autres tragédies : Iphigénie, Hécube, les Euménides.

La seconde partie de cette étude est constituée par une édition commentée des fragments de la Médée. Souvent l'auteur y répète des choses connues, et présente des observations sur des faits de langue qui ne sont pas propres à Ennius ; ainsi p. 88, à propos de *cette*, il n'était pas nécessaire de reprendre après tant d'autres la question de l'étymologie de *cedo* : un renvoi aux dictionnaires eût suffi. Parfois, l'érudition de Mme Drabkin se trouve en défaut : à propos de la construction *nauis inchoandi exordium*, p. 56 et s., on cherche en vain l'indication de l'article de M. J. Vendryes, *Sur l'emploi de l'infinitif au génitif dans quelques langues indo-européennes* (*Mémoires de la Soc. de Linguistique* XVI, 247-260). Ses connaissances grammaticales sont encore incertaines : il ne faut pas à propos de l'hésitation entre *parere* et *parire*, p. 73, comparer le subjonctif *euenat* qui n'a rien à faire ici ; p. 90, *prohibessis* n'est pas un « perfect subjunctive .» P. 87, une note sur l'emploi de *sublimare* eût été utile ; une autre aussi sur l'emploi figuré de *fax* ; pourquoi n'avoir pas rapproché le vers des Annales, 434 : *interea fax|occidit, oceanumque rubra tractim obruit aethra* ? L'image a eu du succès en latin, comme on le voit par l'article du Thesaurus VI, 403, 70 et s. ; elle est sans doute empruntée au grec (cf. l'emploi de λαμπάς). Le travail, consciencieux, trahit encore l'inexpérience de la jeunesse.

A. Ernout.

Virgilio nel medio evo (Studi medievali, V, 1932) ; 444 p. in-8° + 23 planches ; Torino, Chiantore.

Ce volume, dont la direction des Studi medievali avait eu l'idée en 1929, devait paraître pour la célébration du bimillénaire de Virgile. Divers accidents, dont la mort du directeur de la publication, Vincenzo Crescini, en retardèrent la publication jusqu'en 1932 ; et je ne l'ai reçu qu'en mars 1938 : ceci pour expliquer la date de ce compte rendu. Au reste, peu importe, comme dit M. Ussani dans la préface, pourvu que ces mélanges soient dignes de leur objet. Et à vrai dire, ils forment un complément louable, au fameux livre de Comparetti dont ils ont emprunté le titre, Trente-quatre études le composent, dues aux savants les plus compétents d'Europe et d'Amérique, et qui intéressent les divers aspects de la « survie » de Virgile au moyen âge, Tradition manuscrite, influence du poète et de son œuvre sur l'art et la littérature, légende virgilienne sont les sujets les plus abondamment traités : je veux pour en donner un exemple citer seulement les articles en langue française : Pierre de Nolhac : Virgile chez Pétrarque (p. 217) ; Ernest Hoeppfner : Marie de France et l' « Eneas » (p. 272) ; J. J. Salverda de Grave : Un imitateur du « Roman d'Eneas » en France au XIIIe siècle en France (p. 309) ; Fernand Desonay : Virgile selon

Jean d'Outremeuse (p. 317) ; Émile Mâle : Virgile dans l'art du moyen âge français (p. 325). Je m'excuse de ne pouvoir tout mentionner ; mais dans l'abondante littérature suscitée par le bimillénaire du poète, ce recueil me semble devoir prendre une place d'honneur.

A. Ernout.

Albii Tibulli, *aliorumque carminum libri tres* iter. ed. Fr. Walt. Lenz ; xxxii-115 p. in-8° ; Leipzig, Teubner, 1937.

Entre la précédente édition et celle-ci, l'éditeur a changé de nom : Lewy s'est transformé en Lenz ; sans doute aussi a-t-il dû changer de pays, si j'ai bien compris la référence à Ovide, *Tristia*, III, 14 qui accompagne la dédicace du livre à Mgr Mercati, préfet de la Vaticane. Ce n'est pas sans tristesse qu'on lit cette indication qui, dans sa sécheresse, est plus éloquente que bien des plaintes.

Le texte de Tibulle est un des plus mal conservés qui soient : manuscrits très tardifs, nombreuses citations dans des *excerpta*, *florilegia* qui ne se gênent pas pour modifier le texte original, soit par négligence, soit volontairement. Cette situation rend particulièrement difficile, l'histoire du texte, et impossible l'établissement d'un stemma. M. Lenz a donc renoncé à établir ce dernier, et il s'est contenté de décrire aussi exactement que possible les éléments sur lesquels repose notre connaissance du texte, et la valeur de leur témoignage ; il a notamment donné p. xxvii-xxix un tableau synoptique des vers conservés dans les Excerpta et les Florilèges, qui rendra service non seulement aux lecteurs de Tibulle, mais aux médiévistes qui, suivant l'exemple de M. Gagnér, s'intéressent à la composition de ces recueils. Cette préface de M. Lenz est particulièrement dense, et il faut beaucoup de courage pour la lire jusqu'au bout : n'aurait-il pas été possible d'en rendre la lecture plus facile, en « aérant » un peu la présentation typographique ? La bibliographie est abondante ; on y cherche vainement toutefois l'indication du livre de Cartault : *A propos du Corpus Tibullianum, Un siècle de Philologie latine classique* (Paris, 1906) ; les éditions de MM. Pichart et Ponchont ne sont pas non plus mentionnées ; cette omission, involontaire sans doute, est d'autant plus injuste que ces deux éditions ont chacune leur originalité bien tranchée. M. Ponchont peut revendiquer la priorité de plus d'une explication proposée par M. Schuster, dont le nom est abondamment cité ; quand à M. Pichard, outre la nouveauté de son apparat où les variantes sont expliquées suivant les principes posés par L. Havet dans son Manuel de critique verbale, il a augmenté considérablement la liste des rapprochements et des rencontres d'expression ; et cette partie de son édition forme à elle seule une importante contribution à un commentaire de Tibulle ; M. Lenz aurait pu y trouver mainte indication utile, notamment à propos du v. 2 de l'élégie 10 du premier livre

Quam ferus et uere ferreus ille fuit

dont M. Pichard rapproche justement Cicéron *ad Quintum fratrem* I 3, 3 : *quam ego ferrus ac ferreus e complexu dimisi meo.* Il s'agit d'une expression proverbiale, qui évoque le *fero...ferro* d'Ennius, Ann. 183 ; le *fera ferri corpora* de Lucrèce, 2, 103, etc.

On regrette d'autant plus cette négligence ou cette ignorance des travaux français que par ailleurs M. Lenz s'est efforcé d'être bien informé, et y a généralement réussi. Ses *testimonia* et ses comparaisons sont abondants ; son apparat contient, outre l'indication des variantes de la tradi-

tion manuscrite, l'indication et la discussion des corrections et des interprétations proposées, et fournit aux lecteurs les éléments d'un jugement raisonné. Peut-être aurait-il été possible d'alléger cet apparat de l'indication de certaines variantes graphiques sans intérêt : peu importe que le *Flor.* (*ilegium*) *Vinc.*(*entii*) ait I, 1, 4 *Marcia cui sompnos* au lieu de *Martia cui somnos* ; ou I 1, 16 que *A* ait *que* au lieu de *quae* : dans un manuscrit du XIV^e^ siècle, cela vraiment ne mérite pas d'être noté. Mais ne chicanons pas l'éditeur de nous avoir fait la part trop belle : son Tibulle, fait avec beaucoup de conscience, rendra service ; je souhaite qu'il puisse en préparer une troisième édition qui sera meilleure encore.

A. Ernout.

T. Tibullo, *Elegie* con introd. e commento di Emanuele Cesareo ; 88 p. in-8° ; Firenze, Le Monnier, 1938.

L'Italie ne possédait jusqu'à présent que des commentaires partiels de Tibulle. C'est pour remédier à cette lacune que M. Cesareo a publié son édition qui comprend les livres I et II du Corpus Tibullianum, et les pièces du livre IV que la critique s'accorde à reconnaître comme étant du poète. Toutefois, l'éditeur a supprimé çà et là quelques vers, pour « des raisons morales faciles à comprendre (*ovvii*) ». J'avoue que cette amputation me gêne. Outre que Tibulle ne passe pas pour un auteur spécialement licencieux, il est étrange que, dans une édition qui veut être complète, l'éditeur procède à des coupures arbitraires ; je sais bien que le volume figure dans une collection de classiques grecs et latins faite pour l'usage des classes. Mais alors est-il bien nécessaire d'y faire figurer un Tibulle séparé ; et un choix d'élégiaques latins ne suffirait-il pas amplement ? Le commentaire est destiné à des apprentis ; il y est enseigné que *Baccho* = *vino* « *come spesso in Orazio e Properzio.* » (page 8). Les notes sont claires et judicieuses, mais, on le voit, un peu élémentaires.

A. Ernout.

Cesare Giarratano, *Tito Livio*, 108 p. in-8° ; Enrica Malcovati, *Res Gestae Divi Augusti*, texte, trad. et comm., 93 p. in-8° ; Augusto Rostagni, *Orazio*, 120 p. in-8° ; Edizioni Roma, anno XIV et XV.

Ces trois petits volumes font partie d'une collection intitulée *Res Romanae* que dirige M. Vincenzo Ussani. Il n'est pas besoin de présenter les trois auteurs qui sont parmi les meilleurs philologues de la péninsule. Bien qu'inspirées par un même esprit, ces études ont chacune leur originalité. Le Tite-Live de M. Giarratano est dépouillé de tout appareil d'érudition, et ne comporte même pas de table des matières ; M. Rostagni au contraire a joint à son étude sur Horace un appendice critique-bibliographique, qui témoigne à la fois de sa vaste information et de son jugement ; quant à M^e^ Enrica Malcovati, l'édition même du texte qu'elle publie ne pouvait se passer d'un commentaire, au moins succinct. Les trois volumes se lisent avec agrément, et méritent de toucher le grand public italien auquel ils sont tout spécialement destinés.

A. Ernout.

Enzo W. Marmorale, *Petronio nel suo tempo* ; 94 p. in-8° ; Napoli, R. Ricciardi, 1937.

L'auteur du Satiricon est-il bien le Pétrone dont Tacite, dans son récit de la conjuration de Pison, nous retrace les derniers moments ? La ques-

tion a été cent fois débattue ; en l'absence de preuve décisive, elle risque de l'être longtemps encore. M. Enzo W. Marmorale vient de la reprendre, à propos d'un article d'un de ses compatriotes, M. U. E. Paoli, paru dans les *Studi italiani di filologia classica*, en 1937, et intitulé *L'età del « Satyricon »*. M. Paoli a cru retrouver dans la Cena Trimalchionis une forme d'affranchissement, la *manumissio per mensam*, qui, selon lui, n'apparaît qu'à la fin du IIIe siècle de l'ère chrétienne : par conséquent, il ne saurait être question d'identifier le romancier et le conspirateur, et le premier serait bien postérieur au second. Dans une première partie, M. Marmorale s'est efforcé, avec succès, de montrer qu'il n'y avait rien dans la Cena qui ressemblât à une *manumissio per mensam* proprement dite ; il a ensuite, examinant les passages semblables de Pétrone et de Martial, s'est attaché à prouver que l'imitation venait de ce dernier ; enfin, dans un chapitre d'ensemble, il a rassemblé tous les arguments qui plaident en faveur de l'identification des deux Pétrone. Son livre, clairement écrit, bien composé, agréablement écrit, entraînera, je crois, la conviction des esprits non prévenus.

A. Ernout.

G. J. ten Veldhuys, *De* misericordiae *et* clementiae *apud Senecam usu atque ratione* ; 119 p. in-8° ; Groningen, J. B. Nolters.

Dans cette dissertation, présentée en 1935 en vue du doctorat ès lettres, l'auteur examine l'emploi des termes *misericordia* et *clementia*, d'un point de vue du reste plus philosophique que philologique. Il étudie la naissance et le développement de ces concepts, et les débats qu'ils ont provoqués chez les anciens, notamment chez les stoïciens, pour qui la *misericordia*, considérée comme une faiblesse ou une maladie de l'âme au même titre que la colère, ne saurait être compatible avec la sagesse. On sait que Cicéron, dans le Pro Murena, s'est élevé contre la rigueur excessive de cette doctrine. Sénèque a établi une distinction nette entre la clémence et la pitié, comme on le voit par les définitions citées p. 44 et 46 ; et il a insisté sur la nécessité de ne pas les confondre, comme il convient de ne pas confondre la cruauté avec la sévérité ; toutefois il permet au sage une sorte de pitié éclairée et raisonnable, et non pas émotive, qui lui laisse le calme et la liberté de l'âme ; ainsi tout en maintenant dans le principe la doctrine stoïcienne, il la tempère quelque peu dans l'application : c'est une attitude tout à fait conforme à son caractère, et à son enseignement. Dans son dernier chapitre, M. ten Veldhuys montre comment cette doctrine d'une rigueur inhumaine a été combattue par les écrivains chrétiens qui ont revendiqué, pour Dieu comme pour les hommes, le droit à la pitié. Cette dissertation est écrite dans un latin clair et élégant ; et elle permet de suivre aisément l'évolution d'une notion importante de la morale humaine.

A. Ernout.

Armand Pittet, *Vocabulaire philosophique de Sénèque*, 1re livraison ; Paris, Les Belles Lettres, 1937 ; 213 p. in-8°.

Le vocabulaire philosophique de Sénèque que présente M. Armand Pittet est un travail fait avec soin. Sa bibliographie est bien au courant, tant des éditions de Sénèque que des travaux qu'a suscités l'œuvre du moraliste. D'autre part l'idée même de ce dictionnaire est louable ; Sénèque est

un de ceux qui ont le plus contribué à la création de la langue abstraite à Rome ; et il était utile de marquer les progrès qu'il a fait faire à cette langue depuis Cicéron. M. Pittet, par l'emploi de signes spéciaux, permet à son lecteur de confronter sans cesse ce qui différencie la langue de Sénèque de celle de son devancier.

L'exécution du travail ne va pas sans quelque maladresse. Le départ entre les mots de la langue technique et ceux de la langue commune n'est pas fait avec assez de rigueur ; si bien que le lexique a quelque chose d'hybride et d'incomplet ; il déborde le cadre philosophique sans embrasser tout le vocabulaire de Sénèque. La rédaction des articles comporte des observations qui ressemblent plus à des notes de cours ou d'explications de texte qu'à des définitions lexicographiques. L'auteur ne donne pas non plus le relevé exact des formes, et ne prend pas soin de nous dire si son dépouillement est complet ou non, ce qui ne permet pas de se rendre compte de la fréquence d'emploi des mots. Certains termes appartenant à la philosophie scientifique (par ex. *aer*, *aether*) sont exclus du vocabulaire, sans qu'on sache pourquoi. M. A. Pittet connaît bien la langue de Sénèque, et sa force de travail est certaine. Il faut espérer que les prochains fascicules de son dictionnaire seront rédigés de façon à nous donner l'outil parfait qui nous manque encore.

A. Ernout.

Anthony Rini, *Petronius in Italy* ; 181 p. in-8° ; New-York, The Cappabianca Press, Inc. 1937.

Le sous-titre du livre, *from the thirteenth century to the present time*, en précise l'objet ; la préface en définit la méthode et en souligne les résultats. M. Rini, en étudiant la destinée de Pétrone en Italie, l'a comparée avec le sort qui lui était dévolu dans les autres pays ; il a aussi eu l'heureuse fortune de signaler trois manuscrits de Pétrone existant en Italie, et qui n'ont encore été utilisés par aucun éditeur ; il a décrit et comparé entre elles avec plus de précision qu'on ne l'avait fait jusqu'ici les deux premières éditions de Pétrone, qui l'une et l'autre ont paru en Italie ; enfin sur plus d'un point il a complété ou rectifié les indications fournies par le *Pétrone* en France de Collignon et la *Bibliography* de Gaselee. Le reproche qu'on serait tenté de faire à M. Rini est d'avoir voulu être trop complet : il s'est efforcé de ne rien omettre des travaux consacrés à son auteur, et il signale ou analyse les plus insignifiants aussi bien que les autres ; de plus, les comparaisons de M. Rini l'entraînent bien souvent hors de l'Italie, et l'amènent à signaler des travaux qui n'ont rien à faire dans son ouvrage — je pense, par ex. aux pages 123 et 124 où il est parlé du projet d'édition d'Orelli, et du *Pétrone* de Bücheler. Enfin, je ne sais si l'auteur n'a pas exagéré l'influence de Pétrone sur les modernes : « Unmistakable traces of its influence can be seen in Gabriele d'Annunzio's story, L'idillio della Vedova, in Alphonse Daudet's novel, l'Immortel, and in Après la Bataille, a story by Paul Alexis (1851-1901). » (p. 133). Je verrais plutôt dans les œuvres qu'il cite des rencontres fortuites, ou encore la reprise d'un thème devenu banal, qu'une influence directe de Pétrone lui-même.

A. Ernout.

Veikko Väänänen, *Le latin vulgaire des inscriptions pompéiennes* ; 228 p. in-8° ; Helsinki, 1937.

Depuis l'article de Bücheler, *Die pompeianischen Wandinschriften*, paru dans le *Rheinisches Museum* en 1857, et réimprimé dans les *Kleine Schriften*, tome I, p. 82 et s., la langue des inscriptions de Pompéi n'a fait l'objet d'aucun travail d'ensemble. Sans doute trouve-t-on beaucoup d'observation de détail dans le tome IV du Corpus ; le recueil de Diehl est muni d'un utile index grammatical ; les travaux de MM. Grandgent, Heraeus, Löfstedt, et tant d'autres ont tiré du témoignage de ces textes beaucoup de renseignements intéressants. Le mérite du travail de M. Väänänen est de réunir en une corps toutes ces données fragmentaires et dispersées, et de substituer à l'ouvrage vieilli de Bücheler une étude complète, bien pensée, bien composée, qui embrasse la phonétique, la morphologie, la lexicographie, la syntaxe. L'information livresque de M. Väänänen ne laisse guère place à la critique, comme on le voit par sa bibliographie (p. 8-13) ; il s'est en outre rendu sur les lieux mêmes, vérifiant de ses yeux le texte des inscriptions, utilisant le témoignage d'inscriptions inédites qu'il a pu connaître grâce à l'obligeance de M. Della Corte. Cette documentation solide donne à son livre un caractère de certitude dont on ne peut que le louer. Les conclusions qu'il tire de l'examen des faits ne sont pas sans portée générale : je recommande à la méditation des lecteurs les pages qu'il consacre à l'influence de l'osque sur le latin vulgaire de Pompéi, et aux conclusions que l'on en peut tirer pour la notion du substrat.

A. Ernout.

Ladislaus Strzelecki, *De Flauio Capro Nonii auctore* (*Mémoire de l'Acad. de Pologne*, t. LXV, 3) ; 39 p. in-8° ; Cracovie, 1936.

L'étude des sources de Nonius n'est pas chose aisée ; le compilateur ne s'est pas soucié de nous indiquer ses informateurs, et il faut procéder par recoupements et par comparaisons pour les retrouver, au moins partiellement. La recherche n'est pourtant pas sans intérêt : outre qu'elle nous renseigne sur la « méthode », si l'on peut dire de Nonius, elle permet d'apprécier plus exactement la valeur des renseignements qu'il nous donne. M. Stizelecki est un spécialiste de ce genre d'enquête ; l'étude qu'il publie aujourd'hui, en précisant les emprunts faits par Nonius à Caper, éclaire un petit point de cette histoire de la lexicographie où demeurent encore tant d'obscurités.

A. Ernout.

S. Blomgren, *De sermone Ammiani Marcellini quaestiones uariae* (Recueil de travaux publiés par l'Université d'Uppsala 1937, 6) ; 184 p. in-8° ; Uppsala, A. B. Lundequist.

Ammien Marcellin est à la mode, et les études sur sa langue et sur son style se multiplient. Après les travaux de M. Pighi, voici que nous vient d'Uppsala une étude de grammaire et de style : *quaestiones uariae*, dit le titre. Et en effet l'auteur y traite des différentes formes d'asyndète, de la *constructio ad sensum*, de l'*inconcinnitas*, de l'ellipse du verbe *esse*, de l'emploi des participes, de la personnification, (c.-à-d. de l'emploi de termes abstraits en fonction de noms concrets), de l'inversion des particules et des pronoms, de l'ordre des mots à la fin des phrases (emploi et place de l'apposition, de l'ablatif absolu, de l'adverbe) ; de l'homoeotéleute, des jeux des mots ; et à l'examen de ces divers problèmes, il ajoute un chapitre de remarques sur certains passages, *ad uarios locos adnotationes*, qui

ne se placent sous aucune des rubriques que j'ai citées. Suivant la méthode de M. Löfstedt, M. Blomgren combat la tendance de ses prédécesseurs à corriger le texte d'Ammien, suivant la norme classique, et il montre par une série de rapprochements soit avec Ammien lui-même, soit avec ses contemporains ou avec les auteurs qu'il imite, qu'Ammien dans les passages incriminés ou suspectés ne fait qu'imiter en l'accentuant — parfois, il faut bien le dire en le déformant — un usage déjà établi, et que les prétendues fautes sont imputables à Ammien lui-même, et non à la tradition manuscrite. M. Blomgren connaît fort bien son texte, et les études qu'il a suscitées ; telle leçon qu'il défend, et qui au premier abord paraît indéfendable, prend, grâce aux rapprochements dont il l'entoure et aux explications qu'il en donne, un caractère de vraisemblance, sinon de vérité, insoupçonné. Tout éditeur d'Ammien devra tenir compte de ce travail qui est de nature à renouveler, sur un grand nombre de points, notre connaissance et à transformer nos jugements.

A. Ernout.

Querolus (*Le grognon*), texte établi et traduit par Léon Herrmann ; xxvii-128 p. in-8° ; Bruxelles, Impr. B. Demarez, 1937 ; Pr. 12 belgas.

C'est une heureuse idée que d'avoir publié une nouvelle édition du *Querolus*. Celles de Peiper (1875) et de L. Havet (1880) sont actuellement épuisées ; de plus cette dernière, présentée comme thèse de doctorat à la Faculté des Lettres de Paris[1], et qui est un essai de restitution ingénieux et subtil du texte primitif en vers, est trop systématique, trop hypothétique aussi pour être utilisée comme édition courante. Je crois que M. Herrmann a bien fait de revenir au texte en prose de Peiper. Il l'a du reste mis au courant des travaux qui l'ont suivi, et enrichi de ses recherches personnelles ; il a notamment revu la plupart des manuscrits (p. xxiii de la préface) ; il l'a corrigé en maint endroit, il s'est efforcé de donner une traduction sinon plus élégante, en tout cas plus littérale que celle de L. Havet[2] ; enfin il a étudié également le problème de date et d'attribution, le problème du mètre ; pour ce dernier il propose une solution différente de ses prédécesseurs, et qui consiste à voir dans le *Querolus* un texte en prose entremêlé de blocs versifiés « en diamètres iambiques (ou trochaïques) plus ou moins réguliers — c'est-à-dire pratiquement rythmiques — souvent assonancés ou même rimés[3] ». Après avoir étayé sa proposition d'un certain nombre d'exemples dont beaucoup sont corrigés pour les besoins de la cause, M. Herrmann conclut non sans modestie : « Les résultats de l'hypothèse présentés ici sont suffisants pour qu'on puisse la comparer aux hypothèses rivales[4]. » Louons-le de cette prudence ; il est probable qu'encore après lui la question du mètre dans le *Querolus* fera couler beaucoup d'encre.

En ce qui concerne la forme, je trouve que le jugement de M. Herrmann est particulièrement sévère. Selon lui, « la construction des phrases est souvent déconcertante, des mots ont changé d'acception. Il y a une

1. Elle forme le fascicule XLI de la Bibliothèque de l'École des Hautes Études, et a été publiée chez Vieweg (non chez Hachette).

2. Il eût été bon d'indiquer qu'avant L. Havet, le *Querolus* n'avait jamais été entièrement traduit en français.

3. Préface, p. ix.

4. Préface, p. xv.

*

influence de la langue populaire gauloise qui se fait sentir et, à côté d'archaïsmes artificiels dus à la tradition comique, le vocabulaire de l'auteur contient des néologismes nombreux[1]. » Si l'on se reporte aux notes auxquelles renvoie M. Herrmann, on est frappé du petit nombre et du caractère discutable des exemples sur lesquels il s'appuie. Pour la construction des phrases il cite *acquiescis ut*, et constate aussi que la concordance des temps n'est plus observée. Il suffit de regarder le Thesaurus pour voir que *acquiesco ut* est usité à basse époque[2], et la construction n'est pas plus étrange que *concedo ut* ; quant à la concordance des temps, elle a toujours subi des entorses plus ou moins graves. Je ne sais pas d'autre part, ce qu'il faut entendre par « la langue populaire gauloise ». M. Herrmann veut-il distinguer une langue gauloise populaire d'une langue gauloise littéraire ? Ou fait-il allusion à la langue gauloise, qui devait être celle du peuple dans le pays et à l'époque de l'auteur du *Querolus* ? Pour justifier le pluriel « archaïsmes », M. H. cite seulement *faciundum*, qui est du reste employé dans une formule proverbiale : *quod uelim nolim faciundum est*[3] ; les « néologismes nombreux » se réduisent dans la note à *antelucare* (mais *antelucanus* est attesté depuis Varron et Cicéron, et les adverbes *antelucio*, *anteluculo* sont dans Apulée), et à *patus*, forme dont l'auteur du *Querolus* a soin lui-même d'indiquer qu'il ne prend pas la responsabilité : « *Si dues fueris, patus appellaberis : sic nostra loquitur Graecia.* » Le mot du reste est contesté, comme on le voit par la note de Havet, et le texte est obscur. Faut-il entendre *nostra Graecia* au sens propre, et y voir une allusion à la Grèce ; ou bien *nostra Graecia* est-il employé plaisamment par l'auteur pour désigner son propre pays ? — De toute façon on aurait aimé que M. Herrmann appuyât ses affirmations sur des preuves plus nombreuses, et plus convaincantes. On a l'impression que son commentaire est fait de notes de cours, rassemblées un peu vite ; de là des affirmations discutables, de là aussi des omissions. Je viens de relire le *Querolus*, dans l'édition de Havet et dans celle de M. Herrmann ; la langue m'en a paru excellente pour l'époque ; elle décèle un écrivain qui connaît fort bien ses auteurs, je veux dire Plaute et Térence, et le pastiche est des plus réussis. C'est fort rarement que l'attention du philologue est mise en éveil ; je cite p. 50, l. 5 du bas le futur antérieur : *Lar familiaris ego sum custos et cultor domus cui fuero adscriptus*, qui aurait besoin d'une explication ; l'auteur confond *totum* et *omnia*[4], *quanti* et *quot*[5] comme l'auteur de la Peregrinatio Aetheriae ; *aliqui* et *aliquot*[6] ; il emploie les prépositions d'une manière nouvelle : *quae de die sub terras habitant*[7] ; il a des mots qui n'apparaissent qu'à l'époque impériale : *curtare* (attesté depuis Horace), *obuiare* « contrarier » (sens attesté dans Macrobe et dans le Digeste) ; *uncinuli* diminutif de *uncinus*, synonyme tardif (Apul., Vulg., etc.) de *uncus* ; *catenulae* (substitut tardif de *catella*). Il construit *audio* avec *quod* : *egomet audieram quod ipsi omnia*

1. Préface, p. VIII.
2. Thesaurus, I, 424, 70 sqq.
3. Il en est de même pour *quaesumus*, qu'on lit dans la scène III de l'acte II, et dans la dernière scène.
4. P. 58, l. 14 ; p. 66, milieu *qui totum rotant* ; p. 69 fin ; p. 71 *totum istud* = *omnia ista* ; etc.
5. P. 73 *Quanti sunt ingenui*, corrigé à tort en *quam multi* par Havet.
6. P. 59, l. 17 du bas.
7. P. 61, l. 13 du bas.

gubernarent[1]. Si peu que ce soit, j'aurais aimé le voir signaler ; j'aurais aimé aussi que l'éditeur renonçât à des conjectures inutiles, comme le *nonne* des pages 80 et 84 qu'il explique en disant « *nonne* est nécessaire, une réponse affirmative étant attendue[2]. » Il suffit d'ouvrir le *lexicon Plautinum*[3] de Lodge pour voir que *non* est courant dans cet emploi chez Plaute. Je n'ai pas grande confiance non plus dans le *sceleritare* qu'invente M. Herrmann, p. 83, l. 1.

On regrette que le livre ait été composé de façon si incommode pour le lecteur. Il comprend : 1° la préface ; 2° la traduction ; 3° le texte ; 4° les notes de l'introduction ; 5° les notes du texte ; 6° l'apparat critique ; 7° les notes critiques. Ajoutons que le texte latin a 49 lignes à la page, l'apparat critique en a 76, et qu'il n'y a aucune numérotation marginale qui permette de se repérer. En outre, l'apparat est encombré de variantes sans intérêt : confusion de *e* et de *ae*, de *e* et de *i* (*intelligis*, *intellegis*), de *y* et de *i*, adjonction fautive de *h* (*inermis* et *inhermis*). On dirait que M. Herrmann a pris plaisir à rendre la consultation de son livre aussi difficile et rebutante que possible. Était-il donc tellement malaisé ou dispendieux d'élaguer de l'apparat tout ce qui est sans valeur, c'est-à-dire les trois quarts au moins, d'incorporer les notes critiques dans l'apparat critique (je ne vois pas à quoi rime cette distinction), de mettre la traduction en face du texte, et l'apparat en dessous de ce dernier, de placer les notes explicatives en bas des pages ? Ne nous faisons point une gageure de décourager les lecteurs éventuels : et ne soumettons pas à une trop rude épreuve leur bonne volonté, sous peine de la voir s'évanouir rapidement.

A. Ernout.

Karl Vietmeyer, *Beobachtungen über Caelius Aurelianus als Uebersetzer medizinischer Fachausdrücke verlorener griechischer Schriften des methodischen Arztes Soranos von Ephesos* ; 112 p. in-8° ; Buchdruckerei Thiele, Gütersloh i. W., 1937.

Caelius Aurelianus n'a pas l'édition qu'il mérite ; on attend toujours celle qui doit figurer dans le Corpus medicorum latinorum, et sans doute l'attendra-t-on longtemps. C'est dommage ; car l'œuvre de ce médecin est intéressante aussi bien pour le philologue que pour l'historien de la médecine. Son œuvre principale sur les maladies aiguës et chroniques est inspirée de l'œuvre, aujourd'hui perdue, du médecin grec Soranos, dont souvent, de l'aveu même de Caelius, elle n'est qu'une traduction. Aussi était-il intéressant de chercher à savoir comment Caelius « latinisait » le vocabulaire technique de son modèle, et de retrouver, sous le masque latin, la physionomie du grec. L'œuvre a fait déjà l'objet de travaux de détail ; on les trouvera cités dans la bibliographie de M. Vietmeyer, et les principaux résultats en ont été consignés par M. Schanz dans son *Histoire de la Littérature romaine*, t. IV, 2, p. 287. M. Vietmeyer a eu le mérite de reprendre le problème dans son ensemble. On voit par le chapitre d'introduction qu'il est bien informé ; il a réuni fort diligemment tout ce que nous savons — c'est peu de chose — sur Caelius, sur son œuvre, et sur les conditions dans lesquelles elle nous est parvenue ; il a comparé

1. P. 66.
2. Note de la page 120.
3. Cf. tome II, p. 192-193.

les fragments de manuscrit publiés par Ilberg avec les passages correspondants de l'*editio princeps*, de façon à nous permettre de juger de la fidélité de celle-ci. Son travail est une bonne introduction à l'édition future de Caelius Aurelianus ; une importante contribution à l'étude du vocabulaire médical, et, plus généralement, des transcriptions du grec dans le vocabulaire latin.

A. Ernout.

Dioscoride Latino, *Materia medica*, libro primo a cura di Mihăescu ; viii 72 p. in-8° ; Iași, Tipografia Alexandru A. Terek, 1938.

L'édition donnée par M. Mihăescu a pour but de remplacer celle qu'ont publiée en 1883 Konrat Hofmann et T. M. Auracher dans les *Romanische Forschungen*. Cette dernière se fondait sur le seul *Monacensis 357*, qu'elle reproduisait textuellement, sans commentaire ni annotation d'aucune sorte. Malgré la supériorité du manuscrit employé, le texte était établi sur une base trop étroite ; aussi Hermann Stadler, qui publia successivement, et d'une manière plus large, également dans les *Romanische Forschungen* les livres II, III, IV, V se proposait-il de reprendre la publication du livre I. Comme ce projet n'a jamais été réalisé depuis trente-cinq ans qu'il a été formé, M. Mihăescu s'est cru, fort justement, autorisé à le reprendre et à le réaliser. Outre le Monacensis, il a utilisé le *Parisinus Latinus* 9332, et les fragments de Bâle qui en proviennent et qui le complètent. Il a pris comme témoin de la version alphabétique médiévale le *codex Casanatensis* 955 du xiv^e^ siècle ; enfin il a comparé soigneusement la traduction latine avec l'original grec publié par Wellmann, ce qui lui a permis de corriger ou d'expliquer un certain nombre de formes corrompues ou obscures. La difficulté de ces textes bas-latins est de savoir dans quelle mesure la tradition manuscrite représente la leçon originale ; et si les formes aberrantes des manuscrits sont des vulgarismes de la langue du traducteur, ou des fautes de transcription : le départ n'est pas toujours facile. On est en effet frappé en lisant le texte du mélange constant de formes et de phrases relativement correctes, et de formes vulgaires. Il faut espérer que la publication de M. Mihăescu suscitera l'étude qu'il suggère sur la langue de cette traduction, en attendant une étude d'ensemble sur la langue médicale en bas-latin[1].

A. Ernout.

Anders Gagnér, *Florilegium gallicum* (Skrifter utg. av Vet.-Soc. i Lund, 18) ; 248 p. in-8° + 2 pl. ; Lund, C. W. K. Gleerup, 1936.

L'histoire des Florilèges composés au moyen âge pose toute sorte de questions, dont plusieurs sont d'un grand intérêt pour le philologue et l'éditeur de textes. Dans quelques cas en effet, ils sont notre source unique pour la connaissance de certains auteurs ; d'autres fois, ils nous apportent un témoignage plus ancien que nos manuscrits complets. Il est donc important de savoir comment ils ont été constitués, quelle tradition ils représentent, avec quelle fidélité ils reproduisent les originaux, et quelle confiance on peut en conséquence leur accorder. Je ne veux pas souligner dans cette revue tout ce qu'un médiéviste peut tirer de leur lecture pour

1. P. 9, l. 15. La phrase *nam multa esspecies simili odore spicenardi habent* est-elle correcte ? Ne faut-il pas lire *multae (e)species.....*?

la connaissance des lettres anciennes au moyen âge, et du goût littéraire à cette époque. C'est à l'étude d'un de ces plus importants florilèges, le Florilegium Gallicum, que M. Anders Gagnér s'est attaché, examinant les rapports des différents manuscrits qui l'ont conservé, s'efforçant d'en reconstituer la source, confrontant les citations qu'il contient d'Horace, de Juvénal, de Térence, du Querolus (confondu avec l'Aulularia de Plaute), de la traduction du Timée avec le texte conservé par les manuscrits complets. Le travail est fait avec un soin et une compétence dignes de tous éloges ; il éclaire brillamment l'histoire de la tradition des textes, et de la constitution de ces anthologies qui connurent une si grande vogue, et dont l'influence n'est pas encore éteinte. J'ajoute enfin que c'est une préparation indispensable à l'édition de Vincent de Beauvais dont il est question depuis si longtemps dans le monde des médiévistes, et qui ne pourra se réaliser sans de nombreuses enquêtes préliminaires : M. Gagnér vient de nous montrer selon quelle méthode elles devaient être conduites.

A. Ernout.

H. M. Smyser, *The Pseudo-Turpin*, 125 p. in-8° + 1 carte ; Cambridge, Mass., The mediaeval Academy of America, 1937.

Le texte publié par M. H. M. Smyser dépasse le domaine de la *Revue de Philologie*. Je m'en voudrais pourtant de ne pas signaler brièvement cette édition d'un texte important de la légende carolingienne, et qui a été préparée avec un soin et une compétence qui méritent tous les éloges. Grâce à M. Smyser, nous connaissons mieux la tradition manuscrite de cette *Historia Karoli Magni et Rotholandi*, nous pouvons comparer la version qu'il en publie avec celles qu'ont éditées MM. Castets d'après les manuscrits de Montpellier, et Whard Thoron d'après le codex Calixtinus de Saint-Jacques-de-Compostelle. Cette publication fait honneur à l'Académie médiévale américaine, dont l'activité mériterait d'être imitée de ce côté-ci de l'Océan.

A. Ernout.

Greece and Rome, Vol. VII, n° 20, février 1938 ; 128 p. in-8° ; Oxford, at the Clarendon Press.

Après une longue interruption, la *Revue de Philologie* vient de recevoir à nouveau un exemplaire de *Greece and Rome*, la revue publiée par la Clarendon Press pour la Classical Association. J'ai déjà signalé le caractère de ce périodique, qui, sans appareil d'érudition, s'efforce de mieux faire connaître et aimer l'antiquité classique. Le présent numéro contient un article, fort bien illustré, de M. G. Stott sur Persépolis ; un autre de M. J. B. Poynton sur les jeux publics à Rome ; une étude de M. Donald A. Mac Naughton sur ce que l'auteur appelle « criticism of life » d'Horace, c'est-à-dire, en gros, la morale. On y trouve aussi des mots croisés, des traductions, des remarques sur de petits problèmes de grammaire, des comptes rendus, des descriptions illustrées de plantes qui poussent en Grèce et en Italie. Le recueil, varié et vivant, est tout à fait adapté à son objet.

A. Ernout.

DERNIERS OUVRAGES REÇUS

X. K. Καπνουκάγιας, Οἱ ἡγήτορες Ῥωμαῖοι λόγιοι καὶ οἱ νεωτερισμοί; extr. de Ἐπιστημ. Ἐπετηρίς τ. φιλοσ. σχολ. τοῦ Πανεπιστημίου, Athènes, 1938; p. 81-112.

Ett. Bignone, *Studi sul pensiero antico*; VIII-355 pp. in-8°; Naples, Luigi Loffredo, 1938. Prix : 15 L.

Eman. Cesareo, *Le orazioni nell'opera di Sallustio*; IV-112 pp. in-8°; Palerme, chez l'auteur, via Catania, 15, 1938. Prix : Italie, 60 L.; étranger : 70 L.

Tibullo, *Elegie* con introd. e commento di Em. Cesareo; XX-88 pp. in-8°; Firenze, Le Monnier, 1938. Prix : 8 L.

Lucia Peyrani, *Gli epigrammi di Seneca* (R. Univ. di Torino, Pubbl. della Fac. di Magistero); 130 pp. in-8°; Turin, G. B. Paravia, 1938. Prix : 15 L.

Martin v. d. Bruwaene, *La théologie de Cicéron* (Univ. de Louvain; Recueil de travaux publiés par les membres des Conf. d'Hist. et de Philol., 2e S., 42e F.); XXI-267 pp. in-8°; Louvain, Bibliothèque de l'Université, 1937. Prix : 50 fr.

Studi Etruschi, vol. XI, 573 pp. in-8°. Firenze, Rinascimento del Libro, 1938. Pr. 175 L.

Cecil John Cadoux, *Ancient Smyrna*; XLV-437 pp. in-8° + 13 pl. et 3 cartes. Oxford, Basil Blackwell, 1938. Prix : 25 sh.

Enzo V. Marmorale, *Giovenale*; 156 pp. in-12°; Napoli, R. Ricciardi, 1938. Prix : 10 L.

Allard Pierson Stichting Universiteit v. Amsterdam; Arch.-histor. Bydr., V et VI; 1° Dr. Elisabeth Visser *Götter u. Kulte im Ptolemäischen Alexandrien*, 130 pp. in-8°; 2° Dr. Henriëtte Boas *Aeneas' arrival in Latium, observations on legends, history, religion, topography and related subjects in Vergil*, Aeneid, VII, 1-135; 260 pp. in-8°; N. V. Noord-Hollandsche Uitgevers-Mij., Amsterdam, 1938.

M. Tulli Ciceronis in Catilinam orationes IV, introd. e comm. di Giovanni Pavano Amato; 4 vol. de 41, 45, 47, 47 pp. in-8°; Torino, S. Lattes et Co, 1938. Prix de chacun des 3 premiers vol. : 3 L., du quatrième : 3 L. 50.

Sedulius' *Paschale carmen*, B. I et II, ingeleid, vertaald en toegelicht door N. Scheps; 185 pp. in-8°; Delft, Soc. anon. W. D. Meinema, 1938.

Dr. Jan Ros S. J, *Die* ΜΕΤΑΒΟΛΗ (*Variatio*) *als Stilprinzip des Thukydides* (Rhetor. Stud. hrsg. von Dr. E. Drerup; Ergänzungsb. I); XXIV-512 pp. in-8°; Paderborn, F. Schöningh, 1938. Prix : 14 RM.

Dr. G. Raskin, *Handelsreklame en soortgelijke Praktijken bij Grieken en Romeinen* (Kath. Univ. te Leuven, Philol. Stud., ...red. van Prof. Dr. J. Cochez); 143 pp. in-8°; Louvain, Brabançonnestr., 38.

Blackwell's, *Byzantine Hand List*; 67 pp. in-8°; Oxford, Blackwell, 1938. Prix : 2 sh. 6 d.; interfolié : 3 sh. 6 d.

Transactions and Proceedings of the American Philological Association, ed. by Arnold Post a. L. R. Shero, vol. LXVIII, 1937; 506 et CVII pp. in-8°. Haverford, Pa.

Robert J. Bonner a. Gertrude Smith, *The administration of justice from Homer to Aristotle*, vol. I; VIII-390 pp. in-8°; The University of Chicago Press, 1930. Pr. $ 4.00.

Erwin R. Goodenough, *The Politics of Philo Judaeus*; with a general bibliography of Philo by Howard L. Goodhart a. Erwin R. Goodenough; XII-348 pp. in-8°. New-Haven, Yale University Press, 1938. Pr. 17 sh. ($ 3.75).

Études d'archéologie grecque, par MM. Y. Béquignon, J. Bidez, P. Demargne, R. Flacelière, P. de la Coste-Messelière, Ch. Picard; XII-157 pp. in-8° + planches. Gand, École des Hautes-Études, 1938.

Max Greindl, ΚΛΕΟΣ, ΚΥΔΟΣ, ΕΥΧΟΣ, ΤΙΜΗ, ΦΑΤΙΣ, ΔΟΞΑ; 161 pp. in-8°. Lengericher Handeldruckerei, Lengerich i. W., 1938.

W. A. Laidlaw, *The Prosody of Terence* (St Andrews Univ. Public XL); VII-138 pp. in-8°. Londres, Humphrey Milford, 1938. Pr. sh. 5.

Epistolae Senecae ad Paulum et Pauli ad Senecam < *quae uocantur* > ed. Claude W. Barlow; VII-164 pp. in-8° + 3 pl.; American Academy in Rome, 1938.

Nino Salanitro, *Tibullo*; 192 pp. in-8°. Napoli, Cas ed. L. Loffredo, 1938. Pr. L. 32.

Excavations at Olynthus, Part VIII, The Hellenic House, by David M. Robinson a. J. Walter Graham; XXI-370 pp. in-8° + 140 pl. Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1938. Pr. $ 15.00.

Theophane Ap. Arbanitopoulos, Δώδεκα Θεσσαλικὰ ἐπιγράμματα ἀνέκδοτα (extr. de Πολέμων, t. B' 1934-38); 82 pp. in-8°; Athènes, 1935-38.

Heinrich Roloff, *Maiores bei Cicero*; 152 pp. in-8°; Göttingen, Universitäts-Buchdruckerei W. Fr. Kaestner, 1938.

Res Gestae Diui Augusti ex monumentis Ancyrano, Antiocheno, Apolloniensi; XII-97 pp. in-8° + planches; Rome, Istituto poligrafico dell Stato, 1937. Pr. L. 30.

Gunnar Sörbom, *Variatio sermonis Tacitei aliaeque apud eundem quaestiones selectae*; XVI-190 pp. in-8°. Uppsala, Almqvist et Wiksell, 1935.

Arvid G:son Elg, *In Faustum Reiensem Studia*; XIV-156 pp. in-8°. Uppsala, Almqvist et Wiksell, 1937.

Frederic A. Bieter, *The Syntax of the cases and prepositions in Cassiodorus' Historia ecclesiastica tripertita* (The cathol. Univ. of America, Stud. in Mediæval and Renaissance latin, VI); XXI-220 pp. in-8°. Washington, The catholic University, 1938. Pr. $ 2.00.

Wilhelm Nestle, *Der Friedengedanke i. d. antiken Welt* (Philologus Supptbd XXXI, H. 1); 70 pp. in-8°. Leipzig, Dieterich'sche Verlagsbuchh., 1938. Pr. M. 7.25.

Ad. Levi, *Sofistica* (extr. de Sophia, V, 3, 1937, p. 191-211).

E. Malcovati, 1° *Studi su Floro* (extr. de Athenaeum, Ann. XV-XVI, 1937-8; 64 pp. in-8°; 2° *Un codice pavese inedito del* de Raptu Proserpinae (extr. des R. C. del R. Ist. Lombardo di Sc. e L. LXXI, I, 1938, 1-12).

Diodori Siculi Codicem Vesontinum DCCCXXXV, l. XIII, coll. *Vidus de Budé*; 38 pp. in-8°. Anïci Vellavorum, 1936.

Ant. Giusti, *Appunti sul dialetto ligure* (extr. du Giorn. Stor. e Lett. d. Liguria, 1936, p. 1 + 8).

Hieronymus Markowski, *De graeca inscriptione nazarea* (extr. de Eos, Lwów, 1937) ; 17 pp. in-8°.

Aeschylus, *The Oresteia*, ed. with Introd., Transl., and a Comm. in which is included the work of the late Walter G. Headlam, by George Thomson, in 2 vols. Cambridge, at the University Press, 1938, vol. I : xiv-353 pp., vol. II : 404 pp. in-8°. Pr. sh. 50.

Georg Friedrich Bender, *Der Begriff des Staatsmannes bei Thukydides* iv-115 pp. in-8°. Würzburg, Konrad Triltsch Verlag, 1938. Pr. RM. 4.

Bibliotheca philologica classica, Band 63 (1936), bearb. v. Walter Abel und Gerhard Reincke (Beibl. z. Jahresbericht üb. d. Fortschritte d. klass. Altertumswiss. Jahrgang 62, 1936) ; x-304 pp. in-8°. Leipzig, O. R. Reisland, 1938. Pr. RM. 15.

E. Bikerman, *Institutions des Séleucides* (Haut-Commissariat de la République Française en Syrie et au Liban. Service des Antiquités. Bibliothèque archéologique et historique, tome XXVI) ; 268 pp. in-4°. Paris, Paul Geuthner, 1938. Pr. fr. 120.

Hans Buse, *Quaestiones Hesiodeae et Orphicae*, Diss. Inaug. ; 133 pp. in-8° ; Halis Saxonum, 1937.

Carlo Buzio, *Esiodo nel mondo greco sino alla fine dell'età classica* (Pubblicazioni d. Univ. Catt. del Sacro Cuore, Serie IV : Scienze Filologiche, vol. XXVII) ; xi-164 pp. in-8°. Milano, Società Editrice « Vita e Pensiero », 1938. Pr. L. it. 15.

Alister Cameron, *The Pythagorean Background of the Theory of Recollection*, Diss., viii-101 pp. in-8°. Menasha (Wis.), 1938.

Ignazio Cazzaniga, *Torbidi giudaici nell' Egitto Romano nel secondo secolo di Cristo : un papiro della R. Università di Milano* (extr. de l'Annuaire de l'Institut de Philologie et d'Hist. Orient. et Slav., t. V (1937), pp. 159-167 av. 1 pl. in-8°. Bruxelles, 1937.

M. Tulli Ciceronis, *Scripta quae manserunt omnia*, fasc. 46 : *De divinatione ; De fato ; Timaeus*, O. Plasberg schedis usus rec. W. Ax, xiv-214 pp. in-8°. Leipzig, B. G. Teubner, 1938. Pr. RM. 5.60 br.

Cicéron, *Discours*, tome XII : Pour le poète Archias, texte ét. et trad. par Félix Gaffiot, Pour L. Flaccus, texte ét. et trad. par André Boulanger ; 141 pp. in-8°. Paris, Les Belles Lettres, 1938. Pr. fr. 20.

L.-A. Constans, *L'Énéide de Virgile*, Étude et Analyse, 448 pp. in-8°. Paris, Mellottée, s. d. Pr. fr. 25.

Francesco Della Corte, *La poesia di Varrone Reatino ricostituita* (extr. des Memorie d. R. Accad. d. Scienze di Torino, serie II, t. 69, p. 2 (1937-39) ; 102 pp. in-4°. Torino, R. Accademia delle Scienze, 1938.

Excavations at Olynthus. Part IX : The Chalcidic Mint and the Excavation Coins found in 1928-1934, by David M. Robinson and Paul Augustus Clement (Johns Hopkins University Studies in Archaeology, N° 26) ; xxxi-413 pp. in-4° + 36 pl. Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1938. Pr. $ 15.

Reverend John Hugh Gillis, *The Coordinating Particles in Saints Hilary, Jerome, Ambrose and Augustine* : a Study in Latin Syntax and Style. (The Catholic Univ. of. Amer. Patristic Studies, vol. LVI), Diss., xx-237 pp. in-8°. Washington, The Catholic University of America, 1938. Pr. $ 2.

Greece and Rome, vol. VII, N° 21 : May 1938, pp. 129-192 in-8° av. pl. Oxford, Clarendon Press, 1938. Pr. sh. 3/—.

Héliodore, *Les Éthiopiques* (*Théagène et Chariclée*), t. II, texte ét. p. R. M. Rattenbury et Rev. T. W. Lumb et trad. p. J. Maillon, 328 pp. in-8°. Paris, Les Belles Lettres, 1938. Pr. fr. 40.

Wilhelm Heraeus, *Kleine Schriften zum 75. Geburtstag am 4. Dezember 1937 ausgew. u. hrsg. v.* J. B. Hofmann (Indogermanische Bibliothek. Abt. III, 17) XVI, 267 pp. in-8°. Heidelberg, Carl. Winter's Univbhdg., 1937, Pr. RM. 19.50; br.

Ruby Mildred Hickman, *Ghostly Etiquette on the Classical Stage* (Iowa Studies in Classical Philology VII) Diss., 226 pp. in-8°. Cedar Rapids The Torch Press (Iowa), 1938. Pr. $ 3; br.

Jan Philippus Hoogland, *Longinus « over het verhevene »* Vertaling met Inleiding en Opmerkingen. Proefschrift, 166 pp. in-8°. Groningen, M. de Waal, 1936.

Isabelle Johnson, *Index criticus uerborum Daretis Phrygii*, Diss., VI, 119 pp. in-8°. Nashville, Peabody College Book Store, 1938, $ 1.

W. E. J. Kuiper, *Two Comedies by Apollodorus of Carystus : Terence's Hecyra and Phormio*; VIII, 96 pp. in-8°. Lugduni Batavorum, E. J. Brill, 1938, Pr. fl. 2.50.

Dr. Franz Lämmli, *Das attische Prozessverfahren in seiner Wirkung auf die Gerichtsrede* (rhetorische Studien, 20) 167 pp. in-8°. Paderborn, Ferdinand Schöningh, 1938. Pr. RM. 9.

Hubert Lenzen, *Senecas Dialog De brevitate vitae* (Klassisch. philologische Studien, hrsg. v. Ernst Bickel u. Christian Jensen. 10); VIII, 83 pp. in-8°. Leipzig, Otto Harrassowitz, 1937. Pr. RM. 3.60.

Lexicographi Graeci, vol. I : Svidae Lexicon ed Ada Adler, pars V : Praefationem Indices Dissertationem Continens, IV, 280 pp. in-8°. Lipsiae, B. G. Teubner, 1938. Pr. RM. 18; br.

The Link, *a Review of Mediaeval and Modern Greek, ed. by Nicholas Bachtin*, N° 1 : June 1938, 86 pp. in-8°. Oxford, Basil Blackwell, 1938. Pr. sh. 7/6.

Helen Jefferson Loane, *Industry and Commerce of the City of Rome (50 B. C. — 200 A. D.)* (The Johns Hopkins University Studies in historical and political Science, Series LVI, N° 2), 156 pp. in-8°. Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1938. Pr. $ 1.50.

William Coffman Mc Dermott, *The Ape in Antiquity* (the Johns Hopkins University Studies in Archaeology, 27); XII, 338 pp. in-8° av. 10 pl. Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1938. Pr. $ 5.

P. Celestinus Martini, *Quattuor Fragmenta Pelagio restituenda* (Extr. de Antonianum, XIII, 3), pp. 293-334, in-8°. Roma, Antonianum, 1938.

Menandri quae supersunt, pars I : Reliquiae in papyris et membranis uetustissimis seruatae, 3, ed. Alfredus Koerte; LXVIII-150 pp. in-8° Lipsiae, B. G. Teubner, 1938. Pr. RM. 6.60.

O. Neugebauer, *Über eine Methode zur Distanzbestimmung Alexandria-Rom bei Heron* (Det Kgl. Danske videnskabernes Selskab. historisk-filologiske Meddelelser, XXVI, 2), 26 pp. in-8° av. 5 pl. København, Levin & Munksgaard, 1938. Pr. cr. d. 3.

Papiri della R. Università di Milano, editi da Achille Vogliano con la collabor. di vari studiosi, vol. I, XXIV, 275 pp. in-4° av. 3 pl. Milano, Ulrico Hoepli, 1937. Pr. L. it. 500; rel.

Ben Edwin Perry, *The early Greek Capacity for viewing things separately* (Extr. des Transactions of the American Philological Association vol. 68); pp. 403-427 in-8°. Lancaster, 1937.

Pline le Jeune, *Panégyrique de Trajan*, préfacé, édité et comm. p. Marcel Durry, 275 pp. in-8°. Paris, Les Belles Lettres, 1938. Pr. fr. 50.

Plotin, *Ennéades*, VI (2e partie), texte ét. et trad. p. Émile Bréhier ; 297 pp. in-8°. Paris, Les Belles Lettres, 1938. Pr. fr. 40.

Plutarchi *Moralia*, vol. IV, rec. et emend. C. Hubert ; XXVI, 405 pp. in-8°. Lipsiae, B. G. Teubner, 1938. Pr. RM. 13.60 br.

Sister M. Agnes Cecile Prendergast, *The Latinity of the De vita Contemplativa of Julianus Pomerius* (The Catholic University of America. Patristic Studies, vol. 55). Diss., XVIII, 185 pp. in-8°. Washington, The Catholic University of America, 1938. Pr. $ 2.

Prope Sacellum Joannes Pascoli, Carmen Vincentii Polydori, Videmus... in Aenigmate, carmen Hermanni Weller — Dulce Solum, carmen Alafridi Bartoli — Satanas, carmen Victorii Genovesi — Primus Horatii Magister, carmen Alafridi Bartoli, 19-18-18-22-15 pp. in-8°. Amstelodami, Academia Regia Disciplinarum Neerlandica, 1937.

Gustavus Przychocki, De Menandri Comici Codice in Patriarchali Bibliotheca Constantinopolitana olim asservato ; accedunt Tabulae II et Catalogus Bibliothecae Patriarchalis Constantinopolitanae (Polska Akademia Umiejętmości Archivum Filologiczne, 13) ; 45 pp. in-8° av. 2 pl., Cracoviae, Gebethner et Wolff, 1938.

Sister M. Bernard Schieman, *The rare and late verbs in St Augustine's De Civitate Dei* : a morphological and semasiological Study (The Catholic University of America, Patristic Studies, 53) ; Diss. XVIII, 85 pp. in-8°. Washington. The Catholic University of America, 1938, Pr. $ 2.

Mariangela Serretta, *Endecasillabi crescenti nella poesia italiana delle origini e nel canzoniere del Petrarca* (Publicazione d. Univers. Catt. d. Sacro Cuore, Serie IV : Scienze filologiche, vol. 29) ; XXI, 245 pp. in-8°. Milano, Società Editr. « Vita e Pensiero », 1938. Pr. L. it. 20.

Beniamino Stumpo, *Attualità del vangelo* (Extr. des « Scritti intorno al tema : Attualità del Vangelo » p. ds. les « Aspetti Letterari ») ; 5 pp. in-8°. Napoli, Libreria Legislativa Majolo, 1937.

Beniamino Stumpo, *Il canto XXII dell' Iliade e il patriottismo del poeta* (Extr. de « Il Mondo Classico ») ; 28 pp. in-8°. Torino, Il Mondo Classico, 1937.

Beniamino Stumpo, *Il fanciullo miracoloso dell' ecloga IV di Virgilio* ; 111 p. in-8°. Amatrice, Tipografia dell' orfanotrofio maschile, 1936. Pr. L. it. 5.

An Economic Survey of Ancient Rome, vol. IV : Roman Africa, R. M. Haywood ; Roman Syria, F. M. Heichelheim ; Roman Greece, J. A. O. Larsen ; Roman Asia, F. R. S. Broughton, VI, 950 pp. in-8°. Baltimore. The Johns Hopkins Press, 1938. Pr. $ 5.

Dr. Hans Winterscheidt, *Aigina : Eine Untersuchung über seine Gesellschaft und Wirtschaft* (Diss.) ; IV, 60 pp. in-8°. Würzburg, Richard Mayn, 1938.

Y. carmen Hermani Weller — *Ara Pacis* carmen Hermani Weller — *Communia Vitae* carmen Victorii Genovesi — *Vere novo* carmen Victorii Genovesi, 16-16-19-8 pp. in-8°. Amstelodami, Academia Regia Disciplinarum Nederlandica, 1938.

Zdzisław Zmigryder-Konopka, *Le guerrier de Capestrano : Une nouvelle documentation de l'impérialisme étrusque* (Hermaion. 3) ; 26 pp. in-8° av. 7 pl., Leopoli in aedibus Universitatis, 1938. Pr. fr. s. 4.

TABLE DES MATIÈRES

J. Aymard. — A propos de Grattius. 325
Jean Bayet. — Tite-Live et la précolonisation romaine..... 97
E. Bikerman. — Διάγραμμα..... 295
A. Bourgery. — Tite-Live et le passage des Alpes par Hannibal.... 120
André Boutemy. — Les fragments de Corsendonck..... 318
Jean Collart. — Palêmon et l'Ars Grammatica..... 228
Georges Daux. — Notes d'épigraphie étolienne et delphique..... 149
Georges Dumézil. — Latin *credo*, arménien *arit* ; mots et légendes.. 313
P. J. Enk. — Quelques observations sur la manière dont Plaute s'est comporté envers ses originaux 289
Louis Gernet. — Les dix archontes de 581..... 216
P. Guillon. — La stèle d'Homère à Delphes..... 15
J. E. Harry. — Ajax l'Aiglè (Sophocle, Ajax 168-171)..... 5
A. Juret. — Réflexions sur le style indirect libre..... 163
L. Laurand. — L'accent grec et latin..... 133
Hans Lucas. — Lalagè dans Horace..... 333
Armand Minard. — Deux relatifs homériques (3e article)..... 21
P. Nordmann. — Note sur le gouvernail antique..... 330
E. de Saint-Denis. — La théorie cicéronienne de la participation aux affaires publiques..... 193

Notes et Discussions.

A. Ernout. — Julius *Firmicus Maternus*. De errore profanarum religionum, trad. nouv. av. texte et comm. p. Gilbert Heuten.. 239
Georges Mathieu. — H. Berve. Miltiades. Studien zur Geschichte des Mannes und seiner Zeit..... 56
Georges Mathieu. — K. J. Gelzer. Die Schrift im Staate der Athener. 60

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Lvcivs Ampelivs. — Liber memorialis ed. E. Assmann (**A. Ernout**)... 69
L. Amundsen. — Greek ostraca in the University of Michigan Collection. Part I, texts (**W. Seston**)..... 336
Apophoreta Gotoburgensia *Vilelmo Lundstrôm* oblata (**A. Ernout**)... 70
C. Balmus. — Grammatica Limbii Greçesti (Fonetica, morfologie, syntaxa) (**P. Chantraine**)..... 78
G. Bardy. — Recherches sur saint Lucien d'Antioche et son école (**A. Puech**)..... 256
Y. Béquignon. — La vallée du Spercheios des origines au ive siècle : études d'archéologie et de topographie (**R. Flacelière**)..... 285
Ernst Bickel. — Geschichte der römischen Literatur (**A. Ernout**).... 339

Fr. W. Freiherr von Bissing. — Aegyptische Kultbilder der Ptolomaier- und Romerzeit (**Paul Collart**)..... 79
J. W. S. Blom. — Die typische getallen bij Homeros en Herodotos. I Triaden i Hebdomaden en Enneaden (**P. Chantraine**)..... 73
S. Blomgren. — De sermone Ammiani Marcellini quaestiones variae (**A. Ernout**)..... 370
Émile Boisacq. — Dictionnaire étymologique de la langue grecque. 3e édition, augmentée d'un index (**A. Ernout**)..... 347
J. C. Bolkestein. — Ὅσιος en Εὐσεβής Bijdrage tot de godsdienstige en zedelijke Terminologie van de Grieken (**P. Chantraine**)..... 72
C M. Bowra. — Greek lyric poetry from Alcman to Simonides (**Paul Collart**)..... 186
Karl Büchner. — Beobachtungen über Vers u. Gedankengang bei Lukrez (**A. Ernout**)..... 264
Bulletin of the Faculty of Arts (University of Egypt), vol. II, p. 2 et vol. III, p. 1 (**Paul Collart**)..... 185
Bulletin Linguistique, p. p. A. Rosetti, V 1937) (**A. Ernout**)..... 346
R. Cantarella. — I primordii della tragedia (**P. Chantraine**)..... 75
Gunnar Carlsson. — Eine Denkschrift an Caesar über den Staat historisch philologisch untersucht (**A. Ernout**)..... 265
Catulli Carmina, testo e versione metrica a cura di Giuliano Bonazzi (**A. Ernout**)..... 66
Emanuele Cesareo. — Il panegirico nella poesia latina (**A. Ernout**).. 266
F. Chapouthier. — Les Dioscures au service d'une déesse (**Louis Gernet**)..... 89
Alina Chodaczek. — De Prisciani Lydi solutionum capite VI (**P. Chantraine**)..... 276
Sir Cecil Clementi. — Pervigilium Veneris, 3e éd. (**A. Ernout**)..... 266
J. Coman. — L'art de Callimaque et de Catulle dans le poème La Boucle de Bérénice. A l'occasion de la découverte d'un nouveau papyrus de Callimaque [**Paul Collart**)..... 182
Conférences de l'Institut de Linguistique de l'Université de Paris, III (1935) (**A. Ernout**)..... 258
Consentii Ars de barbarismis et metaplasmis, éd. nouv. suivie d'un fragment inédit de Victorinvs, De soloecismo et barbarismo par Max Niedermann (**A. Ernout**)..... 267
Corinth, vol. III, part II : The Defenses of Acrocorinth and the lower Town (**Georges Seure**)..... 86
Corpus Vasorum Antiquorum, University of California, fasc. 1 (**Georges Seure**)..... 86
V.C.B. Coutant. — Alexander of Aphrodisias : commentary on book IV of Aristotle's Meteorologica (**P. Chantraine**)..... 277
Franz Cumont. — L'Égypte des astrologues (**A. Ernout**)..... 349
Thomas Cutt. — Meter and diction in Catullus' hendecasyllabics (**A. Ernout**)..... 264
Maria Deinhardt. — Die Temporalsätze bei Caesar (**F. Thomas**).... 91
A. Delatte. — Herbarius. Recherches sur le cérémonial usité chez les anciens pour la cueillette des simples et des plantes magiques (**A. Ernout**)..... 70
J. Devoto. — Tabulae Iguvinae (**A. Ernout**)..... 351
Dioscoride Latino. — Materia medica, libro primo a cura di *Mihăescu* (**A. Ernout**)..... 374
Norma Loewenstein Drabkin. — The Medea exul of Ennius (**A. Ernout**) 365

Pericle Ducati. — Le problème étrusque (**A. Ernout**)..... 350
Ernest Dutoit. — Le thème de l'adynaton dans la poésie antique (**A. Ernout**)..... 262
E. Ehnmark. — The idea of god in Homer (**Louis Gernet**)..... 168
Dr. J.-P. Enk. — Handboek der latijnse Letterkunde, II, 2 vol. (**A. Ernout**)..... 353
Études d'archéologie romaine : Annales de l'École des Hautes Études de Gand, tome I, p. p. Jérôme Carcopino, Henri Marrou, Marcel Durry, Pierre Wuilleumier, William Seston, Jean Gagé (**Jacques Zeiller**)..... 362
Études Horatiennes (**A. Ernout**)..... 341
Études de Papyrologie (Société Royale égyptienne de Papyrologie) t. III (**Paul Collart**)..... 188
Guglielmo Ferrero. — Nouvelle histoire romaine (**A. Ernout**)..... 343
E. Fleury. — Morphologie historique de la langue grecque (**P. Chantraine**)..... 78
C. E. Fritsch. — Neue Fragmente des Aischylos und Sophokles (**Paul Collart**)..... 187
Anders Gagnér. — Florilegium Gallicum (**A. Ernout**)..... 374
Galeni In Hippocratis Epidemiarum Librum III ed. Ernst Wenkebach (**P. Chantraine**)..... 280
S. Gaudentii episcopi Brixiensis Tractatus rec. Ambr. Glueck (**A. Ernout**)..... 267
A. Gellii Noctium Atticarum, Liber I ed. with introd. a. notes by Hazel Marie Hornsby (**A. Ernout**)..... 342
Cesare Giarratano. — Tito Livio (**A. Ernout**)..... 367
A.-E. Giffard. — Précis de droit romain. 3e édition. tomes 1 et 2 (**A. Ernout**)..... 354
A. Giusti. — Antologia omerica, Odissea (**P. Chantraine**)..... 74
A. Giusti. — Homerica et La pazzia di Aiace (**P. Chantraine**)..... 275
A. W. Gomme. — Essays on Greek History and Litterature (**Jean Hatzfeld**)..... 284
A. S. F. Gow. — A. E. Housman. a sketch, together with a list of his writings and indexes to his classical papers (**A. Ernout**). 273
Greece and Rome, vol. VII, n° 20 (**A. Ernout**)..... 375
R. Guastalla et J. Lescale. — La vie antique, versions et thèmes. Série latine, classe de seconde (**A. Ernout**)..... 72
Harald Hagendahl. — La prose métrique d'Arnobe. Contributions à la connaissance de la prose littéraire de l'Empire (**A. Ernout**)..... 268
Hansen Carmine Harrell. — Public Arbitration in Athenian Law (**Jean Hatzfeld**)..... 282
Sir Paul Harvey. — The Oxford Companion of classical literature (**A. Ernout**)..... 362
Otto William Heick, — The ab Vrbe condita construction in latin (**A. Ernout**)..... 263
Hermann Hirt. — Indogermanische Grammatik, t. VII : Syntax II : Die Lehre vom einfachen u. zusammengesetzten Satz (**A. Ernout**)..... 338
J.-B. Hofmann. — Lateinische Umgangssprache. Nachträge z. ersten Auflage (**A. Ernout**)..... 259
Homère. — Hymnes, texte ét. et trad. p. Jean Humbert (**P. Chantraine**)..... 277

The Homeric Hymns, ed. by T. W. Allen, W. R. Halliday, E.E. Sikes ; 2e éd. (**J. Humbert**) 82
Homère. — Iliade. Texte ét. et trad. p. P. Mazon av. la collab. de Pierre Chantraine, Paul Collart et René Langumier. Tomes I et II chants, I-VI et VII-XII (**J. Humbert**) 173
Horace. — Three phases of his influence by P. F. Saintonge, L. G. Burgevin, H. Griffith (**A. Ernout**) 341
Inscriptions de Délos, nos 1400 à 1479 (**Georges Seure**) 87
A. Ch. Johnson. — Roman Egypt to the reign of Diocletian (**Paul Collart**) 181
Karl Jost. — Das Beispiel und Vorbild des Vorfahren bei den attischen Rednern und Geschichtschreibern bis Demosthenes (**Georges Mathieu**) 253
Bertil Junel. — In Cassium Felicem Studia (**A. Ernout**) 271
K. Klaus. — Die Adjektiva bei Menander (**P. Chantraine**) 274
Hildegard Kornhardt. — Exemplum. Eine bedeutungsgeschichtliche Studie (**A. Ernout**) 263
J. Kroll. — Theognis-Interpretationen (**P. Chantraine**) 280
André Labhardt. Contributions à la critique et à l'explication des gloses de Reichenau (**A. Ernout**) 69
M. L. W. Laistner. — A. History of the Greek world from 479 to 323 B. C. (**J. Hatzfeld**) 189
G. van Langenhove. — Linguistische Studien I (**A. Ernout**) 71
L. Laurand. — Pour mieux comprendre l'antiquité classique. Histoire et méthode historique, pédagogie, linguistique (**A. Ernout**). 66
Massimo Lenchantin. — Callimaco, l'acqua Filetèa e Properzio (**A.-P. Ségalen**) 171
Oscar Leuze. — Die Satrapieneintheilung in Syrien und im Zweistromlande von 520-320 (**Jean Hatzfeld**) 84
Harry Linde. — Studier till Columellas nionde bok (**A. Ernout**) 266
Wallace Martin Lindsay. — 1858-1937 (**A. Ernout**) 355
Livi Andronici *Fragmenta* coll. M. Lenchantin de Gubernatis (**A. Ernout**) 364
Einar Löfstedt. — Philologischer Kommentar z. Peregrinatio Aetheriae, Untersuchungen z. Geschichte d. Lateinischen Sprache (**A. Ernout**) 259
Einar Löfstedt. — Vermischte Studien zur lateinischen Sprachkunde und Syntax (**F. Thomas**) 171
Ferdinand Lot. — Les invasions barbares (**A. Ernout**) 345
Enrica Malcovati. — Res Gestae Divi Augusti, texte, trad. et comm. **A. Ernout** 367
Enzo W. Marmorale. — Petronio nel suo tempo (**A. Ernout**) 367
J. Marouzeau et Juliette Ernst. L'année philologique : Bibliographie critique et analytique de l'antiquité gréco-latine, t. X (1935) (**A. Ernout**) 257
J. Marouzeau et Juliette Ernst. — L'année philologique : Bibliographie critique et analytique de l'antiquité gréco-latine, t. XI (1936) (**A. Ernout**) 345
Paul Mazon. — Mme Dacier et les traductions d'Homère en France (**P. Chantraine**) 74
C. W. Mc Ewan. — The oriental origin of hellenistic Kingship (**Paul Collart**) 81
Georges Méautis. — Eschyle et la trilogie (**A. Ernout**) 274

Mélanges de linguistique et de philologie offerts à Jacq. Van Ginneken (**A. Ernout**) 347
Bartolomeo Nogara. — Les Etrusques et leur civilisation (**A. Ernout**). 355
William Norvin. — Olympiodori Philosophi in Platonis Gorgiam Commentaria (**A. Diès**) 281
Orazio nella lettera mondiale (**A. Ernout**) 341
Roger A. Pack. — Studies in Libanius and Antiochene Society under Theodosius (**Paul Collart**) 183
S.P. Peppink. — Observationes in Athenaei Deipnosophistas (**P. Chantraine**) 178
Raimund Pfister. — Zum Aspekt der Verba des Sehens bei Plautus (**F. Thomas**) 172
Leo P. Philipps. — The subordinate temporal, causal, and adversative clauses in the works of. St. Ambrose (**A. Ernout**) 342
Armand Pittet. — Vocabulaire philosophique de Sénèque, 1re livraison (**A. Ernout**) 368
Pliny the Younger. — The Letters selected and ed. together with a companion to Pliny's letters by Helen H. Tanzer (**A. Ernout**) 68
Plutarque. — Sur les Oracles de la Pythie, texte et trad. av. une introd. et des notes, p. R. Flacelière (**P. Chantraine**) 279
Greek Poetry and Life. Essays presented to Gilbert Murray on his seventieth Birthday 2 january 1936 (**Paul Collart**) 251
Max Pohlenz. — Herodot, der erste Geschichtschreiber des Abendlandes (**Jean Hatzfeld**) 283
J. W. Poultney. — The syntax of the Genitive case in Aristophanes (**P. Chantraine**) 77
Psichari. — Grande grammaire savante du roméique (en grec), vol. I et II (**P. Chantraine**) 78
M. et C. H. B. Quennell. — La vie des Grecs d'Homère à Périclès (**A. Ernout**) 349
Querolus (Le grognon), texte établi et trad. p. Léon Herrmann (**A. Ernout**) 371
W. Rehm. — Griechentum und Goethezeit. Geschichte eines Glaubens (**Paul Collart**) 80
Erich Reitzenstein. — Wirklichkeitsbild und Gefühlsentwicklung bei Properz (**A.-P. Ségalen**) 169
Le Père A. Revilla. — Catálogo de los códices griegos de la Biblioteca de El Escorial, t. I (**Paul Collart**) 79
Revista clasică Orpheus Favonius cond. de N. J. Herescu. — t. VI-VII (**A. Ernout**) 71
Anthony Rini. — Petronius in Italy **A. Ernout**) 369
C. A. Roberts. — Two Biblical Papyri in the John Rylands Library Manchester (**Paul Collart**) 180
David M. Robinson. — A short history of Greece (**Jean Hatzfeld**) ... 84
D. M. Robinson. — Pindar. A poet of eternal ideas (**Paul Collart**) ... 182
H. Rolland. — Bibliographie d'Émile Espérandieu (**A. Ernout**) 344
Irène Rosenzweig. — Ritual and cults of pre-roman Iguvium (**A. Ernout**) 352
Augusto Rostagni. — Orazio (**A. Ernout**) 367
C. Schmidt et W. Schubart. — Πράξεις Παύλου Acta Pauli. Nach dem Papyrus der Hamburger Staats- und Universitäts-Bibliothek (**Paul Collart**) 179

E. Schwartz. — Figure caratteristiche della letteratura classica, trad. di Ferdinando Belloni Filippi (**P. Chantraine**)..... 76
Ed. Schwartz. — Kaiser Constantin und die christliche Kirche, 2e éd. (**Jacques Zeiller**)..... 82
H. M. Smyser. — The Pseudo-Turpin (**A. Ernout**)..... 375
Ladislaus Strzelecki. — De Flauio Capro Nonii auctore (**A. Ernout**). 370
Studi Etruschi, vol. X (**A. Ernout**)..... 253
Wiener Studien. Ztschr. f. klass. Philologie, 54e vol.(1936) (**A. Ernout**)..... 272
Wiener Studien. Ztschr. f. klass. Philologie, 55e vol. (1937) fasc. 1 et 2 (**A. Ernout**)..... 347
Classical and mediaeval Studies in honor of Edward Kennard Rand ed. by Leslie Webber Jones (**A. Ernout**)..... 348
Philological Studies in honor of Walter Miller ed. by R. P. Robinson (**A. Ernout**)..... 343
B. Stumpo. — Nuove osservazioni su Prometeo di Eschilo. — Emendamenti a Sofocle ed Euripide (**P. Chantraine**)..... 76
An economic Survey of ancient Rome ed. by Tenney Frank. vol. III ; Roman Britain, Q. G. Collingwod ; Roman Spain, J. J. van Nostrand ; Roman Sicily, W. M. Scramuzza ; La Gaule Romaine, A. Grenier (**A. Ernout**)..... 354
Emanuel Svenberg. — De latinska lunaria. Text och studier (**A. Ernout**)..... 269
J. Svennung. — Kleine Beiträge z. latein. Lautlehre (**A. Ernout**).... 262
J. Svennung. — Untersuchungen zu Palladius u. zur latein. Fach-u. Volkssprache (**A. Ernout**)..... 260
Symbolae Osloenses, fasc. XV-XVI, edd. S. Eitrem et E. Skard (**A. Ernout**)..... 271
Cornelius Tacitus. — I, 2 Annales lib. XI-XVI ; II. 2 Germania, Agricola, Dialogus ; III. Indices ; post C. Halm et G. Andresen, sextum cur. Ericus Koestermann (**A. Ernout**)..... 68
Tacitus. — Die Germania, erl. v. Rudolf Much (**A. Ernout**)..... 338
Albii Tibulli aliorumque carminum libri tres iter ed. Fr. Walt Lenz (**A. Ernout**)..... 366
Tibullo. — Elegie con introd. e comm. di Emanuele Cesareo (**A. Ernout**)..... 367
Transactions and Proceedings of the American philological Association. ed. by L. Arnold Post, vol. LXVI (1935) (**A. Ernout**).. 344
Veikko Väänänen. — Le latin vulgaire des inscriptions pompéiennes (**A. Ernout**)..... 369
G. J. ten Veldhuys. — De misericordiae et clementiae apud Senecam usuatque ratione (**A. Ernout**)..... 368
Charles Vellay. — Controverses autour de Troie (**Georges Seure**).. 87
K. F. Vickery. — Food in early Greece (**P. Chantraine**)..... 276
Jeanne Vieillard. — Le guide du pèlerin de Saint-Jacques de Compostelle (**A. Ernout**)..... 362
Karl Vietmeyer. — Beobachtungen über Caelius Aurelianus als Uebersetzer medizinischer Fachausdrücke verlorener griechischer Schriften des methodischen Arztes Soranos von Ephesos (**A. Ernout**)..... 373
Virgile. — Enéide, livres VII-XII, texte établi par R. Durand et trad. par A. Bellessort (**A. Ernout**)..... 67
Virgilio. nel medio evo (Studi medievali V) (**A. Ernout**)..... 365

C. J. DE VOGEL. — Een Keerpunt in Plato's Denken, historisch-philosophische Studie (**A. Diès**) 176
Alois WALDE. — Lateinisches etymologisches Wörterbuch, dritte neubearb Aufl. v. J.-B. Hofmann. Lief. 10 (feuilles 46-50) (**A. Ernout**) 257
Josef WATZ. — Der lysianische Epitaphios (**Georges Mathieu**) 254
J. G. WINTER. — Papyri in the Univesity of Michigan Collection. Miscellaneous Papyri (**Paul Collart**) 183
XÉNOPHON. — Helléniques (I-III) ; texte ét. et trad. p. J. HATZFELD (**Georges Mathieu**) 255
H. C. YOUTIE, V. B. SCHUMAN, O. M. PEARL. — Tax rolls from Karanis Part I : Text (**Paul Collart**) 184
E. ZIEBARTH. — Eine Handelsrede aus der Zeit des Demosthenes, die Rede XXXIV gegen Phormion mit Einleitung und Sachkommentar (**P. Chantraine**) 76
Henrik ZILLIACUS. — De elocutione Marci Aurelii imperatoris quaestiones syntacticae (**P. Chantraine**) 275

BIBL. LONDIN. UNIV.

Le Gérant : F. KLINCKSIECK.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXVIII.

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

TROISIÈME SÉRIE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

P. JOUGUET ET **A. ERNOUT**

MEMBRES DE L'INSTITUT
PROFESSEURS A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS
DIRECTEURS D'ÉTUDES A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

ANNÉE ET TOME XI (63e DE LA COLLECTION)

1re Livraison (Janvier 1937)

SOMMAIRE

J. E. Harry, *La porte à la chambre de la reine*, p. 5. — Louis Gernet, *Parricidas*, p. 13. — J. de Decker, *Horace et Tibulle*, p. 30. — S. Schiffer, *La perle dans l'antiquité*, p. 45. — F. Thomas, *Faire que sage*, p. 49. — F. Thomas, *Térence, Phormio 22-23*, p. 50. — Notes et Discussions : E. Bikerman, *Horst Sachsenweger, De Demosthenis epistulis*, p. 52 ; — Jérôme Carcopino, *Carolina Lanzani, Lucio Cornelio Silla dittatore, storia di Roma negli anni 82-78 a. c.*, p. 62. — *Bulletin bibliographique*, p. 66. — *Derniers ouvrages reçus*, p. 96.

PARIS
LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK
11, RUE DE LILLE, 11

1937

TOUS DROITS RÉSERVÉS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE — PARIS (VII^e)

R. C. SEINE 184-434. CH. POST. PARIS 734-94.

Les ouvrages ci-dessous sont expédiés franco dans tous les pays de l'Union Postale contre reçu en mandat-poste, chèque postal ou valeur à vue sur Paris de leur montant augmenté de 10 % pour frais de port et d'emballage.

NOUVELLE COLLECTION À L'USAGE DES CLASSES

1re Série.

Antoine, F. Manuel d'orthographe latine, d'après le Manuel de *W. Brambach*, traduit, augmenté de notes et d'explications. 1881. In-12 (II). Fr. 5. —

Berger, E. Stylistique latine, traduite de l'allemand et remaniée par *M. Bonnet* et *F. Gache*. 4e *édit.* revue et augmentée. Nouveau tirage. 1933. In-12, cart. (VII). 30. —

Besnier, M. Lexique de géographie ancienne, avec une préface de *R. Cagnat*. 1914. In-12, cartonné (XXX). 40. —

Cucuel, C. Eléments de paléographie grecque, d'après la « Griechische Palaeographie » de *V. Gardthausen*. 1891. In-12, avec 2 pl., cartonné (XVIII) 15. —

— Règles fondamentales de la syntaxe grecque, d'après l'ouvrage de *Albrecht von Bamberg*, sous la direction de *O. Riemann*, 4e *édition* revue par *E. Audouin*. Nouveau tirage. 1936. In-12, cartonné (V). 25. —

Ernout, A. Morphologie historique du latin, avec un avant-propos par *A. Meillet*. Nouvelle édition revue et corrigée. Nouveau tirage. 1935. In-12, cart. (XXXII). 25. —

Gache, F. et H. Dumény. Petit manuel d'archéologie grecque, d'après *J.-P. Mahaffy*. 1887. In-12, cartonné (XIII). 10. —

Goyau, G. Chronologie de l'empire romain, publiée sous la direction de *R. Cagnat*, 1891. In-12, cartonné (XVII). 40. —

Haenny, L. Nouvelle grammaire latine rédigée sur un plan nouveau. 1889. In-12 (XVI). 15. —

Homo, L. Lexique de topographie romaine, avec une introduction de *R. Cagnat*. 1900. In-12 avec un plan général colorié de l'ancienne Rome et 6 plans de détail. Cartonné (XXVI). 40. —

Lindsay, W.-M. Introduction à la critique des textes latins, basée sur le texte de *Plaute*, traduit par *J. P. Waltzing*. 1898. In-12, cartonné (XXIV). 15. —

Macé, A. La Prononciation du latin, 1911. In-12 (XXIX). 10. —

Meissner, C. Phraséologie latine, traduite de l'allemand et augmentée de l'indication de la source des passages cités et d'une liste de proverbes latins, par *C. Pascal*. 5e *édition*. Nouveau tirage. 1931. In-12, cartonné (VIII). 30. —

Niedermann, M. Précis de phonétique historique du latin, avec un avant-propos par *A. Meillet*. Nouv. édit., rev. et augm. 1931. In-12, cart. (XXVIII). 25. —

Pascal, C. Etude sur l'armée grecque pour servir à l'explication des ouvrages historiques de *Xénophon*, d'après *F. Vollbrecht* et *H. Kœchly*. 1886. In-12, avec 3 pl. et 20 fig. dans le texte. Cartonné (X). 15. —

Perret, L. Les inscriptions romaines : Bibliographie pratique, avec une préface de *R. Cagnat*. 1924. In-12 (XXXIII). 5. —

Riemann, O. Syntaxe latine d'après les principes de la grammaire historique. 7e *édit.* revue par *A. Ernout*. Nouveau tirage. 1935. In-12, cart. (XI). 50. —

Vars, J. L'art nautique dans l'antiquité et spécialement en Grèce, d'après *A. Breusing* « Die Nautik der Alten », accompagné d'éclaircissements et de comparaisons avec les usages et les procédés de la marine actuelle, avec introd. par le contre-amiral *A. Vallon*. 1887. In-12 avec pl. et 56 illustr., cart. (XIV). 15. —

Vendryes, J. Traité d'accentuation grecque. Nouveau tirage. 1929. In-12, cartonné (XXVII). 20. —

Viot, E. Traité élémentaire d'accentuation latine, suivi d'un questionnaire à l'usage des classes. 4e *édit.* publiée par les soins de P. *Viollet*. 1888. In-12 (XV). 5. —

Wex, J. Métrologie grecque et romaine, traduite de l'allemand sur la 2e *édition* et adaptée aux besoins des élèves français, par *P. Monet*, avec préface par *H. Goelzer*. 1886. In-12, cartonné (XII). 15. —

Les nos I, III, IV, VI, IX, XIX, XX, XXI, XXII, XXIII, XXV et XXXI sont épuisés.

2e Série.

Anglade, J. Grammaire de l'ancien Provençal ou ancienne Langue d'Oc : Phonétique et Morphologie. 1921. In-12, cartonné (VII). 25. —

Bourciez, E. Précis historique de phonétique française. 7e *édition* revue et corrigée. 1930. In-12, cartonné (III). 25. —

Devillard, E. Chrestomathie de l'ancien français (IX-XVe siècles). Texte, traduction et glossaire. 1897. In-12, cartonné (II). 15. —

Parmentier, J. A short History of English Language and Literature for the use of French Students. 1887. In-12, cartonné (I). 15. —

Les nos IV, V, VI sont épuisés.

EXTRAIT DU CATALOGUE GÉNÉRAL

Bally, Ch. Traité de stylistique française. 2e *édit.*, 1919-21. 2 vol. in-8°, cart. Fr. 100. —

Bonnet, M. La philologie classique. Six conférences sur l'objet et la méthode des études supérieures relatives à l'antiquité grecque et romaine. 1892. In-8°. 15. —

Bourciez, E. Eléments de linguistique romane (Ouvrage couronné par l'Institut : Prix Volney). 3e *édition* revisée. 1930. In-8°. 50. —

Brugmann, K. Abrégé de grammaire comparée des langues indo-européennes (d'après le précis de grammaire comparée de *K. Brugmann* et *B. Delbrück*), traduit par *J. Bloch, A. Cuny* et *A. Ernout*, sous la direction de *A. Meillet* et *R. Gauthiot*. 1905. In-8° avec 4 tableaux. 60. —

Calvi, C. L., reliquiae. — *Calvus*. Edition complète des fragments et des témoignages, étude biographique et littéraire, par *F. Plessis*, avec un essai sur la polémique de Cicéron et des Attiques, par *J. Poirot*. 1896. In-8°. 15. —

Ciceronis, M. T., ad Quintum fratrem epistola prima. Texte latin publié avec un commentaire critique et explicatif et une introduction par *F. Antoine*. 1888. In-8°. 10. —

— in M. Antonium Oratio Philippica prima. Texte latin publié avec apparat critique, introduction bibliographique et historique et commentaire explicatif par *H. de la Ville de Mirmont*. 1902. In-8°. 10. —

Dottin, G. Les anciens peuples de l'Europe. 1916. In-8°, cartonné. 25. —

— La langue gauloise : Grammaire, textes et glossaire. 1920. In-8°, cartonné. 25. —

Ernout, A. Recueil de textes latins archaïques. 1916. In-8°. 15. —

— et **A. Meillet.** Dictionnaire étymologique de la langue latine. Histoire des mots. 1932. In-8°, cartonné. 250. —

Eschine. Discours sur l'ambassade : Αἰσχίνου περὶ τῆς παραπρεσβείας. Texte grec publié avec une introduction et un commentaire par *J.-M. Julien* et *H.-L. de Péréra*, sous la direction de *Am. Hauvette*. 1902. In-8°. 10. —

Fitzmaurice-Kelly, J. Histoire de la littérature espagnole, 3e édition refondue et augmentée. 1928. In-8°. 40. —

Gache, F. et **J.-S. Piquet,** *Cicéron* et ses ennemis littéraires, ou le Brutus, l'Orator et le De optimo genere oratorum, trad. d'une préface de *O. Jahn* et suivi du texte annoté du *De optimo genere oratorum*. 1886. In-8°. 10. —

Juvenalis, D. J. Satira septima. Texte latin publié avec un commentaire critique, explicatif et historique, par *J.-A. Hild*. 1890. In-8. 10. —

Lafaye, G. Quelques notes sur les Silvae de *Stace*, 1er livre. 1896. In-8° avec 4 figures dans le texte. 10. —

Lucreti Cari, T., de rerum natura. *Lucrèce*, De la nature. Texte latin accompagné du commentaire critique et explicatif de *H. A. J. Munro*, traduit de l'anglais par *A. Reymond*, avec préface de *L. Crouslé*. Livre I. 1890. In-8° (n'est plus en vente isolément). 20. —

— — Livre II. 1893. In-8°. 8. —

— — Livre III. 1903. In-8°. 9. —

Lucreti Cari T., de rerum natura. *Lucrèce*, De la nature. Livre IV. Introduction, texte, traduction et notes par *A. Ernout*. 1916. In-8°. 10. —

Masqueray, P. Bibliographie pratique de la littérature grecque des origines à la fin de la période romaine. 1914. In-8°. 15. —

Navarre, O. Dionysos. Etude sur l'organisation matérielle du théâtre athénien. 1895. In-8° avec 2 pl. en chromo, frontispice et 22 figures dans le texte. 15. —

Nolhac, P. de. Erasme en Italie. Etude sur un épisode de la Renaissance, accompagnée de 12 lettres inédites d'*Erasme*. *Nouvelle édition* avec additions et fac-similé. 1898. In-8°. 15. —

Plessis, F. La poésie latine (de Livius Andronicus à Rutilius Namatianus), 1909. In-8°. 40. —

Quintiliani, M.-F., Institutionis oratoriae liber decimus. Texte latin publié avec un commentaire expl. par *J.-A. Hild*. 1885. In-8°. 10. —

Recueil Milliet. Textes grecs et latins relatifs à l'histoire de la peinture ancienne, publiés, traduits et commentés sous le patronage de l'Association des études grecques par *A. Reinach*. Tome I avec avant-propos par *S. Reinach*. 1921. In-8°. 50. —

Riese, A. L'idéal de justice et de bonheur et la vie primitive des peuples du Nord dans la littérature grecque et latine ; ouvr. trad. de l'allem., par *F. Gache* et *J.-S. Piquet*, augmenté de notes par l'auteur et les traducteurs. 1885. In-8°. 10. —

Schaumburg, K. La farce de Patelin et ses imitations, avec un Supplément critique, de *A. Banzer*, traduit, annoté et augmenté d'un appendice par *L.-E. Chevaldin*. 1889. In-8°. 15. —

Terenti Afri, P. Adelphoe. Texte latin publié avec un commentaire explicatif et critique par *F. Plessis*. 1884. In-8°. 10 —

— Hecyra. Texte latin publié avec un commentaire explicatif et critique par *P. Thomas*. 1887. In-8°. 10. —

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

Chèq. Post. Paris 734-94 — 11, RUE DE LILLE — PARIS-7e — R. C. Seine 184-434

REVUE DE PHILOLOGIE
DE LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

3e série, publiée sous la direction de P. Jouguet et A. Ernout. *Prix de l'abonnement annuel : France*, **75** fr. *Étranger*, **90** fr. (Aucune livraison n'est vendue séparément. — *L'année écoulée :* **150** fr.). Les derniers exemplaires de la collection complète des 1re et 2e séries en 52 volumes (1845-1847 et 1877-1926) sont cédés actuellement à **5.000** fr. net. Les volumes I à X (1927-1936) de la 3e série : **1.000** fr.

VIENNENT DE PARAITRE :

Collection linguistique
publiée par la Société de Linguistique de Paris. — XL

LINGUISTIQUE HISTORIQUE
ET
LINGUISTIQUE GÉNÉRALE

TOME II

PAR

A. MEILLET

Vol. in-8° de XIV-235 p. avec portrait d'Antoine Meillet (1866-1936). 60 fr.

HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE

Ouvrage commencé par des Religieux Bénédictins
de la Congrégation de Saint-Maur et continué par des Membres de l'Institut
(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres)

TOME XXXVII, FASCICULE 1

SUITE DU QUATORZIÈME SIÈCLE

Volume in-4° de 280 pages ..... 100 fr.

RÉPERTOIRE D'ÉPIGRAPHIE SÉMITIQUE

publié par la Commission du « Corpus Inscriptionum Semiticarum »
de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres sous la direction de J.-B. Chabot

Tome VII, livraison I (3947-4207). In-8°. Prix du volume..... 75 fr.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXVII.

21/3 Landau Mus 3
Patt